



Association Laïque de Gestion
d'Établissements d'Éducation et
d'Insertion

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2025

ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER
POUR UNE SOCIÉTÉ RÉELLEMENT
INCLUSIVE



ALGEEI – SIÈGE SOCIAL

Agropole – DELTAGRO 3 BP361 – 47931 AGEN CEDEX 9
Association Loi 1901
Tél : 05 53 77 15 80 – contact@algeei.org – www.algeei.org

SOMMAIRE

RAPPORT MORAL.....	4
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025 GÉNÉRAL.....	5
RAPPORT DE GESTION 2025.....	12
SIÈGE.....	35
LES MECS	38
MECS NOTRE MAISON	39
MECS LES GRENADIERS.....	54
LA PCO, LE CAMSP ET LE CMPP D'AGEN.....	62
CAMSP D'AGEN	64
CMPP D'AGEN.....	75
LE CAMSP ET LE CMPP DE VILLENEUVE-SUR-LOT	85
CAMSP DE VILLENEUVE-SUR-LOT	87
CMPP DE VILLENEUVE-SUR-LOT.....	97
LE CAMSP ET LE CMPP DE MARMANDE	108
CAMSP DE MARMANDE.....	110
CMPP DE MARMANDE	118
LE CENTRE RESSOURCES : IME DE FONGRAVE, LALANDE ET SESSAD D'AGEN	125
IME DE FONGRAVE.....	128
IME LALANDE.....	145
SESSAD D'AGEN.....	161
DIME DU CONFLUENT.....	175
IME DU CONFLUENT.....	177
SESSAD DU CONFLUENT.....	189
DIME LES RIVES DU LOT.....	204
IME LES RIVES DU LOT	206
SESSAD LES RIVES DU LOT	214
DITEP DES DEUX RIVIÈRES.....	218
DITEP DES DEUX RIVIERES	220
SESSAD LA PASSERELLE.....	231
ESAT AGNELIS	247
DHA, SAVS DE GARDÈS ET ESAT DE CASTILLE	256
DHA DE GARDES.....	258
SAVS DE GARDES	265
ESAT CASTILLE.....	273
CHVS DE L'AGENAIS ET SAVS JASMIN.....	282
CHVS DE L'AGENAIS.....	284
SAVS JASMIN.....	294
FOYER LA COURONNE	303
FOYERS LA FERRETTE.....	316
PLATEFORME DE SERVICES DES LANDES.....	332
LEXIQUE.....	333

Rapport Moral

Malgré un contexte international qui nous fait craindre un avenir pour le moins préoccupant et très anxiogène, notre association a continué, durant l'année 2025, à porter de beaux projets et de belles coopérations avec le soutien sans faille de l'ARS.

La société inclusive à laquelle nous aspirons pour les personnes que nous accompagnons doit être bienveillante. Que ce soit à l'école, dans un habitat au sein de la cité ou dans le monde du travail, la considération et le respect sont essentiels pour que tous prennent confiance dans leurs capacités.

L'année 2025 a été marquée par les 20 ans de la loi du 18 janvier 2005 sur le handicap, l'intégration et l'école inclusive.

Avec des professionnels et des partenaires, lors de nombreuses actions ou manifestations, nous avons pu apprécier le chemin parcouru mais aussi tout ce qui reste à faire !

Quelques échanges ont été organisés, comme la rencontre ministérielle à Penne d'Agenais autour du projet « l'École pour tous », avec des élus, l'ARS, l'Éducation nationale (chargé de mission du ministre, Recteur, DASEN), professionnels du DITEP Des Deux Rivières et enseignants par exemple ou à l'UEMA de l'école maternelle Scaliger d'Agen lors de la journée de sensibilisation à l'autisme.

Par ailleurs, nombre de nos établissements ont participé à divers concerts avec d'autres structures et associations (Musiquenvie) comme l'orchestre à l'école et « A tout cœur ».

Côté sportif, j'ai signé une convention de partenariat avec le CDSA 47 (Comité Départemental de Sport Adapté). De nombreux établissements participent régulièrement aux activités proposées. Nous avons dans nos structures quelques champions reconnus !

Pour faire face aux situations budgétaires, l'équipe de direction travaille avec beaucoup d'implication pour trouver des solutions, pour s'adapter et aider les équipes.

Je souhaite remercier, avec mes collègues du bureau, Mme Dewerd, Directrice Générale, M. Cornuault, Directeur Général Adjoint et M. Viaud, Directeur Général Adjoint en charge des finances, pour la qualité du travail et leur adaptation aux situations nouvelles.

Une stabilisation financière apparaît au regard du bilan comptable de gestion. Malgré l'énorme travail d'équipe de la direction générale ainsi que de tous les directeurs et leurs professionnels, nous sommes encore fragilisés financièrement notamment en Lot-et-Garonne.

Un plan de retour à l'équilibre a été proposé au conseil départemental de Lot-et-Garonne pour les ESMS concernés.

Dans les Landes, l'association, reconnue pour ses compétences professionnelles, a été retenue pour la création d'une Maison des Adolescents à Mont-de-Marsan située face aux arènes, qui s'est ouverte en octobre.

J'ai également signé l'acte définitif pour l'acquisition des locaux de l'EAM « Chacun sa vie, chacun sa réussite ». Je tiens à remercier le département des Landes pour toute la confiance qu'il nous accorde.

La 9^{ème} édition nationale du DuoDay 2025 a marqué un nouveau temps fort pour l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap. Une mobilisation, toujours en constante progression, qui témoigne de l'importance croissante accordée à l'inclusion dans le monde du travail.

Un grand bravo et merci à tous ceux et celles qui organisent, s'impliquent et participent !

Enfin, malgré les conflits entre pays et les carences économiques qui en découlent, je suis confiant en l'avenir.

Je terminerai mon propos en vous souhaitant à tous un très bel été.

**Le Président,
Daniel PANTEIX**

Rapport d'activité 2025 général

Le secteur social et médico-social connaît aujourd'hui des transformations profondes, rapides et parfois déstabilisantes. Les politiques publiques évoluent de manière continue sous l'effet des réformes nationales, des contraintes budgétaires, des attentes croissantes des personnes accompagnées et de leurs familles, mais aussi des mutations sociétales plus larges autour de l'inclusion, de l'autodétermination et de l'accès aux droits.

Dans ce contexte en mouvement permanent, l'ALGEEI poursuit son engagement avec détermination afin d'apporter des réponses adaptées, humaines et innovantes aux besoins des personnes accompagnées sur les territoires. Notre association s'attache à inscrire son action dans une dynamique constructive et responsable, malgré un environnement souvent complexe et parfois particulièrement insécurisant pour les établissements, les professionnels et les personnes accompagnées.

L'année écoulée a été marquée par la poursuite de nombreuses réformes structurantes : déploiement des orientations issues de la Conférence Nationale du Handicap et de l'objectif des « 50 000 solutions », transformation de l'offre médico-sociale, réforme SERAFIN-PH, évolution des politiques de l'emploi et de France Travail impactant notamment les ESAT, développement des dispositifs inclusifs, montée en puissance des PAS de l'Éducation nationale, ou encore prise en compte croissante des situations de multivulnérabilité.

Ces évolutions traduisent des ambitions légitimes : favoriser des parcours plus fluides, renforcer l'inclusion scolaire, sociale et professionnelle, développer l'autodétermination des personnes et rapprocher davantage les réponses des besoins réels des territoires. Toutefois, leur mise en œuvre intervient dans un contexte de fortes tensions pour le secteur : difficultés de recrutement, complexification des accompagnements, augmentation des besoins de soins et de coordination, pression normative croissante, mais aussi fragilités financières importantes pour les établissements relevant du Conseil départemental de Lot-et-Garonne.

Face à ces enjeux, l'ALGEEI a fait le choix de rester pleinement actrice des transformations en cours. L'association poursuit l'adaptation de ses organisations, développe des réponses innovantes et territorialisées, renforce les coopérations avec les partenaires institutionnels et de droit commun, tout en veillant à préserver la qualité de l'accompagnement, le sens des missions confiées aux professionnels et la place centrale des personnes accompagnées et de leurs familles.

Ce rapport d'activité témoigne ainsi de la capacité de mobilisation des équipes, de leur engagement quotidien et de la volonté constante de l'association de concilier adaptation aux politiques publiques, responsabilité de gestion et fidélité à ses valeurs associatives.

I. L'ACTIVITE NATIONALE

DuoDay 2025 confirme la montée en puissance d'un dispositif devenu un rendez-vous majeur de l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap. Avec 35 427 duos réalisés, 60 487 candidats inscrits, 53 834 offres déposées et 15 288 employeurs mobilisés, l'opération témoigne d'une dynamique collective particulièrement forte.

L'enquête nationale menée par l'ALGEEI auprès de 9 652 répondants montre que DuoDay est aujourd'hui largement identifié comme un outil concret de sensibilisation, de découverte des métiers et d'accès à l'emploi. Les candidats participent principalement pour découvrir un métier (39 %) et trouver un emploi (30 %), tandis que les employeurs y voient avant tout une occasion de faire connaître leurs métiers et de lutter contre les idées reçues liées au handicap. Le dispositif mobilise une grande diversité de secteurs d'activité, avec une implication particulièrement forte du secteur public, du tissu associatif et du secteur médico-social. Plus de la moitié des entreprises participantes ont réalisé plusieurs duos,

traduisant un engagement durable des employeurs en faveur de l'inclusion. Les résultats mettent également en évidence l'impact positif du DuoDay sur la confiance des candidats, la clarification des projets professionnels et la création de liens avec les employeurs. De nombreux participants déclarent avoir obtenu des contacts utiles, des immersions, des stages, voire des perspectives d'emploi à l'issue de leur journée de découverte. L'étude souligne que DuoDay contribue à faire évoluer le regard porté sur le handicap et à renforcer la cohésion au sein des équipes de travail.

Le très fort souhait de participation à la prochaine édition confirme l'utilité sociale et professionnelle désormais reconnue de ce dispositif national que nous portons. Ce sera, pour le Lot-et-Garonne, la 10ème édition cette année !

Le KAPASS constitue également l'un des projets innovants emblématiques portés par l'ALGEEI dans le champ de l'autisme et de l'accès aux soins. Créé en partenariat avec le CRA Aquitaine et récompensé par le trophée « Espoir Innovation FEHAP 2019 », cet outil vise à faciliter l'habitué aux soins des personnes présentant un Trouble du Spectre de l'Autisme ou une forte appréhension médicale. Il associe objets de soins réels, supports visuels adaptés et guide méthodologique. Fabriqué aujourd'hui par l'ESAT de Castille à Clairac, le KAPASS illustre la capacité de l'ALGEEI à développer des réponses innovantes à portée nationale, régulièrement présenté et valorisé lors de colloques, congrès et rencontres professionnelles.

II. L'ACTIVITE REGIONALE

À l'initiative de l'ouverture de la Maison des Adolescents de Lot-et-Garonne, l'ALGEEI a aujourd'hui le plaisir de porter ce projet dans les Landes, à la suite de la réponse favorable obtenue dans le cadre de l'appel à projets 2025. Cela illustre la reconnaissance du savoir-faire des professionnels de l'association en matière d'accompagnement, comme notre volonté de développer des réponses territoriales adaptées aux besoins émergents.

LES DISPOSITIFS CMPP – CAMSP – PCO

Les CAMSP, CMPP et la PCO du Lot-et-Garonne poursuivent leur structuration en dispositif afin de proposer des parcours plus fluides, coordonnés et adaptés aux besoins des enfants, des adolescents et de leurs familles. Cette dynamique repose sur une coopération renforcée entre les équipes médico-sociales, sanitaires, libérales et l'Éducation nationale.

L'année 2025 confirme une augmentation importante des demandes d'accompagnement ainsi qu'une complexification des situations rencontrées, notamment autour des Troubles du Neuro-Développement (TND) et des Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA). Les équipes ont ainsi renforcé les évaluations diagnostiques spécialisées, les accompagnements pluridisciplinaires, le soutien aux familles et la coordination des parcours.

L'extension de la PCO aux enfants de 7 à 12 ans constitue une avancée importante pour favoriser le repérage précoce, accélérer les diagnostics et améliorer l'accès aux soins. En 2025, 132 enfants ont été accompagnés par la PCO 0-6 ans.

L'activité des CAMSP est restée très supérieure aux agréments autorisés, avec 112 enfants supplémentaires accompagnés sur l'année.

Concernant les CMPP, la file active a atteint 1 993 enfants pour 39 933 actes réalisés, soit 13 763 actes supplémentaires par rapport aux prévisions budgétaires.

Les évaluations externes ont souligné la qualité du travail engagé par les équipes, leur mobilisation quotidienne, la pertinence du fonctionnement en dispositif ainsi que l'attention portée à la continuité des parcours des enfants et des familles.

Les enjeux pour les années à venir demeurent majeurs : renforcer les moyens humains, réduire les délais d'attente, développer les réponses précoces et poursuivre la transformation de l'offre afin de répondre à l'augmentation constante des besoins sur le territoire lot-et-garonnais.

LES MECSO

En 2025, les deux MECS de l'ALGEEI ont poursuivi l'adaptation de leurs accompagnements face à la complexification des situations en protection de l'enfance.

La MECS Notre Maison a accompagné 67 jeunes au sein de ses différentes modalités d'accueil (internats, placement familial et insertion). Les équipes ont renforcé les accompagnements éducatifs, scolaires, sanitaires et vers l'autonomie, notamment pour les jeunes en situation de double vulnérabilité et les jeunes majeurs. Dans un contexte de fortes contraintes budgétaires et d'augmentation des objectifs d'activité, l'évolution de l'autorisation et des activités de l'établissement constitue un enjeu majeur.

La MECS Les Grenadiers, ouverte dans les Landes en 2024, poursuit le développement de son dispositif spécialisé pour des jeunes présentant des troubles psychiques et comportementaux importants. L'ouverture de 4 appartements semi-autonomes en 2025 a permis de mieux répondre aux besoins d'autonomie et de limiter les difficultés liées au collectif. L'établissement poursuit sa structuration et le développement de ses partenariats, tandis qu'une extension de son autorisation vers un public plus jeune est attendue.

Le DITEP

Le DITEP des Deux Rivières dispose d'un agrément de 99 enfants, adolescents et jeunes adultes de 6 à 20 ans présentant des troubles psychologiques et du comportement impactant fortement leur socialisation et leurs apprentissages. Organisé en dispositif intégré depuis 2017, il articule différentes modalités d'accompagnement — ITEP, SESSAD, accueil de jour, internat séquentiel, structure intermédiaire et pôle insertion — afin de proposer des parcours plus souples, individualisés et inclusifs sur l'ensemble du territoire agenais et villeneuvois.

En 2025, le DITEP a accompagné 68 jeunes sur l'ITEP et 65 jeunes au SESSAD La Passerelle. Les équipes ont été confrontées à une complexification importante des situations, marquée par une augmentation des troubles psychiatriques sévères, des troubles du neurodéveloppement, des conduites à risque et des contextes familiaux parfois précaires ou traumatiques. Le fonctionnement en dispositif intégré permet de mieux articuler les différentes réponses éducatives, thérapeutiques, pédagogiques et préprofessionnelles, en favorisant la fluidité des parcours sans rupture d'accompagnement.

L'inclusion scolaire demeure un enjeu central. Le DITEP développe sa fonction ressource sur le territoire. Cette dynamique s'est traduite en 2025 par le déploiement du Pôle d'Appui à la Scolarité (PAS) de Penne-d'Agenais, porté conjointement avec l'Éducation nationale, afin d'apporter des réponses rapides et adaptées aux élèves présentant des besoins éducatifs particuliers.

LES DIME

Les DIME de l'ALGEEI s'inscrivent pleinement dans la transformation de l'offre médico-sociale en développant des parcours plus souples, modulables et inclusifs pour les enfants et adolescents accompagnés. Organisés en dispositifs intégrés, ils articulent accompagnements en IME (205 places) et en SESSAD (122 places), interventions en milieu ordinaire, hébergements inclusifs, unités d'enseignement, ateliers éducatifs et préprofessionnels afin d'adapter les réponses aux besoins de chaque jeune et de favoriser l'autodétermination ainsi que l'inclusion scolaire, sociale et professionnelle.

Cette organisation permet :

- une plus grande fluidité des parcours ;
- une coordination renforcée entre les équipes éducatives, pédagogiques, thérapeutiques et sociales ;
- des accompagnements individualisés et évolutifs ;
- un travail partenarial renforcé avec les familles, l'Éducation nationale et les acteurs du territoire.

L'ensemble des DIME représente une activité importante avec 249 jeunes accompagnés en IME et 122 en SESSAD. Chaque dispositif développe toutefois des spécificités propres, liées à son histoire, son implantation territoriale et son expertise.

• **Le DIME des Rives du Lot** se distingue par une organisation intégrée entre l'IME et le SESSAD TSA, favorisant la continuité des accompagnements dans tous les lieux de vie du jeune. Reconnu par ses évaluations externes et seul établissement enfance de l'association certifié Handéo TSA, il développe une forte expertise dans l'accompagnement de l'autisme, l'inclusion et l'appui ressources auprès des environnements des jeunes accompagnés. Son SESSAD a bénéficié de deux places supplémentaires, portant sa capacité autorisée à 9 places.

• **Le DIME du Confluent** se caractérise par une organisation territoriale particulièrement modulable et inclusive. Structuré autour de plusieurs pôles (santé, thérapeutique, éducatif, pédagogique, scolaire et préprofessionnel), il propose des réponses séquentielles et diversifiées adaptées aux projets personnalisés. L'ouverture d'une nouvelle villa inclusive en 2025 vient renforcer cette dynamique. Le dispositif favorise fortement les activités en milieu ordinaire et les coopérations avec les partenaires du territoire, salué par ses évaluations externes.

• **Le Centre Ressources**, organisé lui aussi en logique de DIME, constitue une véritable plateforme de services sur l'agénais associant accueil de jour, hébergement inclusif en ville et accompagnements en milieu ordinaire. Sa spécificité repose sur sa forte fonction ressources auprès des familles, des établissements scolaires, des partenaires et des environnements d'accueil afin de soutenir les pratiques inclusives et la fluidité des parcours. Il développe également une expertise reconnue dans le champ de la formation professionnelle et de l'insertion.

Dans leur ensemble, ces dispositifs traduisent l'évolution des IME vers des organisations plus ouvertes, territorialisées et centrées sur les besoins, les compétences et le pouvoir d'agir des jeunes et de leurs familles.

LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENTS POUR ADULTES

Les dispositifs d'accompagnement adultes du Lot-et-Garonne poursuivent leur transformation dans une logique de parcours inclusifs, gradués et coordonnés, articulant hébergement, accompagnement à domicile, habitat intermédiaire et soutien renforcé à l'autonomie. Ils accompagnent des personnes en situation de handicap, dont un nombre croissant de personnes avec TSA, de personnes vieillissantes et de situations de parentalité.

Le dispositif de Gardès, implanté à Tonneins, regroupe :

- un DHA de 36 places ayant accompagné 35 personnes en 2025 ;
- un SAVS de 27 places accompagnant 28 personnes.

La spécificité du complexe repose sur la complémentarité étroite entre hébergement accompagné et accompagnement à domicile, favorisant des parcours évolutifs vers davantage d'autonomie. Le dispositif développe des réponses adaptées aux personnes vieillissantes, aux personnes avec TSA et aux couples, avec une forte dynamique de pair-aidance, d'activités inclusives et de partenariats de proximité. Le SAVS est particulièrement mobilisé autour des problématiques de parentalité et d'accompagnement en milieu ordinaire.

Le dispositif du CHVS de l'Agenais et du SAVS Jasmin développe quant à lui une véritable plateforme territoriale de services articulant foyer d'hébergement, structures intermédiaires, habitat autonome et accompagnement à domicile. Le CHVS dispose de 68 places et accompagnait 66 personnes au 31 décembre 2025.

Le SAVS Jasmin, autorisé pour 85 places, accompagnait 86 personnes. Le dispositif APPART+, intégré au SAVS Jasmin, a accompagné 20 jeunes adultes, notamment porteurs de TSA, en habitat partagé ou diffus en partenariat avec Elite Handicap.

Ces dispositifs développent sur leurs territoires respectifs :

- des parcours résidentiels progressifs ;
- des structures intermédiaires favorisant l'inclusion ;
- le développement de l'habitat partagé pour jeunes adultes avec TSA ;
- l'accompagnement du vieillissement et de la perte d'autonomie ;
- une forte mobilisation autour de l'insertion sociale et professionnelle.

LE PÔLE LANDAIS D'HÉBERGEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT

La plateforme de services des Landes de l'ALGEEI, implantée historiquement à Lit-et-Mixe, constitue aujourd'hui un dispositif territorial structuré et reconnu, articulant accompagnements éducatifs, médico-sociaux et soins spécialisés autour de parcours inclusifs et évolutifs. Elle regroupe cinq dispositifs complémentaires : le Foyer de Vie Les Cigalons (50 places), deux FAM spécialisés – Les Oliviers pour les personnes vieillissantes en perte d'autonomie (11 places) et La Maison Bleue pour les personnes présentant des troubles du spectre de l'autisme (10 places) – ainsi qu'un SAMSAH TSA (10 places) et un EAM innovant de type maison transitoire (5 places) destinés aux jeunes de 15 à 25 ans en situation de rupture.

Fortement inscrite dans le territoire landais, cette plateforme développe depuis plusieurs années une dynamique partenariale importante avec les acteurs locaux, les collectivités, les associations, les structures culturelles et sportives ou encore les acteurs sanitaires et sociaux. Les accompagnements favorisent ainsi une participation active à la vie locale, aux événements du territoire, aux activités citoyennes, culturelles et sportives, dans une logique d'inclusion sociale et d'autodétermination. L'année 2025 confirme la montée en puissance du projet innovant « Chacun sa vie, chacun sa réussite », porté par le Département des Landes et l'ARS, avec l'ouverture attendue du CAMPUS en 2028. Ce dispositif constitue aujourd'hui une réponse particulièrement innovante.

La qualité des accompagnements et l'engagement des professionnels sont également reconnus à travers une forte dynamique qualité, reconnue dans le cadre de la certification CAP'HANDEO Autisme et les évaluations externes. La mutualisation des compétences et la fluidité des accompagnements permettent d'apporter des réponses sécurisées et évolutives aux personnes accompagnées tout au long de leur parcours de vie.

En 2025, l'ensemble des structures a accompagné :

- 48 personnes au Foyer de Vie ;
- 10 personnes au FAM Autisme ;
- 10 personnes au FAM Les Oliviers ;
- 10 jeunes au SAMSAH TSA ;
- 5 jeunes au sein de la maison transitoire EAM.

L'activité est restée globalement soutenue et conforme aux agréments, traduisant l'adaptation constante de l'offre aux besoins du territoire.

LES FOYERS

Les foyers de vie de l'ALGEEI s'inscrivent pleinement dans une logique de plateforme territoriale d'accompagnement favorisant l'autodétermination, l'inclusion sociale et la qualité de vie des personnes accompagnées. Ces établissements proposent des réponses diversifiées et modulables, adaptées aux besoins et aux niveaux d'autonomie des adultes en situation de handicap, en lien étroit avec les partenaires médico-sociaux, sanitaires, associatifs et les collectivités locales.

Le foyer de vie La Couronne accompagne 52 personnes au travers de modalités souples associant hébergement permanent, accueil de jour, accueil temporaire et accueil modulable. L'établissement développe une approche centrée sur le projet personnalisé, la pair-aidance, l'accessibilité et l'autodétermination, notamment grâce à l'utilisation du FALC. L'accompagnement intègre les dimensions éducatives, de soins, de citoyenneté, de vie affective et sociale, tout en développant des outils innovants comme la réalité virtuelle, la télémédecine ou les supports cognitifs numériques. En 2025, de nombreux projets inclusifs ont été conduits en partenariat avec le territoire : médiation animale, projets culturels avec la commune de Boé, activités sportives adaptées, stages en ESAT, participation au DuoDay et actions favorisant la citoyenneté et l'inclusion sociale.

Les Foyers de La Ferrette regroupent quant à eux un foyer de vie de 55 places et un FAM de 12 places spécialisé dans l'accompagnement de personnes présentant des troubles du spectre de l'autisme. L'organisation repose sur plusieurs unités adaptées aux différents niveaux d'autonomie, incluant une villa de semi-autonomie ainsi que des accompagnements renforcés pour les personnes vieillissantes ou présentant des besoins spécifiques. Implantés au cœur du territoire rural de Castillonès, ces établissements développent une dynamique fortement inclusive à travers de nombreux partenariats culturels, sportifs et associatifs. Les résidents participent activement à la vie locale, aux événements du territoire, aux projets intergénérationnels, aux séjours adaptés et au DuoDay. Le FAM poursuit par ailleurs un accompagnement structuré conformément aux recommandations de la HAS relatives à l'autisme, avec une approche individualisée favorisant communication, activités sensorielles, stimulation cognitive et bien-être.

L'année 2025 a également été marquée par les évaluations externes des établissements, qui ont mis en évidence la qualité des accompagnements proposés ainsi que la participation active des personnes accompagnées dans la démarche qualité et l'élaboration des projets d'établissement.

Ces foyers illustrent ainsi la volonté de l'ALGEEI de développer des réponses territoriales innovantes, inclusives et évolutives, conciliant qualité d'accompagnement, participation des personnes, ouverture sur la cité et adaptation permanente aux besoins des publics accompagnés.

LES ESAT

Les ESAT de l'ALGEEI poursuivent leur transformation afin de renforcer l'inclusion professionnelle, l'accompagnement médico-social et la sécurisation des parcours des travailleurs en situation de handicap. Inscrits dans les évolutions du plan de transformation des ESAT et de la loi plein emploi, ils développent des accompagnements plus souples favorisant les passerelles vers le milieu ordinaire, l'autodétermination et le maintien dans l'emploi.

L'ESAT Agnelis, agréé pour 150 ETP, accompagne 152 personnes réparties sur plusieurs sites, avec une forte proportion de temps partiel. L'année 2025 a été marquée par la fermeture progressive du site de Pomaret et l'arrêt d'activités déficitaires afin de soutenir le redressement économique et la réorganisation des ateliers. Parallèlement, l'établissement poursuit le développement des prestations extérieures, des mises à disposition et des parcours d'insertion en milieu ordinaire : 3 travailleurs ont accédé à un CDI, 40 personnes ont bénéficié de mises à disposition professionnelles, 18 stages en entreprise ont été réalisés et 60 DuoDay. L'ESAT a également accueilli 135 stagiaires. Le dispositif

« Vers un nouvel envol » accompagne par ailleurs 44 personnes vieillissantes ou retraitées afin de prévenir l'isolement social et préparer les transitions liées à l'avancée en âge.

L'ESAT de Castille accompagne 74 travailleurs en situation de handicap, avec une expertise spécifique autour de l'autisme, au travers d'activités de blanchisserie, conditionnement, espaces verts, multi-services et prestations extérieures. L'établissement poursuit sa dynamique inclusive avec le développement des stages, des mises à disposition, des formations et de la reconnaissance des compétences via le dispositif « Différent et Compétent », en lien avec les partenaires de l'emploi et de l'insertion du territoire. L'année 2025 a également été marquée par une réorganisation des ateliers et la création d'un atelier multi-services tourné vers les prestations en milieu ordinaire. Un projet soutenu par le FATESAT permettra prochainement l'ouverture, en centre-ville de Clairac, d'un atelier couture, tapisserie et repassage favorisant visibilité, inclusion et ouverture sur la cité.

Les deux ESAT confirment ainsi leur rôle de véritables plateformes d'accompagnement professionnel et médico-social conciliant activité économique, qualité de vie au travail, inclusion, soutien médico-social et sécurisation des parcours, dynamiques reconnues lors de leurs évaluations externes respectives.

III. LES PROFESSIONNELS

En matière de ressources humaines, les effectifs de l'ALGEEI demeurent stables avec 827 salariés. La forte féminisation du secteur se confirme puisque les femmes représentent 60,66 % des salariés en CDI et 76,5 % des cadres intermédiaires, traduisant leur place importante dans les fonctions d'encadrement de proximité.

Toutefois, cet équilibre ne se retrouve pas au niveau des fonctions de direction. Les femmes représentent 40,7 % des cadres de direction et 35 % hors fonctions médicales, mettant en évidence la persistance d'un plafond de verre entre l'accès aux responsabilités intermédiaires et celui aux fonctions stratégiques. Les contraintes liées à l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle, les stéréotypes persistants ainsi que le faible nombre de candidatures féminines à certains postes de direction demeurent des freins importants.

Ces constats conduisent l'ALGEEI à poursuivre sa réflexion sur l'égalité professionnelle, le repérage des talents et l'évolution des modèles de gouvernance afin de favoriser une représentation plus équilibrée des femmes aux postes de responsabilité.

L'année 2025 a également été marquée par plusieurs évolutions au sein des directions d'établissements.

Mme Isabelle Fillol, jusqu'alors directrice des foyers de La Ferrette, a rejoint le DITEP au début de l'année 2025, tandis que M. Cyril Martz a pris la direction des foyers de La Ferrette.

Je souhaite enfin remercier l'ensemble des professionnels, cadres, directions et administrateurs pour leur engagement quotidien. Dans un contexte en constante évolution, la mobilisation collective constitue une richesse essentielle et un levier déterminant pour la réussite des projets portés par l'association.

**La Directrice Générale,
Magali DEWERDT**

Rapport de gestion 2025

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, conformément à la loi et aux statuts, afin de vous rendre compte, entre autres, de la situation financière de notre association sur l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Ce rapport de gestion, qui vous est soumis, vous apportera une appréciation sur notre situation patrimoniale et une traduction financière de notre activité sur l'année à travers la lecture des documents comptables joints à ce rapport.

Nous vous rappelons que selon notre organisation, la Commission des finances propose pour validation par le Bureau et par le Conseil d'Administration les décisions importantes de gestion et que notre Commissaire Aux Comptes contrôle la sincérité et la régularité de nos comptes et il vous fera part de ses observations en suivant.

Les comptes 2025 de l'ALGEEI ont été arrêtés selon les règlements ANC 2018-06, 2019-04, 2022-06 et 2023-03 applicables aux personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le total des produits de l'exercice s'établit à 59,2 millions d'euros contre 58,3 millions d'euros en 2024, soit une progression de 1,6 %. Le résultat consolidé de l'exercice ressort déficitaire à hauteur de – 374.313 €, contre un déficit de – 2.309.587 € l'exercice précédent.

L'association dispose désormais de 12,4 millions d'euros de fonds propres contre 12,7 millions d'euros en 2024. Malgré le maintien d'un déficit comptable, celui-ci est en nette amélioration et la situation financière de l'association demeure relativement stable grâce aux efforts importants réalisés sur l'ensemble des établissements afin de maîtriser les charges de fonctionnement et à une forte mobilisation des équipes de direction aboutissant sur une meilleure maîtrise des équilibres budgétaires.

Concernant cet exercice 2025, et de manière résumée, ce résultat en légère perte s'explique par plusieurs évènements majeurs :

- Un déficit de 281.000 euros sur les établissements financés par le Conseil Départemental du Lot-et-Garonne lié au manque de financement flagrant et récurrent dont 145.000 € dus au manque de financement pour le SEGUR. Attention, car un rattrapage par le département sur l'activité non réalisée devrait engendrer a posteriori une aggravation de ce déficit pour 180.000 €.
- Les ateliers ont clôturé sur un déficit de 131.000 € suite à la fermeture de la cuisine centrale début 2025 ce qui a engendré 141.000 € d'amortissements exceptionnels.
- L'augmentation du périmètre de l'association a entraîné des provisions supplémentaires dont 90.000 € de provisions pour congés payés.

D'autres évènements importants sont à souligner quant à leur impact sur les comptes 2025 :

- Nous notons la poursuite des effets inflationnistes sur certaines charges de fonctionnement et notamment les charges d'entretien, même si globalement leur progression a été plus contenue que lors des exercices précédents notamment grâce à une diminution de certaines charges comme l'électricité et la téléphonie fixe suite à de nouveaux appels d'offres.
- D'autre part, la sécurisation des systèmes d'information et la mise en place d'un nouvel outil RH et de nouvelles infrastructures numériques s'est poursuivie tout au long de l'exercice afin de renforcer la qualité de service et la protection des données.

Nous devons aussi souligner la mise en place de quelques projets sur 2025 principalement sur le département des Landes :

- La MECS les Grenadiers a vu son agrément augmenter de 4 places en appartements à partir de mars 2025.

- L'EAM Chacun sa vie chacun sa réussite a ouvert à partir de novembre une villa transitoire pour accueillir 5 usagers en attendant la mise en place du projet global lorsque le complexe immobilier prévu à cet effet sera livré soit pas avant 2028.
- La maison Landaise des adolescents a accueilli son premier salarié en fin d'année pour une ouverture en janvier 2026

Concernant les produits de tarification, ceux-ci progressent de 10,6 % pour atteindre 54,6 millions d'euros, principalement sous l'effet de la comptabilisation nouvelle des aides aux postes sur cette ligne. Sans ce changement d'imputation, l'augmentation réelle est de 4,7 % en lien avec le financement des projets nouveaux et des revalorisations budgétaires accordées par les autorités de contrôle.

Les taux alloués par financeur sont les suivants :

Financier	Évolution des enveloppes allouées	Commentaires
ARS/CPAM	+ 1,4 %	Le taux réel obtenu est de 0.93 % mais se rajoute à cela le financement nouveau et partiel pour la MDA Landaise et l'EAM de Mont de Marsan
Conseil Départemental du Lot-et-Garonne	+ 3,1 %	Ce taux correspond en fait au financement du SEGUR pour tous qui n'était pas encore effectif alors que la charge existe depuis janvier 2024. L'activité demandée sur la MECS Notre Maison reste toujours infaisable et entraîne un rattrapage de financement préjudiciable sur les années ultérieures.
Conseil Départemental des Landes	+ 6,7 %	Ce taux intègre les 4 places supplémentaires sur la MECS les Grenadiers et le financement nouveau sur l'EAM. Le taux sur les foyers les Cigalons a été de + 3,8 %.

Les financeurs ont globalement accompagné les effets des revalorisations salariales et la montée en charge des nouveaux projets autorisés. Toutefois, des disparités importantes subsistent selon les autorités de tarification.

Concernant les budgets financés par l'Assurance Maladie, les résultats restent plutôt satisfaisants et la plupart des excédents constatés demeurent liés à des difficultés persistantes de recrutement sur plusieurs métiers spécialisés, notamment les médecins psychiatres, les psychologues ou les orthophonistes.

Le Conseil Départemental des Landes poursuit un accompagnement cohérent des structures implantées sur son territoire et permet globalement un équilibre budgétaire satisfaisant.

En revanche, la situation des établissements financés par le Conseil Départemental du Lot-et-Garonne reste beaucoup plus fragile. Malgré le financement partiel du SEGUR pour tous à partir de 2025, les niveaux de financement demeurent toujours insuffisants pour couvrir durablement l'ensemble des charges réelles, notamment sur les établissements avec hébergement et nous avons donc lancé un contentieux contre le département sur le budget 2025 comme pour l'exercice précédent.

Les négociations engagées en parallèle avec ce dernier demeurent cependant essentielles afin de sécuriser l'équilibre économique futur et nous leur avons, à ce titre, présenté fin 2025 des pistes d'économies qui ont depuis été acceptées.

Pour ce qui concerne les deux ateliers commerciaux, le chiffre d'affaires a diminué de 4,2 % par rapport à l'année précédente avec un réalisé de 3,2 millions d'euros et le résultat cumulé est en déficit de

131.000 € en lien avec des charges exceptionnelles du fait de la fermeture de l'atelier cuisine sur Agnelis. Après deux exercices tumultueux, l'avenir budgétaire sur les ateliers devrait désormais être plus serein.

En consolidé, le résultat affiché est donc un déficit de – 374.313,37 € se décomposant de la manière suivante :

- Les établissements sociaux et médico-sociaux : excédent d'exploitation de 188.517,76 € qui après reprise du résultat N-2 se clôt par un excédent de 225.340,66 € qui est affecté en report à nouveau dans l'attente de l'affectation définitive à valider par nos autorités de contrôle.
- Le résultat global des ateliers de production de – 131.206,24 € affecté en report à nouveau.
- Les autres résultats du secteur statutaire et retraitement affichent un déficit de - 431.624,89 € que l'on propose d'affecter au poste report à nouveau pour la totalité.

Nous ne notons pas d'évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice susceptibles de remettre en cause la continuité d'exploitation ou les comptes arrêtés au 31 décembre 2025.

LES PERSPECTIVES :

L'exercice 2025 marque une amélioration importante de la situation financière de l'association après plusieurs exercices particulièrement difficiles.

Cette amélioration reste néanmoins fragile et nécessite le maintien d'une gestion rigoureuse ainsi qu'une vigilance permanente sur les équilibres budgétaires des établissements.

Les enjeux des prochaines années demeurent nombreux :

- Consolider durablement les financements des établissements les plus fragiles et préserver les fonds propres et les équilibres de trésorerie afin de garantir la capacité de l'association à poursuivre ses missions dans la durée
- Poursuivre les négociations avec les autorités de contrôle afin d'obtenir des financements cohérents avec les charges réellement supportées.
- Stabiliser les équipes professionnelles dans un contexte de tension forte sur les recrutements.
- Renforcer encore les outils numériques, RH et financiers afin d'améliorer le pilotage global de l'association.

L'ensemble de ces orientations devra continuer à s'inscrire dans une logique de prudence budgétaire, de sécurisation juridique et de maintien de la qualité de l'accompagnement des publics accueillis.

Le trésorier,
Michel BOUCHARD
Le Directeur Général Adjoint,
Freddy VIAUD

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

ACTIF	31/12/2025 (selon ANC 2018-06)			31/12/2024
	BRUT	Amort.Prov	NET	(selon ANC 2018-06)
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles	881 031,14	604 783,34	276 247,80	300 760,50
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	1 566 557,27	145 503,86	1 421 053,41	1 323 386,13
Constructions	18 995 046,60	10 580 183,52	8 414 863,08	8 486 497,31
Installations techniques, matériels et outillage	4 848 896,28	3 946 752,85	902 143,43	945 325,53
Autres immobilisations corporelles	14 522 062,17	10 225 331,57	4 296 730,60	4 148 768,42
Immobilisations en cours	20 936,20		20 936,20	491 902,91
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations				
Créances rattachées à des Participations				
Autres titres immobilisés	370 562,11		370 562,11	509 443,63
Prêts				
Autres immobilisations financières	85 310,63		85 310,63	77 273,46
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	41 290 402,40	25 502 555,14	15 787 847,26	16 283 357,89
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et fournitures	101 256,32		101 256,32	102 389,46
Autres approvisionnements				
En-cours de production				
Produits intermédiaires et finis	93 960,86	18 342,00	75 618,86	58 233,71
Marchandises	20 191,35		20 191,35	25 159,48
AVANCES ET ACOMPTES SUR COMMANDES	31 927,62		31 927,62	26 832,61
CREANCES				
Créances redevables	1 305 230,87	373 936,88	931 293,99	1 035 211,48
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	997 616,48		997 616,48	946 886,12
Charges constatées d'avance	97 743,59		97 743,59	100 661,48
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	5 446 699,53	159 382,56	5 287 316,97	5 752 787,26
DISPONIBILITES	6 632 452,48		6 632 452,48	6 418 942,76
CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	14 727 079,10	551 661,44	14 175 417,66	14 467 104,36
TOTAL ACTIF	56 017 481,50	26 054 216,58	29 963 264,92	30 750 462,25

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

PASSIF	31/12/2025 (selon ANC 2018-06)	31/12/2024 (selon ANC 2018-06)
FONDS PROPRES/FONDS ASSOCIATIFS		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
Fonds propres statutaires	949 915,21	949 915,21
Fonds propres complémentaires		
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	1 345 659,29	1 345 659,29
ECARTS DE REEVALUATION		
RESERVES		
dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	6 168 828,71	5 531 076,14
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	-11 599 388,38	10 961 635,81
Autres		
REPORT A NOUVEAU		
dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-2 977 688,26	-30 348,60
	-2 647 849,15	-1 347 447,94
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE		
dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-374 313,37	-2 309 587,09
	188 517,76	-662 649,08
SITUATION NETTE (Sous-total)	10 542 961,25	10 917 274,62
FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES		
Subventions d'investissement	806 725,62	824 169,87
Provisions réglementées		
Provision pour réserve de trésorerie		
Provision pour renouvellement des immobilisations		
Réserves des plus-values nettes de l'actif	1 065 731,16	989 676,45
TOTAL FONDS PROPRES/FONDS ASSOCIATIFS	12 415 418,03	12 731 120,94
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	714 129,22	681 267,43
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES	714 129,22	681 267,43
PROVISIONS		
Provisions pour risques	138 475,76	15 682,67
Provisions pour charges	4 402 021,57	4 454 397,78
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	4 540 497,33	4 470 080,45
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	5 222 474,63	5 570 201,68
Emprunts et dettes financières diverses	1 615,00	1 551,00
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes sur commandes en cours		
Redevables créditeurs	372,96	374,31
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 762 964,08	2 157 283,16
Dettes sociales et fiscales	4 961 876,00	4 905 738,90
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 682,67	2 872,17
Autres dettes	296 673,56	202 071,74
Produits constatés d'avance	43 561,44	27 900,47
TOTAL DETTES	12 293 220,34	12 867 993,43
TOTAL PASSIF	29 963 264,92	30 750 462,25
(1) : dont concours bancaires courants	2 377 439,10	2 518 167,85

COMPTE DE RESULTAT 2025

Compte de résultat	31/12/2025 (selon ANC 2018-06)	31/12/2024 (selon ANC 2018-06)
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	540,00	715,00
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	829 802,62	983 801,48
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
<i>dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>		
Ventes de prestations de service	2 390 845,12	2 439 219,90
<i>dont parrainages</i>		
<i>dont ventes de prestations de services relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>		
Production stockée ou déstockage de production	17 385,15	-43 262,11
Production immobilisée		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions	54 558 099,59	49 318 243,35
<i>dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>	54 558 099,59	49 318 243,35
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	5 703,36	2 923,36
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	427 305,00	626 049,47
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	126 094,33	79 119,56
Utilisations des fonds dédiés	141 937,93	564 391,55
Autres produits		
Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat		
Autres produits	424 524,35	3 350 632,37
TOTAL 1 - PRODUITS D'EXPLOITATION	58 922 237,45	57 321 833,93
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	343 840,51	571 448,90
Variation de stock	6 101,27	131 901,72
Autres achats et charges externes	11 223 043,62	11 513 025,42
Aides financières	1 050,00	4 750,00
Impôts, taxes et versements assimilés	3 300 465,07	3 369 623,07
Salaires	28 729 029,55	28 116 061,65
Cotisations sociales	12 431 321,01	11 934 121,92
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 660 867,08	2 487 336,54
Dotations aux provisions	235 263,46	738 614,61
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	27 192,65	3 350,80
Reports en fonds dédiés	174 799,72	76 967,34
Autres charges	115 287,58	478 354,00
TOTAL 2 - CHARGES D'EXPLOITATION	59 248 261,52	59 425 555,97
RESULTAT D'EXPLOITATION	-326 024,07	-2 103 722,04

PRODUITS FINANCIERS	31/12/2025	31/12/2024
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	173,84	205,87
Reprises sur dépréciations et provisions	128 029,04	162 973,19
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées	13 778,84	14 899,04
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	172 440,94	215 921,70
TOTAL 3 - PRODUITS FINANCIERS	314 422,66	393 999,80
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	92 513,96	102 645,80
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	12 810,13	137,64
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	7 034,85	
TOTAL 4 - CHARGES FINANCIERES	112 358,94	102 783,44
RESULTAT FINANCIER	202 063,72	291 216,36
RESULTAT COURANT (avant impôts)	-123 960,35	-1 812 505,68
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
TOTAL 5 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		600 000,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
TOTAL 6 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	233 256,02	1 073 313,41
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-233 256,02	-473 313,41
Impôts sur les bénéfices	17 097,00	23 768,00
TOTAL DES PRODUITS	59 236 660,11	58 315 833,73
TOTAL DES CHARGES	59 610 973,48	60 625 420,82
EXCEDENT OU DEFICIT	-374 313,37	-2 309 587,09

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2025

L'ALGEEI a pour but, dans le respect des principes de laïcité, de promouvoir et d'assurer l'éducation, l'insertion sociale et professionnelle d'enfants et adultes handicapés ou rencontrant des difficultés familiales, scolaires, sociales ou médico sociales.

Elle assure la création, la gestion et le développement des établissements ou services sanitaires, sociaux et médico-sociaux, en associant les administrations publiques et les collectivités territoriales ainsi que les représentants des organismes sociaux

Elle crée, gère, coordonne, organise et contrôle le fonctionnement d'établissements ou services médico-sociaux dans le cadre des dispositions de la législation en vigueur. A ce titre, elle peut créer des structures d'aide par le travail et commercialiser les produits ou services provenant de cette activité d'insertion professionnelle.

Règles comptables :

Le plan comptable de référence est celui des règlements ANC 2014-03, 2018-06, 2019-04, 2022-06 et 2023-03 de l'Autorité des Normes Comptables

Nous appliquons les règlements ANC n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et n° 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Changement de méthode comptable et de présentation :

Le nouveau plan comptable émanant des règlements ANC n°2022-06 du 22 novembre 2022 et n°2023-03 du 7 juillet 2023 a été appliqué à partir de l'exercice 2024.

Changement de méthode d'estimation :

Aucun changement de méthode d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Les comptes de l'exercice 2025 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 28/04/2026.

DETAILS BILAN PASSIF

Variation des fonds propres :

Variation des fonds propres	À l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	949 916,21	0,00	0,00	0,00	949 916,21
Fonds propres avec droit de reprise	1 346 669,29	0,00	0,00	0,00	1 346 669,29
Ecart de réévaluation	0,00		0,00	0,00	0,00
Réserves	10 961 636,81	637 762,67	0,00	0,00	11 599 388,38
<i>Dont réserves des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>5 531 076,14</i>	<i>637 762,67</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>6 168 828,71</i>
Report à nouveau	-30 348,60	-2 947 339,66	0,00	0,00	-2 977 688,26
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>-1347 447,94</i>	<i>-1300 401,21</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>-2 647 849,15</i>
Excédent ou déficit de l'exercice	-2 309 687,09	2 309 687,09	-374 313,37	0,00	-374 313,37
<i>Dont résultat des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>-662 649,08</i>	<i>662 649,08</i>	<i>188 517,76</i>	<i>0,00</i>	<i>188 517,76</i>
Situation nette	10 917 274,62	0,00	-374 313,37	0,00	10 542 961,25
Fonds propres consommables	0,00		0,00	0,00	0,00
Subventions d'investissement	824 169,87		-17 444,25	0,00	806 725,62
Provisions réglementées	989 676,46		76 064,71	0,00	1 065 731,16
TOTAL	12 731 120,94	0,00	-315 702,91	0,00	12 415 418,03

Détail variation des fonds propres :

	Exercice 2024	Exercice 2025	Variation
Fonds associatifs	2 295 574,50	2 295 574,50	0,00
Réserve de trésorerie	114 137,08	114 137,08	0,00
Excédent affecté à l'investissement	8 189 440,68	8 465 505,47	276 064,79
Autres réserves	2 658 058,05	3 019 745,83	361 687,78
Report à nouveau	-30 348,60	-2 977 688,26	-2 947 339,66
Résultat exercice	-2 309 687,09	-374 313,37	1 935 273,72
Subventions d'investissements	824 169,87	806 725,62	-17 444,25
Différences sur réalisations d'actif	989 676,45	1 065 731,16	76 054,71
TOTAL FONDS PROPRES	12 731 120,94	12 415 418,03	-315 702,91

Les fonds propres subissent une légère baisse entre 2024 et 2025 en lien avec le déficit constaté.

Ventilation des fonds propres :

	Secteur Etablissements sous autorité de contrôle	Secteur Production et inter- établissement	TOTAL
Fonds associatifs	1 345 659,29	949 915,21	2 295 574,50
Réserve de trésorerie	114 137,08	0,00	114 137,08
Excédent affecté à l'investissement	3 034 945,80	5 430 559,67	8 465 505,47
Autres réserves	3 019 745,83	0,00	3 019 745,83
Report à nouveau	-2 647 849,15	-329 839,11	-2 977 688,26
Résultat exercice	188 517,76	-562 831,13	-374 313,37
Subventions d'investissements	806 725,62	0,00	806 725,62
Provisions réglementées	1 550 825,84	-485 094,68	1 065 731,16
TOTAL FONDS PROPRES	7 412 708,07	5 002 709,96	12 415 418,03

Le secteur sous autorité de contrôle représente 59,7 % des fonds propres soit une bonne moitié du total de l'association.

Détail des fonds dédiés :

Variation des fonds dédiés issue de	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS (1)							
Fonds investissements tablettes IME Rives Lot	4 897,20	0,00	3 409,90	0,00	0,00	1 487,30	0,00
Subventions d'exploitation (1)	0,00					0,00	
Facturation CRETON N-1 affectée à N+1	36 822,99	103 177,28	36 822,99	0,00	0,00	103 177,28	0,00
CNR Eqpm numérique (JEP des Deux Rivières)	14 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 750,00	0,00
Médiateur Santé pair (SAMSAH Mont de Marsan)	22 500,00	0,00	22 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financements divers	56 636,51	5 000,00	16 686,65	0,00	0,00	44 949,86	0,00
Contributions financières d'autres organismes (1)							
Subvention CCAH foyer de Gardès	133 480,09	0,00	26 442,11	0,00	0,00	107 037,98	0,00
Subvention CCAH CHVS de l'Agenais	21 468,03	0,00	11 420,17	0,00	0,00	10 047,86	0,00
Subvention CCAH ESAT Agnelis	115 303,79	0,00	9 328,42	0,00	0,00	105 975,37	0,00
Subvention CCAH Foyer la Couronne	205 626,03	0,00	13 981,34	0,00	0,00	191 644,69	0,00
Subventions diverses ESAT Agnelis	1 346,35	203,94	1 346,35	0,00	0,00	203,94	0,00
Subventions FATESAT ESAT Castille	0,00	66 418,50	0,00	0,00	0,00	66 418,50	0,00
Ressources liées à la générosité du public (1)							
Don famille	68 436,44	0,00	0,00	0,00	0,00	68 436,44	0,00
TOTAL	681 267,43	174 799,72	141 937,93	0,00	0,00	714 129,22	8 0,00

TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
Subventions d'investissement	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal :				
Affectées à des biens non renouvelables	1 898 079,12	125 213,18	122 107,08	1 901 185,22
TOTAL	1 898 079,12	125 213,18	122 107,08	1 901 185,22
Quotes-parts virées au résultat :				
Affectées à des biens non renouvelables	1 073 909,25	142 657,43	122 107,08	1 094 459,60
TOTAL	1 073 909,25	142 657,43	122 107,08	1 094 459,60
Subventions d'investissement nettes	824 169,87	-17 444,25	0,00	806 725,62

Amortissements des subventions :

La méthode d'amortissement pratiquée est la suivante :

- Suivant le rythme d'amortissement de l'investissement correspondant.

L'amortissement de l'exercice figure dans le poste produits d'exploitation.

Provisions

	Valeur début exercice	Dotations	Reprise	Valeur fin exercice
Provisions pour risques				
- Provisions pour litiges	15 682,67	111 990,00	15 682,67	111 990,00
- Provisions pour salaires	0,00	0,00	0,00	0,00
- Provisions diverses	0,00	26 485,76	0,00	26 485,76
S/T Provisions pour risques	15 682,67	138 475,76	15 682,67	138 475,76
Provisions pour charges				
- Provisions retraite	4 454 397,78	96 787,70	149 163,91	4 402 021,57
- Provisions pour travaux	0,00	0,00	0,00	0,00
S/T Provisions pour charges	4 454 397,78	96 787,70	149 163,91	4 402 021,57
Provisions réglementées				
- Provision pour dif. sur réal. d'actifs	989 676,45	76 054,71	0,00	1 065 731,16
- Provision pour renouvellement immo.	0,00	0,00	0,00	0,00
S/T Provisions réglementées	989 676,45	76 054,71	0,00	1 065 731,16
Provisions pour dépréciations				
- Provision dépréciation immo. financ.	0,00	0,00	0,00	0,00
- Provisions stocks et en-cours	18 342,00	0,00	0,00	18 342,00
- Provisions autres éléments actif circulant	262 458,42	373 936,88	262 458,42	373 936,88
- Provision pour dépréciation des VMP	287 411,60	0,00	128 029,04	159 382,56
S/T Provisions pour dépréciations	568 212,02	373 936,88	390 487,46	551 661,44
Total général	6 027 968,92	685 255,05	555 334,04	6 157 889,93
Exploitation		609 200,34	427 305,00	
Financier		0,00	128 029,04	
Exceptionnel		76 054,71	0,00	

Nous constatons quelques provisions litiges concernant 3 anciens salariés de l'association pour 112 K€ et une provision pour créance douteuse vis-à-vis du CD 24 en hausse à hauteur de 342 K€.

Mode de calcul de la provision pour départ retraite :

Le montant global des engagements retraite a été calculé selon les hypothèses de base suivantes :

- Calcul des droits acquis selon la convention collective du 31/10/1951, sur l'ensemble des personnels
- Conditions de départ : départ volontaire,
- Age de départ : 65 ans,
- Progression des rémunérations : 1,0 % par an,
- Taux d'actualisation financière : 3,705 % par an,
- Application des tables de mortalité générale et de probabilité de présence dans l'association selon l'âge du salarié et le rythme de « Turnover » faible »

Montant global du risque "départ en retraite"

Provision retraite totale	4 402 021,57 €	a
Provision effectuée à fin 2024	4 454 397,78 €	b
Variation nette 2025 à constater	- 52 376,21 €	a-b=c
Provision constituée au 31/12/2025	4 402 021,57 €	b+c=f

La variation à la baisse de la provision retraite s'explique par le fait qu'il y a eu beaucoup de départs sur ces deux derniers exercices.

	2025	2024
Reprise de provision retraite	149 163,91	437 955,78

Provisions pour dépréciation des créances :

Les provisions pour dépréciation des créances tiennent compte du risque de non-recouvrabilité lié :

- En ce qui concerne les établissements sous contrôle, à des créances incertaines et notamment pour le foyer la Ferrette à des soucis de décompte d'activité pour la facturation avec le département de la Dordogne pour un montant de 342 K€.

- En ce qui concerne les ateliers, à la situation de certains débiteurs (règlements judiciaires ou créances anciennes non apurées) pour 31.349 €.

Le montant de la provision pour dépréciation des créances s'élève à 373.937 €

Tableau des échéances des dettes :

	Montant brut	Degré d'exigibilité		
		Moins 1 an	De 1 à 5 ans	Plus 5 ans
Emprunts *	2 845 035,53	493 759,46	1 637 822,89	713 453,18
Dettes financières diverses	1 615,00	1 615,00	0,00	0,00
Redevables créditeurs	372,96	372,96	0,00	0,00
Fournisseurs et comptes rattachés	1 762 964,08	1 762 964,08	0,00	0,00
Dettes sociales et fiscales	4 961 876,00	4 961 876,00	0,00	0,00
Dettes sur immobilisations	3 682,67	3 682,67	0,00	0,00
Autres dettes	296 673,56	296 673,56	0,00	0,00
Produits constatés d'avance	43 561,44	43 561,44	0,00	0,00
TOTAL	9 915 781,24	7 564 505,17	1 637 822,89	713 453,18

Emprunts souscrits : 300.000 € - Emprunts remboursés : 506.998 €

Etat détaillé des emprunts et des engagements donnés au 31/12/2025

Etablissement (motif emprunt)	Date emprunt	Banque	Montant brut au 31/12/2025	Engagements donnés (montissement titres r/avance d'emprunt)
Ateliers AGNELIS (cuisine Pomaret)	18/05/05	Crédit coop.	0,00	150 000,00
Le Landié (immobilier)	24/07/06	Crédit coop.	45 992,78	0,00
CMPP Marmande (antenne Tonneins)	30/08/07	BPO	13 069,11	149 355,00
Notre Maison (antenne Tonneins)	30/08/07	BPO	26 305,89	300 645,00
Notre Maison (villa Fumel)	04/04/08	BPO	14 066,04	120 560,00
CMPP Marmande	03/10/11	Caisse d'Eparg.	163 933,40	0,00
Les Cigalons (FAM)	31/01/11	Crédit coop.	838 067,71	1 582 091,00
Les Cigalons (FAM)	25/01/12	BPO	182 090,06	639 070,00
Cmpp Agen	12/03/13	Caisse d'Eparg.	258 333,60	700 000,00
Siège social	24/09/14	BPO	124 915,96	436 560,00
Ateliers Agnelis	18/05/15	Banque Courtois	357 434,26	857 842,00
Notre Maison (hébergement VSL)	25/07/16	Crédit coop.	233 333,21	240 000,00
IME Les Rives du Lot (Bias)	09/03/24	BPO	295 826,85	0,00
IME du Confluent (Aiguillon)	05/05/25	BPO	291 666,66	
TOTAL			2 845 035,53	5 176 123,00

Etat détaillé des engagements reçus sur emprunt au 31/12/2025

Etablissement (motif emprunt)	Date emprunt	Organisme gageur	Gage au 31/12/2025
Le Landié (immobilier)	24/07/06	Conseil Départemental du lot et G.	22 996,39

Produits constatés d'avance :

Les produits constatés d'avance figurant au passif pour un montant de 43.561 € concernent principalement des taxes d'apprentissages en attente d'utilisation.

DETAILS BILAN ACTIF

Actif immobilisé:

Tableau des mouvements de l'exercice 2025

<u>Immobilisations</u>	Valeur début exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur fin exercice
Frais établissements	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations incorporelles	820 874,26	103 788,05	43 631,17	881 031,14
Immobilisations corporelles				
- Terrains	1 468 412,27	105 270,00	7 125,00	1 566 557,27
- Constructions	18 987 637,08	886 123,44	878 713,92	18 995 046,60
- Matériel et Outillage	4 903 097,35	249 959,35	304 160,42	4 848 896,28
- Autres immobilisations corporelles	14 327 434,43	1 075 282,44	880 654,70	14 522 062,17
- Immobilisations en cours	456 761,24	50 528,23	486 353,27	20 936,20
- Avances acomptes	35 141,67	28 248,54	63 390,21	0,00
S/T Immobilisations corporelles	40 178 484,04	2 395 412,00	2 620 397,52	39 953 498,52
Immobilisations financières	586 717,09	24 218,44	155 062,79	455 872,74
TOTAL IMMOBILISATIONS	41 586 075,39	2 523 418,49	2 819 091,48	41 290 402,40

<u>Amortissements</u>	Valeur début exercice	Dotations	Diminutions	Valeur fin exercice
Frais établissements				
Autres immobilisations incorporelles	520 113,76	128 300,75	43 631,17	604 783,34
Immobilisations corporelles				
- Terrains	145 026,14	7 602,72	7 125,00	145 503,86
- Constructions	10 501 139,77	957 803,87	878 760,12	10 580 183,52
- Matériel et Outillage	3 957 771,82	290 098,63	301 117,60	3 946 752,85
- Autres immobilisations corporelles	10 178 666,01	1 060 325,54	1 013 659,98	10 225 331,57
S/T Immobilisations corporelles	24 782 603,74	2 315 830,76	2 200 662,70	24 897 771,80
TOTAL AMORTISSEMENTS	25 302 717,50	2 444 131,51	2 244 293,87	25 502 555,14

Calcul des amortissements :

Le plan d'amortissement est la traduction comptable de la répartition de la valeur amortissable d'un actif selon le rythme de consommation des avantages économiques attendus en fonction de son utilisation probable.

Incidences :

- Le plan d'amortissement est déterminé à la date d'entrée du bien à l'actif. Toutefois, ce plan n'est pas figé et en cas de modification significative dans l'utilisation prévue du bien, des ajustements du plan initial sont à opérer.
- D'autre part, lorsque des éléments d'un même actif ont des utilisations différentes, ils doivent être comptabilisés séparément et un plan d'amortissement propre à chacun doit être retenu. Il s'agit de l'approche par composant.
- Enfin, la base amortissable d'un actif correspond à la valeur brute sous déduction de la valeur résiduelle évaluée lors de l'acquisition.

Le mode d'amortissement retenu sur l'association est linéaire.

Les dotations aux amortissements sont appliquées prorata-temporis à compter de la date de mise en service de l'immobilisation concernée.

Les durées d'amortissement à pratiquer sont données à titre indicatif, chaque immobilisation étant traitée au cas par cas selon sa durée d'utilisation potentielle à l'achat et réévaluée à chaque début d'exercice.

Immobilisations incorporelles (logiciels)	de 12 mois à 5 ans
Agencements terrains	de 20 à 30 ans
Constructions	
Honoraires et frais divers	de 20 à 50 ans
Acquisition de bâtiments	de 20 à 50 ans
Gros œuvres (charpente, maçonnerie)	de 20 à 50 ans
Toiture	de 20 à 30 ans
Electricité, plomberie, chauffage	de 10 à 20 ans
Menuiseries	de 10 à 20 ans
Peintures, revêtements de sols	de 5 à 15 ans
Matériel et outillage	de 5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Installations et agencements divers	de 5 à 10 ans
Matériel de transport	de 5 à 8 ans
Matériel de bureau et informatique	de 3 à 5 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Mobilier autres (hébergements, etc)	de 8 à 10 ans
Autres immobilisations	de 5 à 10 ans

Stocks et en-cours :

Les stocks des ateliers des ESAT sont évalués :

- A la valeur d'achat en ce qui concerne les matières premières et fournitures.
- A la valeur de vente corrigée du pourcentage de marge en ce qui concerne les produits finis.

Les provisions éventuellement constituées prennent en compte la dépréciation prévisionnelle de certains éléments anciens ou de qualité inférieure.

Le montant des provisions pour dépréciation des stocks s'élève à 18.342 €.

Créances:

	Montant brut	Degré de liquidité de l'actif	
		A moins d'un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
- Autres immobilisations financières	85 310,63	0,00	85 310,63
Actif circulant			
- Créances redevables et clients	1 305 230,87	1 305 230,87	0,00
- Autres créances	997 616,48	997 616,48	0,00
- Charges constatées d'avance	97 743,59	97 743,59	0,00
S/T Actif circulant	2 400 590,94	2 400 590,94	0,00
TOTAL	2 485 901,57	2 400 590,94	85 310,63

Les créances sur autres immobilisations financières correspondent principalement à des cautions.

Charges constatées d'avance :

Les charges constatées d'avance concernent essentiellement :

- Des avances sur charges (eau, gaz et téléphone, assurances, loyers, ...).
- Des contrats facturés sur deux exercices à cheval (maintenance, ...).
- Des conventions d'honoraires facturées en 2025 et concernant l'exercice 2026.

Le montant de ces avances figure à l'actif du bilan pour un montant de 97.744 €.

Engagements hors bilan donnés ou reçus :

Les seuls engagements donnés ou reçus sont ceux indiqués sur l'état détaillé des emprunts plus haut.

DETAILS COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat fait apparaître les seules opérations comptables de l'exercice se traduisant par un solde déficitaire de 374.313 € se répartissant ainsi :

	Exercice 2025	Exercice 2024
Résultats établissements sociaux et médicaux sociaux	188 517,76	-662 649,08
Résultats ateliers commerciaux	-131 206,24	-1 041 139,37
Résultats des placements financiers sur la trésorerie des établissements sociaux et médicaux sociaux	134 016,84	85 990,17
Secteur associatif (statutaire + prov CP de l'association)	-237 622,06	-179 806,25
Retraitements pour consolidation	-328 019,67	-511 982,56
TOTAL	-374 313,37	-2 309 587,09

<u>Ventilation des produits d'exploitation :</u>	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation	%
Cotisations	540,00	715,00	-175,00	-24,5%
Ventes des ateliers (prestations et ventes)	3 238 032,89	3 379 759,27	-141 726,38	-4,2%
Dotations et produits de tarification (ESMS)	54 558 099,59	49 318 243,35	5 239 856,24	10,6%
Dons manuels	5 703,36	2 923,36	2 780,00	95,1%
Produits divers	550 618,68	3 429 751,93	-2 879 133,25	-83,9%
Reprises amortissements et fonds dédiés	569 242,93	1 190 441,02	-621 198,09	-52,2%
TOTAL	58 922 237,45	57 321 833,93	1 600 403,52	2,8%

Le chiffre d'affaires des ateliers commerciaux a diminué de 4,2% par rapport à l'exercice précédent. Cela s'explique principalement par la fermeture de la cuisine centrale sur les ateliers Agnelis.

Quant aux produits de la tarification, on note une augmentation moyenne de 10,6 % s'expliquant par l'ouverture d'établissements nouveaux fin 2025 (Maison Landaise des adolescents et EAM Chacun sa vie chacun sa réussite), par la création de 4 nouvelles places sur la MECS Les Grenadiers mais surtout par le changement d'affectation comptable des aides aux postes pour 2.915 K€ auparavant affectées en produits divers.

Résultats établissements sous tutelle	Exercice 2025	Exercice 2024
L'intégration sur le résultat de l'exercice	188 517,76	-662 649,08
Du solde excédentaire des exercices précédents de	36 822,90	85 122,53
Détermine le résultat devant être affecté provisoirement aux budgets ultérieurs pour	225 340,66	-577 526,55

Ventilation du résultat

Budget	Résultat comptable 2025	Report à nouveau imputé sur		Résultat administratif 2025 (a+b)
		2025	2026	
11 - CMPP AGEN	84 284,20	0,00	0,00	84 284,20
12 - CMPP MARMANDE	0,00	0,00	0,00	0,00
13 - CMPP VILLENEUVE	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00
14 - CAMSP AGEN	-8 693,74	0,00	-22 810,08	-8 693,74
15 - CAMSP VILLENEUVE	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
16- CAMSP MARMANDE	26 248,45	0,00	0,00	26 248,45
21 - MECS NOTRE MAISON	221 432,18	0,00	-382 487,68	221 432,18
29 - Maison Landaise des ados	6 260,86	0,00	0,00	6 260,86
30 - SAMSAH Chacun sa vie, chacun sa réussite	29 348,61	0,00	0,00	29 348,61
31 - MECS Les Grenadiers	27 248,94	0,00	0,00	27 248,94
32 - EAM Chacun sa vie, chacun sa réussite	3 736,08	0,00	0,00	3 736,08
33 - ITEP DES DEUX RIVIERES	-0,00	0,00	0,00	-0,00
34 - IME LALANDE	-35 893,38	26 997,90	40 453,89	-8 895,48
35 - IME LES RIVES DU LOT	99 372,26	0,00	28 455,84	99 372,26
36 - IME CONFLUENT	14 576,84	9 825,00	19 605,73	24 401,84
37 - IME FONGRAVE	-6 176,61	0,00	0,00	-6 176,61
38 - SESSAD LA PASSERELLE	19 883,18	0,00	0,00	19 883,18
39 - SESSAD AGEN	37 939,85	0,00	0,00	37 939,85
40 - SESSAD CONFLUENT	14 731,99	0,00	0,00	14 731,99
41 - ESAT CASTILLE	33 483,20	0,00	0,00	33 483,20
41 - FOYER CASTILLE	-30 248,10	0,00	-52 692,77	-30 248,10
41 - SAVS CASTILLE	-55 650,76	0,00	1 680,91	-55 650,76
43 - FOYER LA COURONNE	-96 596,62	0,00	-983 915,41	-96 596,62
44 - FOYER LES CIGALONS	50 037,35	0,00	-66 355,91	50 037,35
45 - CHVS DE L'AGENAIS	-216 608,67	0,00	-1 223 227,41	-216 608,67
46 - FOYER LA FERRETTE	-100 669,23	0,00	-43 379,16	-100 669,23
47 - SESSAD LES RIVES DU LOT	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
49 - ESAT Agnelis	-4 163,65	0,00	0,00	-4 163,65
60 - SAVS Jasmin	33 634,53	0,00	0,00	33 634,53
SIEGE BUDGET	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total budget sociaux	188 517,76	36 822,90	-2 684 672,05	225 340,66
SIEGE HORS BUDGET	-431 624,89	0,00	1 164 382,35	
51 - ATELIERS CASTILLE	56 140,92	0,00	-225 301,81	
54 - ATELIERS AGNELIS	-187 347,16	0,00	-1 268 919,65	
TOTAL	-374 313,37	36 822,90	-3 014 511,16	

Prestations réciproques :

Les prestations réciproques entre établissements de l'Association ont fait l'objet d'éliminations dans le résultat consolidé pour les montants ci-dessous.

Il s'agit ici de neutraliser toutes les opérations de ventes et d'achats entre les établissements et le siège de l'association car ceux-ci, s'ils étaient pris en compte gonfleraient anormalement les chiffres du comptes de résultat.

	Exercice 2025	Exercice 2024
<u>Charges éliminées</u>		
Achats matières premières	9 951,10	5 205,17
Achats autres approvisionnements	56 897,48	96 098,45
Achats de marchandises	0,00	0,00
Autres achats et charges externes	2 458 100,32	2 853 939,02
Autres impôts et taxes	4,12	5 275,36
Salaires et traitements	-80 334,69	-97 115,83
Charges sociales	30 324,83	33 209,88
Quote-part services communs (frais de siège)	1 508 741,73	1 447 472,66
Autres charges	0,75	0,00
Charges financières	-2 232,54	-2 590,72
Charges exceptionnelles	0,00	1 000 000,00
Amortissements	0,00	0,00
TOTAL CHARGES	3 981 453,10	5 341 493,99
<u>Produits éliminés</u>		
Production vendue	2 270 512,02	3 672 525,42
Subventions	0,00	0,00
Quote-part services communs (frais de siège)	1 508 741,73	1 447 472,66
Autres produits	202 199,35	221 495,91
Produits financiers	0,00	0,00
Produits exceptionnels	0,00	0,00
Transferts de charges	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS	3 981 453,10	5 341 493,99

Cotisations :

Les cotisations se montent pour l'exercice 2025 à un montant de 540 €. Leur comptabilisation a été faite selon la méthode des engagements.

Honoraires du Commissaire aux Comptes :

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice facturé au titre du contrôle légal des comptes et entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L.822-11 se sont montés à 48.120 € répartis comme suit :

□ Certification des comptes : 48 120 €

□ Autres services : 0 €

Résultat exceptionnel :

	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
En produits exceptionnels figurent		
Produits sur cessions d'actif	0,00	0,00
Les quotes parts de subventions d'investissement virées au résultat	0,00	0,00
Divers produits sur exercices antérieurs	0,00	0,00
Divers produits exceptionnels	0,00	600 000,00
TOTAL	0,00	600 000,00

En charges exceptionnelles figurent		
La valeur comptable des investissements cédés	0,00	0,00
La dotation au compte Différence sur réalisation d'éléments d'actif	233 256,02	73 313,41
Diverses charges sur exercices antérieurs	0,00	0,00
Diverses charges exceptionnelles	0,00	1 000 000,00
TOTAL	233 256,02	1 073 313,41

Résultat exceptionnel	-233 256,02	-473 313,41
------------------------------	--------------------	--------------------

Informations sur les personnels

	Nombre de salariés au 31/12	
	Exercice 2025	Exercice 2024
Employés	488	604
Maîtrise	206	86
Cadres	133	129
TOTAL	827	819

L'effectif est resté stable par rapport à 2024. Toutefois, la structuration des catégories a été modifiée, du fait de l'utilisation d'un nouveau logiciel SIRH à compter du 1/01/2025, lequel intègre différents postes dans la catégorie des agents de maîtrise selon les mêmes modalités que les collèges électoraux.

Rémunérations et avantages en nature

Les rémunérations versées aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés de l'association se sont élevés à 0 € et les avantages en nature consentis à ces mêmes personnes se sont élevés à 0 €.

Compte épargne temps

La somme provisionnée pour les comptes épargne temps sur un fonds collectif de retraite est de 55.295 € (75.713 € en 2024).

Tableau des Legs, donations et assurances vie

PRODUITS	Montants
Montant perçu au titre d'assurances vie	0,00
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	0,00
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0,00
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0,00
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	0,00
CHARGES	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0,00
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0,00
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	0,00
SOLDE DE LA RUBRIQUE	0,00

Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature ne sont pas comptabilisées faut de pouvoir quantifier de manière fiable les prestations perçues ou parce que leur impact reste très faible.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 2025		Exercice 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat	0,00	0,00	0,00	0,00
Prestations en nature	0,00	0,00	0,00	0,00
Dons en nature	5 703,36	5 703,36	2 923,36	2 923,36
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Mise à disposition personnel Education Nationale	808 000,00		950 000,00	
TOTAL	813 703,36	5 703,36	952 923,36	2 923,36
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France	813 703,36	5 703,36	952 923,36	2 923,36
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL	813 703,36	5 703,36	952 923,36	2 923,36

SIÈGE

I. Présentation de l'établissement

Le siège administratif de l'ALGEEI est actuellement sur son autorisation accordée à partir du 1^{er} janvier 2023 pour 5 ans.

Le taux de frais de siège autorisé est de 2.75 % et il est plutôt faible au regard des taux moyens pratiqués sur le territoire français. L'augmentation du périmètre de l'ALGEEI nous permet cependant de financer les différents services du siège mais la charge de travail reste toujours très conséquente au regard des moyens disponibles.

II. Évolution de l'activité

Le siège reste le garant de la politique engagée par l'association. Il accompagne l'ensemble des établissements dans leurs quotidiens, sur leurs exigences juridiques et réglementaires, dans l'animation et l'évolution des pratiques, dans l'innovation et les projets.

Il impulse, accompagne et porte des services et opérations (DuoDay et la Communauté 360/ hors taux de frais de siège).

L'année 2025 a de plus été marquée par l'accompagnement de quelques projets nouveaux dont les ouvertures de l'EAM « Chacun sa vie, chacun sa réussite » à Mont-de-Marsan et de la Maison Landaise des Adolescents.

Se rajoute à cela un suivi budgétaire plus poussé et des recherches actives d'économies et des études de réorganisations avec les directions concernées sur les budgets financés par le Conseil Départemental du Lot-et-Garonne afin de contenir les déficits affichés sur ces établissements.

Le système d'information de l'association continue à évoluer de façon importante tant sur la sécurisation des données que sur la mise en place de nouveaux outils comme notamment un nouveau logiciel de paie/RH utilisé depuis janvier 2025, un nouvel intranet et la mise en place à venir de la facture dématérialisée mise en œuvre début 2026.

III. Ressources Humaines

Tableau des effectifs :

PERSONNEL	TEMPS PLEIN		TEMPS PARTIEL		TOTAL	
	Nombre agent	Nombre ETP	Nombre agent	Nombre ETP	Nombre agent	Nombre ETP
Direction encadrement	8	8	1	0,5	9	8,5
Directeur Général	1	1			1	1
Directeur Général Adjoint			1	0,5	1	0,5
DAF	1	1			1	1
DRH	1	1			1	1
DSI	1	1			1	1
Responsable Comptable	3	3			3	3
Contrôleur de gestion	1	1			1	1
Administration gestion	8	8			8	8
Secrétaire de direction	1	1			1	1
Gestionnaire de paie	4	4			4	4
Aide comptable	1	1			1	1
Responsable réseau informatique	1	1			1	1
Technicien informatique (apprentissage)	1	1			1	1
Service généraux	0	0	1	0,5	1	0,5
Agent de service			1	0,5	1	0,5
TOTAL	16	16	2	1	18	17

Mouvements des personnels :

Nous notons la création d'un nouveau poste de responsable financier (responsable comptable) afin de soutenir le service financier au regard du périmètre grandissant des budgets à suivre.

NOMBRE HEURES DE FORMATION 2025

INTITULE DE LA FORMATION	CADRES	MAITRISES	EMPLOYES	TOTAL
Séminaire de Direction	56			56
Actualité sociale	4			4
Fiche de poste	14			14
My Report Bulder	63			63
Tuteur Maître Apprentissage	28			28
Traitement de la maladie en paie		15		15
Risques Routiers	14	8		22
SST	28	28		56
FALC		28		28
CONNAISSANCES DES PUBLICS		21		21
TOTAL	207	100	0	307

IV. Démarche qualité

Le siège est toujours certifié ISO 9001 (Management de la qualité). Le Manuel Qualité est régulièrement mis à jour en fonction de l'actualité. Il est une des composantes du Manuel Qualité Associatif aux services des établissements utilisé pour leurs propres évaluations.

Le siège a été de nouveau certifié pour 3 ans en mai 2025. Un audit de contrôle est réalisé tous les ans.

V. Rapport budgétaire

Le financement du siège administratif correspond est assuré par les frais de siège facturés à l'ensemble des établissements de l'association et cette facturation s'est élevée à 1.508 K€ en 2025 en augmentation de 61 K€ par rapport à l'année précédente soit + 4,2 %. Cette augmentation s'explique par l'ouverture des nouvelles structures.

Ce complément d'enveloppe a permis d'aborder plus sereinement les différentes missions transversales et centralisées qui incombent au Siège et cela s'est notamment traduit par la création d'un poste de responsable financier nécessaire pour faire face au périmètre croissant.

Cela a notamment permis de mieux appréhender la mise en place du nouveau logiciel de paye, sur sa partie budgétaire.

Total des charges : 1 623 980 €

Total des produits : 1 607 272 €

Résultat comptable : 16 708,67 €

Résultat N-2 : 0,00 €

Résultat administratif 2025 avant provisions : + 16 708,67 € que nous souhaitons provisionner pour la retraite en totalité puisque nous avons un départ à la retraite sur les équipes du siège prévu début 2027 et que 2 autres personnes devraient partir sur les 2 ans à venir.

Il en ressort alors un **RESULTAT ADMINISTRATIF 2025 de 0,00 €**

Dans le détail, nous constatons les écarts significatifs suivants :

Groupe 1 – Dépenses afférentes à l'exploitation : Gain de 9.075,75 €. Les dépenses ont nettement diminué entre 2025 et 2024 sur les lignes suivantes :

- o Électricité : - 7.983 € (en lien avec un changement de fournisseur et des régularisations de factures 2024)
- o Frais d'affranchissement : - 2.910 € (lié à la dématérialisation de plus en plus importante).

Après la forte inflation subie sur 2023 et en moindre mesure sur 2024, le siège a pu revenir sur un niveau de dépense équivalent à celui de 2022 grâce à des économies importantes générées sur la téléphonie, sur Internet, sur les frais d'affranchissement et l'électricité.

Groupe 2 – Dépenses afférentes au personnel : Le compte administratif laisse apparaître un dépassement de 46.823 € mais après déduction de la reprise de provision retraite (compte 781500) et la refacturation de personnel (compte 641900), il ressort un gain de 19.600 €. Ce gain s'explique par le retard sur l'embauche de la nouvelle responsable financière mais aussi par un léger gain de GVT suite au remplacement d'une gestionnaire de paie partie à la retraite en avril 2025.

Groupe 3 – Dépenses afférentes à la structure : L'inflation a davantage été constatée sur ce groupe de dépenses et notamment sur :

- o Sur l'audit ISO 9001 pour +2,8 K€
- o L'entretien réparation et la maintenance pour 4,8 K€
- o Les amortissements pour 6,5 K€

Ce groupe ressort ainsi en déficit de 14,2 K€ après retraitement des recettes en atténuation impactant ce groupe de charge.

VI. Conclusion

Le taux de 2,75 % de frais de siège reste bien en deçà du taux moyen de frais de siège national et cela se voit sur les équipes du siège de l'ALGEEI qui restent toujours volontaires mais toujours sur un rythme très soutenu afin de répondre au mieux aux exigences croissantes de notre secteur médico-social.

La Direction Générale

Les MECS

Maison d'Enfants à Caractère Social

MECS NOTRE MAISON

PRÉSENTATION DE LA MECS NOTRE MAISON

La Maison d'Enfants à Caractère Social « Notre Maison » a été créée en 1959 pour répondre à l'un des besoins majeurs en matière de protection de l'enfance sur le territoire : l'accueil des mineurs en danger. Elle est habilitée pour la prise en charge judiciaire des mineurs au titre de l'assistance éducative, conformément à l'article 375 du Code civil, ainsi que pour la mise en œuvre des placements administratifs selon l'article L222-5 du Code de l'action sociale et des familles.

Depuis l'habilitation de janvier 2008, la capacité d'admission est passée de 57 à 62 jeunes de 0 à 21 ans. Cette autorisation administrative a été renouvelée en août 2022.

L'établissement propose 3 modalités de prise en charge :

1. **Les unités de vie** (hébergement collectif) — 30 places :
 - o Fumel : 7 places
 - o Villeneuve-sur-Lot : 16 places
 - o Tonneins : 7 places
2. **Le placement familial** auprès d'assistants familiaux — 20 places
3. **Le service d'insertion** — 12 places, proposant un accompagnement social individualisé en studios ou appartements à Villeneuve-sur-Lot et à Tonneins

LES PERSONNES ACCUEILLIES

La Protection de l'Enfance s'adresse à des mineurs dont « la santé, la sécurité, la moralité ou les conditions d'éducation sont gravement compromises ». Il s'agit majoritairement d'enfants dont la structure familiale présente des carences majeures en lien avec la précarité sociale, les diverses pathologies ou le handicap.

Au titre de la Protection de l'Enfance nous accueillons également des jeunes mineurs non accompagnés, des jeunes isolés sur le territoire après un long parcours d'errance et de dangers et des jeunes majeurs en difficulté sociale.

1- Évolution de l'établissement :

■ Nombre de places agréées : **62**

■ Nombre d'usagers inscrits au 31 décembre 2025 : **51**

Le nombre d'enfants, adolescents et jeunes majeurs accueillis durant l'année 2025 a varié entre 45 et 52.

Cette variation est intrinsèque au fonctionnement de notre structure, puisque principalement dépendante des décisions des magistrats et de l'évolution des projets personnalisés.

■ Nombre de journées accordées : **20 690**

■ Nombre de journées réalisées : **17 744**, ce qui représente un taux d'occupation (activité réalisée/activité accordée) de 85.76 % et un taux d'occupation agrément (accueil/agrément) de 78.41% au 31.12.2025.

Au regard des journées budgétées, l'établissement a réalisé une sous activité de 7.34%.

En ce qui concerne la file active, l'établissement a accueilli un total de 67 jeunes au cours de l'année 2025.

25.38 % de ces jeunes étaient en situation de handicap.

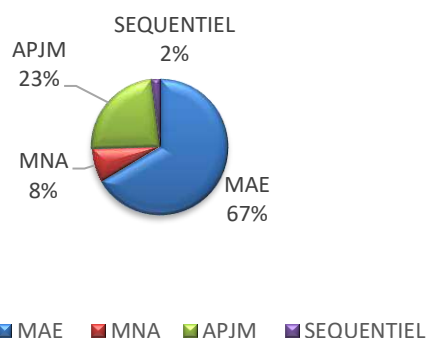
■ Le **prix de journée** unique lissé pour 2025 est de : **206.95€**.

Structure de l'effectif selon le sexe, l'âge et la nature du placement :

Tranche d'âge	Garçons			Filles			Total
	Art 375	ASE	S/total	Art 375	ASE	S/total	
0 - 3 ans	0	0	0	1	0	1	1
4 - 8 ans	2	0	2	3	0	3	5
9 - 12 ans	3	0	3	1	0	1	4
13 - 15 ans	6	0	6	8	0	8	14
16 - 21 ans	4	4	8	11	8	19	27
Totaux	15	4	19	24	8	32	51

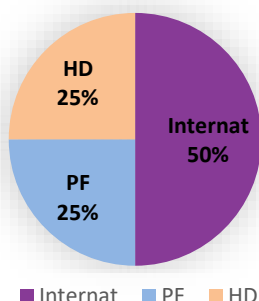
Les placements de mineurs sont majoritaires et représentent 76 % de la population accueillie : 67% de mesures d'Accompagnement Educatives, 8% de Mineurs Non Accompagnés), 2 % de suivi en séquentiel et 23 % d'accueils de jeunes majeurs (APJM).

Nature des mesures



La répartition par modalité est la suivante :

Répartition par modalité



Au 31 décembre 2025, les placements sont ainsi répartis :

- Internat (unités d'hébergement collectif) 50 %
- Placement Familial (PF) 25 %
- Hébergements diversifiés (HD) 25%

L'hébergement « hors les murs » (PF+HD) représente

	Entrées 2025		Sorties 2025	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Internats	7	6	4	6
Placement Familial	0	0	1	0
Hébergement Diversifié	1	2	0	5
TOTAL	8	8	5	11
GLOBAL	16		16	

Les sorties :

Nombre de sorties

Orientations :

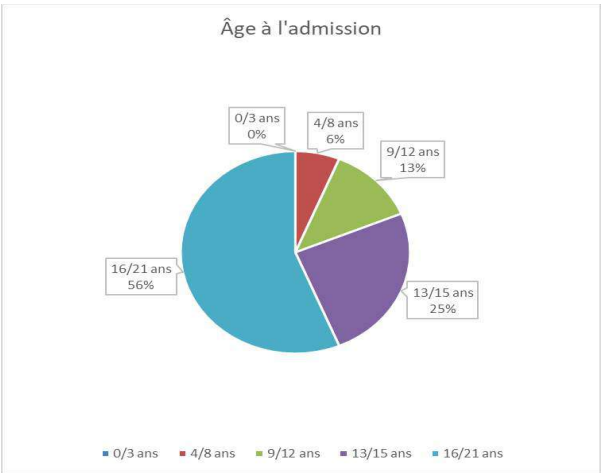
- Départ après majorité en autonomie :
- Retour en famille après majorité :
- Retour en famille avant majorité :
- Orientation vers un autre établissement :

	G	F	T
	5	11	16
	0	5	5
	0	1	1
	2	4	6
	3	1	4

Ce sont au total 16 jeunes qui ont quitté l'établissement au cours de l'année 2025.

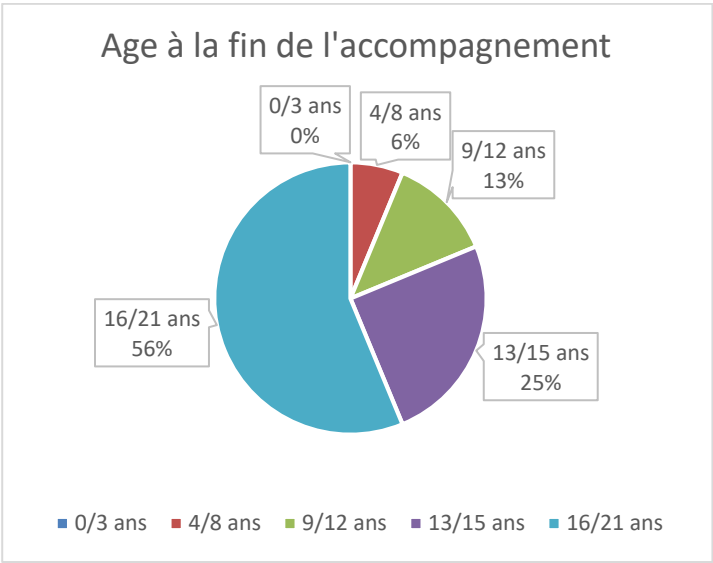
Les entrées :
16 jeunes sont entrés dans l'établissement au cours de l'année 2025 :

	G	F	T
Nombre d'entrées	8	8	16

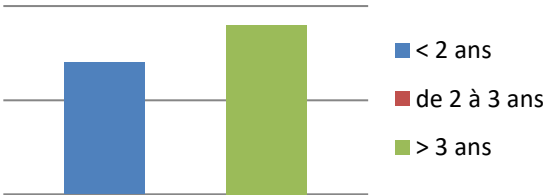


Cette année la majorité des admissions est dans la tranche des 16 à 21 ans pour 56 %.
La tranche 16 à 21 ans représente plus de la moitié des admissions.

On constate que plus de la moitié de sortie des effectifs sont dans la tranche 16/21 ans (56 %) soit dans le cadre d'un retour auprès de la famille d'origine soit d'un accès direct à une vie autonome



Durée des placements (sortants)



La durée moyenne d'accompagnement à la M.E.C.S pour les jeunes sortis durant l'année 2025 est de 7 ans et 4 mois.
Durée minimale 2025 = 2 jours
Durée maximale 2025 = 20 ans et 6 mois

L'ACTIVITÉ ET SON ÉVOLUTION

Activité de l'établissement

Nombre de places : 62

	2023	2024	2025
Journées proposées	19 003	19 003	19 150
Journées accordées	19 003	20 690	20 690
Journées réalisées	19 614	18 848	17 744

L'exécutoire 2025 prévoyait 20.690 journées à réaliser (18.900 au titre des situations 47 et 1.790 au titre des situations hors 47). Nous avons réalisé 17 744 journées dont 17 465 journées pour des situations rattachées au CD47 et 279 au titre des situations hors 47. Nous constatons donc une sous activité globale de 2 946 journées :

- 1 435 journées de sous activité pour l'accueil de jeunes relevant du département 47
- 1 511 journées de sous activité pour l'accueil des jeunes relevant des autres départements.

ÉVOLUTION DES PROJETS

UNITE DE VIE DE VILLENEUVE

L'unité d'hébergement de Villeneuve sur Lot a une capacité d'accueil de 16 jeunes, âgés de 7 à 18 ans, (groupe vertical et mixte). Les familles de ces jeunes résident sur plusieurs secteurs du département : le Villeneuvois, le Marmandais, le Néracais, ce qui génère des transports fréquents pour l'équipe éducative pour les droits de visite ou les entretiens éducatifs et/ou familiaux.

Dans une perspective d'accroissement de l'activité nous allons axer le projet de l'internat de VSL sur l'accueil de jeunes à double vulnérabilité. Au regard des statistiques actuelles nous accueillons déjà, et ce, depuis plusieurs années, des jeunes relevant de la MDPH et qui devraient bénéficier de prises en charge en établissements spécialisés, mais qui, par manque de places restent dans les établissements scolaires ordinaires avec des aménagements de temps de classe ou des AESH ou autres dispositifs tentant de palier aux manques.

De même nous constatons une évolution de jeunes allant jusqu'à leur majorité ou plus, toujours accueillis sur les internats, de par leur fragilité, leur autonomie restreinte pour un passage à l'insertion, ce qui nous conforte dans la perspective d'appartements tremplin, ou/colocations, pour ces profils de jeunes.

Scolarisation :

Ces jeunes sont scolarisés dans des établissements différents, selon leurs besoins et leurs projets.

Parmi eux, sur l'année 2025, 5 relèvent de la MDPH, tous ont un suivi avec un psychologue, 4 avec un psychiatre. Des PAP (plan d'accompagnement personnalisé) sont mis en place.

Les troubles de ces jeunes amènent à des parcours scolaires en discontinu, ce qui génère la présence des jeunes sur site en journée et une réadaptation de l'organisation du service.

Sur l'unité de Villeneuve, les déplacements s'effectuent tous les jours en périodes scolaires sur 5 collèges différents (Paul Froment à Sainte Livrade, Anatole France à Villeneuve, Crochepierre à Villeneuve, St pierre à Casseneuil, Damira Asperti à Penne d'Agenais).

Les autres jeunes de l'unité sont scolarisés au lycée Couffignal à Villeneuve, au lycée Georges LEYGUES à Villeneuve, la MFR de Pujols, le CFA La Palme à Agen.

Certains jeunes se rendent dans leur établissement scolaire en autonomie (bus ou à pied), et les autres sont accompagnés par les éducateurs.

Les rendez-vous avec les professeurs nécessitent des déplacements importants au cours de l'année scolaire.

Droits de visites :

Les droits de visite se déclinent sous plusieurs formes :

- Médiatisés pour 3 jeunes (à la quinzaine, au mois)
- Semi médiatisés pour 3 jeunes (à la quinzaine)
- Libres avec et sans hébergement pour 3 jeunes

Certains droits de visite semi médiatisés demandent aux éducateurs un accompagnement auprès du domicile de la famille, ce qui nécessite un temps de transport important (Barbaste, Feugarolle).

Les jeunes n'ayant pas de possibilité d'hébergement en famille, ou pas de manière régulière, bénéficient d'un accueil sur certains week end, à La Marsale, site dans le villeneuvois avec lequel un partenariat a été établi. Ce lieu permet un « ailleurs », hors des murs de la MECS, où sont accueillis sur l'année lors des week end, les jeunes de la MECS Notre Maison uniquement.

Un séjour d'une semaine aux vacances de Pâques a également pu être mis en place.

De par leur problématique une partie des jeunes accueillis ne peuvent bénéficier de séjours en colonies de vacances. Plusieurs d'entre eux ont été renvoyés car leurs comportements étaient inadaptés, ce qui nous oblige à rester ouverts même sur les temps de vacances scolaires.

Soins :

La plupart des rendez-vous médicaux s'effectuent dans le Lot et Garonne.

Toutefois, les rendez-vous chez des spécialistes, au vu de la désertification de certains praticiens nécessitent des déplacements hors département, notamment pour les dentistes ou les dermatologues où les soins se font dans la région Toulousaine ou Bordelaise.

La carence de psychologues dans l'établissement nous a orientés vers des prises en charge en libéral ou au CMPP. Depuis le mois de septembre une psychologue a rejoint les internats de VSL et Fumel.

- Prises en charge dentiste dans le 31
- Prises en charge psychologue EMDR dans le 47
- Prises en charge par un psychiatre dans le 47 pour 4 jeunes
- Prises en charge par le médecin généraliste dans le 47 pour tout le groupe
- Prises en charge par un orthopédiste dans le 47
- Prises en charge par un ophtalmologue dans le 47
- Prise en charge par le PSYREV dans le 47 pour 3 jeunes
- Prise en charge par un podologue dans le 47
- Prise en charge par une sage-femme dans le 47 pour 1 jeune
- Prise en charge par le CSS (centre de santé sexuelle) dans le 47 après un projet de groupe.
- Prise en charge par le SMARTE (centre de soins pour les jeunes de 18 à 25 ans dépendant de la Candelie)
- Prise en charge au CLAT 47 (centre de lutte anti tuberculeux) pour 2 jeunes.

Dans le cadre de la formation des élèves infirmières, l'ISFI nous a demandé d'intégrer un groupe de 4 élèves en stage sur l'internat. Parmi les thèmes de travail proposés, il a été choisi le thème autour de la sexualité, relations intimes, moyens de contraception, consentement...

Les élèves infirmiers sont intervenus sur le premier semestre 2025 (plusieurs soirées entre le mois de janvier et le mois de mai) et une nouvelle équipe s'est positionnée pour l'année scolaire 2025/2026. Le bilan a été très positif tant du côté des jeunes que de celui des futures infirmières. Les jeunes de l'internat ont été très participatifs.

Loisirs :

Les activités de loisirs ont lieu tout au long de l'année.

Certaines activités sont effectuées en fonction d'un projet de groupe, réfléchi et pensé avec l'équipe éducative et les jeunes accueillis.

Ainsi, depuis plusieurs années, un projet suit son cours avec l'association « clowns en route », qui permet aux jeunes accueillis de se mettre en scène et de pouvoir dépasser certaines de leurs difficultés, au niveau du langage, de la gestuelle, de la prise de parole. Ce projet perdure au fil des ans car porteur d'interventions éducatives positives.

Sur les temps de vacances scolaires des sorties diverses et variées permettent aux jeunes des moments de loisirs tout en joignant un esprit culturel.

L'été 2025 : sortie au parc aquatique Ludo parc NERAC, lac de Lougratte, Castelmoron, Vertigo activité pêche, concerts (black M à VSL), animations proposées sur le villeneuvois.

Le tournoi annuel de ping pong de la MECS a permis aux jeunes de tous les services ainsi que les salariés de se retrouver autour d'une journée festive.

UNITE DE VIE DE FUMEL

L'unité d'hébergement de Fumel a une capacité d'accueil de 7 jeunes âgés de 7 à 18 ans (groupe vertical et mixte).

L'unité dispose d'un petit studio pour les jeunes dans le cadre de la préparation à l'autonomie.

Les familles de ces jeunes résident principalement dans le secteur du Fumélois, hormis une jeune dont les parents résident à Villeneuve sur Lot et un jeune dans le secteur du Marmandais.

Sur une partie de l'année l'internat de Fumel a accueilli 8 jeunes, pour un effectif de 7, une jeune étant dans le pré studio en attente de son orientation vers le service insertion.

Scolarité :

En fonction des projets de chaque jeune et de leurs besoins les établissements scolaires sont différenciés. Parmi eux, 3 relèvent de la MDPH.

Un jeune est scolarisé au collège de Monsempron Libos, 3 au collège de Fumel, une au CFA de Sainte Livrade dans le cadre d'un apprentissage, 2 au lycée de Fumel, un à la MFR de Miramont de Guyenne.

Les accompagnements sont assurés par les éducateurs ou en autonomie via les transports en commun.

Les rendez-vous avec les enseignants nécessitent des déplacements à Villeneuve et Sainte Livrade pour 2 d'entre eux, Miramont de Guyenne pour un.

Soins :

3 jeunes ont droit à la MDPH ; 1 en dispositif ULIS avec l'aide d'une AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap), un avec une AESH à la MFR, un qui relève d'un ITEP avec notification, mais pas de place.

Un jeune bénéficie d'une prise en charge par le CMPE, un autre par le CMPP, un jeune suivi par le RESEDA, 2 jeunes en prise en charge par une infirmière psy du PSYREV, une autre bénéficie d'accueils en séquentiels à l'unité Mozart (psychiatrie infanto juvénile).

Au regard de la désertification des médecins dans le département, surtout dans le secteur du Fumélois, la plupart des rendez-vous médicaux ont lieu dans le Lot (Cahors) ou la région Toulousaine, notamment les rendez-vous dentiste, orthodontiste, podologue.

L'infirmière psy du PSYREV se déplace sur l'unité de vie pour les entretiens avec les jeunes. Des rencontres fréquentes ont lieu entre les éducateurs, le cadre du service et les centres de soins.

Loisirs :

Les activités de loisirs ont lieu essentiellement lors des week-ends d'ouverture et les vacances scolaires. Les rendez-vous médicaux et les droits de visites famille étant prégnants sur la semaine, il est difficile de mettre en place des activités sportives les mercredis.

Des sorties ont été organisées autour de la journée du patrimoine, dans un cadre culturel.

Durant la période d'été des sorties ont permis de visiter le gouffre de Padirac, des sorties baignades (Lougratte, piscine...). Des petits séjours d'une semaine à la Marsale, notre partenaire pour accueillir les jeunes sur l'année, ont permis à certains jeunes de découvrir le bivouac, l'équitation, l'activité cirque.

Afin de joindre l'utile à l'agréable, des sorties à Toulouse, à la journée ont permis de réaliser les achats de vêture, tout en visitant la ville rose.

Le tournoi de ping pong annuel de la MECS a permis aux jeunes de tous les services ainsi que les salariés de se retrouver autour d'une journée festive.

UNITE DE VIE DE TONNEINS PETIT PARIS

Dispositif et capacité :

- 7 places pour adolescents de 15 à 18 ans (et au-delà)
- Une unité de vie collective + un appartement en semi-autonomie
- Accompagnement vers l'autonomie avec protocoles individualisés

Évolution du public : maintien au-delà de 18 ans

L'année 2025 a été marquée par l'augmentation de l'âge des jeunes accompagnés, avec un maintien de l'accompagnement au-delà de 18 ans. Cette évolution nécessite une adaptation du projet de service et pose la question des solutions d'accompagnement pour ces jeunes majeurs qui ne peuvent parfois pas prétendre aux dispositifs existants : Insertion, DAJMA... Ou par manque de place à l'insertion.

Double vulnérabilité : un enjeu central

La thématique de la double vulnérabilité (jeunes placés en situation de handicap ou porteurs de troubles psychiques) reste centrale dans nos préoccupations. Ce public, qui arrive massivement sur les MECS, nécessite un accompagnement renforcé et mobilise particulièrement les professionnels. Cette problématique souligne plus que jamais l'importance du psychologue au sein de l'équipe pluridisciplinaire, alors que la pénurie actuelle entraîne de sévères difficultés dans l'accompagnement de ces jeunes.

Temps forts pour 2025

- Durant l'été 2025, le service a mis en œuvre le programme « Unplugged », une initiative de prévention des addictions adaptée aux adolescents. Illustration concrète de la difficulté à tenir des projets structurants, tout en constatant leur pertinence pour les jeunes.
- Réussite 47 : 3 lauréats avec Nantenin, Yoann et Lyssia
- L'équipe éducative continue de proposer une diversité d'activités favorisant l'ouverture culturelle et sociale : sorties concerts, cinéma, activités en pleine nature, ateliers cuisine, séances sur la vie affective et sexuelle...

Axes de travail au quotidien

Travail avec les familles

Association systématique des familles aux projets :

- Entretiens réguliers et visites à domicile
- Accompagnement des postures éducatives parentales
- Respect des droits de visite selon ordonnances

Scolarité et insertion professionnelle

Partenariats actifs : MFR de Miramont, lycée agricole de Nérac, collège Germillac, IMPro de Vérone, lycée Val de Garonne, CFA... Liens avec le droit commun : mission locale, Croix-Rouge, Point Jeunes...

Autonomie et mobilité

- Apprentissage des déplacements (proximité gare SNCF et bus)
- Passage du permis AM et préparation au permis B

Insertion sociale

Constat d'isolement pour la majorité des jeunes accueillis. Enjeu : penser l'avenir au-delà de la MECS via la vie associative, culturelle, sportive, les espaces jeunes, les BIJ...

Accès aux droits

Accompagnement systématique à l'approche de la majorité : journée d'appel, compte bancaire, code de la route, recensement. Acculturation aux démarches spécifiques pour les jeunes étrangers.

Santé globale

Accompagnement global avec une attention particulière à la santé mentale, déterminante pour la mobilisation des jeunes sur leurs objectifs de vie.

PLACEMENT FAMILIAL

Mouvement des jeunes : (Activité sur l'année = 60% ; sous-effectif – 4 – 8 depuis environ 2 ans)

Sur l'année 2025, le service de Placement familial a accueilli et suivi 14 jeunes (12 jeunes au 01/01/25 et 13 jeunes au 30/11/25), avec 2 accueils (fin août et septembre 2025), en externe (propositions FDE CD47) et 1 sortie du dispositif PF pour 1 jeune orienté sur l'hébergement collectif (Tonneins) (+ 1 réorientation suite au départ à la retraite d'une assistante familiale). Sur cet effectif de 14 jeunes accompagnés, 3 ont moins de 6 ans, 5 avaient entre 6 et 12 ans et 5 jeunes plus de 13 ans.

Sur l'ensemble de l'année, l'effectif s'est maintenu entre 12 à 13 jeunes accueillis chez 7 assistants familiaux pour 15 places d'agrément (MECS NM) à partir de septembre 2025 (13 places, dont l'accueil PAI si besoin...).

Les jeunes avec un besoin d'accompagnement spécialisé (4 sur 13 avec un dossier MDPH en cours : 2 jeunes en IME, 1 en Ulis et 1 avec suivi SESSAD) représentent plus de 30% de l'effectif pris en charge par le PF, dont 2 enfants avec un dossier de sujétion exceptionnelle, signifiant une prise en charge très lourde car très peu autonome dans le quotidien.

La durée moyenne d'accompagnement par le service est de **3 ans et 6 mois**, vu le départ vers l'internat d'un jeune accompagné depuis plus de 8 ans. L'effectif est très stable, avec peu de mouvement car peu de place disponible en famille d'accueil.

Malgré la professionnalisation des assistants familiaux, la difficulté de recrutement de professionnels, pour l'accueil des jeunes, limite à ce jour l'admission de 7 jeunes de plus pour une capacité de 20 jeunes à l'origine pour 11 familles d'accueil.

Temps forts du service

Moments collectifs :

15 janvier : La traditionnelle « galette » du Placement familial, avec la présence des enfants, et de tous les professionnels intervenant sur le Placement Familial à Tonneins, avec le Film « FLOW » au cinéma REX à Tonneins.

02 juin : Temps convivial sur la journée au Centerpark avec pique-nique et jeux au parc Aquatique organisé pour tous les enfants du PF, avec les éducateurs et les assistants familiaux, et l'adjoint de direction sur Casteljaloux.

Fin Août et début septembre : Accueil de 2 jeunes sur le service

19 octobre : Temps convivial pour fêter le départ à la retraite d'une assistante familiale avec tous les enfants du Placement familial et les salariés...

Partenaires mobilisés :

Sur l'année, l'équipe du PF a mis en œuvre des relais entre les assistants familiaux afin de trouver des solutions alternatives aux colonies de vacances pour certains jeunes ainsi qu'aux périodes de congé des collègues et afin d'assurer une continuité d'accompagnement et de prise en charge dans un cadre sécurisant pour les jeunes.

Le partenariat avec les établissements spécialisés (**IME/ITEP/CMPP/CMPI/Hôpital de jour/CADS/équipe mobile PSY-REV...**), la **MDPH** et le **CD47** est de plus en plus conséquent pour coordonner les

accompagnements pour les jeunes à double vulnérabilité, au plus près de leurs besoins, avec chaque dispositif.

Cette année particulièrement, nous avons dû développer de nombreux partenariats avec des professionnels libéraux du soin : psychomotricien, ergothérapeute, psychologue, orthophoniste... Ce besoin apparaît devant le paradoxe entre l'urgence des besoins des jeunes que nous accueillons, et les temps d'attente entre une inscription en CMPP et assimilé, et la mise en œuvre des soins. Il arrive également qu'un CMPP ou un IME soit dépourvu d'un professionnel spécifique (orthophoniste par exemple) et que nous devions aller vers un professionnel libéral.

INSERTION

Présentation du service :

Le Service Insertion de la MECS accueille et accompagne des jeunes de 16 à 18 ans, voire 21 ans, dans des appartements autonomes pour 12 places, sur les sites de Tonneins et Villeneuve/Lot, dans le cadre de mesures administratives (AP/APJM) ou judiciaires (MAE), ainsi que des jeunes Mineurs Non Accompagnés (MNA).

Mouvement des jeunes :

Sur l'année 2025, la structure a accueilli 19 jeunes, dont 14 jeunes femmes (4 MNA interne) et 5 jeunes hommes (Dont 2 jeunes sur 2 mois seulement), avec 6 départs de jeunes (dont 1 MNA et 5 jeunes du 47), et les autres jeunes sur plusieurs mois (moyenne durée d'accompagnement 13 jeunes accueillis actuellement: 9 mois ; maxi 19 mois et mini 1 mois).

En terme d'insertion professionnelle, sur les 6 départs, 3 jeunes avaient un travail ou une formation, 2 autres des CDD et une sortie « sèche » sans projet construit. Sur les 6 départs, 3 jeunes ont été accueillis plus de 10 ans (19 ; 11 ; 10 ans, parcours internes).

Insertion sociale : 4 avaient un logement et 1 avec sa sœur et 1 chez sa mère

Internes/externes :

Sur les 8 arrivées sur l'année, 2 jeunes filles MNA étaient déjà pris en charge à la MECS dans le cadre d'un parcours d'accompagnement déjà connu + 3 accueils internes des internats (5/8 en interne) et 3 accueils externes ont été organisés sur l'année (actuellement : 7/12 accueil en interne, sur 10/19 sur l'année).

La durée d'accompagnement sur le service Insertion est en hausse, suite à la Loi TAQUET, qui valide pratiquement automatiquement les demandes d'APJM faites par les jeunes, et actuellement acceptées par le CD47. De ce fait, contrairement à l'année dernière, la durée d'accompagnement était de 1 an et 6 mois, cette année, elle s'établit 1 an et 1 mois sur 2025, avec une arrivée des jeunes à l'âge de 17 ans et 2 mois. Grâce à cette durée plus longue d'accompagnement pour les sortants (21 mois), nous constatons une plus grande insertion sociale, avec des jeunes qui prennent en charge leur appartement personnel (4) pendant leur APJM.

Temps forts du service :

- 1^{er} janvier : repas BRUNCH au service à Tonneins
- 21 janvier : Repas restaurant « Mémé Cocotte » avec tous les jeunes
- Atelier Code de la route avec 1 jeune
- Plusieurs Ciné-débats au cinéma Rex
- Sortie Bowling à Villeneuve
- 6 à 8 Sorties été : Plage ; accrobranche ; vêtue ; Jeux Vertigo
- 30 Septembre : Réunion Insertion Participations financières Jeunes, Information CVS et Proposition de sorties sur l'année + Soirée de départ de 2 jeunes avec 10 jeunes
- Brunch Noël avec quelques jeunes

En complément sur l'année, des ateliers culinaires individuels ou en groupe ont pu être mis en place occasionnellement afin d'apprendre au jeune à diversifier leur alimentation mais aussi de passer un moment convivial. Ces espaces collectifs ou individuels participent à l'insertion des jeunes dans la cité,

favorisent une dynamique de groupe positive au sein du service mais aussi transversalement. Ils s'approprient ainsi leurs droits et devoirs en tant que citoyens, leur permettant de se projeter dans un accès concret à l'autonomie et une vie future sous le signe de l'indépendance.

Ces différents espaces contribuent à favoriser l'insertion sociale de ces jeunes, tout juste majeurs, à évaluer leur comportement, leur capacités et potentialités qu'ils peuvent et doivent mettre en œuvre dans la société. La Pair-Aidance est aussi un vecteur important dans ce service, en s'appuyant sur les compétences de chaque jeune, en binôme ou à quelques-uns.

Partenaires mobilisés :

Scolarité / Vie professionnelle :

- Établissements scolaires et/ou professionnels : CFA, MFR, ADES, GRETA, Lycées (3 jeunes doivent passer leur BAC en juin 2026...)
- Mission Locale : Tous les jeunes sont inscrits à la Mission Locale, partenaire essentiel du service, avec lequel un lien régulier est fait afin d'accompagner le jeune dans une dynamique globale. Certains jeunes ont pu bénéficier d'un Contrat d'Engagement Jeune.
- Employeurs : Garants de la vie professionnelle et/ou scolaire (contrat d'apprentissage), un lien régulier avec les employeurs lors d'entretiens téléphoniques et/ou de rencontres sur le service ou le lieu de travail. Les jeunes sont aussi accompagnés dans leur recherche d'emploi.
- Soutien scolaire : Mise en place d'un financement avec des prestataires extérieurs ou associations (Pour Mieux Lire, Syllabe, Zéro faute...)
- GENDARMERIE : Projet pour rentrer à la Gendarmerie

L'équipe du service Insertion s'emploie à rendre les jeunes acteurs de leurs projets professionnels et scolaires grâce à un soutien et une guidance tendant à rendre leurs choix et leurs projets possibles et réalisables. Les jeunes ont besoin d'être rassurés, valorisés dans leur réussite, dans l'accomplissement de leurs projets s'écoulant parfois sur plusieurs années.

Soins :

- Médecin généralistes et spécialistes : dentistes, ostéopathes, kinésithérapeutes, gynécologue, ophtalmologue, podologues, pédiatre, cardiologue, infirmiers...
- Contact avec la CPAM : lien avec l'Assurance Maladie afin de faciliter les démarches administratives des jeunes tout en les accompagnant dans la réalisation de ces dernières. Nous accompagnons régulièrement des jeunes au Centre de Santé de Boé pour leur faire passer un bilan complet.
- Accès aux soins psy : La vacance du poste de psychologue du service insertion ne nous a pas permis de proposer un suivi en interne aux jeunes. Nous les avons tous orienté vers des professionnels en libéral (psychologue, hypno thérapeute, sophrologue, ...). Nous les avons soutenus dans la prise de rendez-vous et nous les véhiculons systématiquement lorsque cela s'avère nécessaire. Ces prises en charge sont financées par la MECS.
- CMP : Nous avons pu inscrire 2 jeunes au CMP de Tonneins et ils ont pu bénéficier du suivi d'un psychiatre, dont une à l'hôpital de jour de MARMANDE dans le cadre d'une thérapie EMDR.
- RESEDA : Nous avons été en lien avec le RESEDA pour le suivi de deux jeunes.
- CSAPA/AANPA

L'équipe soutient les jeunes dans la recherche des professionnels de santé, dans la prise de rendez-vous (soit par le biais du secrétariat ou sur l'application Doctolib), les transports et si cela s'avère nécessaire le financement. Cela s'ajoute à un travail de prise de conscience de son corps et de sa santé, tant dans la prévention que dans la prise de traitements.

Logement/sortie du dispositif ASE :

- Accès au logement : Un accompagnement auprès des jeunes dans la prise de leur logement autonome. L'équipe reste présente pour assurer les droits de ses jeunes lors des états des lieux, signatures du bail de location, l'ouverture des compteurs d'eau et d'électricité ou encore lors de la signature des différents contrats d'assurance.
 - Accès aux droits : Un travail important et essentiel avec la Mission Locale est réalisé afin d'accompagner les jeunes dans leurs démarches, afin qu'ils puissent, le cas échéant, bénéficier des aides de l'Etat auxquelles ils peuvent prétendre (CAF ; FSL, Garantie Visale ...)
 - DAJMA : Cette année, pas d'orientation DAJMA pour les sortants (pas pertinent ou pas voulu par les jeunes).
- L'équipe reste présente à chaque étape de la prise d'un logement autonome et de l'évolution, à la fin de la prise en charge à la MECS afin de soutenir et rassurer les jeunes dans ces étapes cruciales et déterminantes qui restent importante à sécuriser.

Autres :

- Café Partenaires : Initié par Services Jeunesse avec les nombreux partenaires...
- Permis de conduire : Auto-école, La Sauvegarde, Région Aquitaine, CFA...
- Insertion professionnelle : Mission locale, Pole emploi, associations diverses
- Accès aux droits : Mandataires, Asso Info droits, Banques, CAF, Mairies, gendarmerie, Assistants sociaux...
- Accompagnements des MNA : avocats, Association Syllabe, CIMADE, Préfecture, Association Pour mieux lire, Ligue des droits de l'homme
- Point Commun, Point Jeune : Nous sommes en lien avec ses partenaires pour pouvoir proposer des activités aux jeunes ou les inscrire aux Chantiers jeunes. Participation au Café Partenaires.
- PJJ : Dans le cadre de l'accueil d'un jeune, nous sommes en lien avec son éducateur PJJ. Des rencontres et des échanges ont lieu régulièrement.
- AEMO : Nous travaillons en collaboration avec les différents intervenants autour des situations familiales.
- Préfecture du Lot et Garonne : Nous sommes régulièrement en lien avec la préfecture afin d'établir les Titres de séjour des MNA.

Les différents membres de l'équipe prennent part à des Cafés Partenaires (organisés par le point commun à Tonneins ou par la Prévention Spécialisée à Villeneuve/Lot) ou à des conférences organisées par l'ADES afin de pouvoir enrichir et développer les différents partenariats.

L'accompagnement du service Insertion se fait à partir du désir du jeune. Ainsi, de nombreux entretiens sont organisés afin de recueillir ses souhaits et les orientations qu'il souhaite donner à son projet. Ceux-ci se font autour de la signature des DIPC/Contrats de séjour, de l'écriture des Projets Personnalisés mais également d'entretiens moins formels permettant un échange au quotidien.

LES ACTEURS DE LA PRISE EN CHARGE AU SEIN DE LA MECS

Organigramme (titulaires et remplaçants) :

Secteur	Fonction	Équivalent ETP titulaire	Équivalent ETP remplaçant	Total
Direction/Encadrement	Directeur	1	0	1
	Adjoint de direction	3	1	4
Administratif	Chef de service administratif	0.65	0	0.65
	Comptable	0.42	0	0.42
	Secrétariat	2,75	0.06	2.81
	Technicien administratif	1	0	1
	Contrat Alternance RH	1	0	1
Logistique	Agent entretien Factotum	1	0	1
	Contrat Aidé Factotum	1	0	1
	Agent de service	3	0.79	3.79
	Veilleur de nuit	5	0.40	5.40
	Commis de cuisine	1	0.31	1.31
Éducatif	Éducateur spécialisé	7,80	0.12	7.92
	Moniteur éducateur	12,25	0.77	13.02
	Maîtresse de maison	2.5	/	2.5
	Contrat Alternance ME	2	0	2
	Contrat Alternance ES	2	0	2
Autre	Psychologue	0.45	0	0.45
	Assistants Familiaux	9.42	0	9.42
	TOTAL	57.24	3.45	60.69

Mouvements du personnel

Fonction	Entrée	Sortie
Directeur		
Administratif	1	1
Agent de service		
Moniteur éducateur	3	4
Veilleur de nuit		
Psychologue	1	
Assitant Familial	2	1
Contrat Alternance ES	1	1
Contrat Alternance ME	1	1
Contrat Alternance RH		
Contrat Aidé Factotum	1	
TOTAL	9	7

Départs :

- ⇒ Un comptable – Mutation sur un autre établissement de l'ALGEEI
- ⇒ Quatre Moniteurs Éducateurs – Une rupture de période d'essai, une mutation sur un autre établissement de l'ALGEEI et deux démissions
- ⇒ Un Assistants Familiaux – Départ à la retraite
- ⇒ Un Contrat d'Apprentissage ES – Fin de contrat
- ⇒ Un Contrat d'Apprentissage ME – Fin de contrat
- ⇒ Un Contrat d'Apprentissage RH – Fin de contrat

Embauches :

- ⇒ Un Chef de Service Administratif
- ⇒ Trois Moniteurs éducateurs
- ⇒ Un Psychologue
- ⇒ Un Contrat d'Apprentissage ME
- ⇒ Un contrat d'Apprentissage RH
- ⇒ Un contrat Aidé Factotum
- ⇒ Deux Assistants Familiaux

Actions de formation :

- 4 salariés ont assisté au Colloque ANMECS
- 1 salarié participe à une formation CAFERUIS
- 1 salarié a participé à la formation Habilitation électrique
- 23 salariés ont participé à la formation Bienveillance
- 2 salariés ont participé à la formation FALC – Facile à lire et à comprendre
- 3 salariés ont participé à la formation PSSM – Premiers secours en santé mentale
- 2 contrats en alternance de Moniteur Educateur sont en cours
- 2 contrats en alternance d'Educateur Spécialisé sont en cours
- 1 contrat en alternance de gestionnaire RH est en cours.

LA DÉMARCHE QUALITÉ

En ce qui concerne 2025, les objectifs consistaient à :

- Réactualiser les procédures internes (astreinte, plainte et réclamation, courrier famille...)
- Amélioration de la procédure permettant de développer l'usage du volet personnalisé sur le logiciel IMAGO.

Les membres du COPIL se sont réunis 6 fois et le CODIR 3 fois. Au cours de ces réunions, le bilan du traitement des événements indésirables a été traité. Ainsi, mis à part un événement en attente de décision de la Justice, tous ont été pris en compte et clôturés.

RAPPORT BUDGETAIRE

Évolution de l'établissement :

■ Nombre de places agréées : 62

■ Nombre d'usagers inscrits au 31 décembre 2025 : 51

Le nombre d'enfants, adolescents et jeunes majeurs accueillis durant l'année 2025 a varié entre 45 et 52.

■ Nombre de journées budgétées : 20.690

■ Nombre de journées réalisées : 17 744, ce qui représente un taux d'occupation (activité réalisée/activité demandée) de 85.76 % et un taux d'occupation agrément (accueil/agrément) de 78.41% au 31.12.2025.

Au regard des journées budgétées, l'établissement a réalisé une sous activité de 7.34%.

■ Le **prix de journée** moyen pour 2025 est de : **206.95 €**.

❖ - LES CHARGES DE LA SECTION D'EXPLOITATION

GROUPE 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante :

■ Alloué :	670 500,00 €
■ Réalisé :	514 382,48 €

Le groupe I présente une économie de 156 117,52€ (-23.28%).

Elle s'explique notamment par :

- des coûts réduits des contrats tel que l'électricité, le carburant...
- des interventions de prestataires extérieurs (psychologues...) désormais comptabilisées dans le groupe II ;
- une baisse du coût des transports des usagers évoquée ci-dessus.

GROUPE 2 : Dépenses afférentes au personnel

■ Alloué :	3 150 584,00 €
■ Réalisé :	3 066 012,05 €

Le groupe 2 des dépenses afférentes au personnel se solde sur un excédent réel de : 84 571,95 € (-2.68%).

L'écart s'explique par le fait que 7 postes d'assistants familiaux ne soient pas pourvus.
Une indemnité de départ à la retraite a été versée pour 4 437€.

GROUPE 3 : Dépenses afférentes à la structure.

■ Alloué :	526 111,00 €
■ Réalisé :	523 565,61 €

Le groupe III présente une économie de 2 545,39€ (-0.48%).

Elle s'explique par :

- des économies sur les loyers ;
- des renégociations à la baisse des contrats de maintenance ;
- la diminution des dotations aux amortissements ;

Suite à des cessions de véhicules, des provisions règlementées ont été abondées à hauteur de 15 404€.

❖ - LES PRODUITS DE LA SECTION D'EXPLOITATION

GROUPE 1 : Produits de la tarification et assimilés

■ Prévu :	4 323 326,00€
■ Réalisé :	4 291 261,02€
■ Ecart de	- 32 064,98€

■ Nombre de journées accordées :	20 690
■ Nombre de journées réalisées :	17 744
■ Le prix de journée moyen pour 2025 est de :	206.95€

Cet écart est dû à un déficit de journées hors département : 308 487€ (-1 511 journées).

Ce dernier est minoré par le rappel du Ségur 2022-2024 de 276 422€.

GROUPE 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation :

- **Prévu :** 2 750,00 €
- **Réalisé :** 13 012.55 €
- **Excédent de** 10 262.55€

Cet écart s'explique par la cession de 2 véhicules pour 10 000€.

GROUPE 3 : Produits financiers et produits non encaissables :

- **Prévu :** 21 119,00 €
- **Réalisé :** 21 119.00€
- **Écart :** 0.00€

Il s'agit de la reprise de provision pour renouvellement des immobilisations prévues au PPI en cours.

<u>Résultat administratif 2025 :</u> 221 432.18€

Si on retraits le rappel du Ségur des années 2022-2024 versé sur l'exercice 2025, ce dernier présente un déficit de 54 989.82€. Il s'explique uniquement par un déficit de 2 946 journées dont 1 511 hors département.

En effet, depuis le mois de septembre, la MECS accueille exclusivement des jeunes du Lot-et-Garonne.

Conclusion :

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité de 2024. En effet, les difficultés de recrutement d'assistants familiaux, l'absence de jeunes originaires d'autres départements, l'impossibilité d'assurer les placements éducatifs à domicile et l'accueil de jeunes présentant une double vulnérabilité ont nécessité de faire évoluer nos pratiques, dans l'intérêt supérieur des jeunes comme des professionnels.

L'accompagnement des équipes face aux évolutions du secteur et aux problématiques des jeunes est travaillé au quotidien, notamment à travers les formations, les séminaires, les GAPP, les réunions institutionnelles et la présence active de l'équipe de direction sur le terrain.

Dans cette dynamique d'évolution constante, nous avons réalisé en juin 2025 une étude du fonctionnement de la MECS, qui a mis en évidence des besoins difficilement couverts et a conduit à repenser le dispositif. Nous avons déposé auprès du département un projet de réactualisation de l'offre de services, à coût constant, tout en augmentant le nombre de jeunes accompagnés. Ce projet n'a malheureusement pas été validé par le département.

Malgré cela, la structure s'est toujours mobilisée pour répondre au plus près aux besoins des personnes, dans le cadre d'un accompagnement individualisé, bienveillant et respectueux, favorisant l'inclusion sociale et mobilisant les différents partenaires sur les territoires d'intervention.

Nous adressons nos plus vifs remerciements aux professionnels de la MECS Notre Maison pour leur engagement et leur créativité au quotidien.

**Le Directeur,
Stéphane BEAUMONT**

MECS LES GRENADIERS

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

La Maison d'Enfants à Caractère Social « Les grenadiers » a ouvert ses portes le **8 janvier 2024** pour répondre aux besoins du territoire en matière d'accueil des mineurs et jeunes majeurs dits « double vulnérabilité ». Elle est habilitée pour la prise en charge judiciaire des mineurs au titre de l'Assistance Educative, conformément à l'article 375 du Code Civil, ainsi que pour la mise en œuvre des placements administratifs selon l'article 222-5 du Code de l'Action Sociale et de la Famille. **Selon l'arrêté d'autorisation datant du 16 octobre 2023, la capacité d'admission est de 16 jeunes. La tranche d'âge visée est 11 à 21 ans.**

Le village de Grenade sur l'Adour possédait les biens immobiliers adaptés permettant de proposer un habitat de qualité aux jeunes accueillis ainsi qu'une offre de services de proximité en adéquation avec les besoins. Le Conseil Départemental des Landes a fait l'acquisition de deux villas qui ont ensuite été aménagées et sont louées par l'association. L'hébergement, de type collectif mixte, est donc réparti sur deux sites accueillants respectivement 8 jeunes toute l'année.

En avril 2025, une augmentation de 4 places en appartement semi-autonome, loués dans le parc immobilier privé au sein des communes de Mont de Marsan et Saint Pierre du Mont, a été autorisée portant ainsi **l'effectif total à 20 places.**

PERSONNES ACCUEILLIES

La Protection de l'Enfance s'adresse à des mineurs dont « la santé, la sécurité, la moralité ou les conditions d'éducation sont gravement compromises ». Il s'agit majoritairement d'enfants dont la structure familiale présente des carences majeures en lien avec la précarité sociale, les diverses pathologies ou le handicap. La plupart du temps le fonctionnement est altéré et une carence de soins à l'égard des enfants est constatée. Certains parents sont dans l'incapacité d'assurer leurs fonctions parentales du fait de différentes problématiques.

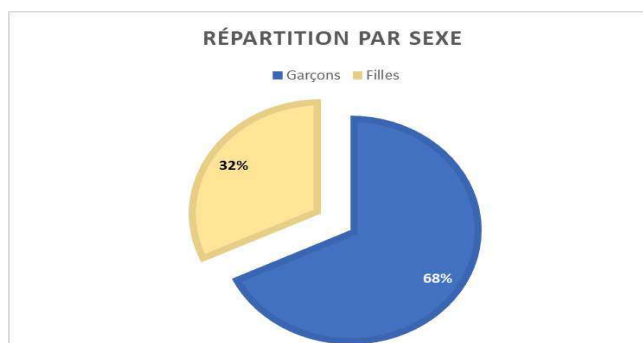
Les jeunes accueillis ont divers profils avec des besoins et attentes spécifiques, ils présentent cependant deux caractéristiques communes :

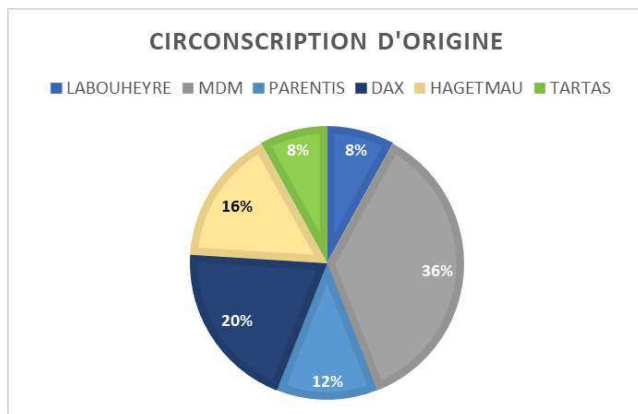
- Des mineurs ou jeunes majeurs pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance.
- Des mineurs ou jeunes majeurs en situation de handicap présentant des troubles du développement d'ordre psychologique, affectif, cognitif etc...

Structure de l'effectif selon le sexe, l'âge et la nature du placement au 31/12/2025 :

Pour le collectif :

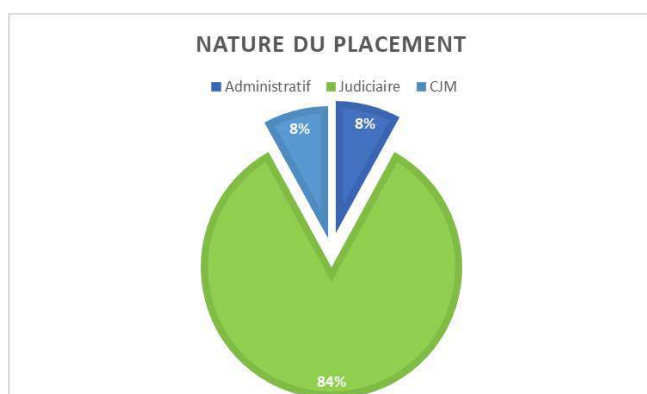
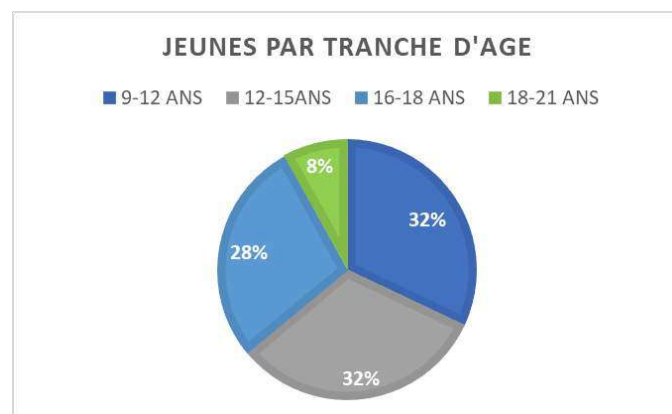
Les jeunes accueillis sont majoritairement de sexe masculin, il y a 8 filles et 17 garçons.





Les jeunes viennent pour 36% d'entre eux de la circonscription de Mont de Marsan. On note une plus grande proportion venant des deux plus grande circonscription.

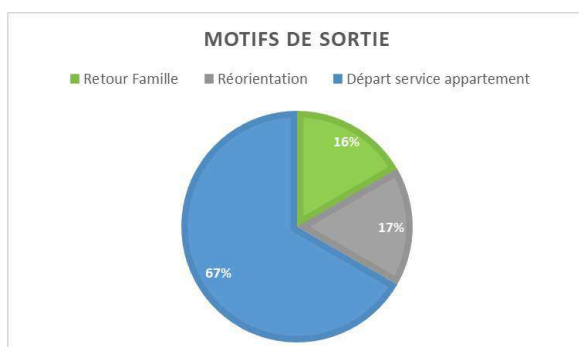
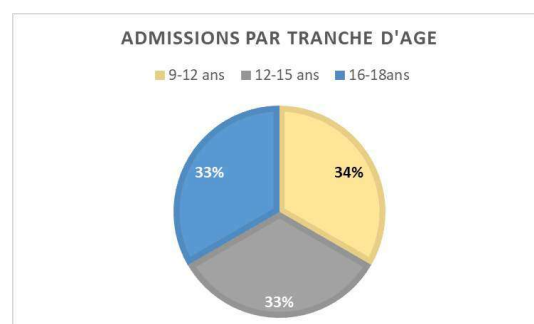
Les tranches d'âge des jeunes accompagnés sur la MECS ne sont plus réparties de manière équivalente comme en 2024. Cette année la tranche d'âge 12-18 ans est la plus représentée et on note une forte proportion de jeunes en dessous de 12 ans.



Les placements judiciaires sont majoritaires et représentent 84% de la population accueillie. 8% sont des placements administratifs et 8% des contrats jeunes majeurs.

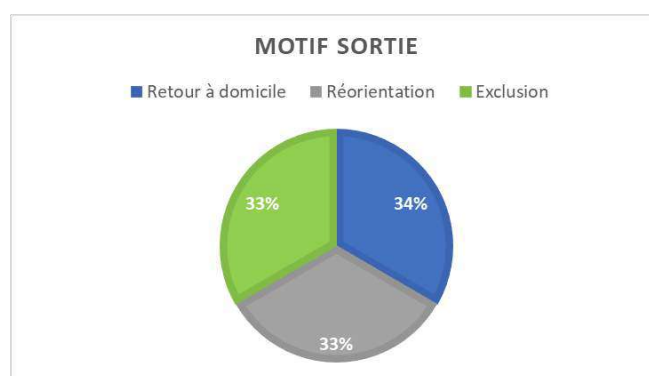
Les mouvements entrées/sorties en 2025 :

Il y a eu 9 admissions en 2025 et 6 sorties.
On note une proportion égale d'âge dans les admissions.



Sur les 4 sorties, la moitié étaient des retours en famille. Il y a également eu une fin d'accueil provisoire et l'aboutissement d'un projet d'accueil vers un foyer d'accueil médicalisé.

Appartements 2025 :



Nous accueillons davantage d'hommes au sein de ce dispositif.

EVOLUTION DE L'ACTIVITE

Données de l'établissement :

Nombre de places agréées : 16 de janvier à mars puis 20 à compter d'avril

Nombre de jeunes inscrits au 31 décembre 2025 : 23

Le nombre d'adolescents et jeunes majeurs accueillis de janvier à mars a varié entre 16 et 18 puis d'avril à décembre entre 20 et 24.

Nombre de journées budgétées : **6 840**

Nombre de journées réalisées : **5 163**, ce qui représente un taux d'occupation activité réalisé/activité demandée de 75.48 % au 31.12.2025.

Au regard des journées budgétées, l'établissement a réalisé une **sous activité de 1 677 journées** soit 24.52%.

Cette sous activité s'explique du fait du séquentiel organisé pour chaque jeune avec d'autres structures partenaires. De plus, les hospitalisations impactent également le nombre de journées réalisées, pour 2025 cela représente **390 jours** ce qui porterait le taux d'occupation à 81,18%.

Le **prix de journée** moyen pour 2025 est de : **473.74 €**.

Après un an d'accompagnement des 16 jeunes accueillis, un bilan met en évidence à la fois des progrès chez certains et des difficultés persistantes pour d'autres, notamment dans la gestion du collectif, qui reste complexe pour plusieurs jeunes et impacte l'ensemble du groupe. Certaines orientations MDPH apparaissent inadaptées au regard des parcours marqués par des comportements auto et hétéro-agressifs.

Face à ces constats et aux inquiétudes concernant l'avenir de certains jeunes à l'approche de leurs 21 ans, une extension de 4 places a été mise en place avec l'ouverture d'un service d'appartements en avril 2025, portant la capacité totale à 20 places. Après une phase d'ajustement, les accompagnements se sont stabilisés, permettant de travailler davantage l'autonomie et les projets individuels. Une première sortie du dispositif est envisagée via un bail glissant pour un jeune.

Concernant le collectif, l'établissement a su s'adapter aux demandes du Département en modulant les accueils, mais ce fonctionnement montre ses limites face aux retours imprévus liés aux difficultés des jeunes. Malgré des partenariats désormais opérationnels, des enjeux d'organisation subsistent. Les

troubles du comportement restent fréquents, rendant essentielles les activités éducatives et sportives, qui favorisent la socialisation et apaisent les tensions.

Loisirs, découverte et vie sociale

Sur le site du Casse, les actions sont centrées sur la découverte (séjours, sorties culturelles et nature), le sport et le vivre-ensemble. Les jeunes participent à des activités variées comme des randonnées, sorties à la mer, visites culturelles, activités sportives et de loisirs, avec des objectifs de socialisation, dépassement de soi et développement de compétences.

Sur le site du Caluchet, les activités mettent davantage l'accent sur l'ouverture culturelle, la découverte de l'environnement local, les expériences nouvelles (canoë, cheval, festivals) et les moments de détente. Des projets spécifiques comme les fêtes, ateliers créatifs ou événements saisonniers renforcent la cohésion et l'expression personnelle des jeunes.

Dans les appartements, les activités proposées (karting, piscine, sorties) visent à développer l'autonomie, la gestion des émotions et l'intégration sociale.

Enfin, de nombreuses activités communes aux deux sites permettent de renforcer le lien entre les groupes : sport, sorties, ateliers créatifs et cuisine, événements festifs, projets collectifs et séjours. L'ensemble de ces actions contribue à l'apprentissage du vivre-ensemble, à la responsabilisation et à l'épanouissement des jeunes dans un cadre éducatif et structurant.

Scolarité, promotion de l'autonomie et soutien à la parentalité

Les jeunes qui sont accompagnés par des structures comme les DITEP et les IME ont un temps de scolarité inclus dans leur prise en charge. Ces accompagnements ont pour but d'intégrer une classe ULIS ou SEGPA dans le milieu ordinaire. Trois jeunes sont accueillis au sein d'établissements scolaires, une en CM1, un en classe de 5^{ème} au collège, une en classe de 4^{ème} et une en classe de 5^{ème} ULIS.

Il est cependant important de noter que pour un jeune il n'y a aucune scolarité. Une jeune est en attente de notification pour être inscrite au sein d'un IME.

Accès aux soins

L'accompagnement à la santé est un volet important du projet individualisé du jeune. Il se construit tout au long de la mesure avec le mineur, sa famille, tous les professionnels de l'établissement et les partenaires. L'adhésion aux soins est travaillée tout au long du parcours. Les équipes assurent le suivi des divers rendez-vous médicaux et accompagnent les jeunes auprès des divers professionnels de santé. Un médecin généraliste de Grenade sur l'Adour assure le suivi médical de tous les jeunes et les infirmières libérales préparent matin et soir, 7 jours sur 7, les traitements médicamenteux.

La pédopsychiatre coordinatrice de la MECS assure le lien avec ses confrères, rencontre les jeunes si nécessaire, facilite la compréhension des comportements des jeunes auprès des équipes et permet une fluidification des parcours.

Travail avec les familles

Les Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) ont pour mission d'accompagner des enfants, adolescents et jeunes adultes confrontés à des situations familiales difficiles. Certains de ces jeunes présentent des troubles majeurs du comportement, rendant leur prise en charge complexe, nécessitant une approche spécifique.

Ils sont acteurs à part entière de leur parcours de prise en charge. Bien que leur placement découle de difficultés familiales, personnelles, il est essentiel de les considérer comme des partenaires dans l'élaboration de leur projet de vie. La famille, doit être vue comme un des piliers du parcours du jeune, en fonction des capacités de chacun, son implication dans les démarches éducatives et thérapeutiques est incontournable. Il peut être complexe pour certains jeunes de bénéficier d'un cadre familial structurant, en raison de diverses difficultés.

Partenaires mobilisés

Partenaires	
Estancade	Collège Lubet Barbon
IME Saint-Exupéry	Pédopsychiatrie Accueil Ado
IME Départemental	Pédopsychiatrie Maison d'Oze
IME Lesperon	Pédopsychiatrie Hopital de jour Saint-Pierre-du-Mont
IME Les Pleïades	Escale de vie
DITEP de Gascogne	Heikin Hendaye
DITEP Caminante Parentis	ASE Landes
Pédopsychiatrie unité Bastide	MECSSI
Lycée EREA	Pyramide
Collège Grenade sur Adour	Espace jeune Grenade
Gendarmerie	Centre de Formation des Professionnels de Santé de Mont de Marsan

Projet d'extension pour une tranche d'âge inférieure

Depuis l'ouverture, nous avons accueilli à plusieurs reprises des jeunes âgés de 10 ans et même de 9 ans en 2025. Compte tenu de l'urgence des situations, nous avons répondu aux sollicitations en émettant, malgré tout, des réserves quant à la balance bénéfice/risque pour les plus jeunes qui se retrouvent hébergés en collectif avec de grands adolescents ou des jeunes adultes. Il n'apparaît pas adapté de faire cohabiter deux tranches d'âge (enfants/ado) du fait d'une part de la différence dans le stade de développement psycho-affectif et biologique puis d'autre part des besoins qui sont totalement différents et nécessitent des accompagnements spécifiques. De plus, l'exposition d'enfants à des comportements inadaptés d'adolescents « difficiles » ne fait que renforcer leurs troubles et favoriser potentiellement l'émergence de nouveaux traumatismes et d'identifications négatives.

Compte tenu des besoins recensés sur le territoire en matière d'accueil de jeunes aux profils complexes dont l'âge est inférieur à 10 ans, il apparaissait nécessaire de pouvoir leur offrir un dispositif d'accueil spécifique adapté à leur tranche d'âge. Un projet d'extension de la MECS de 12 places pour les 6-11 ans a été travaillé en fin d'année pour être transmis au Conseil Départemental et à l'ARS.

ORGANIGRAMME

Effectif au 31/12/2025 :

Secteur	Fonction	Équivalent ETP
Encadrement	Directeur	1
Administratif	Technicien administratif	0.7
Médical	Pédopsychiatre	0.1
Éducatif	Éducateur spécialisé coordinateur	2
	Moniteur éducateur	2
	Accompagnant éducatif et social	4
	Auxiliaire socio-éducatif	10
	Maitresse de maison	4
	Veilleur de nuit	8
Logistique	Agent entretien	1
	TOTAL	32.80

Mouvements du personnel :

Départs :

- Une monitrice éducatrice : démission
- Une secrétaire comptable : licenciement pour inaptitude
- Une AES : mutation sur une autre structure de l'ALGEEI

Embauches :

- En 2025 il y a eu au total 6 embauches

Actions de formation :

- Le Directeur a participé au séminaire ALGEEI.
- Une salariée a participé à la formation Formateur SST
- Une salariée a participé au recyclage de la formation AFGSU Niveau 2
- 2 salariés ont participé à la formation CENTAURE
- L'Agent d'entretien a participé à la formation Habilitation électrique initiale Manœuvre
- 5 salariés ont participé à la formation Habilitation électrique non électricien
- 9 salariés ont participé à la formation incendie
- 2 salariés ont participé à la formation HACCP
- 29 ont participé à la formation Psychopathologie de l'Adolescent
- 30 salariés ont bénéficié de deux séances de formation (cycle de 4 séances se terminant en février 2026) sur la gestion de l'agressivité et de la violence avec un moniteur de judo/self-défense
- Un psychologue qui anime des groupes d'analyse de pratique 2h/mois/équipe.

Accueil de stagiaires :

Par le biais d'un partenariat avec le Centre de Formation des Professionnels de Santé du Centre Hospitalier Intercommunal de Mont de Marsan et du Pays des Sources, nous avons accueilli des stagiaires en formation Accompagnant Educatif et Social dès le mois de septembre.

Nous avons également été sollicité par des étudiants en formation Moniteur-Educateur et nous avons donné des suites favorables dès que cela été possible.

Certains étudiants ont par la suite effectué des remplacements au sein de l'établissement.

DEMARCHE QUALITE

En 2025, nous avons lancé le travail sur le projet d'établissement dans une démarche participative, intégrative mêlant les salariés ainsi que les jeunes accompagnés. Il devrait aboutir à la fin du premier semestre 2026.

Le référent qualité est nommé, elle œuvre à construire et à structurer les outils qualité (procédures, référentiels, manuel qualité...). Elle déploie les recommandations de bonnes pratiques professionnelles et participe à l'acculturation des équipes à la démarche afin de construire dès aujourd'hui des réponses adaptées qui seront évaluées par des indicateurs.

RAPPORT BUDGETAIRE

Les charges de la section d'exploitation :

Le groupe 1 des dépenses afférentes à l'exploitation courante se solde sur un bénéfice réel de 69 680,06 €

Cet écart est lié à moins de dépenses de charges (Moins de réception : 5 K€, moins de transport : 9 K€, moins de dépenses pour les prestations médico-sociales : 34 K€ ligne surdotée en 2025 qui est rééquilibrée sur le BP 2026, ...).

Le groupe 2 des dépenses afférentes au personnel se solde sur un déficit réel de : 88 503,34 €

Ce déficit est dû à de nombreux arrêts maladie et accidents de travail avec des remplacements par des personnes diplômées. De plus, nous avons subi deux embauches de CDD pour un accompagnement spécifique dont le coût s'élève à 27 K€ alors que nous n'avons pas eu de compensation financière.

Le groupe 3 des dépenses afférentes à la structure se solde par un bénéfice réel de : 20 375,94 €

Cet écart est dû :

- Aux dotations aux amortissements suite aux investissements réalisés moindres (-16 K€).
- A moins de taxes foncières (- 2 K€ €)
- A moins de location mobilières (- 5K€)

Les produits de la section d'exploitation :

Le groupe 1 des produits de la tarification et assimilés se solde par un résultat à 0 € puisque nous sommes en dotation globale.

Le groupe 2 des autres produits relatifs à l'exploitation se solde par des recettes : 25 696,28 €

Cet écart est lié à la subvention d'investissement accordée courant 2025 ainsi que des produits de cession dus à la vente de véhicules.

Le groupe 3 des produits financiers et produits non encaissables : 0 €

Résultat :

Malgré un dépassement sur la masse salariale, la diminution des charges du Groupe 1 et les produits de cessions permettent d'effectuer, pour l'exercice 2025, un excédent de 27 248,94 € que nous proposons d'affecter en réserve de compensation.

CONCLUSION

En conclusion, l'année 2025 confirme la consolidation progressive de la MECS Les Grenadiers après une ouverture marquée par l'urgence et la complexité. Malgré des débuts difficiles, l'établissement a su structurer son organisation et développer des modalités d'accompagnement adaptées à des jeunes présentant des profils particulièrement complexes. L'extension du dispositif, notamment avec l'ouverture des appartements semi-autonomes, constitue une réponse pertinente aux limites du collectif et aux enjeux liés à l'autonomie des jeunes majeurs.

L'activité témoigne toutefois de contraintes importantes, notamment en matière de taux d'occupation, impacté par les hospitalisations et les accompagnements séquentiels. Ces éléments illustrent la nécessité d'une grande souplesse dans les pratiques professionnelles et d'un travail partenarial renforcé. À ce titre, la qualité des liens avec les acteurs du territoire apparaît comme un levier essentiel pour sécuriser les parcours. Même s'il demeure toujours difficile de stabiliser l'équipe de manière pérenne, les actions éducatives et sociales menées tout au long de l'année ont contribué à favoriser l'inclusion, la socialisation et le développement des compétences des jeunes, tout en soutenant leur santé et leur autonomie. Le travail engagé avec les familles reste un enjeu central, malgré sa complexité.

Enfin, les perspectives d'évolution, notamment le projet d'extension de la MECS au profit des plus jeunes, traduisent la volonté de l'établissement de s'adapter aux besoins du territoire. Ainsi, la MECS Les Grenadiers s'inscrit dans une dynamique d'amélioration continue, au service d'un accompagnement individualisé et cohérent.

Le Directeur
Thomas RONCIN

La PCO, le CAMSP et le CMPP d'Agen

La PCO, le CAMSP et le CMPP d'Agen

Dans un contexte visant à améliorer la lisibilité de l'offre de service et à décroiser les interventions, les trois services, la Plateforme de Coordination et d'Orientation 47 (PCO), le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) et le Centre Médico-Psycho-Pédagogique d'Agen (CMPP) s'inscrivent pleinement dans une logique de fonctionnement en dispositif. Cette organisation permet de dépasser les approches segmentées afin de construire des parcours centrés sur les besoins des enfants, des jeunes et de leurs familles.

Cette collaboration vise à simplifier l'entrée dans les parcours et à garantir la continuité des accompagnements. La complémentarité des missions constitue, à ce titre, un levier essentiel : repérage précoce et coordination pour la PCO, diagnostic et accompagnement médico-social de proximité pour le CAMSP, évaluation, bilans et suivi thérapeutique pour le CMPP.

En effet, la prise en charge précoce des enfants de moins de 12 ans avec suspicion de troubles du neurodéveloppement (TND) définit comme priorité de la stratégie nationale autisme/TND 2018-2022, et renforcée par la Nouvelle Stratégie nationale pour les troubles du neurodéveloppement 2023-2027 a permis la création en Lot et Garonne d'une Plateforme de Coordination et d'Orientation (PCO). Les CAMPS d'Agen et le CMPP d'Agen ont ainsi été désignés respectivement porteurs de la PCO 47.

- par l'arrêté du 10 août 2021 signé par le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine pour la PCO 0-6 ans ;
- par l'arrêté du 2 février 2025 signé par le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine pour la PCO 7-12 ans.

L'articulation de ces trois services que sont la PCO, le CAMPS et le CMPP permet de structurer une offre à la fois diversifiée et spécialisée, capable de répondre aux spécificités des troubles du neurodéveloppement (TND). Plusieurs actions illustrent concrètement cette dynamique :

- des groupes thérapeutiques coanimés par des professionnels du CMPP et du CAMSP, facilitant la transition des jeunes âgés de 5 à 6 ans d'un service à un autre ;
- des parcours mixtes pour poser des diagnostics mobilisant les ressources du CAMSP, du CMPP et de la PCO. Cela se traduit notamment par la réalisation de bilans spécifiques (bilan orthophonique complexe, passation de l'ADOS, bilan neurologique), ainsi que par des temps de synthèse partagés entre les médecins du CAMSP et de la PCO ;
- la création d'un groupe BARKLEY destiné aux familles accompagnées par le CMPP. Ce groupe impulsé par la PCO est coanimé par les professionnels ;
- L'accompagnement avec la méthode DENVER proposé à certains jeunes suivis par le CAMSP, et assuré par une professionnelle de la PCO.

Ce fonctionnement en dispositif repose sur une dynamique de coopération renforcée entre les professionnels. Celle-ci se traduit notamment par des actions de formation et de sensibilisation communes. À titre d'exemple, en 2025, les équipes des trois services ont bénéficié de formations sur les troubles du spectre de l'autisme (TSA), incluant le kit ABC ou encore le PEP-3.

Ainsi, cette organisation contribue à sécuriser les parcours en limitant les ruptures et en ajustant les interventions au plus près des besoins identifiés. À noter enfin, que les directions médicales et administrative des trois services travaillent en étroite concertation, notamment à travers des rencontres régulières, permettant de partager et d'harmoniser les orientations stratégiques et opérationnelles.

CAMSP D'AGEN

L'année 2025 a été marquée par la poursuite et le renforcement des actions engagées, notamment autour de plusieurs axes structurants :

- Un accompagnement toujours plus spécialisé, au plus près des besoins des jeunes et de leurs familles, dans un contexte d'augmentation continue des demandes. Les équipes ont adapté leurs pratiques afin de garantir un accompagnement individualisé et répondant aux attentes des personnes.
- Une démarche d'amélioration continue de la qualité, qui s'est traduite par la mise en conformité sur deux critères impératifs identifiés lors de l'évaluation externe, ainsi que par la création de nombreux outils destinés à structurer et harmoniser les pratiques professionnelles.
- Une dynamique interne en matière de réalisation des bilans, en particulier les bilans ADOS et CARS, conformément aux objectifs fixés dans le projet de service. Cette orientation a permis d'affiner l'évaluation clinique et d'améliorer l'orientation des jeunes accompagnés.
- Des actions de formation ciblées, centrées sur les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) et sur les outils préconisés par la HAS, afin d'assurer une actualisation régulière des compétences.
- Une mobilisation collective autour de projets liés à la Qualité de Vie au Travail (QVT), impliquant l'ensemble des salariés et contribuant à renforcer la cohésion interne ainsi que les conditions de travail.

Par ailleurs, le CAMSP d'Agen assure le portage de la Plateforme d'Orientation et de Coordination (PCO) de Lot-et-Garonne, dispositif destiné à faciliter l'orientation des enfants de moins de 7 ans présentant des signes évoquant un Trouble du Neurodéveloppement (TND). L'agrément de cette plateforme a évolué en 2025 pour permettre désormais l'accompagnement des jeunes jusqu'à 12 ans. Cette extension s'est traduite par la création de la PCO 7-12 ans, dont le portage administratif a été confié au CMPP.

Ce dispositif a eu des répercussions significatives sur le fonctionnement interne du CAMSP ainsi que sur le profil des usagers accompagnés. Il a notamment permis une meilleure fluidité des parcours pour les familles souhaitant être orientées vers un service médico-social (ESMS). Les éléments saillants de l'activité de la PCO 47 seront détaillés dans le corps du présent rapport d'activité.

Présentation du service

Le développement du jeune enfant est étroitement lié à son environnement familial, social et éducatif. Dans ce contexte, le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) a pour mission d'accompagner l'enfant, sa famille ainsi que l'ensemble des adultes participant à son éducation et à sa protection. L'action du CAMSP s'inscrit dans une démarche globale associant prévention, dépistage, diagnostic et soins précoces. Elle comprend également un travail de soutien à la parentalité et d'accompagnement familial, au travers d'entretiens, d'actions de guidance parentale et d'interventions coordonnées.

Les accompagnements sont réalisés dans les locaux du CAMSP, au domicile de l'enfant. Ils reposent sur un travail étroit de coordination et de coopération avec les partenaires sanitaires, sociaux, éducatifs et médico-sociaux. Le CAMSP constitue par ailleurs une des rares structures médico-sociales permettant un accès direct aux familles, sans notification préalable de la MDPH, favorisant ainsi une intervention précoce.

Le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce intervient auprès des nourrissons et jeunes enfants, de la naissance jusqu'à l'âge de six ans, susceptibles de présenter :

- des troubles psychologiques ou comportementaux,
- des difficultés relationnelles intrafamiliales,
- des retards ou troubles du développement psychomoteur ou du langage,
- des difficultés d'adaptation sociale ou scolaire.

Au-delà des missions de prévention, de dépistage, de diagnostic et de traitement, le CAMSP constitue également un lieu d'accueil, d'écoute et de soutien destiné aux parents, attentif à leurs questionnements, attentes et préoccupations. L'agrément délivré à l'ALGEEI pour le CAMSP d'Agen prévoit précisément « la prise en charge de 160 enfants âgés de 0 à 6 ans présentant des troubles neuropsychiques ou du comportement ». À ce titre, le service occupe une position de première ligne dans l'accueil des familles, notamment lors des étapes sensibles telles que l'annonce d'un handicap, l'évaluation des besoins ou l'orientation vers les dispositifs adaptés.

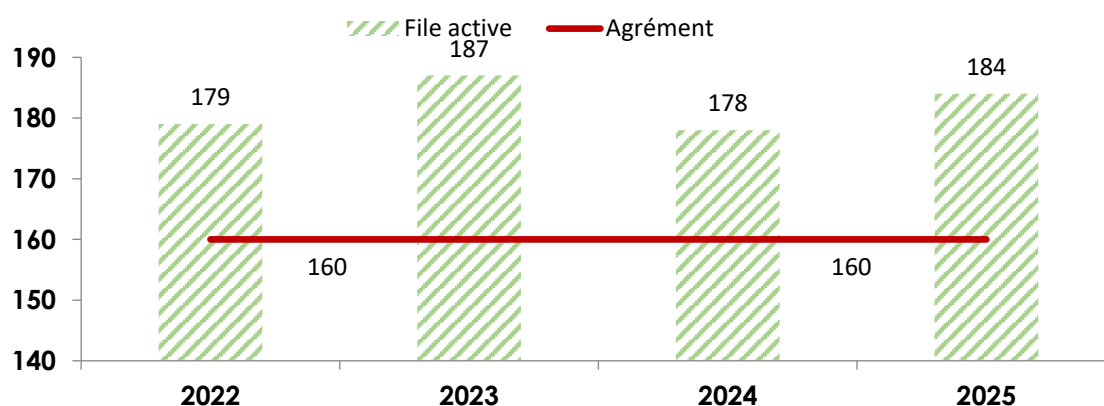
Description des enfants présents en 2025

On dénombrait **119 enfants présents au 31/12/2025**. Dans la grande majorité des situations, la demande émane des partenaires institutionnels, de l'Éducation nationale et des services associés. Dans près d'un quart des cas, elle est initiée par les familles elles-mêmes. Ces sollicitations nous parviennent généralement à la suite de questionnements ou d'évaluations réalisées par des professionnels libéraux – médecins ou praticiens paramédicaux – qui recommandent alors une orientation vers le CAMSP ou encore pour les enfants scolarisés les équipes pédagogiques. Par ailleurs, un nombre croissant de situations issues de la PCO 47 est désormais orienté vers le CAMSP.

Cette évolution influe sur le profil des enfants accompagnés, avec une proportion accrue de jeunes présentant des caractéristiques compatibles avec un TSA. Au-delà de la proximité géographique, les compétences présentes au sein du CAMSP encouragent également certaines familles à privilégier un accompagnement institutionnel plutôt qu'un suivi exclusivement libéral. Le CAMSP demeure ainsi un établissement clairement identifié et reconnu par son environnement partenarial, reconnaissance d'ailleurs soulignée lors de l'évaluation externe.

File active des quatre dernières années

Comme les dernières années, la file active du CAMSP en 2025 est supérieure à l'agrément soit **184 jeunes** en file active sur l'année. Pour rappel, la file active correspond au nombre d'enfants venus au moins une fois dans l'année au CAMSP. Nous avons un « turn over » conséquent au niveau des accompagnements avec 61 jeunes inscrits en 2025 et 72 sorties.



Pour les enfants nécessitant la poursuite des soins à l'issue de leur accompagnement au CAMSP, les équipes engagent des démarches d'orientation vers d'autres structures et établissements médico-sociaux. Le CMPP constitue à ce titre un partenaire privilégié, aux côtés d'autres dispositifs tels que les UEEA, IME ou SESSAD. Toutefois, la continuité des parcours de soins demeure aujourd'hui un enjeu majeur, en raison de difficultés persistantes d'accès aux dispositifs de relais.

En effet, pour les enfants atteignant la limite d'âge réglementaire de 6 ans, le CAMSP rencontre des obstacles significatifs dans l'organisation de l'orientation, du relais et de la coordination des soins. Ces

difficultés sont principalement liées aux délais d'attente importants au sein des établissements et services adaptés (CMPP, CMP, hôpital de jour, ITEP, IME, SESSAD...), ainsi qu'aux listes d'attente dans les dispositifs de soins ambulatoires. Dans ce contexte, un travail spécifique est engagé afin d'améliorer l'articulation entre le CAMSP et le CMPP, d'autant plus que les deux services sont implantés sur un même site. L'objectif partagé demeure l'amélioration de la fluidité des parcours de soins des enfants. À ce titre, un groupe d'accueil conjoint CAMSP-CMPP a été mis en place à destination des jeunes en situation de transition liée à la limite d'âge.

Par ailleurs, au cours de l'année, les équipes ont orienté les familles vers différents dispositifs de relais, notamment des dispositifs de répit, des PCPE, des professionnels éducatifs exerçant en libéral, ainsi que vers le dispositif Communauté 360. Le CAMSP a également été force de proposition dans la mise en œuvre de solutions individualisées, notamment par la sollicitation de Groupes Opérationnels de Synthèse (GOS) et l'élaboration de Plans d'Accompagnement Global (PAG).

Les évolutions constatées

Les évolutions majeures observées les années précédentes se confirment, avec une complexité croissante des situations rencontrées qu'elles soient sociales, environnementales ou clinique.

Cette réalité conduit les professionnels du CAMSP à mener des investigations de plus en plus approfondies et à réaliser des évaluations spécifiques, telles que les bilans ADOS, ADI ou CARS, indispensables pour affiner le diagnostic et adapter l'accompagnement.

Par ailleurs, la présence accrue de jeunes présentant un profil TSA se traduit par des accompagnements plus conséquents, tant en termes de fréquence que de densité. Cette évolution implique également une mobilisation renforcée des partenariats, notamment avec les équipes de soins, les établissements scolaires et les différents acteurs du parcours des enfants. À cela s'ajoute un travail important de formalisation exigeante des dossiers MDPH, incontournable pour garantir l'accès aux aides et aux orientations nécessaires.

Les accompagnements réalisés en 2025

On décompte en 2025 la réalisation effective de **5811 séances**, décomposées administrativement en trois groupes les consultations et bilans, les séances de traitement et les liens partenariaux. Ce chiffre est en augmentation par rapport à l'année dernière ce qui peut s'expliquer par l'accroissement des séances de bilans compte tenu de la complexification des situations accompagnées, la multiplication des liens partenaires.

Les accompagnements individuels

Bien évidemment, les psychothérapies individuelles représentent une très large part des prises en charge. C'est une constante au fil des années, ce qui correspond à l'agrément de l'établissement, à ses ressources humaines et à son projet de service. Enfin, il est à noter que l'année 457 bilans ont été réalisés par les professionnels qu'il s'agisse d'ADOS, de la passation de CARS, de profils sensoriels, Bilans psychologiques, ou en orthophonie

Les entretiens familles se sont fortement développés vu aussi la complexification des situations sur le plan social et administratif. Ainsi sur l'année 2025, 732 entretiens famille ont été réalisés.

Actions de groupes

Bien que l'offre de service soit plutôt centrée sur l'accompagnement individuel, le service propose des actions collectives à travers la constitution de petits groupes de type :

- Éducatif / Habiletés sociales : 624 séances sur l'année
- Psychomotricité : 8 séances sur l'année
- Groupe CAMSP-CMPP : 18 séances sur l'année

Cette constitution des groupes repose sur une évaluation approfondie des besoins identifiés chez les jeunes, ainsi que sur l'appréciation de la pertinence clinique d'un travail en dynamique collective. Cette organisation permet de proposer des groupes variés, tels que les ateliers d'habiletés sociales ou les groupes d'évolution coordonnés par les éducatrices spécialisées, mais aussi des dispositifs menés par des professionnels du secteur paramédical, comme la psychomotricienne ou l'orthophoniste.

Partenariat

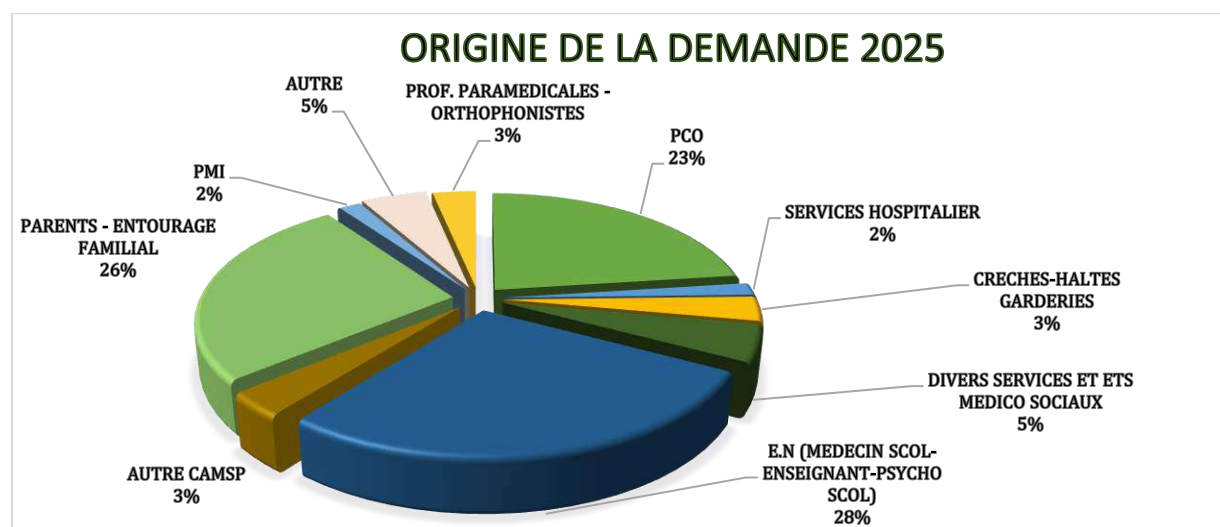
Actions Partenariales	2025
Équipes Éducatives et Suivi de scolarisation	80
Autres actions partenariales spécifiques autour d'une situation (Avec ou sans déplacements)	329
Partenariat intérieur (réunions dans nos murs)	175
Totaux	584

Le nombre d'actions partenariales est en constante augmentation depuis plusieurs années. Nous avons donc opté pour une valorisation des actions spécifiques (conférence téléphonique, Visio conférence) comme des actions partenariales spécifiques car ils ne se limite pas à un simple échange d'information rapide mais bien une co-construction avec les familles et les partenaires (sanitaire, social, médico-social) du projet thérapeutique et du parcours de soins.

En ce qui concerne les équipes éducatives ou équipes de suivi de scolarisation toutes les intervenantes de l'équipe sont susceptibles de s'y rendre et les sollicitations sont toujours croissantes, notamment en lien avec l'augmentation des situations complexes et les profils de jeunes porteurs de TSA. Nous sommes passés de 69 participations en Équipes Éducatives et Suivi de scolarisation à 80 cette année. Cette collaboration avec les lieux de scolarisation est indispensable pour permettre le soutien aux projets inclusifs en milieu ordinaire et le maintien de la qualité de l'accompagnement. Elle n'en demeure pas moins chronophage et impacte l'activité.

La population accueillie sur l'année

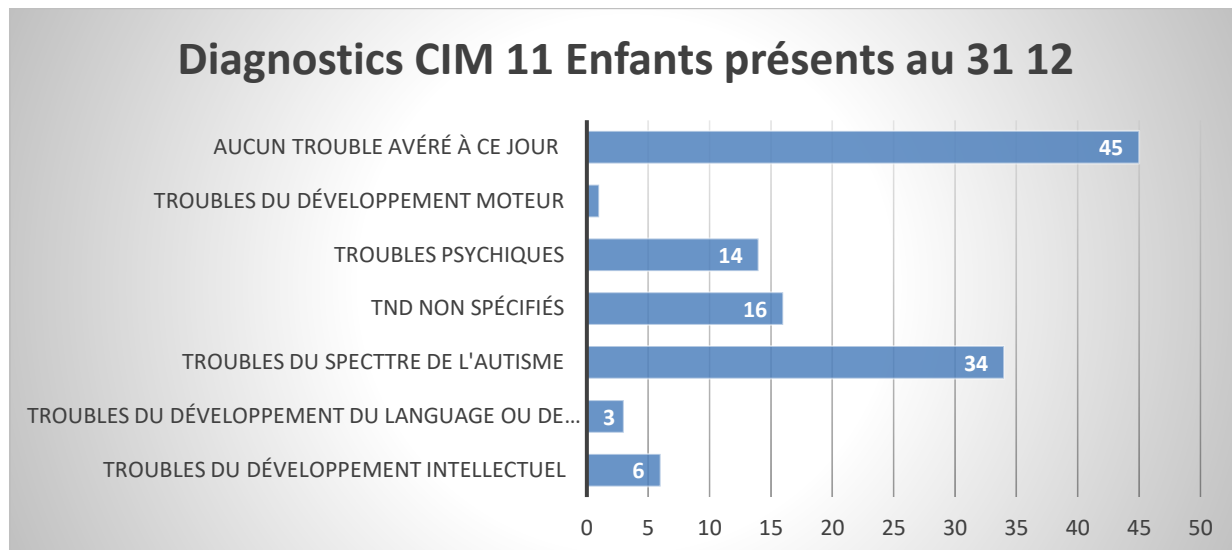
Cette année nous comptons 61 entrées (pour 70 en 2024) avec des prescripteurs très différents comme le montre le graphique et le tableau ci-dessous.



Une collaboration étroite et constructive a été mise en place entre le CAMPS et la PCO et permet une continuité de parcours pour les familles qui optent pour certaines à l'issue du parcours PCO pour un

accompagnement par un service médico-social ; cela représente désormais 23 % des situations ce qui n'est pas sans impact pour le fonctionnement du service et son offre de soin.

Le tableau présente la répartition des diagnostics pour les enfants présents au 31 décembre. La catégorie la plus représentée est celle des enfants sans trouble avéré à ce jour (45). Toutefois, cette donnée doit être nuancée, dans la mesure où certains enfants sont encore dans une phase d'observation ou d'investigation diagnostique, et peuvent nécessiter un suivi complémentaire avant de conclure à l'absence définitive de trouble.



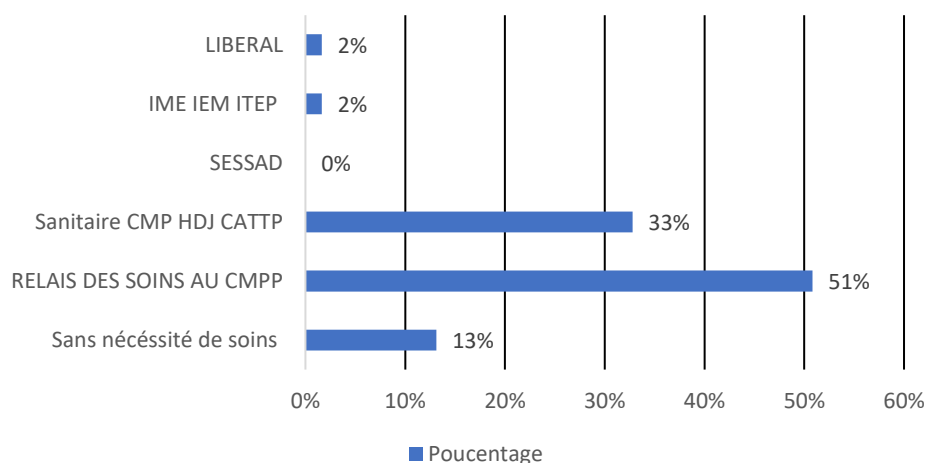
Par ailleurs, les troubles du spectre de l'autisme constituent une part importante des diagnostics identifiés (34), confirmant la prévalence de ces troubles au sein de la population accompagnée. Les troubles neurodéveloppementaux non spécifiés (TND) sont également représentés de manière notable (16), traduisant la complexité de certaines situations cliniques et la nécessité d'évaluations pluridisciplinaires approfondies. Les troubles psychiques concernent 14 enfants, tandis que les troubles du développement intellectuel (6), les troubles du développement du langage ou de la parole (3) et les troubles du développement moteur (1) sont moins fréquemment observés. Dans l'ensemble, ces données mettent en évidence la diversité des profils accompagnés et soulignent l'importance d'un suivi évolutif, tenant compte du caractère parfois progressif et évolutif des diagnostics chez l'enfant.

Le délai moyen d'attente pour une admission au CAMSP est de 127 jours, Il se calcule entre la demande d'inscription et le premier rendez-vous avec l'assistante sociale. Ce délai est en hausse par rapport à l'année précédente, où il était de 89 jours. Il convient de préciser que ce premier entretien ne marque pas le début de la prise en charge thérapeutique, mais constitue la première étape dans le processus d'accompagnement. Par la suite, un premier temps en groupe est fréquemment proposé dans les meilleurs délais, permettant d'apporter une réponse initiale aux familles en attente. Le délai entre le premier rdv et la phase de bilan ou accompagnement est de 88 jours. En tant qu'établissement de soins précoces reconnu et identifié sur le territoire, le CAMSP fait face à une augmentation constante des demandes d'inscription.

Enfants sortis et fluidité des parcours pour l'année 2025

L'année 2025 compte 72 enfants sortis. Les jeunes bénéficient de manière importante d'un relais vers une structure de type CMPP et essentiellement vers le CMPP d'Agen. Nous notons cependant un accroissement des orientations vers le secteur sanitaire ceci est à mettre en lien avec l'évolution des populations accompagnées.

Motifs de sortie 2025



Il arrive régulièrement que des jeunes enfants atteignent la limite d'âge réglementaire de six ans, marquant la fin de leur accompagnement au sein du CAMSP, sans qu'un dispositif relais effectif puisse être mis en place.

Par ailleurs, certaines structures relais traditionnelles du service ont été amenées, au cours de l'année, à suspendre les nouvelles admissions en raison de l'augmentation significative de leurs listes d'attente. Au 31 décembre nous avions 27 % des enfants avec notification en attente de place. À noter enfin, que nous avons eu 11 départs non concertés (non pris en compte dans les pourcentages ci-dessus.)

Focus sur la PCO 0 - 6 ans

Afin de soutenir les familles confrontées aux premières difficultés de leurs enfants, aider au diagnostic et éviter les sur-handicaps, il est mis en place, un parcours de bilan et d'intervention précoce, dans le cadre de plateformes de coordination et d'orientation (PCO). La PCO est amenée à structurer et garantir aux enfants porteurs de signes évocateurs de troubles neuro-développementaux un parcours de dépistage, de diagnostic et d'accompagnement conforme aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP) publiées par la haute autorité de santé (HAS), en s'appuyant sur un réseau de partenaires.

La plateforme PCO 47 est le fruit d'une action commune d'acteurs lot-et-garonnais représentant les associations de famille, les établissements sanitaires et médico-sociaux et le centre référent (CRA). En 2022, la PCO 47 a démarré son action pour la population des 0 – 6 ans. Suite à l'extension d'âge jusqu'à 12 ans, en juin 2025, et au regard de la spécificité des besoins des enfants âgés de 7 à 12 ans, l'Éducation nationale s'est associée en tant que partenaire déterminant dans le repérage et dans la mise en œuvre des adaptations nécessaires aux jeunes. Une convention est établie entre les parties et est en cours de signature.

L'activité de la PCO depuis l'ouverture jusqu'au 30 septembre 2025

	0-6 ANS	7-12 ANS	CUMUL
Enfants adressés	381	40	421
Enfants admis	274	18	292
Dossiers refusés ou Abandonnés	85	6	91
En attente d'admission	22	10	38

Une demande forte des textes est la question de l'intervention précoce donc la réduction des délais. Ceux-ci sont respectés à ce jour. Actuellement les dossiers sont traités par ordre chronologique d'arrivée, exception pour les tous petits (moins de 36mois) que nous priorisons pour l'UEMA et ceux ayant un âge limite (bientôt 12ans).



Fin 2025, 187 diagnostics ont été posés sur les 0-6 mais certains de ces enfants étaient encore en cours de parcours (attentes de retours des dossiers MDPH, places structures...).

Au jour de l'écriture de ce rapport, les chiffres actualisés témoignent d'une dynamique départementale avec

132 enfants en file active PCO 0-6 et plus de **41 professionnels libéraux conventionnés** (8 ergothérapeutes, 21 psychomotriciens, 12 psychologues)

La démarche qualité

La démarche qualité est structurée autour d'instances : Le CODIR a lieu tous les 2 mois avec les médecins chefs de service/directeurs médicaux (CAMSP, CMPP et PCO) et un CODIR qui est l'organe qui pilote l'opérationnalité de la démarche qualité. Il se réunit régulièrement. Il est en lien avec les groupes travail et est l'interface avec la direction.

Les 2 référentes qualité font remonter les documents à valider en CODIR soit lors des COPIL ou lors des « points qualité ». Ensuite ces documents sont présentés en CODIR pour validation. Ces nouveaux documents sont alors classés dans le MAQ (Manuel Associatif Qualité) Établissement par les référentes qualité.

Les groupes de travail : les professionnels se réunissent tous les deux mois pour travailler sur les thématiques ci-dessous. Ils ont travaillé par exemple sur l'actualisation du livret d'accueil enfants et parents, mais aussi sur les procédures avec la PCO et la cartographie des partenaires du CAMPS ; ci-dessous les différents groupes de travail.



Les conclusions de **l'évaluation externe**, menée au cours du dernier trimestre 2024, sont globalement positives, avec des résultats cohérents sur l'ensemble des trois chapitres évalués.

Plusieurs points forts ont ainsi été identifiés :

- Une équipe pluridisciplinaire investie, bienveillante envers les personnes accompagnées et leurs familles
- Une satisfaction globale des personnes accompagnées quant à la qualité de leur prise en charge
- Une attention portée à la continuité de l'accompagnement, notamment à travers la fluidité des parcours et les liens avec les partenaires extérieurs, ainsi que les passerelles entre les services PC, CAMSP et CMPP
- Une présence médicale significative, tant en interne qu'en externe
- Une priorité donnée aux prises en charge non médicamenteuses
- Une politique de ressources humaines structurée

Par ailleurs, plusieurs axes d'amélioration ont aussi été identifiés : la co-signature des documents DIPEC et de leurs avenants, la formalisation de la stratégie de bientraitance, la centralisation des informations relatives aux prises en charge, l'optimisation du projet thérapeutique dans l'ensemble de ses dimensions. Ces axes ont fait l'objet d'un travail approfondi par les équipes tout au long de l'année 2025, dans une démarche d'amélioration continue du service rendu :

1/ Dans le cadre de la démarche qualité, une réflexion est engagée sur la création d'un nouvel outil : un formulaire de remise des documents liés à la loi 2002.

2/ Concernant la stratégie de bientraitance, deux groupes de travail constitués en 2025, dans le cadre de l'actualisation du projet de service, travaillent actuellement sur ce thème ainsi que sur la prévention de la maltraitance.

3/ La centralisation des informations liées aux prises en charge s'appuiera sur le développement du logiciel IMAGO en interne, avec un abandon progressif du dossier papier prévu à l'horizon 2026.

4/ L'optimisation du projet thérapeutique fera l'objet d'une vigilance particulière de la direction médicale, notamment en ce qui concerne la formalisation des synthèses et le classement des documents dans le logiciel IMAGO.

Enfin, à la suite de cette évaluation, un plan d'actions a été transmis aux autorités de contrôle et de tarification afin de répondre aux 3 critères de conformité suivants :

1/ Critère 4.3.11.1 : définition, avec les professionnels, d'un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence au bénéfice des personnes accompagnées

L'objectif est de mettre en œuvre des actions permettant de réduire ces risques et de favoriser leur appropriation par les professionnels. Un travail est actuellement mené à l'échelle associative afin de se conformer aux décrets récents (février 2024), notamment par l'intégration de ces éléments au projet d'établissement via un avenant.

Dans ce cadre, des groupes de travail « démarche qualité » ont été constitués en 2025 (CMPP et CAMSP), avec pour objectifs de :

- Réaliser une cartographie des risques de maltraitance
- Préciser la politique interne de prévention et de lutte contre la maltraitance
- Définir des actions en matière de gestion des ressources humaines, de formation et de contrôle
- Proposer des indicateurs de suivi pertinents

2/ Critère 3.14.1 : élaboration d'un plan de gestion de crise et de continuité d'activité et Critère 3.14.2 : communication de ce plan en interne et en externe. Il s'agit ici de formaliser une organisation structurée face aux situations de crise, notamment à travers un « plan bleu », permettant une mobilisation rapide et coordonnée des moyens nécessaires. Cette démarche vise également à renforcer la culture du risque au sein de l'établissement. Cet outil permet :

- D'anticiper les conséquences des risques identifiés
- D'améliorer la réactivité en cas d'alerte
- D'adapter l'organisation afin de préserver au mieux la santé et le bien-être des personnes accompagnées

L'ensemble de ce plan d'actions et de mise en conformité a été transmis à l'Agence Régionale de Santé en septembre 2025.

Les Ressources humaines

Nous avons tous les postes occupés et par les professionnels en CDI.

Nombre de salariés	Fonctions	Volume ETP	Volume ETP autorisés	Types de contrat
1	Directeur Administratif	0,300	0,800	CDI
1	Directeur Médical	0,500		CDI
1	Secrétaire de direction	0,500	1,400	CDI
1	Secrétaire de direction	0,250		CDI
1	Secrétaire de direction	0,200		CDI
1	Employée administrative	0,200		
1	Comptable	0,250		CDI
2	Agents de service	0,475	0,475	CDI
1	Assistante de service social	0,895	0,895	CDI
1	Orthophoniste	1,000	1,000	CDI
1	Psychomotricien	1,000	1,000	CDI
3	Psychologues	2,500	2,500	CDI
2	Éducatrice spécialisée	1,500	1,500	CDI
17	TOTAL 1	9,570	9,570	100,00%

CAMSP PCO				
1	Directrice médicale	0,260	0,260	CDI
1	Secrétaire de direction	1,000	1,000	CDI
1	Psychologue	1,000	1,000	CDI
1	Psychomotricienne	0,350	0,350	CDI
1	Neuropsychologue	0,500	0,500	CDI
5	TOTAL 2	3,110	3,110	100,00%
22	TOTAL 1 + 2	12,680	12,680	100,00%

En termes de formation, dans le cadre de la mise en œuvre du plan de développement des compétences, plusieurs actions de formation ont été conduites au cours de l'année. Ces actions s'inscrivent dans les orientations stratégiques portées par l'association et visent notamment l'adaptation des professionnels à leur poste de travail, le maintien dans l'emploi ainsi que la garantie de la sécurité des personnes accompagnées et des équipes. Les formations déployées ont couvert différentes thématiques, parmi lesquelles :

- La prévention et la sécurité, avec des actions relatives aux risques routiers, à la formation de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) ainsi qu'au Premier Secours en Santé Mentale (PSSM).
- L'accompagnement des publics présentant des troubles du neurodéveloppement (TND), à travers des formations visant l'approfondissement des compétences professionnelles. Ces actions ont porté sur l'appropriation d'outils et de méthodes spécifiques comme le PEP 3 ou le KIT Accompagnateur ABC par exemple.

Compte rendu d'exécution budgétaire 2025

Groupes fonctionnels	BP 2025	CA 2025	Ecart
DEPENSES			
Groupe 1	26 000,00 €	14 886,57 €	- 11 113,43 €
Groupe 2	879 409,00 €	890 682,37 €	11 273,37 €
Groupe 3	71 468,00 €	82 454,68 €	10 986,68 €
Total	976 877,00 €	988 023,62 €	11 146,62 €
RECETTES			
Groupe 1	974 517,00 €	974 517,00 €	- €
Groupe 2	- €	2 355,09 €	2 355,09 €
Groupe 3	2 360,00 €	2 457,79 €	97,79 €
Total	976 877,00 €	979 329,88 €	2 452,88 €
Résultat exercice		- 8 693,74 €	

Charges nettes : 988 023.62 €

Produits nets : 979 329.88 €

Soit un résultat de l'exercice déficitaire et un résultat administratif au 31/12/2025 de : **-8 693.74 €**

Le budget cette année est déficitaire essentiellement par le portage de la PCO et sera reporté sur N+1.

Le CAMSP d'Agen termine l'année sur un bilan positif avec :

- Une activité conforme aux objectifs CPOM.
- Un résultat légèrement déficitaire sur le plan comptable suite au portage de la PCO.
- Une action d'amélioration et de mise en conformité sur deux critères impératifs suite à l'évaluation externe et transmis l'Ars durant l'été 2025.
- Une dynamique interne de réalisation de bilans ADOS, CARS conformément aux objectifs.
- Des formations en lien avec les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles sur les outils et les méthodes préconisées par l'Haute Autorité de Santé.
- Une dynamique Qualité de Vie au Travail et Démarche qualité mobilisant l'intégralité des salariés.

Une nouvelle fois, nous posons le constat d'une complexification des situations des jeunes tant que le plan clinique que social, ce qui nécessitent des professionnels du CAMSP, des investigations de plus en plus poussées et le montage de partenariats avec le secteur social et sanitaire. Les jeunes avec des profils TSA sont plus présents dans l'accompagnement ce qui a un impact sur la densité des accompagnements mais aussi sur la durée d'accompagnement faute de partenaires en capacité de prendre le relais.

Les équipes sont donc très sollicitées en interne mais aussi en externe : réunions cliniques avec des équipes de soins ou professionnels en libéral, participation aux Équipes de Suivi de Scolarisation, programmation des rendez-vous partenaires pour organisation du parcours de soin, de la formalisation des dossiers auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées afin d'orientation et/ou attributions des droits. Bien évidemment cela n'est pas neutre sur l'activité et sur la mobilisation des équipes car cela peut amener à un alourdissement des tâches administratives.

En termes de perspectives, nous avons plusieurs dossiers en cours dans les mois à venir. Nous avons en effet avancé sur plusieurs dossiers initiés en 2025 qui trouveront leur traduction sur l'année 2026, notamment :

- L'actualisation du projet de service : les groupes qui travaillent sur les axes du projet d'établissement se sont réunis régulièrement et un état d'avancée est régulièrement réalisé à travers la démarche qualité et notamment le COPIL.
- La poursuite du travail engagé pour la production d'outil de pilotage de l'activité à partir des données entrées puis extraites du logiciel IMAGO

**Jean-Robert NORTIER, Directeur
administratif**
**Fabienne CASTEJON, Directrice médicale de la
PCO**
Dr Imad CHAABAN, Directeur médical du CAMSP d'Agen

CMPP D'AGEN

Au cours de l'année 2025, les actions engagées avec les équipes se sont poursuivies et consolidées. Elles ont porté à la fois sur la recherche de solutions d'accompagnement adaptées aux besoins spécifiques des jeunes et de leurs familles, sur le développement des compétences à travers la formation, ainsi que sur la poursuite de la démarche d'amélioration continue de la qualité. Les initiatives liées à la Qualité de Vie au Travail (QVT) ont également continué à se déployer, renforçant la cohésion interne et le mieux être au travail sein des services.

Comme chaque année, des mouvements ont eu lieu en matière de ressources humaines, avec l'arrivée de nouveaux collaborateurs. L'un des changements majeurs a été la création d'un poste de cadre de santé au CMPP, fonction qui s'inscrit pleinement dans la dynamique de professionnalisation des services. Ce nouveau rôle facilite l'articulation entre le CMPP et la PCO, dont l'agrément a évolué pour permettre désormais l'accompagnement d'enfants et de jeunes âgés de 0 à 12 ans, à travers la création de l'équipe PCO 7 – 12 ans validé par l'arrêté du 2 février 2025 signé par le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine. Cette proximité opérationnelle a déjà permis la mise en place de nouvelles réponses adaptées, telles que le groupe BARKEY, coanimé par la PCO et le CMPP.

Le CMPP d'Agen et ses antennes poursuivent par ailleurs leurs collaborations avec différents dispositifs spécialisés. Dans une logique d'inclusion, le CMPP travaille étroitement avec des professionnels de terrain, notamment au sein du Programme de Réussite Éducative (PRE), en mettant à disposition des thérapeutes notamment deux psychologues et une psychopédagogue. Sur le territoire de Nérac, les équipes s'engagent également dans les actions du Lieu d'Accueil Enfant-Parent (LAEP) "1,2,3 soleil" ainsi que dans celles définies par le Contrat Local de Santé Mentale, contribuant ainsi à un maillage territorial riche et cohérent au service des familles.

Présentation de l'établissement

Le CMPP est un établissement spécialisé dans le diagnostic et le traitement des enfants et adolescents. Dans le cadre d'actions ambulatoires de prévention et de soins, il met en œuvre des prises en charge pluridisciplinaires intégrant les dimensions familiale, scolaire et sociale de l'enfant ou de l'adolescent. Ces interventions ont pour objectif principal de favoriser le maintien du jeune dans son environnement de vie ordinaire. Sous autorité médicale, le CMPP assure des missions de diagnostic et de traitement auprès d'enfants relevant d'une prise en charge thérapeutique d'ordre médical, psychothérapeutique, psychopédagogique, orthophonique ou psychomoteur. L'accompagnement vise à permettre à l'enfant de mobiliser au mieux ses ressources intellectuelles, affectives, somatiques et sensorielles, dans une perspective d'épanouissement global de la personne. Les difficultés rencontrées peuvent se manifester sous différentes formes :

Focus sur la création de la PCO 7- 12 ans

Afin de soutenir les familles confrontées aux premières difficultés de leurs enfants, aider au diagnostic et éviter les sur-handicaps, il est mis en place, un parcours de bilan et d'intervention précoce, dans le cadre de plateformes de coordination et d'orientation (PCO). La PCO est amenée à structurer et garantir aux enfants porteurs de signes évocateurs de troubles neuro-développementaux un parcours de dépistage, de diagnostic et d'accompagnement conforme aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP) publiés par la haute autorité de santé (HAS), en s'appuyant sur un réseau de partenaires.

La plateforme PCO 47 est le fruit d'une action commune d'acteurs lot-et-garonnais représentant les associations de famille, les établissements sanitaires et médico-sociaux et le centre référent (CRA). En 2022, la PCO 47 a démarré son action pour la population des 0 – 6 ans.

Suite à l'extension d'âge jusqu'au 12 ans, en juin 2025, et au regard de la spécificité des besoins des enfants âgés de 7 à 12 ans, l'Éducation Nationale s'est associée en tant que partenaire déterminant dans le repérage et dans la mise en œuvre des adaptations nécessaires aux jeunes. Une convention est établie entre les parties et est en cours de signature.

Suite à ce déploiement, le tableau des effectifs de l'équipe PCO est désormais comme suit :

- 0.50 ETP Médecin
- 0.35 ETP Adjointe de direction
- 2 ETP Psychologues spécialisées en neuropsychologie
- 0.30 ETP Psychomotricienne
- 0.20 ETP Orthophoniste (en cours de recrutement)
- 2 ETP Secrétaires de Direction

À noter que dans le cadre du déploiement de ce service, des travaux ont dû être réalisés, pour accueillir les nouveaux membres de l'équipe, dans les locaux de la PCO du rez-de-chaussée du bâtiment occupé par le CMPP. Les travaux permettant de créer 3 nouveaux espaces de travail ont été financés par le CMPP à hauteur de 15 000 euros.

Au jour de l'écriture de ce rapport, les chiffres actualisés témoignent d'une dynamique départementale avec **132 enfants en file active pour la PCO 0-6 et 69 enfants pour la PCO 7-12 ans**. De plus, **41 professionnels libéraux** ont conventionné avec le service (8 ergothérapeutes, 21 psychomotriciens, 12 psychologues)

Activité et Enfants présents au CMPP au cours de l'année 2025

Le nombre d'enfants présents au 31.12.2025 est de **599 enfants** ou adolescents inscrits pour 625 en 2024 et 606 à la même date en 2023 cela s'explique par une légère baisse sur l'antenne de Nérac qui est circonscrite à l'absence de professionnels (poste vacant de médecin et d'assistante sociale). Cette baisse a été jugulée par l'arrivée d'un cadre intermédiaire en 2026 financé par redéploiement sur le temps médical vacant depuis plusieurs années. À noter que nous avons **124 jeunes avec un dossier de reconnaissance de handicap** ouverts ou en cours d'instruction par les services de la MDPH 47. Ils étaient 109 en 2024 et 84 en 2023. Il y a donc une augmentation constante de la population en situation de handicap.

Activité 2025

Concernant l'origine des demandes, l'école demeure le partenaire essentiel du CMPP avec un peu moins de 50 % des demandes. La part occupée par les démarches personnelles des familles est sensiblement stable d'une année sur l'autre. L'intégralité des jeunes scolarisés est en milieu ordinaire. Le CMPP a une activité conforme à l'agrément.

Nombre de séances agréées :	<u>12 700</u> séances
Nombre de séances réalisées :	<u>12 747</u> séances

Nous avons réalisé **100 % de l'activité prévisionnelle**, et ce malgré un contexte marqué par l'absence de plusieurs professionnels au sein de l'organigramme.

File active 2025

La file active 2025 est en hausse par rapport à l'année dernière. Pour rappel, la file active correspond aux jeunes ayant eu au moins un accompagnement dans l'année. Nous avons eu notamment plus d'entrée en 2025. Sur les **741 jeunes** de la file active :

189 jeunes ont bénéficié d'un diagnostic (25 % de la cohorte)
552 jeunes ont bénéficié d'un traitement (suivi thérapeutique)

Sur l'année, nous avons eu un « turn over » de situations comme suit :

Sorties : 218 enfants

Entrées : 229 enfants

Ces chiffres sont à mettre en lien avec le travail mis en place pour mieux anticiper le parcours des jeunes (rencontres partenaires, lien avec la MDPH) et organiser des relais de types SESSAD, IME ou DITEP. Mais hélas, nous constatons une complexification des situations et une difficulté en termes de relais dans le parcours des jeunes, qui devrait se confirmer en 2026. Enfin, sur la cohorte des 599 jeunes présents au 31 12 2025, nous avons 78 % des jeunes ayant pu bénéficier d'un traitement (accompagnements) et 22 % d'une phase de diagnostic (cf. Tableau ci-dessous)

Les interventions totales réalisées 2025

Le CMPP d'Agen et ses antennes a réalisé 12747 actes sur l'année 2025, réparties comme suit :

Nombre d'actes réalisés par les professionnels avec l'enfant, l'adolescent ou le jeune adulte	Nombre d'actes
Nombre d'actes réalisés en situation collective	1 942
Nombre d'actes réalisés situation individuelle	10 805

Les accompagnements individuels restent majoritaires soit 84 %. Les psychothérapies en individuel ou en collectif représentent près de 47 % des accompagnements en 2025. Cette pratique thérapeutique reste donc au cœur de l'activité de l'établissement.

La psychomotricité et l'orthophonie restent importantes particulièrement pour les enfants ayant de multiples prises en charges et/ou des problématiques complexes ce qui explicite l'augmentation des prises en charge rééducatives et la valorisation des accompagnements en groupes.

À titre d'exemple, sur les trois dernières années, nous avons comptabilisé en termes d'actes en orthophonie en individuel : 1634 actes en 2023, 1920 actes en 2024, 1689 actes en 2025 (avec l'impact d'un mi-temps d'orthophonie non pourvu en 2025).

Le tableau ci-dessous montre la répartition par type de professionnel (hors rdv médicaux)

Nombre d'actes par les intervenants médicaux, et médico-sociaux	Auprès d'un enfant, adolescent ou jeune adulte	Auprès d'un groupe d'enfants, adolescents ou jeunes adultes	Auprès des parents (en présence ou non de leur enfant)
Psychologue	4188	1195	644
Personnel de rééducation	3641	361	438
<i>dont orthophoniste</i>	1366	161	162
<i>dont psychomotricienne</i>	2275	200	276
Psychopédagogue	898	106	98
Assistant social	0	0	310

Modalités de prises en charge et typologie de situations de handicap

La grande majorité des enfants accompagnés nécessite des prises en charge multiples, lesquelles peuvent être mises en œuvre de manière concomitante et/ou successive. Il est en effet fréquent qu'un enfant débute son parcours thérapeutique par un premier soin, auquel viennent s'ajouter, au fil de l'évolution de sa situation, un ou deux autres accompagnements supplémentaires. En fonction de leur pathologie, de nombreux enfants requièrent ainsi plusieurs types de suivis thérapeutiques articulés entre eux dans le temps autour d'un projet thérapeutique.

Par ailleurs, un nombre croissant d'enfants suivis au CMPP relève du champ du handicap et nécessite un accompagnement vers les dispositifs de la compétence d'orientation de la MDPH. Cette démarche implique un travail institutionnel et partenarial soutenu, à la fois exigeant et chronophage, mais indispensable. À ce titre, **124 jeunes accompagnés** ont une reconnaissance de handicap au cours de l'année 2025.

Nous constatons une forte hétérogénéité des situations cliniques, avec une grande diversité de troubles représentés. Les TND non spécifiés dominent traduisant la complexité diagnostique et aussi les parcours encore en cours d'évaluation. Les troubles du spectre de l'autisme (11 %) et les troubles anxieux (13 %) apparaissent également très présents. À l'inverse, certains diagnostics restent marginaux, avec des effectifs faibles voire très faibles. L'ensemble souligne la pluralité des profils et la nécessité d'une approche individualisée des accompagnements.

Équipes Éducatives et Équipes de Suivi de Scolarisation

La participation des professionnels est particulièrement importante pour l'accompagnement des jeunes et des familles mais cela n'est pas sans impact sur la réalisation des actes. Ce travail avec l'environnement du jeune est déterminant et on peut déplorer l'absence de valorisation en actes. Nous notons la hausse du nombre d'équipes éducatives et de suivi de scolarisation soit : **144 en 2025**

Fluidité des parcours au CMPP sur l'année 2025

Le CMPP d'Agen dans son ensemble accueille toujours une part conséquente d'enfants dans la tranche d'âge 6/10 ans. À noter que l'antenne de Nérac reçoit des enfants à partir de 3 ans (âge de 5 ans révolus pour les autres sites). Cette spécificité s'explique par la situation géographique, éloignée d'Agen et de Marmande.

Elle ne dispose pas cependant de la complémentarité offerte par le CAMSP.

Age	Effectif total	Pourcentage
3 à 5 ans	9	4,1%
6 à 10 ans	150	68,5%
11 à 15 ans	50	22,8%
16 à 17 ans	10	4,6%
18 ans ou plus	0	0

Concernant l'origine géographique des entrées en 2024, comme chaque année les enfants qui consultent proviennent majoritairement d'un secteur géographique proche du CMPP et ses antennes. Il faut noter que nous répondons au besoin en proximité mais qu'un peu moins de 5 % des jeunes ont un lieu d'habitation à plus de 30 minutes de trajet ce qui n'est pas neutre dans le cadre de leur accompagnement.

Seuls 23 jeunes bénéficient d'un transport financé par le CMPP. Concernant les modes de scolarisation, il faut noter aussi que 94 % des jeunes sont scolarisés en milieu ordinaire et 3,4 % en ULIS et 8 jeunes sont déscolarisés. Enfin, 100 % sont en domiciliation en milieu ordinaires. Enfin, au 31 décembre on décomptait 28 jeunes en placement judiciaire en famille d'accueil et 18 jeunes en accompagnement éducatif judiciaire.

L'année 2025 compte 229 enfants sortis pour 204 en 2024 et 243 en 202. Nous avons donc une légère hausse des sorties. Il ne faut cependant pas en conclure qu'un relais en structures de type SESSAD, IME, PCPE a pu être concrétisé. Les durées d'accompagnement avant sortie du CMMP sont assez variables. On peut noter cependant que 21 % des jeunes sortent du service au terme d'une année d'accompagnement, souvent des adolescents et que 50 % des enfants sortis sont dans la tranche d'âge des 11 – 15 ans.

Pour les situations de sorties concertées avec les familles, les pourcentages d'orientations sont les suivants :

Nombre d'enfants, adolescents et jeunes adultes concernés par au moins un des parcours envisagés suivant après fin de prise en charge concertée	Effectif total	Pourcentage
Sans nécessité de soins ni d'accompagnement médico-social	54	43,5%
Suivi libéral	16	12,9%
Autre CMPP ou BAPU (ou CAMSP)	1	0,8%
Secteur psychiatrique	9	7,3%
Service médicosocial (SESSAD, SAFEP, SAVS...)	14	11,3%
Établissement médicosocial (IME, IEM, ITEP...)	3	2,4%
Maison des adolescents ou autres dispositifs	3	2,4%
Autre orientation*	2	1,6%

Nous constatons que la très grande majorité des sorties correspond à une fin de nécessité de suivi soit 43 %. Comme chaque année il y a un faible taux d'orientation vers des établissements du médico-social.

Par contre, ces situations sont complexes donc nous avons mis en place des rencontres partenaires régulières notamment avec les SESSAD, IME afin d'éviter les ruptures et améliorer les continuités des soins et nous avons décompté 17 jeunes ayant une notification CDAPH non réalisée pour une structure médico-sociale.

Les ressources humaines

Nombre de salariés	Fonctions	Volume ETP	Volume ETP autorisés	Types de contrat
1	Directeur Administratif	0,700	1,050	CDI
1	Directeur Médical	0,350		CDI
1	Cadre de santé	0,650	1,508	CDI
1	Médecin chef de service	0,250		
	Médecin PCD	0,058		CDI
1	Médecin chef de service Pédopsychiatre	0,550		CDI
1	Secrétaire de direction	0,500	3,550	CDI
1	Secrétaire de direction	0,800		CDI
1	Secrétaire de direction	0,750		CDI
1	Employée Administrative	0,240		CDI
1	Technicienne administrative	0,510		CDI
1	Comptable	0,750		CDI
3	Agents de service	1,645	1,645	CDI
1	Assistante de service social	1,000	1,250	CDI
2	Orthophonistes	1,565	2,065	CDI
4	Psychomotriciens	3,150	3,150	CDI
12	Psychologues	7,825	7,825	CDI
1	Rééducateurs	0,652	0,652	CDI
34	TOTAL 1	21,945	22,695	96,70%

PCO 7-12				
Nombre de salariés	Fonctions	Volume ETP	Volume ETP autorisés	Types de contrat
2	Directrice Médicale	0,300	0,650	CDI
	Cadre de santé	0,350		CDI
1	Secrétaire de direction	0,500	0,500	CDI
0	Orthophoniste	0,000		
1	Psychologue - coordinatrice	1,000	1,000	CDI
4	TOTAL	2,150	2,150	100,00%
38	TOTAL 1 + 2	24,095	24,845	96,98%

Les postes alloués au CMPP d'Agen (hors PCO) sont à hauteur de 22.695 ETP. Les postes sont pourvus par des salariés en CDI pour 21.945 ETP au 31.12.2025 ce qui représente plus de 96 % des effectifs.

L'un des principaux mouvements en termes de ressources humaines est la création d'un poste d'adjoint de direction par la transformation d'un temps médical sur l'équipe de Nérac pour 0.65 % du poste et 0.35 % sur le budget de la PCO 7 – 12 ans portée par le CMPP.

Pour rappel, les principales missions de la cadre sont :

- Assurer le suivi des actions engagées auprès des partenaires, des jeunes et de leur famille.

- Organiser l'activité de l'antenne et assurer le management de l'équipe médico-sociale de l'antenne de NERAC.
- Assurer la mise en œuvre des conditions d'une coopération entre la PCO, les établissements scolaires, les ESMS, les professionnels libéraux, les établissements sanitaires et les dispositifs départementaux de coordination.
- Veiller au respect de la réglementation et des RBPP de la Haute Autorité de Santé.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de développement des compétences, plusieurs actions de formation ont été conduites au cours de l'année. Ces actions s'inscrivent dans les orientations stratégiques portées par l'association et visent notamment l'adaptation des professionnels à leur poste de travail, le maintien dans l'emploi ainsi que la garantie de la sécurité des personnes accompagnées et des équipes. Les formations déployées ont couvert différentes thématiques, parmi lesquelles :

- La prévention et la sécurité, avec des actions relatives aux risques routiers, à la formation de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) ainsi qu'au Premier Secours en Santé Mentale (PSSM).
- L'accompagnement des publics présentant des troubles du neurodéveloppement (TND), à travers des formations visant l'approfondissement des compétences professionnelles. Ces actions ont porté sur l'appropriation d'outils et de méthodes spécifiques et ont pris différentes formes, telles que des actions de supervision des équipes, des formations mutualisées, notamment autour du Profil Psycho-Éducatif 3.
- La guidance parentale, avec des formations permettant aux professionnels de développer et de porter des actions à destination des parents, en particulier à travers le programme Barkley.
- L'accessibilité et la participation des personnes accompagnées, grâce à des formations dédiées à la facilitation de l'accès à l'information, au soutien de l'expression et à la participation des usagers, notamment par l'utilisation du FALC (Facile à Lire et à Comprendre).

Ces actions de formation contribuent au renforcement des compétences des professionnels et à l'amélioration continue de la qualité de l'accompagnement proposé par l'association.

La démarche qualité et évaluation externe

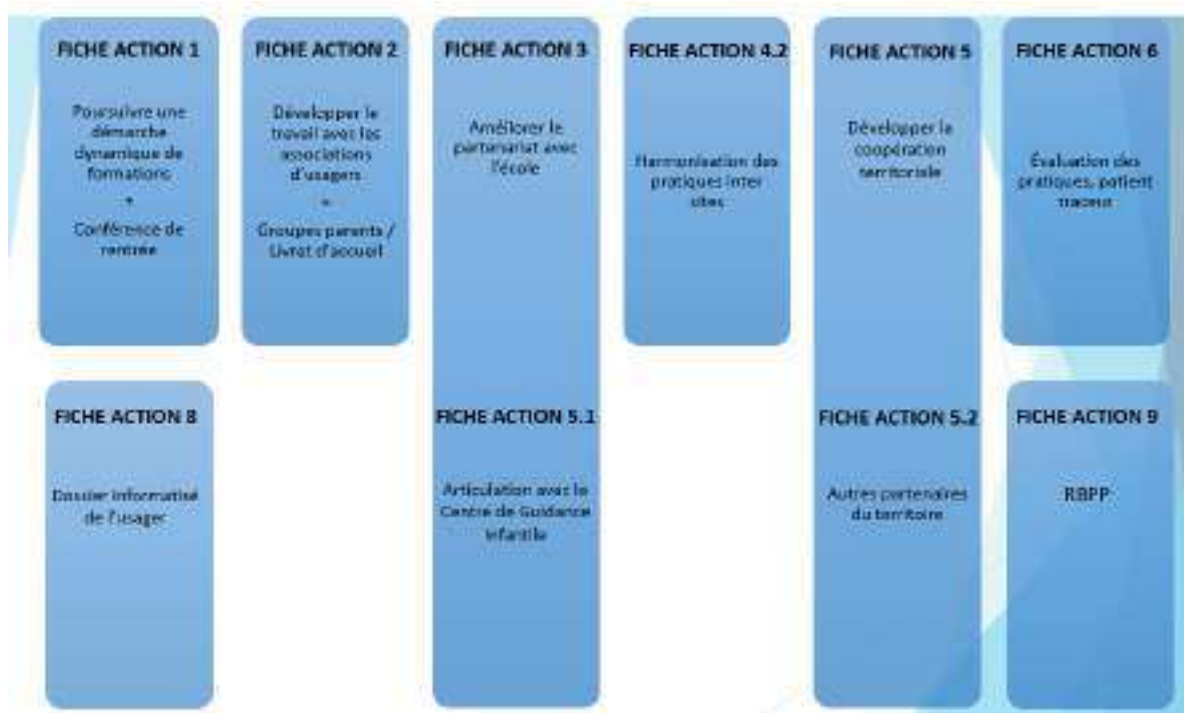
La démarche qualité au CMPP est structurée autour d'instances :

Le CODIR a lieu tous les 2 mois avec les médecins chefs de service/directeurs médicaux (CAMSP, CMPP et PCO) et le directeur administratif ; il est en charge du pilotage stratégique de la démarche qualité et valide la production des groupes de travail, après approbation du COPIL.

Le COPIL est l'organe qui pilote l'opérationnalité de la démarche qualité. Il se réunit régulièrement. Il est en lien avec les groupes travail et est l'interface avec la direction.

Les 2 référentes qualité font remonter les documents à valider en CODIR soit lors des COPIL ou lors des « points qualité ». Ensuite ces documents sont présentés en CODIR pour validation. Ces nouveaux documents sont alors classés dans le MAQ (Manuel Associatif Qualité) Établissement par les référentes qualité.

Les groupes de travail : les professionnels se réunissent tous les deux mois pour travailler sur les thématiques ci-dessous. Ils ont travaillé par exemple sur l'actualisation du livret d'accueil, mais aussi sur l'organisation d'une rencontre familles, partenaires autour du film « *Loup y es-tu ?* » et un travail sur les Recommandations de Bonnes Pratiques professionnelles. Le tableau ci-dessous présente les fiches actions du projet d'établissement et les différents groupes.



L'Évaluation externe

Les conclusions de l'évaluation externe, menée au cours du dernier trimestre 2024, sont globalement positives, avec des résultats cohérents sur l'ensemble des trois chapitres évalués. Plusieurs points forts ont ainsi été identifiés :

- Une équipe pluridisciplinaire investie, bienveillante envers les personnes accompagnées et leurs familles
- Une satisfaction globale des personnes accompagnées quant à la qualité de leur prise en charge
- Une attention portée à la continuité de l'accompagnement, notamment à travers la fluidité des parcours et les liens avec les partenaires extérieurs, ainsi que les passerelles entre les services PC, CAMSP et CMPP
- Une présence médicale significative, tant en interne qu'en externe
- Une priorité donnée aux prises en charge non médicamenteuses
- Une politique de ressources humaines structurée

Par ailleurs, plusieurs axes d'amélioration ont aussi été identifiés : la cosignature des documents DIPEC et de leurs avenants, la formalisation de la stratégie de bientraitance, la centralisation des informations relatives aux prises en charge, l'optimisation du projet thérapeutique dans l'ensemble de ses dimensions. Ces axes ont fait l'objet d'un travail approfondi par les équipes tout au long de l'année 2025, dans une démarche d'amélioration continue

1/ Dans le cadre de la démarche qualité, une réflexion est engagée sur la création d'un nouvel outil : un formulaire de remise des documents liés à la loi 2002.

2/ Concernant la stratégie de bientraitance, deux groupes de travail constitués en 2025, dans le cadre de l'actualisation du projet de service, travaillent actuellement sur ce thème ainsi que sur la prévention de la maltraitance.

3/ La centralisation des informations liées aux prises en charge s'appuiera sur le développement du logiciel IMAGO en interne, avec un abandon progressif du dossier papier prévu à l'horizon 2026.

4/ L'optimisation du projet thérapeutique fera l'objet d'une vigilance particulière de la direction médicale, notamment en ce qui concerne la formalisation des synthèses et le classement informatique des documents

Enfin, à la suite de cette évaluation, un plan d'actions a été transmis aux autorités de contrôle et de tarification afin de répondre aux 3 critères de conformité suivants :

1/ Critère 4.3.11.1 : définition, avec les professionnels, d'un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence au bénéfice des personnes accompagnées

L'objectif est de mettre en œuvre des actions permettant de réduire ces risques et de favoriser leur appropriation par les professionnels. Un travail est actuellement mené à l'échelle associative afin de se conformer aux décrets récents (février 2024), notamment par l'intégration de ces éléments au projet d'établissement via un avenant.

Dans ce cadre, des groupes de travail « démarche qualité » ont été constitués en 2025 (CMPP et CAMSP), avec pour objectifs de :

- Réaliser une cartographie des risques de maltraitance (physique, sexuelle, psychologique, matérielle et financière, négligences, abandons, privations, discriminations, exposition à un environnement violent)
- Préciser la politique interne de prévention et de lutte contre la maltraitance
- Définir des actions en matière de gestion des ressources humaines, de formation et de contrôle
- Proposer des indicateurs de suivi pertinents

2/ Critère 3.14.1 : élaboration d'un plan de gestion de crise et de continuité d'activité et **Critère 3.14.2** : communication de ce plan en interne et en externe. Il s'agit ici de formaliser une organisation structurée face aux situations de crise, notamment à travers un « plan bleu », permettant une mobilisation rapide et coordonnée des moyens nécessaires. Cette démarche vise également à renforcer la culture du risque au sein de l'établissement. Cet outil permet d'anticiper les conséquences des risques identifiés et améliorer la réactivité en cas d'alerte mais aussi adapter l'organisation afin de préserver au mieux la santé et le bien-être des personnes accompagnées. L'ensemble de ce plan d'actions et de mise en conformité a été transmis à l'Agence Régionale de Santé en septembre 2025.

Compte rendu d'exécution budgétaire 2025

Groupes fonctionnels	BP 2025	CA 2025	Écart
DEPENSES			
Groupe 1	88 181,00 €	64 137,76 €	- 24 043,24 €
Groupe 2	1 715 173,00 €	1 553 516,30 €	- 161 656,70 €
Groupe 3	244 141,00 €	247 550,06 €	3 409,06 €
Total	2 047 495,00 €	1 865 204,12 €	- 182 290,88 €
RECETTES			
Groupe 1	2 012 995,00 €	2 012 995,00 €	- €
Groupe 2	14 000,00 €	13 993,36 €	- 6,64 €
Groupe 3	20 500,00 €	20 499,96 €	- 0,04 €
Total	2 047 495,00 €	2 047 488,32 €	- 6,68 €
Résultat exercice		182 284,20 €	

En conclusion sur ce point, nous avons donc au titre de l'année 2025 :

- o Charges nettes : 1 865 204,12 €
- o Produits nets : 2 047 488,32 €

Résultat administratif au 31/12/2025 : 82 284,20 €

Affecté comme suit :

- Provision Formation : 25 000 €
- Provision Retraite : 23 000 €
- Provision Travaux : 50 000 €
- Excédent affecté aux investissements compensation fond de roulement investissement négatif : 84 284.20 €

Conclusion

Comme nous l'avons vu tout au long de ce rapport, le CMPP d'Agen termine l'année 2025 sur un bilan très positif avec :

- ☐ Une activité conforme aux objectifs CPOM
- ☐ Un résultat excédentaire sur le plan comptable
- ☐ Un portage de la PCO 7-12 ans en complément du CAMSP qui porte la PCO 0-6 ans
- ☐ Une action d'amélioration et de mise en conformité sur deux critères impératifs suite à l'évaluation externe et transmis l'Ars durant l'été 2025.
- ☐ Une dynamique interne de réalisation de bilans conformément au cahier des charges des CMPP
- ☐ Des formations en lien avec les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles sur les outils et les méthodes préconisées par l'Haute Autorité de Santé
- ☐ Une dynamique de projets Qualité de Vie au Travail et Démarche Qualité mobilisant l'intégralité des salariés.

En termes de perspectives, nous avons plusieurs dossiers en cours dans les mois à venir. Nous avons en effet avancé sur plusieurs dossiers initiés en 2025 qui trouveront leur traduction sur l'année 2026, notamment :

- L'écriture d'un projet de service : les groupes qui travaillent sur les axes du projet d'établissement se sont réunis régulièrement et un état d'avancée est régulièrement réalisé à travers la démarche qualité et notamment le COPIL.
- Recherche de nouvelles solutions d'aménagements intérieurs sur le site d'Agen pour améliorer les conditions d'accueil et de travail et pour l'antenne de Nérac un projet de déménagement à venir en partenariat avec les services de la mairie de Nérac.
- Poursuite du travail engagé pour la production d'outil de pilotage de l'activité à partir des données extraites du logiciel IMAGO.

En conclusion, de ce rapport de présentation l'action de la PCO, du CAMSP et du CMPP, nous pouvons dire que l'organisation conjointe de la PCO, du CAMSP et du CMPP illustre la pertinence d'un fonctionnement en dispositif, fondé sur l'articulation étroite des compétences. L'intrication des services favorise l'émergence d'espaces de travail collaboratifs, où les professionnels croisent leurs expertises et construisent des réponses coordonnées.

En s'appuyant sur cette complémentarité, les équipes sont en capacité d'apporter des réponses plus adaptées. Ce fonctionnement en dispositif constitue ainsi un levier essentiel pour sécuriser les parcours, renforcer la continuité des accompagnements et soutenir la qualité des interventions proposées aux familles.

Jean-Robert NORTIER, Directeur administratif
Fabienne CASTEJON, Directrice médicale de la PCO
Docteur Olivier JACQUIEZ, Directeur médical du CMPP

Le CAMSP et le CMPP de Villeneuve-sur-Lot

Le Dispositif du CAMSP et du CMPP de Villeneuve-sur-Lot

Le CAMSP de Villeneuve/Lot et le CMPP de Villeneuve/Lot ainsi que ses antennes (Fumel, Monflanquin et Sainte-Livrade) sont organisés en dispositif sur le territoire du Nord-Est de Lot-et-Garonne dans une logique de responsabilité populationnelle. C'est ainsi que dans le cadre de notre offre de soins en ambulatoire d'accès direct, les enfants de moins de 5 ans au moment de leur inscription et domiciliés sur le bassin du villeneuvois sont plutôt orientés vers le CAMSP de Villeneuve alors que, pour les enfants/adolescents plus âgés ou pour ceux de moins de 5 ans étant plus éloignés, nous proposons des soins en CMPP par secteur géographique au plus près du lieu de vie.

Concrètement, nous accueillons des enfants, adolescents et jeunes adultes âgés de 0 à 20 ans suspects de présenter des troubles du neurodéveloppement ou ayant des difficultés psycho-affectives ou psycho-sociales. Nous assurons leurs diagnostics ainsi que leurs traitements et nous inscrivons en parallèle dans une dynamique de travail partenarial avec pour objectifs de favoriser leur inclusion sociétale et de limiter autant que possible les ruptures de parcours. Au regard des principes liés à l'autodétermination, nos accompagnements sont centrés sur les aspirations et les besoins des personnes accueillies.

CAMSP DE VILLENEUVE-SUR-LOT

I-1) Présentation de l'établissement

I-1-a) Principales missions

C'est à la suite de la loi d'orientation sur les personnes handicapées du 30 Juin 1975 que les CAMSP ont vu leur fonctionnement technique précisé par le décret n° 76-389 du 15 Avril 1976 (Annexe XXXII bis). Leur rôle est ainsi défini :

"Les centres d'action médico-sociale précoce ont pour objet le dépistage, la cure ambulatoire et la rééducation des enfants des premier et deuxième âges qui présentent des déficits sensoriels, moteurs ou mentaux, en vue d'une adaptation sociale et éducative dans leur milieu naturel et avec la participation de celui-ci. Ils exercent des actions préventives spécialisées. Ces centres exercent aussi, soit au cours des consultations, soit à domicile, une guidance des familles dans les soins et l'éducation spécialisée requis par l'état de l'enfant. Le dépistage et les traitements sont effectués et la rééducation mise en œuvre, sans hospitalisation, par une équipe composée de médecins spécialisés, de rééducateurs, d'auxiliaires médicaux, de psychologues, de personnels d'éducation précoce, d'assistants sociaux et, en tant que de besoin, d'autres techniciens..."

Conformément à ce texte, le CAMSP de Villeneuve-sur-Lot réunit une équipe pluridisciplinaire et assure, dans le cadre de son agrément qui stipule la prise en charge de **90 enfants de 0 à 6 ans présentant des "troubles des conduites et de l'adaptation sociale"**, les missions suivantes :

- Le dépistage et la prévention précoce des difficultés du jeune enfant afin d'éviter la structuration de troubles dommageables pour son développement à venir ;
- Le diagnostic et la prise en charge en cure ambulatoire de l'ensemble des troubles et difficultés somatiques, psychiques, sociales du petit enfant dans sa globalité en le maintenant dans son cadre de vie ;
- L'annonce d'un handicap ;
- L'accueil et l'accompagnement des familles ;
- Le travail en réseau avec les différents professionnels de la période périnatale et de la petite enfance, ainsi qu'avec les structures existantes (publiques, associatives et libérales) ;
- L'orientation vers d'autres modes de prise en charge si besoin ;
- La sensibilisation et la formation des personnels concernés.

Il exerce également une activité d'Équipe de Diagnostic Autisme sur le territoire de proximité du Villeneuvois (réalisation des diagnostics dits "simples", ainsi que des évaluations fonctionnelles, des enfants présentant des troubles du spectre de l'autisme).

Le CAMSP est une des rares structures médico-sociales recevant des enfants de 0 à 6 ans en accès direct. Les familles peuvent s'y présenter directement pour y demander un dossier d'inscription ; il n'y a en effet, à l'heure actuelle, pas de nécessité d'obtenir une notification d'orientation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) pour une admission dans la structure. L'équipe de soins de l'établissement déterminera ensuite, après consultations et/ou bilans, l'opportunité d'effectuer une prise en charge de l'enfant et conviendra alors avec ses représentants légaux de son contenu.

Le CAMSP joue donc un rôle majeur dans l'intervention précoce et globale, dans la prévention (en particulier en périnatalité), pour éviter la structuration de troubles susceptibles d'hypothéquer l'avenir de l'enfant, à travers une prise en compte de la dimension somatique, psychique et sociale de ses difficultés.

C'est à ce titre qu'il porte une attention accrue aux plus petits pour repérer au plus tôt les difficultés de l'enfant dans ses relations avec les membres de sa famille et avec son environnement.

I-1-b) Fondements institutionnels

❖ Le CAMSP est une structure qui intervient sous la forme de consultations et de cure ambulatoire, c'est-à-dire sans hospitalisation du patient ; l'objectif est de prodiguer des soins aux jeunes enfants en essayant autant que possible de les maintenir dans leur milieu familial, scolaire et social.

❖ La constitution d'un plateau technique de professionnels de différentes spécialités permet d'effectuer un travail pluridisciplinaire et de mettre en œuvre des démarches institutionnelles diversifiées : offre de soins, réunions de synthèses et d'équipe, concertations, actions partenariales, formations individuelles et/ou collectives...

Pédiatre, psychiatre, psychologues, orthophonistes, psychomotriciennes, éducatrice de jeunes enfants, éducatrice spécialisée, assistante de service social participent conjointement à l'élaboration diagnostique et à la diversification de l'offre de soins.

Cette pluridisciplinarité concourt à garantir la qualité des soins.

❖ Les lectures spécifiques de la problématique de l'enfant, et leurs mises en commun, permettent ainsi d'établir un projet de soin individualisé pour chaque enfant accueilli et sa famille. Le travail avec les familles est en effet un des principes fondamentaux de l'action médico-sociale précoce.

❖ Le CAMSP est placé sous la responsabilité d'une double direction :

- directeur administratif et pédagogique (Professeur de l'Éducation nationale de formation initiale et titulaire d'un Diplôme de Directeur d'Établissements d'Éducation Adaptée et Spécialisée - DDEEAS) ;
- directrice médicale (Médecin pédiatre).

I-1-c) Aspects thérapeutiques

L'établissement reçoit majoritairement des enfants de 0 à 6 ans présentant des troubles neuropsychiques et du comportement, souvent associés à des troubles instrumentaux (du langage et de la psychomotricité) ; ceux-ci peuvent être liés à des antécédents personnels, des événements familiaux, une déficience mentale, un trouble de structuration de la personnalité...

Certains enfants, parmi les plus âgés, sont en difficulté dans les préapprentissage scolaires ; pour d'autres, on relève des retards moteurs d'origine organique et des pathologies diverses à fort retentissement psychologique (syndromes polymalformatifs, anomalies chromosomiques, maladies neurologiques ou endocriniennes, déficits sensoriels, séquelles de la grande prématurité, etc.).

Après un travail de réflexion collective mené en équipe pluridisciplinaire, et sous la responsabilité du directeur médical, la thérapeutique mise en œuvre est susceptible d'être d'ordre psychologique, éducative, psychomotrice ou encore orthophonique.

La globalité de la prise en charge de l'enfant est favorisée par la diversité des personnels constituant l'équipe pluridisciplinaire.

Le soin inclut la famille qui peut bénéficier d'une écoute et d'une aide à la parentalité. Le cadre institutionnel du CAMSP permet en effet la précocité de l'accompagnement et des interventions sur de simples critères de risque. Il soutient les familles dans la découverte progressive du handicap et dans les périodes, parfois longues, d'incertitudes diagnostiques et pronostiques ; il aide les parents à reconnaître leur enfant comme tel sans pour autant faire disparaître le handicap.

L'objectif est bien de cheminer avec les familles, à l'écoute de leurs demandes et de leurs inquiétudes, en confortant leur sentiment de parents compétents (souvent mis à mal) afin d'élaborer avec eux le projet de soins le plus épanouissant possible pour l'enfant.

Pour les jeunes enfants nécessitant des prises en charge multiples qu'il ne peut assurer seul en totalité, et/ou pour ceux qu'il ne peut accueillir, le CAMSP se propose d'intervenir en coordination avec ses partenaires extérieurs, d'accompagner les familles et éventuellement de les aider à orienter leurs enfants vers d'autres formes de prises en charge (secteur libéral, hôpital de jour, SESSAD, CMPP ou structures médico-sociales plus adaptées).

I-1-d) Le cadre législatif et réglementaire

La loi du 2 janvier 2002 "*rénovant l'action sociale et médico-sociale*" est venue formaliser un ensemble de droits à l'intention des usagers d'une institution. Elle a par exemple défini une liste de documents d'informations à leur remettre ; elle a également précisé que les propositions de soins devaient être élaborées conjointement avec les usagers ou leurs représentants légaux...

Ces obligations sont respectées et la remise de notre livret d'accueil, du règlement de fonctionnement, de la charte des droits et libertés de la personne accueillie, du document individuel de prise en charge et de son (ses) avenant(s), ainsi que la réalisation régulière d'enquêtes de satisfaction permettent une meilleure information des usagers et contribuent à améliorer les conditions de leurs prises en charge.

De plus, les lois "*pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées*" du 11 février 2005 et "*de modernisation de notre système de santé*" du 26 janvier 2016, complétées par leurs décrets d'application, ont offert davantage de possibilités aux familles. Les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH), et les textes précisant les modalités de scolarisation des élèves en situation de handicap, sont en effet garants de droits pour les populations concernées et celles-ci peuvent désormais prétendre à une scolarisation en milieu ordinaire. Ces évolutions réglementaires ont bien évidemment entraîné des conséquences sur notre activité et notre fonctionnement. Du fait de sa pratique ambulatoire, nous constatons ainsi au quotidien que le CAMSP est de plus en plus sollicité pour participer au maintien de l'utilisateur dans son milieu de vie.

I-2) Les personnes accueillies

Les statistiques, présentées dans les pages suivantes, sont effectuées à partir de la liste des nouveaux inscrits sauf pour ce qui concerne les informations relatives à l'âge des enfants accompagnés au 31/12/2025, à la couverture géographique du CAMSP et aux modalités de prises en charge qui sont basées sur la file active annuelle ; elles détaillent l'activité réalisée par la structure en 2025 et apportent quelques éléments de caractérisation des enfants pris en charge dans l'établissement.

I-2-a) Description de la population

➤ Répartition par âge et par genre des enfants accompagnés au 31/12/2025

Âge	Garçons	Filles
0 à 12 mois	0 (0%)	0 (0%)
12 à 24 mois	0 (0%)	0 (0%)
24 à 36 mois	1 (2%)	0 (0%)
36 à 48 mois	12 (17%)	1 (3%)
48 à 60 mois	16 (23%)	13 (34%)
60 à 72 mois	22 (32%)	14 (37%)
72 mois et +	18 (26%)	10 (26%)
Total	69	38

➤ Nombre de communes concernées (file active annuelle)

42 % des enfants suivis par le CAMSP vivent sur Villeneuve-sur-Lot ; l'activité globale du service a concerné en fait 22 communes du département.

I-2-b) Caractérisation des nouveaux inscrits

➤ Conseils de consultation

Provenance	Proportion
Écoles	46 %
Familles	19 %
Services de Placement	12 %
Secteur hospitalier	10 %
Médecins et paramédicaux libéraux	8 %
PCO	3 %
Autres CAMSP	2 %

L'école demeure l'instance principale proposant aux familles d'aller consulter au CAMSP (46%). Elle constitue souvent le premier lieu de socialisation des jeunes enfants, après la famille, et sert fréquemment de révélateur de leurs difficultés.

Les places des "Services de placement" ainsi que du secteur hospitalier (en 3^{ème} et 4^{ème} positions) semblent témoigner d'une bonne intégration du CAMSP dans son secteur géographique ; ses missions médico-sociales sont connues et bien perçues par l'environnement extérieur.

➤ Motif principal de consultation

Difficultés de comportement et/ou de la relation	23 %
Difficultés de langage	21 %
Suivis psychologiques	18 %
Retard global	16 %
Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA)	10 %
Difficultés psychomotrices	8 %
Difficultés d'apprentissages	4 %

Les difficultés de comportement (23%) et les difficultés de langage (21%) constituent les motifs principaux de consultation énoncés par les familles au moment de l'inscription ; il est cependant important de signaler que, pour la plupart des jeunes enfants que nous suivons, plusieurs motifs de consultation sont souvent intriqués.

Nouveaux inscrits de moins de 3 ans	
2021	16 %
2022	14 %
2023	21 %
2024	7 %
2025	10 %

Seulement 10% des enfants, nouvellement inscrits, avaient moins de 3 ans au moment de leur arrivée dans la structure ; pour certains enfants, il est regrettable que les familles ne s'adressent pas au CAMSP plus tôt compte tenu de leurs tableaux cliniques.

I-2-c) Devenir de l'enfant à l'issue de la prise en charge

ORIENTATION	NOMBRE (%)
Relais des soins vers CMPP	19 (50%)
Secteur Sanitaire	6 (16%)
Aucune nécessité de suivi (évolution favorable)	5 (13%)
Déménagements	3 (8%)
Établissements médico-sociaux	2 (5%)
Pas de suite à la demande de la famille	2 (5%)
Relais de soins en libéral	1 (3%)

On peut relever que 50% des enfants, sortant de l'institution, poursuivent les soins en CMPP et 21% sont réorientés vers des établissements ou services spécialisés (sanitaires ou médico-sociaux), ce qui montre une nouvelle fois l'importance et l'intrication des pathologies des enfants accompagnés par le CAMSP.

I-3) L'activité

Dans le respect de son agrément et de l'accord d'entreprise sur les 35 heures, le CAMSP de Villeneuve-sur-Lot travaille 39 semaines par an, soit 195 jours.

I-3-a) Volet clinique et thérapeutique

- **File active 2025 : 139 enfants**
- **Nouveaux inscrits : 49 enfants**

38 enfants ont quitté le CAMSP au cours de l'exercice 2025, 27 d'entre eux ayant poursuivi leurs soins dans d'autres établissements et services spécialisés.

Les prises en charge mises en œuvre au niveau du CAMSP sont individuelles (psychothérapies ; séances d'orthophonie, de psychomotricité ; travail éducatif) et/ou collectives sous la forme de groupes à visée thérapeutique.

Des consultations conjointes (Pédiatre + psychologue, Pédiatre + rééducateur ou Pédiatre + Éducatrice Jeunes Enfants) et des prises en charge "Mère-Enfant" sont également effectuées par les différents professionnels ; de plus, des consultations spécifiques avec le psychiatre peuvent être proposées lorsque les parents le souhaitent, ou dans certaines situations particulières...

Enfin, un travail social est réalisé si cela est nécessaire.

5 groupes thérapeutiques ont fonctionné au cours de cet exercice :

- 1 groupe "Les mots en scène"
- 1 groupe "Ces années incroyables"
- 1 groupe "Sensori-moteur"
- 1 groupe "Langagez-vous"
- 1 groupe "Vivre ensemble"

➤ Modalités de prises en charge (concernant l'ensemble de la file active)

	2021	2022	2023	2024	2025
Prises en charge uniques	30 %	42 %	20 %	40 %	43 %
Prises en charge doubles	30 %	25 %	32 %	37 %	41 %
Prises en charge triples	10 %	23 %	18 %	14 %	16 %
Prises en charge quadruples	30 %	10 %	23 %	9 %	
Prises en charge quintuples			7 %		

L'extension du plateau technique du CAMSP, réalisée suite à la labellisation de la structure comme Équipe de Diagnostic Autisme du Villeneuve (EDAV), a permis une diversification des modalités d'aides. Nous remarquons que 57% des enfants suivis ont besoin de prises en charge multiples ; ceci est le reflet de la complexité des situations rencontrées et des tableaux cliniques présentés.

➤ **Tableau relatif à l'activité des 4 dernières années (en nombre d'enfants suivis)**

	2022	2023	2024	2025	Agrément
1 ^{er} trimestre	105	107	108	99	90
2 ^{ème} trimestre	113	121	107	108	90
3 ^{ème} trimestre	93	114	102	98	90
4 ^{ème} trimestre	104	106	102	98	90
Activité Moyenne	103.75	112	104.75	100.75	90

Nous relevons qu'environ 101 enfants ont été régulièrement suivis par la structure au cours de l'exercice (moyenne des activités trimestrielles déclarées à la CPAM), sachant que la file active annuelle a, quant à elle, été de 139 enfants pris en charge (contre 131 en 2024).

Concernant l'activité clinique de l'établissement en termes quantitatifs, nous pouvons indiquer qu'elle a été de 3938 actes accomplis ; l'activité du CAMSP a donc au final été supérieure de 428 actes au regard de notre agrément en places converti en actes (3510 séances par an), soit + 12.19 %.

I-3-b) Rapport budgétaire

➤ **Tableau de synthèse**

Groupes fonctionnels	BP 2025	CA 2025	Écart
DÉPENSES			
Groupe 1	25 000.00 euros	23 177.05 euros	+ 1 822.95 euros
Groupe 2 (avec les charges exceptionnelles)	550 356.00 euros	481 200.28 euros	+ 69 155.72 euros
Groupe 3 (avec les charges exceptionnelles et les propositions de provisions)	70 940.00 euros	133 525.58 euros	- 62 585.58 euros
Total	646 296.00 euros	637 902.91 euros	+ 8 393.09 euros
RECETTES			
Groupe 1	646 296.00 euros	646 296.00 euros	0.00 euro
Groupe 2 (avec le produit exceptionnel)	0.00 euro	2 000.00 euros	+ 2 000.00 euros
Groupe 3 (avec les produits exceptionnels)	0.00 euro	4 606.91 euros	+ 4 606.91 euros
Total	646 296.00 euros	652 902.91 euros	+ 6 606.91 euros
Résultat exercice		15 000.00 euros	
Reprise N-1		0.00 euro	
RÉSULTAT		15 000.00 euros	

→ **Commentaire du résultat**

Le résultat administratif de l'exercice 2025 est positif de 15 000,00 €. Nous proposons d'imputer cet excédent sur le compte "Réserve de compensation des déficits" pour un montant de 15 000.00 €, ce qui impliquera un résultat reporté de 0 euro.

➤ **Sollicitations de provisions pour risques et charges**

★ **Provision pour la réalisation de travaux, via le compte "gros entretien" : 30 000.00 euros**

Afin d'améliorer la qualité de notre accueil et les conditions de déroulement des soins, tant pour les usagers que pour l'ensemble des professionnels qui fréquentent l'institution, nous envisageons d'aménager deux bureaux et une grande salle dans un bâtiment qui est attenant à nos locaux et accessible depuis notre parking ; ces travaux sont relativement coûteux et c'est pourquoi nous souhaitons provisionner ce montant supplémentaire.

★ **Provision pour formations : 21 622.57 euros**

Dans le cadre de l'offre de soins du CAMSP proposée aux enfants présentant un TND, nous sommes amenés à effectuer de nombreuses formations pour consolider la pratique des professionnels dans l'utilisation de certains outils et la mise en œuvre d'accompagnements préconisés dans les Recommandations de Bonnes Pratiques professionnelles (RBPP) et c'est pourquoi nous souhaitons provisionner ce montant.

★ **Provision pour risques et charges : 12 139.76 euros**

Nous sollicitons cette provision pour risques et charges afin de pouvoir financer des investissements qui ne seraient pas prévus dans le plan pluriannuel d'investissement, et ce, pour faire face aux dotations aux amortissements générées.

Montant total des provisions demandées : 63 762.33 euros

I-4) Les acteurs de la prise en charge

➤ **Organigramme au 31 Décembre 2025**

• ***Volume ETP du CAMSP de Villeneuve-sur-Lot : 7,60 ETP***

Directeur Administratif et Pédagogique	0,20 ETP
Directeur Médical /Généraliste (0,25 ETP non pourvu)	0,60 ETP
Psychologues	1,85 ETP
Assistante de Service Social	0,25 ETP
Éducatrice de Jeunes Enfants	1,00 ETP
Éducatrice Spécialisée	0,50 ETP
Orthophonistes	1,00 ETP
Psychomotriciennes	1,20 ETP
Secrétariat/Comptabilité	0,75 ETP
Agente de service	0,25 ETP

➤ **Tableau de l'absentéisme par nature**

Nombre total de jours d'absence sur l'année	233 jours
- Dont journées d'absence pour "Maladie"	32 jours
- Dont journées d'absence pour "Accident du travail"	47 jours
- Dont journées d'absence pour "Évènement familial"	0 jour
- Dont journées d'absence pour "Congé maternité et parental"	0 jour
- Dont journées d'absence pour "Enfant malade"	5 jours
- Dont journées d'absence pour "Formation"	21 jours
- Dont journées d'absence pour "Temps thérapeutique"	128 jours

➔ **Commentaire :**

L'établissement dispense des soins en cure ambulatoire, c'est-à-dire sans hospitalisation du patient. L'approche étant personnalisée, globale et pluridisciplinaire, il est nécessaire d'installer une relation de confiance avec l'enfant et sa famille communément appelée "alliance thérapeutique".

En conséquence, notre politique de gestion des ressources humaines est de ne remplacer les professionnels que lorsque nous sommes confrontés à de longs arrêts de travail et ceci a été fait, chaque fois que cela a été possible et pertinent, dans le cadre thérapeutique que nous venons d'indiquer.

➤ **Actions de formation**

★ **Formations financées par l'OPCO Santé (Plan de Développement des Compétences)**

Professionnel(s) concerné(s)	Intitulé de la formation	Nombre d'heures
1 Psychomotricienne	Les troubles du neurodéveloppement	14 h
1 Orthophoniste	Accompagnement parental : soutenir les compétences de communication des parents	14 h
1 Éducatrice de Jeunes Enfants	Troubles du comportement alimentaire de l'enfant	10.50 h
1 Orthophoniste	La C.A.A : Communication Alternative Améliorée	7 h
<u>TOTAL HEURES DE FORMATION : 45.50 heures</u>		

★ **Formations financées par l'établissement (budget annuel et reprises de provisions)**

Professionnel(s) concerné(s)	Intitulé de la formation	Nombre d'heures
3 Psychologues	Construire des interventions efficaces : les fondamentaux de l'approche systémique et familiale	84 h
1 Psychomotricienne	PEP-3 : Profil Psycho-Éducatif	14 h
<u>TOTAL HEURES DE FORMATION : 98 heures</u>		

I-5) Relations avec l'environnement / partenaires extérieurs

- ❖ La création du CAMSP s'explique par la volonté d'apporter des réponses de proximité aux enfants de 0 à 6 ans du secteur Nord-Est du département de Lot-et-Garonne et de mettre en réseau les différentes offres de soins. Le CAMSP travaille en partenariat avec tous les professionnels et toutes les institutions du champ de la périnatalité et de la petite enfance (les secteurs sanitaire, médico-social, social et judiciaire ; l'Éducation nationale ; les lieux de vie et d'accueil de l'enfant ; les associations).
- ❖ Il entretient notamment des relations privilégiées avec l'Éducation nationale, ce qui se traduit par de nombreuses présences aux réunions d'équipes éducatives et d'équipes de suivi de scolarisation ou encore par une étroite collaboration dans l'élaboration/la réactualisation des Projets Personnalisés de Scolarisation (PPS) ou des Plans d'Accompagnement Personnalisé (PAP) ; nous avons également des contacts avec la MDPH dans le cadre de l'orientation des jeunes enfants en situation de handicap vers des établissements spécialisés ou pour mettre en place des accompagnements par AESH ou encore dans le cadre des acquisitions de matériels adaptés spécifiques.

C'est ainsi qu'en 2025, nous avons participé à 92 réunions avec les différents partenaires (réunions organisées en intra par nous-mêmes ou réalisées à l'extérieur de la structure) et effectué 247 liaisons partenariales (contacts téléphoniques, transmissions de documents...) ; nous avons notamment contribué à la tenue de 28 Équipes Éducatives (E.E.) et de 22 Équipes de Suivis de Scolarisation (E.S.S.) avec l'ensemble des partenaires concernés, et notamment les écoles. Nous avons consacré au total près de 160 heures à la dynamique partenariale dans l'année.

- ❖ À signaler que cette collaboration ne concerne pas que le Villeneuvois puisque nous travaillons également avec d'autres structures comme le CHU de Bordeaux (Service de neuropédiatrie et CAMSP d'audiologie), le CAMSP hospitalier d'Agen, le CHU de Toulouse...

I-6) Évaluation externe, démarche qualité

CAMSP VILLENEUVE - ALGEE
Résultat de l'évaluation à la date du 06/01/2025
Évaluation réalisée par AUTONOMII

Qualité d'accompagnement
Niveau global de qualité : **B** (Accréditation Cofrac Inspection n°3-2361)

12, 13 et 14 novembre 2024
Rapport finalisé le 06/01/2025 et mis en ligne le 10/09/2025 sur le site internet de la Haute Autorité de Santé (HAS).

Critère	Score
Qualité d'accompagnement	4/4
Bien-être et sécurité	3,4/4
Droits de la personne accompagnée	4/4
Extension et participation de la personne accompagnée	3,75/4
Co-construction et personnalisation du projet d'accompagnement	3,8/4
Accompagnement à l'autonomie	4/4
Accompagnement à la santé	3,8/4
Continuité et fluidité des parcours	4/4
Politique ressources humaines	3,75/4
Démarche qualité et gestion des risques	3,4/4

Vous y êtes ! Vous êtes maintenant accrédité par l'organisme AUTONOMII Évaluation (Accréditation Cofrac Inspection n°3-2361). Le rapport a été finalisé le 06/01/2025 et mis en ligne le 10/09/2025 sur le site internet de la Haute Autorité de Santé (HAS).

Vous trouverez à gauche de ce texte le qualiscopes résumé de l'évaluation sachant que le niveau global de qualité a été coté à B, ce qui signifie que la démarche qualité du service est structurée.

S'agissant des critères impératifs figurant dans le référentiel de l'évaluation externe, 14 d'entre eux ont été validés sur 17 avec la cotation de 4/4 et, pour ceux qui n'ont pas obtenu ladite cotation, ils ont été cotés à 3/4 et les actions correctives ont déjà été mises en œuvre.

Nous sommes à l'heure actuelle engagés dans la réécriture du projet d'établissement que nous souhaitons finaliser en 2027.

L'évaluation externe de la structure a été réalisée les 12, 13 et 14 novembre 2024 par l'organisme AUTONOMII Évaluation (Accréditation Cofrac Inspection n°3-2361). Le rapport a été finalisé le 06/01/2025 et mis en ligne le 10/09/2025 sur le site internet de la Haute Autorité de Santé (HAS).

Vous trouverez à gauche de ce texte le qualiscopes résumé de l'évaluation sachant que le niveau global de qualité a été coté à B, ce qui signifie que la démarche qualité du service est structurée.

S'agissant des critères impératifs figurant dans le référentiel de l'évaluation externe, 14 d'entre eux ont été validés sur 17 avec la cotation de 4/4 et, pour ceux qui n'ont pas obtenu ladite cotation, ils ont été cotés à 3/4 et les actions correctives ont déjà été mises en œuvre.

Nous sommes à l'heure actuelle engagés dans la réécriture du projet d'établissement que nous souhaitons finaliser en 2027.

I-7) Conclusion

Au regard de notre agrément qui caractérise l'activité du CAMSP comme étant polyvalente, nous avons organisé au cours de ces dernières années la montée en compétences des professionnels de l'équipe, en lien avec les publications régulières des Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) sur les Troubles Neuro-Développementaux (TND), afin d'être en mesure d'effectuer des diagnostics ou des pré-diagnostic et de proposer des interventions précoces adaptées aux enfants suspectés de présenter ces pathologies.

Cependant, et compte tenu de l'aspect chronophage des protocoles préconisés par les RBPP (il faut par exemple une cinquantaine d'heures pour effectuer un diagnostic TSA et réaliser l'évaluation fonctionnelle de l'enfant concerné), l'enjeu pour nous est aussi de veiller au maintien d'un réel équilibre dans l'activité de notre structure définie comme étant "généraliste" afin que cet engagement à propos des TND ne vienne pas trop "engorger" le fonctionnement global de l'établissement au détriment de l'accueil et de l'accompagnement des enfants présentant d'autres pathologies (psycho-affectives, psycho-sociales...). Il nous faut également éviter l'écueil de ne se cantonner majoritairement qu'aux diagnostics et d'éventuellement délaisser partiellement, par effets dominos, le traitement qui fait également partie intégrante de nos missions.

Par ailleurs, il nous paraît important de signaler que nous constatons une hausse du nombre des familles précarisées, ce qui se traduit par l'accueil de nombreuses situations d'enfants présentant de multiples problématiques de carences éducatives et sociales auxquelles s'ajoutent souvent des difficultés psychologiques, de socialisation ou dans la scolarité.

Le CAMSP, qui a été très sollicité du fait de son accessibilité directe par des enfants et des familles en grande souffrance psychique au moment de la période particulièrement anxiogène de la Covid-19, l'est en effet encore beaucoup aujourd'hui. Sa place et son rôle s'avèrent donc toujours incontournables et ses missions, qui couvrent aussi le premier niveau de l'organisation territoriale du soin et l'accueil des enfants non-TND, s'en trouvent de fait confortées.

Face à ce constat alarmant conjugué au fait que les structures d'aval sont embolisées et que le réseau libéral n'est à l'heure actuelle pas suffisamment étoffé, il serait souhaitable de renforcer les effectifs du CAMSP car nous sommes totalement saturés en termes de capacités d'accueil ; cela nous permettrait de réduire nos délais et listes d'attente, mais aussi de développer davantage nos accompagnements hors les murs.

Nous tenons également à préciser que l'évaluation externe de l'établissement effectuée en novembre 2024 a été très positive et c'est ainsi, par exemple, que les évaluateurs ont notamment souligné dans leur conclusion *"l'implication et l'investissement de l'ensemble des professionnels qui assurent un accompagnement de qualité, respectueux des droits fondamentaux des personnes accompagnées et de leur famille, avec un souci constant d'optimisation de la bientraitance et de l'autonomie en privilégiant le droit à la scolarisation"*.

Nous sommes maintenant pleinement mobilisés sur les travaux liés à la transformation de l'offre de soins sur les territoires de santé de Lot-et-Garonne et sur l'inscription du CAMSP dans cette nouvelle organisation.

Stéphane FOSSATS
Directeur Administratif et Pédagogique
Dr Bruno PULICANI
Directrice Médicale

CMPP DE VILLENEUVE-SUR-LOT

I-1) Présentation de l'établissement

I-1-a) Agrément

L'activité prévisionnelle validée par l'ARS Nouvelle-Aquitaine pour l'exercice 2025 était de 15 800 actes ; l'activité réalisée durant l'année s'est finalement située à hauteur de 17 316 séances (+ 1 516 actes par rapport à l'agrément, soit + 9.59 %).

I-1-b) Principales missions

Défini par l'annexe XXXII (Décret n° 63 – 146 du 18 Février 1963), le Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP) est un centre de consultations et de traitements des difficultés psychologiques et des troubles psychopathologiques du sujet jeune ; il peut accueillir des enfants, des adolescents et des jeunes adultes de zéro à vingt ans.

Sous autorité médicale, le CMPP pratique la prévention, la consultation, le diagnostic et le traitement des inadaptations liées à des troubles neuropsychiques, à des difficultés psychopathologiques, psychoaffectives ou cognitives, à des troubles du développement et du comportement. Le diagnostic et le traitement sont effectués en ambulatoire, l'objectif étant de prodiguer des soins à l'enfant en essayant autant que possible de le maintenir dans son milieu familial, scolaire ou professionnel, et social.

Après un travail de réflexion collective mené en équipe pluridisciplinaire et l'élaboration d'une prescription médicale, l'accompagnement mis en œuvre est susceptible d'être d'ordre médical, psychologique, psychanalytique, psychopédagogique, psychomoteur, orthophonique, éducatif et social. Le traitement comprend une action sur la famille qui peut bénéficier d'une écoute et d'une aide à la parentalité.

I-1-c) Le CMPP, un lieu tiers

Le CMPP est une structure "entre-deux", née de la volonté conjointe de responsables de l'Éducation nationale et de la Santé Publique ; un pied dans le pédagogique répondant du droit à l'instruction publique, un pied dans le médico-psychologique dépendant de la santé publique, le CMPP a vocation à apporter aux deux institutions une plus-value de sens et de soins.

L'agrément des CMPP a ainsi pour objectif de répondre à ce besoin de sortir, et de l'école et de l'hôpital, afin de proposer dans un espace tiers une offre originale de diagnostic et d'aides ambulatoires.

Le CMPP est une institution de soins intégrée au dispositif de santé mentale destiné aux enfants et aux adolescents. Les familles peuvent s'y présenter directement pour y demander un dossier d'inscription ; il n'y a en effet, à l'heure actuelle, pas de nécessité d'obtenir une notification d'orientation de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) pour une admission dans la structure.

L'équipe de soins de l'établissement déterminera ensuite, après consultations et/ou bilans, l'opportunité d'effectuer une prise en charge de l'enfant et conviendra alors avec ses représentants légaux de son contenu.

I-1-d) Fondements institutionnels

➤ Le travail pluridisciplinaire, caractéristique de l'établissement, représente l'aboutissement de la constitution d'un plateau technique de professionnels spécialisés et de la mise en place de démarches institutionnelles diversifiées : offre de soins, réunions de synthèse et d'équipes, concertations, formations individuelles et/ou collectives, actions partenariales...

Psychiatres, pédiatre, somaticien, psychologues, orthophonistes, psychomotriciens, psychopédagogues, éducatrice spécialisée et assistante de service social participent ainsi conjointement à l'élaboration diagnostique et à la diversification de l'offre de soins.

Cette pluridisciplinarité concourt à garantir la qualité des soins.

- Le CMPP est placé sous la responsabilité d'une double direction :
 - directeur administratif et pédagogique (Professeur de l'Éducation nationale de formation initiale et titulaire d'un Diplôme de Directeur d'Établissements d'Éducation Adaptée et Spécialisé - DDEEAS) ;
 - directeur médical (Médecin psychiatre).

I-1-e) Aspects thérapeutiques

Les difficultés psychiques, les problèmes d'attention, le manque de motivation, l'échec scolaire peuvent être la réponse à un traumatisme vécu par le sujet, voire une attitude réactionnelle devant une situation difficile ; ce peut être aussi l'expression d'une carence éducative laissant l'enfant démuni, sans les bases nécessaires pour aborder les apprentissages cognitifs.

Il est d'autres cas où les difficultés sont intimement associées à un mal-être personnel qui se matérialise par des troubles du comportement ou des manifestations somatiques.

Les motifs de consultation les plus fréquents présentent les formes suivantes :

- Difficultés relationnelles et d'insertion sociale
- Problèmes d'instabilité et de concentration
- Opposition, rivalités, colères, timidité, repli sur soi, fugues
- Troubles de l'affectivité et de la personnalité
- Difficultés d'acquisition du langage parlé ou écrit, échec scolaire
- Difficultés sensorielles ou motrices légères
- Troubles sphinctériens
- Troubles des conduites alimentaires

Les aides apportées, individuelles et/ou groupales, peuvent se conjuguer en fonction du projet thérapeutique individualisé de l'enfant et être étayées par une guidance parentale, voire une action sociale, quand les problématiques médico-psychologiques, scolaires et sociales viennent se surajouter.

I-1-f) Le cadre législatif et réglementaire

La loi du 2 Janvier 2002 *"rénovant l'action sociale et médico-sociale"* est venue formaliser un ensemble de droits à l'intention des usagers d'une institution. Elle a par exemple défini une liste de documents d'informations à leur remettre ; elle a également précisé que les propositions de soins devaient être élaborées conjointement avec les usagers ou leurs représentants légaux...

Ces obligations sont respectées et la remise de notre livret d'accueil, du règlement de fonctionnement, de la charte des droits et libertés de la personne accueillie, du document individuel de prise en charge et de son (ses) avenant(s), ainsi que la réalisation régulière d'enquêtes de satisfaction permettent une meilleure information des usagers et contribuent à améliorer les conditions de leurs prises en charge.

De plus, les lois *"pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées"* du 11 février 2005 et *"de modernisation de notre système de santé"* du 26 janvier 2016, complétées par leurs décrets d'application, ont offert davantage de possibilités aux familles.

Les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH), et les textes précisant les modalités de scolarisation des élèves en situation de handicap, sont en effet garants de droits pour les populations concernées et celles-ci peuvent désormais prétendre à une scolarisation en milieu ordinaire.

Ces évolutions réglementaires ont bien évidemment entraîné des conséquences sur notre activité et notre fonctionnement. Du fait de sa pratique ambulatoire, nous constatons ainsi au quotidien que le CMPP est de plus en plus sollicité pour participer au maintien de l'utilisateur dans son milieu de vie.

I-2) Les personnes accueillies

Les statistiques, présentées dans les pages suivantes, sont effectuées à partir de la file active annuelle 2025 ; elles détaillent l'activité réalisée sur chaque site et apportent quelques éléments de caractérisation des populations accueillies.

I-2-a) Description de la population

➤ **Répartition par âge et par genre des enfants accompagnés au 31/12/2025**

0-3 ans	3-6 ans	6-8 ans	8-11 ans	11-15 ans	15-18 ans	18-20 ans
0.10 %	8.50 %	15.85 %	36.75 %	34.00 %	4.00 %	0.80 %

La population prise en charge dans l'établissement se décompose de la manière suivante : 64% de garçons et 36% de filles.

➤ **Nombre de communes concernées (file active annuelle)**

Fumel	Monflanquin	Sainte-Livrade	Villeneuve/Lot	TOTAL
32	46	24	40	142

Le CMPP de Villeneuve-sur-Lot, antennes comprises, a accompagné cette année des enfants et adolescents provenant de 107 communes des départements de Lot-et-Garonne, de Dordogne, du Lot et du Tarn-et-Garonne. Bien évidemment, les familles habitant sur des villes à équidistances entre deux sites peuvent se tourner, selon leur volonté, vers l'un ou l'autre de nos lieux de fonctionnement (ce qui explique l'écart avec le total engendré par l'addition des villes "couvertes" par chacun des sites car certaines communes sont comptabilisées sur plusieurs sites).

I-2-b) Caractérisation des nouveaux inscrits

➤ **Conseils de consultation**

Provenance	Proportion
Familles	46.08 %
Établissements scolaires	37.64 %
CAMSP	7.86 %
Services Sociaux ou Judiciaires	3.37 %
Autres CMPP	2.25 %
PMI / Hôpital	1.68 %
Médecins et Paramédicaux libéraux	1.12 %

Les établissements scolaires demeurent les instances principales suggérant aux familles d'aller consulter au CMPP (37.64%) ; ils constituent fréquemment les lieux de révélation des difficultés de l'enfant/adolescent.

➤ **Motif principal de consultation**

Difficultés scolaires	27.52 %
Difficultés orthophoniques	25.84 %
Difficultés psychologiques	19.10 %
Troubles du comportement	14.60 %
Difficultés psychomotrices	6.76 %
Difficultés de concentration	6.18 %

Les difficultés scolaires et les difficultés orthophoniques, puis les difficultés psychologiques, constituent les motifs de consultation les plus fréquemment énoncés ; il est cependant important de signaler que, pour la plupart des enfants/adolescents que nous accompagnons, plusieurs motifs de consultation sont souvent intriqués.

I-2-c) Mouvements par site

	Fumel	Monflanquin	Sainte-Livrade	Villeneuve/Lot	TOTAL
Nouveaux inscrits	39	24	17	57	137
Sortants en 2025	33	32	33	75	173

I-3) L'activité

Dans le respect de son agrément et de l'accord d'entreprise sur les 35 heures, le CMPP de Villeneuve-sur-Lot et ses antennes travaillent 39 semaines par an, soit 195 jours.

I-3-a) Volet clinique et thérapeutique

- **File active 2025 (ensemble des sites): 739 enfants**
- **Nouveaux inscrits (ensemble des sites) : 137 enfants**

Plusieurs formes de prises en charge sont mises en œuvre au niveau du CMPP : individuelles (psychothérapies ; rééducations orthophoniques, psychopédagogiques, psychomotrices) et/ou collectives dans le cadre des groupes à visée thérapeutique. Un travail social peut aussi être réalisé lorsque cela est nécessaire.

31 groupes thérapeutiques ont fonctionné au cours de cet exercice :

- | | |
|---|--|
| - 1 groupe "Ados EMPR" | - 1 groupe "Habiletés sociales" |
| - 1 groupe "Ados Collège" | - 1 groupe "Langage" |
| - 2 groupes "Art" | - 1 groupe "Le corps, ça compte" |
| - 1 groupe intitulé "Autour du jeu" | - 2 groupes "Les maux passants" |
| - 1 groupe "Autour du langage" | - 1 groupe "Loupiots" |
| - 1 groupe intitulé "Autour du livre" | - 1 groupe "Mieux Être, Mieux Apprendre" |
| - 1 groupe "Bouge les Sons" | - 1 groupe "Mon corps, mon allié" |
| - 1 groupe "Collage" | - 1 groupe "On écrit" |
| - 1 groupe "Conte" | - 2 groupes "Programme d'Écriture Positif et Spécifique" |
| - 1 groupe "Corps et couture" | - 1 groupe "Phono" |
| - 1 groupe "Dynamique Naturelle de la Parole" | - 1 groupe "Relax" |
| - 1 groupe "Écoute cette histoire" | - 1 groupe "Relaxation" |
| - 1 groupe "Expression" | - 1 groupe "Tra-C" |
| - 1 groupe "Expression artistique" | - 1 groupe "Travail du jouer" |

Nous avons en outre participé à 98 Équipes Éducatives (EE) et à 123 Équipes de Suivi de Scolarisation (ESS) avec l'ensemble des partenaires concernés, et en particulier les établissements scolaires.

➤ Activité par site

	Séances		File active	
	2024	2025	2024	2025
Villeneuve-sur-Lot	5520	5659	279	287
Fumel	3412	4030	158	163
Monflanquin (EMPR)	2973	2818	128	131
Sainte-Livrade	4024	4809	165	158
TOTAL	15929 actes	17316 actes	730 enfants / adolescents	739 enfants / adolescents

➤ Tableau relatif à l'activité des 3 dernières années

	2023	2024	2025
Agrément en nombre de séances	15 800	15 800	15 800
Nombre de séances effectuées	15 928	15 929	17 316
Écart en nombre	+ 128 séances	+ 129 séances	+ 1 516 séances
Écart en pourcentage	+ 0.81 %	+ 0.82 %	+ 9.59 %

L'activité prévisionnelle validée par l'ARS Nouvelle-Aquitaine pour l'exercice 2025 était de 15 800 actes ; l'activité réalisée durant l'année s'est finalement située à hauteur de 17 316 séances (+ 1516 actes par rapport à l'agrément, soit + 9.59 %).

I-3-b) Rapport budgétaire

➤ Tableau de synthèse

Groupes fonctionnels	BP 2025	CA 2025	Écart
DÉPENSES			
Groupe 1	53 000.00 euros	53 991.68 euros	- 991.68 euros
Groupe 2 (avec les charges exceptionnelles)	1 749 701.00 euros	1 675 403.56 euros	+ 74 297.44 euros
Groupe 3 (avec les charges exceptionnelles et les propositions de provisions)	149 681.00 euros	265 371.32 euros	- 115 690.32 euros
Total	1 952 382.00 euros	1 994 766.56 euros	- 42 384.56 euros
RECETTES			
Groupe 1	1 952 382.00 euros	1 952 382.00 euros	0 euro
Groupe 2 (avec le produit exceptionnel)	0.00 euro	2 000.00 euros	+ 2 000.00 euros
Groupe 3 (avec les produits exceptionnels)	0.00 euros	46 384.56 euros	+ 46 384.56 euros
Total	1 952 382.00 euros	2 000 766.56 euros	+ 48 384.56 euros
Résultat exercice		6 000.00 euros	
Reprise N-1		0.00 euro	
RÉSULTAT		6 000.00 euros	

➔ Commentaire du résultat

Le résultat administratif de l'exercice 2025 est positif de 6 000.00 €. Nous proposons d'imputer cet excédent sur le compte "Réserve de compensation des déficits" pour un montant de 6 000.00 €, ce qui impliquera un résultat reporté de 0 euro.

➤ **Sollicitations de provisions pour risques et charges**

★ **Provision pour la réalisation de travaux, via le compte "gros entretien" : 52 982.10 euros**

Le CMPP fonctionnant avec 4 sites, nous sommes conduits à effectuer régulièrement différents travaux afin d'améliorer la qualité de notre accueil et les conditions de déroulement des soins, tant pour les usagers que pour l'ensemble des professionnels qui fréquentent l'institution.

C'est ainsi que sur le site de Villeneuve-sur-Lot, nous envisageons notamment d'aménager deux bureaux et une grande salle dans un bâtiment qui est attenant à nos locaux et accessible depuis notre parking ; ces travaux seront relativement coûteux et c'est pourquoi nous souhaitons provisionner ce montant supplémentaire.

★ **Provision pour litige : 36 990.00 euros**

Afin de faire face à un contentieux avec un tiers et dans l'attente de la décision du tribunal, nous souhaitons générer une provision pour litige.

Montant total des provisions demandées : 89 972.10 €

I-4) Les acteurs de la prise en charge

➤ **Organigramme au 31 Décembre 2025**

Est déclinée ci-dessous la répartition des missions telles qu'elles sont attribuées dans l'institution (globalement et site par site).

• ***Volume ETP du CMPP de Villeneuve-sur-Lot (compris antennes) : 27,795 ETP***

Directeur Administratif et Pédagogique	0,800 ETP
Directeur Médical – Médecins (0,34 ETP non pourvu)	1,320 ETP
Agentes de service	1,750 ETP
Assistante de Service Social	0,750 ETP
Éducatrice Spécialisée	1,500 ETP
Ergothérapeute	1.000 ETP
Orthophonistes (0,5 ETP non pourvu)	2.960 ETP
Psychologues (0,2 ETP non pourvu)	6,650 ETP
Psychomotriciennes (0,5 ETP non pourvu)	3,175 ETP
Psychopédagogues	3,640 ETP
Secrétaires/Comptable	4,250 ETP

Il est à signaler qu'une quotité de 0,40 ETP est refacturée au CHD "La Candélie" dans le cadre des moyens mis en commun pour le fonctionnement de l'Équipe Mixte Psycho-Rééducative de Monflanquin (0,15 ETP de Médecin Chef de service + 0,10 ETP de Secrétaire médicale + 0,15 ETP d'Agent de service).

• ***Site de Villeneuve-sur-Lot : 9,955 ETP***

Directeur Administratif et Pédagogique	0,270 ETP
Directeur Médical - Médecins	0,493 ETP
Agente de service	0,600 ETP
Assistante de Service Social	0,490 ETP
Éducatrice Spécialisée	0,600 ETP
Orthophoniste	1.000 ETP
Psychologues	2.400 ETP
Psychomotriciennes	1,050 ETP
Psychopédagogues	1,400 ETP
Secrétaires/Comptable	1,652 ETP

• **Antenne de Fumel : 6,836 ETP**

Directeur Administratif et Pédagogique	0,215 ETP
Directeur Médical – Médecins	0,221 ETP
Agente de service	0,500 ETP
Assistante de Service Social	0,100 ETP
Éducatrice Spécialisée	0,400 ETP
Ergothérapeute	0,600 ETP
Orthophoniste	0,560 ETP
Psychologues	1,750 ETP
Psychomotricienne	0,500 ETP
Psychopédagogue	0,900 ETP
Secrétaires/Comptable	1,090 ETP

• **Antenne de Monflanquin : 4,085 ETP**

Directeur Administratif et Pédagogique	0,113 ETP
Médecin Chef de service	0,300 ETP
Agente de service	0,300 ETP
Ergothérapeute	0,400 ETP
Orthophoniste	0,400 ETP
Psychologues	1,000 ETP
Psychomotricienne	0,625 ETP
Psychopédagogue	0,500 ETP
Secrétaires/Comptable	0,447 ETP

Le faible volume ETP de personnels de l'Algeei affectés sur cette antenne s'explique par le fait qu'il s'agit d'une équipe mixte ; l'autre partie des moyens dédiés à ce site est attribuée par le CHD "La Candélie" (différents temps de psychologues, d'éducatrice spécialisée, d'infirmier, d'assistante de service social et de secrétaire viennent s'ajouter).

• **Antenne de Sainte-Livrade : 6,919 ETP**

Directeur Administratif et Pédagogique	0,202 ETP
Directeur Médical – Médecins	0,306 ETP
Agente de service	0,350 ETP
Assistante de Service Social	0,160 ETP
Éducatrice Spécialisée	0,500 ETP
Orthophoniste	1,000 ETP
Psychologues	1,500 ETP
Psychomotricienne	1,000 ETP
Psychopédagogues	0,840 ETP
Secrétaires/Comptable	1,061 ETP

➤ **Tableau de l'absentéisme par nature**

Nombre total de jours d'absence sur l'année	1836 jours
- Dont journées d'absence pour "Maladie"	1192 jours
- Dont journées d'absence pour "Accident du travail"	365 jours
- Dont journées d'absence pour "Évènement familial"	5 jours
- Dont journées d'absence pour "Congé maternité et parental"	129 jours
- Dont journées d'absence pour "Enfant malade"	14 jours
- Dont journées d'absence pour "Formation"	98 jours
- Dont journées d'absence pour "Temps thérapeutique"	33 jours

→ **Commentaire :**

L'établissement dispense des soins en cure ambulatoire, c'est-à-dire sans hospitalisation du patient. L'approche étant personnalisée, globale et pluridisciplinaire, il est nécessaire d'installer une relation de confiance avec l'enfant et sa famille communément appelée "alliance thérapeutique".

En conséquence, notre politique de gestion des ressources humaines est de ne remplacer les professionnels que lorsque nous sommes confrontés à de longs arrêts de travail et ceci a été fait, chaque fois que cela a été possible et pertinent, dans le cadre thérapeutique que nous venons d'indiquer.

➤ **Actions de formation**

★ **Formations financées par l'OPCO Santé (Plan de Développement des Compétences)**

<i>Professionnel(s) concerné(s)</i>	<i>Intitulé de la formation</i>	<i>Nombre d'heures</i>
1 Psychologue	Violences intrafamiliales, maltraitances, problématiques incestueuses	28.00 h
1 Psychologue	Adolescents : contextes, spécificités, compréhension et prise en charge	14.00 h
1 Psychologue	Psycho-éducation, habiletés parentales et troubles neurodéveloppementaux : les programmes d'accompagnement familial	28.00 h
1 Psychopédagogue	Remédiation de la cognition mathématique : comment compter sur des outils concrets	42.00 h
2 Psychomotriciennes	Certification grapho-psychomotrice	42.00 h
1 Psychomotricienne	Interventions sensorielles : méthodologies concrètes en séance et au quotidien	7.00 h
<u>TOTAL HEURES DE FORMATION : 161.00 heures</u>		

★ **Formations financées par l'établissement (budget annuel et reprises de provisions)**

<i>Professionnel(s) concerné(s)</i>	<i>Intitulé de la formation</i>	<i>Nombre d'heures</i>
1 Orthophoniste	Du langage oral au langage écrit : du SENS 4 repères pour comprendre et écrire juste dans l'accompagnement de certains troubles neurodéveloppementaux	14.00 h
1 Orthophoniste	La compréhension écrite chez l'enfant et l'adolescent avec trouble du langage écrit	14.00 h
1 Secrétaire médicale	Connaissance des publics et des liens organisationnels au sein de l'ALGEEI	21.00 h
1 Éducatrice Spécialisée 1 Psychopédagogue	ADOS-2 : diagnostic du Trouble du Spectre de l'Autisme	42.00 h
1 Orthophoniste	Prise en main de l'évaluation des troubles du langage oral et du langage écrit avec la batterie EVALEO 6-15	7.00 h
1 Orthophoniste	EVALEO 6-15 : évaluation du langage oral et du langage écrit	14.00 h
<u>TOTAL HEURES DE FORMATION : 112.00 heures</u>		

I-5) Relations avec l'environnement / partenaires extérieurs

❖ La volonté d'apporter des réponses de proximité aux enfants du secteur Nord-Est du département, mais aussi le souci de développer des partenariats et de mettre en réseau les différentes offres de soins, a conduit le CMPP de Villeneuve-sur-Lot à un fonctionnement avec antennes (Fumel et Sainte-Livrade) ainsi qu'à une collaboration avec les services du Centre Hospitalier Départemental "La Candélie" dans le cadre de l'Équipe Mixte Psycho-Rééducative (EMPR) de Monflanquin.

Le CMPP collabore également avec le dispositif social de la Plateforme de Réussite Éducative (PRE) sur les secteurs du Villeneuvois et du Livradais ; il s'agit, en s'appuyant sur une communauté éducative étendue et en lien avec les personnels de l'Éducation nationale, de proposer des actions à destination des jeunes qui ont du mal à donner sens à leur scolarité afin de leur permettre de reprendre une posture de réussite éducative. Dans le terme réussite, il faut entendre "réussite au sens large" c'est-à-dire autant scolaire que sportive, culturelle, éducative ou citoyenne...

Enfin, nous mettons à disposition du Lycée l'Oustal une psychologue à hauteur de 1h30 hebdomadaire pour effectuer "un Point-Écoute Ados" depuis Novembre 2009.

Ces différents partenariats contribuent à l'ancrage du CMPP de Villeneuve-sur-Lot dans le champ des institutions éducatives, sociales, médico-sociales et sanitaires de son secteur géographique.

❖ De plus, la pratique ambulatoire des CMPP, destinée à favoriser l'inclusion sociale et scolaire des populations accueillies, entraîne de fait des relations de proximité avec les Centres Médico-Sociaux (CMS) et les établissements scolaires. Cela se concrétise par des réunions pluridisciplinaires d'évaluation (RPE avec les CMS ; équipes éducatives et équipes de suivi de la scolarisation avec l'Éducation nationale), par des participations à des Programmes Personnalisés de Réussite Éducative (PPRE), à des Projets Personnalisés de Scolarisation (PPS) et à des Plans d'Accompagnement Personnalisé (PAP).

Nous avons également de nombreux contacts avec la MDPH dans le cadre de l'orientation des enfants et adolescents en situation de handicap vers des structures spécialisées ou pour mettre en place des accompagnements par AESH (Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap) ou des aménagements de temps pour les examens ou encore dans le cadre des acquisitions de matériels adaptés spécifiques...

C'est ainsi que nous pouvons avancer qu'en 2025 nous avons effectué 772 liaisons partenariales (contacts téléphoniques, transmissions de documents...) et collaboré avec environ 85 établissements scolaires (écoles, collèges et lycées) ; nous avons notamment contribué à la tenue de 98 Équipes Éducatives (E.E.) et de 123 Équipes de Suivi de la Scolarisation (E.S.S.) avec l'ensemble des partenaires concernés. Nous avons consacré au total environ 592 heures à la dynamique partenariale durant l'année.

I-6) Évaluation externe, démarche qualité



L'évaluation externe de la structure a été réalisée les 12, 13 et 14 novembre 2024 par l'organisme AUTONOMIE Évaluation (Accréditation Cofrac Inspection n°3-2361). Le rapport a été finalisé le 06/01/2025 et mis en ligne le 10/09/2025 sur le site internet de la Haute Autorité de Santé (HAS).

Vous trouverez à gauche de ce texte le qualiscopes résumé de l'évaluation sachant que le niveau global de qualité a été coté à B, ce qui signifie que la démarche qualité du service est structurée.

S'agissant des critères impératifs figurant dans le référentiel de l'évaluation externe, 14 d'entre eux ont été validés sur 17 avec la cotation de 4/4 et, pour ceux qui n'ont pas obtenu ladite cotation, ils ont été cotés à 3/4 et les actions correctives ont déjà été mises en œuvre.

Nous sommes à l'heure actuelle engagés dans la réécriture du projet d'établissement que nous souhaitons finaliser en 2027.

I-7) Conclusion

Nous avons organisé au cours de ces dernières années la montée en compétences dans le champ des Troubles Neuro-Développementaux (TND) de nombreux professionnels de la structure au regard des Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) et des préconisations de l'ARS Nouvelle-Aquitaine (Cahier des charges régional relatif à l'évolution de l'offre des CMPP). Nous maîtrisons donc maintenant de nouveaux outils et pouvons ainsi proposer des procédures spécifiques reconnues par les pouvoirs publics pour les TND, dans le cadre de la réalisation des diagnostics dits "simples" ainsi que des évaluations fonctionnelles associées, aux enfants suspects de présenter un Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA) ou un Trouble de Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité (TDAH) ou un Trouble Spécifique du Langage et des Apprentissages (TSLA) ou encore un Trouble du Développement Intellectuel (TDI).

Cependant, et compte tenu de l'aspect chronophage des protocoles préconisés par les RBPP (il faut par exemple une cinquantaine d'heures pour effectuer un diagnostic TSA et réaliser l'évaluation fonctionnelle de l'enfant concerné), l'enjeu pour nous est aussi de veiller au maintien d'un réel équilibre dans l'activité de notre structure définie comme étant "polyvalente" afin que cet engagement à propos des TND ne vienne pas trop "engorger" le fonctionnement global de l'établissement au détriment de l'accueil et de l'accompagnement des enfants présentant d'autres pathologies (psycho-affectives, psycho-sociales...).

Il nous faut également éviter l'écueil de ne se cantonner majoritairement qu'aux diagnostics et d'éventuellement délaisser partiellement, par effets dominos, le traitement qui fait également partie intégrante de nos missions.

Par ailleurs, il nous paraît important de signaler que nous constatons une hausse du nombre des familles précarisées, ce qui se traduit par l'accueil de nombreuses situations d'enfants/adolescents présentant de

multiples problématiques de carences éducatives et sociales auxquelles s'ajoutent souvent des difficultés psychologiques, de socialisation ou dans la scolarité.

Le CMPP, qui a été très sollicité du fait de son accessibilité directe par des enfants et des familles en grande souffrance psychique au moment de la période particulièrement anxiogène de la Covid-19, l'est en effet encore beaucoup aujourd'hui. Sa place et son rôle s'avèrent donc toujours incontournables et ses missions, qui couvrent aussi le premier niveau de l'organisation territoriale du soin et l'accueil des enfants/adolescents non-TND, s'en trouvent de fait confortées.

Face à ce constat alarmant conjugué au fait que les structures d'aval sont embolisées et que le réseau libéral n'est à l'heure actuelle pas suffisamment étoffé, il serait souhaitable de renforcer les effectifs du CMPP car nous sommes totalement saturés en termes de capacités d'accueil ; cela nous permettrait de réduire nos délais et listes d'attente, mais aussi de développer davantage nos accompagnements hors les murs.

Nous tenons également à préciser que l'évaluation externe de l'établissement effectuée en novembre 2024 a été très positive et c'est ainsi, par exemple, que les évaluateurs ont notamment souligné dans leur conclusion *"l'implication et l'investissement de l'ensemble des professionnels qui assurent un accompagnement de qualité, respectueux des droits fondamentaux des personnes accompagnées et de leur famille, avec un souci constant d'optimisation de la bientraitance et de l'autonomie en privilégiant le droit à la scolarisation"*.

Nous sommes maintenant pleinement mobilisés sur les travaux liés à la transformation de l'offre de soins sur les territoires de santé de Lot-et-Garonne et sur l'inscription du CMPP dans cette nouvelle organisation.

M. Stéphane FOSSATS
Directeur administratif et pédagogique
Dr Michel PIERRE
Directeur médical

Le CAMSP et le CMPP de Marmande

Le Dispositif du CAMSP et du CMPP Marmande- Tonneins

Une logique de dispositif axée sur la transformation de l'offre :

Dans l'esprit de la transformation de l'offre, nous raisonnons en termes de responsabilité populationnelle par infra-territoire (Marmande-Tonneins) et/ou territoire (Lot-et-Garonne) selon les besoins. Si cette logique s'exprime dans les nombreux partenariats et à travers les nombreux enjeux de coordination de parcours, elle prend son assise dans le dispositif entre le CAMSP, le CMPP de Marmande et l'antenne du CMPP de Tonneins.

La facilitation des parcours entre CAMSP, CMPP et antenne :

Nous avons mis en œuvre une **commission de passage entre CAMSP et CMPP**, elle permet :

- De déterminer les passages possibles entre les deux structures et d'anticiper la réorientation le cas échéant.
- D'anticiper les passages envisageables pour limiter, autant que faire se peut, les ruptures de soins.
- De faire des passages directs vers le CMPP pour les enfants qui atteindraient la limite d'âge du CAMSP à l'issue du délai d'attente entre la demande d'inscription et le début des soins.

Une souplesse de fonctionnement du CMPP entre Marmande et Tonneins :

Nous pouvons faire un choix entre le site principal et l'antenne pour gérer au mieux l'accueil des enfants et de leurs familles, en fonction des contraintes géographiques :

- Domicile
- École
- Lieu d'exercice professionnel des parents
- Famille d'accueil...

Il peut arriver qu'en cas de changement de contrainte, le choix initial puisse être révisé, si le déroulé des soins n'est pas compromis par cette modification. Ainsi, l'évolution du parcours global de l'enfant peut faire l'objet d'évolutions spécifiques dans le parcours de soin. De la même manière certains professionnels, comme la neuropsychologue qui est à Marmande, peuvent se déplacer à Tonneins. Il s'agit ici encore, de limiter les contraintes qui font obstacle au diagnostic ou au soin.

La logique de plateforme avec la PCO :

Le lien avec la PCO étant intra associatif, les fonctionnements peuvent s'articuler avec une certaine facilité. Ainsi, certaines mises en œuvre, sans pouvoir parler à ce stade de dispositif, vont *a minima* dans le sens d'une plateforme de service :

- Mise à disposition de nos locaux et des tests recommandés pour permettre des bilans délocalisés de la PCO sur le territoire Marmande-Tonneins, prenant ainsi mieux en compte les contraintes des jeunes patients et de leurs familles.
- Réflexion commune autour de la notion de guichet unique. A l'initiative de la PCO, nous avons lancé un travail approfondi sur nos critères d'entrée et de suivi, de façon à amener les fonctionnements les plus fluides possibles. Malgré le manque de ressources au regard des besoins, nous espérons à terme, limiter l'errance diagnostique et thérapeutique, mais aussi atténuer légèrement notre embolisation en évitant les demandes d'inscriptions multiples. L'ambition étant de pouvoir étendre ce modèle, une fois expérimenté et évalué, avec d'autres partenaires dans le cadre de la transformation de l'offre.
- Enfin, la PCO soutient le CMPP dans sa montée en compétences sur la passation de certains tests standardisés (ADOS, ADI) pour lesquels la formation théorique initiale peut nécessiter une consolidation dans la pratique.

CAMSP DE MARMANDE

I. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Agrément :

Décret n° 46-1834 du 20 mai 1946 complété par décret n° 56-284 du 9 mars 1956.

Annexe XXXII bis par décret n° 76-389 du 15 avril 1976. Cette annexe est en cours de révision et les politiques publiques pourraient donc connaître une évolution incessamment, nous attendons donc avec impatience cette nouvelle édition.

Rappel des missions actuelles :

Le CAMSP s'adresse à des enfants de moins de 6 ans présentant un handicap ou un risque de développer un handicap.

Les missions sont multiples et complémentaires, elles relèvent de l'annexe XXXII bis :

- ✓ Dépistage et diagnostic précoce des déficits ou des troubles
- ✓ Présentation et réduction des conséquences invalidantes
- ✓ Cure ambulatoire et rééducation précoce
- ✓ Accompagnement et soutien des familles
- ✓ Accompagnement à l'inclusion sociale et/ou scolaire

II. PERSONNES ACCUEILLIES

1/ Répartition par tranches d'âge au moment de l'inscription

Tranches d'âge	2023		2024		2025	
	Nombre d'enfants	%	Nombre d'enfants	%	Nombre d'enfants	%
Moins de 1 an	12	19.04 %	7	17.5%	19	39%
1 an	8	12.7 %	7	17.5%	4	8%
2 ans	9	14.28 %	9	22.5%	6	12%
3 ans	16	25.4 %	10	25%	20	41%
4 ans	18	28.58 %	7	17.5%	-	-
5 ans	0	0 %	0	0	-	-
TOTAL	63	100%	40	100 %	49	100%

Au vu du délai d'attente entre la demande d'inscription au CAMSP et le 1^{er} rendez-vous, un travail a été effectué avec le CMPP de Marmande et son antenne de Tonneins pour une orientation directe. En effet, les enfants en demande à 4 et 5 ans risquent fort de dépasser l'âge réglementaire, lors de leur entrée réelle en soin...au regard de notre embolisation. Par ailleurs, le nombre de prises en charge précoces a augmenté depuis la mise en place du parcours cocon avec une priorisation des Nouveaux Nés Vulnérables (NNV) qui retarde d'autant les autres admissions. Le financement du projet NNV (accueilli très favorablement par l'ARS et le CD47 sur le principe, mais sans prise en compte budgétaire dans l'immédiat), permettrait réellement de gérer les prises en charge précoces sans pénaliser aussi sévèrement les autres situations (jusqu'à deux ans d'attente). Notre évaluation externe a clairement mis en valeur tous les efforts d'organisation déjà mis en œuvre et la pertinence de cette demande.

2/ File active

File active*	2023	2024	2025
Nombre d'enfants	211	186	169

*File active = nombre d'enfants ayant eu au moins 1 RDV dans l'année.

La file active diminue, alors que l'activité en séances se maintient. Cela tient principalement à l'augmentation des prises en charge multiples. En effet, dans une vision d'ensemble, la gravité moyenne des troubles s'accroît, ce qui mobilise plus de disciplines de soins pour un même enfant.

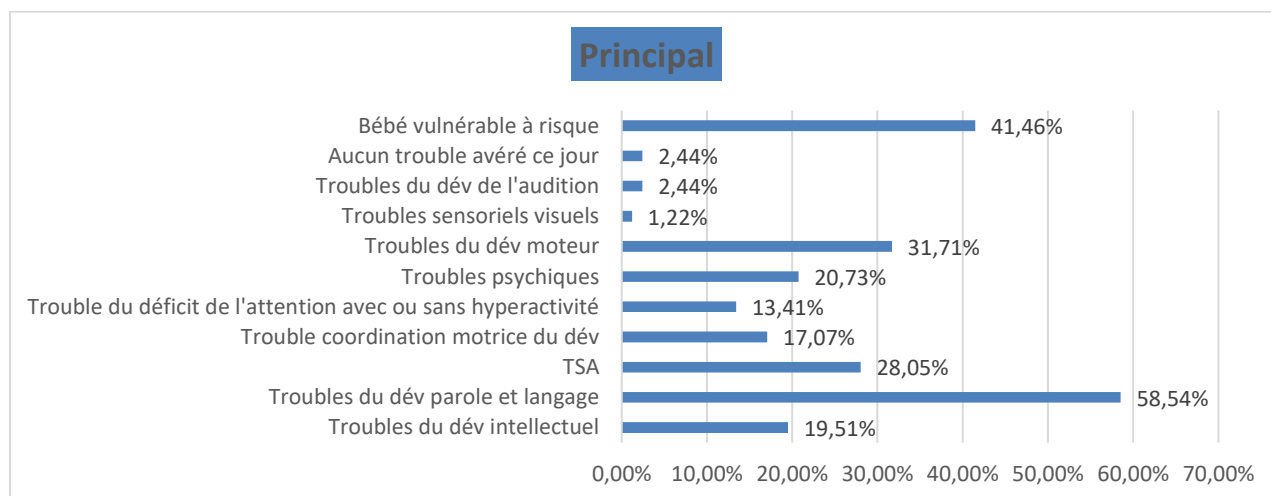
3/ Nombre de prises en charge nécessaires

Nombre de PEC	2023		2024		2025	
	Nombre d'enfants	%	Nombre d'enfants	%	Nombre d'enfants	%
Enfant en surveillance	14	15.38 %	6	5.55 %	9	10.71%
1 PEC	24	26.37 %	34	31.49 %	10	11.90%
2 PEC	23	25.27 %	35	32.41 %	34	40.48%
3 PEC et +	30	32.98 %	33	30.55 %	31	36.90%
TOTAL	91	100%	108	100 %	84	100 %

Grâce aux pourcentages, on perçoit clairement que la part des prises en charge multiples augmente. Ceci s'explique par la complexité et la gravité des troubles qui s'est accrue pour nos jeunes patients. Les prises en charge groupales se sont accentuées afin de compléter au mieux les prises en charge individuelles. Par exemple, un nouveau groupe a été créé pour travailler sur les troubles de l'oralité dans le cadre alimentaire.

4/ Classification des pathologies

Au sein de la classification CIM 11, nous présentons ci-après les diagnostics catégoriels qui rendent compte de la nature des troubles, pour l'ensemble des enfants diagnostiqués présents dans l'année. Pour comprendre les pourcentages de ce tableau, il faut souligner qu'un même enfant peut présenter plusieurs pathologies.



Nous observons une augmentation des prises en charge des nouveau-nés vulnérables avec la mise en place du parcours « Cocon » et un partenariat en augmentation avec le CH Agen Nérac (service

néonatalogie). Le soutien réel du projet NNV bien accueilli par les financeurs, serait réellement bienvenu, pour faciliter ces interventions précoces et préserver les places dévolues aux autres enfants. Pour les autres entrées, les troubles du développement du langage et de la parole restent un facteur prédominant.

III. L'ACTIVITE

1/ Répartition de l'activité en forfaits-séances réalisés

Séances réalisées	2023		2024		2025	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Diagnostic – consultation	2118	44.57 %	2112	45.29%	2706	56.20%
Traitement	2634	55.43 %	2551	54.71%	2109	43.80%
TOTAL	4765	100 %	4663	100 %	4815	100 %
Orthophonie libérale en convention	276		138		48	
Participation EE (points scolarité) – ESS	55		60		52	
TOTAL	5083		4861		4915	

Nous parvenons progressivement à réguler notre niveau de suractivité (l'activité prévisionnelle étant située à 4680), de façon à ne pas altérer la qualité de nos prestations et les conditions de leur délivrance. Nous présentons malgré tout un excédent de 235 séances, pour une file active de 169 enfants (à rapprocher de l'agrément situé à 120 places). Malgré ces résultats élevés, nous constatons une diminution des séances d'orthophonie en libéral sous convention. En effet, la plupart des professionnels libéraux ne souhaitent plus conventionner avec les CAMSP ou autres ESMS.

2/ Relations avec l'environnement / Partenaires

Cette dimension est de plus en plus prégnante pour coordonner le parcours des enfants. Le CAMSP a renouvelé et signé des conventions avec :

- les kinésithérapeutes à compétences neuromotrices
- les orthoptistes
- les ergothérapeutes, dont un ergothérapeute intervenant au sein du CAMSP
- les orthophonistes
- le réseau périnatalité
- l'association Alizé (interprétariat)
- la communauté d'agglomération – service de petite enfance

Le partenariat central avec la PCO est formalisé et intra associatif

Les services hospitaliers :

- Le partenariat avec les services de neuropédiatrie, génétiques, CAMSP audio, CAMSP hospitalier du CHU Pellegrin et services de rééducation fonctionnelle est régulier et concerne les enfants adressés par le CHU pour prise en charge, et les enfants adressés par le CAMSP dans le cadre d'un bilan étiologique.
- Le service de néonatalogie de l'hôpital Agen-Nérac
- Le réseau Périnat Nouvelle-Aquitaine (suivi des nouveau-nés vulnérables) : le CAMSP fait partie du réseau et participe activement aux travaux (pédiatre, psychomotriciens).
- Le partenariat avec le CMPI de Marmande, Miramont de Guyenne et Casteljalous.
- Réseau périnatal du CHIC de Marmande, avec participation de l'assistante sociale du CAMSP au staff mensuel « médico-psycho-socio » du service d'obstétrique (réunion de diagnostic anté-natal).

- Depuis l'année dernière nous avons également intégré le « parcours COCON », destiné aux nouveaux vulnérables.

Les professions libérales :

Ce partenariat concerne les **kinésithérapeutes**, les **orthophonistes**, les **psychomotriciens**, les **orthoptistes** et les **ergothérapeutes** avec qui nous sommes en convention, qui sont également invités aux réunions de synthèse. Nous sommes en relation régulière afin d'ajuster la prise en charge, en complément de celle du CAMSP et d'adapter les différents appareillages et aides dont bénéficient les enfants handicapés. D'autre part, un partenariat avec les médecins libéraux spécialistes tels que les ORL, les ophtalmologues, permet une prise en charge rapide. Ce partenariat concerne aussi **les services d'appareillage** (47 et 33).

Le médico-social :

- ERHR (Equipe Relais Handicaps Rares) : le partenariat permet d'adresser les familles dont les enfants présentent des handicaps rares ou multiples à l'équipe relais, afin d'améliorer la qualité, la continuité des parcours et l'accès aux ressources, au quotidien.
- Les associations « Planète autisme » et « Coup de cœur autisme » peuvent recevoir en complément du CAMSP des enfants avec autisme que nous leur adressons, soit en début de la prise en charge, soit en cours de prise en charge.
- Le CMPP accueille directement certains des enfants adressés au CAMSP (âgés de plus de 4 ou 5 ans), en raison de l'âge de sortie du CAMSP qui se situe à 6 ans (ce dernier serait atteint au regard du temps d'attente). D'autre part, à la sortie du CAMSP, certains enfants sont adressés, selon la problématique, vers le CMPP pour la poursuite de la prise en charge. Une procédure spécifique a été mise en œuvre pour limiter les ruptures de soin.

Le milieu scolaire :

Au travers des équipes éducatives (EE) et des équipes de suivi de scolarisation (ESS) auxquelles participent l'assistante sociale, l'éducatrice de jeunes enfants, ou tout autre professionnel, le CAMSP contribue à l'inclusion des enfants en milieu scolaire, ainsi qu'à leur éventuelle orientation, grâce notamment à des contacts réguliers avec les enseignants référents. De plus, les psychologues du CAMSP sont en relation directe si nécessaire avec les psychologues scolaires dans le cadre du repérage des enfants en difficulté, les psychologues scolaires peuvent être invitées aux réunions de synthèse, dans le cadre de l'orientation.

Crèche et halte-garderie :

L'EJE participe à l'intégration des enfants accueillis dans ces structures de la petite enfance. Elle est d'autre part en lien et suivi réguliers avec les personnels de ces structures, qui peuvent également, et suivant leur demande, être invités aux réunions de synthèse. D'autres professionnels du CAMSP peuvent également participer à cette intégration.

Le secteur social :

Le partenariat avec les services sociaux est indispensable en raison du grand nombre de familles en situation de précarité.

Il se traduit par des contacts téléphoniques de notre assistante sociale avec les assistantes sociales de secteur, ainsi que par sa participation aux réunions du centre médico-social (CMS) et aux réunions pluridisciplinaires d'évaluation (RPE). Nous sommes également parfois amenés à initier ou à participer à une information préoccupante concernant certains enfants.

Les services justice :

Le partenariat avec la justice se concrétise par les contacts téléphoniques, voire la participation à nos « réunions de synthèse » d'éducateurs intervenant dans le cadre de la mesure de justice (AEMO). Mais aussi par les signalements concernant les situations préoccupantes chaque fois que cela s'avère nécessaire.

Le réseau de partenariat mis en place au CAMSP depuis son ouverture nous permet de suivre des enfants présentant différents types de handicaps, au plus près de leur lieu de vie, de permettre leur intégration/inclusion dans les meilleures conditions, mais aussi de remplir notre rôle de prévention, notamment à propos de situations dites « à risque » et qui nécessitent une coordination entre les différents acteurs concernés.

Le dispositif « cocon » :

Le partenariat avec les centres hospitaliers s'est accru, ainsi qu'avec les professionnels de santé en libéral. Ceci pour une meilleure coordination des soins pour les nourrissons dits Nouveaux Nés Vulnérables. Cette collaboration peut être directe ou fonctionner via « Paaco globule ».

LE PERSONNEL

1/ Mouvements du personnel

FONCTION	ETP	ENTREE	SORTIE
Psychologue	0.50	X	X
Direction Médicale	0.705		X
Direction Médicale	0.20	X	
Médecin pédiatre	0.10	X	
Assistante Sociale	0.50	X	
Comptable	0.50	X	

2/ ETP autorisés et effectif au C.A.M.S.P au 31/12/2023

	ETP AUTORISÉ	ETP EFFECTIF
Directeurs	1.00	0.70
Directeur administratif	0.50	0.50
Directrice médicale	0.50	0.20
Médecin psychiatre/pédiatre	0.15	0.10
Administratifs	1.70	1.65
Assistante de service social	1	1
Educatrice de jeunes enfants	1	1
Orthophonistes	1.3	0.90
Psychologues	1.4	1.777
Psychomotriciens	2.15	2.125
Services généraux	0.30	0.30
TOTAL	10.00	9.552

3/ Actions de formation

Profil Sensoriel DUNN 2	1 Psychomotricien
Soutien à la Parentalité	1 Assistante sociale
Attachement et Parentalité	1 Educatrice de jeunes enfants
Séminaire des directeurs	1 Directeur administratif
Le fonctionnement du CSE	1 Directeur administratif
Exercice d'évacuation	11 salariés
La prise en soins orthophonique des enfants avec TSLO-TDL	1 orthophoniste
Echelle de développement Bayley 4	4 psychomotriciens
Autisme penser le parcours de vie	12 salariés
Analyse des pratiques professionnelles soignants	12 salariés
Analyse des pratiques professionnelles administratif	1 Secrétaire
Journée parcours cocon « Interactions précoces »	1 Psychologue
KAPASS	7 salariés
Formation équipier de première intervention « EPI »	10 salariés
Addictions et périnatalité	1 Assistante sociale
Attachement et Parentalité	1 Éducatrice de jeunes enfants
Recyclage SST	1 Psychologue
Agir tôt pour les troubles du langage	2 Orthophonistes
DU Thérapies Comportementales et Cognitives	1 neuropsychologue
Devenir relais rural solidarité Femme	1 Assistante sociale
Sensibilisation Risque Numérique	10 salariés

V. DEMARCHE QUALITE – EVALUATION

L'année 2025 nous a permis de déployer l'ensemble du plan d'amélioration issu de l'évaluation externe. Nous pouvons désormais nous employer à approfondir les démarches engagées en matière de transformation de l'offre et suivre les recommandations de bonnes pratiques au fil de leurs parutions.

Au regard de notre file d'attente très pénalisante pour les usagers et des besoins exponentiels en matière de nouveau-nés vulnérables, nous défendons ardemment le projet d'extension d'ores et déjà présenté et bien accueilli par nos autorités financières. Notons que cette démarche a été encouragée par nos auditeurs dans le cadre de l'évaluation externe.

VI. RAPPORT BUDGETAIRE : TABLEAU DE SYNTHESE

GROUPES FONCTIONNELS	BP 2025	CA 2025	ECART
DEPENSES en €			
GROUPE I	30 000	25 970	4 030
GROUPE II	671 126	611 568	59 558
GROUPE III	64 800	115 345	- 50 545
TOTAL	765 926	752 883	13 043
PRODUITS en €			
GROUPE I	763 900	763 900	0
GROUPE II	1 325	2 000	675
GROUPE III	701	13 231	12 530
TOTAL	765 926	779 131	13 205
RESULTAT EXERCICE			26 248

Le résultat de cet exercice est présenté en bénéfice.

Des provisions à hauteur de 45 000 € ont été affectées comme suit :

* 45 000 € pour travaux

Le solde de 26 448 € étant affecté comme suit :

- 15 000 € à l'Excédent affecté à l'investissement
- 11 248.45 € à la réserve de compensation des déficits.

VII. CONCLUSION

Malgré une embolisation exponentielle, l'ensemble des personnels se mobilise pour accueillir les enfants dans les meilleurs délais et les meilleures conditions qui soient ; mais aussi pour se former aux nouvelles modalités de diagnostic, de traitement et proposer des prises en charge innovantes... Ceci reste la préoccupation de chacun, dans un contexte de transformation de l'offre.

La modification du nombre de places autorisées (120 au lieu de 90) a permis, il y a quelques années, de mieux prendre en compte certains besoins. Cependant, à ce jour, le niveau d'attente est inédit, au point de remettre en cause le rythme des inscriptions (interruption transitoire). Pour sortir de l'ornière, le projet de « pôle nouveau-nés vulnérables », qui n'a pas encore été accordé, malgré son bon accueil par les autorités, reste plus que jamais d'actualité. En outre, notre évaluation externe démontre que ces ressources seraient utilisées de façon rigoureuse et efficiente.

Le pôle nouveau-nés vulnérables : aura pour vocation de prendre en compte l'augmentation très sensible des demandes concernant les enfants déclarés prématurés et nouveau-nés vulnérables. Les formations suivies par les intervenants et la volonté de la direction du C.A.M.S.P, d'assurer ces missions au niveau le plus précoce possible, nous a amené à solliciter l'agrément : « Centre ressource nouveau-nés vulnérables ». Nous souhaitons ainsi prendre en considération les nombreux besoins constatés sur le terrain, mais aussi répondre à la préoccupation des pouvoirs publics, d'assurer le plus tôt possible, une approche préventive en faveur d'une population fragile. Il s'agit d'assurer le repérage et la prise en charge très précoce des handicaps en lien avec la prématurité et de garantir ainsi un suivi spécifique, en limitant drastiquement les pertes de chance. Après un accord de principe que nous avons accueilli avec reconnaissance, nous attendons avec impatience et intérêt les modalités qui nous seront proposées.

Guillaume SCALABRE
Directeur administratif et Pédagogique
Docteur Georges HALLAK
Directeur médical

CMPP DE MARMANDE

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Agrément :

Décret n° 46-1834 du 20 mai 1946 complété par décret n° 56-284 du 9 mars 1956.

Circulaire 35 bis du 16 avril 1964 (Sécurité Sociale).

Annexe XXXII par décret n° 63-146 du 18 janvier 1963. Cette annexe est en cours de révision et les politiques publiques pourraient donc connaître une évolution incessamment, nous attendons donc avec intérêt cette nouvelle édition.

Rappel de la mission :

Le CMPP est un centre de diagnostics et de traitements en cure ambulatoire.

Il pratique, sous autorité médicale, dans un cadre préventif, le diagnostic et la prise en charge des inadaptations liées à des troubles neuropsychiques, à des difficultés psychopathologiques, psychoaffectives et cognitives, mais aussi liées à des troubles du développement ou du comportement ; susceptibles de thérapeutique médicale, psychologique et de rééducations en orthophonie, en psychopédagogie et en psychomotricité.

Le traitement comprend une action auprès de la famille, qui contribue au parcours de l'enfant, mais peut aussi bénéficier d'une écoute et d'un soutien, proposés par l'équipe pluridisciplinaire.

II/ LES PERSONNES ACCUEILLIES

1/ Répartition par tranches d'âge (à partir de la file active)

Répartition en %	2023		2024		2025		2025
	Marmande	Tonneins	Marmande	Tonneins	Marmande	Tonneins	Moyenne
0 à 3 ans	0	0	0	0	0	0	0
+ de 3 à 6 ans inclus	7.20	8.02	10.71	4	11.18	8.38	10.13
+ de 7 à 10 ans	46.04	44.39	44.81	48	45.03	42.41	44.06
+ de 11 à 14 ans	36.70	42.72	33.44	39	31.99	39.27	34.70
+ de 15 à 18 ans	4.81	10.72	8.5	9.61	11.18	9.94	10.73
+ de 19 ans	0.34	0	0.32	0.5	0.62	0	0.38

La tranche d'âge des 7/10 ans reste, comme les années précédentes, prépondérante. Cependant, on observe une stabilisation haute des besoins de consultations pour les plus grands. Il apparaît dans le même temps des entrées plus massives des enfants jeunes qui tient à l'embolisation du CAMSP. En effet, au regard du temps d'attente au CAMSP, les inscriptions des 4 et 5 ans se fait directement au CMPP, car le cas échéant, ils dépasseraient l'âge limite (de 6 ans) au moment de leur entrée...

2/ File active

Nombre d'enfants	2023		2024		2025	
	Marmande	Tonneins	Marmande	Tonneins	Marmande	Tonneins
Par site	278	187	308	201	322	191
Total	465		509		513	

Nous percevons, depuis la sortie de la crise sanitaire, une nette augmentation de la file active. Augmentation que nous retrouverons également, dans les parties suivantes pour l'activité en séances. Cela tient au turnover qui s'améliore (plus d'entrées et de sorties), dans une période où la régularité des soins est plus aisée. En parallèle, cet effet est encore amélioré par notre vigilance et notre exigence sur l'observance des soins. Même si ce point peut encore présenter des leviers d'amélioration. En effet, la régularité des soins reste aléatoire pour de nombreuses familles, y compris quand les enfants sont très investis. Nous développons donc des stratégies spécifiques lorsque nous sommes confrontés à ces situations.

3/ Origine géographique (à partir de la file active)

Marmande (322 enfants)	Nombre d'enfants	Pourcentage
Marmande	113	35.10
Secteur de Marmande	13	4.05
Ste Bazeille -Marcellus-Cocumont-Fourques-Meilhan Montpouillan-Samazan	41	12.75
Beaupuy-Mauvezin-Castelnau-Lagupie-Escassefort	25	7.76
Virazeil-Birac/Trec-Puymiclan-St Barthelemy	19	5.90
Duras – Lévigac – St Pierre/Dropt - Caubon St Sauveur	9	2.80
Miramont – Peyrière – Seyches - Lauzun	20	6.21
Casteljaloux-Bouglon-Argenton-Leyritz-Grezet Cavagan	20	6.21
Le Mas d'Agenais – Ste Marthe – Caumont – Ste Gemme	29	9.00
Tonneins – Fauquierolles -Gontaud – Fauillet –Damazan	17	5.27
Gironde	16	4.95

Tonneins (191 enfants)	Nombre d'enfants	Pourcentage
Tonneins	81	42.40
Gontaud de Nogaret – Fauillet – Varès-Verteuil	29	15.20
Unet-Razimet-Laguerre-Calonges-Villeton	8	4.18
Damazán-Puch-St Pierre de Buzet-St Leger	15	7.85
Le Mas d'Agenais-Casteljaloux-Villefranche du Queyran	11	5.75
Clairac-Le Temple-Castelmoron-Laparade-Lacepede	24	12.80
Aiguillon-Port Ste Marie-Nicole	13	6.80
Marmande et environs	5	2.62
Puymiclan-Tombebeouf-Miramont	2	1.05
Hors secteur	3	1.57

Pour chacun des deux sites, on perçoit que certains enfants subissent des contraintes de transport relativement conséquentes pour pouvoir bénéficier des soins.

4/ Flux de la population (à partir de la file active)

Nombre d'enfants	2023		2024		2025		2025 Total
	Marmande	Tonneins	Marmande	Tonneins	Marmande	Tonneins	
Entrées	77	50	91	55	97	60	157
Sorties	48	36	64	44	65	55	120

Le nombre de sorties reste inférieur au nombre d'entrées, ce qui confirme notre embolisation. Ceci s'explique notamment par la complexité de certaines situations (que nous accueillons longtemps et dans plusieurs registres de soins) et par l'absence de solutions d'aval. On peut, malgré tout, remarquer que le turnover augmente.

5/ Répartition par sexe (à partir de la file active)

Répartition en %	2023		2024		2025		2025 Moyenne
	Marmande	Tonneins	Marmande	Tonneins	Marmande	Tonneins	
Garçons	66.90	61.49	62.34	59	59.93	58.64	59.45
Filles	33.10	38.51	37.66	41	40.07	41.36	40.55

La proportion de garçons reste nettement supérieure, même si l'on peut constater une légère inflexion cette année.

6/ Classification des pathologies et tableaux cliniques

Enfants présents au 31/12/2025 ayant finalisés leur phase de diagnostic

Troubles catégoriels

CATEGORIES CIM 11 (selon la liste restrictive CMPP)	MARMANDE en %	TONNEINS en %	ENSEMBLE en %
TROUBLES DU DEVELOPPEMENT INTELLECTUEL	6,06	2,83	4,44
TROUBLES DE LA PAROLE ET DU LANGAGE	10,10	9,43	9,76
TROUBLES DU SPECTRE DE L'AUTISME	10,60	4,71	7,65
TROUBLES DU DEVELOPPEMENT DES APPRENTISSAGES	12,62	21,69	17,15
TROUBLES DE LA COORDINATION	4,54	3,71	4,12
TDAH	9,09	7,54	8,31
TND NON SPECIFIES	1,01	6,60	3,80
SCHIZOPHRENIE OU AUTRES TROUBLES PSYCHOTIQUES PRIMAIRES	2,02	//	1,01
TROUBLES DEPRESSIFS	2,52	1,88	2,20
TROUBLES ANXIEUX OU LIES A LA PEUR	21,21	18,86	20,03
TROUBLES SPECIFIQUES ASSOCIES AU STRESS	4,04	//	2,02
COMPORTEMENT PERTURBATEUR OU TROUBLES DISSOCIAUX	3,03	1,88	2,45
TROUBLES DE LA PERSONNALITE ET CARACTERISTIQUES APPARENTEES	13,16	20,87	17,06
CONTRÔLE	100%	100%	100%

Dans un souci de clarté, nous ne retenons ici que le premier diagnostic que nous avons pris en compte. Cependant, une majorité d'enfants bénéficient de plusieurs soins, soit pour un même diagnostic, soit pour des diagnostics multiples. Globalement, on voit que le pourcentage de TND augmente ou est davantage diagnostiqué au fil des années.

III/ EVOLUTION DE L'ACTIVITE

1/ Activité de l'année

Écarts activité	2023	2024	2025
Activité prévisionnelle	9 100	9 100	9 100
Activité réalisée	9 037	9 666	9 870
Écart en nombre	-63	+566	+770
Écart en %	-0.70	+6.20	+8.46

Comme précisé pour le tableau concernant la file active, nous percevons une nette progression depuis la crise sanitaire. Comme évoqué, un travail accru sur l'observance des soins est réalisé et limite les pertes entre ce qui est prévu et réalisé. Ceci est par ailleurs essentiel au regard du nombre d'enfants en attente. Les temps de soins sont précieux et ne peuvent être négligés.

2/ Répartition de l'activité déclarée en pourcentage pour les deux sites (Marmande + antenne de Tonneins)

Répartition en %	2023	2024	2025
Diagnostic	8.81	8.82	8.86
Traitement	86.16	84.18	82.60
Présences multiples*	5.03	7	8.54

**Les présences multiples correspondent à des soins différents, proposés durant une même journée.*

Les proportions entre diagnostics et traitements sont stables. Les séances multiples en augmentation confirment une tendance que nous observons depuis plusieurs années. Soit, plus de soins pour un même enfant, dans des situations plus complexes. On remarque que cette progression est rapide.

Répartition en nombre	2023	2024	2025
Participation aux équipes éducatives (E.E.)	34	43	21
Participation aux équipes de suivi de scolarisation (E.S.S.)	27	48	66
Liaison scolaire	392	367	270
Partenariat avec des services éducatifs/thérapeutiques	35	60	87
Partenariat avec des services autres (sociaux, justice, MDPH...)	554	781	761
Participation aux équipes R.P.E. (Réunion Pluridisciplinaire d'Évaluation)	10	10	3
TOTAL	991	1309	1208

3/ Relations avec l'environnement / Partenaires

Le nombre de liens se stabilise après une très nette augmentation. La coordination des soins et des parcours reste de plus en plus centrale dans notre activité, même si, à l'exception des EE et ESS, elle n'entre pas dans le décompte de cette activité (en séances). On peut noter une baisse des présences en EE, au profit des ESS, notre présence est, en effet, plus justifiée, du fait d'un aspect décisionnel accru.

IV / LE PERSONNEL

1/ETP autorisés et effectif au C.M.P.P. de Marmande et son antenne de Tonneins au 31 /12/2025

	ETP AUTORISÉ	ETP EFFECTIF
Directeurs	1	0.70
Directeur administratif	0.50	0.50
Directeur médical	0.50	0.20
Médecin Psychiatre	0	0.20
Administratifs	3.00	3.00
Assistants de service social	1.95	1.95
Psychologues	5.458	5.683
Orthophonistes	1.791	1.791
Psychomotriciens	1.625	1.625
Psychopédagogues	0.531	0.625
Education Nationale (vacataires)	0	0.186
Services généraux	0.75	0.75
TOTAL	16.105	16. 511

2/ Mouvements du personnel

FONCTION	ETP	ENTREE	SORTIE
Psychologue	0.30	X	X
Rédactrice	0.70	X	X
Comptable	0.50		X
Assistante de service social	0.50	X	
Secrétaire de direction	0.15		X
Médecin	0.30		X
Médecin	0.20	X	
Psychopédagogue	0.058	X	

3/ Actions de formation

Congés Payés et Maladie tout savoir sur les nouvelles règles	1 comptable
Agir tôt pour les troubles du langage	2 Orthophonistes
La rééducation grapho-psychomotrice	1 psychomotricien
18 ^{èmes} Assises de la protection de l'enfance	2 Assistantes de service social
Recyclage SST	4 Salariés
Le Diagnostic différentiel dans les TND	1 Psychologue
WISC V	1 Psychologue
Formation équipier de première intervention « EPI »	16 salariés
Formation UFORCA : Lecture à partir du séminaire XV	1 psychologue
Formation UFORCA : Malaise dans la famille	5 psychologues
Autisme penser les parcours de vie, accompagner les transitions	8 salariés
DU Thérapies Comportementales et Cognitives	1 neuropsychologue
Matinées cliniques La Brigade d'animation ludique	11 Salariés
Matinées cliniques L'A''VAN''TURE éducative	11 Salariés
Analyse des pratiques professionnelles administratifs	3 secrétaires 1 comptable
Analyse des pratiques professionnelles soignants	11 Salariés

Lutte contre les violences : se former pour protéger	1 Assistante de service social
Devenir relais rural solidarité Femme	2 Assistantes de service social
Comprendre pour mieux gérer la place des soignants dans la lutte contre les violences conjugales	1 Assistante de service social
Handicap et Vieillesse	1 Assistante de service social
Travail social à la une	1 Assistante de service social
Sensibilisation au risque Numérique	1 Secrétaire 1 Comptable 22 salariés
Séminaire des directeurs	1 directeur administratif 1 directeur médical
Exercice d'évacuation	11 Salariés

V / DEMARCHE QUALITE ET PROJETS NOUVEAUX

L'année 2025 nous a permis de déployer l'ensemble du plan d'amélioration issu de l'évaluation externe. Nous pouvons désormais nous employer à approfondir les démarches engagées en matière de transformation de l'offre et suivre les recommandations de bonnes pratiques au fil de leurs parutions. Au regard de notre file d'attente très pénalisante pour les usagers et des niveaux de précarité observés dans le secteur Tonneinquois, nous défendons avec insistance et vigueur les moyens demandés dans le projet SAS (Soins et Accompagnement Social). Ils permettraient une diversification et une intensification des parcours les plus urgents et les plus préoccupants. Ce projet a été bien accueilli par notre agence régionale de santé, mais sans obtention des ressources permettant sa mise en œuvre pour l'instant.

VI/ RAPPORT BUDGETAIRE : TABLEAU DE SYNTHESE

Groupes fonctionnels	BP 2025	CA 2025	ECART
DEPENSES en €			
Groupe 1	42 500	34 831	7 669
Groupe 2	1 063 148	1 038 388	24 760
Groupe 3	177 108	221 767	- 44 659
Total	1 282 756	1 294 986	- 12 230
RECETTES en €			
Groupe 1 (dotation globale)	1 250 932	1 250 932	0
Groupe 2	23 419	24 561	1 142
Groupe 3	8 405	19 493	58 132
Total	1 282 756	1 294 986	12 230
Résultat exercice en €		0	0

Commentaire du résultat

Le résultat de cet exercice est présenté à l'équilibre. Des provisions à hauteur de 47 044 € ont été affectées comme suit :

- * 10 000 € pour litige
- * 10 000 € pour formation
- * 27 044 € pour travaux

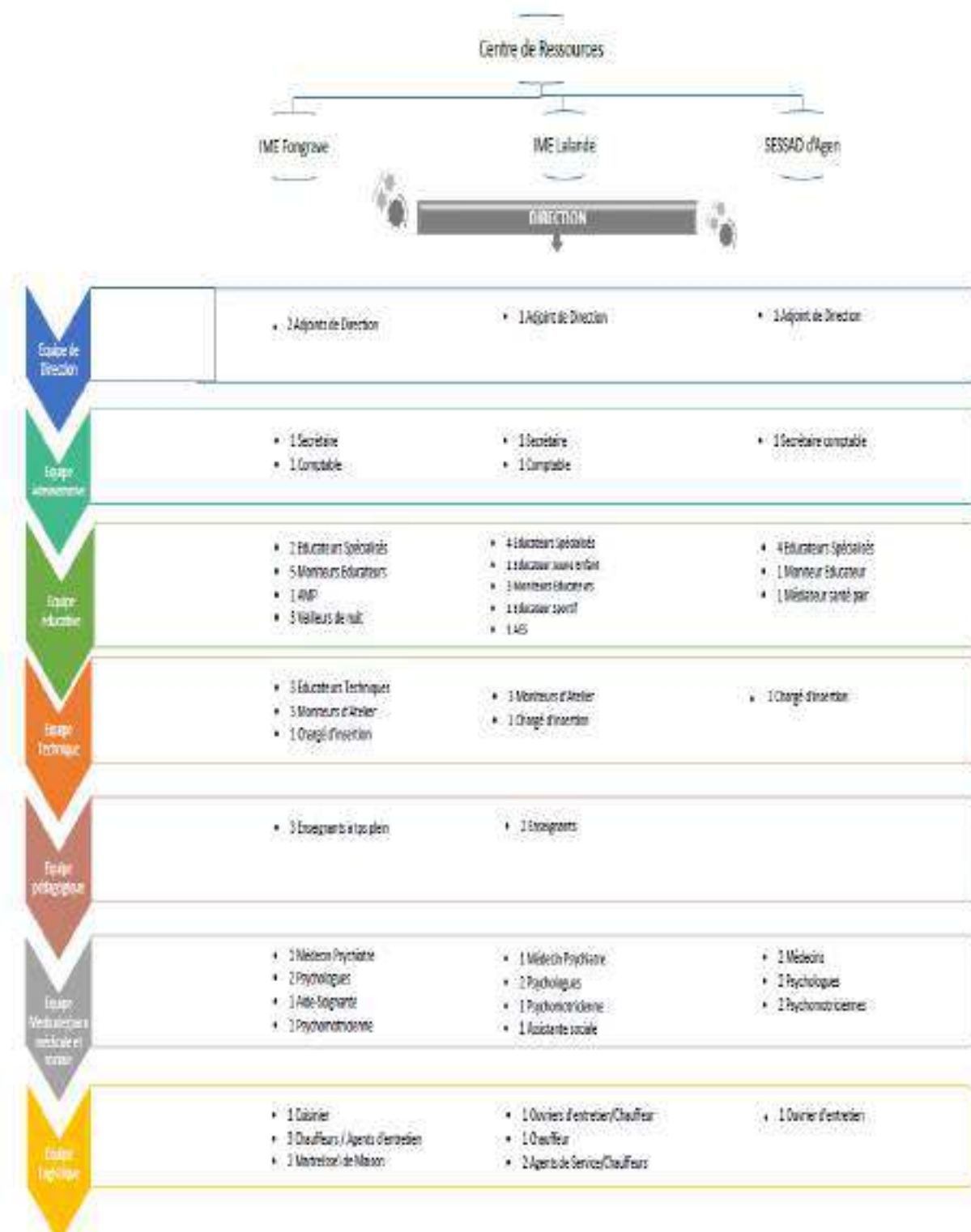
VII CONCLUSION

Les axes fondamentaux qui nous guident restent la prise en compte : des spécificités individuelles des usagers, des besoins de formation continue des salariés, de la pluralité des approches et des disciplines. Notre projet intègre ces grandes lignes au regard de l'évolution de la commande publique. Nous avons par ailleurs finalisé durant cette année 2025, le plan d'amélioration issu de l'évaluation externe 2024. En parallèle, nous attendons avec impatience la réponse de l'Agence Régionale de Santé concernant notre projet SAS (Soins et Accompagnement Social) dont l'utilité, notamment à Tonneins, semble chaque jour un peu plus prégnante. En outre, notre évaluation externe démontre notre engagement au quotidien et vient encore appuyer cette capacité à innover dans le cadre de projets spécifiques.

Guillaume SCALABRE
Directeur administratif et Pédagogique
Docteur Catherine MACORIG
Directrice médicale

**Le Centre Ressources : IME de Fongrave,
Lalande et SESSAD d'Agen**

ORGANIGRAMME du CENTRE RESSOURCES



PRESENTATION DU CENTRE RESSOURCES

Le Centre Ressources constitue une déclinaison organisationnelle d'une logique de plateforme de services, fonctionnant en dispositif intégré médico-éducatif et articulé autour de trois modalités d'accompagnement :

- un accueil de jour proposé par les IME de Lalande et de Fongrave ;
- de l'hébergement inclusif en semaine, porté par l'IME de Fongrave, réparti sur plusieurs sites dans la ville d'Agen ;
- des prestations en milieu ordinaire assurées par le SESSAD d'Agen avec deux agréments DI / TSA.

S'appuyant sur une approche fondée sur les droits des personnes, les pratiques inclusives sont développées et permettent de répondre au plus près de leurs besoins et attentes. Les missions du Centre Ressources se déclinent à la fois en interventions directes auprès des jeunes accompagnés et en actions indirectes auprès de leur environnement d'accueil, ainsi que de leur famille ou de leur entourage. Il intègre donc une fonction d'appui ressources auprès de l'environnement, visant à favoriser l'inclusion sous toutes ses formes et à garantir la fluidité des parcours.

Cette organisation en plateforme soutient le développement de prestations mobilisables sur le territoire. Elle permet de mutualiser les actions, de mettre en place des accompagnements partagés et d'apporter des réponses ajustées aux projets, tout en renforçant la complémentarité de l'offre. L'objectif est de conjuguer les compétences, les savoir-faire, les ressources et les réseaux des trois structures au bénéfice des jeunes, de leurs familles et des services partenaires.

Cette dynamique permet ainsi d'élargir les possibilités de choix et d'envisager des parcours personnalisés en considérant l'ensemble des ressources identifiées sur le territoire dans le cadre de réponses coordonnées.

Il s'agit de raisonner en termes de dispositifs élargis et croisés, de passerelles adaptées et d'accompagnements évalués et réajustés. Nous articulons donc les actions dans une logique pluridisciplinaire, inter-secteur et inter établissements et services autour du projet de la personne accompagnée ; cela permet d'élargir la palette d'interventions.

Concernant les spécificités des trois structures composant le Centre ressources, il convient de relever :

- **L'IME de Fongrave à Layrac** : prend en charge 53 jeunes des deux sexes présentant une déficience intellectuelle légère, avec ou sans troubles associés, âgés de 12 ans et plus ou présentant une déficience intellectuelle légère et moyenne entre 14 et 20 ans. Sont proposées : 33 places en accueil de jour et 20 places en hébergement de semaine dans des unités implantées dans la ville d'Agen.
L'IME Fongrave dispose de 2 Unités d'enseignement : une unité d'enseignement interne à Layrac et d'une unité d'enseignement externalisée au sein du Collège DUCOS du HAURON à Agen.
- **L'IME de Lalande à Bon Encontre** : accueille 36 jeunes des deux sexes âgés de 6 à 20 ans présentant une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés. L'Unité d'Enseignement Externalisée Autisme (UEEA) est rattachée à cet établissement et est implantée au sein de l'École Élémentaire Édouard Herriot à Agen. Durant l'année scolaire 2025-2026, le dispositif accueille 8 élèves. En outre, cet IME dispose de deux autres unités d'enseignement : l'unité d'enseignement interne à Bon Encontre et l'unité d'enseignement externalisée installée au sein du Collège JASMIN LES ILES à Agen.
- **Le SESSAD d'Agen à Boé** : propose un accompagnement sous deux agréments DI et TSA pour 53 jeunes de 6 à 25 ans : pour les 6 à 20 ans - 40 places pour des jeunes présentant une déficience intellectuelle et 10 places pour jeunes présentant un TSA avec ou sans déficience intellectuelle et 3 places pour les jeunes adultes porteurs de TSA dans le cadre d'un accompagnement pouvant se poursuivre jusqu'à 25 ans.

IME DE FONGRAVE

EVOLUTION DES PERSONNES ACCUEILLIES

70 jeunes ont été accompagnés par l'IME de Fongrave en 2025 dont **35% relèvent de la double vulnérabilité**. On note un turnover important : 17 entrées et 15 sorties dans l'année

Typologie de la population accueillie à l'IME FONGRAVE en 2025

DEFICIENCE	NOMBRE	POURCENTAGE
QI < agrément	1	1 %
QI = agrément	58	83 %
QI > agrément	11	16 %
Troubles psy associés	12	17 %
Situation judiciarisée	18	26 %
Suivi psy intra muros	60	86 %
Suivi psy extra muros	10	14 %

Répartition par âge et par sexe année entière présents en 2025

Année 2025	% des jeunes admis
12 ans : 2G et 1F	4 %
13 ans : 4G et 1F	7 %
14 ans : 2G et 1F	5 %
15 ans : 8G et 3F	16 %
16 ans : 5G et 7F	17 %
17 ans : 5G et 8F	18 %
18 ans : 2G et 6F	12 %
19 ans : 6G et 5F	16 %
20 ans et + : 3G et 1F	5 %

Les entrées à l'IME de Fongrave en 2025 :

En 2025, l'IME Fongrave a réalisé **17 entrées** au sein de l'établissement.

Les sorties d'usagers en 2025 :

15 jeunes accompagnés ont quitté l'établissement dont :

- 8 embauchés en ESAT
- 2 fin de prise en charge à l'initiative de la personne accompagnée
- 1 en contrat CDD dans une collectivité (mairie)
- 2 fin de PEC pour suivi autre dispositif
- 2 vers un autre Institut Médico Educatif hors département suite à changement de domicile

La durée de prise en charge moyenne est de 4,68 ans. L'établissement reste dans un accueil **mixte de jeunes filles à hauteur de 47% et 53% de garçons**. La cohorte actuellement au sein de l'IME est **majoritairement adolescent 67%**.

EVOLUTION DE L'ACTIVITE

L'effectif a varié entre 52 et 55 usagers. **La file active en 2025 est de 70 jeunes accompagnés.**

- Au 31/12/2025 : 55 jeunes : 26 demi-pensionnaires et 29 internes à temps plein ou séquentiel

Taux d'occupation 2025 (activité réalisée / activité demandée) de 98%

Taux d'occupation 2025 (accueil / agrément) de 101%

Nombre de journées 2025

- Internat : budgétées : 5765 réalisées : 2723 soit - 3042 (nb : - 2874 en 2024)
- 1/2 internat : budgétées : 2965 réalisées : 5837 soit + 2872 (nb : +2798 en 2024)

SOIT : 5837 + 2723 : 8560 journées

Le différentiel global est de **-170 journées** par rapport aux attendus CPOM Cet écart est lié au turnover important sur 2025 et des sorties non prévisibles. Nous sommes dans les attendus d'activité classique et conforme aux objectifs CPOM **avec taux d'absentéisme pour l'établissement de 12%.**

PRESTATIONS DELIVREES

L'organisation de l'accompagnement des jeunes est pensée dans une logique de groupe d'appartenance. C'est en effet à travers de petits collectifs correspondant aux objectifs des projets personnalisés. Ces groupes s'organisent en groupe de besoins associés à des groupes d'âge. Il n'y a pas véritablement de groupes de niveau mais la proposition d'un soutien ciblé en fonction des besoins et du projet du jeune.

- Les Groupes :
 - 1 Groupe **Scolarité Éducation Découverte (SED)**
 - 1 Groupe **Initiation** : composé de jeunes connaissant souvent déjà à l'IME bénéficiant de temps scolaire conséquent avec des activités de découvertes des métiers et de sensibilisation au vivre ensemble.
 - 1 Groupe **Option Ateliers**
 - 4 Groupes « **Formation Filières professionnelles** »
 - 1 Dispositif « **Projet d'insertion à la Vie Active** » : (PIVA) Accompagnement individualisé à l'insertion professionnelle et/ou sociale à partir du domicile autant que possible afin d'inscrire les jeunes majeurs dans son environnement.
 - 1 **Service de Suite** : Selon article D 312-8 du CASF, l'établissement propose un accompagnement post sortie IME d'une durée minimale de 3 ans.

PRESTATIONS PEDAGOGIQUES

Conformément aux dispositions du Code de l'éducation (articles D.351-17 et suivants) et aux textes encadrant la création et l'organisation des unités d'enseignement en établissements médico-sociaux, l'IME met en œuvre une offre de scolarisation articulée entre unité d'enseignement interne et dispositifs externalisés. **L'unité d'enseignement interne** assure, au sein de l'établissement, un enseignement adapté aux besoins des élèves, en référence aux programmes de l'Éducation nationale et en cohérence avec leur projet personnalisé de scolarisation, contribuant ainsi au développement des compétences scolaires, de l'autonomie et de la socialisation. Parallèlement, **l'unité d'enseignement externalisée au Collège Ducos** s'inscrit dans la dynamique nationale de renforcement de l'École inclusive devenue École pour Tous. **A l'occasion de la rentrée de Septembre 2025**, l'Unité d'Enseignement de l'IME Fongrave est composée de 2 enseignants dont 1 enseignant en Unité d'enseignement interne et 1 enseignant en Unité d'enseignement externalisée au Collège Ducos du Hauron.

Les effectifs des jeunes et l'organisation

Une file active de **31 jeunes** est établie en raison de la limitation de la fréquentation aux jeunes de moins de 16 ans voulue par les services de l'Éducation Nationale. Les jeunes sont accueillis en fonction de leurs besoins, de leur PPA, de la pertinence du moment et de la posture des responsables légaux. Un duo éducatif et pédagogique est mobilisé pour assurer sur l'UEE un accueil en classe et autres projets inclusifs partagés sur 8 demi-journées. Les jeunes sont également systématiquement amenés à partager avec les autres élèves les temps de repas et de récréation. La démarche pour l'obtention de l'INE a eu lieu. Les transports sont organisés par l'IME. Les familles ont été invitées aux rencontres parents/enseignants. Les ESS se déroulent dans le cadre du collège. Les jeunes de l'UEE sont représentés

au sein du collège au travers du Conseil de la Vie Scolaire ainsi que des éco-délégués. Le travail d'une UE s'inscrit dans le Projet d'Établissement et de Service de l'IME et s'appuie sur les programmes de l'école des cycles 1 à 3 et sur le Socle Commun de connaissances, de compétences et de culture, en référence au code de l'éducation. L'objectif principal est celui de préparer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en milieu ordinaire à chaque fois que possible et en milieu protégé à chaque fois que nécessaire, dès leur arrivée au sein de l'établissement jusqu'à la sortie. Le projet pédagogique de l'établissement et par conséquent celui de l'Unité d'Enseignement reste celui d'amener les jeunes à toujours plus d'autonomie scolaire, éducative, professionnelle afin de pouvoir s'inscrire au mieux dans la société. Les UEI et UEE poursuivent donc les missions de l'École. Elles proposent des contenus pratiques et culturels. Elles s'appuient pour cela sur les programmes de l'école primaire ou collège et sur le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. L'IME de Fongrave participe pleinement au déploiement de l'École pour tous conformément aux orientations de la Conférence nationale du handicap. L'Inclusion Scolaire reste une priorité pour nous.

PRESTATIONS DE SOINS

Dans le cadre de son inscription dans la démarche nationale portée par la nomenclature des besoins et des prestations SERAFIN-PH, le secteur thérapeutique de l'IME, composé de trois psychologues (représentant au total 1,5 ETP), d'une psychomotricienne(0,5 ETP), d'un médecin psychiatre (0,2 ETP) et d'une aide-soignante(1ETP), contribue de manière coordonnée à l'évaluation et à l'accompagnement des besoins des usagers, en veillant à l'articulation des interventions autour du projet personnalisé.

Une évaluation fine et continue des besoins des jeunes, ainsi qu'une coordination des interventions thérapeutiques garantit la cohérence avec les projets personnalisés d'accompagnement. Les prestations proposées ont une visée curative mais également préventive. De plus, l'IME de Fongrave s'inscrit pleinement dans la Stratégie nationale 2023-2027 pour les troubles du neuro développement. Le médecin psychiatre du Centre Ressources DIME a pour mission principale d'assurer le suivi médical et psychiatrique des jeunes en situation de handicap et présentant des Troubles du neuro développement avec ou sans troubles associés. Il contribue à l'évaluation diagnostique, au suivi thérapeutique et à la coordination des soins dans le cadre d'un accompagnement global. Les professionnels contribuent à soutenir les jeunes accueillis dans leur développement psychique, relationnel, émotionnel, et moteur en articulation étroite avec les équipes éducatives, pédagogiques, de formation professionnelle, mais aussi avec l'ensemble des partenaires extérieurs (psychiatrie, protection de l'enfance, libéral, etc.), et l'entourage. L'accompagnement psychologique s'inscrit dans le cadre du projet d'établissement et vise à contribuer à la compréhension globale du fonctionnement des jeunes, à soutenir leur évolution et à accompagner les équipes dans l'élaboration des réponses éducatives et thérapeutiques adaptées. Différentes modalités d'intervention des psychologues au sein de l'IME Fongrave : suivi individuel, participation aux projets d'accompagnement personnalisés, le travail avec les familles, le travail avec les équipes et les partenaires, la participation à des projets collectifs.

En 2025, l'atelier Vie intime Affective et Sexuelle s'est mis en place au sein de l'IME à destination d'un premier groupe de jeunes filles (collaboration éducatrice/ psychologue). Ce projet s'appuie sur les recommandations de la Haute Autorité de Santé et a pour but de permettre aux jeunes accueillis d'être acteurs de leurs parcours, de leurs choix et de leurs droits en matière de VIAS. Elle a pour but de leur fournir des éléments d'informations et des temps de réflexion concernant cette thématique mais aussi d'accompagner l'expression de leurs besoins au sein de l'IME et en dehors. En ce sens, une des psychologues a pu bénéficier de 3 journées de formation sur la manière d'aborder la VIAS avec les jeunes en situation de handicap. L'équipe thérapeutique est associée au projet « Jeans » ; il s'agit d'appréhender l'histoire du jean, de la mode, au travers la création de vêtements (circuit vertueux du recyclage), et d'un défilé. Une des psychologues a participé à la mise en œuvre d'un Café Partenaires concernant l'emploi et basé sur des tables rondes animées par des partenaires, des jeunes et des professionnels de l'IME.

De la prévention

L'aide-soignante en collaboration avec une IDE libérale sous convention, mène différentes actions préventives. 8 bilans de santé ont été organisés au Centre d'examens de Santé de la CPAM du 47 pour des jeunes majeurs. Des actions en prévention santé à destination des jeunes majeurs sont proposées en interne.

4 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement individualisé au Centre de Santé Sexuelle d'Agen. L'aide-soignante coanime le programme Like You soutenu par l'ARS Nouvelle Aquitaine afin de « développer l'image corporelle positive à l'adolescence » ; ce programme est « basé sur les compétences psychosociales des adolescents et des jeunes de 13 à 17 ans » : une dizaine de jeunes sur le centre ressources DIME ont pu en bénéficier. L'aide-soignante, après évaluation des besoins en équipe thérapeutique, organise et accompagne des prises en charge par des professionnels libéraux selon leurs compétences : une jeune a bénéficié d'un suivi en thérapie EMDR, 4 jeunes de séances d'équithérapie, 2 jeunes de consultations auprès d'une sexo-thérapeute, 4 jeunes en orthophonie, et 2 jeunes avec des psychologues. Le secteur thérapeutique a organisé en 2025, 3 interventions de la Maison de Protection des Familles, service de la Gendarmerie Nationale d'Agen. Les thématiques abordées ont été « le consentement et la loi », « harcèlement et cyber-harcèlement », « la mise en danger sur les réseaux sociaux ». Tous les jeunes accueillis en ont bénéficié. Les familles ont été associées sur une des interventions. L'aide-soignante organise et accompagne en 2025 les séances mensuelles avec l'association Clown en Route pour 4 jeunes.

L'activité de **psychomotricité** s'inscrit dans une intervention transversale répartie sur deux établissements de l'association (IME de Fongrave et IME Lalande), visant à garantir la continuité des accompagnements psychocorporels et la cohérence des pratiques thérapeutiques. Au-delà des prises en charge individuelles et groupales, la psychomotricienne contribue à l'évaluation globale des besoins des jeunes accueillis, au soutien des équipes pluridisciplinaires et à l'élaboration des projets personnalisés dans une logique de parcours coordonné. L'activité clinique à Fongrave articule évaluations psychomotrices, accompagnements individuels et médiations groupales adaptées aux besoins repérés lors des synthèses pluridisciplinaires. Cette année, sept bilans psychomoteurs permettent de participer à l'ajustement des projets personnalisés et constituent un appui décisionnel pour les équipes éducatives et thérapeutiques.

Les 27 suivis individuels et groupaux, une à deux fois par semaine, visent le développement des compétences motrices, relationnelles et d'autorégulation, favorisant l'autonomie et l'inclusion des jeunes accompagnés. La psychomotricienne intervient également comme ressource clinique auprès des professionnels, notamment sur les projets « Dinslaken », « Thèque » « Jeans » et « Hip Hop » apportant un éclairage psychocorporel dans l'analyse des situations en collectivité, en autonomie ou complexes et participant à l'adaptation des modalités d'accompagnement. Des rencontres ponctuelles avec les jeunes et les équipes permettent un soutien réactif face aux situations nécessitant un ajustement rapide des réponses institutionnelles. L'implication dans les COPIL Qualité et Bienveillance, ainsi que la formation de référente bienveillance, contribue au développement des bonnes pratiques professionnelles et à la sécurisation des accompagnements dans une perspective d'amélioration continue.

Divers :

- ➡ Une convention pharmaceutique est établie selon le modèle type OMEDIT, Convention ESMS PH Pharmacie d'officine Prestations pharmaceutiques.
- ➡ Un protocole du circuit du médicament existe et est connu des professionnels.
- ➡ L'IME a accueilli 4 stagiaires du 3 au 21/11/25 dans le cadre du service sanitaire ; les étudiants ont créé et mis en œuvre au profit des jeunes un projet nommé « la marche des émotions » abordant les compétences psychosociales.

Les deux élus de l'IME au Conseil Départemental jeunes du 47, ont siégé en 2025 à la commission santé mentale de manière très active durant leur mandat. Ils ont été accompagnés par 2 éducateurs dans cette thématique. Compte tenu de leur implication, ils se verront remettre le 17/04/26 un « Awards de l'engagement » par la Direction Départementale des Services de l'Éducation Nationale du 47.

Dans le cadre du déploiement de l'activité physique et sportive dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) du champ de l'autonomie :

Un partenariat avec le GE APA ayant répondu à l'appel à projet ARS, nous a permis de bénéficier de l'organisation de deux manifestations et d'un atelier hebdomadaire pour 6 jeunes.

Un éducateur sportif a été désigné référent APS ; il participe aux webinaires « accompagnement réseau des référents APS en ESMS porté en partenariat par l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, et le Comité Paralympique et Sportif Français.

PRESTATIONS DE FORMATION PROFESSIONNELLE

La formation des jeunes accompagnés par l'IME est considérée comme un levier d'inclusion sociale et / ou professionnelle et l'exercice de leurs rôles sociaux leur permettant de développer des compétences relationnelles et d'autonomie. Il n'y a pas de parcours type mais bien des parcours individuels qui s'articulent autour de quatre ambitions de la part des professionnels de la formation par l'utilisation des plateaux techniques:

- la confiance en soi (valorisation, bien-être, accueil "découverte")
- la formation (reconnaissance et validation de compétences)
- le sécurité pour soi et pour les autres (équipements et gestes de sécurité)
- l'inclusion professionnelle (mises en situation professionnelle, stages, ...).

L'IME dispose d'agrément du Ministère du Travail pour être Centre d'examen de 4 titres professionnels. Il a renouvelé l'ensemble de ses 4 agréments du ministère du travail équivalent au CAP de l'éducation nationale, pour délivrer plusieurs titres à l'issue d'une session d'examen avec des jurés de professionnel agréés par la Direction Régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS):

- Agent Propreté et Hygiène, APH
- Employé Polyvalent en Restauration, EPR
- Ouvrier Paysagiste, OP
- Ouvrier de Production Horticole, OPH

La passation de certification

En 2025, la passation du titre professionnel s'est concrétisée pour 3 jeunes (2 garçons et 1 fille) sur les 3 référentiels métiers pour lesquels l'IME est agréé. A l'issue des sessions d'examens, 5 CCP ont été obtenus (EPR, OPH et APH).

Engagement dans la Reconnaissance des Acquis de l'Expérience (RAE)

L'IME est engagé dans le dispositif de Reconnaissance des acquis de l'expérience (RAE) avec le soutien de l'Algeei et porté par le Réseau Différent et Compétent. En 2025, 8 jeunes ont présenté une compétence à l'évaluation d'un jury de professionnel dans 4 secteurs d'activités différents (APH, Restauration, OP et OPH).

Les RAE délivrées ont toutes été réalisées en modalité interne et se répartissent comme suit en référentiel métier travaillé :

2025	8	2 campagnes
APH	2	AVRIL
Employé Polyvalent de restauration	4	AVRIL
Ouvrier Paysagiste	1	OCTOBRE
Ouvrier Production Horticole	1	MAI

L'accompagnement de stages

La formation par la pratique, la construction du projet d'orientation, l'inclusion en entreprise et la médiation progressive vers l'emploi des jeunes s'est traduite en 2025 par la mise en place par la mise en place de 70 stages dont 52 en milieu ordinaire et 18 stages en milieu adapté. La découverte du milieu ordinaire est un axe fort des stages réalisés par les jeunes. Cette découverte du milieu ordinaire est une demande des jeunes, de leur famille. Elle s'inscrit dans un parcours d'accompagnement d'évaluation croisée des compétences des jeunes en atelier, en formation, en entreprise et par lui-même permettant de poser pas à pas les jalons de son projet à exercer ses rôles sociaux (élève apprenti, professionnel, foyer, ...).

2025	
Nb Total de stagiaires - milieu ordinaire	52
Nb Total de stagiaires - milieu protégé	18
Nb Total de jours de stages	699

En 2025, le secteur de la formation a poursuivi sa démarche d'expérimentations et d'ouverture à des structures et un public non rattaché :

- visite de l'IME à des jeunes et leur famille ;
- accueil de jeunes notifiés ou en cours de notification IME pour visite et/ou stage IME Fongrave dit stages externes ;
- accueil de formation adultes sur le thème du Handicap : formation connaissance des publics (sud management), Centre de gestion 47, formation accompagner une RAE (Différent et Compétent) ;
- 1 stage alterné APH et ENAP : Cette adaptation pédagogique traduit de façon tangible la volonté d'individualisation des parcours mais aussi la dimension "insertion professionnelle" pour la formation des jeunes en situation de handicap.

En 2025, l'IME a poursuivi son orientation et a accueilli 8 stagiaires externes. Chaque stage donne lieu à un bilan des journées de stage et des perspectives proposées. 3 stagiaires sont du Centre Ressources – DIME et 2 d'entre eux ont donné lieu à une admission à la demande du jeune et de sa famille.

Outre les 4 titres de formations, l'IME propose un atelier "textile" qui occupe une place particulière. En effet, il accueille les groupes à tour de rôle avec des objectifs différenciés tout en travaillant la relation au groupe. Le groupe initiation fait de l'initiation et découverte des métiers (blanchisserie /repassage/couture).

L'atelier **Enseignement et Insertion Professionnelle Adaptés** s'adresse aux jeunes en formation afin de les accompagner dans leur démarche d'insertion professionnelle : se présenter, élaborer un CV et une lettre de motivation, mettre des mots sur leurs compétences, améliorer leur connaissance d'eux-mêmes (qualités, défauts, capacités...), du milieu adapté, de l'entreprise. Ce temps est un moment privilégié

pour le jeune de nommer ses compétences et de réfléchir à son projet d'orientation. En 2025, un réseau de jeunes référent numérique a été constitué. Ces référents numériques internes ont travaillé à leur rôle de pair aidant auprès de leurs camarades en matière de numérique. A la sortie des groupes "Scolarité Éducation Découverte", le groupe Option Ateliers est constitué de jeunes qui sont regroupés sur certains temps de classe et qui rejoignent le groupe de formation professionnelle pour un temps donné de manière à découvrir l'ensemble des formations. Cette rencontre entre les groupes de formation et le groupe option atelier favorisent les situations de pair aideance et la dimension d'accueil des plus grands envers les plus jeunes. C'est un accompagnement pour mener sa vie d'élève qui prépare à l'accompagnement à sa vie active (professionnelle ou autres).

Le groupe Scolarité Éducation Découverte (SED) : le secteur formation intervient auprès des primo arrivants à l'IME sur un temps dédiés dans l'emploi du temps en lien avec le temps de scolarité UEE et UEI. Le temps piscine a été systématisé dans l'emploi du temps depuis la rentrée 2023. En 2025, ce temps d'activité a été consacré à la découverte des ateliers EPR, APH, OPH dans le but de favoriser la mise en pratique et de sensibiliser aux règles d'hygiène et à la posture professionnelle, et, un temps de développement de l'activité citoyenne de vivre ensemble à travers des initiatives citoyennes (Carnaval du village, SPA) et le partage des règles d'un débat bienveillant pour apprendre à gérer les différences de manière constructives. Ce temps est pour certains jeunes, un temps « ressource » pour mener sa vie d'élève. En réponse au besoin différencié des jeunes d'âge collège dans les apprentissages pour mener sa vie d'élève ou d'apprenti et de maturité pour participer à la vie sociale, un groupe intermédiaire entre les Sed et les ateliers a été créée en 2024 et poursuivi en 2025.

L'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE

Accompagnement jeunes 16/25 ans par le Centre Ressources – DIME :

Depuis la création de places au SESSAD Pro TSA en 2023 au sein du Centre ressources et dans une logique plateforme, une instance de travail est mise en place permettant de croiser les regards des professionnels de façon transversale sur l'accompagnement des 16-25 ans.

L'année 2025 est marquée par la mise en place d'un **Café partenaires** afin de promouvoir l'insertion professionnelles en donnant la parole aux principales personnes concernées jeunes, entreprises, acteurs de l'emploi et en favorisant le partage d'expériences réussies.

- Nombre de participants : 34
- Nombre de participants table ronde: 4 entreprises, 7 partenaires, 11 professionnels CR
- Nombre de jeunes témoignant : 9
- Ouverture du Centre Ressources vers l'extérieur avec 45 personnes extérieures (entreprises et partenaires)

Une action qui a développé le pouvoir d'agir des jeunes. Une action de sensibilisation des partenaires et entreprises dans le rôle social professionnel des jeunes accompagnés et l'engagement des professionnels dans l'accompagnement. Une action qui a positionnée le Centre Ressources - DIME en appui ressources.

Le secteur de la formation a participé au **DUODAY. Ce sont 26 jeunes en formation qui ont réalisé un DuoDay.** Classant l'IME Fongrave à la 3eme place parmi les structures du département à avoir mobilisée autant de duo et le 1er IME du département en nombre de duo concrétisés. Cette édition est marquée par la demande des jeunes d'y participer et des entreprises qui se sont déclarées favorables à proposer des stages en suivant. Le groupe formation EPR accompagné des jeunes en formation APH ont réalisé le buffet dinatoire des partenaires et entreprises de la soirée de clôture de la Semaine Européenne de l'emploi des personnes en situation de handicap et du DUODAY qui s'est inscrit dans cette semaine.

Le Dispositif PIVA : Parcours d'Insertion à la Vie Active : accompagnement hors les murs

Ce dispositif permet de proposer aux jeunes majeurs des actions individuelles de préparation à la vie active en matière d'autonomie et de participation sociale : Ateliers techniques de recherche d'emploi, Accompagnement vers les dispositifs de droit commun, Recherche d'hébergement, Mobilisation des

aides, Dossier de mesure de protection, Recherche d'emploi en milieu ordinaire et spécialisé, Recherche de formations, d'organismes de formations, Dossiers MDPH. C'est un accompagnement individualisé des jeunes en fin de parcours IME autour de l'expression de leur projet de vie (professionnel, foyer de vie, association, logement...) qui favorise et respecte l'auto-détermination du jeune. Le jeune décide de l'intégrer ou non. Le dispositif propose deux types d'accompagnement :

1°) Un accompagnement en ambulatoire avec des missions prédéfinies avec le jeune

2°) Un accompagnement sur site où le jeune est rattaché à un groupe de formation tout en bénéficiant de l'accompagnement du dispositif.

En complément, l'équipe PIVA propose des ateliers à l'IME ou chez un partenaire sur une journée 2 fois par mois (santé, posture professionnelle, gestes et postures, numérique...). La proposition de stages est systématique sur le dispositif. Les stages permettent d'évaluer les capacités d'employabilité des jeunes, de favoriser la rencontre entre un lieu et le jeune et ainsi co-construire progressivement l'orientation qui leur convient en lien avec l'écosystème. Le dispositif travaille en lien étroit avec les familles (contact téléphonique, entretien...) afin de les informer de l'avancée du projet, de répondre à leurs questionnements et de les rassurer si besoin. Il apporte une attention particulière à faire le lien avec des partenaires relais qui prendront la suite de l'accompagnement à la fin de leur prise en charge en IME. Les partenaires sont variés : Les ESAT, les dispositifs d'IAE (Ménage Service), les entreprises en milieu ordinaire, Cap Emploi, la Mission Locale, Syllabe, CHD La Candelie, Le Creuset, Syllabe, Conseil Départemental, UDAF, Centre de bilan de santé etc. 15 jeunes ont été comptabilisés sur l'année 2025, avec des profils variés : foyers de vie, milieu protégé et entreprises. Sur cette année 2025, 7 jeunes ont été embauchés :

- 2 jeunes à l'ESAT de Jean Bernard
- 3 jeunes à l'ESAT Agnelis dont un accompagnement vers du milieu ordinaire.
- 1 jeune à l'ESAT de Castelmeyran
- 1 jeune à l'ESAT de Bouet

2 jeunes sont inscrits dans une continuité de parcours

- 1 jeune en habitat inclusif avec partenaire hôpital de jour
- 1 jeune est sorti à 20 ans avec mise en relation avec l'ESAT Agnelis.

Enfin,

- 1 jeune a mis fin à son accompagnement après un déménagement dans un autre département. Elle a trouvé un emploi d'aide à domicile dans une structure du secteur privé.
- 1 jeune en formation situation d'illettrisme.

Les autres jeunes du dispositif ont des perspectives de stages ou d'emploi en 2026.

Fluidité et coordination de parcours:

11 départs dans le cadre du PIVA sur les 16 départs de jeunes de l'IME en cette année 2025.

Des départs accompagnés vers des passerelles quasi systématiquement afin de sécuriser le parcours de vie du jeune :

- 3 déménagements
- 2 choix jeunes de s'orienter vers d'autres organismes sans accompagnement / MPDH
- 9 recrutements
- 1 intégration maison gouvernante
- 1 jeune vers autre dispositif

PRESTATIONS SOCIO-EDUCATIVES

Le secteur éducatif accompagne au quotidien les différentes étapes du parcours du jeune en lien avec le secteur formation, le secteur pédagogique, le secteur soin et les familles ou l'entourage habituel des personnes accompagnées. L'équipe éducative propose aux jeunes des temps de médiation en groupe ou

en individuel au sein de l'IME Fongrave et en dehors de l'IME, avec ou sans partenaires externes, d'activités inclusives et/ou en lien avec le Centre Ressources. Ces activités se réalisent en groupe de jeunes ou individuellement sous forme de temps ressource spécifique répondant aux besoins de chaque jeune. L'équipe éducative est mobilisée sur des temps d'apprentissage scolaire des jeunes pour mener sa vie d'élève à travers la participation aux différents projets de l'UEE et de l'UEI. L'IME Fongrave s'est doté d'unités d'hébergements inclusifs en centre d'Agen. Sur les différentes unités d'hébergement l'équipe éducative propose une continuité éducative, un lieu sécurisé d'apprentissage en matière d'autonomie et d'accompagnement à la participation sociale. L'action éducative a la volonté d'œuvrer dans la logique de parcours et d'élaboration d'un projet de vie pour préparer les jeunes à sa vie d'adulte et à la sortie de l'IME. Pour ce faire, elle déploie des modalités d'accompagnement personnalisées et adaptées à chaque classe d'âge.

Cet accompagnement est centré sur 5 dimensions dans le parcours du jeune : l'inscription concernant l'implication effective des jeunes accueillis dans les actions citoyennes et la participation sociale afin de les mettre en situation d'agir en tant que citoyen, développer l'accès aux droits et préparer l'entrée dans la vie d'adulte ; les hébergements inclusifs - l'inclusion dans la cité favorisant à la fois la vie sociale, culturelle, sportive, l'autonomie dans la vie quotidienne et la mobilité, la mobilisation de ressources, de médiations de proximité au profit d'une inscription dans les dispositifs de droit commun, le partenariat renforcé avec le secteur pédagogique, le secteur thérapeutique et le secteur de la formation et le soutien à l'environnement du jeune : famille, services de placement, lieu de vie, etc.

Toutes ces modalités contribuent à renforcer la confiance en soi en favorisant la capacité à agir et à gouverner sa vie, à choisir et à prendre des décisions libres. Enfin, l'équipe éducative joue un rôle d'interface entre l'institution et la famille mais aussi avec les services extérieurs (lien avec familles d'accueil, lieu de vie, placement familial...). L'année 2025 est marquée par la poursuite du développement engagée depuis 2023 des propositions d'activités sociales, de loisirs et sportives inclusives. L'équipe éducative propose aux jeunes **des activités sociales et de loisirs** en journée et en soirée. Depuis 2024, l'activité physique est un axe d'accompagnement qui a été renforcé par le recrutement d'un éducateur sportif à temps partiel pour les jeunes en âge collège et les jeunes en formation à leur demande. En 2025, cette orientation est confirmée par le partenariat avec le GE APA (Groupement Employeurs Activité Physique Adaptée) permettant de proposer à un groupe de jeunes en formation ce temps toutes les semaines.

Des activités pour prendre soin de soi sont également proposées sur site de manière collective. Ce sont des séances d'esthétique proposées aux jeunes sur la base du volontariat, à hauteur de deux séances/semaine avec 5 jeunes de 13h à 14h. Le créneau horaire choisi facilite également la gestion des temps libre des autres jeunes entre midi et 14h. Les jeunes qui participent aux activités sont différents d'une semaine à une autre et s'inscrivent en autonomie sur un planning préalablement affiché pour tous. Les séances concernent les filles comme les garçons en fonction de l'atelier prévu.

L'Activité théâtre également a été menée lors de 7 séances proposées aux jeunes internes et semi-internes en fonction des âges et du programme. 6 Jeunes et un éducateur ont été présents à chaque séance. Les jeunes, des hébergements ou en accueil de jour peuvent y participer. Les familles sont informées des soirées proposées par le Théâtre accessibles sur le week-end et les vacances scolaires. Enfin, plusieurs **activités permettant de favoriser la vie sociale** sont proposées aux jeunes le mercredi après-midi : quasi vingt jeunes répartis en deux groupes s'inscrivent sur les activités proposées en fonction des projets. Cette proposition d'activités ludiques, culturelles et/ou sportives s'articule autour de collaborations sportives avec le sport adapté et le sport inclusif ; création et préparation de spectacle (Assemblée Générale de l'Algeei 2025) ; collaboration avec le centre de loisirs

L'immersion des jeunes dans la Cité via l'hébergement inclusif : la prestation d'hébergement s'inscrit dans la continuité de l'accompagnement proposé au sein de l'IME en journée. Ce sont des lieux privilégiés pour accompagner les jeunes dans leur autonomie, les gestes de la vie quotidienne et leur intégration à la vie sociale et culturelle. Cet accompagnement peut se réaliser au travers un hébergement

à la semaine, séquentiel et /ou un accueil en soirée. Un travail d'accompagnement vers l'autonomie à partir des hébergements inclusifs de 20 lits occupés en séquentiels en moyenne par 29 jeunes en file active à la semaine. Chaque hébergement est organisé en fonction du degré d'autonomie des jeunes accueillis, notamment en ce qui concerne l'encadrement (maitresses de maison, nombre d'éducateur, veilleurs de nuit). Les hébergements apportent des solutions sur mesure avec de l'accueil en semaine, séquentiel, ou en espace lieu ressources pour des jeunes qui en auraient besoin.

La participation sociale et la citoyenneté

Des instances collaboratives et représentatives sont mobilisées comme les éco-délégués, la coopérative scolaire, ou le Conseil de la Vie sociale ainsi que les représentants au Conseil Départemental Jeune. Autant d'instances qui visent la construction par le jeune, d'un jugement moral et civique, l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement.

- **Le CVS** a vocation d'être un lieu d'échanges et d'expressions sur toutes les questions concernant le fonctionnement de l'établissement. Les sujets d'améliorations des locaux et des espaces de vie (création et décorations de salles + de 16 ans et – de 16 ans, utilisation de la salle numérique) et la participation à la commission repas (travail autour des menus en lien avec la responsable de la cuisine et notre fournisseur) sont les sujets de fonds.

Le CVS, en lien avec le projet du CDJ, a travaillé autour du thème de la santé mentale ». En effet, nos élus du CDJ se sont positionnés, lors de la réunion plénière du 12/03/25, sur un travail et une réflexion concernant le « bien être et la santé mentale » ce qui a orienté les actions menées tout au cours de cette période. Actions de sensibilisation, d'informations, questionnaire recueil d'avis des camarades. Recherche et travail sur les pratiques autour de ce thème.

- **L'activité marché** est proposée à l'année en partenariat avec la municipalité de Layrac. Les jeunes réalisent des œuvres en couture, prépare les pâtisseries confectionnées par les autres groupes, puis mettent en vente au marché de Layrac, les produits réalisés par les jeunes au profit de la coopérative scolaire. C'est un temps privilégié d'échanges avec les habitants et de visibilité du handicap invisible. Cette année, le médiateur santé pair a investi ce temps pour sensibiliser les passants.
- **Le projet de recyclage des déchets** se poursuit avec la récupération des capsules café et tubes dentifrices dans des lieux publics.
- **Au quotidien**, au sein de l'IME les jeunes sont en position de proposer, choisir et s'engager dans le choix d'une activité par exemple, d'une soirée ou nuitée hébergement, d'un stage, d'un soutien à l'autonomie d'un déplacement et/ou d'un achat, les jeunes présentent leur projet de séjour à la coopérative scolaire, etc.

Ces moments portés par l'institution accompagnent les jeunes dans l'exercices de leurs droits et libertés ainsi que les rôles sociaux.

Transferts : projets pluri professionnels

En 2025, l'ensemble des jeunes ont participé à 6 séjours de transferts avec les professionnels de l'IME tous secteurs confondus (soin, logistique, veilleur, éducatif, technique) en petit groupe dans des destinations différentes sur la Nouvelle aquitaine ou l'Occitanie ou en Allemagne (Dinslaken). Ces transferts ont associé des activités culturelles, sociales et sportives. Ce temps partagé a permis de repérer et de découvrir les compétences relationnelles et sociales des jeunes dans de nouveaux environnements. Ce fut des moments privilégiés pour créer de la cohésion entre jeunes et professionnels. L'année 2025 est marquée par la continuité du partenariat avec nos correspondants de Dinslaken (ville jumelée avec Agen). Les jeunes de la formation EPR sont allés en Allemagne les rencontrer après avoir entretenu des échanges à distance.

LES FONCTIONS SUPPORTS : SECTEUR ADMINISTRATIF ET LOGISTIQUE

Le cadre de vie et la dynamique collective d'accueil permettent à l'IME d'assurer « la fonction de contenance » du cadre institutionnel grâce à la permanence, la stabilité et la structuration. Les fonctions supports garantissent cette vie collective et sont indispensables à la dynamique institutionnelle d'accueil et d'accompagnement. Elles sont aussi en premières lignes concernant les changements de pratiques et contribuent à « l'agilité » de la structure. Elles sont en effet en capacité d'intervenir plus directement auprès des jeunes et de participer à leur accompagnement et de soutenir leur projet à travers leurs missions de transport, de restauration, de maintenance du site et administratives. Le service Administratif et Logistique permet cet accompagnement adaptable et modulable en fonction des besoins. Des appels d'offres réguliers initiés par l'ALGEEI sur les grandes prestations d'équipements, de contrôle, de besoins collectifs permettent de réaliser de réelles et substantielles économies financières bien ciblées. Mesures, actions en place et/ou projet de mutualisation des fonctions supports : regroupements avec les autres établissements du même territoire, évaluation des économies potentielles. Le secteur administratif est composé d'une secrétaire de Direction et également coordonnatrice du secteur logistique assurant également le secrétariat de l'IME à 1 ETP ainsi que d'un comptable à 1 ETP.

Les transports

L'IME veille à assurer un service souple afin de soutenir une démarche inclusive et tenant compte de l'intensité de l'accompagnement selon la complexité des situations. L'organisation des transports, est importante et très exigeante compte tenu de la personnalisation toujours plus importante, soit dans les emplois du temps, soit dans le travail sur l'accessibilité et la mobilité. Nous veillons en effet à chaque fois que cela est possible à travailler les déplacements autonomes des jeunes soit sur la totalité du trajet ou sur une partie seulement. De même, le développement des unités d'hébergement en ville pour les internes et la proportion notable d'externes induisent un nombre conséquent de jeunes à transporter et demandent une optimisation maximale des différentes rotations. Des prestations de taxis peuvent être selon des critères diligentés par l'établissement, organisés de part des difficultés liées à l'utilisation des transports en commun, l'accueil séquentiel et les défauts de services liés à la mobilité sur le 47. Les véhicules bénéficient d'une maintenance programmée avec un garage partenaire du secteur qui se montre réactif selon nos besoins.

La sécurité et la maintenance des bâtiments

Sur chaque unité, un agent logistique récemment embauché identifié responsable sécurité et la coordonnatrice logistique prennent en charge le suivi des contrôles de sécurité et en mesure tous les aspects par la mise en œuvre de divers travaux. La société ENGIE COFELY est toujours le prestataire pour assurer la maintenance des systèmes de chauffage (site de Fongrave et villas d'Agen), des VMC, climatisations et analyses légionnelles. Afin d'optimiser les budgets et d'améliorer la qualité du service, la Société FAUCHE s'occupe de la maintenance du système de sécurité incendie et du désenfumage, DEKRA pour les contrôles obligatoires (gaz, SSI, installation électrique) et SICLI pour les extincteurs BAES et ISS. Conformément aux procédures spécifiques fixées en matière de sécurité et de prévention des risques professionnels, des actions de formation ont été réalisées à savoir : « Sauveteurs Secouristes du Travail » et « Sécurité Routière » (Centaure). Le Conseil Départemental 47, propriétaire des lieux, est mobilisable en cas de besoins

La restauration

Nos bâtiments et notamment la cuisine prennent totalement en compte les normes de sécurité et d'hygiène. Les équipes logistique et administrative sont parties prenantes de l'accompagnement des jeunes. Depuis Février 2025, il est à noter que sur l'établissement de FONGRAVE nous sommes sur une formule de restauration à travers laquelle nous avons une dotation de produits frais sous un contrat d'approvisionnement en denrée alimentaire et assistance technique dans le respect de la loi EGALIM avec le prestataire SODEXO. La confection des repas est assurée par la cuisinière. Les personnels

concernés ont en 2025 bénéficié de formation HACCP. Des sensibilisations à l'hygiène alimentaire sont dispensées par le prestataire auprès d'autres professionnels et les jeunes.

LES RESSOURCES HUMAINES

Formations réalisées

Actions	Salarié / qualif	Nbre heures	dates	PPF	hors PPF
Concept de bientraitance	Equipes centre ressources	14	janvier	X	
permis D transport en commun	Chauffeur/ouvrier entretien	105	mars/avril	X	
Aborder vie intime et affective	Secteur soins, éducatif et tech	17,50	novembre	X	
Accompagnement parcours RAE	Educateur technique spécialisé	21	septembre à novembre	X	
Communication efficace	Adjoint direction	35	avril		X
Conduite véhicule CENTAURE	Recyclage	7	Mars à juin		X
Interculturalité	Moniteur éducateur et moniteur atelier	7	mai		X
Séminaire direction	Directeur	21	avril		X
Manager un collectif	Adjoints direction	14	Juin		X
APP	Tous secteurs	1fois/mois	Janvier à Décembre		X
Accompagnement CODIR	Equipe direction	1fois/mois	Janvier à septembre		X
Recyclage SST	Tous secteurs	7	novembre		X
Référent bientraitance	Psychomotricienne	28	Novembre/décembre		X

Gestion des absences

Nombre de jours d'absence s/ 2025 pour :	653 jours	%
Maladie	447 jours	69 %
Accident du travail	42 jours	6 %
Maternité et congé parental	0 jours	0 %
Formation	141 jours	22 %
Autres	22 jours	3 %

Le taux d'absentéisme des personnels reste faible et quasi stable sur ces dernières années. Dans les situations de besoins, nous faisons appel à un pool interne de remplacement (cf. partenariat avec les autres établissements de notre plateforme HUBLO) ou bien, pour les remplacements de courte durée, à

une réorganisation en interne pour assurer du mieux possible les missions, les actions de formations annuelles, de supervision mensuelles et les réunions d'équipe régulières concourent à prévenir/juguler d'un absentéisme et améliorer la qualité de vie au travail.

Poursuite du déploiement de la QVCT

Pour l'IME Fongrave : ***Cohésion entre les jeunes et les professionnels***

Une bonne coopération et coordination entre les professionnels de l'établissement sont essentielles pour sécuriser, optimiser, et valoriser le travail de chacun, au profit des jeunes accompagnés par la structure. Cela contribue à la cohésion des collectifs et à l'engagement de chaque professionnel. Au sein de notre établissement, elle se décline sur de multiples niveaux : coordination et coopération entre jeunes, entre professionnels et entre jeunes et professionnels. En 2025, des projets et propositions ont abouti comme l'élaboration d'un trombinoscope des professionnels laissant le choix possible de mettre un avatar, La journée de cohésion s'est tenue le 05 Septembre 2025 animée par le GE APA, avec des activités collaboratives favorisant l'échange et la coopération entre les jeunes et les professionnels. Au programme : le matin, parcours en binôme avec guidage à la voix, et défis moteurs et l'après-midi : sensibilisation des pros autour de la promotion de la santé dans le quotidien des jeunes. Un repas collectif convivial a été organisé lors cette journée de cohésion avec la participation de tous.

DEMARCHE QUALITE – CENTRE RESSOURCES

1-Structure qualité Centre Ressources

CODIR

Il est constitué de l'ensemble de l'équipe de Direction et de la Référente qualité. Il a pour mission d'élaborer les plans d'action qualité, d'approuver les différents travaux réalisés dans le cadre de la démarche qualité et d'en assurer la mise en œuvre sur les établissements.

COPIL

Il est constitué de professionnels représentatifs des trois sites du Centre Ressource et des différents secteurs professionnels.

Il réunit :

- une secrétaire/comptable (IME de Lalande)
- une secrétaire/comptable (SESSAD d'Agen)
- une éducatrice spécialisée (IME Lalande)
- une monitrice-éducatrice (IME Fongrave)
- une psychomotricienne (IME Fongrave et IME Lalande)
- une CISP (SESSAD d'Agen)

Il est animé par la référente qualité (psychomotricienne SESSAD d'Agen).

Il a pour mission de coordonner les différents travaux de la démarche et de valider les travaux menés par les groupes de travail. Au cours de l'année 2025, la composition du COPIL a été renforcée avec l'arrivée d'une nouvelle professionnelle, la secrétaire comptable du SESSAD d'Agen qui a pu faire bénéficier le COPIL de son expérience de la démarche qualité et des évaluations externes.

Groupes de travail

Ils sont constitués en fonction des besoins du plan d'action qualité.

2-Travaux réalisés dans le cadre de la démarche qualité en 2025

-Création ou réactualisation de procédures et/ou formulaires

-Mise en œuvre du registre des plaintes et réclamations associatif sur les 3 établissements du Centre Ressources

-Réactualisation du Livret d'accueil de l'IME de Fongrave

-Création d'une fiche récapitulative des autorisations commune aux 3 établissements du Centre Ressources

-réactualisation de la convention de stage de l'IME Fongrave

-Mise en œuvre du PAQ « préparation des évaluations externes des trois structures du Centre ressources »

Autodiagnostic selon le chapitre 2 du référentiel d'évaluation HAS

Des groupes de travail constitués de professionnels de terrain de secteurs différents se sont réunis sur chaque établissement du Centre Ressources pour réaliser l'autodiagnostic de chacun des trois sites selon les critères du chapitre 2 du référentiel d'évaluation HAS. Les équipes ont pu renseigner de manière très précise les réponses aux différents critères d'évaluation en témoignant de leurs pratiques professionnelles. Dans la continuité de ce travail, les groupes de travail ont débuté le recensement des éléments de preuves. L'ensemble des actions pour réaliser l'autodiagnostic a respecté les étapes prévues dans l'organisation de la démarche qualité avec une validation en COPIL et une approbation en CODIR. La représentativité des instances COPIL et CODIR au sein du Centre Ressources a permis de faire émerger les points de convergence et la dynamique commune aux trois établissements du Centre Ressources au travers de cet autodiagnostic.

Autodiagnostic selon le chapitre 3 du référentiel d'évaluation HAS

Les cadres (adjoints de direction) ont constitué un groupe de travail afin de décrire les pratiques répondant aux critères d'évaluation du chapitre 3 du référentiel d'évaluation HAS et collecter les éléments de preuves.

Préparation de l'évaluation selon le chapitre 1 du référentiel d'évaluation HAS

Au cours du 3^{ème} trimestre 2025, des courriers et des réunions d'information menées par l'équipe de direction ont été proposés aux familles sur chaque établissement du Centre Ressources. Il s'agissait d'informer les familles de notre entrée dans la démarche d'évaluation externe, de leur présenter ce nouveau dispositif d'évaluation et de mobiliser les familles afin de « recruter » les 8 situations sur chaque établissement qui seront proposées selon la méthode de l'accompagné traceur. Les familles et les jeunes accompagnés ont répondu présents et se sont montrés intéressés pour participer aux audits. Les personnes accompagnées et leurs représentants légaux seront reçus courant 2026 pour de plus amples informations concernant le contenu et le déroulement des entretiens. Les autodiagnostic ont mis en évidence des mises à jour nécessaires de certaines procédures et/ou formulaires. Des travaux ont donc débuté en 2025, ils seront finalisés en 2026 :

-Mise à jour du « plan bleu » et de certaines procédures de sécurité pour l'ensemble du Centre Ressources

-Mise à jour formulaires : fiche de stage « hors les murs » pour l'IME Fongrave, fiche de « stage découverte de l'IME » pour l'IME Fongrave et Lalande

-Intégration dans le MAQ établissement d'outils expérimentés en amont pour le SESSAD : « formulaire anamnestique », formulaire « grille d'évaluation éducative ».

-Enquêtes de satisfaction à destination des familles ou des jeunes majeurs

Comme chaque année, des enquêtes de satisfactions sont proposées soit aux représentants légaux des jeunes accompagnés soit aux jeunes majeurs accompagnés. Cette année, l'enquête de satisfaction du SESSAD a fait l'objet d'une légère réactualisation. Les enquêtes sont dépouillées et les résultats sont traités et analysés en COPIL. L'ensemble est ensuite présenté à chaque CVS par le Directeur ou affiché à l'accueil pour le SESSAD.

-Traitement des fiches d'évènement indésirable

Un traitement « statistique » des fiches d'évènement indésirable est réalisé par le COPIL. Il permet de mettre en évidence quels sont les types d'évènements qui déclenchent des FEI concernant principalement les usagers, que l'ensemble des FEI sont renseignés correctement et que la procédure concernant le traitement d'une FEI est respectée.

-Élaboration du calendrier de préparation de la réécriture du projet d'établissement et du règlement de fonctionnement

Il est prévu que ce calendrier débute en juin 2026.

Ce PAQ prévoit :

- une association des personnes accompagnées et de leur famille ou entourage proche à la réflexion autour du nouveau projet d'établissement
- une participation des partenaires
- l'organisation des groupes de travail.

La rédaction finale du projet d'établissement est planifiée pour novembre 2026.

3- Bilan quantitatif de la démarche qualité

-Nombre de **CODIR** : 2

-Nombre de **COPIL** : 9

-Nombre de réunions de **groupes de travail** :

-autodiagnostic selon le chapitre 2 : 5 temps de groupes de travail pour chaque site du Centre Ressources

-autres travaux :

1 temps pour groupe de travail mise à jour divers formulaires de Fongrave

2 temps pour groupe de travail mise à jour Livret d'accueil de Fongrave

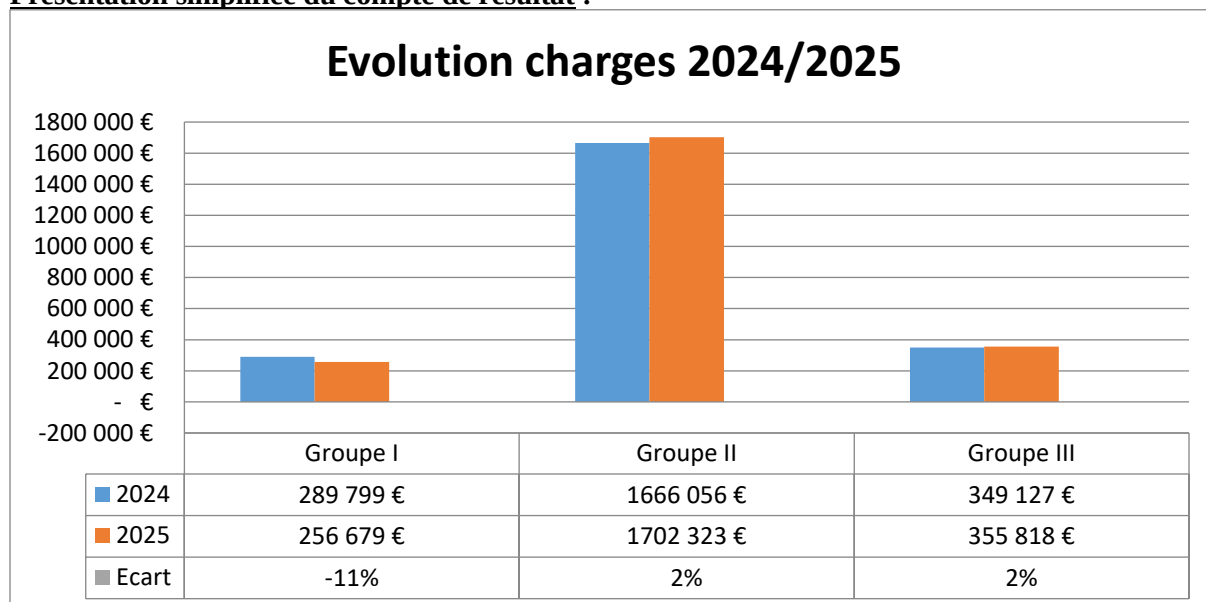
4 temps pour groupe de travail mise à jour plan et procédure de sécurité.

RAPPORT BUDGETAIRE

Rappel des principaux faits ayant eu un impact financier en 2025

- De nouvelles charges comme la sécurisation des unités d'hébergement par SODEXO, etc.
- Soutien aux projets des jeunes accompagnés pour la fluidité de parcours : financement de stage en secteur adulte, partenariat international avec Dinslaken, financement de transport etc.
- Poursuite du déploiement des projets inclusifs et de l'UEE au Collège Ducos du Hauron
- Poursuite du développement des moyens de communication et amélioration du système d'information, dématérialisation, etc.
- Poursuite du projet « OAE – Orchestre à l'École »
- Investissement dans la formation continue des professionnels et préparation de l'évaluation externe

Présentation simplifiée du compte de résultat :



a) Budget (produits – charges) réalisé 2025 versus réalisé 2024 avec les écarts en € et en % :

Charges :

Groupe I : dépenses afférentes à l'exploitation courante

L'importante diminution est essentiellement due à une baisse des coûts de l'énergie et carburant, ainsi qu'à une économie sur les prestations extérieures : moins de transport en taxi, et baisse du cout des hébergements pour les stages extérieurs.

Groupe II : Dépenses afférentes au personnel

L'augmentation de 2% est conforme au GVT, avec en plus des formations et APP hors OPCO, des gratifications stagiaires, le tout repris sur solde de provisions.

Groupe III : Dépenses afférentes à la structure

Les loyers ont augmenté de 4,7 %, les frais de siège de 8,6 %

Produits :

Aucune mesure nouvelle pour cette année

b) Budget (produits–charges) budget exécutoire 2025 versus réalisé 2025 avec les écarts en € et en % :

Charges

Groupe I : dépenses réalisées afférentes à l'exploitation courante

Le résultat déficitaire de 3 679 € de ce groupe s'explique par :

- un dépassement de la ligne chauffage de 15 030 €
- l'assistance technique SODEXO sur les unités d'hébergement extérieures pour le respect des normes HACCP représente un surcoût de 6117 €
- la prise en charge d'un déplacement en Allemagne dans le cadre du jumelage avec la ville de Dinslaken (5672 €) atténuée par l'obtention d'une subvention auprès de l'OFAJ (3596 €)
- le dépassement de la ligne prestations extérieures est en partie due au coût des hébergements en stages extérieurs usagers 14 331€ sur d'autres structures que celles de l'ALGEEI.

Le graphique ci-dessus corrobore notre nécessité de garder vigilance et contrôle sur ces lignes budgétaires qui représentent une part de plus en plus grandissante de nos charges d'exploitation courante

Groupe II : Dépenses réalisées afférentes au personnel après affectation reprise de provisions

Ce compte se solde par un résultat réel excédentaire avec atténuation des provisions pour les formations hors OPCO (18728 €), APP équipes pluri et soins (8325€) et gratifications stagiaires (1388€). Des remplacements pour maladie maîtrisés, ce qui permet une économie relative sur ce groupe.

Groupe III : Dépenses réalisées afférentes à la structure avec reprise de provisions

Ce compte se solde sur un déficit réel de 28 236 € est dû :

- Dépassement de la ligne loyer + 6384 €
- Location et maintenance informatique 13 459 €
- Entretien et maintenances : abattage et évacuation d'un arbre (2640 €) suite à un sinistre (tempête), non remboursé par le propriétaire (Conseil départemental 47) malgré un recours de notre assurance
- Augmentation des assurances (+3485 €)
- Frais de colloques RAE et ANDIME (1464 €)
- Augmentation des frais de siège (+4903 €)

Dotation aux amortissements pour matériel financé par la taxe d'apprentissage (5153 €) atténuée en produits en subvention investissement virée au résultat.

Produits :

Nous sommes en dotation globale puisqu'en CPOM. L'excédent réel total des produits, hors reprises de provisions (32600 €), représente un montant de 3 238 €, essentiellement dû à une subvention exceptionnelle (OFAJ) de 3 596 € pour le séjour à Dinslaken dans le cadre du jumelage.

Investissements réalisés en 2025

Dans le cadre du PPI, nous avons prévu sur 2025 un montant de 49 000 € d'investissement. Le montant total réalisé au cours de cette année s'élève à 41 181 € dont 1 449 € financé par la taxe d'apprentissage (TAP) : renouvellement en partie du parc informatique pour 3 241 € ; meubles inox cuisine collective pour 2 400 € ; fontaine à eau au self pour 2 496 € ; travaux plomberie pour 4 276 € ; changement de 20 matelas sur unités extérieures pour 2 583 € ; remplacement véhicule léger 7 places pour 21 500 € ; matériel bureau ergonomique suite à demande médecine du travail pour 3 236 € ; matériel financé par la TAP pour titres formation professionnelle pour 1 449 €.

Résultat et son affectation

Le résultat comptable 2025 est déficitaire de 6 177 €, avec un total des charges de 2 314 820 € et un total des produits de 2 308 644 €. Après présentation du rapport de gestion et des comptes administratifs 2025 au Conseil d'Administration, nous vous proposons donc d'affecter le déficit de – 6176,61 € de la manière suivante : - **6 176,61 € affectés sur la réserve de compensation des déficits.**

**Le Directeur,
Andrianony ANDRINIAINA**

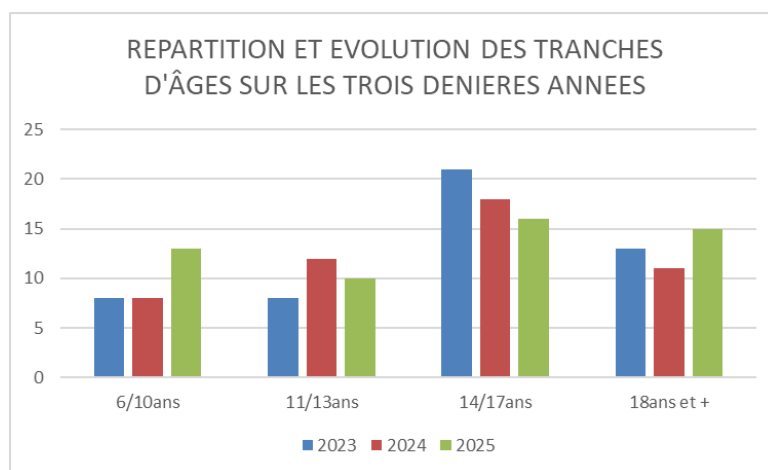
IME LALANDE

EVOLUTION DES PERSONNES ACCUEILLIES

54 jeunes ont été accompagnés par l'établissement au cours de l'année 2025, dont **44 jeunes sur l'IME Lalande** et **10 sur l'Unité d'Enseignement Élémentaire de l'Autisme**. Sur les 44 jeunes accompagnés en 2025 à l'IME, 10 jeunes relevaient de l'Aide Sociale Enfance soit **22,72% de l'effectif relèvent de la double vulnérabilité**. Aucune mesure ASE sur l'UEEA.

TYPOLOGIE de la population accueillie à l'IME Lalande en 2025

DEFICIENCE	NOMBRE	POURCENTAGE
Déficiência Intellectuelle Légère	4	7 %
Déficiência Intellectuelle Moyenne	20	37 %
Déficiência Intellectuelle Sévère	4	7 %
T.S.A	9	17 %
Pluri handicaps	10	19 %
Troubles psychologiques associés	6	11 %



Age	<u>6 - 10 ans</u>	<u>11 - 13 ans</u>	<u>14 - 17 ans</u>	<u>18 ans et +</u>
<u>Nombre</u>	<u>13</u>	<u>10</u>	<u>16</u>	<u>15</u>

Ce tableau fait apparaître une tranche d'âge majoritairement située entre 14 et 18 ans+. Cette réalité amène les organisations à se modifier, cependant le groupe des plus jeunes augmente progressivement.

Origine géographique (locale, départementale, régionale, exprimée en pourcentage) :

En 2025, 93 % des usagers résident sur le territoire de l'Agglomération d'AGEN et 7 % en dehors.

Les entrées à l'IME de Lalande en 2025 :

En 2025, l'IME Lalande a réalisé **9 entrées** au sein de l'établissement.

Les sorties en 2025 :

8 jeunes accompagnés ont quitté l'établissement :

- 4 vers d'autres établissements au sein de l'association (IME, ESAT, SESSAD)
- 1 vers un foyer de vie hors association
- 1 vers un FAM
- 2 vers un autre Institut Médico Educatif hors association

Concernant l'UEEA :

L'Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme (UEEA) est un dispositif spécialisé visant à accompagner les enfants présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) dans leurs apprentissages et leur inclusion scolaire. Créée dans le cadre de la Stratégie nationale pour l'autisme (2018-2022) et en application de la circulaire du 5 avril 2016 relative aux unités d'enseignement en maternelle et en élémentaire pour les élèves avec autisme, l'UEEA a pour mission de favoriser l'inclusion scolaire des enfants présentant des besoins éducatifs spécifiques. L'UEEA a accompagné **8 élèves** en année scolaire 2024-2025, dont **huit garçons, âgés de 7 à 11 ans**, tous présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) avec ou sans troubles associés. Pour l'année scolaire 2025-2026, elle accueille **huit garçons, âgés de 7 à 11 ans**. 88% vivent dans le secteur de l'Agenais et 12% vivent dans le secteur du Villeneuvois.

Les entrées à l'UEEA en 2025 :

En 2025, l'UEEA a réalisé deux entrées.

Les sorties de l'UEEA en 2025 :

Deux élèves ont quitté l'unité : l'un pour intégrer l'ULIS école avec accompagnement SESSAD (ALGEEI), et l'autre pour rejoindre un IME (hors association ALGEEI).

Classe de référence de l'élève et d'inclusion	Rentrée 2023-2024	Rentrée 2024-2025
CP	0	0
CE1	2	2
CE2	6	2
CM1	0	4
CM2	0	0

EVOLUTION DE L'ACTIVITE

En 2025, nous avons réalisé **1043 journées pour l'UEEA et 6398 journées sur l'IME Lalande**. Avec l'accroissement de l'activité de l'UEEA avec 8 élèves au lieu de 7, nous constatons une activité conforme aux exigences du CPOM prévoyant une activité prenant en considération l'absentéisme lié aux réalités sociales et la situation de handicap.

Taux d'occupation : activité réalisée/activité demandée est de 118%

Taux d'occupation agrément : Accueil/Agrément est de 108%

PRESTATIONS DELIVREES

Pour répondre au plus près des besoins des jeunes, l'IME de Lalande est structuré en 3 pôles :

- **Pôle enfance 6-12 ans**, avec un groupe d'accueil spécifique orienté sur le repérage, l'acquisition des premières autonomies, les jeux, la créativité, l'appréhension du groupe.
- **Pôle Passerelle, pôle adolescence de 12-15 ans**, continuité du travail amorcé et passerelle entre le monde de l'adolescence et celui des jeunes majeurs.
- **Le pôle 16-20ans et plus** aura pour objectif de les accompagner dans leur devenir adulte au travers de nombreuses expérimentations.

PRESTATIONS DE SOINS

➤ **Le médecin psychiatre** chef de service, articule son activité autour de :

- Rencontre systématique de tous les jeunes lors de l'admission puis en amont des synthèses
- Rencontres avec des familles selon les besoins
- Suivis réguliers lorsque les troubles le nécessitant
- Participation à une synthèse sur deux (question d'emploi du temps) pour l'élaboration des PPA et aux réunions de services hebdomadaires
- Lien avec les autres acteurs de santé et réunions secteurs soins.

➤ **La psychologue-coordinatrice** propose un accompagnement thérapeutique auprès des usagers accueillis, a une activité d'évaluation, accompagne les familles, les professionnels et les partenaires dans la mise en œuvre des RBPP et a des missions de coordination. Concernant son activité d'évaluation et de suivi thérapeutique, elle se décline comme suit :

1) 1^{er} semestre 2025 : 25 jeunes suivis

9 prises en charge individuelles hebdomadaires et 1 prise en charge individuelle à la quinzaine.

Accompagnement du groupe d'équithérapie (4 usagers) le vendredi matin une semaine sur deux.

Soutien psychologique ponctuel à la demande des familles, de l'équipe éducative ou des usagers.

Mise en place et co-animation du groupe « Communication » (5 usagers) : réaliser les outils personnalisés de CAA (Communication Augmentative Alternative), apprendre à les utiliser et généraliser leur usage avec l'ensemble des interlocuteurs et dans différents contextes.

Mise en place et co-animation d'un groupe de parole des usagers du pôle des 16-20 ans, une fois par semaine. Ce groupe répond à plusieurs axes de travail : régulation des conflits et comportements problématiques, verbalisation des tensions et gestion des émotions dans le respect de chacun, travail autour de l'ajustement relationnel et du développement des habiletés sociales.

2) 2^{ème} semestre 2025 : 19 jeunes suivis,

6 prises en charge individuelles hebdomadaires et 1 prise en charge individuelle une semaine sur deux.

Mise en place d'une permanence hebdomadaire offrant un espace de parole repéré et confidentiel aux usagers qui en ressentent le besoin.

Entretien d'évaluation et soutien psychologique ponctuel à la demande des familles, de l'équipe éducative ou des usagers.

Accompagnement du groupe d'équithérapie (5 usagers) le vendredi matin, une semaine sur deux.

Supervision du groupe « Communication » (3 usagers) : poursuivre l'utilisation des outils de CAA (Communication Augmentative Alternative), et généraliser leur usage avec l'ensemble des interlocuteurs et dans différents contextes.

3) bilans psychologiques :

Bilans psychométriques, bilans fonctionnels et profils sensoriels.

Entretiens d'évaluation psychologique d'usagers repérés par l'équipe comme présentant des signes inquiétants de souffrance psychique.

La psychologue coordinatrice du service participe aux différentes réunions :

Pluridisciplinaires, institutionnelles, de l'équipe soin, de préparation de la rentrée, projets personnalisés et suivis de projets, groupes d'analyse de la pratique, réunions partenaires (EN, ASE, services placements familiaux, MDPH...) Rencontre avec les familles/ services gardien, famille d'accueil. Travail de liaison avec le Médecin Psychiatre et l'équipe d'infirmières. Accompagnement de séance thérapeutique avec le médiateur santé pair pour une personne accompagnée ayant un TSA. Le médiateur pair santé est également présent au CAMPUS numérique et à l'OAE pour accompagner les personnes accompagnées en collectif.

➤ La psychomotricienne

L'activité de psychomotricité s'inscrit dans une intervention transversale répartie sur deux établissements de l'association (IME de Fongrave et IME Lalande), visant à garantir la continuité des accompagnements psychocorporels et la cohérence des pratiques thérapeutiques.

Au-delà des prises en charge individuelles et groupales, la psychomotricienne contribue à l'évaluation globale des besoins des jeunes accueillis, au soutien des équipes pluridisciplinaires et à l'élaboration des projets personnalisés dans une logique de parcours coordonné.

Cette organisation multi-sites permet une harmonisation des regards cliniques, garantit la continuité du parcours de l'utilisateur et participe à la dynamique institutionnelle, notamment dans le cadre de la démarche qualité et de la préparation à l'évaluation externe.

L'activité clinique à Lalande articule évaluations psychomotrices, accompagnements individuels et médiations groupales adaptées aux besoins repérés lors des synthèses pluridisciplinaires.

Cette année, quatre bilans psychomoteurs, trois bilans de stage et deux profils sensoriels de Dunn ont été réalisés et permettent de participer à l'ajustement des projets personnalisés et constituent un appui décisionnel pour les équipes éducatives et thérapeutiques.

Les 30 suivis individuels et groupaux, 1 à 3 fois par semaine, visent le développement des compétences motrices, relationnelles et d'autorégulation, favorisant l'autonomie et l'inclusion des jeunes accompagnés.

La psychomotricienne intervient également comme ressource clinique auprès des professionnels, apportant un éclairage psychocorporel dans l'analyse des situations complexes et participant à l'adaptation des modalités d'accompagnement.

Des rencontres ponctuelles avec les jeunes et les équipes permettent un soutien réactif face aux situations nécessitant un ajustement rapide des réponses institutionnelles. Le secteur thérapeutique contribue, par différentes actions, à :

- La réflexion éthique, à l'occasion de différentes réunions, questionnant en permanence la poursuite des suivis et les modalités des accompagnements thérapeutiques.
- Respecter les libertés et droits fondamentaux de la personne accompagnée en garantissant le respect de sa vie privée, de sa dignité, son intimité, ses opinions ...
- Garantir l'expression et la participation de l'utilisateur dans son projet d'accompagnement en le questionnant régulièrement sur ses besoins, en l'informant sur l'évolution de son parcours de soin.
- Accompagner l'utilisateur dans le développement de son autonomie, notamment pour prendre soin de sa santé.

➤ L'activité des infirmières libérales sous convention

Face à l'augmentation des situations complexes, multiples et des besoins liés à la santé, l'établissement a fait le choix de faire intervenir deux infirmières libérales en complément du médecin psychiatre et de développer la fluidité du parcours d'accès au soin dans une démarche de promotion de la santé inclusive. Il s'agit de recueillir des éléments médicaux anciens et actuels permettant une meilleure connaissance du dossier du jeune accompagné, auprès des familles mais également auprès des services de soins, d'assurer la gestion du médicament de l'établissement en lien avec le médecin et la pharmacie partenaire, de favoriser les bilans médicaux complets, d'assurer la communication avec les familles et les services pour transmettre les éléments médicaux en vue d'actualiser le dossier médical et faciliter la fluidité de parcours, d'assurer la gestion du stock interne, de mener des entretiens infirmiers avec les jeunes accompagnés, de participer à la campagne de vaccination ARS contre les HPV, pour les jeunes de 11 à 14 ans etc.

PRESTATIONS PEDAGOGIQUES ET SOCIO EDUCATIVES

Concernant le Pôle Jeunesse et Adolescence

L'Unité d'Enseignement de l'IME de Lalande comprend une UE interne ainsi qu'une UE externalisée (UEE), mise en place en partenariat avec le collège Jasmin géré par le département du Lot-et-Garonne. Son objectif est de proposer un enseignement adapté aux adolescents en situation de handicap ayant des besoins éducatifs spécifiques, dans le cadre de l'École Pour Tous. Une enseignante spécialisée est mise

à disposition par l'Éducation Nationale à temps complet sur l'Unité d'Enseignement (50% UEi/ 50% UEE). L'Unité d'Enseignement Externalisée (UEE) du collège Jasmin a pour objectif d'offrir à ces jeunes une scolarisation adaptée et une éducation structurée, tout en favorisant leur inclusion dans un cadre scolaire ordinaire. Cette unité d'enseignement en milieu ordinaire permet à ces jeunes de bénéficier d'un environnement mixte, de partager certaines activités avec les autres élèves du collège, et ainsi de leur garantir un meilleur accès aux droits communs en matière d'éducation, de socialisation et d'orientation. Grâce à l'accompagnement de l'équipe spécialisée pédagogique et éducative de l'IME, les élèves développeront des compétences scolaires et sociales adaptées à leurs capacités, tout en renforçant leur autonomie. En effet, l'UEE de Lalande bénéficie d'une équipe spécialisée qui apportera son expertise au sein du collège. Cette collaboration permettra aux professeurs et aux élèves du collège de mieux comprendre les besoins spécifiques des élèves en situation de handicap. Des échanges de pratiques et des formations ponctuelles pourront être proposées pour favoriser l'inclusion et l'accompagnement de tous.

Les accompagnements pédagogiques visent le développement global des compétences de chaque élève en tenant compte de ses besoins éducatifs particuliers, dans le cadre de son Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS). Quatre axes sont développés : des projets éducatifs et travail en partenariat avec l'établissement d'accueil, Valorisation des compétences des élèves à travers ces projets, favorisant leur intégration et la reconnaissance de leur potentiel par leurs pairs et les enseignants, le développement de l'autonomie et des compétences fonctionnelles, une inclusion progressive et adaptée à travers la participation des élèves de l'UEE aux différentes instances du collège en fonction de leurs capacités : éco-délégués, conseils de vie collégienne, actions solidaires etc. et enfin la sensibilisation et la création d'outils pédagogiques comme Participation des élèves à la conception d'affiches et de supports pédagogiques afin de sensibiliser la communauté scolaire aux différences et aux troubles neurodéveloppementaux etc.

Les professionnels du pôle jeunesse / ados restent vigilants à mettre en place des projets qui répondent aux besoins spécifiques des jeunes tout en respectant les principes de bientraitance. Dans un souci d'éthique, ils s'inscrivent au quotidien dans un travail de réflexion et de partage d'expériences de manière pluridisciplinaire. Ils utilisent également les différentes formations qui leur sont proposées pour conserver cette dynamique : APP, Supervision TND, Bientraitance, Vie Intime Affective et Sexuelle etc.

Ce pôle se compose de 17 jeunes répartis en 3 groupes d'accueil. Les jeunes sont accompagnés par trois éducatrices spécialisées et de l'enseignante spécialisée. Différentes activités sont menées visant à accompagner les jeunes dans l'acquisition ou le renforcement de l'autonomie dans les actions de la vie quotidienne : temps d'accueil et accompagnement dans les aptitudes domestiques, hygiène et esthétiques, l'activité cuisine, l'autonomie des déplacements, la participation aux aménagements extérieurs comme le jardin des sens, la création d'un bassin et jardin zen aquatique peuplé de poissons avec pour objectif principal de responsabiliser les jeunes quant à l'entretien de bassin : nourrir les poissons, prendre soin des plantes, l'apprentissage de la permaculture en partenariat avec La Cerise sur le Râteau etc. Différentes activités visent à favoriser l'expression et la participation des jeunes ainsi qu'à aborder les notions de bientraitance et de consentement dans les relations à autrui : le groupe habiletés sociales, le projet communication, le projet vie affective et consentement etc.

Diverses activités sportives, de loisirs et de bien-être sont proposées tout au long de l'année dans le but de sensibiliser les jeunes à l'importance d'une bonne hygiène de vie, de leur santé physique et mentale comme l'activité Zumba, en partenariat avec IRONFIT, l'EPS inclusive au Collège Jasmin, le projet équitation, l'inscription dans les activités physiques adaptées avec GE APA, etc.

Les jeunes sont initiés de manière concrète aux notions de bénévolat et d'entraide en intervenant dans des associations ou en réalisant des productions au bénéfice d'un tiers dans le but de travailler l'accès à la citoyenneté et l'accessibilité aux lieux de droit commun : partenariat avec Le Florida, projets inclusifs au Collège Jasmin comme le travail sur le harcèlement et participation à la journée contre le harcèlement au collège, partenariat avec l'AFDAS, le projet Rêves de Gosses en partenariat avec le ROTARY Club Agen, etc.

Diverses sorties ou actions ont été proposées aux jeunes : réalisation de pâtisseries pour les artistes du Florida, organisation d'une journée festive pour Carnaval, journées sportives comme le cross du collège, participation à l'action Nettoyons la Nature, l'organisation d'une journée festive pour Halloween, l'accueil de jeunes en stage d'évaluation pour d'éventuelles admissions, la participation à l'AG de l'ALGEEI etc.

Projet Orchestre à l'école :

L'orchestre à l'école est un dispositif inclusif d'envergure nationale, issu d'un partenariat mis en place dans des écoles et collèges avec des associations comme l'ALGEEI c'est le cas pour l'IME Lalande. L'OAE concrétisée avec SEFONLAND Orchestra soutient et développe cette activité pour les jeunes incluant des jeunes de l'IME Lalande, IME Fongrave et du SESSAD en partenariat avec les jeunes du collège Ducos d'Agen. L'orchestre à l'école constitue un projet à la fois musical et pédagogique. Les jeunes qui y participent développent leur créativité, leur écoute, leur concentration, leur motricité fine et la cohésion. Ils sont accompagnés par le médiateur santé pair.

Concernant le Pôle 16-20

L'âge de 16 ans va acter un élément de l'entrée dans l'âge adulte. En effet, c'est 16 ans c'est l'âge où l'on peut :

- ➔ Se faire recenser afin d'effectuer la Journée Défense et Citoyenneté (connaître qu'à partir de 18 ans dès qu'on a fait l'inscription (JDC), ils sont automatiquement inscrits à 18 ans sur les listes électorales, qu'ils peuvent s'inscrire à des examens...).
- ➔ Avoir sa propre carte vitale
- ➔ Déclarer un médecin traitant, prendre RDV
- ➔ Réaliser un diagnostic des prérequis à la conduite AM 2 roues, 4 roues en partenariat avec la plateforme mobilité AGIR PLUS pour 4 jeunes de l'IME souhaitant obtenir un permis.

C'est un âge charnière qui demande un accompagnement spécifique vers la majorité et vers une sortie de l'établissement à 20 ans qui verra l'accomplissement de son projet personnel quel qu'il soit. Le pôle 16/20 ans propose un accompagnement sur l'avenir sur l'après IME. C'est un temps et un espace qui clôturent un parcours sur l'IME. L'organisation du pôle 16/20 ans a évolué afin de mettre un focus sur le travail de l'acquisition des autonomies des jeunes, hors les murs. Ce travail est réalisé autour de différentes thématiques : les aptitudes domestiques, autonomie du logement : approche et apprentissage des différents sujets concernant la vie quotidienne et domestique. autonomie des déplacements, courses, préparation repas, gestion du budget et entretien locaux, l'activité cuisine, l'activité de sensibilisation à l'hygiène. Deux groupes de 5 jeunes participent à une sensibilisation autour de la vie affective et sexuelle, du consentement avec la participation d'un partenaire extérieur.

Des activités physiques et sportives inclusives ont été développées : partenariat avec le Sport adapté et Basic fit. Il s'agit d'activités Sport Santé avec un référent d'établissement désigné visant à favoriser le bien être des jeunes accueillis. Elles s'appuient sur une pratique régulière, adaptée aux capacités et aux besoins de chacun. Cette pratique permet aux jeunes d'améliorer la condition physique, de favoriser la santé et le bien-être, de développer la confiance en soi. Mais aussi de développer également des capacités motrices, la gestion des émotions, les apprentissages des règles simples, la valorisation des réussites. Des activités manuelles ont été réalisées comme des objets ou des décorations pour l'IME ou pour des événements particuliers (fêtes diverses). Mettre en œuvre la motricité fine et l'imagination des jeunes. Leur permettre de réaliser leurs propres idées, la promotion des arts plastiques et contribuant au développement de la motricité fine, à l'éveil des sensibilités et des facultés imaginatives au sein d'un cadre sécurisant, apaisant et bienveillant (création d'un livre illustré, de cartes postales destinées à la vente, préparation d'expositions) ; développer l'entraide, la paire-aidance et la cohésion de groupe en particulier lors de la réalisation de toiles collectives, parvenir à prendre soin de son espace en respectant celui de l'autre. Des activités de communication et d'expression en partenariat avec Clownenroute une fois par mois etc.

Sur l'année 2025, le pôle 16/20 était composé de **20 jeunes** répartis sur les groupes d'âges ci-dessous :

Age	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans
Nombre	1	8	5	3	3

Sur l'année 2025, nous avons eu **trois jeunes** sortants soit un effectif à la fin de l'année de **19 jeunes**. Ces jeunes ont été orientés vers un FAM, un en Foyer de Vie et un en ESAT.

Dans le cadre des projets personnalisés, des immersions en établissement adulte ont été réalisés. L'équipe encadrante échange quotidiennement avec le jeune et son entourage de vie sur les besoins, les évolutions du jeune, les freins, les activités proposées, les immersions en établissements pour adulte, les stages.

Immersions Foyer de vie :

Un groupe de **4 jeunes** sont en immersion au Foyer La Poussonnée les jeudis matin sur l'atelier espace nature où ils faisaient du maraîchage, culture, fleurs, sous serre. Ils s'occupaient aussi de l'entretien et de la nourriture pour les animaux (chevaux, cochon, alpaga, âne...).

Immersions ESAT :

Les objectifs de ces immersions sont divers, soit découvrir le milieu adulte du travail protégé (ESAT), découvrir les possibles de « mon avenir professionnel » comme adulte. Le travail effectué porte sur les savoirs être au travail, sur les savoirs de base, les savoirs faire et savoirs devenir.

Immersions	Nombre de jeunes	Stages
ESAT CART SERVICES : 15	5	2
ESAT AGNELIS : 10	5	2

Les immersions permettent à nos jeunes de commencer à découvrir le travail en étant encadré par notre moniteur d'ateliers dès leurs 16 ans mais la mise en stage en autonomie se fait généralement à 18 ans c'est donc un travail sur du long terme. Ces stages ont permis l'embauche d'une jeune à l'ESAT AGNELIS.

Stages milieu ordinaire :

Une jeune du pôle 16-20 a pu expérimenter des stages en milieu ordinaire. Notamment dans la restauration et le service en résidence pour séniors.

Entreprises	Nombre de jeunes	Perspectives
Résidence Séniors	1	Embauche en ESAT en mise à disposition

Participation au DUO DAY de 9 jeunes qui ont réussi à concrétiser une journée en lien avec une envie de découvrir un métier ou un environnement de travail qui les intéressent.

Secteur d'activités	Nombre de jeunes	Perspectives
Commerce de distribution	1	0
Restauration	2	Stage
Service à la personne	2	0
Animation	1	Stage
Industrie agroalimentaire	1	0
Collectivité	1	Stage
Transport	1	0

Projet ZOE

L'association Zone d'Opportunité a proposé un stage d'inclusion pour les personnes en situation de handicap au travers d'une activité loisirs. Une jeune a participé à mettre en place des activités ludiques (jeux en bois, confection de maison à insectes, peintures...pendant une semaine auprès de tout public dans un espace ouvert à tous.

Divers ateliers blanchisserie, ateliers multi services, Jardin des sens à travers certains ateliers, les jeunes développent des compétences leur permettant de préparer un projet pré professionnel comme des

petits travaux (panneau en liège, entretien des espaces verts et entretien du parc de véhicule...) ; ils développent de l'appétence au travail et la valorisation d'avoir rendu service à l'établissement. Enfin, diverses activités sont menées pour promouvoir la citoyenneté comme le partenariat avec l'ARPA 47, Bouchons d'amour qui permet à l'association de financer du matériel médical, des ateliers de médiation animale pour les personnes en situation de handicap. En contrepartie, sept jeunes sont évalués les capacités des jeunes à pouvoir se concentrer (mémoire) toute une demie journée afin de travailler sur leur future orientation.

Conseil de Vie Sociale

A la fois un lieu d'expression et de promotion de la citoyenneté, l'espace permet aux jeunes, à leurs familles ainsi qu'aux professionnels de communiquer et d'échanger sur l'ensemble de leurs conditions de vie, de soins et d'accueil et de contribuer à la vie institutionnelle par des actions ciblées.

Au sein de l'IME Lalande, il est constitué comme ci-dessous :

- 1 Présidente (élue des personnes accompagnées)
- 1 suppléant élu des personnes accompagnées
- 5 représentants du Tri sélectif
- 2 représentantes élues des familles
- 1 représentant élu du personnel
- 2 représentants ALGEEI
- 2 représentants de la mairie d'Agen et de Bon Rencontre
- 2 cadres de l'établissement (le Directeur et l'Adjointe de direction)
- 1 secrétaire de séance

Le CVS donne son avis et propose des solutions d'amélioration du quotidien des jeunes accompagnés et du fonctionnement de l'établissement. Des initiatives collectives ont été promues (ex : journée nettoisons la nature, événementiel, sensibilisations, préventions, intervention des pompiers aux premiers gestes qui sauvent, etc.).

Concernant l'UEEA

Les élèves accompagnés au sein de l'UEEA rencontrent des **difficultés variées**, principalement dans les **domaines de la communication, des interactions sociales et de la gestion des comportements**. Certains ont un **langage verbal** limité ou absent, nécessitant l'usage d'**outils de communication alternative et augmentée** (CAA) : classeur de communication **PECS**, TLA, tandis que d'autres possèdent des compétences verbales mais **peinent à comprendre les codes sociaux** ou à **réguler leurs émotions**. Des particularités sensorielles et des comportements défis peuvent également **impacter leur adaptation à l'environnement scolaire**. Parmi les huit enfants accueillis sur l'année 2025, **trois** présentent une **limitation de l'inclusion dans leur classe de référence**. L'enseignant spécialisé travaille donc avec eux sur leur **posture d'élève** afin de favoriser progressivement leur intégration. Trois d'entre eux ont pu accéder à une **inclusion scolaire d'une durée de 40 minutes maximum par semaine** et peuvent participer également aux temps de goûter avec leur classe. Six enfants ont également participé au temps de petit déjeuner proposé par la Ville tous les matins sur une période définie. Deux enfants ont intégré les groupes de marche, notamment le projet 1000 km des CE1. L'ensemble des élèves de l'UE participent à la fête de l'école, le carnaval, la journée Laïcité, les sorties cinéma à Noël ainsi que son goûter, la sortie collective sur le site de Passeligne avec l'ensemble de l'école. Tous les enfants bénéficient d'une **inclusion dans les temps collectifs** de la vie de l'école, tels que la **récréation** et la **cantine**, favorisant ainsi leur **socialisation** et leur **adaptation au milieu scolaire**. Les cinq autres enfants, en revanche, ont progressivement augmenté leur temps d'inclusion, allant de 4h30 par semaine à une journée complète en classe ordinaire pour un des enfants inclus en classe de CE2. Ils participent à l'ensemble des sorties scolaires de leur classe.

a) Prestation de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles

L'UEEA met en place un accompagnement global visant en premier ordre le bien-être et le développement harmonieux des enfants puis à maintenir et développer leurs capacités fonctionnelles.

Cet accompagnement prend en compte leurs besoins spécifiques, de soins et de suivi psychologique. Chaque élève bénéficie de bilans et d'évaluations fonctionnelles et psychologiques régulières, permettant d'ajuster les interventions et d'optimiser leur accompagnement. L'accès aux soins est un axe central du dispositif. Une habitude aux soins médicaux est mise en place afin de préparer les enfants à leurs rendez-vous médicaux, en collaboration étroite avec les familles (mallette KAPASS). Des grilles de cotation sont utilisées pour objectiver les observations, et des comptes rendus sont transmis aux familles et aux professionnels de santé dans le but de favoriser une coordination efficace entre tous les acteurs impliqués.

Un travail spécifique est mené pour accompagner les enfants à exprimer leurs ressentis et à développer leurs capacités d'autorégulation émotionnelle, notamment face à la douleur ou à des situations stressantes. L'hygiène corporelle et buccale fait également l'objet d'un accompagnement éducatif individualisé, soutenu par une guidance parentale.

b) Prestations en termes d'autonomie

L'UEEA met en place un accompagnement structuré visant à développer l'autonomie des enfants dans les actes du quotidien et à renforcer leurs compétences sociales et communicationnelles. L'acquisition de l'autonomie passe par un accompagnement sur les temps de vie quotidienne, incluant l'utilisation des toilettes, la capacité à mettre et enlever son manteau, ses chaussures et ses chaussettes, ainsi que la gestion du plateau-repas à la cantine. Ces apprentissages sont adaptés aux capacités de chaque enfant et soutenus par des méthodes éducatives individualisées.

L'UEEA favorise également l'autonomie dans la communication et les interactions sociales. Les enfants sont accompagnés dans l'utilisation d'outils de communication adaptés (classeur de communication PECS). L'accompagnement à la communication vise à faciliter les interactions avec autrui en aidant les enfants à enrichir leur vocabulaire et structurer leurs échanges. Cela passe par l'utilisation de scénarios sociaux et de supports visuels (classeur de communication, pictogrammes), qui leur permettent de mieux comprendre les situations sociales et de s'exprimer de manière adaptée. L'emploi du temps visuel joue un rôle essentiel dans le développement de l'autonomie des enfants. En structurant leur journée à l'aide de supports adaptés, tels que des pictogrammes ou des séquences illustrées, il leur permet d'anticiper les différentes activités, de mieux comprendre les attentes et de se repérer dans le temps. Le développement des compétences sociales est encouragé à travers des groupes d'habiletés sociales, des accompagnements éducatifs lors des temps collectifs, ainsi que des activités en individuel avec un professionnel éducatif.

c) Prestations pour la participation sociale : statut d'élève

L'UEEA met en place divers accompagnements favorisant la participation sociale des enfants, en développant leur autonomie dans les activités de loisirs, scolaires et familiales. Les enfants sont encouragés à participer à des activités sociales et de loisirs, notamment lors des sorties organisées pendant les vacances scolaires.

Ils bénéficient également d'un accompagnement pour l'accomplissement des activités domestiques, à travers des séances de guidance à domicile, ainsi que des ateliers cuisine visant à renforcer leur autonomie au quotidien. Cet atelier permet également un travail des compétences scolaires, mais également la planification, la patience, le tour de rôle, la communication, les interactions sociales, les déplacements, l'enrichissement du vocabulaire, le sentiment de responsabilité. Dans le cadre de leur scolarité, l'accompagnement vise à favoriser leur inclusion progressive. Cela passe par leur participation aux ESS (Équipes de Suivi de Scolarisation), un suivi individualisé sur les temps d'inclusion, ainsi qu'un travail spécifique en classe UEEA pour les préparer à l'inclusion et consolider leurs acquis. Des adaptations pédagogiques et outils visuels sont mis en place pour faciliter leur apprentissage, en s'appuyant sur des approches telles que TEACCH, ABA et Borel-Maisonny. Les professionnels médico-sociaux de l'UEEA mettent en place différents temps des sensibilisations comme par exemple dans les classes de références des enfants accueillis sur le dispositif, mais aussi auprès du personnel de mairie qui accompagne les enfants sur le temps méridien. L'UEEA accompagne aussi les enfants lors

des sorties pédagogiques (théâtre, cinéma, randonnée...) et des temps forts de l'école (carnaval, fête de l'école...) mais aussi lors de journée laïcité où l'ensemble des élèves de l'école ont présenté différents chants travaillés en amont dans les classes, permettant de valoriser un temps collectif autour des valeurs de fraternité, de respect et de coopération. Un travail sur l'accompagnement de la vie affective et sexuelle est mené sur le groupe d'habiletés sociales et également repris par l'équipe pluridisciplinaire tout au long de la semaine sur le dispositif. Sont abordés, les thèmes du consentement, du respect de son corps et de celui de l'autre. Cette année, le professionnel qui anime les groupes d'habiletés sociales est formé également à la vie intime, affective et sexuelle par Promotion santé.

d) De la coordination pour une meilleure fluidité du parcours

L'UEEA met en place une coordination afin d'assurer un accompagnement cohérent et adapté aux besoins de chaque élève. Cette coordination implique un travail en lien étroit avec les professionnels libéraux (orthophonistes, psychomotriciens, éducateurs spécialisés), ainsi qu'avec les centres de loisirs pour faciliter l'accès aux activités extrascolaires. Une collaboration est également établie avec l'association « Tom Enfant Phare », association engagée dans l'accompagnement des enfants en situation de handicap et de leur famille, afin de structurer et anticiper leur parcours. Enfin, des échanges réguliers avec les familles permettent d'assurer un suivi individualisé, d'adapter les interventions et de garantir une continuité entre les différents environnements de vie de l'enfant.

PRESTATIONS LIEES AUX FONCTIONS SUPPORTS

Des appels d'offres réguliers initiés par l'ALGEEI sur les grandes prestations d'équipements, de contrôle, de besoins collectifs permettent de réaliser de réelles et substantielles économies financières bien ciblées. Mesures, actions en place et/ou projet de mutualisation des fonctions supports : regroupements avec les autres établissements du même territoire, évaluation des économies potentielles. Fonctions achats : APOGEES concessionnaires pour véhicules, etc.

- Restauration : SODEXO
- Énergies : COFELY
- Appel d'offres systématiques



Orientations associatives qui nous conduisent à réaliser d'importantes et substantielles économies budgétaires

Le cadre de vie et la dynamique collective d'accueil permettent à l'IME d'assurer « la fonction de contenance » du cadre institutionnel grâce à la permanence, la stabilité et la structuration.

Le secteur administratif

L'équipe est composée d'une secrétaire de direction à 0.80 ETP et d'une comptable à 0.84 ETP. Les fonctions supports garantissent cette vie collective et sont indispensables à la dynamique institutionnelle d'accueil et d'accompagnement. Elles sont aussi en premières lignes concernant les changements de pratiques et contribuent à « l'agilité » de la structure. Elles sont en effet en capacité d'intervenir et de participer à leur accompagnement et de soutenir les projets à travers les missions administratives, et également de transport et de restauration.

Les transports

L'organisation des transports, est importante et très exigeante compte tenu de la personnalisation toujours plus importante, soit dans les emplois du temps, soit dans le travail sur l'accessibilité et la mobilité. Nous veillons en effet à chaque fois que cela est possible à travailler les déplacements autonomes des jeunes soit sur la totalité du trajet ou sur une partie seulement. Des taxis peuvent être selon des critères décidés par l'établissement organisés de part des difficultés liées à l'utilisation des transports en commun, l'accueil séquentiel et la zone géographique élargie d'admission.

La sécurité

Un agent logistique prend en charge le suivi des contrôles de sécurité et en mesure tous les aspects par la mise en œuvre de divers travaux. Conformément aux procédures spécifiques fixées en matière de sécurité et de prévention des risques professionnels, des actions de formation ont été réalisées par l'agent d'entretien à savoir : « Sauveteurs Secouristes du Travail », « Sécurité Incendie » (Manipulation extincteur) et « Sécurité Routière » (Centaure).

La restauration

Les bâtiments et notamment la cuisine prennent totalement en compte aux normes de sécurité et d'hygiène. Les équipes logistique et administrative sont parties prenantes de l'accompagnement des jeunes. Il est à noter que sur l'IME Lalande, nous travaillons en portage de repas en liaison froide.

RESSOURCES HUMAINES

Tableau des effectifs : par fonction (ETP et charges de personnel) avec les mouvements sur l'année (recrutements et départs).

<i>Nombre de salariés</i>	<i>Fonctions</i>	<i>ETP</i>
<u>Equipe pluridisciplinaire</u>		
	2 Enseignants	2
	4 Educateurs Spécialisés	3,50
	1 Educatrices Jeunes Enfants	0,70
	3 Moniteurs Educateurs	3,00
	2,5 Moniteur Atelier	1,30
	0,5 Educateur Sportif	0,40
	1 AES	1
	1 Médecin psychiatre	0,128
	1 Psychomotricienne	0,50
	2 Psychologue	0,90
	1 Chargée insertion socio professionnel	0,50
	1 Assistante sociale	0,40
20		
<u>Equipe administratif</u>		
	1 Secrétaire	0,8
	1 Comptable	0,84
2		
<u>Equipe service logistique</u>		
	2 Chauffeurs / Agents de maintenance	1,615
	2 Techniciennes d'hygiène/ Chauffeur	1,65
4		
<u>Direction</u>		
	1 Directeur	0,5
	1 Adjoint de direction	1
2		
28		20,733

Au cours de l'année 2025, nous avons eu comme mouvement du personnel :

- Départ de l'assistante sociale en janvier : une embauche pour son remplacement a été faite en juin.
- Départ fin juin d'une éducatrice spécialisée à 0.70 Etp sur l'UEEA : embauche d'une éducatrice jeune enfant en septembre pour le même temps.
- Départ en octobre d'un moniteur éducateur à 0.50 Etp. Ce poste a été redéployé : un moniteur éducateur à 0.80 Etp a vu son temps de travail augmenté à 1 Etp. De même pour la secrétaire à 0.50 Etp qui est passée à 0.80 Etp.
- Départ au 31.12.2025 d'un moniteur éducateur : embauche en 2026 pour son remplacement.

a) Tableau de formation (en nombre d'heures) avec le type de formation, le personnel par fonction :

Actions	Salarié / qualif	Nbre heures	OPCO	Hors OPCO
Bientraitance	Educatif, Administratif, Agen service logistique	14	X	X
FALC	Educatif, Administratif	14		X
CENTAURE	Educatif, Agent service logistique	7		X
Connaissances des publics	Agent service logistique	7	X	
Aborder la vie intime, affective et sexuelle avec les personnes en situation de handicap	Educatif, Psychologue	21		X
Gerfi+ VAD	Adjointe de Direction, CISP	7		X
EPSILON - Supervision - Formation Action	Pluridisciplinaire éducatif	120		X
RAE	Educatif	42		X
Savoir dépister & diagnostiquer un TSPT chez l'enfant et l'adolescent	Psychomotricienne	3		X

b) Tableau de l'absentéisme par nature et coût des remplacements :

Nombre de jours d'absence s/ 2025 pour :	358
Maladie / Longue maladie	274
Garde Enfant malade	12
Congé maternité	71
Grève	1

Le motif principal d'absentéisme reste la maladie en 2025. L'établissement mobilise la plateforme HUBLO pour trouver des remplaçants comme tous les établissements de l'ALGEEI. L'absence pour formation n'est pas intégrée. Nous pouvons remarquer une pyramide des âges majoritaire sur la tranche entre 40 et 49 ans.

c) Tableau de répartition des effectifs par type de contrat (CDI - titulaire, CDD, etc...) :

Poste occupé	ETP	Commentaires
CDI		
2 Enseignants	2,00	
4 Educateurs Spécialisés	3,50	Départ salariée 27/06/2025
1 Educateur Jeunes Enfant	0,70	Embauche le 01/09/2025
3 Moniteurs Educateurs	3,30	Départ salarié 10/2025 à 0,50ETP : Redéploiement du poste, passage ME de 0,80 à 1ETP et secrétaire de 0,50 à 0,80ETP, départ salarié au 31/12/2025
3 Moniteur Atelier	1,30	
1 Educateur Sportif	0,40	
1 Médecin psychiatre	0,128	
1 AES	1,00	
1 Psychomotricienne	0,50	
2 Psychologue	0,90	
1 Chargée insertion socio professionnel	0,50	
1 Assistante sociale	0,40	Suite départ en 01/2026 : Embauche nvl AS le 16/06/2025
1 Secrétaire	0,80	Passage de 0,50 à 0,80ETP
1 Comptable	0,84	
2 Chauffeurs / Agents de maintenance	1,615	
2 Techniciennes d'hygiène/accompagnatrices transport	1,65	
1 Directeur	0,50	
1 Adjoint de direction	1,00	

CDD	
Type de postes remplacés	Heures effectuées
AES	546
ME	791
Auxiliaire socio-éducatif	170,5
Educateurs spécialisés	39,5
Auxiliaire de vie	8
AMP	3,5
Agent service logistique	120
Total Heures CDD 2025	1678,5

Poursuite de déploiement QVCT

L'année 2025 a été l'année « diagnostique » de la démarche QVCT. Un questionnaire à destination de tous les professionnels de l'IME a été analysé par le groupe de travail QVCT avec un taux de participation de 67,74%. Celui-ci a mis en exergue une thématique :

La cohésion/la reconnaissance et le lien, inter secteurs au service de l'utilisateur -Accompagnement au quotidien la valorisation et la place de chacun : jeunes et professionnels. Quels leviers pour favoriser les synergies d'équipe dans la cohérence et la reconnaissance de chacun aux services de la complémentarité ? Etat des lieux et perspectives.

Un plan d'action a de fait été produit et présenté à l'équipe en réunion institutionnelle en 2025. Celui-ci sera déployé en 2026. En avril 2026, nous ferons l'évaluation des résultats de l'expérimentation et des ajustements nécessaires et définirons un nouveau thème pour le nouveau cycle QVTC à venir.

Les thématiques tracées dans le plan d'actions sont les suivantes :

-  Travailler la notion d'équipe
-  La cohésion d'équipe
-  Connaître les missions de chacun
-  Communication
-  Présentation des missions de chaque corps de métier aux jeunes accompagnés et à leur famille

RAPPORT BUDGETAIRE

Rappel des principaux faits ayant eu un impact financier en 2025

- Soutien aux projets des jeunes accompagnés pour la fluidité de parcours : financement de stage en secteur adulte, financement de transport individuel etc.

- Déploiement des projets inclusifs et de l'UEE au Collège JASMIN LES ILES
- Développement des moyens de communication et amélioration du système d'information, dématérialisation etc.
- Poursuite du projet « OAE – Orchestre à l'École »
- Investissement dans la formation continue des professionnels et préparation de l'évaluation externe
- Développement du partenariat avec notamment avec Planète Autisme, IME de Lapeyre, Hôpital de Jour etc.

Présentation simplifiée du compte de résultat :

a) Budget (produits – charges) réalisé 2024 versus réalisé 2025 avec les écarts en € et en % :

Charges

Groupe I : dépenses afférentes à l'exploitation courante

Entre ces deux années, nous constatons une légère baisse des charges du groupe I, soit -5.63%, ce qui représente un écart de 15 270.64 €. Ceci s'explique essentiellement par une facture d'eau moins conséquente par rapport à 2024 due à une facturation à tort.

Groupe II : Dépenses afférentes au personnel

Les charges de personnels sont moins élevées en 2025 que l'année 2024 de 62 599.09 €, soit -5.86%.

Ce taux est dû à une légère baisse des CDD, mais aussi au fait que nous avons eu un poste vacant durant presque 6 mois, un autre durant 2 mois donc moins de charges.

Sur 2024 nous avons eu des licenciements qui avaient engendré des charges supplémentaires, ce qui n'est pas le cas pour 2025. Le personnel a bénéficié de plusieurs formations non remboursées qui ont été repris en provisions.

Groupe III : Dépenses afférentes à la structure

Sur le groupe III nous constatons une hausse des dépenses de 32 955.87 € soit +20.11%.

Cette augmentation s'explique par une hausse des tarifs de prestations d'assurances, de locations mobilière informatique des frais de siège plus élevés, une dotation pour provision passée pour litige.

Produits

Groupe I : Produits de la tarification et assimilés

Une légère baisse des produits du Groupe I entre 2024 et 2025 de 28 754.12€, soit -2.07%, qui s'explique principalement à une déduction de la facturation CRETON de 2024.

Groupe II : Autres produits relatifs à l'exploitation

Nous avons un écart de 75.12% entre ces deux dernières années soit 11 853.44€, qui est dû à une refacturation d'indemnité de départ d'un salarié à un autre établissement sur 2024.

Il n'y a rien de particulier pour ce groupe.

Groupe III : produits Financiers et Produits non encaissables

Un écart de 60.93%, soit 27 324.41€ entre 2024 et 2025 qui se traduit par des reprises de provision pour formation et de travaux de peinture qui reste tout de même moins élevé que 2024.

a) Budget (produits – charges) budget exécutoire versus réalisé 2025 en € et en % :

Charges :

Groupe I : dépenses afférentes à l'exploitation courante

Groupe déficitaire de 11 092.72 € qui s'explique par une hausse des charges en hausse de 4.53% telles la prise en charge d'accueil des jeunes en stage en établissement adulte en vue d'une orientation future : -8 610€, également de frais de déplacement de la formatrice EPSILON pour 3 680.26 € et l'achat de petits matériels pour renouvellement de tapis, panneaux de basket et affichages.

Groupe II : Dépenses afférentes au personnel

Nous avons un Groupe II légèrement excédentaire de 9 014.14 €, qui s'explique par une baisse des CDD et un poste vacant durant 6 mois en attente de recrutement.

Groupe III : dépenses afférentes à la structure

Ce groupe est déficitaire de -40 493.71€ € qui s'explique par une hausse l'ensemble des charges : assurances, bâtiment, licences informatique, hébergement NOVRH, frais de siège. De plus, une dotation pour provision de 24 000 € a été constituée pour litige concernant un ancien salarié de l'IME.

Produits :

Groupe I : Produits de la tarification et assimilés

Dotation de 1 358 607 € et nous avons sur 2025 refacturé des amendements Creton au Conseil Départemental du Lot-et-Garonne pour 3 278.88 €.

Groupe II : Autres produits relatifs à l'exploitation

Budget alloué : 30 229 €, Réalisé : 15 779.44 €. Reprise subvention taxe apprentissage et d'équipement. Rien de significatif.

Groupe III : Produits financiers et produits non encaissables

Le budget alloué s'élève à 0 € et nous avons réalisé 44 847.49 € qui s'explique par des reprises provisions pour formation, pour travaux de peinture renouvellement immobilisations.

Investissements réalisés en 2025

Le montant prévisionnel était de 40 000 €. Le montant des investissements réalisés au cours de cette année s'élève à 21 117 €. Cette différence s'explique par des investissements prévus sur 2025 qui seront réalisés sur 2026, telle que l'achat d'un véhicule de 9 places. Les acquisitions réalisées sur 2025 sont les suivantes :

- Installation bornes wifi : 5 764.10 €
- Matériel Taxe apprentissage : 3 036.07 €
- Matériel informatique : 5 201.21 €
- Mobilier nouvelle classe externalisé au collège UEE : 4 036.40 €
- Mobilier cuisine : 3 079.20 €

Détermination du résultat et son affectation

- Total des charges : 1 458 406.19 €
- Total des produits : 1 422 512.81 €

Résultat comptable : - 35 893.38 €

Résultat N-1 à reprendre : + 26 997.90 (facturation Creton 2024)

Résultat administratif : - 8 895.48 €

Affectation du résultat : Excédent Creton affecté sur N+1 pour 3 278.88 € ; **déficit de 12 174.36 € affecté sur la réserve de compensation.** Après déduction de la facturation des amendements CRETON 2025 à N+1 pour 3 248.88 €, l'IME Lalande présente un résultat déficitaire de 12 174.36 €. Après présentation du rapport de gestion et des comptes 2025 au Conseil d'Administration, **nous proposons une reprise de la réserve de compensation du déficit.**

**Le Directeur,
Andrianony ANDRINIAINA**

SESSAD D'AGEN

EVOLUTION DES PERSONNES ACCUEILLIES

72 jeunes ont été accompagnés par le SESSAD en 2025 **dont 7 jeunes relèvent de la double vulnérabilité soit 9,72%.** **En décembre 2025 : 58 jeunes présents.** 16 jeunes ont été admis durant l'année et 14 ont quitté le service.

Répartition des jeunes accompagnés en fonction de la scolarité au 31 Décembre 2025

Primaire	11
Primaire ULIS	12
Collège	3
Collège EGPA	3
Collège ULIS	12
Lycée	2
CAP	5
BAC PRO	1
Titre PRO	1
Recherche emploi	5
Déscolarisé	3
	58

Concernant les 2 jeunes déscolarisés, un est en IEF (Instruction en famille), un en CEJ Contrat d'engagement Jeunes Mission Locale. Pour les jeunes en recherche d'emploi, 3 sont en immersion ou stage ESAT dans le cadre d'une orientation ESAT.

Les entrées et sorties de l'année 2025

☆ Les sorties en 2025 : 14 jeunes

Réorientation vers un autre Ets médico-social	9
Retour à domicile/Milieu ordinaire	5
	<u>14</u>

Sur les 14 sorties, on constate que 9 ont été orientés vers des établissements spécialisés de type IME.

☆ Les entrées en 2025 : 16 jeunes

Primaire	
Primaire ULIS	2
Collège ULIS	6
Lycée	3
CAP	1
En recherche emploi	
Déscolarisé	
	<u>12</u>

La majorité des admissions s'est faite sur la tranche des 11-15 ans.

Les garçons restent majoritaires 56.90% pour 43.10% de filles.

Les 12 jeunes admis en 2025 sont des jeunes avec des troubles en neuro développement car les 10 places TSA sont déjà pourvues.

Répartition en fonction de l'âge

★ **En décembre 2025 : sur les 58 jeunes accompagnés**

	6-10 ans	11-15 ans	16-17 ans	18-19 ans	20-24	
2024	18	21	6	9	4	58
2025	13	29	6	7	3	58

EVOLUTION DE L'ACTIVITE

L'activité est conforme aux attendus du CPOM.

Taux d'occupation : (activité réalisée/activité demandée) de 109%

Taux d'occupation : (agrément : Accueil/Agrément) de 109%

PRESTATIONS DELIVREES

Le SESSAD inscrit son action dans une approche globale et individualisée de l'accompagnement, plaçant la personne au cœur de chaque décision et de chaque projet. L'équipe pluridisciplinaire s'est mobilisée tout au long de l'année 2025 autour de six axes fondamentaux :

- le soin,
- le développement de l'autonomie,
- la participation sociale,
- la fluidité de parcours et la coordination des interventions,
- l'engagement territorial,
- la place des familles

Ces axes sont détaillés, de manière non exhaustive, à travers quelques actions emblématiques menées cette année. Ces actions trouvent leur fondement dans une démarche éthique dont la bientraitance est le principe premier. Elle constitue le socle à partir duquel chaque professionnel du SESSAD pense, construit et ajuste son accompagnement, garantissant à chaque personne respect, écoute et dignité, quelles que soient les situations rencontrées.

Une grande partie de l'équipe pluridisciplinaire a de fait reçu une formation sur le concept de la Bientraitance. Un professionnel a été formé aux missions de référent Bientraitance pour garantir le déploiement d'une culture de la bientraitance au sein du service. Les professionnels du SESSAD (ainsi que sur les deux IME) ont créé une définition personnalisée de la bientraitance. À partir du travail de chaque site une définition commune au Centre Ressources a été proposée. Les familles ont également participé par le recueil de leurs perceptions, leurs mots. Ceci permettra de finaliser la définition commune et de créer une charte Bientraitance courant 2026. Elle a pour objectif d'être un référentiel au quotidien, au service des personnes accompagnées et de chacune des prestations proposées :

1. Les prestations de soins

Les prestations de soins assurées par les psychologues, psychomotriciennes et médecin psychiatre comprennent les actions de prévention, de diagnostic, de traitement et de rééducation visant à préserver la santé mentale des personnes accompagnées.

Lors de l'année 2025, quelques actions illustrent nos prestations de soins :

- deux groupes « Estime de soi », tenus hebdomadairement,
- deux groupes « Oralité » hebdomadaires pour des personnes présentant des particularités sensorielles et alimentaires,

- un atelier Socio-esthétique à raison d'une séance mensuelle pour des personnes accompagnées par le Centre Ressources,
- Le programme Like You comprenant 8 séances annuelles pour des personnes accompagnées par le Centre Ressources.

Parmi ces actions, voici l'illustration de deux d'entre elles :

Nous avons mis en place deux groupes « Estime de soi », l'un à destination de 4 enfants de 9 à 12 ans et l'autre à destination de 3 adolescents de 13 à 15 ans. Ces groupes sont encadrés par une psychologue et une éducatrice. Les séances sont axées sur les quatre domaines de l'estime de soi : le sentiment de compétence, le sentiment de sécurité, le sentiment d'appartenance et le sentiment de connaissance de soi. Ces groupes se déroulent toutes les semaines avec un temps d'accueil et d'échange libre, un temps de présentation et d'appropriation des notions théoriques avec des supports d'échange pour favoriser la parole des jeunes sur ces thèmes. Sur le groupe des plus jeunes, la séance se termine par un temps pour raconter les réussites de chacun et un temps de retour au calme. Avec les plus grands, le groupe se termine par un temps de débriefing de la séance et un temps où chacun rapporte une fierté.

En 2025, nous avons mis en place un deuxième groupe Oralité, pour deux enfants de 9 et 10ans. Le travail de l'oralité dans ce groupe propose une exposition progressive et dédramatisée des aliments, dans un cadre ritualisé et prévisible. La proposition se situe autour de la manipulation et de la découverte sans autre attendu (manger, avaler...). Nous abordons les aliments selon un gradient de sensibilité en s'appuyant sur leurs aspects sensoriels. Ceci permet de s'adapter aux particularités sensorielles des jeunes. Un travail sur la connaissance du corps, (mécanismes digestifs, apport des aliments, déglutition...) est mené également. Nous avons favorisé un travail de groupe pour permettre aux jeunes d'avancer par observation et imitation des pairs.

2. **Les prestations en matière d'autonomie :**

Ces prestations comprennent tant les accompagnements pour les actes de la vie quotidienne que les accompagnements pour la communication et les relations avec autrui comme les accompagnements pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité. Ces prestations peuvent être proposées par l'ensemble des professionnels du SESSAD selon les besoins identifiés avec la personne accompagnée et ses environnements.

Voici quelques illustrations d'accompagnements pour la communication et les relations avec autrui :

- Un groupe de parole « Parlons autisme » animé par le médiateur santé pair et une psychologue, 3 rencontres ont eu lieu dans l'année 2025 ;
- Un groupe Habiletés Sociales pour 4 jeunes avec des rencontres trimestrielles avec les parents,
- Un groupe famille animé par une psychologue et une éducatrice à raison de 9 séances dans l'année,
- Des séances mère-fille.

Parmi ces actions, voici l'illustration de deux d'entre elles :

Groupe famille : À travers différentes médiations, ce groupe a offert un espace de rencontre et d'échange au sein de la fratrie, favorisant l'apaisement des tensions et la circulation de la parole. Un accompagnement attentif a également été proposé à la maman afin de soutenir et valoriser sa posture parentale.

Groupe Mère/fille : Ce temps dédié a permis à la jeune et à sa maman de partager un moment privilégié autour d'une médiation plaisir, dans un cadre sécurisant propice au renforcement de leur lien et à la construction d'une relation de confiance mutuelle.

3. **Prestations pour la participation sociale :**

Nous entendons par participation sociale toutes actions soutenant l'expression et la participation de la personne accompagnée, dans la co-construction et la personnalisation du projet d'accompagnement et

pour favoriser l'exercice des droits fondamentaux et des libertés individuelles de la personne accompagnée.

Voici quelques illustrations d'accompagnements pour soutenir la participation sociale :

Accompagnements au logement :

- Deux groupes « Mises en situation », animés par une psychomotricienne et une éducatrice,
- Un transfert de 3 jours pour 4 jeunes adolescents, dans la continuité du groupe hebdomadaire Randonnée,
- Un groupe « On mange quoi ce soir » pour des jeunes majeurs, animés par des éducateurs.

Parmi ces actions, voici l'illustration d'une d'entre elles :

Le groupe « Mises en situation grands » est reconduit pour la deuxième année, actuellement 3 jeunes en bénéficient. La médiation utilisée est la confection de recettes salées ou sucrées que nous partageons ensemble. Les jeunes décident ensemble des recettes, ils font la liste des courses, les courses et réalisent les recettes. Faire des choix, se mettre d'accord, accepter de découvrir de nouveaux aliments, de nouvelles techniques pratiques et s'entraider sont les objectifs de ce groupe dans un souci de pouvoir les réinvestir dans l'avenir. Le groupe « Mises en situation petits » est proposé pour la première année à 4 jeunes (10-12 ans), il est pensé en deux phases. La cuisine autour de recette sucrée, l'hygiène avec la douche et le brossage de dents (problématique soulevée par les familles). S'écouter, s'appuyer sur la camarade pour faire, choisir, planifier et organiser son matériel, ses gestes sont les objectifs principaux de ce groupe.

Ces deux groupes permettent de travailler sur l'autonomie quotidienne. Ils favorisent l'organisation et la planification nécessaire dans tous les actes de la vie. Les relations avec les pairs sont aussi à prendre en compte. Tout ceci permet de soutenir le jeune au niveau de son inclusion scolaire, sociale et professionnelle, de l'aider à mieux se connaître et de gagner en confiance en lui.

Accompagnements pour exercer ses rôles sociaux :

- Le projet Rêves de gosses pour 4 jeunes,
- L'OAE Orchestre à l'école à raison de 2 séances hebdomadaires,
- Une action de bénévolat d'un jeune majeur avec TSA au Nouveau théâtre du Jour,
- Soutien au projet d'orientation (IME, ESAT, FO)
- Une réunion famille orientation Après 3ème
- DUODAYS, 3 jeunes ont participé à la journée en entreprise,
- 2 engagements RAE
- Un Café partenaires
- Une intervention de la Maison des Protections des Familles,
- Actions du Médiateur Santé Pair.

Parmi ces actions, voici l'illustration de quelques-unes d'entre elles :

L'action Rêves de gosses, portée par le Rotary club, a été proposée à 4 jeunes du SESSAD pour participer avec plus de 100 élèves de 6 à 14 ans, de provenance de différents établissements du Lot et Garonne (écoles, collèges, classes ULIS, IME...) de réaliser un projet pédagogique qui s'étale sur une année scolaire avec le souhait de faire se mêler des enfants au parcours de vie différents dans un exercice d'inclusion. Ce travail sera ponctué en Mai 2026 par un tour d'avion organisé par l'association « les Chevalier du Ciel » : la « Journée Magique ». En 2025 une monitrice éducatrice a été formée à la RAE et a soutenu deux jeunes majeurs avec TSA dans cette démarche. Ils ont signé en fin d'année 2025 leur lettre d'engagement et présenteront leur RAE en 2026.

Accompagnements pour participer à la vie sociale :

- Une journée famille SESSAD,
- Une journée famille Centre Ressources,
- Intervention de l'association GE-APA de manière ponctuelle,
- Médiation animale hebdomadaire,
- Calinothérapie, séances ponctuelles,

- Ateliers au Hang'Art (restaurant solidaire) de manière ponctuelle,
- Activités loisirs (exemple d'une sortie au Chaudron Magique, au bowling, atelier pâtisserie).

Parmi ces actions, voici l'illustration de quelques-unes d'entre elles :

Dans le cadre de l'accès au droit commun, 8 jeunes ont participé à 3 ateliers organisés au sein du restaurant solidaire le Hang'Art. Ces temps ont permis la découverte d'un nouveau lieu de vie sociale et la rencontre d'un public varié, adultes et personnes âgées, dans un cadre inclusif et bienveillant. Réunis autour d'une activité partagée, les jeunes ont pu expérimenter le vivre-ensemble et élargir leur environnement social au-delà du cadre habituel de l'accompagnement.

Câlinothérapie : 3 séances ont été proposées à un groupe de 5 jeunes. Ce projet a été soutenu par une éducatrice et une stagiaire ES. Les intentions de cette action visaient de permettre un bien-être et un apaisement pour les jeunes, encourager l'émergence des émotions et les mettre en mots, favoriser le lien à l'animal et accorder sa confiance. Cette année, un groupe « médiation animale » hebdomadaire a été proposé à destination de quatre jeunes de 10 à 12 ans. Il est encadré par deux éducatrices. Les séances se déroulent en alternance : les semaines impaires avec une intervenante en médiation canine et les semaines paires au SESSAD. Cette activité a pour objectif de développer l'estime de soi à travers un médiateur qui suscite déjà l'intérêt de ces jeunes. Les temps proposés par l'intervenante et ses deux chiens permettent aux jeunes de pouvoir se positionner et communiquer de manière adaptée tout en prenant en compte l'autre. Lors des temps au SESSAD, nous travaillons sur le sentiment de compétences des enfants à travers leur retour d'expérience.

Accompagnements en matière de ressources et d'auto-gestion :

- 5 permanences assurées par l'association Léa pour soutenir l'ouverture des droits,
- L'intervention de l'UDAF auprès des familles pour une présentation des mesures d'aides et de protection
- 6 rencontres avec des AS de secteur pour soutenir l'ouverture des droits.

4. **Prestations de coordination et l'engagement territorial :**

Le SESSAD déploie une mission de coordination de parcours à deux niveaux : une coordination usuelle, assurée dans le cadre de tout accompagnement, et une coordination renforcée, mobilisée pour des situations plus complexes.

La coordination de parcours usuelle comprend en premier lieu le suivi de la liste d'attente, qui s'opère en lien étroit avec les partenaires du territoire. Ce lien a été fait au cours de l'année 2025 avec le CAMSP et l'hôpital de jour notamment. Elle englobe également les temps d'échange avec les partenaires ayant précédemment accompagné le jeune, au travers de rencontres de passation. Ces temps, organisés avec l'accord des familles, visent à assurer la continuité et la cohérence du parcours lors de l'entrée au SESSAD. Aussi nous avons été amenés au cours de l'année 2025 à rencontrer le CMPE, l'UEEA et le CGI.

La coordination usuelle comprend également le soutien à l'accès aux droits des personnes accompagnées, notamment dans le cadre de notifications vers des établissements médico-sociaux. Ainsi, plusieurs jeunes ont été accompagnés dans des projets passerelle avec des IME, des ESAT et des foyers occupationnels, en vue de préparer et sécuriser leur transition vers ces établissements. Au cours de l'année 2025, 5 personnes ont été accompagnées dans leur orientation IME, à travers des visites, stages ou projet passerelle. 4 jeunes ont été soutenus dans leur projet d'orientation ESAT à travers des visites, immersions ou stages. Une jeune a été soutenue dans son projet d'orientation FO. Notre engagement est aussi centré sur les parcours scolaires notamment dans les transitions. Au cours de l'année 2025, une rencontre « parents » a été proposée à toutes les familles ayant un enfant en fin de cycle collège. Cette rencontre visait la préparation de l'après 3ème, pour évoquer les procédures Affelnet ainsi que l'ensemble des possibles à l'issue du collège. 2 familles et 1 jeune y ont participé. Certaines situations, de par leur complexité, nous imposent de mobiliser des intervenants extérieurs de différents secteurs

d'activité. Nous déployons ainsi une coordination renforcée. Voici quelques illustrations de cette coordination au cours de l'année 2025:

- Mobilisation de la communauté 360 pour 2 personnes,
- Demande de PAG pour une personne en attente d'IME,
- Mise en place de répit par l'association Tom-Enfant-Phare pour 2 personnes,
- Rencontre d'éducateur en libéral pour 2 personnes.

La coordination, qu'elle soit usuelle ou renforcée, implique une dynamique territoriale nous permettant de connaître et de mobiliser les appuis et ressources nécessaires à chaque parcours. C'est dans cette logique que nous avons pris l'initiative d'organiser des rencontres avec les partenaires du territoire tels que les CMS de l'agenais dans le cadre de synthèse et de RPE, la CRIP, l'UDAF, l'association Alizé, Clown en route, le Centre Ressources T21. Nous avons également participé à la rencontre territoriale CRFH et à la journée Parcours de vie de l'ADES. La coordination de parcours suppose également que **le SESSAD assure une fonction d'appui ressources** auprès des partenaires territoriaux. Aussi le SESSAD a conduit en 2025 des actions de sensibilisation auprès d'environnements diversifiés, qu'il s'agisse du milieu scolaire, des entreprises ou d'autres acteurs gravitant autour des personnes accompagnées.

- **Action de sensibilisation au collège Ducos Duhaumont**

L'année dernière nous avons été sollicité par un professeur principal qui avait repéré certains élèves de sa classe de référence comme subissant des moqueries de par leur différences ou particularité, dont 1 élève accompagné par le service. Changer les regards sur la différence, favoriser la tolérance et la bienveillance envers l'autre, permettre la rencontre différemment étaient les objectifs de nos interventions. Lors de nos trois interventions auprès d'une même classe, les professionnels du SESSAD se sont mobilisés pour soutenir la connaissance des handicaps, échanger autour des préjugés, ce à travers des ateliers de mise en situation afin d'éprouver la notion de handicap. Un dernier temps type théâtre forum a été proposé ainsi qu'un brainstorming pour clôturer les 3 séances.

- **Intervention Journée inclusive PRHEJ**

Deux professionnelles du SESSAD (éducatrice et psychomotricienne) ont participé à une journée de sensibilisation du PRHEJ 47(Pôle Ressources Handicap Enfance Jeunesse 47) le 15 mai 2025. Cette journée était destinée aux acteurs de l'enfance et de la petite enfance. La thématique était : « Faire du principe d'inclusion une réalité ». Nous avons proposé deux ateliers, mêlant théorie et mise en situation, sur l'oralité pour sensibiliser les professionnels présents aux enjeux de la relation et du développement psychomoteur dans ce sujet. Puis nous avons fait le lien avec les troubles de l'oralité dans le handicap. Nos deux ateliers étaient pleins, avec 15 personnes inscrites sur chaque session.

En intervenant auprès des professionnels de l'environnement (crèches, écoles, centres de loisirs), nous contribuons à lever les appréhensions liées au handicap. Cette sensibilisation favorise l'inclusion sur le territoire. Cette journée a également permis de renforcer notre réseau.

- **Café partenaires CAFE PARTENAIRES**

Le vendredi 26 septembre 2025, le Centre Ressources a organisé son premier café partenaires, avec quelques jeunes et familles du Centre Ressources, piloté par le groupe de travail 16-25 du Centre Ressources.

Les objectifs du projet étaient les suivants :

- Sensibiliser les acteurs économiques du territoire,
- Favoriser l'échange d'expériences et de bonnes pratiques,
- Donner la parole aux principaux concernés,
- Créer du lien entre les acteurs locaux,

- Promouvoir des actions concrètes en faveur de l'emploi inclusif.

Nous avons décidé d'aborder cette thématique sous forme de tables rondes.

La première table ronde portait sur la découverte du milieu professionnel : construisons ensemble le début d'un parcours, la deuxième sur élaboration du projet professionnel : croisons nos besoins ensemble et la troisième sur ouverture vers l'emploi : travaillons ensemble pour la pérennisation du poste.

Un travail de préparation et d'élaboration a été engagé avec des jeunes volontaires sur cet événement.

Les jeunes se sont mobilisés et ont été acteurs du projet. Cet événement a pu mettre en lumière les missions des professionnels du centre ressources et les capacités des jeunes à mener cet événement. De plus, ils ont pu mettre en exergue leurs compétences auprès des entreprises.

5. **La place de la personne accompagnée et des familles :**

Accompagner les personnes dans leur parcours de vie c'est avant tout considérer leur pouvoir d'agir. Pour ce faire l'équipe pluridisciplinaire du SESSAD est en constante vigilance pour que la personne accompagnée et sa famille soient au cœur des décisions et des actions menées. Au cours de l'année 2025, des événements festifs nous ont permis de nous rencontrer autrement pour valoriser des expertises complémentaires au service d'actions co-construites. En voici quelques illustrations :

Une journée Famille Centre Ressources a eu lieu le 20 Juin 2025. Des stands avec activités créatives ont été organisés. L'animation des stands a été faite par des familles, par des professionnels et par des binômes parents / professionnels. Certaines familles ont ainsi pris part à la réalisation de cette journée en proposant des stands ou en les animant. Cette démarche reconnaît et valorise les compétences et savoirs des parents. Elle dépasse la simple participation pour mettre en avant une réelle coopération.

Cette action rejoint les valeurs d'inclusion et de reconnaissance mutuelle de l'ALGEEI.

Dans le cadre d'un partenariat avec le groupe GE-APA Santé, nous avons proposé aux familles le 11 Juillet 2025 une matinée « Défi en famille » pour permettre aux enfants et aux parents de partager un moment convivial en rencontrant d'autres familles autour de petits défis ludiques et physiques. Les familles et l'entourage habituel des jeunes accompagnés par le SESSAD sont issues de différents milieux culturels. De fait l'équipe pluridisciplinaire a souhaité, pour comprendre et respecter les modes de vie et les croyances des personnes accompagnées et leur famille, bénéficier d'une formation à l'interculturalité. Cette formation a été réalisée avec une session d'apport théorique et une session d'analyse de situation. Cette formation collective a permis de dépasser les représentations, de comprendre comment les différences culturelles influencent les perceptions du handicap, de l'éducation, des soins... Elle renforce la relation de confiance avec les familles, qui se sentent respectées dans leur identité. Cette démarche répond aux exigences de non-discrimination et d'accessibilité portées par les recommandations HAS.

RESSOURCES HUMAINES

Il y a eu quelques mouvements du personnel en 2025.

- **Tableau des effectifs : par fonction (ETP) avec les mouvements sur l'année (recrutements et départs) : au 31 12 2025**

<i>Nombres de salariés</i>	<i>Fonctions</i>	<i>Nombre ETP</i>	
Equipe Pluridisciplinaire :			
4	Éducateurs Spécialisés	4.00	
2	Moniteurs éducateurs	2.00	
1	Chargé d’insertion	1.00	
2	Psychologues	2.00	
2	Psychomotriciennes	1.30	
1	Adjointe de direction	1.00	
2	Médecins psychiatre	0,18	
1	Médiateur santé pair	0.50	
Equipe Administrative /logistique :			
1	Secrétaire / Comptable	1.00	
1	Employé polyvalent entretien bâtiment	0.10	
1	Employée	0.20	
Direction :			
1	Directeur	0.30	
19		13.58	ETP

Au cours de l'année 2025, nous avons eu :

- Une rupture conventionnelle au 08.01.2025 de la secrétaire (0.50 ETP),
- Le départ à la retraite au 31.10.2025 de la secrétaire comptable (0.50 ETP),
- La poursuite du congé parental partiel d'une psychologue (0.50 ETP puis 0.30 ETP),
- L'embauche d'une secrétaire comptable (1 ETP)
- La réduction du temps de travail à 0.50 ETP du médiateur santé pair à sa demande

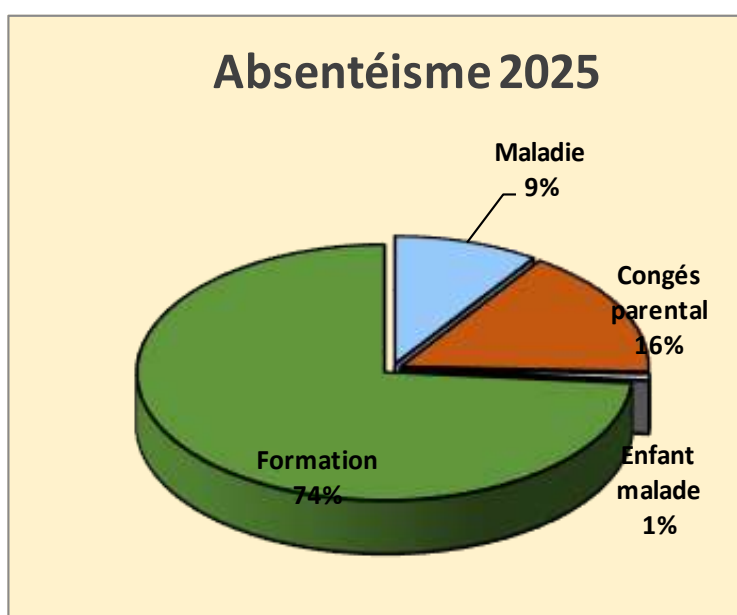
- **Tableau des formations avec le type de formation, par fonction :**

Actions	Fonctions	Heures	PPF	Hors PPF
Bientraitance dans les fonctionnements et organisations - ACTIF	7 salariés concernés (Equipe pluridisciplinaire)	14	X	
Centaure formation premium	1 salarié concernés (Adjoint de Direction)	7		x
Centaure formation continuum-Recyclage	2 salariés concernés (Moniteur éducateur, psychomotricienne)	7		x
Connaissance des publics	Médiateur pair santé	21		x
Journée Nationale ANDIME	Adjointe de Direction	6.5		x
Conférence Autisme	2 salariés (Psychomotricien, Moniteur éducateur)	7		X
Identification situations de maltraitance	2 salariés (Adjointe de Direction, psychomotricienne)	7		x
Victime et auteurs de violences sexuels	Psychologue	7		x
Accompagnement psychoéducatif et TSPT	Psychologue	7		x
Séminaire cadres intermédiaires	Adjointe de Direction	13		x
Interculturalité et conception handicap mental - ALIZE	13 salariés concernés (Equipe pluridisciplinaire)	7		X
Faire du principe d'inclusion une réalité	Psychologue	14		X
Entretien interculturel – ALIZE	12 personnes (Equipe pluridisciplinaire)	14		X
Les visites à domicile – GERFI+	2 salariés (Éducateurs spécialisés)	21		X
Accompagnateur de parcours RAE – DIFFERENT ET COMPETENT	1 salarié (Moniteur éducateur)	42		X
Devenir référent Bientraitant - CCECQA	1 salarié (Psychomotricienne)	28		X
Aborder la vie intime, affective et sexuelle avec les personnes en situation de handicap – PROMOTION SANTE	2 salariés (Éducateur spécialisé, Psychologue)	21		X
Besoin fondamentaux et théorie de l'attachement – ACTION SOCIALE	1 salarié (Psychologue)	12		x
		613		

L'équipe pluridisciplinaire du SESSAD bénéficie d'une **analyse des pratiques professionnelles** 1 fois par mois avec un thérapeute extérieur. Ce temps est important et permet à l'équipe une remise en question de leurs pratiques, de développer une posture réflexive sur ce que nous faisons et donner du sens à nos actions auprès des jeunes et de leurs familles.

- **Tableau de l'absentéisme par nature :**

Nombre de jours d'absences année 2025 :	677
Maladie	64
Congés parental	110
Enfant malade	5
Évènement familial	-
Absences non rémunérées	-
Formation	498



La majeure partie du taux d'absentéisme 2025 est générée par des absences pour formation. En effet, notre spécificité nécessite une formation quasi permanente des professionnels. La part minoritaire, quant à elle, est liée au congé parental d'une salariée à la suite de son congé maternité.

70 % de l'équipe professionnelle se situent dans la tranche d'âge des 30 à 49 ans.

• *Tableau de répartition des effectifs par type de contrat au 31/12/2024 (CDI- CDD, etc.)*

Poste occupé	ETP	Commentaires
	13,86	CDI
Educateur spécialisé	4,00	
Moniteur éducateur	2,00	
Médiateur santé pair	0,80	
Chargée d'insertion	1,00	
Psychologue	2,00	
Psychomotricienne	1,30	
Ouvrier entretien	0,10	
Auxiliaire de vie	0,20	
Médecin	0,10	
Médecin	0,06	
Secrétaire comptable	1,00	
Adjointe de direction	1,00	
Directeur	0,30	

Le SESSAD d'Agen comme site qualifiant s'est mobilisé pour l'accueil de stagiaires ; un effectif de 8 stagiaires en 2025 :

- Une stagiaire Master 1 de Psychologie du 23/01 au 23/05/2025 : 203 h
- Une stagiaire BAC Pro SAPAT du 10/02 au 21/02/2025 : 70 h
- Une stagiaire Éducateur spécialisé du 03/02 au 19/09/2025 : 560 h
- Une stagiaire Éducateur Spécialisé du 10/03 au 20/06/2025 : 280 h
- Une stagiaire 1^{ère} ST2S du 18/06 au 19/06/2025 : 16 h
- Un stagiaire Moniteur Éducateur du 22/09 au 08/12/2025 : 280 h
- Une stagiaire Educatrice Spécialisée du 06/10 au 31/12/2025 : 203 h
- Une stagiaire Educatrice Spécialisée du 17/11 au 31/12/2025 : 140 h

Poursuite du déploiement de la Qualité de vie et conditions de travail (QVCT)

L'année 2025 a été l'année « diagnostique » de la démarche QVCT. Un questionnaire à destination de tous les professionnels du SESSAD a été analysé par le groupe de travail QVCT. Celui-ci a mis en exergue une thématique :

Bien et mieux communiquer avec l'environnement, pour une meilleure communication externe

Un plan d'action a de fait été produit et présenté à l'équipe pluridisciplinaire en Juin 2025. Celui-ci sera déployé en 2026. En septembre 2026, nous ferons l'évaluation des résultats de l'expérimentation et des ajustements nécessaires et définirons un nouveau thème pour le nouveau cycle QVTC à venir.

Les thématiques tracées dans le plan d'actions sont les suivantes :

- Secret partagé/secret professionnel : Formation secret professionnel et partage d'informations au sein des établissements sociaux et médico-sociaux 2 jours de formation avec l'organisme Lefebvre Dalloz.
- La place de la personne accompagnée et sa famille dans nos communications externes : réflexion pluridisciplinaire sur les informations partagées concernant les éléments nécessaires à la coordination du projet global de la personne accompagnée.
- Préparation de nos communications externes en équipe pluridisciplinaire et avec la personne accompagnée
- Présentation du SESSAD aux partenaires : transmission de notre nouvelle plaquette Centre Ressources ainsi que de notre questionnaire des besoins pouvant s'inscrire dans notre fonction appui ressources.

RAPPORT BUDGETAIRE

Présentation simplifiée du compte de résultat

A. Budget (produits – charges) réalisé 2024 versus réalisé 2025 avec les écarts en € et en % :

Charges

Groupe I : dépenses afférentes à l'exploitation courante

En 2025, nous avons eu une légère baisse de 10.62%, soit 5 820.11 € de moins qu'en 2024. Cela s'explique par une baisse du prix unitaire de l'électricité, des économies réalisées sur les frais de télécommunication, les frais de déplacement. D'autre part, il y a eu un peu moins de sorties pour les usagers et une baisse des suivis en orthophonie.

Groupe II : Dépenses afférentes au personnel

Nous constatons une augmentation des charges en 2025 +6.49 % par rapport à 2024 de : 47 234.05 €. Ceci s'explique par une augmentation de la masse salariale suite à la nouvelle mission pour l'accompagnement des jeunes adultes avec TSA en SESSAD Pro (mission débutée en mai 2023).

Groupe III : Dépenses afférentes à la structure

Le groupe III sur 2025 présente une baisse de 11.47 %, soit 17 596.47 € qui s'explique par les 20 844 € de travaux de rénovation effectués dans les anciens locaux en 2024. Nous constatons une augmentation des coûts de maintenance informatique (+70.30 %) et également une hausse des frais de location mobilière (+10.11%).

Produits

Groupe I : Produits de la tarification et assimilées

Une hausse des produits du Groupe I entre 2024 et 2025 : 19.126,55 €, soit une variation de 2.02%.

Groupe II : Autres produits relatifs à l'exploitation

On observe une baisse du groupe II par rapport à l'année 2024.

En effet l'an passé on a constaté des remboursements de frais de formation, lesquels étaient également en charges, ce qui n'est pas le cas sur 2025. Nous remarquons également des produits liés à la monétisation de congés en compte épargne temps posés avant départ à la retraite de la salariée.

Groupe III : produits Financiers et Produits non encaissables

Pas de changement significatif entre 2024 et 2025

B- Budget (produits – charges) budget exécutoire 2025 versus réalisé 2025 avec les écarts en € et en %

Charges

Groupe I : dépenses afférentes à l'exploitation courante

Sur cette période, nous avons un budget alloué au groupe I de 50 000 € et nous avons réalisé 48.965,58€. Cette variation de -2.07 % s'explique par plusieurs économies réalisées sur les postes suivants : 606120 Électricité ; 611200 Prestations à caractère médico-social ; 625100 Voyages et déplacements.

Groupe II : Dépenses afférentes au personnel

Notre budget alloué s'élève à 799.342 € et nos dépenses sont de 775.177,05 €, ce qui présente une économie de 24.164,95€, générée par le non remplacement de la psychologue en congé parental à 0.50 ETP par manque de candidat. Il est à noter également la réduction du temps de travail du médiateur santé pair à 0.50 ETP à sa demande à compter du 01/09/2025.

Groupe III : Dépenses afférentes à la structure

En 2025, nous avons dû faire face à des augmentations sur les postes 613500-Location mobilière, 61550-Entretien et réparation des biens mobiliers, 615600-Maintenance et contrôles réglementaires, 635120-Taxes foncières.

Produits

Groupe I : Produits de la tarification et assimilées

La dotation globale prévisionnelle était de 965 778 €, au réalisé elle est de 965 778 €.

Groupe II : Autres produits relatifs à l'exploitation

Rien à signaler.

Groupe III : Produits financiers

Les investissements réalisés en 2025 sont de 10 776,17€ : matériels informatiques 4056,17€ et de l'isolation phonique 6720€ avec un écart de + 16 724€ avec le prévisionnel concernant un véhicule acheté en 2026:

Résultat et son affectation

L'exercice 2025 se solde avec un groupe de charges de 959.918,71 € et un groupe de produits pour 997.858,56 € sur un résultat comptable positif de **37.939,85 €**.

IV- CONCLUSION

Après présentation des rapports de gestion et des comptes 2025 au Conseil d'Administration, nous vous proposons d'affecter les résultats de l'année 2025 de la manière suivante :

- L'IME Fongrave : - **6 176,61 € affectés à la réserve de compensation des déficits**
- L'IME Lalande : - **12 174.36 € affectés à la réserve de compensation des déficits**
- Le SESSAD d'Agen : + **37 939.85 € affectés à l'investissement pour compenser le Fonds de roulement d'investissement négatif**

L'année 2025 a permis d'amplifier le mouvement dans la transformation de l'offre, de renforcer la dynamique engagée vers un fonctionnement en dispositif intégré des trois structures composant le Centre ressources.

Une culture professionnelle se construit progressivement, portée par la mobilisation de plusieurs leviers tels que les formations croisées, le développement de projets transversaux ou encore à travers des parcours inclusifs etc.

Cette dynamique est également soutenue par des actions comme l'intervention du Médiateur Santé Pair sur les trois structures, le développement de l'appui ressources comme le Café partenaires, la mise en place de COPIL évènementiel Centre ressources, le groupe de travail transversal 16-25, journée de rentrée unique sur la thématique Vie Intime Affective et Sexuelle etc. La mutualisation des prestations se consolide comme le Programme Like You, Orchestre à l'École, atelier socio-esthétique etc.

L'appropriation des nomenclatures SERAFIN-PH appliquées à l'identification des besoins et des prestations dans les projets personnalisés constitue une étape importante qui reste à consolider. La participation à la première coupe SERAFIN-PH en 2025 a représenté un temps fort pour l'ensemble des équipes.

Enfin, les rapports présentés mettent en évidence un investissement significatif dans le système d'information et la dématérialisation ainsi que dans le développement des compétences des professionnels, en réponse à l'évolution des profils des personnes accompagnées. Il souligne également la prise en compte croissante de la dimension « parcours » dans l'accompagnement, ainsi que le rôle d'appui ressources assuré tout au long de l'année.

**Le Directeur,
Andrianony ANDRINIAINA**

DIME du Confluent

Le DIME (Dispositif Inclusif Médico Educatif) du Confluent

Présentation du dispositif

Le déploiement depuis 2023, en dispositif inclusif territorial, répond aux évolutions réglementaires et confirme une tendance de fond dans l'accompagnement et l'autodétermination des jeunes, des parents, représentants légaux et jeunes majeurs. Cette demande de flexibilité toujours plus individualisée, en lien avec le projet personnalisé est rythmée par les activités inclusives en milieu ordinaire (activités pédagogiques, professionnelles, culturelles, artistiques, sportives...). L'Établissement s'est adapté ces dernières années en faisant preuve d'agilité dans son accompagnement et en proposant des réponses séquentielles et modulables afin de répondre à ces demandes dans un souci constant de coopération renforcée avec les acteurs de droit commun et les autres ESSMS du territoire.

Ainsi, la multiplicité des réponses apportées par l'IME en dispositif « DIME » s'articule autour de d'accompagnement par pôles (santé, médico-social et thérapeutique, éducatif, pédagogique et scolaire avec 4 Unités d'Enseignements, des ateliers d'apprentissages et actions de professionnalisations, des hébergements séquentiels et actions de vie sociale et d'autonomie, en facilitant les passerelles vers le SESSAD et ses modalités accompagnement spécifiques, ainsi que grâce au soutien l'équipe mobile de la plateforme répit. Ce dispositif apporte des réponses graduées avec une offre de prestations diversifiées, souples et adaptées aux besoins spécifiques et aux problématiques individuelles.

Ses modalités de fonctionnement prennent appui sur le décret du 5 juillet 2024 fixant les conditions selon lesquelles les établissements peuvent fonctionner en dispositif intégré ou inclusif.

Les deux établissements et services proposent des prestations indépendantes coordonnées et mobilisables selon le parcours et le projet de la personne accompagnée.



IME DU CONFLUENT

I. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

a) Agrément

L'IME du Confluent est agréé pour accompagner **50 enfants** (filles et garçons âgés de 6 à 20 ans) présentant une déficience intellectuelle légère ou moyenne.

b) Missions

L'Institut Médico-Educatif du Confluent propose et met en œuvre un accompagnement global qui tout en restant très souple (semi-internat – internat séquentiel aménagé - internat) permet d'éviter le morcellement des différentes actions.

Le projet personnalisé élaboré pour chaque enfant, adolescent et adulte accompagné en collaboration et co-construction étroite avec la famille ou le représentant légal est une adaptation du projet institutionnel global.

Il permet de répondre avec justesse et adéquation aux besoins et potentialités de chaque usager en vue d'une insertion sociale et professionnelle.

Il s'appuie à chaque fois, que cela est possible, sur l'insertion qu'elle soit scolaire (scolarisation en école élémentaire, collège ou lycée), sociale ou culturelle (clubs de sports ou de loisirs), ou préprofessionnelle ou professionnelle (stages en entreprise).

L'action pluridisciplinaire est centrée sur :

- Le développement de l'identité de l'enfant,
- La construction de sa personnalité,
- La réduction des troubles psychologiques et/ou pathologiques,
- L'acquisition de connaissances et compétences aussi élargies que possible,
- L'inclusion sociale progressive (par la reconnaissance de la place du jeune ou de l'adulte accompagné) dans son environnement familial et social,
- L'orientation personnalisée (préprofessionnelle, professionnelle, milieu adulte) en fonction des potentialités des jeunes et adultes accompagnés.

c) Fonctionnement de la structure

En fonction de la population, l'action de l'Institution est à la fois thérapeutique (psychologue, psychomotricienne), éducative (éducateurs spécialisés, moniteurs-éducateurs, accompagnant éducatif et social), professionnelle (moniteurs d'atelier), sociale (assistante service social), médicale (psychiatre, infirmière) et scolaire (enseignants spécialisés). Les personnels administratifs et des services généraux participent également à l'accompagnement dans le cadre des fonctions supports.

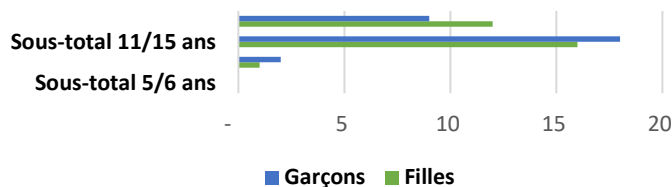
L'IME emploie quarante-six professionnels représentant 39.382 E.T.P. (dont 4 enseignants affectés par l'Éducation Nationale : 4 E.T.P.).

II. PERSONNES ACCUEILLIES

a) Répartition par Age et par Sexe

L'IME du Confluent a **accueilli et accompagné 59 jeunes** dont 30 garçons et 29 filles au cours de l'année 2025.

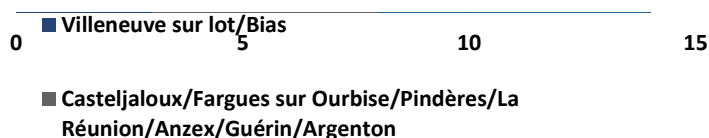
Répartition par âge au 31/12/2025



b) Origine géographique (lieu de vie du jeune)

File active : 59 jeunes ont été accueillis au cours de l'année 2025 à l'IME du Confluent et sont domiciliés dans le Lot-et-Garonne, (différents secteurs : Nérac, Lavardac, Barbasté, Mézin, Pompiey, Feugarolles, Bruch, Marmande, Ste Bazeille, Mauvezin sur Gupie, Birac-sur-Trec, Escassefort, Tonneins, Clairac, Le Mas d'Agenais, Razimet, Gontaud-de-Nogaret, Aiguillon, Nicole, Buzet, Port Sainte Marie, Casteljaloux, Fargues sur Ourbise, Pindères, La Réunion, Anzex, Guérin, Argenton, Villeneuve sur lot, Bias)

Origine géographique des 59 jeunes accueillis sur l'IME du Confluent en 2025



c) Motif de l'accompagnement

Les objectifs de fonctionnement sont au croisement des missions de l'établissement et des caractéristiques, besoins et vulnérabilités de la population ainsi que de leurs attentes.

Mise en œuvre des missions dans le respect des droits des usagers et de la mise en pratique des recommandations de l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM) (Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP)).

d) Nombre d'entrées (avec origine de la demande)

Sur l'année 2025, 7 jeunes sont entrés en provenance de :



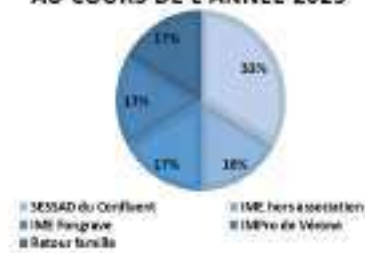
e) Durée moyenne d'accompagnement

La durée moyenne d'accompagnement est de **4 ans: 6 jeunes et adultes** ont été orientés vers d'autres structures en 2025.

f) Nombre de sorties (avec orientation)

Au cours de l'année 2025, **6 jeunes et adultes** ont quitté l'établissement vers :

ORIENTATION DES 6 JEUNES ET ADULTES
AYANT QUITTÉ L'IME DU CONFLUENT
AU COURS DE L'ANNÉE 2025



III. EVOLUTION DE L'ACTIVITE

a) Nombre de journées réalisées lors des 3 dernières années*(rappel de la transformation d'agrément en septembre 2021 (60 places → 50 places))

- 2023 : 8235 journées
- 2024 : 8320 journées
- 2025 : 8688 journées

	2023	2024	2025
Nombre de journées budgétées	8349	8349	8349
Nombre de journées réalisées	8235	8320	8688
Différentiel	114 journées déficitaires	29 journées déficitaires	339 journées supplémentaires

b) Projets développés en 2025

- Le 2 et 3 avril 2025, réalisation d'un livret d'accueil vidéo DIME du Confluent disponible en ligne sur le site de ALGEEI. Les retours du film de l'établissement ont été très positifs du point de vue des enfants accompagnés et des professionnels.
- En 2024, l'ALGEEI a fait l'acquisition d'une nouvelle villa située rue Pierre de Coubertin à Aiguillon. Depuis la rentrée de septembre 2025, le groupe de jeunes du Grand Aiguillon a pris possession des lieux et a installé leur espace de vie social et d'hébergement. La villa dispose de grands espaces intérieurs et extérieurs, de salles d'activités (Snoezelen, artistiques, buanderie etc.) et a la particularité d'accueillir le bureau des agents logistiques.
- La poursuite du déploiement progressif des tablettes numériques « Apple school » a permis d'équiper l'ensemble des classes de l'IME du Confluent ainsi que le GOA pour le maintien des acquis scolaire, favorisant ainsi l'autonomie des jeunes et le travail des groupes.
- Poursuite des actions d'inclusion des jeunes vers 2 Unités d'Enseignement externalisées :
 - 1 UEE au Collège « Germillac » à Tonneins

- 1 UEE au Collège Jean Rostand à Casteljaloux
- Préparation de l'intégration la troisième unité vers la cité scolaire Stendhal (groupe de travail)

✚ **Organisation de trois transferts au cours de l'année 2025** faisant partie intégrante de la dynamique institutionnelle et des axes développés dans le projet d'établissement.

En effet, un groupe de jeunes de l'IME du Confluent scolarisé en UEE au Collège Germillac de Tonneins a participé à un transfert *dans l'Aude pendant* 5 jours encadrés par 5 professionnels.

Le groupe de l'UEI « Grand Aiguillon » s'est rendu en *Charente Maritime* pendant 3 jours encadré par 6 professionnels.

Enfin, l'UEI « Petit Aiguillon » s'est déplacé à *Barbaste à Cap Cauderou*, 2 jours avec encadrés par 6 professionnels

✚ Au mois de décembre 2025, les jeunes du DIME du Confluent ont confectionné **des créations artistiques** qu'ils ont présenté et vendu sur le marché d'Aiguillon ainsi que dans un local prêté par la ville de Marmande spécifiquement pour **l'occasion des fêtes de fin d'année**. Les jeunes ont récolté des fonds reversés à la coopérative scolaire qui leur permettront de financer une partie de leurs transferts.

✚ En mars 2025, le DIME du Confluent s'est rendu au **forum des métiers** à Villeneuve sur Lot afin de présenter l'établissement, l'association et les différents métiers en lien avec l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

✚ En 2025, ont été licenciés 51 jeunes à la **Fédération Française de Sport Adapté**. L'ensemble des jeunes ont participé à l'ensemble des activités proposées par le Comité Départemental de Sport Adapté 47 (CDSA 47) soit 16 journées de loisirs et découvertes, 4 journées d'activités motrices, 9 journées de sélection départementale, 6 journées de compétitives départementale et 2 journées compétitives zone Sud-Ouest. Une jeune a remporté le titre de vice championne de France de Judo et un jeune a remporté le titre de vice champion de France de parafootball adapté à 7 avec la sélection du Lot-et-Garonne. **Dans le cadre du « savoir nager », près de 20 jeunes ont pu découvrir le milieu aquatique.**

✚ Comme chaque année, l'IME du Confluent a organisé **les « Confluades »**. Cet événement a eu lieu le 3 juillet 2025 au stade Louis Jamet d'Aiguillon. Cette journée conviviale s'est déroulée sous forme d'olympiades sportives et scolaires. Les performances individuelles et collectives ainsi que l'esprit d'entraide y sont mis à l'honneur.

✚ En février 2025, le DIME du Confluent a participé à la **« coupe Séraphin »** (analyse de l'activité) au même titre que les autres établissements enfants de l'ALGEEI. Cette coupe a mobilisé l'ensemble des professionnels ainsi que les prestataires de transport.

✚ En 2025, **5 jeunes de l'IME ont obtenu des lauréats dans le cadre de la RAE** (Reconnaissance des Acquis de l'Expérience) sur des modalités de jury en interne en situation de travail, 3 jeunes (1 garçon et 2 filles) en parcs et jardins et 2 jeunes filles en blanchisserie. La remise des diplômes a eu lieu à Miramont-de-Guyenne à la salle de spectacle La Basane.

✚ En 2025, **2 jeunes de l'IME** du Confluent ont obtenu le **Certificat de Formation Générale (CFG)**. C'est un diplôme qui certifie l'acquisition de connaissances générales de base et de capacités d'insertion sociale et professionnelle

✚ **Accompagnement éducatif :**

En 2025, les éducateurs ont accompagné le fonctionnement des Unités d'Enseignement Externalisée (UEE) de l'IME du Confluent au collège Jean Rostand à Casteljaloux et au collège Germillac à Tonneins sur 4 jours/semaine : lundi, mardi, jeudi et vendredi matin et interviennent aussi sur les Unités d'Enseignement Interne.

Pour les 4 villas proposant de l'internat en habitats diffus sur trois communes (Aiguillon, Casteljaloux et Tonneins), celui-ci est ouvert avec 4 à 5 chambres par villa et 3 soirées d'ouvertures par semaine en internat aménagé toujours avec 1 jeune par chambre et par nuit
Parallèlement, l'IME fonctionne pleinement en accueil de jour pour le Groupe Orientation Aiguillon (GOA) à Aiguillon.

Depuis avril 2025, nous continuons l'accompagnement d'un adulte en aménagement Creton en quête d'une orientation adaptée.

Les équipes s'inscrivent dans ce fonctionnement proactif, notamment grâce à leurs implications aux formations interne, les actions de supervisions, l'organisation des réunions pluridisciplinaires, les activités de vie sociale. Le fonctionnement s'évertue à préserver le sens institutionnel malgré le fonctionnement en dispositif.

Il s'agit donc de continuer à s'adapter aux multiples situations ou sollicitations en interagissant davantage encore avec ce que propose déjà le milieu ordinaire. Cette année, les équipes éducatives ont pu éprouver le nouveau fonctionnement en dispositif dans toutes ses dimensions. Le temps d'accompagnement en ateliers, en classe ou classe externalisée a été renforcé ainsi qu'une multiplicité d'ateliers externalisés : Atelier cuisine, atelier pâtisserie, atelier en lien avec un EHPAD, atelier musicothérapie, activité psychomotricité, activités de sports adaptés ainsi que des transferts/unité de plusieurs jours par an auquel participent les enseignants

L'établissement est aujourd'hui de mieux en mieux repéré dans le tissu social et économique local sur quasiment tous les sites ainsi qu'en renforçant les partenariats de droit commun dans l'intérêt des projets du jeune.

L'autonomie de déplacement grâce aux transports en commun du territoire (bus et TER) est appréhendée favorablement et continue de se développer avec un accompagnement personnalisé.



Les actions pédagogiques :

L'unité d'enseignement est dotée de 4 ETP d'enseignants. Elle est composée de deux UEI : unités d'enseignement internes (1+ ¾ ETP enseignant) avec une mission de coordonnateur pédagogique (1/4 ETP) pour l'un des enseignants et de deux UEE : unités d'enseignement externalisées en collège (2 ETP enseignant).

Elle est sous la responsabilité de professeurs des écoles spécialisés rattachés à la Circonscription d'Agen 2-ASH (école inclusive), Inspection Académique du Lot et Garonne et du coordonnateur pédagogique (enseignant détaché pour cette mission) de l'Éducation nationale nommés par celle-ci.

Unité d'Enseignement Interne (UEI)

- 1 UEI de détermination moins de 12 ans (ou peu d'autonomie et moins de 14 ans)
- 1 UEI et préprofessionnelle (à partir de 11 ans) constituée de sous-groupes en alternance classe/Ateliers préprofessionnels/ ateliers éducatifs

Unité d'Enseignement Externalisée (UEE)

- 1 UEE au Collège Germillac de Tonneins (ouverte à 100 %) (avec élève en inclusion, des élèves en atelier EGPA), pour des élèves de plus de 12 ans en vue d'une inclusion, d'une orientation professionnelle en EGPA, ULIS Pro, en EREA, en CFA, en Lycée pro.
- 1 UEE au collège Jean Rostand de Casteljaloux (ouverte à 100%) : Élèves de 12 à 16 ans.

L'enseignement préprofessionnel se fait à partir de 14 ans (ou lorsque l'élève fait ses 14 ans avant décembre).

Les ateliers préprofessionnels et/ou professionnels :

→ **6 ateliers préprofessionnels** : « **Espaces verts / Maçonnerie paysagère** », « **Bois et Métallerie** », « **Lingerie-Buanderie** », « **Achats / Courses** », « **Cuisine, Pâtisserie** » et « **Entretien des locaux** » ont été proposés aux garçons et aux filles âgés de 14 à 16 ans en alternance avec la classe.

Ces ateliers (encadrés par 4 moniteurs d'atelier) initient les jeunes aux exigences de la vie professionnelle et établissent les bases d'une orientation ainsi que la recherche de stage et le suivi (bilans).

Une Vingtaine de jeunes sont accompagnés par les ateliers dans le cadre de leur professionnalisation et d'accès à l'emploi ordinaire ou protégé en 2025.

4 jeunes de 13 ans ont été accueillis sur des **stage d'évaluation en interne** dans le cours de l'année.

Chantier extérieur : support pédagogique permettant de travailler la professionnalisation et les codes sociaux. Principalement chantiers d'entretiens espaces verts. Chantiers sur les villas de l'IME, et chantiers sur les territoires de Aiguillon, Tonneins, Casteljaloux, Albret.

Conventionnement des stages destinés à la découverte des métiers (milieu ordinaire ou protégé) : 31 conventions de stage ont été effectuées en Grandes Surfaces, Garage Automobile, Salon de Coiffure, Restauration/Service, Boulangerie, Fleuriste, Mairie (Espaces verts, Cantine scolaire) mais aussi en ESAT et Foyer de Vie durant l'année 2025.

Partenariat immersion ESAT : en blanchisserie à l'ESAT du Bouët et en conditionnement et blanchisserie à l'ESAT de Castille.

Dispositif permettant de découvrir la réalité du travail protégé.

Groupes de 4 à 5 jeunes accompagnés d'un moniteur d'atelier.

Visite du Salon des métiers et de la formation professionnelle à Villeneuve sur Lot au mois de novembre 2025. Onze jeunes concernés par cette visite.

Dans aménagements ont été réalisés sur l'espace des ateliers pour améliorer les conditions thermiques.

Accompagnement médical, paramédical, psychologique, professionnels libéraux :

1) Le Suivi médical est assuré par le médecin psychiatre (0.202 ETP), l'infirmière (1.00 ETP) :

→ **Suivi médical des usagers** :

- Consultation médecin psychiatre 1 fois par semaine
- Accompagnement en consultation spécialisée selon besoin
- Coordination avec les autres services (éducateurs, services, direction)

→ **Rôle éducatif et préventif auprès des usagers** :

- Prévention éducation : hygiène bucco-dentaire, pédiluve, manucure ..., hygiène (risques de maladies contagieuses de la peau, pédiculose, douche.
- Prévention et sensibilisation sur thématique spécifique (vie affective et sexualité, écran, alimentation, tabac, alcool...)
- Atelier éducatif et préventif (KAPASS)

2) Une psychomotricienne travaille à temps partiel (0.70 ETP), sur l'année 2025 elle effectuée en file active :

- 33 prises en charge hebdomadaires et 2 prises en charge tous les 15 jours

- 4 prise en charge en groupe
- 4 repas thérapeutiques
- 3 profils sensoriels
- 5 bilans psychomoteurs

3) Le travail des psychologues (1.05 ETP) à l'IME du Confluent est construit autour de trois grands axes :

- o Un travail clinique auprès des enfants
- o Un soutien clinique auprès des parents
- o Un travail clinique institutionnel

Ils ont effectué au cours de l'année :

28 suivis psychologiques et 23 psychothérapies.

4 suivis dans le cadre d'un groupe « Art Thérapie ».

4 suivis dans le cadre d'un groupe « Habiletés sociales ».

4) Conventionnements avec des professionnels libéraux et prestataires extérieurs :

- Conventionnement avec 3 orthophonistes en libéral pour 5 jeunes en l'absence de possibilités de recrutement interne.



Accompagnement social :

L'action du service social de l'IME s'inscrit dans une démarche de collaboration et de participation de la famille à l'accompagnement mis en place pour le jeune ou l'adulte accompagné.

L'intervention de l'assistante de service social (0.55 ETP) se fait principalement à trois moments :

- Avant l'entrée du jeune ou de l'adulte accompagné au sein du DIME.
- Pour préparer la famille à l'orientation vers le DIME et permettre aux parents de parler des difficultés du jeune ou de l'adulte accompagné.
- Pendant l'accompagnement

On peut définir trois axes de travail pour l'assistante de service social auprès des familles :

- Expliciter le plus largement possible le projet de l'Institution par rapport à l'enfant
- Travailler sur l'acceptation des difficultés du jeune ou de l'adulte accompagné par les familles (prise de conscience des potentialités, difficultés et limites du jeune ou de l'adulte accompagné, de ce qu'il est)
- L'orientation des enfants : la question de l'orientation est soulevée par la famille et par l'équipe.

L'assistante de service social participe au travail d'équipe, en collaboration avec les familles, autour de solutions d'orientations les plus adaptées possibles au projet du jeune et de sa famille.



Autres projets :

- ❖ Dans le cadre du **DuoDay**, le 20 novembre 2025, nous avons pu mettre en œuvre ce dispositif auprès de 9 jeunes. Ils ont été accueillis dans des entreprises et artisans locaux (Salon de coiffure, garage automobile, épicerie, société de taxi, collectivités territoriales (mairie, crèches, école et cantine scolaire).
- ❖ **Dossier informatisé de l'utilisateur « IMAGO » :**
Au cours de l'année 2025, nous avons poursuivi les sessions de perfectionnement destinées aux professionnels et d'initiation auprès des nouveaux professionnels pour poursuivre la méthodologie de déploiement du dossier informatisé de l'utilisateur.

Éthique et Bienveillance :

L'IME du Confluent s'inscrit totalement dans le développement des pratiques de bienveillance : Nomination d'un référent bienveillance en septembre 2023. Deux commissions éthiques ont été mises en place en 2025.

Partenariats

- o ALGEEI Siège : contacts quotidiens (DG, secrétariat, comptabilité, GRH...)
- o ALGEEI divers établissements : contacts fréquents (orientations des jeunes, mutualisation, échanges...)
- o ARS : Autorité de Contrôle
- o Inspection Académique : Autorité de Contrôle pour le personnel Education Nationale
- o Enseignants référents : suivis et ESS
- o Préfecture et DDE : sécurité routière, transports ...
- o Conseil Départemental 47
- o MDPH : admission et orientation des jeunes, échanges divers, PPS
- o CFA, MFR, LP, EREA, SEGPA ...
- o Collèges Jean Rostand Casteljalous et Germillac à Tonneins
- o SODEXO (confection et livraison de repas)
- o Divers établissements : orientation des jeunes, suivis, stages (ESAT Agnelis, ESAT de Castille, ESAT du Bouët, Foyer de Vie La Ferrette, Verdelaïs (33), Monségur (33), Foyer de Vie Mont-Clair à Monclar (47)), Foyer de Vie La Couronne (47)
- o Planning familial (Marmande)
- o Services sociaux : essentiellement liés au travail de l'assistant de service social et des éducateurs
- o Entreprises et artisans locaux, mairies : suivi et entretien des matériels, stages d'immersion pour nos jeunes.
- o Mairies, Gendarmeries, Casernes de Pompiers d'Aiguillon, Casteljalous, Tonneins
- o Taxis : transports complémentaires à ceux de l'établissement
- o Professionnels libéraux : orthophonistes, psychologues, sophrologue, art-thérapeutes.
- o AIPC Aiguillon, Tonneins : Association mettant à disposition des personnes en situation d'insertion et intervenant dans divers domaines d'activité (nettoyage, restauration ...)
- o Appel Médical (Intérim)
- o AGIR 47 : (préparation au permis AM)
- o Sport adapté 47
- o Unité Mozart (Foulayronnes), Réséda (Agen)
- o Pharmacie du Pin (Conventionnement gestion des risques liés à la préparation et distribution des médicaments)
- o ARCHI'MEDE (conventionnement de collecte et de traitement des déchets de soins à risques infectieux)
- o CMS et CMPP du territoire Marmandais, du Confluent et de l'Albret
- o Piscines de Marmande et de Nérac (apprentissage de la natation)
- o Centres Equestre (Lavardac, Barbaste)
- o Musicothérapeutes (BAOBAB MUSIC/ MUSICOTHERAPIE 47)
- o Zumba
- o Bouchons d'amour (collecte de bouchons en plastique)
- o Sté DEKRA (Sécurité/Bureau de contrôle)
- o Engie Solutions (chauffage, électricité, climatisation)
- o SICLI/CHUBB (conformité incendie)
- o Garage Armand d'Aiguillon, garage Renault Tonneins, garage Citroën Tonneins (entretien des véhicules).

Axes d'amélioration et d'évolution

Les axes du projet d'établissement cités ci-dessous :

- Diversification des lieux d'hébergement.

- Habitat inclusif et développement des partenariats.
- Poursuivre le développement de l'implication des personnes accompagnées et de leurs familles ou de leurs représentants légaux.
- Développer les UEE (Unités d'Enseignement Externe) et UEI (Unités d'Enseignement Interne) et l'école inclusive.
- Fonctionnement en Dispositif DIME permettant plus de souplesse dans le parcours des jeunes du SESSAD en lien avec l'IME – Fonctionnement en logique de « Plateforme ».
- Poursuivre le Plan d'Amélioration Continue de la Qualité suite l'évaluation HAS.
- Adapter l'offre à l'accueil des nouvelles populations (TND, TSA ...).
- Assurer le plein déploiement du dossier informatisé de l'utilisateur « IMAGO DU ».

IV. ORGANIGRAMME

a) Effectifs en ETP

EFFECTIF de l'IME CONFLUENT		
DIRECTION	SECTEUR THERAPEUTIQUE	EDUCATIF et SOCIAL
Directeur (0.70 E.T.P.)	Infirmière (1.00 E.T.P.)	Chef de Service Éducatif (1.00 E.T.P.)
Adjoint de direction (0.80 E.T.P.)	Psychologue (1.05 E.T.P.)	Accompagnant Éducatif Social (3.00)
Soit 1.50 E.T.P.	Psychomotricien(ne) (0.70 E.T.P.)	Moniteur Éducateur (4.00 E.T.P.)
SERVICE ADMINISTRATIF	Garde malade (2.00 E.T.P.)	Éducateur Spécialisé (6.50 E.T.P.)
Secrétaire de Direction (1 E.T.P.)	Poste vacant orthophoniste (0.25 ETP)	Moniteur d'Atelier (4.00 E.T.P.)
Comptable (1 E.T.P.)		Assistant Service Social (0.55 E.T.P.)
Secrétaire-Comptable (0.20 E.T.P.)		Auxiliaire Médico-Psychologique (1.00 E.T.P.)
Soit 2.20 E.T.P.	Soit 5.00 E.T.P.	Soit 20.05 E.T.P.
SERVICES GENERAUX	MÉDICAL	SECTEUR PEDAGOGIQUE
Cuisinière (1.00 E.T.P.)	Médecin Spécialisé (0.202 E.T.P.)	Professeur des Écoles (4.00 E.T.P.)
Ouvrier Prof. 2° Cat (2.90 E.T.P.)		
Commis de Cuisine (1.00 E.T.P.)		
Agent Hôtelier (2.00 E.T.P.)		
Soit 6.90 E.T.P.	Soit 0.202 E.T.P.	Soit 4.00 E.T.P.

Soit un total de 39.852 E.T.P. (46 personnes)

b) Mouvement des personnels

- Départ à la retraite en fin d'année 2025 :

✓ Une secrétaire de direction (1ETP) à compter du 01 avril 2025.

- Recrutement au cours de l'année 2025 :

✓ Une secrétaire de direction pour remplacer la précédente qui a fait valoir ses droits à la retraite.

c) Formations

- 6 Personnels ont participé à la formation recyclage SST organisé par sud management (7 heures)
- 5 personnels ont participé à la formation « Initiation à l'accompagnement des personnes avec trouble de l'autisme au sein d'un IME » organisé par Planète autisme (14 heures)

- 24 personnels ont participé à la formation « Développer les compétences d'habileté sociale » organisé par Planète autisme (7 heures)
- 12 personnels ont participé à la formation « Violences sexuelles, connaître les infractions, les prévenir et savoir agir » organisé par Colosse aux pieds d'argile (7 heures)
- 10 personnels ont participé à la formation « Travailler efficacement avec les familles en institutions médico-sociales » organisée par Gerfi + (21 heures).
- 5 personnels ont participé à une conférence « Autisme ... penser les parcours de vie, accompagner les transitions » organisée par l'ADES, l'ARS le CD 47... (7 heures)
- 1 personnel a participé à la formation « Référent APS en ESMS » organisée par la Ligue du sport adapté nouvelle aquitaine (21 heures)
- 19 personnels ont participé à des APP (actions de supervisions, Analyse de la Pratique Professionnelle)

V. DEMARCHE QUALITE et QUALITE de VIE au TRAVAIL :

a) Démarche Qualité :

Lors de l'année 2025, le COPIL s'est réuni à 3 reprises et le CODIR intervalle mensuelle.

Les axes de travail ont été centrés autour du livret d'accueil sous format vidéo, ainsi que deux groupes de travail.

Le premier groupe a travaillé à la réactualisation du protocole de sécurisation alimentaire.

Un second groupe de travail s'est constitué en fin d'année 2025 et va constituer le fil rouge de l'année 2026. Ce dernier concerne l'actualisation de notre accompagnement global en lien avec l'évolution de la pyramide des âges des jeunes en portant l'accent sur l'accompagnement des jeunes de 16 à 20 ou 25 ans.

L'évaluation qualité HAS :

Conformément à l'article D 312-203 du CASF : « Les actions engagées dans le cadre de la démarche d'amélioration continue de la qualité mentionnée à l'article L. 312-8 sont mentionnées dans le rapport annuel d'activité des établissements et services concernés ».

L'évaluation a été réalisée selon le référentiel HAS, du 4 novembre 2024 au 6 novembre 2024, par le cabinet AUTONOMII. Numéro d'accréditation COFRAC : 3-2058.

L'ESSMS a satisfait l'ensemble des critères impératifs.

b) Démarche QVCT :

Le Copil QVCT s'est réuni 4 fois. Un questionnaire a été mis en place à l'intention de l'ensemble du personnel, en lien avec la thématique choisie : Intégrer la parole de chaque salarié dans un processus de travail participatif « La dynamique du Changement ».

Les résultats ont donné lieu à un plan d'action « Organiser des actions de communication à destination des salariés ». Une des principales conclusions du groupe a concerné le risque d'isolement des équipes lors du fonctionnement en DIME ainsi que l'indispensable travail d'équipe qui reste fondamental pour un accompagnement de qualité intégrant la notion de travail en réseau et de dynamique institutionnelle.

VI. RAPPORT BUDGETAIRE

Suite au passage à l'ERRD pour l'association, la section investissement de l'établissement n'est plus présentée comme auparavant sur les comptes administratifs et l'analyse sur les ressources d'investissement est désormais faite au niveau de l'ensemble du périmètre du CPOM dans le rapport budgétaire et financier joint à l'ERRD.

DEPENSES			
Groupe I	422 000,00 €	401 210,70 €	20 789,30 €
Groupe II	1 921 943,00 €	2 011 407,07 €	-89 464,07 €
Groupe III	451 758,00 €	428 685,32 €	23 072,68 €
RECETTES			
Groupe I	2 761 354,00 €	2 785 755,84 €	24 401,84 €
Groupe II	24 522,00 €	11 033,38 €	- 13 488,62 €
Groupe III	0 €	59 090,71 €	- 59 090,71 €
Résultat exercice		14 576,84 €	
Reprise N-1		9 825,00 €	
Résultat administratif (affecté à N+1)		24 401,84 €	

Groupe 1 des DEPENSES

Électricité (- 33 017 €) Chauffage (- 4 946 €) Fournitures ateliers (- 2 216 €) Petit matériel (- 6 047 €) Alimentation (- 8494 €) Prestation médico-social (- 2 091 €) Transports des jeunes (+ 10 344 €) Autres prestations (- 5 520 €) Prestation d'alimentation à l'extérieur (+ 14 763 €) Prestation suivi alimentaire (- 1 660 €).

Groupe 2 des DEPENSES

L'établissement pratique une politique de remplacements maîtrisés et a recours à des jeunes salariés en CDD pour remplacer les titulaires du poste dont il est difficile de trouver des qualifications équivalentes. Pour pallier à ce manque, il a été nécessaire de recourir à des associations de prestations de ménage, des auxiliaires médicaux libéraux notamment pour le poste vacant d'orthophoniste (orthophonistes). Le déficit constaté sur ce groupe s'explique en grande partie par la nécessité de recruter deux professionnels en CDD afin d'accompagner 2 jeunes en situations complexes dans le cadre d'un Groupe Opérationnel de Synthèse et d'un Plan d'Accompagnement Global et pour lesquels des Crédits Non Reconductibles ont été demandées mais non financés par l'Agence Régionale de Santé. Le coût chargé de ces deux professionnels représente 41 695 €. Pour ce qui concerne la formation professionnelle (diminution d'environ 2 630 €), la majeure partie des formations dispensées auprès des professionnels au cours de l'année 2025 ont été remboursées par OPCO ou ont été financées par des reprises de provisions.

Groupe 3 des DEPENSES

Locations immobilières (- 50 166 €) Locations mobilières informatique (+ 3 168 €) Maintenance contrôles obligatoires (- 4 639 €) Entretien bâtiments (+ 25 568 €) Entretien matériel de transport (- 3 964 €) Études et recherches (+ 6 634 €) Autres frais (- 8 560 €) Publications annonces et insertion (+ 3 612 €) Taxes foncières (+ 5 660 €) Intérêts emprunts (+ 6 594 €) Report fonds dédiés (- 3 000 €).

Dotations aux amortissements (+ de dépenses constatées sur cette ligne en lien avec le déménagement). L'IME du Confluent a acquis une maison à Aiguillon en 2022 dans laquelle il s'est installé courant 2023 et une maison à Aiguillon en 2024 dans laquelle il s'est installé courant 2025.

Nous proposons de constituer une dotation aux provisions pour travaux d'un montant de 27 929,57 €.

Groupe 1 des RECETTES

Amendement Creton (+ 14 577 €). Amendement Creton à neutraliser pour 24 401,84 €.

Groupe 2 des RECETTES

Autres produits (- 3 615 €).

Résultat définitif de clôture de + 24 401,84 € (affecté à N+1).

VI. CONCLUSION

Dans le prolongement des objectifs posés par la Conférence Nationale du Handicap sur l'école inclusive et la publication du décret sur les Dispositifs Intégrés Medico-Educatif (DIME), l'établissement poursuit la transformation de l'offre spécialisée du secteur enfance et les réponses, solutions adaptées, modulables et agiles. En ce sens, l'IME du Confluent développe son fonctionnement toujours plus inclusif avec un accompagnement adapté et co-construit avec les familles, représentants légaux et jeunes eux même en favorisant l'autodétermination et le pouvoir d'agir pour construire un parcours le plus individualisé et personnalisé possible. Ainsi, ce déploiement en dispositif, désormais entièrement désinstitutionnalisé sur le territoire du grand Confluent, s'est matérialisé cette année avec l'acquisition par l'ALGEEI d'une nouvelle villa adaptée permettant d'offrir et de proposer des prestations d'hébergement adaptées sur la commune d'Aiguillon. Cette villa a été investie, après travaux, lors de la rentrée scolaire en septembre 2025 par les jeunes et les professionnels.

Par ailleurs, le tournage d'un livret d'accueil sous forme de film à destination des familles et partenaires en 2025 a permis de renforcer l'accessibilité du fonctionnement institutionnel pour tous. L'ouverture prochaine de la troisième UEE prévue au sein la cité scolaire Stendhal à Aiguillon devrait permettre de poursuivre la dimension inclusive au sein de la cité scolaire et de l'école pour tous, tandis qu'une réponse à un Appel à Candidature de l'ARS a été réalisé en fin d'année 2025 afin de renforcer l'offre d'accompagnement sur le territoire à destination des publics avec Trouble Neuro Développementaux (TND) et situations complexes.

**Le Directeur,
Arnaud PENNETIER**

SESSAD DU CONFLUENT

I. Présentation de l'établissement

Agrément

Basé à Aiguillon, le SESSAD du Confluent est agréé au titre de l'annexe XXIV du décret du 27 octobre 1989 depuis novembre 2000.). Suite au dernier CPOM de l'ALGEEI et aux transformations de places (IME vers SESSAD), le SESSAD du Confluent dispose d'un agrément de 60 places, enfants ou adolescents de 6 à 20 ans, présentant une déficience intellectuelle légère ou moyenne.

Pour les jeunes inscrits dans un cursus scolaire

L'équipe propose des accompagnements éducatifs, thérapeutiques sociaux et pédagogiques adaptés à leurs besoins. La MDPH élabore pour chaque jeune un projet personnalisé de scolarisation en s'appuyant sur les éléments fournis par le GEVASCO dans lequel apparaissent les accompagnements du SESSAD.

Pour les jeunes inscrits dans un cursus professionnel

L'équipe propose des accompagnements professionnels, éducatifs, psychologiques et sociaux. L'équipe développe et renforce de nombreux partenariats (CFA, MFR, EREA, LP ...).

Les jeunes sont accompagnés sur leurs différents lieux de vie, de scolarisation, de travail ou dans les locaux du SESSAD. L'accompagnement s'élabore en collaboration continue avec le jeune et sa famille par le biais de rencontres favorisant le suivi et l'évolution du projet.

Le SESSAD s'insère dans un réseau comprenant différents partenaires tels que : les lieux de professionnalisation, les entreprises (apprentis), les établissements scolaires, les services médico-sociaux et sociaux et les lieux d'intégration extrascolaires

Durant l'année 2023 l'ALGEEI a répondu à un avis d'appel à manifestation d'intérêt « Solutions innovantes de répit pour les personnes en situation de handicap ». C'est dans ce cadre qu'en fin d'année s'est mis en place un nouveau service annexé SESSAD du Confluent :

Unité mobile « Répit 47 »

L'équipe accompagne **des jeunes âgés de 6 à 25 ans** en situation d'handicap et/ou relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), ainsi que **leurs aidants** en situation ou en risque d'épuisement.

L'équipe a pour mission **d'évaluer, d'orienter et de coordonner** les acteurs afin d'apporter des solutions diversifiées et individualisées à la problématique du répit.

Elle s'appuie sur les ressources existantes, en étayant le système familial et le lien entre les partenaires autour de la personne accompagnée :

- ✓ Apporter une écoute personnalisée et individualisée pour rompre l'isolement, pour échanger sur les difficultés du quotidien ou la vie familiale et prévenir des risques d'épuisement,
- ✓ Soutenir les familles en attente de solution et les accompagner dans la préparation de l'avenir,
- ✓ Évaluer la situation dans sa globalité,
- ✓ Informer sur l'accès aux droits,
- ✓ Orienter vers les acteurs existants,
- ✓ Coordonner les différents partenaires autour de la personne et de son aidant,
- ✓ Mettre en place des actions répondant à la problématique du répit.

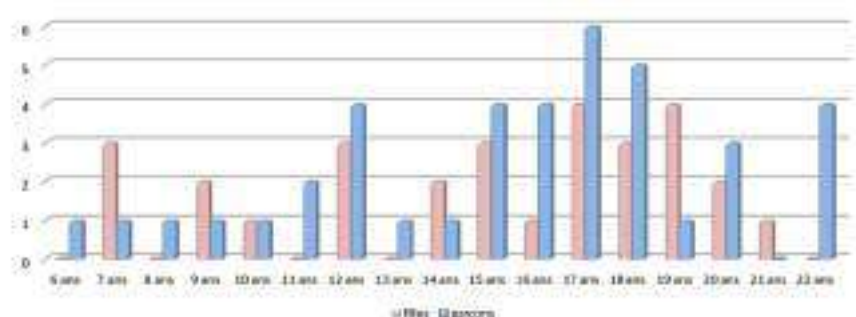
II. Personnes accueillies

1. Répartition par âge et par sexe

Au cours de l'année 2025 le SESSAD du Confluent a accompagné 74 jeunes.

La répartition garçons/filles : 44 garçons pour 30 filles, les garçons sont encore très majoritaires à 59% de la population.

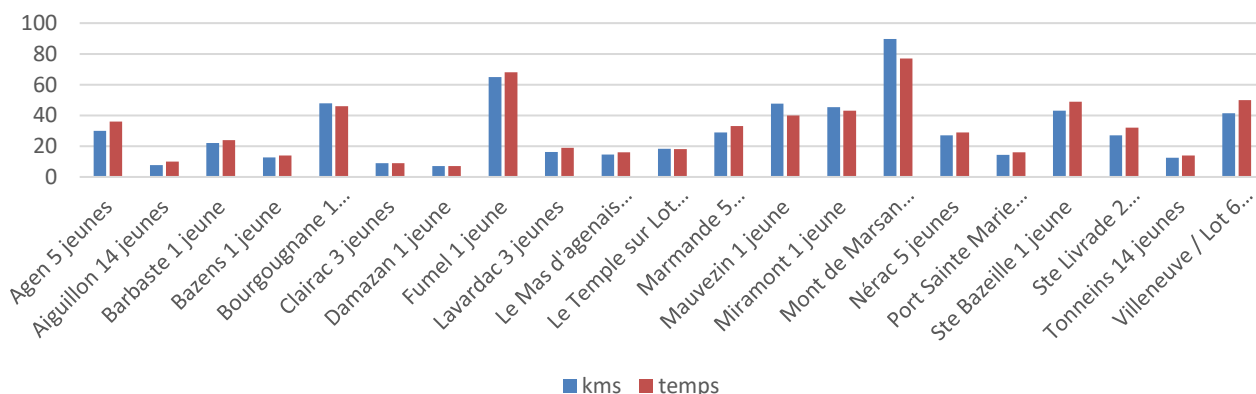
Par sexe



2. Communes d'origine et lieux de scolarisation ou de professionnalisation

Rapport distance/temps pour des accompagnements (aller simple)

Rapport distance/temps accompagnement lieu de scolarisation ou de professionnalisation



Les lieux d'accompagnement sont variés et situés à des distances parfois très éloignées du service.

À titre d'exemple, en 2025, pour un accompagnement de 30 minutes d'un jeune de Fumel, le professionnel effectue 130 kms soit 2 heures 20 minutes de trajet aller/retour.

Pour la partie « Accompagnement scolaire », notre demande d'accompagnement des jeunes résidant au maximum 20/25 km autour d'Aiguillon a été parfaitement entendue par la MDPH.

Par contre pour le SESSAD « Accompagnement professionnel » l'aire géographique d'intervention s'étend sur la totalité du département et pour un jeune au-delà (Mont de Marsan). En plus des lieux de formation, les professionnels sont susceptibles d'accompagner les jeunes dans leurs recherches et chez les employeurs au long de leur parcours (apprentissage...).

3. Motif d'accompagnement

Les objectifs de fonctionnement sont au croisement des missions de l'établissement et des caractéristiques, besoins et vulnérabilités de la population ainsi que de leurs attentes.

Mise en œuvre des missions dans le respect des droits des usagers et de la mise en pratique des recommandations de l'ANESM / HAS (Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles).

4. Durée moyenne de l'accompagnement en jours

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Durée moyenne de PEC	1 960	1 078	865	702	1 045	1 704

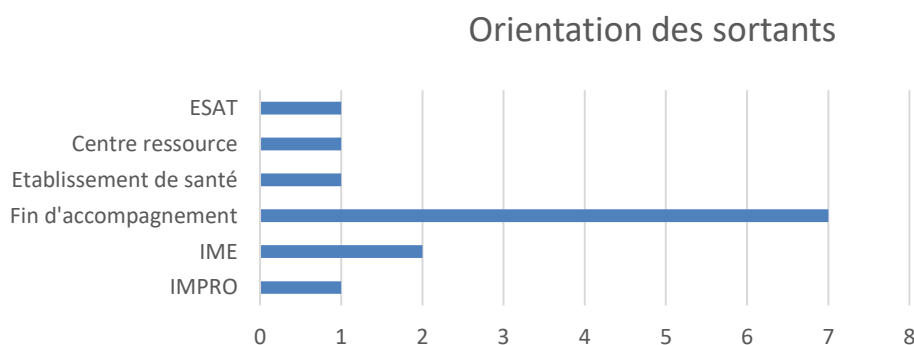
La durée moyenne d'accompagnement (en jours) est en nette augmentation, du au départ d'un usager qui a commencé son accompagnement au SESSAD « accompagnement scolaire » en 2009.

6. Origine des entrants

Pour les 15 jeunes admis en 2025 : la provenance est diversifiée, 3 usagers venaient d'un IME, 4 avaient un suivi CMPP/CAMPS, 7 d'un milieu ordinaire dont 5 en ULIS.

7. Nombre de sorties / orientation

17 jeunes ont quitté le SESSAD, dont 13 jeunes sur la section « Accompagnement professionnel » et 4 jeunes sur la tranche sur la tranche d'âge « Accompagnement scolaire »



III. Évolution de l'activité

L'établissement a fonctionné sur 202 jours d'ouverture en 2025.

1. Nombre de jeunes suivis au cours de l'année

En tout 74 jeunes ont été suivis par le SESSAD au cours de l'année 2025.

23 jeunes ont été suivis par le SESSAD « Accompagnement scolaire » : 8 ont été admis encours d'année, 1 est dorénavant accompagné par l'équipe du SESSAD « accompagnement professionnel » et 5 sont sortis définitivement.

52 jeunes ont été suivis par le SESSAD « accompagnement professionnel » : 13 sont sortis au cours de l'année, 9 jeunes ont été admis en cours d'année : 1 étaient accompagné par l'équipe du SESSAD « Accompagnement scolaire », 4 venaient d'autres structures du médico-social, 4 venaient de milieux scolaires ordinaires.

2. Organisation d'un transfert de la section « accompagnement professionnel »

Les jeunes du SESSAD du Confluent « accompagnement professionnel » ont participé à un transfert :

Un transfert de 3 jours à Paris :

L'intérêt de ces 3 jours de transfert nous semble indiscutable afin de finaliser tous les efforts et la motivation investis au cours de l'année passée ; mais aussi de préparer l'année à venir et de créer une dynamique positive, d'entraide, d'action et de construction d'un avenir possible. On notera la visite du Sénat effectuée par le sénateur de Damazan qui a pu se rendre disponible pour nous faire profiter d'un accompagnement exceptionnel.

3. Accompagnement médical, paramédical et psychologique :

a) Le Suivi médical

Il est assuré par le médecin psychiatre (0.102 ETP),

- ✓ Prescriptions
- ✓ Rôle éducatif et préventif auprès des usagers
- ✓ Rôle thérapeutique
- ✓ Surveillance de l'intégrité physique, morale et sociale des usagers
- ✓ Actions d'urgences en cas de nécessité
- ✓ Dossiers médicaux : Dossier informatisé de l'utilisateur (IMAGO DU)

b) Accompagnement psychologique (0,50ETP)

La fonction du psychologue au sein Sessad s'organise autour de deux axes :

Un travail thérapeutique auprès des jeunes, un travail clinique institutionnel au SESSAD « accompagnement scolaire » (0,375ETP)

Un travail clinique institutionnel et de coordination au SESSAD « accompagnement professionnel » (0,125ETP).

Le travail clinique auprès des jeunes du SESSAD « accompagnement scolaire »

De janvier 2025 à début juillet 2025

6 enfants ont bénéficié d'un accompagnement psychologique individuel à la quinzaine (entretien de 30 minutes) dont 2 qui ont pris fin en mars et avril 2025 et 9 jeunes à un rythme hebdomadaire au sein des établissements scolaires sur les communes de Lavardac, Aiguillon, Port-Sainte-Marie, Nérac, Tonneins tant dans le primaire que le secondaire.

De septembre 2025 à Décembre 2025

3 enfants ont bénéficié d'un accompagnement psychologique individuel hebdomadaire au sein des établissements scolaires ou au Sessad (élémentaire et secondaire) sur les communes de Lavardac, Aiguillon et Tonneins.

3 bilans psychométriques ont été réalisés.

À compter de début octobre 2025 deux groupes thérapeutiques « habiletés sociales » composés de 4 jeunes par groupe et coanimé avec une éducatrice spécialisée ont été mis en place. Chaque professionnelle va chercher les enfants soit au domicile ou à l'école pour participer aux groupes qui se déroulent dans les locaux du Sessad.

Missions et fonctions au SESSAD « accompagnement professionnel (0,125ETP)

Le travail de psychologue est essentiellement institutionnel et de coordination.

Participation à une réunion clinique qui permet de faire le lien entre les différents professionnels autour des jeunes, de repenser les projets individualisés et réorienter les jeunes en fonction de leur évolution psychique ou professionnelle. Recherche et construction de partenariat avec les psychologues pour assurer le suivi thérapeutique des jeunes. Travail de lien avec les psychologues en libéral ou tous les partenaires engagés autour du projet des jeunes. Entretien avec le jeune pour évaluation et orientation vers un suivi psychologique en libéral. Participation à l'entretien réunissant famille et jeune lors de chaque admission.

Le travail clinique institutionnel

Participation aux diverses réunions : coordination, réunions d'équipe, élaboration et réactualisation des projets personnalisés, analyse partagée et remise des projets aux familles, participation aux groupes de travail de la démarche qualité, aux commissions mensuelles de la MDPH.

c) Accompagnement psychomotricité 0,50 ETP

La psychomotricité s'intéresse au sujet dans sa globalité et l'aide à renouer une relation plus harmonieuse avec lui-même et les autres ainsi que dans le milieu qui l'entoure.

La psychomotricité permet :

De réduire des retards du développement psychomoteur, de prévenir un éventuel échec scolaire lié à des troubles psychomoteurs, de renforcer les capacités d'adaptation et d'apprentissage, d'améliorer la maîtrise émotionnelle, de participer à la prévention des troubles du comportement ou de la personnalité.

De janvier à fin mars :

Suivis individuels hebdomadaires de 5 enfants dans les écoles primaires de Tonneins et Aiguillon ; suivi à la quinzaine de 2 adolescents du collège d'Aiguillon. À partir de novembre, suivi à la quinzaine d'un jeune à l'école de Tonneins.

D'Avril à juin 2025 :

Suivis individuels de 10 jeunes dans les écoles maternelles de Tonneins, les écoles primaires d'Aiguillon, Tonneins.

De septembre à décembre 2025 :

Suivis individuels de 14 jeunes dans les écoles primaires d'Aiguillon, Tonneins, Nérac et collège d'Aiguillon, Lavardac, Le Mas d'Agenais.

Participation

- ✓ Aux réunions d'équipe, aux réunions d'élaboration des projets personnalisés et de restitution auprès des familles pour une durée de deux heures par semaine,
- ✓ Aux réunions concernant l'amélioration continue de la qualité et l'analyse de la pratique,
- ✓ Aux réunions de présentation et accueil des nouvelles familles et usagers,
- ✓ Aux réunions d'analyse de la pratique professionnelle,
- ✓ Aux réunions hebdomadaires de l'équipe paramédicale et thérapeutique,
- ✓ A une formation sur l'utilisation de la mallette Kapass,
- ✓ A une formation sur l'accompagnement des personnes avec trouble du spectre de l'autisme et une formation sur le développement des compétences d'habiletés sociales.

Passation et rédaction de 2 bilans psychomoteurs au moment de l'accueil des usagers ou au cours du suivi. Ce bilan permet de révéler les difficultés mais aussi les compétences et possibilités du jeune dans les différents domaines psychomoteurs (schéma corporel, orientation et structuration spatio-temporelle, coordination dynamique générale et oculo-manuelle, tonus, latéralité...). Le bilan d'évolution permet

une comparaison avec le test initial afin de se rendre compte des progrès des enfants et décider de poursuivre ou non le suivi.

Rédaction de comptes rendus pour les réunions d'équipe de suivi et scolarisation ainsi que divers documents nécessaires aux dossiers MDPH.

d) Accompagnement par des professionnels libéraux et prestataires extérieur

- ✓ Conventionnement avec 4 Orthophonistes libérales pour suivi de 4 jeunes.
- ✓ Conventionnement avec 2 Psychologues libérales pour suivi de 2 jeunes.
- ✓ Conventionnement pour une expertise avec un Neuropsychiatre libéral

e) Accompagnement social 0,25 ETP

L'accompagnement social au SESSAD se met en place dès l'admission du jeune et jusqu'à son orientation. La mission de l'assistante de service social est d'accueillir, informer, orienter les familles ; de s'assurer de la cohésion du parcours du jeune et d'assurer un rôle d'interface entre le service, le jeune et sa famille, et les partenaires sociaux.

L'accompagnement social est difficilement quantifiable car variable d'une situation à l'autre.

Pour autant l'assistante de service social effectue seule ou avec un membre de l'équipe pluridisciplinaire, si besoin, des visites au domicile de chaque famille.

Elle participe aux réunions d'équipe et aux réunions d'élaboration des projets personnalisés pour une durée d'une heure et demie par semaine, aux réunions concernant l'amélioration continue de la qualité pour une durée d'une heure et demie par mois plus trois heures une fois par trimestre (sur les jours de vacances scolaires), aux réunions de présentation et accueil des nouvelles familles et usagers, à l'analyse des pratiques.

Autant que possible l'assistante de service social assiste aux Équipes de Suivi de Scolarisation qui ont lieu au moins une fois par an sur les lieux de scolarisation des jeunes.

L'assistante de service social est amenée à rédiger des comptes rendus de diverses réunions (projet individualisé, réunion d'équipe, groupe de démarche qualité ...), de visite à domicile et de bilans sociaux pour la MDPH.

De manière mensuelle, l'assistante de service social participe à une équipe pluridisciplinaire d'évaluation au sein de la MDPH 47.

Depuis septembre 2013 elle occupe la mission de référent qualité et de fait y consacre une partie de son temps de travail.

Depuis 2015 le directeur a confié à l'assistante de service social la mission de référent pour le déploiement du dossier informatisé de l'utilisateur. Elle a ainsi consacré une partie de son temps de travail à cette mission.

f) Accompagnement éducatif SESSAD « accompagnement scolaire » (2 ETP soit 78h par semaine)

Au cours de l'année 2025, un poste ES a été créé. L'accompagnement éducatif a concerné **18 jeunes âgés de 6 à 13 ans**, bénéficiant d'un suivi individualisé et/ou collectif, en fonction de leurs besoins spécifiques.

Pour l'ensemble des jeunes suivis, les éducatrices spécialisées ont proposé :

- ✓ Un accompagnement individuel hebdomadaire, d'une durée de 1 heure, visant à travailler les objectifs définis dans les projets personnalisés (autonomie, socialisation, comportements adaptés, communication, etc.).
- ✓ Des accompagnements de groupe hebdomadaires, d'une durée de 1 heure, organisés au sein des établissements scolaires, en fonction des besoins repérés chez les enfants.
- ✓ Des séances de groupe habiletés sociales, d'une durée de 1 heure en binôme avec la psychologue du service, visant à travailler les interactions sociales, la gestion des émotions, la socialisation.

✓ Un accompagnement individuel hebdomadaire a été proposé à un jeune : rédactions de plusieurs lettres de motivation, présentation du jeune sur les divers lieux de stages, signatures des conventions.

Les professionnelles sont également intervenues sur différents temps de la vie quotidienne scolaire : Temps de classe, temps de récréation, temps de repas à la cantine, temps de guidance fratrie.

Dans le cadre du **Dispositif Intégré Médico-Éducatif (DIME)**, un accompagnement spécifique a été mis en place afin de faciliter au mieux l'intégration d'une jeune sur l'IME. Cette dernière continuait de bénéficier des prises en charge SESSAD individuelles et collectives en complément de ses temps de présence sur l'IME.

Activités socio-éducatives collectives

Des **activités socio-éducatives de groupe** ont été proposées **tous les mercredis après-midi**. Ces temps avaient pour objectifs de travailler : L'autonomie, les interactions sociales, la citoyenneté, l'ouverture culturelle.

Pour répondre à ces objectifs, différentes actions ont été mises en place : Ateliers cuisine, jeux socio-affectifs, sorties à la médiathèque, sorties au parc, temps de médiation.

À l'issue de ces accompagnements, **un temps d'échange informel avec les parents** est systématiquement proposé, favorisant le lien avec les familles et le soutien à la parentalité.

Interventions à domicile

Des **interventions éducatives au domicile** ont été mises en place afin d'accompagner les familles dans le quotidien. Ces temps ont permis de travailler notamment : l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne (temps de douche et de repas), le soutien à la parentalité, l'accompagnement de la fratrie, l'accompagnement dans les démarches administratives.

Actions ponctuelles et spécifiques

Durant certaines périodes de **vacances scolaires**, des **sorties ludiques et/ou socio-éducatives** ont été organisées afin de maintenir un cadre éducatif et de favoriser la socialisation.

Par ailleurs, des accompagnements spécifiques ont été proposés autour de : La sensibilisation aux soins (mallette KAPASS), la diversification alimentaire (jeux éducatifs, supports visuels, repas thérapeutiques), la sensibilisation à l'usage excessif des écrans et des réseaux sociaux (vidéos et jeux éducatifs, supports visuels).

Travail partenarial

Tout au long de l'année, les éducatrices ont maintenu un **travail de collaboration étroite avec les partenaires existants** (établissements scolaires, structures médico-sociales, etc.). Les professionnelles sont présentes sur les ESS, les synthèses, les réunions éducatives.

Elles ont également œuvré à la **création de nouveaux partenariats** (centres équestres, clubs sportifs, centres culturels, médiation animale, médiathèque), dans une logique d'**inclusion sociale** et d'ouverture des enfants accompagnés vers leur environnement.

g) Suivis éducatif SESSAD « Accompagnement Professionnel »

Sur l'année 2025, 52 jeunes (en file active) ont été suivis dans le cadre du SESSAD « Accompagnement Professionnel ». Le suivi des jeunes s'effectue en coréférence, c'est-à-dire qu'un jeune est accompagné à la fois par un référent social et un référent professionnel. Ce travail facilite les interactions et le travail d'équipe. Cela permet également d'avoir une meilleure lisibilité sur l'accompagnement du jeune.

Les différents dispositifs d'accompagnement pour les jeunes sont l'ACCEA, ainsi que les aides AGEFIPH, les contrats aidés via la Mission Locale.

Nous avons travaillé avec différents partenaires :

Collèges (professeurs d'atelier, directeur EGPA, professeurs principaux, ULIS, enseignants référents), familles, services sociaux (AS, placement familial, AEMO, CMS, MECS), Foyer départemental de l'Enfance Balade, CHD La Candélie (Unité d'Hospitalisation enfant/adolescent Mozart, CMP de Bias, équipe SMART, CFA (référénts handicap, CPE), EREA (CPE et professeurs principaux), ADIPH, lycées professionnels (enseignants référents, ULIS) patrons / entreprises, boîtes d'intérim (AIPC, Synergie, Adéquat...), CAP Emploi / France Travail, Missions Locales, Auto-école Cap Mobilité (AGIR) et Auto-école solidaire Sauvegarde, Auto-école « Bougeons-nous », MFR (enseignants référents, professeurs principaux), Psychologues en libéral, ESAT avec ou sans hébergement, IMPRO divers, Groupe d'Entraide Mutuelle, PJJ, les services de Gendarmerie, Services de mesures de protection, CDSA 47, CPAM 47

Suivis et accompagnements des jeunes :

- ✓ Maintien et développement du réseau partenarial
- ✓ Documents administratifs à monter ou à compléter (AGEFIPH, MDPH, Sécurité Sociale, CRA, ESAT, inscription Auto-école...), en constante réactualisation
- ✓ Suivis plus personnalisés et plus réguliers en situation de rupture de contrat d'apprentissage, de travail ou de situation sociale
- ✓ Accompagnement du jeune dans son environnement social et professionnel
- ✓ Travail auprès des familles
- ✓ Réorientation en milieu protégé (ESAT et Foyer d'hébergement)
- ✓ Accompagnement de veille à la sortie du dispositif SESSAD du jeune
- ✓ Demandes de dérogation auprès de l'ARS pour le suivi des jeunes au-delà des 20 ans

Les activités socio-culturelles du SESSAD « Accompagnement Professionnel » :

- ✓ 1 sortie une à deux fois par trimestre en groupe avec les jeunes disponibles (matchs de rugby à Agen, restaurants, hockey à Bordeaux, cinéma)
- ✓ 1 transfert de 3 jours (juillet 2025) sur Paris, séjour multi-activités, visites du Sénat, visite de Paris (quartier Montmartre, musée Grévin, Tout Eiffel, Champs-Élysées...)
- ✓ Participations ponctuelles individuelles de certains jeunes du SESSAD (les mercredis en journée) au Calendrier Départementale du Sport Adapté 2024-2025
- ✓ Sensibilisation « Intimité, Violences Sexuelles, Harcèlement, Réseaux sociaux, Consentement » : intervention de l'Association Colosse aux Pieds d'Argile (14h-15h30) en décembre 2025, auprès de 8 jeunes filles du SESSAD « Accompagnement Professionnel ».
- ✓ Participation à l'Atelier Cuisine les mercredis après-midi (1 fois par mois) avec partage du repas du soir en fonction : 4 à 5 jeunes du SESSAD par roulement.

Les moyens

Humains :

- Éducatif/professionnel : 2 ES à 0.75 ETP, 2 MA à 1 ETP chacun et 1 ME à 0,75 ETP
- Coordination psychologique : 0.125 ETP
- Secrétaire comptable : 0,30 ETP

Dans les modalités d'accompagnement, chaque référent a des jeunes en référence et en coréférence. Les professionnels du SESSAD « Accompagnement Professionnel » interviennent sur l'ensemble du département pour suivre les jeunes dans leur projet. En moyenne, l'équipe du SESSAD « Accompagnement Professionnel » aura parcouru près de 160000 km sur l'année 2025. Il est à relever que le temps des déplacements (environ 8h/semaine par professionnel) est à prendre en considération car il diminue le temps effectif dans le suivi des jeunes.

Matériels : ordinateur portable chacun, véhicules de fonction, téléphone portable, imprimante mobile

Organisationnels :

- ✓ 1 réunion clinique hebdomadaire (14h-15h) et organisation (15h-16h)
- ✓ 1 réunion hebdomadaire : élaboration du PP des jeunes (13h-14h)
- ✓ 1 réunion analyse de la pratique (1 fois par trimestre) auprès de l'ensemble des professionnels du SESSAD (SESSAD « accompagnement scolaire » et SESSAD « Accompagnement Professionnel »).

Les outils

Nous utilisons les outils de communication suivants : la plaquette de présentation du SESSAD « Accompagnement Professionnel », les cartes de visite nominatives, le Journal de l'ALGEEI sous forme d'articles, film de

Modalités techniques (8 h/semaine) :

- ✓ Recueil des attentes
- ✓ Rédaction des rapports éducatifs et techniques
- ✓ Dossier informatisé de l'utilisateur : IMAGO (planning, rédaction PP, documents administratifs)
- ✓ Administratifs divers : dossiers ACCEA, dossiers MDPH, AGEFIPH, candidatures, emplois
- ✓ Intranet (logiciel ALGEEI)
- ✓ Démarche Qualité (COFIL et groupes de travail)
- ✓ Groupe de travail associatif (Vie intime, affective et Sexuelle)
- ✓ Commission Ethique (à la demande) et Bienveillance

h) Equipe mobile de répit

L'équipe mobile de répit a rejoint le SESSAD du Confluent à partir d'octobre 2023 avec l'arrivée d'une éducatrice spécialisée à temps plein, puis d'une assistante de service social et enfin d'une psychologue clinicienne au mois de février 2024 à mi-temps. La création de cette équipe fait suite à l'appel à projets de l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Nouvelle-Aquitaine. Celle-ci s'inscrit dans une plateforme globale articulée par différents partenaires départementaux, soucieux d'apporter des solutions diversifiées aux demandes de répit. En effet, la plateforme de répit, pilotée par la Communauté 360, a vu le jour grâce au co-portage du GCSMS (Groupement de Coopération de Moyenne Garonne) et de l'association ALGEEI.

L'équipe intervient auprès de jeunes âgés de 6 à 25 ans en situation de handicap, ainsi que de leurs aidants, en situation ou en risque d'épuisement, sur l'ensemble du département. Elle assure des missions d'évaluation, d'orientation et de coordination des acteurs, afin de proposer des solutions diversifiées et individualisées aux demandes de répit des familles. L'écoute, l'aide administrative et le soutien psychologique rythment les accompagnements.

L'équipe mobile de répit clôture cette seconde année d'activité, marquée par l'accroissement des demandes auprès de la Communauté 360 et l'orientation vers la plateforme de répit.

En 2025, l'équipe a fait face à une demande forte et complexe, qui s'est traduite par une suractivité importante, soulignant des besoins de répit fortement exprimés. En effet, l'équipe est intervenue auprès de 53 jeunes en situation de handicap, dont 12 filles et 41 garçons, mais aussi auprès de plus de 70 proches aidants ayant fait appel à la plateforme de répit.

L'effectif s'est multiplié par deux pour chaque tranche d'âge, avec toujours une majorité de jeunes âgés de 11 à 15 ans, et des augmentations nettes pour les tranches 6-10 ans et 16-20 ans, avec une hausse de 10 situations entre 2024 et 2025. De plus, cette année encore, la demande de répit est largement plus importante pour les jeunes de sexe masculin.

Le public accompagné est majoritairement porteur de troubles du neurodéveloppement, et plus spécifiquement de troubles du spectre de l'autisme. Nous constatons également une forte augmentation de l'accompagnement auprès de jeunes présentant un trouble du déficit de l'attention avec hyperactivité.

Concernant le secteur d'intervention, des situations issues du Villeneuvois ont été accompagnées, élargissant ainsi la zone d'intervention. Les sollicitations demeurent particulièrement nombreuses sur le territoire agenais.

Cette année se clôt pour l'équipe mobile de répit avec plus de 800 actes comptabilisés, 10 900 kilomètres parcourus, ainsi que des solutions de répit apportées ou orientées. Les durées d'accompagnement ont varié selon les situations d'épuisement, les demandes formulées et les délais de réponse. Pour une grande majorité des suivis clôturés, des solutions répondant aux besoins de répit ont pu être apportées, grâce notamment au travail partenarial mené.

i) Sélection de football à 7 Sport Adapté :

- ✓ Entraînements de novembre 2024 à avril 2025 tous les mercredis par quinzaine (14h-16h) à Agen (Passeligne) : encadrement éducatif SESSAD « Accompagnement Professionnel » avec le district football 47 et le CDSA 47 et l'Impro de Vérone
- ✓ Participation à la Coupe des Sélections Départementales Foot à 7 Sport Adapté (1 journée en février 2025) : 2 jeunes du SESSAD « Accompagnement Professionnel » avec accompagnements éducatifs.
- ✓ Participation à la Coupe Nationale Espoirs Foot à 7 à Mérignac (3 jours en avril 2025) : 2 jeunes du SESSAD « Accompagnement Professionnel » avec accompagnements éducatifs.

IV. Autres projets :

1. Duo Day

Dans le cadre du **duo Day**, le 20 novembre 2025, deux jeunes du SESSAD ont participé cette année.

2. Dossier informatisé de l'utilisateur « IMAGO » :

Au cours de l'année 2025 des sessions de perfectionnement destinées aux professionnels et d'initiation auprès des nouveaux professionnels ont été réalisées pour répondre à la méthodologie de déploiement du dossier informatisé de l'utilisateur.

3. Éthique et Bienveillance :

Le SESSAD du Confluent s'inscrit totalement dans le développement des pratiques de bienveillance : Nomination d'un référent bienveillance en septembre 2023. Deux commissions éthiques ont été mises en place en 2025.

4. Les Droits des usagers

- ✓ Chaque usager bénéficie d'un projet personnalisé dont les objectifs sont évalués au minimum une fois par an,

- ✓ L'utilisateur et sa famille sont associés à la construction de ce projet par un recueil de leurs attentes et le partage de l'évaluation des besoins de l'utilisateur réalisée lors de la « rencontre famille », avant la réunion PI.
- ✓ Un soin particulier est apporté à l'évaluation individuelle et régulière des besoins de chaque usager, par des outils d'évaluation propres à chaque secteur ainsi qu'un outil commun, le « document support à l'élaboration ou la réactualisation du projet individualisé ».
- ✓ Des outils et des instances de réflexion et d'analyse permettent une identification, une vigilance et une prévention des risques de passages à l'acte violent.

5. Le service dans son environnement

- ✓ L'établissement utilise les ressources municipales, locales et départementales.
- ✓ L'établissement travaille avec le réseau local d'entreprises privées mais également avec de nombreuses entreprises réparties sur le département afin d'offrir des terrains de stage aux jeunes qui sont entrés dans un projet professionnel. Ce partenariat permet une évaluation fine des capacités des jeunes et ouvre des perspectives d'insertion en milieu ordinaire à chaque fois que c'est possible, souhaitable et souhaité.

6. Projet de service et modalité de mise en œuvre

- ✓ Le projet d'établissement a été validé par le Conseil d'Administration
- ✓ Le projet d'établissement tient compte des besoins de la population identifiée notamment dans les schémas départementaux, enfance et handicap, et des demandes des politiques sociales. Une veille sociale organisée au niveau associatif et diffusée à l'ensemble des établissements et services permet une participation aux différentes instances de réflexion et de proposition du département et de la région.
- ✓ Le projet offre une souplesse d'adaptation à l'évolution des attentes et des besoins des usagers et évolue en fonction de l'analyse de ses besoins.

7. L'organisation du service

- ✓ L'établissement s'inscrit dans l'amélioration continue des pratiques par la Démarche Qualité Associative,
- ✓ L'équipe de direction veille à garantir à l'utilisateur un cadre institutionnel stable ainsi qu'un niveau de qualification suffisant des professionnels,
- ✓ La communication interne est organisée et formalisée par des réunions, de l'affichage et différents classeurs d'information.
- ✓ Une politique de formation entraîne une réflexion permanente sur les pratiques professionnelles.
- ✓ Une politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences est en œuvre au niveau associatif. Des entretiens individuels biennaux des professionnels de l'établissement permettent de repérer les besoins en formation.

8. Partenariats

- ✓ ALGEEI Siège : contacts quotidiens (DG, secrétariat, comptabilité, GRH...)
- ✓ ALGEEI divers établissements : contacts fréquents (orientations des jeunes, mutualisations, échanges...)
- ✓ ARS : Autorité de Contrôle
- ✓ Enseignants référents : suivis et ESS
- ✓ Préfecture et DDE : sécurité routière, transports ...

- ✓ Conseil Départemental 47
- ✓ MDPH : admission et orientation des jeunes, échanges divers, PPS
- ✓ CFA, MFR, LP, EREA, SEGPA ...
- ✓ Divers établissements : orientation des jeunes, suivis, stages (ESAT Agnelis, ESAT de Castille, ESAT du Bouët, Foyer de Vie La Ferrette, Verdélais (33), Monségur (33), Foyer de Vie Mont-Clair à Monclar (47)
- ✓ Planning familial
- ✓ Services sociaux : essentiellement liés au travail de l'assistant de service social et des éducateurs
- ✓ Entreprises et artisans locaux, Mairies : suivi et entretien des matériels, stages d'immersion pour nos jeunes.
- ✓ Gendarmeries, Casernes de Pompiers d'Aiguillon,
- ✓ Professionnels libéraux : orthophonistes, psychologues, sophrologue, art-thérapeutes.
- ✓ AGIR 47 : (préparation au permis AM et diagnostic au permis B)
- ✓ Sport adapté 47
- ✓ Unité Mozart (Foulayronnes), Réséda (Agen)
- ✓ CAP Emploi, France travail.
- ✓ ADIPH 47

9. Axes d'amélioration et d'évolution

Les axes du projet d'établissement cités ci-dessous :

- ✓ Habitat inclusif et développement des partenariats
- ✓ Poursuivre le développement de l'implication des personnes accompagnées et de leurs familles ou des représentants légaux.
- ✓ Création d'un dispositif DIME permettant plus de souplesse dans le parcours des jeunes du SESSAD en lien avec l'IME – Fonctionnement en logique de « Plateforme »
- ✓ Poursuivre le Plan d'Amélioration Continue de la Qualité et l'évaluation HAS
- ✓ Adapter l'offre à l'accueil des nouvelles populations (TND, TSA ...)
- ✓ Assurer le plein déploiement du dossier informatisé de l'utilisateur « IMAGO DU »

V. Organigramme

9 salariés à temps partiel ont également un temps sur l'IME du Confluent et 2 salariées ont un temps sur un autre ESMS hors association.

Liste du personnel SESSAD du Confluent au 01/01/2026		
Nbre pers	Poste	ETP
Direction		
1	Directeur	0,300
1	Adjoint de Direction	0,200
2		0,500
Administratif		
1	Comptable	0,800
1		0,800
Services généraux		
	Agent hôtelier	0,150
1	Ouvrier d'entretien qualifié	0,100
1		0,250
Éducatif		
1	Moniteur éducateur	0,750
1	Moniteur d'atelier	2,000
5	Éducateur spécialisé	4,500
2	Assistante sociale	0,750
10		8,000
Soin/Paramédical		
1	Médecin Psychiatre	0,100
	Orthophoniste	0,250
2	Psychologue	1 + 0,2050
1	Psychomotricien	0,500
4		2,100
18		11,650

1. Mouvement des personnels

Recrutement au cours de l'année 2025 :

- ✓ Création d'un poste d'éducateur spécialisé à 1 ETP à destination du SESSAD « Accompagnement scolaire » été pourvu en avril.
- ✓ Création d'un 0.25 ETP de psychomotricité.

2. Formations

- ✓ 13 personnels ont participé aux APP avec Madame Le Floch Ollier (2 h 4 fois / an).
- ✓ 4 personnels ont participé à la formation « Initiation à l'accompagnement de l'autisme au sein d'un SESSAD » organisées par Planète Autisme (2 jours).
- ✓ 10 personnels ont participé à la formation « Développer les compétences d'habileté sociale » » organisée par Planète Autisme (1 jour).
- ✓ 1 personnel a participé à la formation « Congés payée et maladie » organisée par la FEHAP (1 jour).
- ✓ 6 personnels ont participé à la formation « Violences sexuelles, connaître les infractions, les prévenir et savoir agir » organisée par Colosse aux pieds d'argile (1 jour)

- ✓ 1 personnel a participé à la formation « bonnes pratiques d'hygiène et HACCP » organisé par Hysequa (1 jour).
- ✓ 5 personnels ont participé à la formation « Travailler efficacement avec les familles » organisé par Gerfi + (3 jours)
- ✓ 1 personnel a participé à la formation « Manager un collectif – Cadre intermédiaire » organisée par Sud Formation pro (2 jours)
- ✓ 1 personnel a participé à la formation « Référent APS en ESMS » avec La ligue du sport adapté nouvelle aquitaine (3 jours)

VI. Démarche Qualité et démarche Qualité de Vie et des Conditions de Travail

1. Démarche Qualité

Lors de l'année 2025, le COPIL s'est réuni à 3 reprises et le CODIR à 4 reprises. Ces réunions ont porté sur :

- ✓ La réactualisation des procédures d'admission IME et SESSAD
- ✓ La mise en place du groupe de travail concernant le protocole de sécurité alimentaire
- ✓ L'élaboration du PAQ 2026

L'évaluation qualité HAS

Conformément à l'article D 312-203 du CASF : « Les actions engagées dans le cadre de la démarche d'amélioration continue de la qualité mentionnée à l'article L. 312-8 sont mentionnées dans le rapport annuel d'activité des établissements et services concernés ».

L'évaluation a été réalisée selon le référentiel HAS, du 4 novembre 2024 au 6 novembre 2024, par le cabinet AUTONOMII. Numéro d'accréditation COFRAC : 3-2058.

L'ESSMS a satisfait l'ensemble des critères impératifs

2. Démarche QVCT

En 2024 un questionnaire avait été mis en place à l'intention de l'ensemble du personnel, en lien avec la thématique choisie : Intégrer la parole de chaque salarié dans un processus de travail participatif « La dynamique du Changement ». Une participation modeste des salariés d'environ 50%.

Il en est découlé un plan d'action « Organiser des actions de communication à destination des salariés » qui est toujours actif à ce jour.

3. Suivi PE /CPOM

Le projet de service et le règlement de fonctionnement ont été terminés et validés par le Conseil d'Administration au cours de l'année 2024. Le nouveau CPOM a également été signé en juillet 2024.

VII. Rapport budgétaire

La Section d'Investissement

Suite au passage à l'ERRD pour l'association, la section investissement de l'établissement n'est plus présentée comme auparavant sur les comptes administratifs et l'analyse sur les ressources d'investissement est désormais faite au niveau de l'ensemble du périmètre du CPOM dans le rapport budgétaire et financier joint à l'ERRD

La Section d'Exploitation

Groupes fonctionnels	Accordé 2025	Réalisé 2025	Écart
DEPENSES			
Groupe I	40 000.00 €	39 516.24 €	483.76 €
Groupe II	664 762,00 €	636 761.56 €	28 000.44 €
Groupe III	111 007.00 €	137 289.40 €	-26 282.40 €
RECETTES			
Groupe I	808 085.00 €	808 085,00 €	0,00 €
Groupe II	0.00 €	6 504.85 €	-6 504.85 €
Groupe III	7 684,00 €	13 709.34 €	-6 025,34 €
Résultat exercice		14 731.99 €	
Reprise N-2		0,00 €	
Résultat administratif		14 731.99 €	

Le SESSAD dégage un excédent de 14 731.99 euros lié à des économies essentiellement générées sur le G2 en raison des difficultés de remplacement systématique des absences du personnel et du 0.25 ETP du poste d'orthophoniste malheureusement non pourvu.

On notera la dotation octroyée pour l'activité de l'unité « Equipe mobile Répit 47 » incluse dans le budget.

VIII. Conclusion

Dans le prolongement des objectifs posés par la Conférence Nationale du Handicap d'avril 2023 sur l'école inclusive, l'année 2025 a vu le Dispositifs Intégrés Médico-Educatif (DIME) se structurer. Le film de présentation « grand public » tourné et désormais en ligne sur le site de l'ALGEEI a permis de mieux présenter ce dispositif et de mieux faire connaître ce fonctionnement.

Par ailleurs le service a pu renforcer l'équipe afin de compenser partiellement la sous dotation historique du cout à la place. Ces évolutions contribuent à renforcer le plan transformation de l'offre du secteur enfance dont le SESSAD proposant des prestations ambulatoires est un acteur clé afin d'apporter des réponses souples, modulaires et adaptées aux projets personnalisés des jeunes.

Ces évolutions devraient permettre d'apporter des réponses toujours plus individualisées et personnalisées aux jeunes accompagnés sur le territoire géographique d'intervention du service dans un contexte où les besoins, les demandes d'admission et les listes d'attentes restent importantes.

**Le Directeur,
Arnaud PENNETIER**

DIME Les Rives du Lot

Le DIME (Dispositif Inclusif Médico Educatif) des Rives du Lot

Le Dispositif Intégré Médico-Educatif « Les Rives du Lot » regroupe l'IME et le SESSAD TSA au sein d'une même organisation fonctionnelle. Cette structuration répond aux orientations de l'association ALGEEI et aux politiques publiques visant à favoriser la fluidité des parcours et la coordination des interventions. Le rapport précise que l'IME Les Rives du Lot et le SESSAD TSA fonctionnent en dispositif, ce qui permet d'assurer une continuité d'accompagnement et une cohérence des pratiques éducatives, pédagogiques, thérapeutiques et sociales.

Le DIME a pour mission de soutenir l'inclusion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes accompagnés, tout en favorisant l'acquisition de leur autonomie. Les interventions se déroulent dans les différents lieux de vie du jeune, qu'il s'agisse du domicile, de l'école, des structures de loisirs ou des sites du dispositif. L'objectif principal est de fournir un appui technique, administratif et éducatif à l'ensemble des jeunes accueillis et leurs familles, en adaptant les modalités d'accompagnement à leurs besoins spécifiques.



(Logo créé par les jeunes en CVS)

Le dispositif est implanté sur 8 sites, ce qui permet de proposer une offre diversifiée et adaptée à chaque situation. Il est agréé pour accueillir 52 jeunes âgés de six à vingt ans, présentant soit une déficience intellectuelle moyenne ou lourde, soit des troubles du spectre de l'autisme. Les UEMA accueillent quant à elles quatorze enfants de trois à six ans présentant un TSA. Le SESSAD TSA intervient en milieu ordinaire ou spécialisé, directement dans les lieux de vie des jeunes pour 13 jeunes.

IME LES RIVES DU LOT

1. Présentation de l'établissement

- Situation Géographique : 7 sites pour une seule entité

L'IME « Les Rives du Lot » est implanté sur 7 sites : 2 sites d'accueil de jour (**Les 3 ponts et Le Landié**), 2 sites d'accueil en internat (**Bias et Eysses**), **une unité d'enseignement externalisée à l'école élémentaire de Bias** et 2 UEMA.

- Agrément et mission de l'établissement

L'IME Les Rives du Lot est agréé par l'Agence Régionale de Santé pour accueillir 66 jeunes des deux sexes âgés de 3 à 20 ans dont :

- 29 jeunes présentant une déficience intellectuelle moyenne ou lourde avec ou sans troubles associés,
- 23 jeunes, avec ou sans hébergement, présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA),
- 14 enfants avec autisme sur la classe maternelle autisme.

Le projet individualisé, élaboré en étroite collaboration avec les familles, vise à répondre aux besoins et aux difficultés propres à chaque enfant, adolescent ou jeune adulte accueilli. Dans ce cadre, l'établissement propose un accompagnement global, incluant les dimensions éducative, pédagogique, médicale, paramédicale et psychologique.

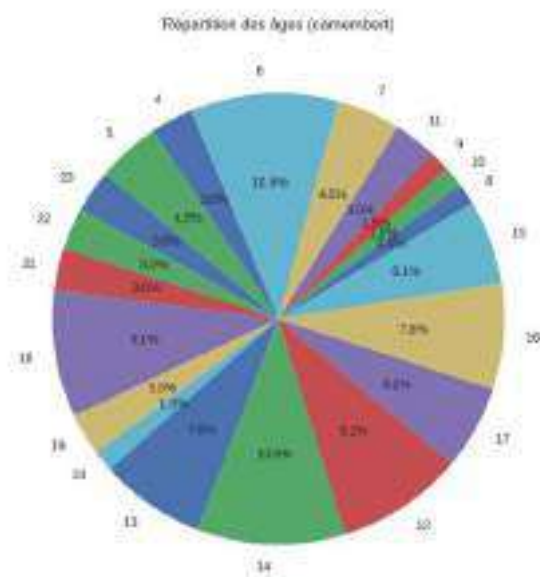
L'évolution de chaque personne accompagnée est régulièrement évaluée par une équipe pluridisciplinaire, en lien avec la famille ou les représentants légaux. Cette démarche permet d'ajuster le projet si nécessaire et, le cas échéant, d'envisager une orientation vers une structure plus adaptée à ses capacités et à ses besoins.

2. Les personnes accueillies

- Répartition des places agréées :

- Sur les sites d'accueil de jour : 29 places dédiées au retard mental et 22 places dédiées aux T.S.A
 - Sur les sites de nuit, Bias et Eysses, 10 places dédiées aux T.S.A. Afin de répondre de façon appropriée à chaque situation particulière, l'établissement propose 10 places d'hébergement modulable (semaine, séquentiel, répit estival) pour des jeunes présentant des TSA, de 6 à 20 ans. Ce service, ouvert 208 jours par an, intervient en complément des accompagnements de jour.
 - Sur l'UEMA Agen : 7 jeunes TSA, 2 jeunes sont sortis du dispositif et 2 nouveaux ont fait leur rentrée. Les 2 jeunes sortants sont maintenus en GS dans leur école d'affectation.
 - Sur l'UEMA de Villeneuve sur Lot : 6 jeunes TSA, 2 sortants ont été accueillis à l'IME Les Rives du Lot sur le site du Landié, 1 a été maintenue sur la classe UEMA avec une dérogation de la MDPH et de l'éducation nationale 1 entrant. Une place est vacante depuis octobre sans candidatures
- Nombre d'usagers inscrits : au 01/01/24 : 64 personnes accueillies.

Garçons	40
Filles	26



❖ *Les entrées :*

9 jeunes sont entrés dans l'établissement au cours de l'année 2025 : 3 en UEMA, 3 au Landié et 5 au 3 Ponts.

❖ *Les sorties*

5 jeunes : dont 2 en établissement pour adulte, 2 en milieu ordinaire et 1 jeune retour à domicile.

❖ *Origines géographiques (au 31/12/25) :*

Elles sont très diversifiées et nous demandent d'assurer des transports sur les bassins de vie de l'Agenais (9), du Marmandais (4), sur le Tonneinquois/Aiguillonais (7), pour Castillonnès/Lougratte (6), sur le Fumélois (7), et sur le Grand Villeneuvois (21), ce qui engendre des temps de trajet importants, occasionne des difficultés de travail avec les familles et impacte fortement le budget.

3. Actions menées auprès des usagers et de leurs familles

Actions pédagogiques

La scolarisation des jeunes accueillis est assurée par cinq enseignants détachés de l'Éducation nationale. Ils interviennent au sein de trois classes externalisées et de deux classes internalisées, afin de répondre au mieux aux besoins de chaque jeune.

Les enseignants suivent le calendrier de l'Éducation nationale. Ils participent également aux réunions pluridisciplinaires et institutionnelles, aux réunions de l'unité d'enseignement, ainsi qu'aux temps consacrés à l'élaboration et au suivi des projets personnalisés.

Actions éducatives

- Accueil de jour

Concernant les 3 Ponts :

Le groupe des plus jeunes est principalement accueilli au sein de la classe externalisée de Bias et se compose de sept enfants. L'accompagnement pluridisciplinaire s'articule autour de la scolarisation, de la restauration de la confiance en soi, du développement de l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne, de l'apprentissage de la vie en groupe, de la socialisation et de l'ouverture sur l'extérieur. Il vise également l'acquisition des prérequis scolaires, ainsi que divers apprentissages et savoir-faire pratiques.

Une attention particulière est portée au travail en partenariat afin de favoriser au maximum l'inclusion scolaire et sociale, notamment à travers des collaborations avec l'école de Bias, des activités culturelles comme le cinéma ou encore la pratique de la gymnastique en club.

Le groupe des jeunes adolescents, dit des « moyens », accueille neuf enfants âgés de 10 à 14 ans. Le travail en petits groupes est privilégié, permettant de renforcer les liens entre les jeunes et de favoriser un climat plus apaisé. Les éducateurs proposent des activités transversales, notamment en lien avec un enseignant spécialisé (technologie, découverte de la flore, culture et patrimoine), ainsi que des activités éducatives telles que la pâtisserie, les ateliers Lego ou encore des sorties sportives et culturelles (sport adapté, piscine, médiation animale, cinéma).

Certains jeunes participent également à l'activité rucher, encadrée par un professionnel du groupe. Les objectifs poursuivis visent à développer l'autonomie, améliorer la motricité fine et les moyens d'expression, structurer les repères dans le temps et l'espace, et permettre à chacun de trouver sa place au sein du groupe et dans la société.

L'ensemble des équipes est attentif à l'expression des jeunes, qu'elle soit verbale ou non verbale, en s'appuyant sur différents supports (photos, pictogrammes, tablettes de communication), toujours en lien

avec les attentes et la participation des familles. Les professionnels proposent des accompagnements individualisés, en binôme ou en petits groupes, et veillent à l'apprentissage des gestes de la vie quotidienne (repas, toilette, habillage, propreté, habiletés domestiques). Ils encadrent également des activités éducatives, sociales, physiques et motrices. Toutes ces actions s'inscrivent dans un projet éducatif visant des objectifs à la fois individuels et collectifs.

Depuis plusieurs années, un partenariat avec l'école élémentaire de Saint-Robert permet à certains enfants de participer à des projets éducatifs communs. Les jeunes de l'IME sont ainsi accueillis en classe et peuvent prendre part à des sorties scolaires ou à des événements (carnaval, etc.). Pour l'année scolaire 2025-2026, le projet éducatif porte sur la réalisation de courts-métrages, qui seront diffusés en juin dans une salle de cinéma agenais.

Le groupe des jeunes majeurs, composé de 22 jeunes âgés de 15 à 24 ans, est réparti en deux sous-groupes (SIPFPro et Adopro), permettant un accompagnement plus individualisé. L'objectif est de favoriser l'épanouissement global des jeunes, le développement de leurs capacités intellectuelles, affectives et corporelles, ainsi que le renforcement de leur autonomie quotidienne, sociale et préprofessionnelle. L'accompagnement vise également à préparer le passage à la majorité et à l'orientation vers le milieu adulte.

De nombreux partenariats sont mobilisés : visites d'établissements, projets passerelles avec des structures pour adultes, sport adapté, et collaborations avec le tissu associatif local (restaurant solidaire, abri, etc.). Les activités proposées cette année ont été centrées sur la préprofessionnalisation, avec notamment des immersions en ESAT. Les actions autour des « Bouchons d'amour » et les ateliers de tri ont également été poursuivis.

Enfin, des stages en interne peuvent être proposés, notamment en cuisine ou dans les services généraux (entretien des locaux), afin de responsabiliser les jeunes et de les préparer aux exigences du monde du travail.

Concernant le Landié

Ce site accueille exclusivement des jeunes présentant des troubles du spectre de l'autisme. Il accompagne 16 jeunes, dont deux bénéficient actuellement d'un aménagement Creton. Trois enfants ont été admis au cours de l'année 2025. Les jeunes sont répartis en quatre groupes : deux relèvent du pôle éducatif et deux du pôle des jeunes majeurs, en fonction de leurs besoins, de leur projet personnalisé d'accompagnement et de leurs capacités de communication.

Plusieurs projets ont été menés tout au long de l'année. Les projets « Passerelle » permettent notamment aux jeunes majeurs d'être accueillis au sein de structures pour adultes, où ils partagent des temps d'activités et de repas avec les résidents. Ce partenariat offre également des solutions d'accueil temporaire, comme c'est actuellement le cas pour une jeune femme en attente d'une admission définitive.

Des activités extérieures à l'IME sont régulièrement proposées, afin de permettre aux jeunes de découvrir de nouveaux environnements et de participer à des activités culturelles, de loisirs ou de médiation animale.

Cet accueil de jour est spécifiquement organisé pour répondre aux besoins des jeunes avec autisme. Les espaces d'activités sont structurés, et deux salles d'ITT ont été aménagées sur chacun des pôles. Elles permettent, pour les plus jeunes, de travailler de manière intensive les apprentissages cognitifs, pédagogiques et l'autonomie, et pour les plus âgés, de maintenir les acquis et de développer des activités occupationnelles.

Les professionnels mettent en œuvre des outils d'accompagnement standardisés, adaptés de manière individualisée, afin de favoriser le développement de l'autonomie. La scolarisation est assurée en interne

par un enseignant spécialisé jusqu'aux 16 ans de l'enfant, en individuel ou en binôme. Par ailleurs, trois enfants bénéficient cette année d'un temps de scolarisation complémentaire au sein de l'UEE de Bias, accompagnés par un éducateur.

Accueils de nuit

Les unités de vie d'Eysses et de Bias disposent chacune de cinq places et fonctionnent en internat séquentiel, du lundi soir au vendredi matin.

L'unité de vie d'Eysses accueille des jeunes majeurs et jeunes adultes. Située en milieu urbain, elle favorise l'inclusion en permettant un accès facilité aux commerces et aux événements culturels. L'accompagnement y est centré sur le développement de l'autonomie en vue de l'orientation vers des structures pour adultes. Les jeunes participent notamment à l'entretien de la villa et de leur chambre, dans le cadre d'activités d'habiletés domestiques.

L'unité de vie de Bias, appelée « villa ACDC » par les professionnels, est implantée dans un quartier résidentiel et accueille les plus jeunes. Elle les accompagne dans les apprentissages de la vie quotidienne et des compétences domestiques. Pour certains, il s'agit d'une première expérience de vie hors du domicile familial. Les actions et les protocoles mis en place visent à être transférés et réinvestis au domicile. Sa localisation dans l'agglomération villeneuvoise facilite le travail autour de la socialisation et l'accès aux infrastructures locales favorisant l'inclusion.

Au sein des unités de vie, toutes les activités sont structurées et organisées à l'aide de supports visuels. Chaque jeune dispose d'un emploi du temps personnalisé, adapté à son mode de communication (pictogrammes, photos, objets).

La collaboration avec les familles est au cœur du projet des internats. Elles sont régulièrement associées aux rencontres avec l'équipe pluridisciplinaire, notamment dans le cadre de la co-construction du projet personnalisé d'accompagnement, mais aussi lors des temps conviviaux qui rythment l'année.

Enfin, durant les congés d'été, deux semaines appelées « Bulles d'Air » sont proposées, avec l'accord des familles. Ces séjours, centrés sur les loisirs et les sorties, offrent aux jeunes des temps de détente tout en permettant aux familles de bénéficier d'un relais.

Actions médicales et paramédicales

Les accompagnements proposés sont adaptés aux besoins spécifiques de chaque jeune et s'inscrivent dans le respect et la cohérence de leur projet personnalisé.

Pour chaque jeune, un travail autour de la communication est mis en place en fonction de ses capacités : communication verbale avec ou sans supports visuels (pictogrammes, photos), utilisation des signes Makaton ou encore recours à des outils numériques tels que la tablette Amikéo.

Les séances sont organisées de manière structurée dans le temps et dans l'espace. Différents supports peuvent être mobilisés selon les besoins, tels que le Time Timer, les réglettes d'activités, les tableaux de choix ou encore des outils de renforcement.

Trois psychologues, dont deux coordinatrices, interviennent au sein de l'IME. En lien étroit avec les équipes, elles proposent des accompagnements individuels et collectifs (groupes de parole), assurent des entretiens avec les familles et apportent un soutien aux professionnels, notamment sur les questions liées à l'autisme.

L'assistante sociale accompagne également les familles dans leurs démarches : soutien, orientation, rencontres à l'IME ou à domicile, organisation de séjours de vacances, mise en place d'aides à domicile

et constitution de dossiers administratifs. Elle travaille en lien avec les partenaires intervenant auprès de l'enfant ou de sa famille, ainsi qu'avec l'équipe.

Enfin, un travail approfondi est mené lors de l'admission des enfants, ainsi que tout au long de leur suivi, afin de garantir aux familles une information claire, complète et adaptée.

UEMA

Les unités d'enseignement maternelle autisme (UEMA) sont implantées au sein des écoles publiques Simone Veil à Agen et Pasteur à Villeneuve-sur-Lot. Elles accueillent chacune sept enfants âgés de 3 à 6 ans, ayant reçu un diagnostic de trouble du spectre de l'autisme, pour lesquels une scolarisation à temps complet en classe maternelle ordinaire n'est pas envisageable. Les enfants accompagnés présentent des troubles du développement.

La durée de scolarisation au sein d'une UEMA est de trois ans. Les élèves y sont scolarisés à temps plein et suivent un rythme de journée similaire à celui des autres enfants de l'école. Toutefois, leur emploi du temps est aménagé avec une alternance de temps collectifs, individuels et de prises en charge thérapeutiques. Ils bénéficient également de temps d'inclusion dans les classes correspondant à leur tranche d'âge.

Des actions de partenariat sont développées avec les acteurs locaux afin de favoriser l'inclusion, notamment avec les centres de loisirs et l'école de musique d'Agen, en lien avec les programmes de l'Éducation nationale. À titre d'exemple, un enfant ayant quitté l'UEMA d'Agen est désormais inscrit à l'école de musique le mercredi. Par ailleurs, les deux UEMA ont participé aux Journées de l'autisme 2025, en proposant aux élèves des écoles et à leurs familles des actions de sensibilisation à travers des ateliers pédagogiques.

Le travail en collaboration avec les familles occupe une place centrale dans le fonctionnement des UEMA, garantissant une cohérence et une continuité des pratiques entre l'école et le domicile. Des entretiens réguliers de guidance parentale et d'accompagnement à la parentalité sont proposés afin de soutenir les familles dans la compréhension des troubles du spectre de l'autisme et des méthodes d'accompagnement mises en œuvre.

4. Acteurs de la prise en charge

CDI	CDD
63	38

Personnels sortants : 1 Accompagnant Éducatif et Social, 1 Agent Logistique, 1 Monitrice Éducatrice, 1 Psychologue Coordinatrice, 1 Orthophoniste.

Personnels entrants : 1 Accompagnants Éducatif et Social, 1 Monitrice Éducatrice, 1 Agent Logistique, 1 Assistante sociale,

Formations :

L'ensemble des professionnels bénéficient de formations spécifiques à l'autisme ou au suivi des enfants accompagnés ainsi que des formations institutionnelles.

Excel, Risque Routiers, MAC SST, VB-MAPP, Incendie, HACCP, Autisme Santé sexuelle, Auticiel, Circuit et bon usage du médicament, et Certibiocide.

En attendant le décret d'application des Dispositif intégrés, Les Rives du Lot travaillent autour de la transversalité et de la fluidité des parcours.

5. Démarche qualité

Dans la continuité du travail engagé lors de la précédente année, le déploiement de la démarche qualité a pu se faire en s'appuyant sur les orientations définies dans le projet d'établissement et les évolutions de l'offre de service et des besoins.

Au cours de l'année, plusieurs actions ont été menées dans notre plan d'action en fonction des exigences de structuration.

Un travail important a été engagé autour de l'élaboration et de la formalisation des procédures internes, notamment :

- Procédure IMAGO PPA
- Procédure IMAGO évaluation
- Procédure IMAGO connaissance de la personne
- Procédure IMAGO pluridisciplinaire

En parallèle, une réflexion a été initiée concernant la rédaction d'un protocole relatif à la vie affective et sexuelle. Suite à la nomination de référents VIAS l'année dernière.

L'établissement ainsi que la démarche qualité ont mené la certification autisme, qui a été validé.

Un travail de coordination et de pilotage a été assuré à travers les instances COPIL et CODIR, avec une régularité de rencontres.

6. La QVCT

La démarche QVCT (Qualité de Vie et Conditions de Travail) a également été poursuivie avec, la tenue de réunions COPIL et CODIR dédiées lors des réunions de la démarche qualité. Nous avons pu prolonger le projet « découverte mon métier » et élaborer un rapport d'avancement de la QCVT transmis au siège.

La prochaine étape identifiée en QVCT consiste à finaliser le projet « découvre mon métier » et à définir les critères d'évaluation de celui-ci.

L'année a été marquée par une forte mobilisation des professionnels à travers différents temps de travail :

Une dizaine de réunions COPIL et CODIR (environ 20 heures)

3 groupes de travail pour la certification autisme (9 heures)

1 groupe de travail « Procédure IMAGO » (4 heures)

1 groupe de travail rédaction PPA CAA (2 heures)

Des réunions RQ au siège (plus de 2 heures)

Une réunion de rencontre avec le SESSAD (2 heures)

Ces temps représentent un volume global d'environ 33 heures de travail consacrées à des instances ou réunions de la démarche qualité.

Nous avons aussi renouvelé pour une année supplémentaire l'enquête de satisfaction à l'attention des jeunes et de leur famille.

Les perspectives de la démarche qualité sont de continuer d'inscrire les actions engagées dans une dynamique d'amélioration continue. Les perspectives pour la suite portent notamment sur, la finalisation et la poursuite de l'élaboration des procédures en cours, la mise en œuvre et l'évaluation du projet QVCT, l'actualisation des outils institutionnels

Ainsi, l'ensemble des actions menées au cours de l'année témoigne d'une dynamique engagée et cohérente, inscrivant durablement l'établissement dans une démarche d'amélioration continue de la qualité des accompagnements et des pratiques professionnelles.

7. Rapport budgétaire

Section d'investissement :

- Nombre de places agréées : 66 places ■ Nombre d'usagers inscrits : 66
- Nombre de journées budgétées : 11 719 ■ Nombre de journées réalisées : 10 532

Des épidémies ont impacté notre activité ainsi que les absences récurrentes des jeunes lors des vacances scolaires (période où nous sommes ouverts). Renvoi des enfants chez eux sur 2 jours pour cause de pénurie d'eau (rupture canalisation du village voisin) et des fêtes personnelles qui impactent des absences. Cette baisse d'activité impacte surtout le site des 3 Ponts et non les jeunes du Landié.

Section d'investissement :

Ressources : Amortissements 2025 : **154 080.69 €**

Emplois : Investissements réalisés en 2024

Installation générales et construction : **2 476.12 €**, Matériel : **6 259.88 €**, Installations générales et aménagements : **11 499.33 €**, Matériel de bureau et informatique : **6 651.97 €**, Mobilier : **14 296.37 €**,
Soit un total de : 41 183.67 €

Achat d'un véhicule sur les 2 de prévus et facturé en 2026

Section d'exploitation : Les charges

GROUPE 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante :

- Alloué 2025: 444 000.00 € ■ Réalisé : 427 674.43 € ■ Recettes en atténuation : 0 €

Ce groupe se solde sur un Bénéfice réel de 12 325.57 €

Diminution de l'électricité mais toujours en déficit sur les prestations alimentation extérieure (Sodexo, cantine des écoles des UE)

GROUPE 2 : Dépenses afférentes au personnel.

- Alloué 2025 : 2 723 774.00 €, ■ Réalisé : 2 685 756.09 €

Poste de l'orthophoniste non pourvu (18KE) et 2 postes de psychologue non remplacés (38KE), déficit de 20KE (besoins de terrain) sur les CDD.

GROUPE 3 : Dépenses afférentes à la structure.

- Alloué 2025: 477 004.00 € ■ Réalisé : 532 978.42 €

Plusieurs augmentations du loyer des 3 ponts, entretien des véhicules, des coûts des contrats d'entretien en lien avec l'entretien des bâtiments. Économie en lien avec le service informatique et le siège sur les assurances et réajustement de toutes les lignes.

Nous avons eu un dépassement de loyer pour 8000 suite au nouveau loyer sur Casseneuil (salle maison pour tous et 3 Ponts) et augmentation de l'assurance transport pour 9 000, la location informatique 13 000 (licences Novrh, Hublo...)

Section d'exploitation : Les produits

GROUPE 1 : Produits de la tarification et assimilés

- Prévu : 3 612 914.00 € ■ Réalisé : 3 688 410.56 €

Soit un excédent de 75 496.56 € qui correspond à la facturation des jeunes sous amendements CRETONS

GROUPE 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation :

■ Prévu : 0 € ■ Réalisé : 2 995.80 €

GROUPE 3 : Produits financiers et produits non encaissables :

■ Prévu : 27 864.00 € ■ Réalisé : 54 374.84 €

Reprise provision travaux et reprise des fonds dédiés.

L'excédent dégagé a été provisionné de la manière suivante :

- Provision formation pour 30 000€

Le résultat comptable final est donc de 99 372.26 € pour arriver sur un résultat administratif de 99 372.26 € avec un excédent de 75 496.56 € qui correspond à la facturation 2025 des jeunes sous amendement CRETON qui sera affecté à l'exercice 2026 et 23 875.70€ en réserve de compensation des déficits.

8. Conclusion

Chaque personne en situation de handicap a le droit de bénéficier d'un parcours de vie orienté vers l'autonomie, visant à lui garantir le plus haut degré de liberté possible, dans une société assurant l'exercice effectif de ses droits et de sa citoyenneté.

Le principe d'une société inclusive, consacré par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, constitue aujourd'hui un engagement collectif. Sa mise en œuvre représente un enjeu majeur pour les personnes concernées, leurs proches, les aidants ainsi que les professionnels, qui ont la responsabilité de mobiliser l'ensemble des moyens nécessaires pour s'en rapprocher. Cela implique de repenser les modalités d'accompagnement et de développer des réponses diversifiées, souples et coordonnées, inscrites dans une logique de parcours cohérent.

Dans ce cadre, l'établissement Les Rives du Lot, structuré en dispositif (DIME : IME et SESSAD), s'inscrit dans une dynamique d'ouverture, tout en garantissant un environnement à la fois sécurisant et sécurisé pour les jeunes accompagnés et leurs familles. Cette démarche repose sur une coopération étroite entre l'ensemble des acteurs, condition essentielle au développement de l'autonomie et à l'accès à une plus grande liberté.

L'établissement propose une offre diversifiée de modalités d'accompagnement, adaptée aux besoins spécifiques de chaque jeune. En coordination étroite, l'ensemble des sites œuvre à la mise en place de réponses personnalisées pour les familles. Cette organisation permet d'assurer une continuité des parcours, en ajustant les interventions aux évolutions de chaque situation.

Ainsi, la pluralité des dispositifs proposés vise à apporter une réponse globale, cohérente et sécurisante, favorisant le développement des compétences des jeunes dans un cadre structurant.

Dans une démarche d'amélioration continue de ses pratiques, l'association ALGEEI, à travers l'établissement Les Rives du Lot, est engagée dans une certification autisme, obtenue une première fois en 2022 et une seconde fois en 2025 jusqu'en 2030. Cette reconnaissance atteste de la qualité des accompagnements proposés, en conformité avec les recommandations de bonnes pratiques professionnelles.

La conception d'un accompagnement pertinent repose sur une connaissance approfondie de chaque jeune, incluant une évaluation précise de ses particularités cognitives, réalisée en lien étroit avec les familles. Cette analyse permet de comprendre les modes de fonctionnement propres à chacun et constitue le fondement du projet éducatif et pédagogique individualisé.

À la différence de certaines approches traditionnelles reposant sur la capacité d'adaptation des jeunes, l'établissement privilégie une démarche centrée sur l'adaptation des pratiques pédagogiques, éducatives et de l'environnement aux besoins spécifiques de chacun.

Grâce à cette approche individualisée, Les Rives du Lot vise à accompagner chaque jeune vers une autonomie renforcée. La collaboration entre professionnels, familles et jeunes constitue un levier essentiel de réussite. En offrant un cadre sécurisant, respectueux et évolutif, l'établissement favorise un développement harmonieux, où chaque progrès est reconnu comme une étape significative vers l'autonomie et l'épanouissement personnel.

**La Directrice,
Stéphanie PRADIER**

SESSAD LES RIVES DU LOT

1. Présentation de l'établissement

- Situation Géographique

SESSAD les rives du Lot, sis 12 allée des tabacs 47300 VILLENEUVE/LOT, c'est une villa en location pouvant accueillir les jeunes et familles

- Agrément et mission de l'établissement

Ouvert en mars 2024 avec un agrément initial de 7 jeunes enfants, adolescents et jeunes adultes (sans limite d'âge spécifique), le SESSAD a vu sa capacité d'accueil portée à 9 places dès octobre 2024.

Le SESSAD a pour objectif de favoriser l'inclusion scolaire, sociale et professionnelle, ainsi que le développement de l'autonomie, en mobilisant des accompagnements éducatifs, thérapeutiques, pédagogiques et socio-éducatifs. Les interventions se déroulent dans les différents lieux de vie du jeune (domicile, établissement scolaire, centres de loisirs, etc.), ainsi que dans les locaux du service.

L'accompagnement est structuré autour du Projet Individuel d'Accompagnement, élaboré en collaboration avec la famille et les partenaires extérieurs.

La mission du SESSAD consiste à intervenir à la fois auprès du jeune et de son environnement. À ce titre, des aides techniques et des adaptations sont proposées aux parents afin de soutenir les capacités de leur enfant, prévenir les situations de handicap additionnel et limiter les risques d'exclusion.

L'équipe du SESSAD se tient à la disposition des familles et des aidants, en leur apportant un soutien et des conseils tout au long du parcours de l'enfant.

Le service participe également, aux côtés de la famille, à la mise en œuvre du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) et prend part à l'Équipe de Suivi de la Scolarisation (ESS). Dans ce cadre, il apporte son expertise afin de mieux cerner les besoins de l'enfant et de favoriser les adaptations nécessaires dans son environnement scolaire.

2. Les personnes accueillies

- Répartition des places agréées : TSA
- Nombre d'utilisateurs inscrits au 01/04/25 : 9

Répartition par sexe au

Garçons	9
Filles	0

- ✓ **Les entrées : 2**
- ✓ **Les sorties : 2**
- ✓ **Origines géographiques : Villeneuve/lot**

3. Actions menées auprès des usagers et de leurs familles

- **Actions éducatives et soutien à la scolarité :**

Les professionnels du SESSAD interviennent au sein des établissements scolaires afin de soutenir la scolarité des jeunes, en collaboration étroite avec les AESH. Ils participent à la mise en place d'outils de communication et de supports visuels adaptés aux besoins de chaque enfant. Par ailleurs, des temps de sensibilisation et d'accompagnement sont proposés aux équipes pédagogiques afin de favoriser l'appropriation et l'utilisation de ces outils au quotidien, dans une logique de cohérence des pratiques.

- **Accompagnement au domicile et soutien à la parentalité :**

Des interventions peuvent être réalisées au domicile pour accompagner les jeunes dans les actes de la vie quotidienne, en lien avec les familles. Des temps de guidance parentale sont également proposés lorsque cela est nécessaire, notamment pour aider à la mise en place de supports visuels, soutenir les apprentissages, accompagner la gestion des émotions ou répondre à des besoins spécifiques exprimés par les familles.

- **Développement de l'autodétermination :**

L'accompagnement vise à favoriser l'autodétermination des jeunes, en les aidant à développer leur capacité à faire des choix, à exprimer leurs préférences et à gagner en autonomie dans leur parcours de vie.

- **Habitude aux soins :**

Un travail spécifique est mené autour de l'habitude aux soins, notamment à travers le dispositif Kapass, afin de réduire les appréhensions, faciliter l'accès aux soins et améliorer le confort des jeunes lors des prises en charge médicales.

- **Accompagnement psychologique et évaluations :**

Un suivi psychologique peut être proposé en fonction des besoins du jeune, complété par la réalisation d'évaluations fonctionnelles permettant d'ajuster les accompagnements et de mieux cibler les axes de travail.

- **Accompagnement administratif des familles :**

Les familles sont soutenues dans leurs démarches administratives (constitution de dossiers, demandes d'orientation, etc.) afin de garantir la continuité et la qualité de l'accompagnement des jeunes qui sont les acteurs de la prise en charge.

CDI	CDD
5	0

Personnels sortants : 1

Personnels entrants : 2

4. Rapport budgétaire

- Nombre de places agréées : 9 places ■ Nombre d'utilisateurs inscrits : 9
- Nombre d'actes budgétés

Section d'investissement :

Ressources : Amortissements 2025 : 9 920 €

Emplois : Investissements réalisés en 2025 :

Matériel (désherbeuse) = 359 €

Matériel de bureau et informatique (ordis...) = 3 299 €

Mobilier (bureaux, fauteuils, meubles...) = 5 561 €

Soit un total de : 9 219 €

Section d'exploitation : Les charges

GROUPE 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante :

- Alloué 2025 : 11 000 €
 - Réalisé : 9 734 €
 - Recettes en atténuation : 1 266 €
- Gain principal sur l'électricité

GROUPE 2 : Dépenses afférentes au personnel.

- Alloué 2025 : 242 203 €
- Réalisé : 211 469 €

Gain de 5 K€ sur les honoraires prévus. 0.13 ETP de psychomotricien vacant sur l'année (6 K€ et gain sur le poste de CESF embauché tardivement (15 K€)

GROUPE 3 : Dépenses afférentes à la structure.

- Alloué 2025 : 38 143 €
 - Réalisé : 39 676 €
- Dépassement sur l'assurance véhicule

Section d'exploitation : Les produits

GROUPE 1 : Produits de la tarification et assimilés

- Prévu : 291 346 € ■ Réalisé : 291 346 €

GROUPE 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation :

- Prévu : 0 € ■ Réalisé : 125 €

GROUPE 3 : Produits financiers et produits non encaissables :

- Prévu : 0 € ■ Réalisé : 0 €

Le résultat d'exploitation se clôt par un excédent de 30 592 € que nous proposons d'affecter en provision pour formation pour 5 592 € afin de faire face aux besoins importants pour l'équipe et 5 K€ pour provision pour déménagement.

Il en résultera un excédent de 20 K€ que nous décidons d'affecter à l'investissement.

5. Conclusion

Depuis sa création en mars 2024, le SESSAD TSA, intégré au Dispositif Intégré Médico-Éducatif (DIME) Les Rives du Lot, connaît une montée en charge progressive, avec une capacité initiale de 7 places, portée à 9, puis à 13 places aujourd'hui. Cette évolution témoigne de la pertinence du dispositif au regard des besoins du territoire et s'inscrit dans une dynamique de développement, accompagnée par un projet de relocalisation vers des locaux plus spacieux et adaptés.

Il convient donc d'envisager un déménagement pour des locaux plus grands.

Le service déploie des modalités d'accompagnement diversifiées, fondées sur l'élaboration d'un Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA), construit en étroite collaboration avec les familles. Ce projet vise à répondre de manière individualisée aux besoins spécifiques et aux difficultés de chaque enfant, adolescent ou jeune adulte accompagné. À ce titre, un accompagnement global est proposé, intégrant les dimensions éducative, pédagogique, médicale, paramédicale et psychologique.

L'évolution de chaque jeune fait l'objet d'évaluations régulières par l'équipe pluridisciplinaire, en lien étroit avec les familles ou représentants légaux. Ces temps d'analyse permettent d'ajuster les modalités d'accompagnement en fonction des besoins identifiés et, le cas échéant, d'envisager une réorientation vers une structure ou un dispositif plus adapté au parcours et aux potentialités de la personne accompagnée.

**La Directrice,
Stéphanie PRADIER**

DITEP Des Deux Rivières

PRESENTATION DU DITEP DES DEUX RIVIERES

Le Dispositif intégré de l'Institut Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique (DITEP) des Deux Rivières accompagne 99 enfants et adolescents âgés de 6 à 20 ans présentant des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment les troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées, ces jeunes peuvent se trouver engagés dans un processus de handicap nécessitant des interventions coordonnées, pluridisciplinaires et un accompagnement personnalisé, conformément au décret n°2005-11 du 6 janvier 2005 et à l'article D312-59-1 du Code de l'action sociale et des familles.

Le DITEP des Deux Rivières est né de la fusion des ITEP de Saint-Martin-des-Cailles et de Fourty, avec un projet validé en juin 2008 et une mise en fonctionnement sous cette nouvelle organisation à compter du 1er septembre 2008. Historiquement implanté sur le territoire agenais, le dispositif dispose d'un site principal à Pont-du-Casse, de deux structures à Agen, ainsi que d'une antenne à Villeneuve-sur-Lot, ouverte en 2016.

Depuis la publication du décret du 24 avril 2017 relatif au fonctionnement en dispositif intégré, le DITEP a renforcé son organisation afin de proposer un accompagnement plus souple et évolutif. Cette transformation permet une meilleure fluidité des parcours en articulant différentes modalités d'intervention : accueil de jour, hébergement et accompagnement ambulatoire. Le SESSAD La Passerelle, anciennement SESSAD de Fourty, constitue désormais le service ambulatoire du dispositif et intervient en complémentarité avec l'ITEP afin de favoriser le maintien en milieu ordinaire, l'inclusion scolaire, sociale et professionnelle, ainsi que la continuité des parcours.

Organisé depuis 2018 autour de deux pôles territoriaux, l'un sur le secteur agenais et l'autre sur le secteur villeneuvois, le DITEP des Deux Rivières couvre une grande partie du département du Lot-et-Garonne. Son action repose sur des équipes pluridisciplinaires mobilisées autour de missions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques, avec pour finalité le développement de l'autonomie des jeunes, la prévention des ruptures de parcours et la construction de réponses adaptées en lien étroit avec les familles et les partenaires institutionnels.

DITEP DES DEUX RIVIERES

L'ITEP accueille 50 jeunes âgés de 6 à 20 ans. Par une intervention pluridisciplinaire, l'ITEP propose de les aider à sortir du processus handicapant dans lequel, malgré leurs potentialités intellectuelles préservées, ils sont engagés. L'observation des jeunes et la compréhension de leurs symptômes est la base de l'organisation et d'ajustements du fonctionnement institutionnel.

Deux modalités d'accompagnement sont proposées, l'internat séquentiel et l'accueil de jour. Le fonctionnement en DITEP complète l'offre de service avec un service ambulatoire.

1.1 Le site de Fourty et l'antenne de Villeneuve sur Lot:

- Le site de Fourty situé à Pont du Casse accueille 20 enfants âgés de 6 à 14 ans environ. Les jeunes viennent de tout le département à l'exception du secteur de Tonneins et de Marmande.

- L'antenne de Villeneuve-sur-Lot accueille 12 enfants de 7 à 15 ans environ. Cette offre vient compléter celle de Fourty en proposant un accompagnement à des jeunes résidant dans la partie Nord, Nord-Est du département (Fumel, Sainte-Livrade, Villeneuve-sur-Lot, Monflanquin...).

Ces services comprennent respectivement un service thérapeutique, un service éducatif et social, une unité d'enseignement et un internat séquentiel, ouvert pour Fourty quatre nuits par semaine et deux nuits par semaine pour Villeneuve. L'offre de service est soutenue par des services administratifs et généraux. Certains de ces jeunes accueillis sont à la marge de la violence, des conduites à risque ou de la délinquance, souvent aussi au seuil des consultations psychiatriques. La proportion régulière des enfants adressés à ces deux sites par le secteur sanitaire du territoire, a pour conséquence directe un travail partenarial renforcé avec ces structures et plus largement avec le CADS et l'unité Mozart du CHD.

Notre objectif essentiel est d'amener les enfants à reprendre confiance en eux, et en la relation à l'autre (enfants/adultes), afin qu'ils puissent entrer dans les apprentissages scolaires et éducatifs (règles, limites, codes sociaux, loi), ceci tant dans l'espace thérapeutique, éducatif que pédagogique et ainsi les accompagner pour trouver leur place dans la société.

1-2 La structure intermédiaire

La structure intermédiaire a été créée en septembre 2019 en partant du constat que les jeunes arrivant aux pôles insertion 16-20 ans, n'étaient pas suffisamment armés pour gérer en même temps : un dispositif d'insertion, la solitude d'une chambre, la gestion d'un budget, le rangement du quotidien ... cela pouvait entraîner l'échec d'un apprentissage par une incapacité à gérer tous ces paramètres. Par ailleurs, les jeunes accueillis peuvent ne plus supporter le grand collectif de l'ITEP, ou la longueur de l'accompagnement.

La structure intermédiaire offre un espace alternatif à 12 jeunes, entre l'accompagnement assez guidé de l'ITEP et un suivi davantage axé sur l'autonomie, l'autodétermination, le pouvoir d'agir et l'impact de ses choix.

L'objectif du service est de faire émerger un projet personnel pour amener le jeune à s'inscrire dans son environnement.

La période de l'adolescence est celle de la découverte de nouvelles expériences. Si certaines sont adaptées d'autres peuvent s'inscrire dans ce qui s'apparente à des conduites à risques (réseaux sociaux, addictions, sexualité inadaptée, prédélinquance...) de ce fait, le rôle de prévention est une des actions prépondérantes de la structure.

Pour certains la scolarisation peut se faire en milieu ordinaire sous forme d'inclusion. D'autres bénéficient d'un enseignement sur site l'après-midi, pour tenter de les rassurer quant à leurs capacités et ouvrir la perspective d'une orientation professionnelle (CAP, Apprentissages...).

1-3 Le pôle insertion 16/20 ans

Le pôle insertion 16-20 ans a été créé en septembre 2017, suite à l'extension de l'agrément de 16 à 20 ans de l'ITEP. Il s'adresse à 11 jeunes.

Il a pour objectif de permettre au jeune d'acquérir l'autonomie nécessaire pour s'inscrire dans un statut de citoyen adulte et responsable de son quotidien, de ses choix, de ses orientations.

Le travail des différents professionnels est fondé sur l'adaptation de chacun à la situation présentée par le jeune accompagné, à ses besoins et à ses attentes. De ce fait, si le rôle de chacun peut être pré pensé, l'inventivité dans les réponses apportées garantit l'adaptabilité des propositions du service au plus près du besoin du jeune.

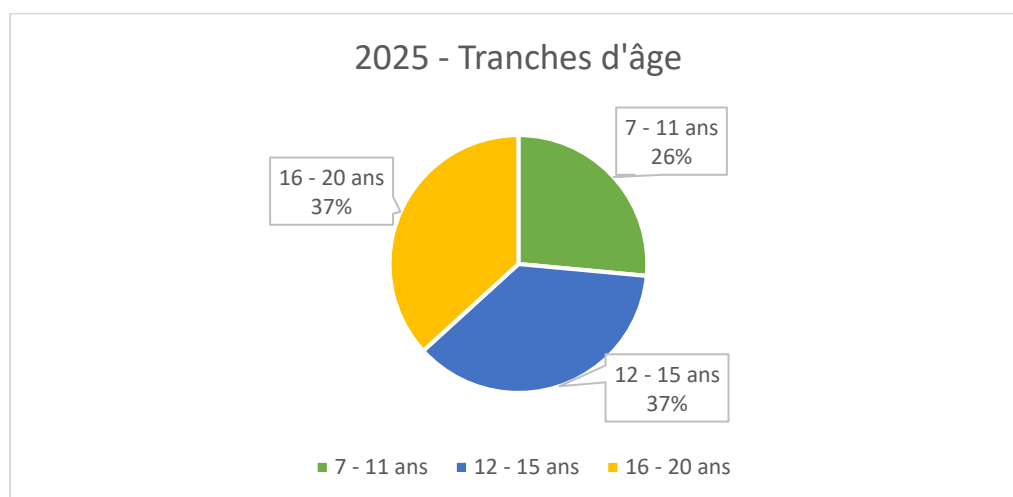
2-LES PERSONNES ACCUEILLIES :

2-1 Nombre d'utilisateurs :

Au 31 décembre 2025, l'ITEP a un agrément de 50 places. Durant l'année ce sont 68 enfants, adolescents et jeunes adultes qui ont été accompagnés sur les différentes antennes de l'ITEP. Ils y bénéficient de prestations éducatives, thérapeutiques et pédagogiques. Sur ces 68 jeunes accompagnés, 10 jeunes sont sortants dans l'année.

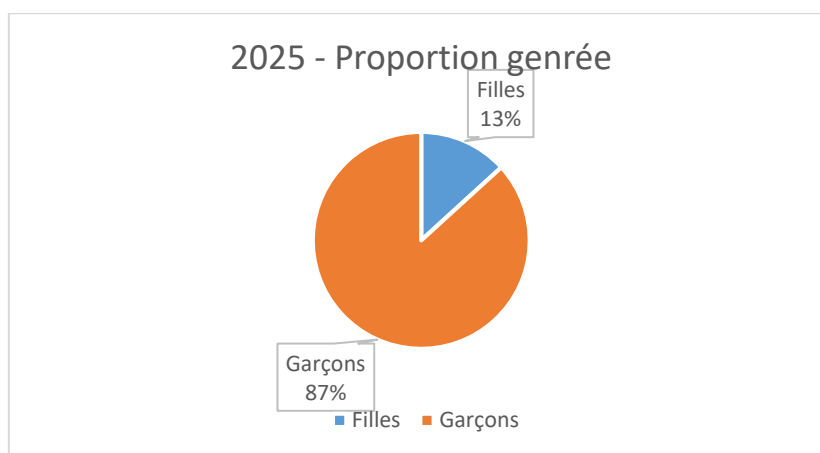
	Site Fourty	Pôle Intermédiaire	Pôle 16-20 ans	Antenne Villeneuve s/ Lot	Total
Internat Séquentiel	13	9		8	30
Accueil de jour	9	8	14	7	38
Total général	22	17	14	15	68

2.2 Tranches d'âges et répartition :



En 2025 on peut constater le vieillissement de la population accueillie sur l'ITEP. Les jeunes de 12 à 15 ans et ceux de 16 à 20 ans représentent respectivement 37% des jeunes accueillis, il est notable que la surreprésentation des 12-15 ans en 2024 s'est équilibrée au profit des 16-20 ans.

Cependant, il est aussi important de noter que le nombre de jeune de 7 à 11 ans accueillis est en augmentation (26%) par rapport à 2024 (18%) revenant à un niveau équivalant au taux de 2023 (26,4%).

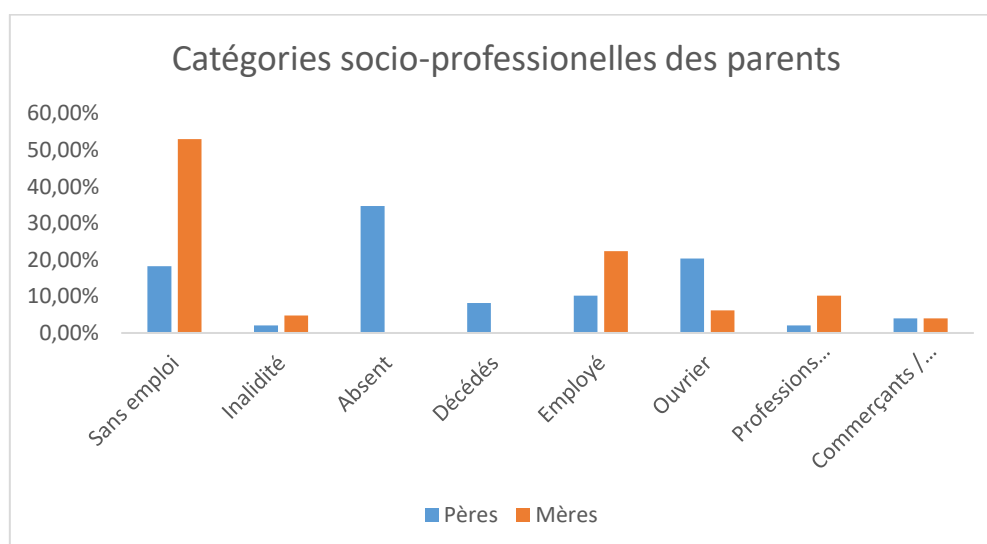


Sur 68 jeunes accompagnés nous comptons 59 garçons et 9 filles. Si l'écart reste significatif, le nombre de filles accompagnées est en augmentation par rapport à 2024 passant de 9% à 13%.

2-3 Origines :

Hormis le marmandais et globalement l'ouest et le Nord-ouest du département, territoires de l'ITEP de Gardolle, l'ITEP couvre l'ensemble du département. Les deux secteurs les plus représentés correspondent aux implantations de l'établissement et de ses antennes avec 41 jeunes sur le secteur agenais élargi (comprenant Port Sainte Marie, Astaffort et Nérac) et 20 jeunes sur le villeneuvois et le fumelois. A la marge, deux jeunes domiciliés vers Tonneins et Aiguillon ont été accompagnés du fait d'une scolarité sur l'agenais. Enfin un nombre important de jeunes accompagnés sur l'ITEP (5) bénéficie de la même structure de placement à Clairac.

Catégories socio-professionnelles des parents :



Sur 2025 on peut noter une part très importante des parents qui sont sans emploi, avec une surreprésentation des mères (53%) par rapport à la population globale française. On peut aussi noter une grande part de pères absents (34,7%) soit qui n'ont pas reconnu leur enfant ou qui ne fait plus partie de leur vie. Ces données laissent apparaître la complexité des situations familiales tant sur le plan économique que social.

Dans les parents ayant un emploi, nous pouvons noter une majorité d'employés (22,4% des mères) et d'ouvriers (20,4% des pères). Les autres catégories socio-professionnelles sont très peu représentées.

Mesures de protection :

Près de 40% des jeunes accueillis bénéficie d'une protection judiciaire, majoritairement des placements familiaux (23,5% des jeunes) et des mesures type AEMO (14,7%). Ces données font état de conditions familiales très dégradées, de vécus traumatiques et de ruptures de lien fréquentes dues aux changements fréquents de lieux d'accueil.

2.4 Objectif de l'accompagnement :

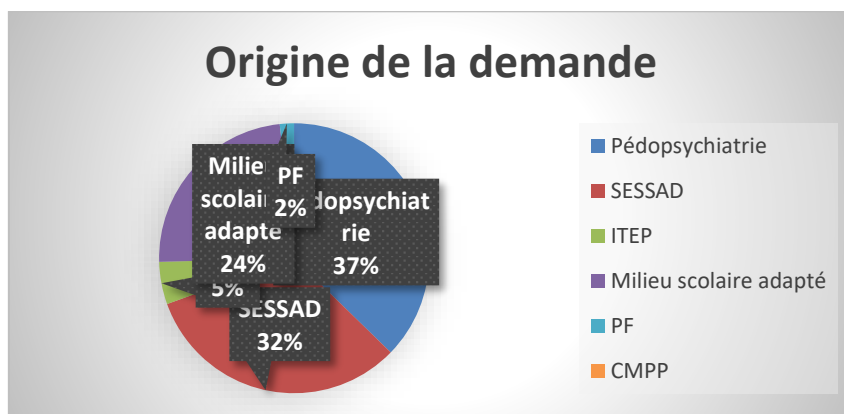
L'objectif de notre accompagnement est d'amener l'enfant, l'adolescent ou le jeune adulte, par un accompagnement personnalisé, à prendre conscience de ses difficultés, de ses ressources et à travailler sur l'autonomie afin de parvenir à une meilleure adaptation et inscription sociale.

2.5 Origine de la demande :

La totalité des jeunes accueillis a bénéficié d'une scolarité adaptée et/ou d'un accompagnement avant leur entrée dans l'ITEP.

La plus grande partie d'entre eux (22 jeunes) est orientée par le secteur de psychiatrie infanto-juvénile (hôpitaux de jour ou CMPE), 19 viennent de SESSAD, majoritairement de celui du DITEP. 3 jeunes qui ont emménagé récemment dans le secteur viennent d'autres ITEP. On peut aussi noter 9 jeunes qui étaient accompagnés par des CMPP/CAMPS ou par le centre de guidance infantile.

Enfin 14 jeunes sont orientés par l'éducation nationale, ils ont systématiquement un aménagement scolaire (ULIS, SEGPA, AESH...). A la marge, un jeune a été orienté par un service de placement.



2.6 Éléments cliniques :

Les troubles psychiques dans la population des enfants et adolescents sont le plus souvent liés à des carences affectives et éducatives associées à un contexte psycho-traumatique.

À cela s'ajoutent :

- Des moments de décompensation psychotique et névrotique
- Des états anxio-dépressifs générant des conduites inadaptées
- Des troubles de la personnalité évoluant sur un mode dysharmonique, voire limite.

Or c'est l'évolution qui déterminera l'authenticité de la pathologie appropriée.

Les soins proposés iraient dans le sens d'une adaptation relationnelle scolaire et préprofessionnelle.

Les troubles psychopathologiques touchent le plus souvent le spectre de l'humeur, de la pensée et du comportement.

Il s'agirait le plus souvent des troubles des conduites qui évolueraient soit vers la stabilisation, soit vers une pathologie structurée.

Des facteurs émanant des conduites addictives et abandonniques liés à un environnement socio-familial peu structuré aboutiraient à une évolution déviante et pathologique.

D'autres éléments cliniques, plus marqués chez les enfants sont attribués au registre du neuro-développemental (TDAH, traits autistiques TSA) nécessiteraient des soins appropriés avec parfois des prises en charge en milieu hospitalier.

Statistiques des troubles psychiques l'ITEP des Deux Rivières pour l'année 2025 :

- Troubles psychiques : 37%
- Troubles de la personnalité : 52%
- TND et TSA : 11%

2.7 Orientation des sortants :

10 jeunes ont quitté l'ITEP au cours de l'année 2025 : 2 sont orientés vers le SESSAD du DITEP, 1 est orienté en IMPRO et 4 vont poursuivre une scolarité ordinaire dont 2 avec un accompagnement par l'équipe SMARTE. Pour 3 d'entre eux, la fin d'accompagnement s'est faite à la demande de la famille dont une pour cause de déménagement.

2.8 Scolarisation et inclusion

Scolarisation en novembre 2025 sur l'ensemble des deux antennes de Pont-du Casse et de Villeneuve :

- Pour les élèves de primaire (6-11ans) :

- 10 élèves sur 15 de moins de 12 ans (soit 67%) sont scolarisés sur les Unités d'Enseignement Externalisées (UEE) de Villeneuve et de Bon Rencontre. Parmi ces 10 élèves, 5 élèves (50%) bénéficient d'inclusion dans une classe ordinaire au sein de l'école d'accueil de l'UEE. 2 autres sont scolarisés à la fois sur l'UEI et l'UEE de Villeneuve car ils ne peuvent pas encore soutenir une scolarité entièrement sur l'UEE. A l'UEE de Bon Rencontre, 3 élèves ne bénéficient pas d'inclusion. Un retour sur l'UEI en cours d'année a d'ailleurs dû être mis en œuvre suite à des comportements dangereux.
- 5 élèves sur 15 demeurent scolarisés uniquement à l'Unité d'Enseignement Interne (UEI) de Villeneuve et de Pont-du Casse compte tenue de leurs troubles psychiques majeurs.
- 2 élèves sur 15 (13%) bénéficient d'une inclusion individuelle très partielle en milieu ordinaire.

Pour les adolescents (12-16 ans) :

- 2 jeunes sur 31 de 12 ans (6%) sont scolarisés encore sur l'UEE de Clément Marot car leur degré de maturité n'a pu permettre un passage sur le pôle adolescent ou en collège. Ils bénéficient d'inclusion en classe ordinaire au sein de l'école d'accueil de l'UEE.
- 13 élèves sur 31 (42%) sont scolarisés dans l'Unité d'Enseignement Interne (UEI), leur comportement n'ayant pas permis une inclusion en collège.
- 7 élèves sur 31 (23%) sont inclus dans des collèges à temps partiels (collège Félix Aunac, collège privé Saint Pierre, collège Crochepierre). Soutenus par les directions des établissements, les emplois du temps des élèves sont régulièrement aménagés au regard du comportement des jeunes. 2 élèves sur 29 (7%) sont scolarisés à temps plein au collège de Port Sainte Marie et Théophile de Viau.
- 3 élèves sur 31 (10%) sont déscolarisés du fait de leur état psychique ne permettant pas une scolarité même aménagée.

Pour les jeunes de 17 à 20 ans :

- 3 élèves sur 10 (30%) sont scolarisés dans un lycée (De Baudre, MFR Pujols, Université Agen).
- Les autres sont déscolarisés.

En somme, 27 élèves sur 59 (soit 46%) des jeunes bénéficient d'une scolarisation (à temps partiel ou à temps plein) dans le milieu ordinaire avec ou sans accompagnement d'un personnel de l'ITEP, ce qui représente une baisse de 4% par rapport à l'an dernier. Les partenariats avec les directions et les équipes enseignantes des collèges et des lycées se pérennisent. L'ITEP a de nouveau reçu des demandes de formation de certains collèges afin d'éclairer les professionnels des établissements sur les troubles du comportement et les postures professionnelles à privilégier.

Les autres élèves sont scolarisés soit dans les Unités d'Enseignement Externalisées ou les Unités Internes. Les jeunes qui sont scolarisés uniquement sur l'Unité d'Enseignement Interne (UEI) ont encore besoin d'un étayage important pédagogique, éducatif et thérapeutique que seul l'organisation d'une l'UEI peut permettre.

3-DEMARCHE QUALITE :

La structure qualité ci-dessous est commune à l'ITEP et au SESSAD. Elle est constituée :

- D'un CODIR composé de l'équipe de direction et du référent qualité. Il définit les orientations de la démarche, approuve et priorise les actions proposées.

Chaque CODIR se réunit dans l'intervalle des réunions COPIL une fois par mois

- D'un COPIL composé de représentants des différents services du DITEP et des différents sites.

Le COPIL se réunit une fois par mois.

L'année 2025 a été marquée par la préparation de l'évaluation externe. Dans ce cadre, les COPIL et les groupes de travail ont été mobilisés afin d'anticiper cette échéance.

Au cours du premier semestre, le COPIL s'est réuni à six reprises afin de répondre aux objectifs suivants :

- planifier et animer les groupes d'auto-évaluation ;
- rédiger la procédure et le mode opératoire relatifs aux fiches d'événements indésirables. À l'issue de ces travaux, une procédure intégrant l'utilisation d'IMAGO pour les événements impliquant directement les usagers a été soumise à validation du CODIR ;
- analyser les premières cotations et proposer des axes d'amélioration concernant les critères impératifs du chapitre 2 ;
- intégrer au Manuel Qualité (MAQ) les procédures relatives à l'accompagnement partagé et à la continuité des parcours entre les services.

Parallèlement, l'ensemble des professionnels du DITEP a été mobilisé lors de deux temps de travail supplémentaires visant à s'approprier les attendus de l'évaluation externe et à évaluer chaque critère du référentiel HAS. Cette dynamique collective a permis d'identifier plusieurs axes d'amélioration, notamment en matière d'accès aux outils informatiques et au progiciel IMAGO pour les personnels techniques et logistiques.

Au cours du second semestre, le CODIR a fait le choix d'élargir la composition du COPIL en y intégrant les professionnels identifiés pour le groupe « traceur cible ». Cinq demi-journées de travail ont ainsi été organisées, sur l'ITEP et le SESSAD, afin de produire les éléments de preuve attendus pour les chapitres 1 et 2 du référentiel de l'HAS.

Entre chaque séance, les membres du COPIL se sont mobilisés pour ajuster l'animation des temps collectifs et élaborer les supports documentaires destinés à accompagner les professionnels lors des entretiens prévus avec les évaluateurs externes.

Les CODIR ont permis de porter une réflexion sur l'organisation de la semaine d'évaluation, sur l'implication des usagers dans le processus d'évaluation par le biais du CVS ou en les incluant dans le groupe « accompagné traceur » et sur l'accompagnement des professionnels.

Enfin, concernant la dimension du soin, les cadres et les professionnels concernés se sont réunis à plusieurs reprises afin de réactualiser le protocole du circuit du médicament au sein du dispositif.

4-PERSPECTIVES D'EVOLUTION

Réflexion autour de l'offre de service	Réflexion autour de la personnalisation de nos prestations au regard des situations complexes : • Affiner la proposition en terme d'atelier pré-pro • Augmenter et généraliser l'inclusion Compléter l'offre de service en créant une structure intermédiaire sur le Villeneuvois.
Soutien au partenariat	• Renforcer les actions « ressources » auprès des établissements scolaires et autres
Coordination des accompagnements complexes	• Réflexion et coordination partenariales (Sens des actions de chacun, champ d'intervention, modalités du partage d'information)
Poursuite des ajustements liés au fonctionnement en Dispositif intégré /ITEP/ SESSAD	• Coordination des 3 modalités d'accueil • Amélioration de la coordination interservices pour les accompagnements partagés • Amélioration de la communication interne et externe • Aspects administratifs et fonctionnels
Mise en œuvre de la QVCT	• Inscrire le DITEP dans un nouveau cycle de réflexion sur la QVCT
Poursuite du travail partenarial	• MDPH • ASE • Secteur sanitaire • Éducation Nationale
Transformation de l'offre	• Participer activement à la transformation de l'offre sur le territoire • S'inscrire dans la dynamique du recueil des données SERAFIN-PH 2026 • Consolider son engagement au sein du PAS de Penne-D'agennais et étendre son champ d'intervention aux futurs PAS du Lot-et-Garonne

5-FORMATIONS

Thématiques des formations DITEP	Nb de jours	Nb pers.
Le Concept de Bientraitance	2	13
La démarche de Bientraitance en institution	2	8
Colloque "Violences chez les enfants et les adolescents : que comprendre : comment répondre ?"	2	6
Risques Routiers	1	5
Contrat d'apprentissage ES	3ème année	1
Caferius	2ème année	1
Connaissances des publics et des organisationnels au sein de l'ALGEEI	3	2
Recyclage Électrique	2	2
Initiale Électrique	2	2
HACCP	0.5	2
Journées de l'Aire	3	4
Parcours santé mentale	2	1
Manipulation extincteurs	1	32

6-ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES (APP)

Les équipes éducative, pédagogique et paramédicale a bénéficié régulièrement au cours de l'année de dispositifs pour superviser leurs pratiques. Ces dispositifs sont nécessaires et plébiscités, ils font partie des axes d'amélioration de l'institution qui visent à favoriser une culture de la bientraitance.

7-PARTENARIAT :

Dans le cadre du projet personnalisé de chaque enfant, l'équipe pluridisciplinaire a développé le travail en partenariat :

Au niveau social : il s'agit en grande partie des services de placements familiaux, MECS, AEMO. Mais on peut noter aussi les CMS qui interviennent auprès des familles: AEF (aide éducative et familiale), assistantes sociales de secteur, etc...

Au niveau justice : PJJ.

Au niveau psychiatrie : Service de psychiatrie infanto-juvénile avec les hôpitaux de jour pour enfants et pour adolescents, le CADS, l'Unité Mozart, pour les hospitalisations des enfants et des adolescents au CHD La Candélie, les services ambulatoires : CMPE, CMPI, CATTP...

Au niveau santé : Les médecins généralistes, le centre de santé de la CPAM, l'hôpital général, le planning familial, les associations qui œuvrent dans la prévention des addictions (ANPAA, etc.)

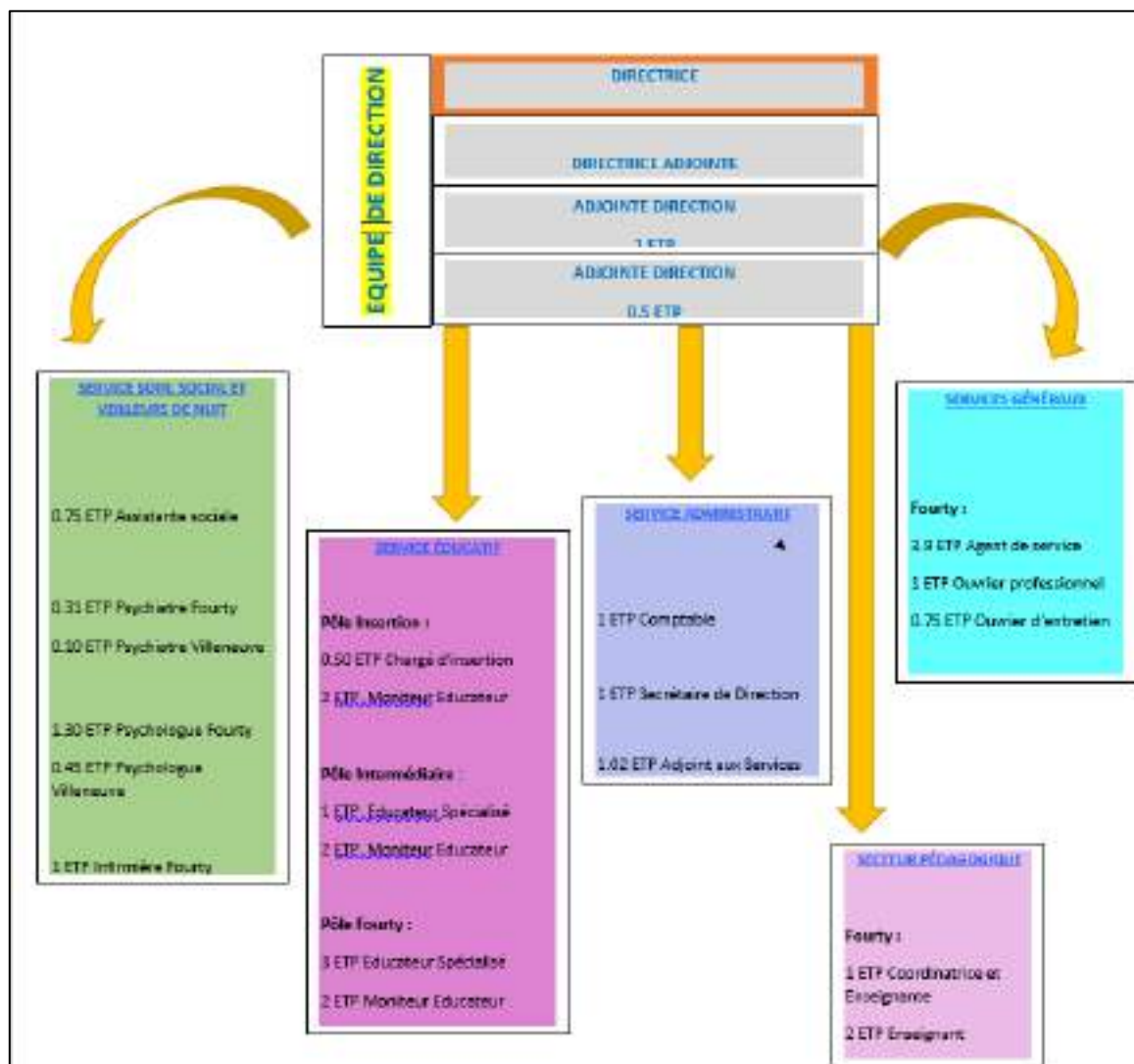
Au niveau scolaire : Écoles primaires, collèges, EREA, enseignants référents. Le PPS et le Gevasco qui en découlent étant élaborés lors d'une réunion de tous les partenaires concernés avec les familles. CFA, AFPA...

Au niveau médico-social : les ESMS du département (DITEP, IME, IMPRO, ESAT).

8-L'EVALUATION QUALITE HAS :

Il n'y a pas eu d'Évaluation selon le référentiel HAS. Celle-ci est programmée les 12 et 13 mars 2026.

9-LES ACTEURS DE L'ACCOMPAGNEMENT



0-RAPPORT BUDGETAIRE :

A - SECTION INVESTISSEMENT :

Suite au passage à l'ERRD pour l'association, la section investissement de l'établissement n'est plus présentée comme auparavant sur les comptes administratifs et l'analyse sur les ressources d'investissement est désormais faite au niveau de l'ensemble du périmètre du CPOM dans le rapport budgétaire et financier joint à l'ERRD.

B- SECTION D'EXPLOITATION

DÉPENSES :

- Groupe I – Dépenses afférentes à l'exploitation courante

Alloué : 260 000.00 euros

Réalisé : 268 150.79 euros

Soit un déficit de 8 150.79 euros, dû à un dépassement de 6.5K€ sur le chauffage, de 1.6K€ sur le carburant, sur l'alimentation de 3.1K€, de 3.1K€ sur les transports usagers, sur les frais de télécommunications de 1.3K€, de 3.8K€ sur les prestations alimentaires extérieures ainsi que 5K€ sur les prestations de suivi alimentaire ne permettant pas d'être compensés par les gains sur l'électricité de 2.5K€, de 1.2K€ sur les produits d'entretien, sur les fournitures d'ateliers (1.3K€), sur les fournitures administratives de 1.1K€, de 1.3K€ sur l'habillement, sur le petit matériel de 2.3K€, sur les fournitures médicales (2.2K€), de 2.2K€ sur les prestations médico-sociales et sur les prestations de blanchisserie de 1K€.

- Chapitre 61 : Prestations à caractère médico-social

Alloué : 30 000.00 euros

Réalisé : 27 773.61 euros

Un excédent de 2 226.39 euros s'explique par la demande de projets, d'activité et de transfert moins onéreux sur 2025.

-Chapitre 62 : Transports d'usagers

Alloué : 17 000.00 euros

Réalisé : 20 185.07 euros

Soit un déficit de 3 185.07 euros s'expliquant par une forte augmentation des transports effectués par l'établissement qui doit faire appel à des prestataires extérieurs puisque les familles en prennent de moins en moins en charge le déplacement de leur enfant.

Groupe II – Frais de personnel :

Alloué : 2 116 081.00 euros

Réalisé : 2 076 407.88 euros

Ce compte présente un excédent de 39 673.12 euros grâce à un gain sur des postes non remplacés (psychologue, maitresse de maison, moniteur éducateur, éducateur spécialisé) ou remplacés par des personnes peu ou pas qualifiées compensant un dépassement sur les honoraires divers et recrutement de 9.5K€ et sur le personnel extérieur(1.9K€).

- Groupe III – Dépenses afférentes à la structure

Alloué : 398 276.00 euros

Réalisé : 460 080.10 euros

Le déficit de 61 804.10 euros est dû à un dépassement de 3.7K€ sur les locations mobilières, sur la maintenance informatique de 1.5K€ et 1.2K€ sur les autres impôts et taxes, malgré un gain de 1.8K€ sur l'entretien et réparation sur biens mobiliers.

De plus, nous avons effectué une provision pour litige de 16K€ ainsi qu'une provision pour travaux de 15 394.74€ pour la réfection de la cuisine et des volets l'ITEP de Fourty.

TOTAL DES CHARGES :

Groupe I : 268 150.79 euros
Groupe II : 2 076 407.88 euros
Groupe III : 460 080.10 euros
Soit : 2 804 638.77 euros

RECETTES :

• **Groupe I – Produits de la tarification**

Réalisé : 2 753 438.00 euros

Dotation Assurance Maladie dans le cadre du CPOM.

• **Groupe II– Autres produits**

Prévu : 5 700.00 euros
Réalisé : 19 199.85 euros

• **Groupe III – Produits financiers et produits exceptionnels**

Prévu : 15 219.00 euros
Réalisé : 32 000.92 euros

Le gain de produits sur ce groupe s'explique pour 12.3€ par des reprises de provisions de formations (9.1K€) et des provisions diverses (3.2K€).

TOTAL DES RECETTES :

Groupe I : 2 753 438.00 euros
Groupe II : 19 199.85 euros
Groupe III : 32 000.92 euros
Soit : 2 804 638.77 euros

TOTAL DES CHARGES : 2 804 638.77 euros
TOTAL DES PRODUITS : 2 804 638.77 euros

RÉSULTAT DE L'ANNÉE 2025 : 0 €

**La Directrice,
Isabelle FILLLOL**

SESSAD La Passerelle

Le SESSAD La Passerelle, anciennement SESSAD de Fourty, accompagne depuis 2008 des enfants et adolescents de 6 à 20 ans présentant des difficultés psychologiques et des troubles du comportement impactant leur socialisation et leurs apprentissages. Son agrément est passé de 15 à 45 places en 2008, puis à 49 places en 2020.

Le service propose un accompagnement pluridisciplinaire à visée thérapeutique, éducative et sociale, favorisant le développement de l'autonomie, la socialisation et le maintien des jeunes en milieu ordinaire. Il soutient l'inclusion scolaire et professionnelle tout en associant activement les familles à l'élaboration du projet personnalisé d'accompagnement.

Depuis la mise en place du fonctionnement en dispositif intégré, le SESSAD La Passerelle constitue le service ambulatoire du DITEP des Deux Rivières. Cette organisation permet d'adapter plus facilement les modalités d'accompagnement selon les besoins des jeunes, sans nouvelle notification, avec l'accord des familles. Elle vise à fluidifier les parcours, prévenir les ruptures et proposer des réponses plus réactives et inclusives.

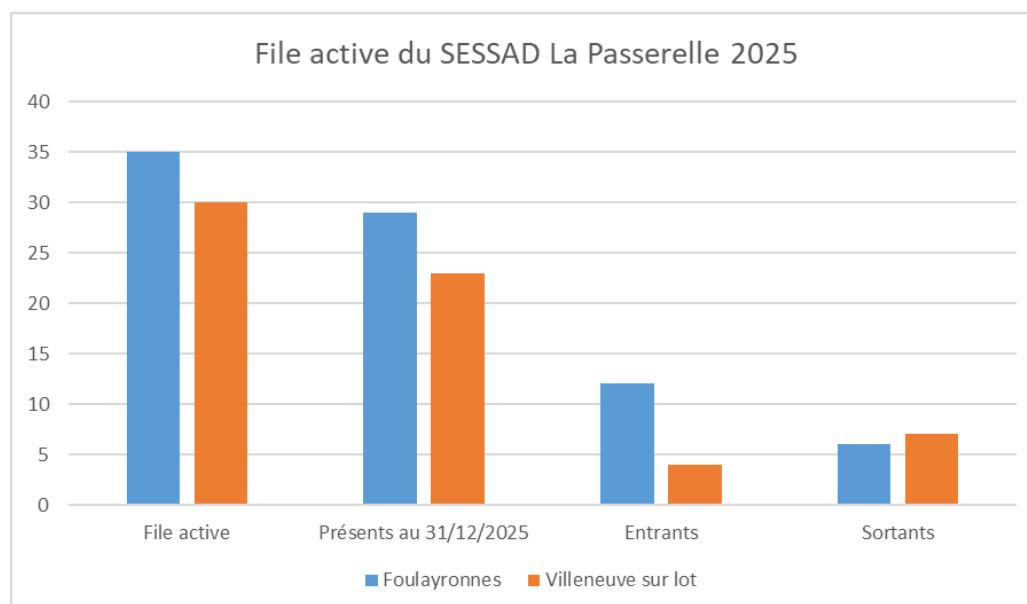
1-LES PERSONNES ACCUEILLIES

1.1 Nombre d'utilisateurs :

Le SESSAD est un dispositif ayant pour mission l'accompagnement de la socialisation, de la scolarisation et de la formation par des actions thérapeutiques et éducatives. Il permet aux jeunes de s'autonomiser et de participer à une vie sociale la plus normale possible. Il vise à maintenir les jeunes qu'il reçoit dans leur milieu tant familial que scolaire et par ses actions à éviter autant que faire se peut l'entrée en institution spécialisée.

Il est en phase avec les besoins actuels comme en témoigne la liste d'attente à ce jour, toujours très importante. Cette liste d'attente est constante tout au long de l'année. L'évolution des notifications de la MDPH vers le DITEP rend la liste d'attente spécifique du SESSAD, plus difficile à dénombrer.

La mise en place progressive du DITEP a conduit à augmenter le nombre de jeunes suivis.

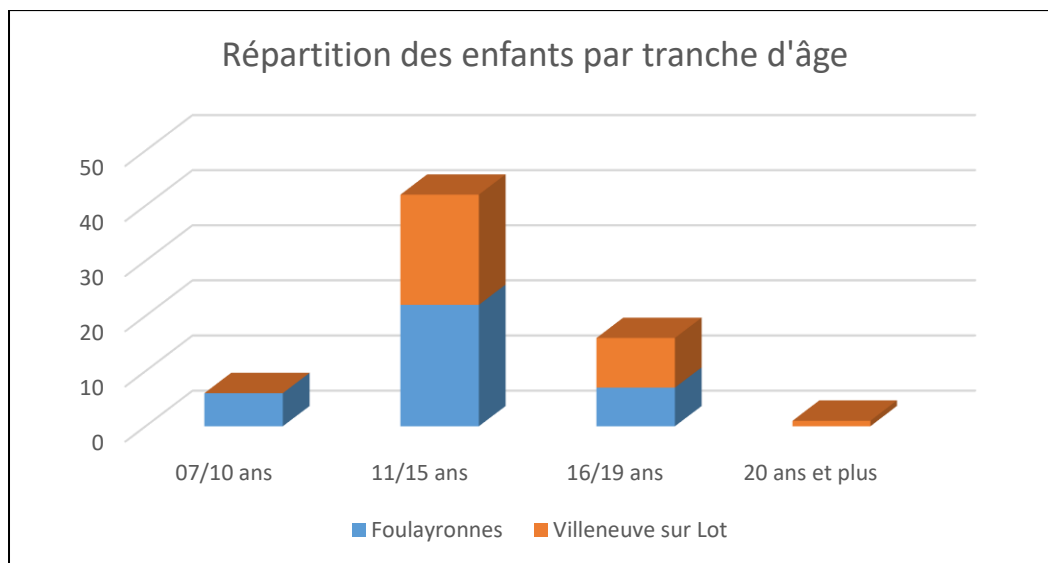


La file active des jeunes accompagnés par le SESSAD sur l'année 2025 est de 65 jeunes. Elle était de 69 en 2024. 35 de ces jeunes ont été suivis sur l'antenne de Foulayronnes et 30 sur celle de Villeneuve sur Lot. L'effectif du SESSAD La Passerelle au 31/12/2025 est de 52 jeunes.

Comme en 2024, les mouvements de sorties se sont équilibrés entre les deux antennes (6 à Foulayronnes et 7 à Villeneuve). Le nombre d'entrées dans l'année à Foulayronnes s'explique par le fait que plusieurs

jeunes avaient quitté le SESSAD fin 2024 et que les entrées se sont faites après les vacances scolaires en janvier 2025.

1-2 Tableaux des différentes tranches d'âge et de répartition par genre

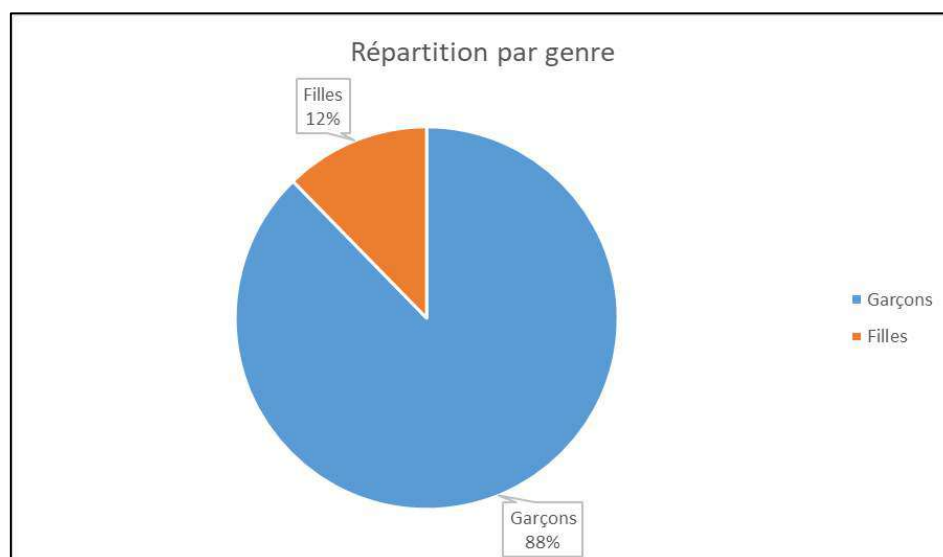


La tranche d'âge des 11/15 ans reste la plus représentée depuis plusieurs années avec 64,62 % des jeunes accompagnés en 2025, 66,7% en 2024 et 65,6 en 2023.

La tranche d'âge des 7/10 ans augmente légèrement passant de 6,5% des accompagnements en 2023, à 7,3% des accompagnements en 2024 pour enfin atteindre 9,24% des accompagnements en 2025.

Le nombre de jeunes de 16/19 ans reste stable avec le même pourcentage qu'en 2024, soit 24,61 %.

En 2025, comme en 2024, le SESSAD La Passerelle n'a accompagné qu'un jeune de 20 ans. Le fonctionnement en DITEP a permis au jeune concerné d'être accompagné par le pôle insertion (16/20) plus adapté aux besoins de cette tranche d'âge.



Historiquement les enfants accompagnés par le SESSAD la Passerelle sont majoritairement des garçons. La tendance se confirme en 2025 avec 88% de garçons suivis.

Nous pouvons noter que l'augmentation du nombre de filles accompagnées, amorcée en 2021 (passage de 5 à 15% puis à 16% en 2023), c'est interrompu et repasse à son taux le plus bas depuis 2020, soit 12%.

1-3 Environnement social

Situations familiales

En 2025, 49,2% des parents de jeunes suivis par le SESSAD sont séparés ou divorcés. 41,28% vivent maritalement. Le nombre de familles en situation de monoparentalité continue de diminuer passant de 21,4% en 2023 à 18,8% en 2024 à 9,3% en 2025.

On peut noter que le nombre de jeunes ayant un parent décédé est de 4 en 2025, il était de 7 en 2024 et de 5 en 2023.

87,7% des jeunes accompagnés en 2025 sont issus d'une fratrie, contre 88,4% en 2024. 38,5 % de ces fratries n'ont qu'un parent en commun contre 48% en 2023.

Le nombre d'enfant unique reste stable avec 12,3% des jeunes en 2025 contre 11,6% en 2024.

Les familles nombreuses (4 enfants et plus) continuent de diminuer avec seulement 18,8% des enfants concernés alors qu'il y en avait 34,8 % en 2024 et 37,7% en 2023. Cette tendance peut s'expliquer par la baisse nationale de natalité qui se poursuit.

Catégories socioprofessionnelles des parents :

Pères

Les pères des jeunes accompagnés par le SESSAD sont majoritairement des employés et des ouvriers (41,5%) et nous pouvons constater que le nombre de pères sans emploi continue de diminuer passant à 20% en 2025 contre 26% en 2024. Le nombre de pères commerçants reste stable passant de 4% en 2024 à 4,6% en 2025.

A la marge nous trouvons 3 fonctionnaires, 1 père retraité et un 1 père agriculteur.

Il paraît aussi important de noter que 15,3% des pères sont absents de la vie de leurs enfants.

Mères

Cette année, comme les précédentes la proportion des mères sans emploi (29,3%) est plus importante que celle des pères.

La proportion de mères ouvrières ou employées a légèrement augmenté pour la 4^{ème} année consécutive passant de 47,9% en 2022 à 49,2% en 2023 à 50% en 2024 pour atteindre 63% en 2025.

Le nombre de mères commerçantes a lui aussi augmenté passant de 4,4% en 2024 à 6,1% en 2025.

A la marge nous pouvons noter une mère retraitée, une en invalidité et une mère musicienne au RSA.

Analyse

Les chiffres fluctuent d'une année sur l'autre mais le constat demeure, de nombreuses familles restent dans des situations de précarité sociales et familiales importantes. Ces situations dégradées ne leur permettent pas toujours de se dégager de leurs propres difficultés pour offrir un soutien important à leur enfant en dépit de leur désir de le faire.

Le contexte économique actuel impacte particulièrement le Lot et Garonne et les familles, particulièrement les mères en situation de monoparentalité qui font face à ces difficultés seules.

Le SESSAD continue d'adapter son accompagnement aux besoins des familles, diversifiant les lieux de rencontres, au plus près du domicile ou même, au domicile afin de maintenir un lien constant avec les familles ayant le plus de difficultés qu'il faut parfois solliciter à plusieurs reprises.

1-4 Origine géographique des jeunes :

Les jeunes reçus par le SESSAD sont originaires de l'ensemble du département à l'exception du Tonneinquois et du Marmandais, territoire du DITEP de Gardolle.

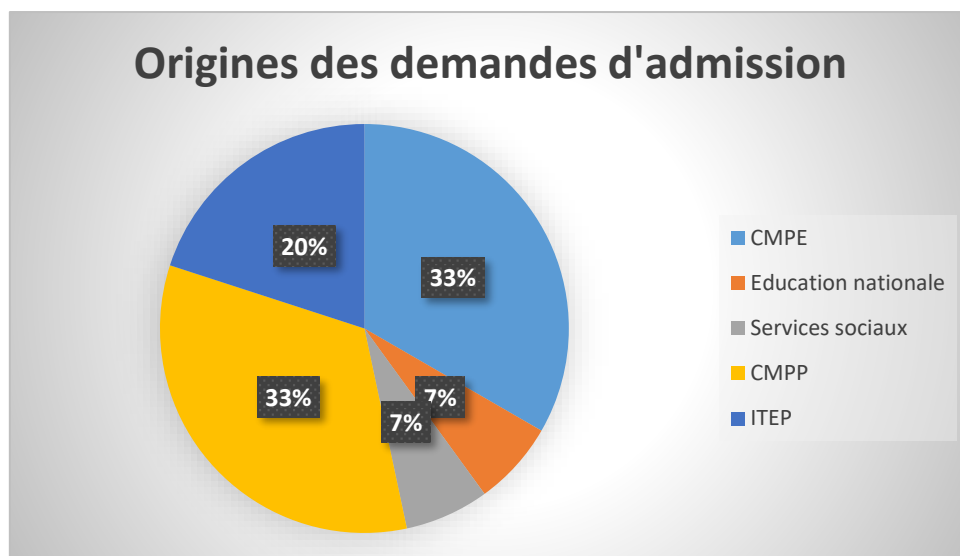
En 2025 les deux antennes du SESSAD accueillent :

- 30 jeunes de l'agenais
- 25 jeunes du villenevois et du fumelois
- 5 jeunes du néracais
- 4 jeunes des alentours de Laroque Timbaut

- 1 jeune du marmandais (scolarisé dans l'agenais)

1.5 Entrants, origine de la demande

16 jeunes sont rentrés au cours de l'année 2025 :



Les orientations par des services ambulatoires ou de consultations spécialisées continuent d'être majoritaires en 2025.

Celles proposées par le milieu scolaire ordinaire, souvent lors des Équipes de Suivi de Scolarisation en présence des familles, par les enseignants référents, diminue fortement (-20% par rapport à 2024). En dépit de cette diminution, l'Éducation nationale demeure un prescripteur important ayant une bonne connaissance de nos missions et étant en position de faire le lien avec les besoins des jeunes qu'ils accompagnent au quotidien. L'ITEP reste aussi un prescripteur important grâce à la facilité de mouvement possible grâce au fonctionnement en DITEP.

1.6 Motif de l'accompagnement :

Les objectifs du SESSAD La Passerelle sont de plusieurs ordres :

- Accompagner le développement de la personnalité et l'accompagnement du jeune vers plus d'autonomie de l'enfant et du jeune.
- Soutenir la scolarité et l'entrée dans la vie professionnelle par un travail de coopération avec les familles et les différents partenaires.

Selon notre agrément, le SESSAD La Passerelle s'adresse à des enfants et des jeunes qui « présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages.

Ces enfants et adolescents se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et un accompagnement personnalisé ».

Les différentes pathologies ou difficultés présentées par les jeunes accueillis génèrent des troubles du comportement qui s'expriment selon les modalités suivantes :

- Pathologie du lien /Difficultés relationnelles.
- Faible seuil de tolérance à la frustration
- Contrôle difficile des émotions et des affects.
- Instabilité motrice et psychique.

- Faible estime de soi.
- Grande quête affective.
- Difficultés de concentration
- Rapport perturbé à la temporalité.

Cela peut se traduire de différentes manières, globalement pour tout ou partie ce sont des enfants :

- En souffrance
- Ayant une faible estime d'eux-mêmes
- Qui souvent questionnent et re-questionnent le lien (certains s'emploient à le casser)
- Ont un sentiment d'injustice par rapport aux autres
- Difficultés à exprimer leurs émotions (passage à l'acte)
- Agités
- En difficulté face à la demande : qu'il s'agisse d'une consigne ou des règles d'usage pour tous
- Ayant acquis une forme de retard scolaire
- Plutôt inadaptés dans leurs modalités relationnelles qu'il s'agisse de leurs pairs ou des adultes

L'accompagnement de ces jeunes n'a de sens et de portée que si les familles y sont pleinement associées et bénéficient d'une écoute personnalisée, d'un soutien.

Le travail du SESSAD évolue et se diversifie. Le partenariat s'élargit avec la « MDPH adultes », les ESAT, SAEIP, SAVS, IMPRO...

Le type d'accompagnement proposé évolue de manière notable (Actions partenariales diversifiées et plus importantes, séances plus longues, moins nombreuses). Au travail éducatif basé sur le soutien dans la prise en compte avec le jeune de son « style » personnel et la mise en place d'un travail d'écoute au plus près de ce que le jeune peut dire de ses symptômes, s'ajoute tout un travail d'accompagnement vers un dispositif de recherche de stages et d'insertion préprofessionnelle. Les professionnels ont élargi leur action notamment dans ce domaine.

On observe toutefois, du fait de la capacité d'accueil importante du SESSAD, une orientation vers le service, de jeunes qui ne correspondent pas toujours à l'agrément mais pour lesquels certains territoires n'offrent aucune solution.

L'évolution des troubles présentés par les jeunes accueillis montre qu'ils ont de plus en plus de difficultés à s'inscrire dans un cursus scolaire. Les troubles de la conduite empêchent souvent leur inscription dans un temps de scolarité ordinaire (ces perturbations nécessitent un étroit travail de partenariat avec l'Éducation nationale mais aussi avec d'autres partenaires médico-sociaux ou sanitaires), le DITEP intégré prend sens pour ceux-ci.

1.7 Analyse clinique des troubles présentés => Groupe de 30 enfants de l'antenne de Villeneuve-sur-Lot

Commentaires relatifs aux statistiques des catégories diagnostiques

A - Concernant la répartition des **troubles initiaux primaires** :

Les observations qui se dégagent des repérages en catégories diagnostiques relatives aux usagers du SESSAD de V.S.L. pour l'année 2025 sont :

- La grande prédominance qui se confirme, des **pathologies et troubles psychiatriques** en général (**100%**).

Les 2 catégories prédominantes étant les **pathologies limites/troubles de la personnalité** d'une part et les **troubles autistiques/psychotiques** d'autre part, qui sont à égalité numérique cette année, à raison de 14 enfants sur 30 chacune :

- Les **troubles autistiques et psychotique** ayant augmenté considérablement: 12% en 2020, 25% en 2021, 32,3% en 2022, 36,6% en 2023, 28,1% en 2024 et **46,6% cette année 2025**.

- les **pathologies limites/ troubles de la personnalité**, en revanche ayant baissé relativement l'année 2025, à **46,6 %** alors qu'elles étaient à 59,4 % l'année précédente.

En second lieu :

- Les **troubles névrotiques** ont relativement baissé et restent minoritaires : 3% en 2021, 6,4% en 2022, 10% en 2023, 9,4% en 2024 et **6.6% en 2025**.

- **Les troubles des conduites et des comportements** quant à eux, bien qu'ils restent minoritaires en tant que trouble primaire, à **6.6%**, ils continuent à être **prédominants en tant que trouble secondaire** : 28% en 2020, 40% en 2021, 67,7% en 2022, **73%** en 2023, et 65,6% en 2024 et **60% en 2025** (bien que ça n'apparaisse pas dans la répartition diagnostique demandée).

- En outre le sous-groupe des **troubles spécifiques du développement et des fonctions instrumentales** a diminué à **0%**, en tant que **trouble primaire**, en revanche il a augmenté considérablement, en tant que **comorbidité** : 19% en 2021, 19,4% en 2022, 33% en 2023 et 62,5% en 2024, et **56,6% en 2025** (bien que ça n'apparaisse pas dans la répartition diagnostique demandée). Ceci peut s'expliquer par l'augmentation des troubles autistiques auxquels s'associent souvent des troubles spécifiques du développement notamment des fonctions instrumentales.

En revanche les sous-groupes catégoriels :

- **Déficiences mentales,**
- **Troubles variations de la normale,**
- **Troubles réactionnels**
- **Troubles à expression somatique,**

Restent absents en tant que **troubles primaires initiaux**, ces 5 dernières années.

Cependant, les **troubles à expression somatique**, continuent à augmenter sensiblement, en tant que **troubles secondaires**, passant de 22% en 2021, à 29% en 2022, à 40% en 2023, à 40,6% en 2024, et à **53,3% en 2025**, (bien que ça n'apparaisse pas dans la répartition diagnostique demandée).

- **En outre la très grande majorité des enfants (73,3%), présentent des comorbidités multiples** (bien que ça n'apparaisse pas dans la répartition diagnostique demandée).

B - Concernant les **facteurs associés principaux** :

En tant que **facteurs principaux**, la **grande prédominance** des **facteurs environnementaux**, persiste depuis la crise sanitaire: 94 % en 2021, 93,6% en 2022, 90% en 2023, 90,6 % en 2024 et **90% en 2025**.

Les **facteurs associés organiques** restent **très minoritaires en tant que facteurs principaux**: 3% en 2020, 6% en 2021, 6,4% en 2022, 10% en 2023, 9,4% en 2024 et **10% en 2025** (sachant qu'ils sont à 10% également en tant que facteurs secondaires).

Avec la présence de **facteurs environnementaux** à titre **secondaire dans 2 cas sur 3 où les facteurs principaux sont organiques**.

En effet, de grandes difficultés dans les milieux familiaux, prédominant en tant que **facteurs associés environnementaux**. Ces familles sont souvent en prise **soit avec les facteurs socio-économiques des milieux défavorisés, soit avec des antécédents familiaux ou individuels**, et/ou des **pathologies « systémiques » de la dynamique familiale**, voire des événements de vie traumatisants pour les enfants et éprouvants pour leurs familles (dont les événements à versant psycho-médico-judiciaire nécessitant des placements familiaux).

Aussi dans de nombreux cas, les milieux familiaux sont en **interaction délétère, en cercle vicieux** avec les troubles de l'enfant, ce qui réclame un soutien voire du soin aux proches aidants de l'enfant.

Les sous-groupes catégoriels très **majoritaires, des troubles psychiatriques graves**, exigent évidemment beaucoup plus d'accompagnement surtout soignant, ainsi qu'éducatif et pédagogique, en terme de quantité et surtout de spécificité et d'expertise notamment de coordination, **chronophage** et **énergivore** mais nécessaire à la cohérence pluridisciplinaire avec une approche systémique du registre de la thérapie familiale.

Par ailleurs, la population prise en charge, doublement vulnérable, de par les **handicaps, les psychopathologies** et la **jeunesse**, paye depuis plusieurs années un **lourd tribut aux facteurs environnementaux sociétaux, notamment** l'altération des liens socio-familiaux, les séparations parentales associés aux conduites addictives, (dont l'usage inapproprié ou abusif des multimédias, sans régulation, impactant ainsi les liens, l'attention et l'ancrage dans le réel), aux **crises** sanitaires, économiques, et sociopolitiques qui altèrent considérablement la santé publique.

L'impact sur la santé mentale sociétale" s'exprime directement au niveau des enfants et leurs familles, ainsi qu'indirectement sur les équipes, le fonctionnement et coordination en réseaux des secteurs médico-social et sanitaire.

Aussi le **dilemme** s'accroît entre la **baisse relative des moyens** de par la nécessité d'économie en termes de financements et ressources humaines*,

Avec de surcroît l'**accentuation des entraves** par la **désertification médicale et paramédicale** croissante qui affecte inégalement et gravement l'**accessibilité au soin** des usagers du **médicosocial** en **province** et en **situation de maladie ou de handicap d'une part**

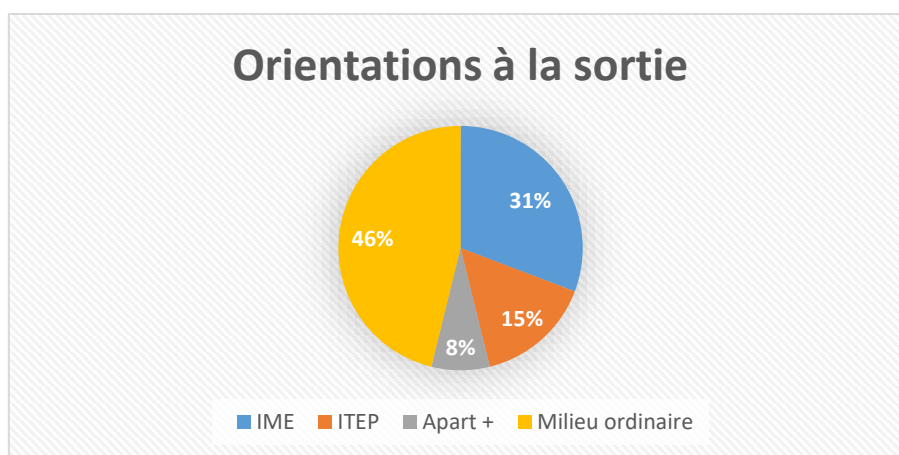
Et l'**accroissement des besoins en terme de santé**** et d'**exigences** juridiques, réglementaires et administratives***, **d'autre part**.

***Baisse des effectifs** et absentéisme difficile voire impossible à remplacer... nécessitant suppléances et réorganisations récurrentes

Augmentation des affections de la santé mentale à l'échelle de la santé publique (la santé mentale étant consacrée cause nationale en 2025**)

***Notamment les nombreuses directives, campagnes et plans sanitaires, les RBPP, dont les exigences de rapports et d'écrits pour l'informatisation accélérée, les RGPD, la traçabilité, la lutte contre les multiples risques relatifs à la confidentialité, la santé et sécurité, la démarche qualité, les éléments de preuves pour les évaluations externes des établissements, la **pression sociétale d'exigence de plus de résultats, plus rapidement, avec paradoxalement moins de moyens ...**

1.8 Sortants, orientations :



Analyse

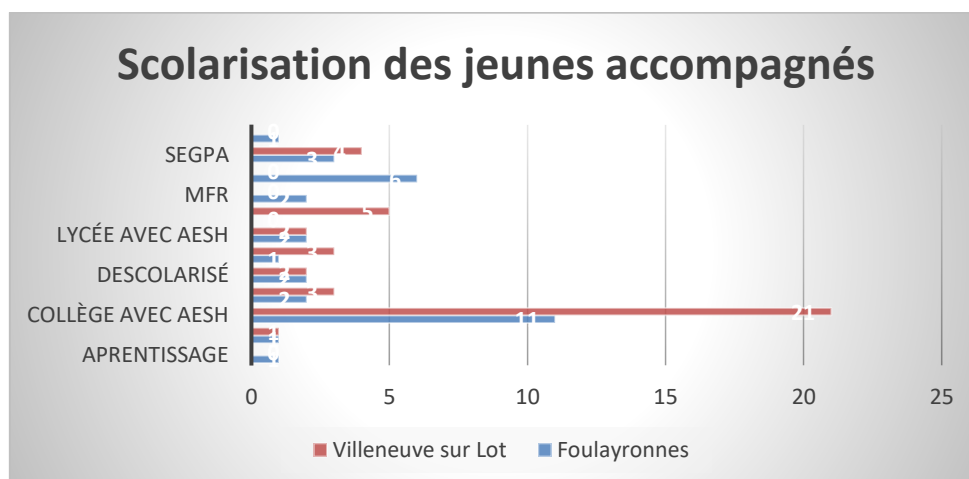
En 2025, ce sont 13 jeunes qui ont quitté le SESSAD. On peut noter une part notable d'entre eux (46%) qui sortent pour évoluer dans le milieu ordinaire sans accompagnement. Pour la majorité d'entre eux, l'accompagnement a permis une stabilisation de la scolarité et l'accompagnement a pris fin en toute logique. Cependant pour un petit nombre, c'est le manque d'adhésion de l'enfant et de la famille à l'accompagnement proposé qui a abouti à mettre fin au suivi.

Cette année est aussi marquée par un nombre important de jeunes qui ont été réorientés vers un établissement de type IME (31%).

Enfin le fonctionnement en DITEP a permis à certains de jeunes d'être accueillis en ITEP quand leur scolarité n'a pas pu être maintenue.

A la marge, un jeune majeur a été accueilli temporairement au sein du dispositif APPART+ suite à une situation de rupture l'ayant conduit à se retrouver sans domicile. Il n'est toutefois pas resté dans le dispositif et a été accueilli dans son ancienne famille d'accueil hors département.

1.9 Scolarisation

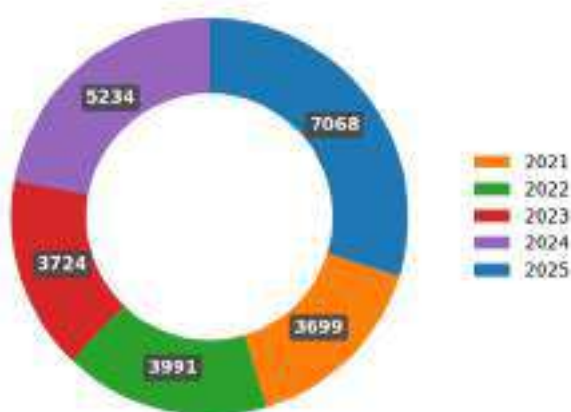


La mission principale du SESSAD est d'accompagner des jeunes afin qu'ils puissent poursuivre leur scolarité. De fait, se sont souvent des jeunes qui ont besoin d'aménagements spécifiques. Sur l'ensemble des collégiens accompagnés 94,5% bénéficient d'aménagements (61,7% ont une AESH, 20,6 sont en SEGPA, 14,7% sont en ULIS et 3% bénéficient d'un emploi du temps aménagé).

2-ACTIVITE

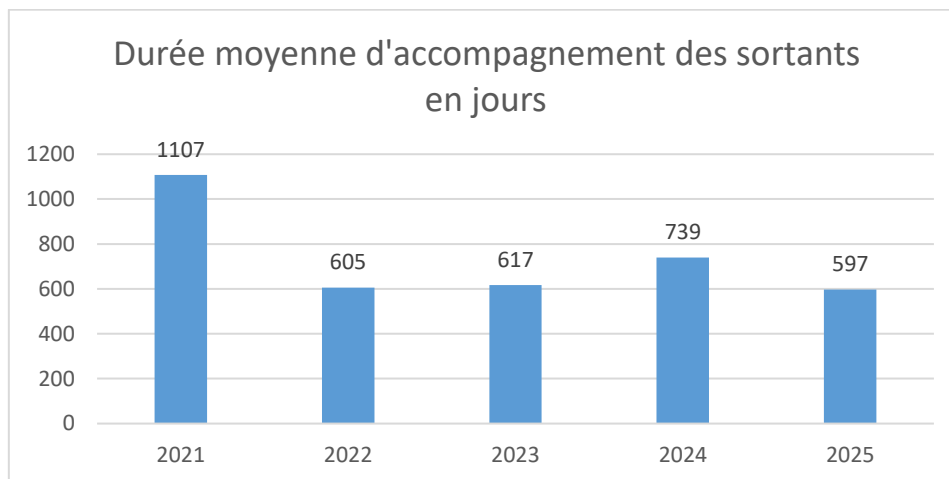
2.1- Nombre de séances :

2025 - Nombre de séances



L'année 2025 est marquée par une augmentation des séances réalisées par le SESSAD La Passerelle. Cette augmentation tient en grande partie à l'augmentation du nombre d'actes et un travail plus régulier avec les familles ainsi qu'une répartition géographique qui nous a permis d'optimiser l'action des professionnels en regroupant les actions autour des lieux de vie des enfants. L'absence encore effective à ce jour, de médecin psychiatre au sein de l'équipe a été en partie compensée par les actions notamment des psychologues.

2.2 - Durée moyenne de l'accompagnement en jours des sortants



En 2025 la durée moyenne d'accompagnement des sortants était de 597 jours. Un chiffre proche de celui de 2022 et 2023. Sur les 13 jeunes sortants nous pouvons noter deux suivis très courts

3-PROJETS DEVELOPPES

Actions d'ouverture à la culture et au « vivre ensemble » :

Le SESSAD a l'avantage d'offrir un accompagnement personnalisé pour chaque enfant, il prend en compte les besoins et les attentes du jeune dans sa singularité. Cet accompagnement qui va bien au-delà d'un soutien à la scolarité et à l'inclusion préprofessionnelle s'exerce dans tous les lieux de vie et d'accueil de l'enfant.

Toutefois, outre les séances individuelles, éducatives, thérapeutiques, le SESSAD développe quelques actions en petits groupes dont le but est l'apprentissage du « vivre ensemble » ou encore l'ouverture à la culture ou à la création, par diverses actions ponctuelles lors des périodes extra scolaire, visites de musée, escape game culturel, exposition ...

Atelier Level Up : Cet atelier, vise à proposer à 4 jeunes un temps de découverte de la nature à travers des randonnées et du sport. Les jeunes rentrent dans un processus de dépassement de soi qui les valorise sous le regard bienveillant des professionnels.

Atelier L'Art en Toit : S'adressant à 3 enfants de Villeneuve. C'est une activité propice à la créativité dans un cadre contenant et sécurisant. Le travail avec le modelage propose une autre façon d'être en relation avec soi, avec son environnement et avec les autres. Il aide les enfants à surmonter les difficultés émotionnelles et physiques à travers une matière sensorielle.

L'espace ressource :

Le DITEP Des Deux Rivières a également pour vocation d'être « **centre- ressource** » pour l'inclusion scolaire ou l'insertion professionnelle et sociale. Il participe plusieurs fois dans l'année à la formation des AESH.

4-DEMARCHE QUALITE 2025

La structure qualité ci-dessous est commune à l'ITEP et au SESSAD. Elle est constituée :

- D'un CODIR composé de l'équipe de direction et du référent qualité. Il définit les orientations de la démarche, approuve et priorise les actions proposées.

Chaque CODIR se réunit dans l'intervalle des réunions COPIL une fois par mois

- D'un COPIL composé de représentants des différents services du DITEP et des différents sites.

Le COPIL se réunit une fois par mois.

L'année 2025 a été marquée par la préparation de l'évaluation externe. Dans ce cadre, les COPIL et les groupes de travail ont été mobilisés afin d'anticiper cette échéance.

Au cours du premier semestre, le COPIL s'est réuni à six reprises afin de répondre aux objectifs suivants :

- planifier et animer les groupes d'auto-évaluation ;
- rédiger la procédure et le mode opératoire relatifs aux fiches d'événements indésirables. À l'issue de ces travaux, une procédure intégrant l'utilisation d'IMAGO pour les événements impliquant directement les usagers a été soumise à validation du CODIR ;
- analyser les premières cotations et proposer des axes d'amélioration concernant les critères impératifs du chapitre 2 ;
- intégrer au Manuel Qualité (MAQ) les procédures relatives à l'accompagnement partagé et à la continuité des parcours entre les services.

Parallèlement, l'ensemble des professionnels du DITEP a été mobilisé lors de deux temps de travail supplémentaires visant à s'approprier les attendus de l'évaluation externe et à évaluer chaque critère du référentiel HAS. Cette dynamique collective a permis d'identifier plusieurs axes d'amélioration, notamment en matière d'accès aux outils informatiques et au progiciel IMAGO pour les personnels techniques et logistiques.

Au cours du second semestre, le CODIR a fait le choix d'élargir la composition du COPIL en y intégrant les professionnels identifiés pour le groupe « traceur cible ». Cinq demi-journées de travail ont ainsi été organisées, sur l'ITEP et le SESSAD, afin de produire les éléments de preuve attendus pour les chapitres 1 et 2 du référentiel de l'HAS.

Entre chaque séance, les membres du COPIL se sont mobilisés pour ajuster l'animation des temps collectifs et élaborer les supports documentaires destinés à accompagner les professionnels lors des entretiens prévus avec les évaluateurs externes.

Les CODIR ont permis de porter une réflexion sur l'organisation de la semaine d'évaluation, sur l'implication des usagers dans le processus d'évaluation par le biais du CVS ou en les incluant dans le groupe « accompagné traceur » et sur l'accompagnement des professionnels.

Enfin, concernant la dimension du soin, les cadres et les professionnels concernés se sont réunis à plusieurs reprises afin de réactualiser le protocole du circuit du médicament au sein du dispositif.

5-L'EVALUATION QUALITE HAS :

Il n'y a pas eu d'Évaluation selon le référentiel HAS. Celle-ci est programmée les 12 et 13 mars 2026.

6-PERSPECTIVES D'EVOLUTION

Recherche d'un médecin psychiatre	La recherche d'un médecin psychiatre reste toujours d'actualité
Perspective d'extension des locaux	Le nombre de professionnels et l'étroitesse des locaux, nous a amené à interpellier un architecte pour une éventuel agrandissement sur le site de Foulayronnes
Poursuite de la réflexion autour de l'offre de service	Réflexion autour de la personnalisation de nos prestations au regard des situations complexes : • Soutenir l'inclusion des enfants et des jeunes le plus en difficultés par un lien plus étroit avec les partenaires de l'Éducation nationale • Diversifier les approches d'accompagnement pour répondre aux besoins variés des jeunes
Partenariat avec les familles	• Proposer un « Café Parents » sur des thématiques variées sur 2026-2027
Soutien au partenariat	• Renforcer les actions « ressources » auprès des établissements scolaires et autres
Coordination des accompagnements complexes	• Réflexion et coordination partenariales (Sens des actions de chacun, champ d'intervention, modalités du partage d'information)
Poursuite des ajustements liés au fonctionnement en Dispositif intégré ITEP/ SESSAD.	• Coordination des 3 modalités d'accueil • Amélioration de la coordination inter services pour les accompagnements partagés • La communication interne et externe • Aspects administratifs et fonctionnels
Mise en œuvre de la QVCT	• Un nouveau cycle de travail sur la QVCT débutera en 2026
Poursuite du travail partenarial	• MDPH • ASE • Secteur sanitaire • Éducation Nationale
Renforcement de la collaboration inter-structures dans l'association et sur le territoire	• Créer des synergies avec d'autres institutions ou partenaires pour offrir un accompagnement plus complet et cohérent.
Transformation de l'offre	• Participer activement à la transformation de l'offre sur le territoire • S'inscrire dans la dynamique du recueil des données SERAFIN-PH 2026 • Consolider son engagement au sein du PAS de Penne-D'agennais et étendre son champ d'intervention aux futurs PAS du Lot-et-Garonne

7- FORMATIONS

Formation	Durée	Nb de personnes formées
Le concept de bientraitance	2 jours	1
La démarche de bientraitance en institution	2 jours	4
Risques routiers	1 jour	1
Parcours santé mentale	2 jours	2

8-ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES (APP)

L'équipe éducative et paramédicale a eu l'opportunité de bénéficier de dispositifs dédiés à la supervision de leurs pratiques professionnelles. Ces espaces de réflexion, qu'ils prennent la forme de groupes d'analyse de la pratique, de supervision clinique ou d'échanges interprofessionnels, sont à la fois nécessaires et largement plébiscités par les professionnels. Ils répondent à un besoin essentiel de prise de recul, d'échange sur les expériences vécues et de renforcement de la posture professionnelle. En favorisant une meilleure compréhension des situations complexes, ces dispositifs contribuent directement à la qualité de l'accompagnement proposé.

Par ailleurs, ils s'inscrivent pleinement dans une démarche d'amélioration continue des pratiques, en cohérence avec les orientations institutionnelles et les exigences réglementaires en matière de bientraitance. En encourageant une posture réflexive, éthique et respectueuse des usagers, ils participent activement à la construction d'une culture partagée de la bientraitance. Il s'agit ainsi d'un levier stratégique pour garantir un accompagnement respectueux des droits, de la dignité et des besoins des personnes accompagnées.

9- PARTENARIAT

Dans le cadre du projet personnalisé de chaque enfant, l'équipe pluri disciplinaire a développé le travail en partenariat :

Au niveau social : il s'agit en grande partie des services de placements familiaux, MECS, éducateurs AEMO. Mais on peut noter aussi les travailleurs sociaux des CMS qui interviennent auprès des familles: AEF (aide éducative et familiale), assistantes sociales de secteur, etc...

Au niveau justice : PJJ.

Au niveau psychiatrie : Service de psychiatrie infantile : hôpitaux de jour pour enfants et pour adolescents, Unité Mozart d'hospitalisation pour adolescents du CHD La Candélie, Services ambulatoires : CMPE, CMPI, CATTP...

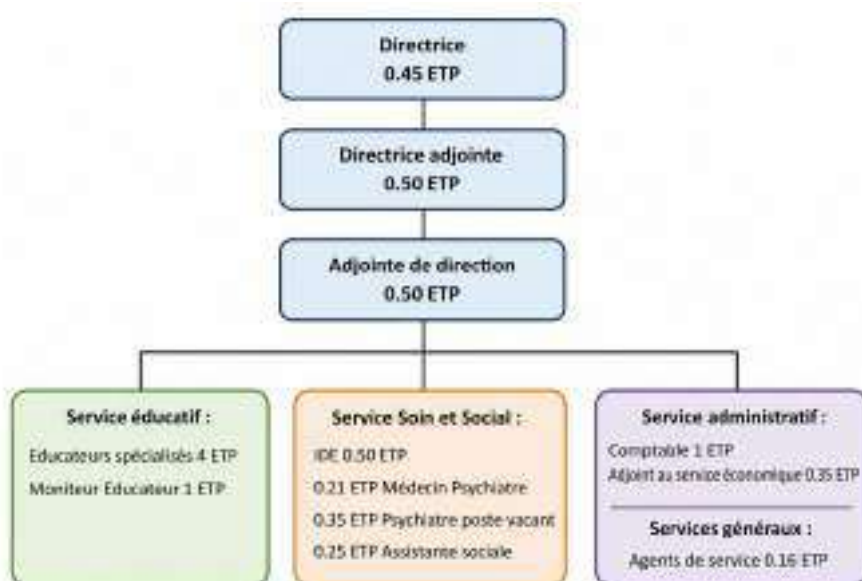
Au niveau santé : Les médecins généralistes, le centre de santé de la CPAM, l'hôpital général, le planning familial, les associations qui œuvrent dans la prévention des addictions (ANPAA, Etc.)

Au niveau scolaire : Écoles primaires, collèges, EREA, enseignants référents. Le PPS et le Gevasco qui en découlent étant élaborés lors d'une réunion de tous les partenaires concernés avec les familles.

CFA, AFPA...

Au niveau médico-social : les ESMS du département (IME, IMPRO, ESAT).

10-LES ACTEURS DE L'ACCOMPAGNEMENT DU DITEP :



11-RAPPORT BUDGETAIRE 2025 :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Suite au passage de l'ERRD pour l'association, la section investissement de l'établissement n'est plus présentée comme auparavant sur les comptes administratifs et l'analyse sur les ressources d'investissement est désormais faite au niveau de l'ensemble du périmètre du CPOM dans le rapport budgétaire et financier joint à l'ERRD.

SECTION D'EXPLOITATION :

Dotation Globale Annuelle : 843 723 €

DEPENSES :

Groupe I :

Alloué : 38 000 €

Réalisé : 31 195 €

Soit un écart de + 6 805 €

Dépenses inférieures aux prévisions, liées à une baisse des frais de télécom, des déplacements, des prestations alimentaires à l'extérieur.

Groupe II :

Alloué : 698 758 €

Réalisé : 646 041 €

Soit un écart + 52 717 €

Poste de médecin psychiatre vacant pour 0.35 ETP et des arrêts de travail de courte durée.

Groupe III :

Alloué : 111 050 €

Réalisé : 114 806 €

Soit un écart de -3 756 €

Augmentation des dépenses afférents à la structure : autres locations mobilières, entretien bâtiment et assurances.

Total des charges :

Groupe I	31 195 €
Groupe II	646 041 €
Groupe III	<u>114 806</u>
	792 042 €

RECETTES :**Groupe I – Produits de la tarification**

Dotation globale annuelle : 843 723 €

Groupe II –Autres produits

Prévu : 2 000 €

Réalisé : 3 118 €

1 118 € Refacturations diverses

Groupe III – Produits financiers et produits exceptionnels

Réalisé : 2 085 €

Total des produits :

Groupe I	843 723 €
Groupe II	3 118 €
Groupe III	<u>2 085 €</u>
	848 926 €

LE RESULTAT DE L'EXERCICE 2025 :

TOTAL DES DEPENSES : 792 042 €

TOTAL DES RECETTES : 848 926 €

RESULTAT DE CLÔTURE 2025 : 56 884€

Nous avons affecté le résultat de l'exercice, d'un montant de 56 884 €, comme suit :

- constitution d'une provision pour le renouvellement des équipements à hauteur de 12 000 €,
- d'une provision pour travaux à hauteur de 25 000 €, destinée à financer une partie de l'extension ainsi que la totalité des travaux du rez-de-chaussée.
- 19 883.13€ étant affecté à l'investissement.

Le Pôle d'Appui à la Scolarité (PAS) de Penne d'Agenais

➤ **Période : du 1er septembre au 31 décembre 2025**

Présentation du dispositif

Le Pôle d'Appui à la Scolarité (PAS) est un dispositif destiné à soutenir les élèves rencontrant des difficultés dans leur parcours scolaire en proposant des réponses rapides et adaptées, sans attendre nécessairement une reconnaissance de handicap. Il intervient auprès des enfants et adolescents présentant des besoins éducatifs particuliers, en lien avec les familles, les équipes pédagogiques et les partenaires de soin ou du médico-social.

Le PAS de Penne-d'Agenais est porté par le DITEP des Deux Rivières ce qui permet d'articuler les compétences du secteur médico-social avec celles de l'Éducation nationale. Son fonctionnement repose sur un binôme composé d'un éducateur spécialisé et d'un personnel de l'Éducation nationale, qui travaillent conjointement pour observer les situations, accompagner les équipes et proposer des solutions adaptées aux besoins des élèves, directement au sein des écoles et établissements scolaires du second degré.

Mise en œuvre du PAS sur le territoire

Le PAS de Penne-d'Agenais a ouvert officiellement le 1er septembre 2025. Ce premier trimestre a principalement été consacré à l'installation du dispositif, à sa présentation sur le territoire et au lancement des premières interventions.

Les actions structurantes réalisées incluent :

- la participation du binôme aux 3 journées de formation académique PAS à Bordeaux ;
- la rencontre institutionnelle de cadrage avec l'inspection École inclusive ;
- la mise en place des outils de fonctionnement (organisation interne, matériel dédié, espace collaboratif RESANA) ;
- la participation à différentes réunions partenariales

Déploiement territorial et communication

Le dispositif a été présenté auprès des équipes pédagogiques, familles et partenaires sur l'ensemble du secteur.

Entre septembre et octobre, des temps de présentation ont été organisés dans l'ensemble des écoles et au collège de secteur, permettant une première identification du PAS et de ses modalités de saisine.

Au total :

- présentation dans la quasi-totalité des écoles du secteur ;
- information auprès des enseignants du 1er et 2nd degré ;
- présentation aux familles lors des réunions de rentrée.

Cette phase de communication a facilité une appropriation rapide du dispositif, soutenue localement par l'existence préalable du projet « Cap sur l'école pour tous ».

Activité et premières sollicitations

Dès le premier trimestre, le PAS a connu une montée en charge rapide avec une augmentation progressive des sollicitations.

Principaux éléments d'activité :

- plus de 30 situations repérées ou en cours d'analyse dès les premières semaines ;
- demandes émanant majoritairement des écoles du 1er degré, mais également du collège ;
- problématiques principalement rencontrées :
 - o troubles du comportement et difficultés de régulation émotionnelle ;
 - o suspicion de TND/TDAH/TSA ;
 - o difficultés relationnelles et sociales ;
 - o besoins d'adaptations pédagogiques et d'organisation scolaire.

Les interventions réalisées ont principalement consisté en :

- observations en classe et sur temps informels ;
- entretiens avec familles et élèves ;
- préconisations pédagogiques (planning visuel, timer, renforçateurs positifs, adaptation de l'environnement, séquençage des tâches) ;
- coordination avec partenaires médico-sociaux et éducatifs.

Points saillants du trimestre

- Installation rapide du dispositif sur le territoire.
- Bonne dynamique partenariale et accueil globalement favorable des établissements.
- Forte identification des besoins par les équipes, traduite par un volume important de sollicitations dès l'ouverture.
- Nécessité confirmée d'un appui de proximité sur les questions de comportement, neurodéveloppement et accompagnement des équipes.

Ce premier trimestre confirme la pertinence du déploiement du PAS sur le secteur de Penne-d'Agenais, avec un enjeu pour les mois suivants de consolider les modalités de priorisation des demandes et de structurer le suivi des situations dans un contexte de montée en charge rapide.

CONCLUSION

En 2025, le DITEP des Deux Rivières a confirmé son rôle central dans l'accompagnement des jeunes en difficulté psychologique et comportementale en Lot-et-Garonne. Face à des profils de plus en plus complexes et des situations de vulnérabilité croissantes, le dispositif a renforcé ses parcours individualisés et inclusifs en articulant ses différentes modalités d'intervention — ITEP, SESSAD et dispositifs satellites.

L'année a également été marquée par une mobilisation collective autour de la démarche qualité, pour préparer l'évaluation externe HAS de mars 2026. Cette reconnaissance du travail accompli constitue désormais un socle solide pour les améliorations à venir.

L'année 2026 s'inscrit dans une transformation profonde de l'offre médico-sociale territoriale, au sein de laquelle le DITEP entend jouer pleinement son rôle. Le dispositif poursuit son adaptation aux enjeux d'inclusion et de fluidité des parcours, notamment à travers le déploiement des Pôles d'Appui à la Scolarité, à commencer par celui de Penne-d'Agenais. Cette dynamique s'accompagne d'une coopération renforcée avec l'Éducation nationale, le secteur sanitaire et la protection de l'enfance.

Parallèlement, l'entrée dans le recueil national des données SERAFIN-PH représente un enjeu stratégique majeur, permettant d'objectiver l'activité réelle et la complexité des accompagnements tout en préparant l'évolution des modalités de financement du secteur.

Fort de ces engagements, le DITEP des Deux Rivières aborde 2026 avec une ambition renouvelée : consolider sa fonction ressource sur le territoire et proposer une offre toujours plus lisible et adaptée aux besoins des jeunes accompagnés.

**La Directrice,
Isabelle FILLOL**

ESAT Agnelis

ESAT AGNELIS

1. Présentation de l'établissement

L'ESAT Agnelis assure l'accompagnement professionnel, éducatif et médico-social d'adultes en situation de handicap bénéficiant d'une orientation ESAT. L'établissement dispose d'un agrément d'accueil pour 150 ETP, l'accompagnement se déploie sur 3 sites de travail.

Le site de Pomaret est fermé administrativement au 31/12/2025 (la cuisine centrale a fermé en février 2025, les équipes espaces verts ont rejoint le site Agnelis en suivant – arrêt de l'activité conditionnement au 15/10/2025).

Au 31/12/2025, nous accueillons 152 personnes : 99 personnes à temps plein et 53 à temps partiel.

L'ESAT poursuit la mise en œuvre du décret de transformation des ESAT de décembre 2022 et de la loi plein emploi de 2023. Trois embauches avec contrat de travail de droit commun ont été actées en 2025. Elles ont été accompagnées par la signature de conventions d'appui.

L'évaluation externe HAS a eu lieu en février 2025, l'ESAT Agnelis a été côté B.

La QVCT se déploie, le cycle « numérique » est terminé.

Le COPIL travaille en 2025 sur la communication & l'animation des réunions d'équipe.

Des rencontres partenaires territoriales ont été organisées lors de la journée institutionnelle de septembre 2025.

L'établissement est mobilisé sur le retour à l'équilibre financier des ateliers projeté pour 2026.

2. Personnes accueillies

Site AGNELIS : 119 Personnes

Ateliers	Age Moyen	Hommes	Femmes	Total
Sous-traitance	42.55	33	25	58
Prestations de service	35.15	18	15	33
Par cet jardins	34.33	23	1	24
Conditionnement	36.75	2	2	4
TOTAL		76	43	119

Site PONT DU CASSE : : 25 Personnes

Ateliers	Age Moyen	Hommes	Femmes	Total
Blanchisserie	36.44	8	17	25
TOTAL				

Site SERBAT : 20 Personnes

Ateliers	Age Moyen	Hommes	Femmes	Total
BOIS	46.31	12	1	13
Par cet jardins SERBAT	35.86	7	0	7
Total		19	1	20

ENTREE 2025 : 13 admissions soit 12.2428 ETP	SEXE	Date entrée
Période d'essai BLANCHISSERIE	F	06/01/2025
Période d'essai Sous-traitance	M	06/01/2025
Période d'essai PJ AGNELIS	M	06/01/2025
Période d'essai Sous-traitance	M	03/02/2025
Atelier Sous-traitance	F	01/04/2025
Période d'essai PJ SERBAT	M	01/04/2025
Période d'essai BLANCHISSERIE	M	16/06/2025
Période d'essai Sous-traitance	F	08/07/2025
Période d'essai PJ AGNELIS	M	01/09/2025
Période d'essai prestation	F	01/09/2025
Période d'essai PJ SERBAT	M	02/09/2025
Période d'essai PRESTATION	F	06/10/2025
Période d'essai Sous-traitance	F	08/12/2025

SORTIE 2025 : 13 sorties soit 9.7999 ETP	SEXE	Date Sortie	ETP
Démission	M	01/10/2025	1
SIGNEE CDI	M	28/04/2025	0.0857
SIGNEE CDI	M	06/01/2025	1
Démission	M	22/07/2024	1
Démission	F	06/08/2025	0.6714
Démission	M	07/04/2025	1
Départ à la retraite	M	27/10/2025	0.6714
Démission	M	16/04/2025	0.5429
SIGNEE CDI	M	31/12/2025	0.5
Mutation en autre ESAT	F	31/03/2025	1
Démission	F	06/06/2025	0.6714
Démission	M	13/08/2025	1
Démission	M	16/04/2025	0.6571

3. Évolution de l'activité

Au 31 Décembre	2022	2023	2024	2025
Personnes suivies proposées	150	150	150	150
Personnes suivies accordées	150	150	150	150
Personnes suivies réalisées (ETP)	139,08	143,95	134,95	136,63
Écart en nombre	-10,92	-6,05	-15,05	-13,37
Écart en %	7,28%	4,03%	10,03%	8,91%
Taux d'occupation (<u>hors</u> accueil temporaire)	92,72%	95,95%	89,97%	91,09%
Taux d'occupation (<u>avec</u> accueil temporaire)	121,00%	119,00%	128,00%	120 %

1/3 de l'effectif travaille à temps partiel. Effectif global accompagné :

- 152 personnes ESAT
- 44 personnes accompagnées dans le cadre du dispositif Vers Un nouvel Envol

- 65 stagiaires (dont immersions)

Favoriser l'approche populationnelle par type de handicap

a) Dispositif Maintien de l'autonomie « Vers un nouvel envol »

En 2025, le dispositif « vers un nouvel envol » a accueilli 44 personnes de 52 à 77 ans.

En 2025, l'activité « Vers un nouvel envol » a été ouverte :

- Aux personnes de plus de 52 ans accueillies à l'ESAT Agnelis, avec ou sans suivi foyer ou SAVS : 11 personnes au total.

Aux personnes de plus de 52 ans accompagnées par d'autres ESAT et qui ont bénéficié d'une journée de préparation à la retraite : 4 personnes

- Aux personnes retraitées avec un suivi SAVS ou foyer d'hébergement, soit 23 personnes,
- Aux personnes retraitées sans suivi soit 6 personnes.

Cette mixité retraités / pré-retraites permet une rupture de l'isolement social pour les uns et une prévention de cet isolement pour les autres.

L'ESAT Agnelis a adhéré au dispositif « un avenir avec le travail » porté par Différents et Compétents.

b) Accompagnement du handicap psychique

L'ESAT poursuit ses partenariats dans le champ du handicap psychique : CH Candélie, psychiatres libéraux, clinique hors du département, coordination avec le secteur social et médico-social. Deux nouveaux partenariat ont été créés avec le C2S (Centre de Santé Sexuelle) et l'équipe de Job Coaching du CMP de la Candélie. L'ESAT a mis en place un service de télé psychiatrie pour pallier le désert médical lot et garonnais, en complément des 6 heures mensuelles assurées par le médecin psychiatre de l'établissement. L'ESAT a maintenu ses actions en matière d'accompagnement spécifique du handicap psychique via le pôle médicosocial : séances snoezelen, stages d'oxygénation sur le site du Serbat, ateliers sur l'alimentation, la gestion du sommeil et le bon usage des médicaments. L'analyse des pratiques professionnelles est proposée ainsi que les formations sur la gestion de l'agressivité et comportements violents.

c) Accueil de public présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA)

Les admissions de personnes au profil TSA s'accroissent. Planète Autisme assure formation et supervision des professionnels sur le TSA.

Le recrutement d'un 0,5 ETP d'éducateur spécialisé TSA est validé pour 2026.

3.1 Garantir l'accompagnement favorisant l'inclusion

➔ Embauches en milieu ordinaire

Trois embauches en milieu ordinaire se sont concrétisées en 2025 (1 CDI d'ouvrier espaces verts, un CDI d'agent de vente chez Boulanger, 1 CDI de préparateur de véhicule au sein de Renault).

Ces trois embauches ont été accompagnées de la signature de convention d'appui avec Cap Emploi, l'ESAT, la personne et l'employeur.

➔ Mises à disposition

L'ESAT Agnelis a accompagné 40 travailleurs en mise à disposition dans des entreprises extérieures (poste magasinier, ménage, restauration, logistique...)

➔ Stages vers le milieu ordinaire

Sur l'année 2025 il y a eu 18 stages en entreprise, sur des postes de préparation véhicules d'occasion, entretien de locaux, cuisine, plonge, conseiller de vente.

60 Duos ont été concrétisés pour l'édition 2025.

➔ Accueil de stagiaires

135 accueils stagiaires ont été organisés en 2025 (provenance IME, DITEP, SESSAD, Planète autisme, MDPH, CHD Candélie, mandataires judiciaires...).

3.2 La formation des travailleurs en situation de handicap

98 personnes ont bénéficié de formations financées par l'OPCO Santé.

2 personnes ont passé leur RAE en 2025.

3.3 Accès au soin et à la santé

L'accent a été mis cette année 2025 sur la prévention en matière de santé sexuelle et de lutte contre le cancer.

Plusieurs professionnels ont été formés au SST (initial et recyclage).

Poursuite de la participation de l'ESAT Agnelis à la commission vie affective et sexuelle ALGEEI.

4. Organigramme

Organigramme au 31/12/2025				
Secteur	Fonction	BAPS (ETP)	BAPC (ETP)	Autres Etablissements
Direction/Encadrement	Directrice	1	0	0
	Adjoint de Direction	1	0	0
	Educateur technique Chef	1	0	0
Administratif	Comptable	2	0	0
	Rédactrice	0	0	0
	Technicien administratif	2	0	0
	Adjoint des services économiques	0	1	0
	Secrétaire de direction	1	0	0
Médical/paramédical	Psychologue	1	0	0
	Infirmier DE	1	0	0
	Psychiatre	0,0528	0	0
	Conseiller en économie sociale familiale	0,8	0	0
Educatif	Educateur spécialisé	1	0	0
	Educateur technique spécialisé	1	0	0
	Chargé d'insertion	1	0	0
	Coordinatrice de parcours	0,8	0	0
	Moniteur d'atelier	18,5	0	0
Logistique	Cuisinier	0	0	0
	Agent d'entretien	0	0	0
	Accompagnante Educative et Sociale	1	0	0
	Total	34,153	1,000	0,000
			ETP Total	35,153

Les effectifs s'élèvent à 34,153 ETP sur le BAPS et 1 ETP sur le BAPC.

5. Démarche qualité

Janvier 2025 : Préparation évaluation HAS

Mise en situation d'évaluation des professionnels, des travailleurs et du CVS.

Saisie sur SYNAE

Finalisation de l'évaluation HAS

Février 2025 : Évaluation HAS

Évaluation externe : 3, 4 et 5 février 2025

Mars/Avril 2025 : Résultats évaluation HAS

Présentation des résultats de l'évaluation externe aux différentes instances (COPIL Atelier, COPIL qualité et CODIR Qualité, CVS)

Présentation des résultats de l'évaluation externe aux professionnels et travailleurs

Mise à jour du PAQ démarche qualité avec les résultats de l'évaluation

Avril/Août 2025 : Congé maternité référente qualité

Groupe de travail sur création procédure et formulaire tutoiement et vouvoiement

Groupe de travail sur cartographie des situations à risques de maltraitance

Septembre 2025 :

COPIL Qualité sur procédure et formulaire tutoiement et vouvoiement

Octobre 2025 :

CODIR Qualité sur procédure et formulaire tutoiement et vouvoiement.

Groupe de travail cartographie des situations à risques de maltraitance en CODIR

Novembre/Décembre 2025 :

Groupe de travail sur la création d'une procédure sur le protocole de conduite

6. Rapport budgétaire



Établissement : 49 - ESAT AGNELIS

RAPPORT DE GESTION

Au 31/12/2025

Investissements :

Investissements prévus :	24 000 €		
Investissements réalisés :	26 485 €	Ecart :	-2 485 €

Commentaires :

Les investissements réalisés pour 2025 se montent à 26 485,11 €

- dont financés par la taxe d'apprentissage : 7 726,34 € (matériels)
- dont investissement non prévu dans le PFI : Amélioration serveur : 1 755,55 €
- dont investissement prévu au PFI : Véhicule de service 17 200,00 €

Activité

Activité prévisionnelle :	150	Agrément (places en file active) :	150
Activité réelle :	137	Personnes présentes au 31/12 :	152
Ecart :	-13	File active :	

Incidence budgétaire :

Commentaires :

En 2025, 152 personnes ont été accompagnées au sein de l'ESAT Agnelis (93 personnes sont à temps partiel sur les ateliers), soit 136,63 ETP. L'ESAT a enregistré 13 admissions et 13 sorties (dont 9 vers COT).

Etat des réserves et provisions au 31/12/2025 *

Fonds associatifs :	47 842 €	Provision pour litiges :	0 €
Excédent affecté init :	65 053 €	Provision pour salaires :	0 €
Réserves de trésorerie :	0 €	Provision pour formation :	0 €
Réserve de compensation :	248 561 €	Provision diverses :	0 €
Rés. Compens. Ch. Amort. :	0 €	Provision pour retraite :	33 670 €
Excédit affecté aux expl. :	10 961 €	Provision pour travaux :	274 €
Prov. réglementée non im. :	0 €	Total :	33 943 €
Réserves sur + values :	33 537 €		
Total :	408 958 €	Fonds dédiés :	106 179 €

Commentaires sur les provisions reprises :

En 2025, il y a une reprise de provision sur retraite de 31 775,76 € et une reprise de provision diverses de formation de 4 385,74 €.

* : Provisions non affectées uniquement (hors la part de la cote des comptes 131981 et 1320000)

Budget

	Budget	Réalisé	Ecart(s)	Commentaires
C h a r g e s	G 1	288 000	288 563	-563 Prestation Médicales = - 15,5 k€ Transport usagés : +15,3 k€ Refacturation repas TH : - 16,1 k€ Autres prestation : + 6,5k€
	G 2	1 899 645	1 904 847	-5 202 Regul IJ : + 21,9 k€ Prime licenciement : - 31,7 k€ CDD : + 28,9 k€ Neutralisation reprise de provision : - 31,8 K€
	G3	207 799	224 383	-16 584 Nov RH et autre licences : - 14,6 k€ (intégration) Entretiens jardins Pomaret : + 4,5 k€ Neutralisation reprise de provision : - 10,9 K€
p r o d u i t s	G 1	2 344 755	2 344 755	0 Versement CPOM 2025
	G 2	28 000	38 595	10 595 Facturation repas : - 2,0 k€ Reprise provision : - 4,5 k€ Régul de TVA : + 16,9 k€
	G3	22 689	72 880	50 191 Reprise subvention et provision: + 30,3 k€ Neutralisation reprise de provision : - 20,8 K€
Résultat au 31/12/2025			38 438 €	

Le résultat 2025 est excédentaire de 38 437,70 €

Affectation résultat proposée (bien détailler les provisions proposées)

Affectation du résultat proposée :

- > provision pour retraite : 11 951,94 € (solde après provision : 45 621,59 €)
- > provision pour risque : 26 485,76 € (solde après provision : 26 485,76 €) [AG2R FIGNAC]

Déficit financement Duoday = - 4 055,51 € -> affecté sur réserves de compensation

Déficit financement Communauté 360 = - 108,14 € -> affecté sur réserves de compensation

Date : 24/03/2026

Nom du Directeur : Stéphanie COURBOULAY

Signature :



7. Conclusion

En 2025, les équipes sont mobilisées pour permettre le redressement économique de l'ESAT : fermeture du site de Pomaret, rationalisation des coûts, déploiement des prestations extérieures et des mises à disposition.

Nous actons l'arrêt des activités cuisine et conditionnement devenues déficitaires depuis plusieurs années.

Le service insertion professionnelle se renforce avec l'arrivée d'un moniteur d'atelier que nous engageons dans un parcours de formation de chargé d'insertion pro.

Les travailleurs s'ouvrant vers un emploi en milieu ordinaire sont inscrits à France Travail.

Nous lançons en parallèle le recrutement d'un éducateur spécialisé TSA à temps partiel afin de répondre différemment aux besoins d'accompagnement des profils TSA.

Par des temps d'immersion, les moniteurs d'atelier découvrent progressivement les attendus de l'insertion professionnelle en milieu ordinaire (suivi stage Duoday, suivi MAD...).

La coordination de parcours renforce les propositions de stages en vue de renforcer l'effectif de l'ESAT.

Des pactes sont engagés avec les usagers présentant un absentéisme important en vue de les maintenir en emploi.

L'ESAT se concentre donc sur son redressement économique, le redéploiement de son plateau technique vers l'insertion et l'accompagnement médicosocial, la structuration de son accompagnement de profils TSA et bien sûr sur la cohésion de son équipe, facteur incontournable de réussite de son projet d'établissement.

**La Directrice,
Stéphanie COURBOULAY**

DHA, SAVS de Gardès et ESAT de Castille

Dispositif d'accompagnement adulte de Gardès

Le dispositif d'accompagnement adulte de Gardès propose des modes d'accompagnement diversifiés implantés dans la ville de Tonneins.

Il se décline en :

- Un Dispositif d'Hébergement Accompagné (DHA de Gardès) agréé pour 36 places en studios indépendants pour personnes de plus de 18 ans hommes et femmes en situation de handicap, dont, 8 places pour PHV et 1 place dédiée aux stagiaires. L'admission est prononcée par le directeur de l'établissement après orientation de la CDAPH.

Cet établissement assure l'hébergement et l'accompagnement de personnes adultes reconnues en situation de handicap pouvant présenter des troubles du spectre de l'autisme et orientés par la commission des Droits et de l'Autonomie de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Ces personnes relèvent d'un emploi en milieu protégé (ESAT) exercé à temps complet ou partiel ou en sont retraités.

L'établissement dispose d'une unité d'accueil de jour en vue proposant des réponses graduées aux besoins des personnes en situation de handicap notamment pour les personnes ne pouvant plus travailler à temps plein.

- Un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS de Gardès). Le SAVS a une capacité d'accueil de 27 places mixtes pour adultes orientés par la CDAPH, présentant une déficience intellectuelle et des personnes avec TSA (Troubles du Spectre de l'Autisme) relevant d'une orientation en milieu de travail protégé (ESAT) ou retraités.

Le SAVS a pour vocation de contribuer à la réalisation du projet de vie des personnes en situation de handicap, par un accompagnement individualisé réalisé par un plateau technique éducatif présent du Lundi au Samedi midi et d'une astreinte téléphonique 24h/24h, 365 jours par an assurée par les cadres de direction.

DHA DE GARDES

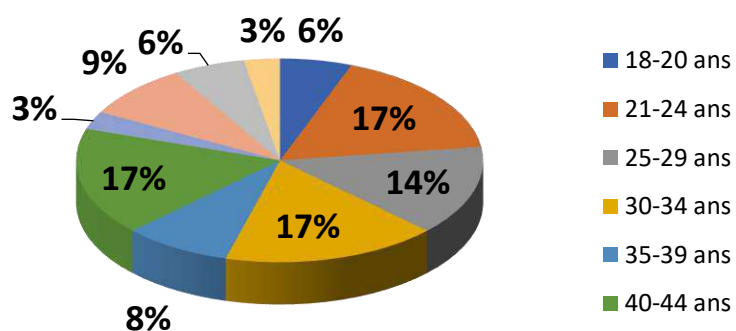
Les personnes accueillies

Age	Hommes	Femmes
18-20 ans	2	0
21-24 ans	3	3
25-29 ans	3	2
30-34 ans	4	2
35-39 ans	1	2
40-44 ans	5	1
45-49 ans	1	0
50-54 ans	3	0
55-59 ans	2	0
60 ans et +	1	0
Total	25	10

Tableau des effectifs

Tranches d'âge	Total
18-20 ans	2
21-24 ans	6
25-29 ans	5
30-34 ans	6
35-39 ans	3
40-44 ans	6
45-49 ans	1
50-54 ans	3
55-59 ans	2
60 ans et +	1
Total	35

EFFECTIF PAR TRANCHE D'ÂGE AU 31/12/2025



Admissions : tableau nombre/sexe/âge/origine géographique/provenance institutionnelle

Admission 2025

Provenance	Entrées en 2025
Famille	3
ESAT	1
Famille d'accueil	1
TOTAL	5

Sorties 2025

	Hommes	Femmes	Total
Logement autonome	2	1	3
Retour famille		1	1
Orientation secteur PA	1		1
TOTAL			5

Commentaire : trois personnes accompagnées qui ont quittées le DHA ont intégré le SAVS de Gardès.

Évolution de l'activité

Tableau relatif à l'activité des 4 dernières années

	2022	2023	2024	2025
Journées proposées	12500	12500	12800	12764
Journées accordées	12500	12500	12800	12764
Journées réalisées	12891	12998	12942	12597

L'activité réalisée est inférieure au prévisionnel de 167 journées.

Les prestations du service éducatif :

Chaque personne en situation de handicap a le droit à un parcours de vie dans une société lui garantissant l'exercice de ses droits et de sa pleine citoyenneté.

Les prestations éducatives et sociales doivent répondre aux attentes du vivre ensemble. Cet objectif d'inclusion est un défi pour toute personne en situation de handicap, pour les proches, les aidants, les professionnels de l'accompagnement et du soin. Cela nécessite de penser l'accompagnement dans le cadre de solutions multi-formes construites autour d'une logique de parcours et d'un PAI (Projet d'Accompagnement Individualisé).

L'établissement est aussi un lieu de développement, d'actions de pair-aidance permettant *in fine*, à chacun de choisir son parcours de vie et d'évoluer comme tout citoyen dans la cité de Tonneins ou d'ailleurs.

Le DHA est à la fois un lieu d'apprentissage, de socialisation où l'on privilégie l'autodétermination des résidents vers une plus grande inclusion sociale en apportant des réponses graduées et individualisées. Il propose des prestations d'hébergement différenciées avec 8 studios réservés aux personnes en

situation de handicap vieillissantes ainsi que la possibilité d'avoir 4 studios jumelés pour favoriser la vie affective et les couples, quelques studios sans étages sont pensés spécifiquement pour les personnes avec TSA ainsi qu'un studio d'accueil pour les stagiaires permettant une préparation et une évaluation des aptitudes.

Chaque résident peut librement pratiquer les activités sportives et culturelles de son choix dans le cadre d'un accompagnement adapté.

Pour mener à bien les projets des personnes accompagnées par le DHA, l'équipe éducative propose différents ateliers individuels ou en collectifs. Chaque année, un planning est réalisé de Septembre à Juin.

Le DHA propose différents ateliers comme :

- Atelier esthétique
- Activités culturelles, sportives
- Tennis en salle à Marmande sport adapté
- Activité Piscine sport adapté
- Activité Chorale Mixte Inclusive
- Vacances-séjours adaptés été
- Vacances Noël

Accompagnement médical et thérapeutique :

Atelier prévention sur : Vie affective et sexualité :

En partenariat avec le centre de planification de Tonneins/Marmande, une infirmière et conseillère conjugale, Mme TROUPEL, a pu intervenir auprès de couples sur l'établissement afin qu'ils puissent bénéficier d'un temps de parole. Ils pouvaient solliciter cette professionnelle à leur demande, elle a pu également être ressource auprès de l'équipe au besoin. Les personnes accompagnées ont bien identifié cette intervenante et ses missions.

Lors du premier trimestre 2025, a été réamorcé le travail de partenariat avec le CMS de Tonneins, Mme TROUPEL est intervenue lors d'un temps de parole auprès des personnes accompagnées afin de resituer ses missions ainsi que les objectifs de ses interventions. En revanche, depuis fin 2025, Mme TROUPEL est absente du CMS, cependant des besoins subsistent, de ce fait l'équipe est en recherche de nouveaux partenaires pour pérenniser cet accompagnement, ceci renforcé par la volonté du service de participer à la commission Vie Intime Affective et Sexuelle de l'ALGEEI (psychologue et éducateur DHA).

Un plateau technique composé d'un service médical (psychiatre, médecin généraliste), d'une infirmière, d'une psychologue et psychomotricienne interviennent pour apporter une dimension thérapeutique à chaque projet des résidents. Ils sont présents dans les réunions de Projet d'Accompagnement Individualisé et participent donc à un travail d'équipe afin de protéger, maintenir, restaurer et promouvoir la santé des résidents.

L'équipe thérapeutique et éducative a pu, en 2025, participer à plusieurs formations : bientraitance, accompagnement des personnes en situation de handicap vieillissantes, addiction et handicap....

Durant cette année, on a pu noter l'importance de disposer d'un plateau technique « soin » dans un établissement d'hébergement comme le DHA.

Accompagnement psychologique

Une psychologue a été embauchée en février 2025. De ce fait, les conventions avec les psychologues en libéral ont pris fin en juin 2025, permettant un temps de transition sur les suivis. Cependant, le choix a été laissé aux personnes accompagnées si elles souhaitent poursuivre le travail engagé auprès de leur thérapeute en libéral, à leurs frais.

Sur l'année 2025, 19 personnes du DHA ont bénéficié d'un suivi psychologique proposé par la psychologue du service. La fréquence des suivis pouvant être de façon hebdomadaire, à la quinzaine,

mensuelle ou bien à la demande, où la durée pour chaque séance étant d'environ 30 minutes. Les temps de parole ont lieu majoritairement au bureau de l'ESAT de Castille, mais également sur le site du DHA.

Accompagnement infirmier

Activités principales :

- Suivi des prescriptions médicales, continuité et coordination des soins
- Prise et planification des RDV
- Soins sur prescription médicale (distribution traitements, pansements, injections, prélèvements sanguins etc.)
- Accompagnement aux différents RDV médicaux (généralistes, spécialistes, autres examens)
- Surveillance et suivi des traitements (vérification piluliers, ordonnances à jour...)
- Gestion des stocks, des médicaments hors piluliers, des trousse de secours, gestion des DASRI, commande et devis matériel médical
- Constitue et tient à jour les dossiers médicaux (consigner les actes médicaux réalisés, les compte-rendu, retranscrire via le logiciel de soins interne IMAGO et mise à jour des dossiers des résidents)
- Suivi des poids, éducation thérapeutique et conseille sur l'hygiène alimentaire et autres.
- Participe aux différentes réunions
- Coordonne le planning des accompagnants (équipe éducative) pour les RDV médicaux
- Collabore avec les organismes de tutelles, MDPH, lors des demandes ou renouvellements des mesures de protections, collaboration avec les laboratoires d'analyses médicales, et médecine du travail.
- Prévention des risques liés à la santé et au travail.
- Encadrement des étudiants

Relations avec l'environnement / Partenaires extérieurs

Il existe des liens étroits avec de nombreux partenaires :

- Les organismes chargés d'exercer des mesures de protection judiciaire.
- Des associations sportives et culturelles locales : le Comité Départemental de Sport Adapté. 2025 est aussi marquée par l'adhésion à l'association Pyr'hando qui va permettre à un groupe personnes de participer à l'édition 2025 de Pyr'hando (traversée des Pyrénées). Un partenariat concernant l'organisation de vacances adaptées / rencontres sportives footballistiques avec l'association « TOUS POUR CHACUN » avec un encadrement éducatif de professionnel du secteur social et médico-social. Également, un partenariat de longue date existe avec l'association et le SAVS « Clowns en route » dans le cadre d'activité en lien avec le spectacle vivant.
- La coopération avec les autres établissements médico-sociaux du département est fréquente afin de répondre aux besoins des usagers notamment pour l'accueil, l'évaluation de stagiaires (IME, Foyers de vie ...). Le partenariat mis en place avec l'IME du Confluent dans le cadre de la prise de repas le soir au DHA pour une villa de Tonneins a perduré cette année 2025. Dans cette coopération médico-sociale on peut souligner la mise à disposition de la salle Snoezelen pour l'IME du Confluent ainsi que pour l'IME de Solincité.
- Il existe un partenariat étroit de longue date avec l'ESAT de Castille. En effet, la restauration du déjeuner est assurée par le DHA, les travailleurs qui le souhaitent peuvent bénéficier de ce service. Une navette (autocar) assure les liaisons entre les différents sites de Tonneins (DHA/SAVS) et Clairac (ESAT). Le DHA est aussi un lieu de développement et de renforcement des compétences en cuisine et entretien des locaux pour les travailleurs de l'ESAT.

- De même, un partenariat étroit existe avec les organismes de formation (ADES/CEF) puisque le DHA contribue largement à la formation des étudiants en étant reconnu comme site qualifiant tout comme avec l'IFMS (Institut de Formation des Métiers de la Santé) dans le cadre de l'accueil des étudiants en filière infirmier DE.
- La médecine du travail, la mairie de Clairac dont un représentant siège au Conseil de la Vie Sociale (CVS).

Organigramme

Secteur	Fonction	Équivalent ETP
Direction/Encadrement	Directeur	0.20
	Adjointe de direction	0.90
Administratif	Comptable	0.50
	Secrétaire de direction	0.50
	Adjoint des services économique	0.375
Médical/paramédical	Psychologue	0.555
	Psychomotricien	0.212
	Infirmière	0.25
Éducatif	Éducateur spécialisé	2
	Moniteur éducateur	3
	Garde Malade	1
	AES	5
	Maitresse de maison	0.875
	Contrat d'apprentissage ES	1
Logistique	Cuisinier	0.75
	Aide cuisinier	1
	Agent de service	0.875

Total 18.992 ETP au 31.12.2025

Mouvements du personnel

Recrutement d'une psychologue à temps plein et partagé avec l'ESAT (1 ETP) et augmentation du temps de la psychomotricienne (+0.024 ETP).

Départ en retraite d'une Aide Médico Psychologique (AMP) remplacée par une Accompagnant éducatif et Social (AES).

Départ pour inaptitude d'une Monitrice Éducatrice (ME) remplacée par une ME.

Départ en retraite du chef de service éducatif, remplacé par la Conseillère Économique Sociale et Familiale du SAVS de Gardès (montée en compétence sur le poste d'adjointe de direction).

Recrutement d'une éducatrice spécialisée sur poste d'ES laissé vacant suite à mutation au SAVS suite à départ à la retraite.

Rapport budgétaire

Investissements

Les opérations d'investissements autorisées dans le cadre du Plan de financement (PPI accordé) pour l'année 2025 s'élève à 31 500 €

Les investissements réalisés en 2025 dans le cadre du PPI : 166 596 €

Dépassement des investissements réalisés suite à la construction d'un patio à hauteur de 149 456.66 (PPI 2023 : 150 000 € (une partie des achats ont été effectués sur le solde de la subvention CCAH pour 25 654.11 €)

Fonctionnement :

Groupes fonctionnels	Accordé 2025	Réel 2025	Écart
DEPENSES			
Groupe 1	182 600	180 723.80	1 876.20
Groupe 2	1 090 409.50	1 161 949.27	-71 539.77
Groupe 3	408 000.00	440 033.30	-32 033.30
RECETTES			
Groupe 1	1 658 009.50	1 700 690.44	42 680.94
Groupe 2	1 000.00	17 878.73	16 878.73
Groupe 3	22 000.00	33 889.10	11 889.10
Résultat exercice		- 30 248.10	
Reprise N-2			
RESULTAT Administratif		- 30 248.10	

Commentaire du résultat

Le résultat administratif au 31/12/2025 est déficitaire de 30 248.10 €.

Le groupe 1 des charges d'exploitation présente un gain de 1 876.20 €. Les dépenses sur ce groupe se sont stabilisées.

Le groupe 2 correspondant aux « charges de personnel » est en déficit de 71 539.77 dû essentiellement au coût des départs à la retraite de 2 salariés (54 K€) ainsi qu'un licenciement pour inaptitude (22 K€). On notera également pour le groupe 3 un dépassement de 32 033.30 € qui s'explique par l'augmentation constante de charges incompressibles (loyer et taxes, entretien, maintenance, assurances)

Le groupe 1 des produits présente un excédent de financement lié à la facturation hors département d'une résidente pour 42 680.94 €.

Les « autres produits » du groupe 2 présentent un excédent de 16 878.73 € suite à des dons reçus dans le cadre d'un projet « Pyrhando », d'un produit de cession, d'un remboursement d'un compte épargne temps pris par un salarié et le gain obtenu suite à l'accueil de stagiaires en hébergement.

On constate également un excédent de 11 889.10 € sur le groupe 3 « produits financiers et produits non encaissables » correspondant d'une part à la reprise des amortissements des achats effectués dans le cadre de la subvention CCAH et des provisions affectées pour travaux et d'autre part d'une reprise de provision pour un litige prud'homal en-cours.

Il est proposé d'affecter le résultat déficitaire de 30 248.10 € en report à nouveau.

Conclusion

Situé au cœur de la ville de Tonneins non loin de la gare, le D.H.A (Dispositif d'Hébergement Accompagné) permet d'offrir des prestations et services diversifiés et des conditions d'accessibilités et de vie sociale optimisées et personnalisées. Ces possibilités de vie inclusives contribuent à renforcer l'autonomie des personnes et améliorent la fluidité des parcours en apportant des réponses graduées et individualisées tout en augmentant les partenariats avec les acteurs de la vie sociale de la cité.

Le DHA de Gardès propose une offre de service graduée et personnalisée au sein d'un dispositif inclusif adapté pour répondre aux besoins des personnes accompagnées. Ce dispositif d'hébergement améliore les passerelles avec le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale de par sa proximité géographique sur le site et donc la logique de parcours inclusif vers le milieu ordinaire pour les personnes les plus autonomes tandis que l'unité de jour permet un accueil des personnes à temps partiel à l'ESAT, en perte d'autonomie ou préparant leur retraite. La spécificité de l'accompagnement des personnes avec TSA (Trouble de Spectre de l'Autisme) se trouve renforcée au regard des possibilités offertes par ce nouvel environnement et un accompagnement encore plus individualisé et adapté aux problématiques spécifiques.

Le partenariat accru avec des acteurs de droit commun est un atout important notamment concernant la santé (médecine de ville, psychologues libéraux), les activités sportives (club de basket, pétanque, piscine), les administrations. Ce partenariat va se renforcer en 2026 afin d'engager une transition au regard de la transformation de l'offre médico-sociale.

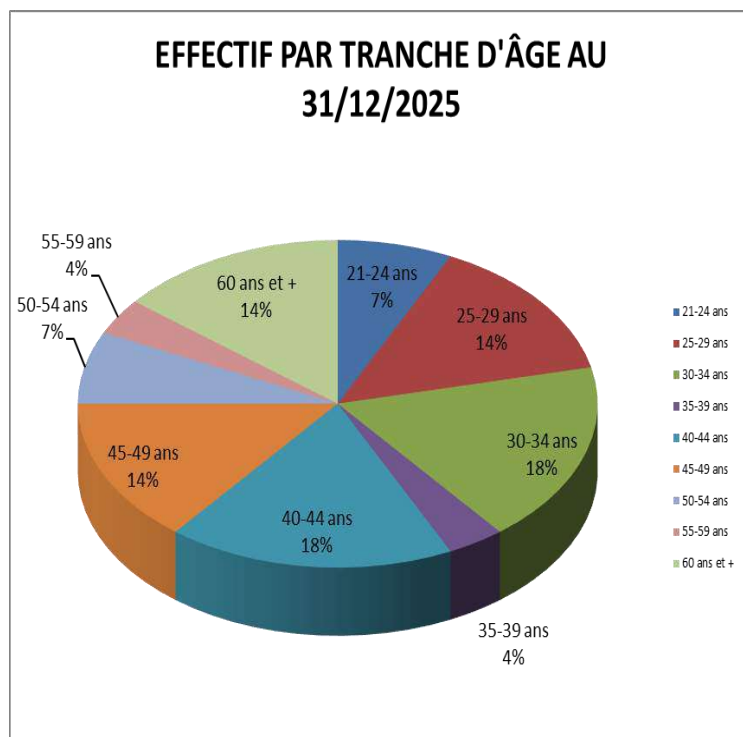
**Le Directeur,
Eric BERGUIO**

SAVS DE GARDES

Les personnes accueillies en 2025

Tableau des effectifs au 31/12/2025

Age	Hommes	Femmes
21-24 ans	1	1
25-29 ans	2	2
30-34 ans	2	3
35-39 ans	1	0
40-44 ans	2	3
45-49 ans	2	2
50-54 ans	0	2
55-59 ans	0	1
60 ans et +	3	1
Total	13	15



Admissions : tableau nombre / sexe / provenance institutionnelle

Sorties 2025				Entrées 2025			
Orientation	Hommes	Femmes	Total	Provenance	Hommes	Femmes	Total
Rupture de DIPEC	1		1	DHA Gardes	2	1	3
TOTAL			1				3

Personnes incluses dans la systémie familiale en 2025

Familles	Nombres
Conjoints(es) hors SAVS	2
Parents SAVS	7
Enfants	11
Total	

Personnes bénéficiaires de mesure de protection en 2025

Mesures de protection	Nombre de Bénéficiaires
Sans mesure	2
Curatelle simple	2
Curatelle renforcée	24
Total	28 personnes bénéficiaires

Évolution de l'activité

Missions et spécificités du SAVS

Le SAVS a pour mission de favoriser l'autonomie, l'inclusion sociale et le maintien dans le milieu ordinaire de vie, dans le respect du projet de vie et des capacités de chaque personne accompagnée.

L'accompagnement proposé repose sur une évaluation des besoins et des capacités, la co-construction et la mise en œuvre du projet personnalisé. Le service favorise également l'accès aux droits, aux soins et aux dispositifs de droit commun.

Le SAVS soutient l'insertion sociale, citoyenne et familiale des personnes accompagnées, en encourageant leur participation à la vie sociale et en accompagnant le maintien ou le développement des liens sociaux et familiaux.

L'intervention s'inscrit dans un travail en réseau avec les familles, les représentants légaux et les partenaires du territoire, afin d'orienter les personnes vers les dispositifs adaptés (santé, accompagnement éducatif, prévention, parentalité, insertion professionnelle).

Souple et adaptable, l'accompagnement vise, quel que soit le domaine d'intervention, à rendre actrice la personne dans son projet, en tenant compte de ses choix et de son niveau d'autonomie.

Dans le cadre des orientations actuelles des politiques sociales et des préconisations du rapport IGAS 2025, l'action des professionnelles du service vise à soutenir l'autonomie et l'indépendance des personnes accompagnées. L'accompagnement repose sur la mobilisation et la coordination des partenaires du territoire, afin d'assurer une continuité de suivi et, lorsque cela est nécessaire, de préparer des relais adaptés à la sortie du SAVS.

Cette organisation implique de faire évoluer les pratiques vers une logique de parcours, en anticipant les transitions et en proposant des réponses diversifiées, construites autour des besoins et du projet de vie de chaque personne.

Relations avec l'environnement / Partenaires extérieurs

Les relations avec l'environnement et les partenaires extérieurs sont comme usuellement riches et diversifiées. Outre les partenariats tissés dans le cadre des prestations éducatives avec les mandataires judiciaires, le service travaille de plus en plus avec des partenaires externes tels que les CAMSP, crèches, CMP, SESSAD, école, famille d'accueil, IME, AEMO RH sans oublier les professionnels de santé du champ de l'Aide Sociale à l'Enfance ainsi que les aidants et les familles.

De plus, le site du SAVS de Gardés étant reconnu « site qualifiant » le service accueille de nombreux étudiants en formation annuellement ainsi qu'une étudiante DE ES en contrat de professionnalisation.

Spécificités

Le bureau du SAVS, de part de sa conception, permet un espace dédié aux bénéficiaires du service qui d'un accompagnement social individuel, a pu évoluer vers un lieu social mettant en œuvre des espaces de solidarité, d'échanges, de pair-aidance. Cela participe au processus d'autonomie, tout en contribuant à une fonction contenant.

L'occupation de ce lieu permet une bourse d'échange au-delà du matériel passant de la convivialité à de la coopération. Cette salle, pleinement investie leur offre la possibilité d'inviter leurs collègues de travail autour d'un café après le déjeuner pris en commun.

Suite au Covid-19 plus particulièrement, ce lieu permet également d'échanger, de décrypter, décoder les informations quotidiennes pour une meilleure compréhension et analyse des sujets d'actualités avec le support du journal télévisé et des réseaux sociaux.

Objectifs et réalisations

Les professionnelles du service ont pour objectif de favoriser l'autonomie et l'indépendance des personnes accompagnées, avec le renforcement, la recherche et la coordination avec les nouveaux partenaires, pour garantir une continuité d'accompagnement, si nécessaire, dès lors qu'ils quittent le SAVS. Ce travail est mené au quotidien et formalisé par les PAI chaque année avec une souplesse d'intervention (hebdomadaire, quinzaine, mois, demande).

La position géographique du SAVS de Gardès à Tonneins permet une trajectoire inclusive optimale permettant une réponse adaptée aux attentes et besoins des personnes accompagnées.

Les prestations éducatives et sociales doivent donc répondre aux attentes et cet objectif inclusif est un défi pour toute personne en situation de handicap, pour les proches, les aidants, les professionnels de l'accompagnement et du soin.

Cela nécessite de penser autrement l'accompagnement en lien avec le DHA afin d'anticiper la logique de parcours et d'apporter des réponses dans le cadre de solutions multiformes construites autour des parcours individuel (PAI). C'est pourquoi une des professionnelles du SAVS a pour mission la coordination de parcours inclusif permettant de faire les liens nécessaires avec les autres services dans une logique de file active et sortie du dispositif (ESAT-DHA).

Pour diminuer la file active et ce malgré le travail accompli garantissant la qualité de service dû aux personnes, le service est régulièrement en sureffectif et ne peut accompagner les personnes qui devraient pouvoir bénéficier de ce service.

De plus, les exigences liées à la réglementation (écrits quotidiens, rapport éducatifs et partenariaux), les protocoles liés à l'actualité nécessaire au fonctionnement viennent impacter le temps d'accompagnement.

Il est à noter que certaines situations impératives, viennent modifier régulièrement l'organisation quotidienne du service.

Comme évoqué, depuis quelques années, nous observons un accroissement significatif des situations de parentalité chez les personnes accompagnées.

La prise en compte de la parentalité, dans le service SAVS, entraîne donc des accompagnements plus soutenus et spécifiques qui ont conduit à travailler en réseau avec des professionnels ayant une compétence petite-enfance. Le service coordonne ce travail de systémie territoriale en lien avec les acteurs locaux suivant : PMI, ASE, ISFAD, Association de mandataires judiciaires, familles, CAMSP, CMPP, SESSAD, Placement Familial ; et nécessite de la part des intervenants du SAVS un rôle de coordination important concernant les actions entreprises auprès des parents, afin d'assurer une cohérence globale.

Le SAVS contribue à la formation des professionnels et maintient son travail en collaboration avec les centres de formation sur le plan régional et local en accueillant de nombreux étudiants en formation aux métiers éducatifs.

Pour toutes ces raisons, les professionnelles du service ont travaillé à la rédaction d'un projet qui permettra de créer une extension de dix places supplémentaires, avec le recrutement d'un professionnel (DEES) et du temps de psychologue faisant défaut dans le tableau des effectifs.

Ce projet s'oriente vers une adaptation aux besoins actuels et principales spécificités des accompagnements en trois thématiques :

1. La parentalité
2. Les personnes avec TSA
3. Les personnes vieillissantes

Organigramme

Secteur	Fonction	Équivalent ETP
Direction/Encadrement	Chef de Service éducatif	0.10
Éducatif	CESF	1.00
	Moniteur éducateur	1.00
	AES	0.50
	Contrat d'apprentissage ES	1.00

Total : 2.60 ETP au 31.12.2025

La psychologue et l'infirmière du DHA peuvent assister aux réunions d'équipe une fois par semaine en fonction des nécessités. Sans une mutualisation des moyens humains, rendue possible grâce à la proximité des deux services (DHA- SAVS) ce service ne pourrait pas bénéficier de ces compétences pourtant indispensables pour un accompagnement de qualité.

Mouvements du personnel

Départ en retraite d'une monitrice éducatrice remplacée par une éducatrice spécialisée.

Fin du contrat d'apprentissage (professionnelle qui a validé son diplôme d'ES).

Recrutement d'une éducatrice spécialisée qui était en poste sur le DHA de Gardès, en remplacement de la conseillère en économie sociale et familiale recrutée sur le poste d'adjointe de direction au DHA/SAVS de Gardès.

Rapport budgétaire

Rapport budgétaire : tableau de synthèse

Groupes fonctionnels	Accordé 2025	Réel 2025	Écart
DEPENSES			
Groupe 1	3 400.00	2 741.55	658.45
Groupe 2	164 000.00	231 247.63	- 67 247.63
Groupe 3	15 356.00	14 850.45	505.55
RECETTES			
Groupe 1	182 756.00	182 756.00	
Groupe 2		10 432.87	10 432.87
Groupe 3			
Résultat exercice		- 55 650.76	
Reprise N-2			
RESULTAT		- 55 650.76	

Commentaire du résultat

Le résultat administratif 2024 est déficitaire de 55 650.76 €

Le résultat sur le groupe 1 des charges d'exploitation est à l'équilibre.

Le groupe 2 concernant les « dépenses afférentes au personnel » présente un important déficit de 67 247.63 € relatif aux départs à la retraite de 2 professionnels et l'impact du poste de l'éducatrice spécialisée en contrat de professionnalisation (prise en charge financière partielle de l'OPCO Santé).

Le groupe 3 des « dépenses afférentes à la structure » présente un léger gain. Ce groupe est à l'équilibre. En ce qui concerne les produits de la section d'exploitation, ceux-ci concernent exclusivement le groupe 1 « produits de la tarification » correspondant à l'enveloppe allouée en terme de dotation globale de fonctionnement.

Sur le groupe 2 un produit de 10 432.87 € est constaté suite au remboursement du compte épargne temps pris par 2 salariés ainsi qu'une régularisation du SEGUR 2023.

Il est proposé d'affecter le résultat de 55 650.76 € pour une partie sur le solde de la réserve de compensation pour la retraite pour 8 140 € et le solde de 47 510.76 en report à nouveau.

Conclusion

Le SAVS de Gardès est victime du succès de la dynamique inclusive générale des établissements de Castille et Gardès, de l'élargissement de son autorisation de fonctionner en 2019 à de nouveaux publics (retraités, personnes avec TSA) et des systémies familiales évoquées précédemment. Les demandes d'accompagnement sont conséquentes et sont renforcées par l'accroissement des temps partiels à l'ESAT faisant ainsi augmenter le nombre de personnes physiques.

Malgré un fonctionnement de l'activité en file active et un renforcement de la fluidité des parcours, le service ne peut répondre à toutes les demandes d'accompagnement. La création de dix places supplémentaires/complémentaires est un besoin réitéré afin de pallier les besoins non satisfaits et maintenir le bénéfice du parcours inclusif des personnes.

2025 a été une année où des familles nouvelles ont été accompagnées. En effet, de nombreuses naissances ont eu lieu, l'action du SAVS s'inscrit dès lors dans un réseau partenarial qui doit être animé. La charge de travail des professionnels est ainsi augmentée car c'est un accompagnement d'une dynamique familiale qui doit être mis en place.

Actions de formation

Le plan de formation est mutualisé entre les établissements composant le dispositif d'accompagnement adulte de Gardès et l'ESAT de Castille.

Accompagner les personnes handicapées vieillissantes – <i>SUD MANAGEMENT</i>
La Bientraitance : au cœur de l'intervention médico-sociale – <i>SUD MANAGEMENT</i>
Contrat d'Apprentissage d'Éducateur Spécialisé- <i>ADES</i>
Référent en activité Physique et Sportive en ESMS
L'autodétermination : un défi pour les cadres - <i>CREAI Nouvelle Aquitaine</i>
Devenir animateur Retraite : ICUAL – Différent et Compétent
MAC SST – <i>PACK CONSEIL</i>
Addiction et Handicap – <i>CREAI Nouvelle Aquitaine</i>
Manager la RAE – <i>Différent et Compétent</i>
Colloque / rencontres nationales – <i>ANDICAT</i>
Séminaire Adjointes de Direction
Séminaire de Direction

Des actions de supervision/analyse des pratiques à destination des équipes éducatives sont organisées régulièrement grâce à l'intervention d'une psychologue externe à l'institution.

Bilan Démarche qualité 2025

La démarche qualité est commune aux deux établissements et service du dispositif d'accompagnement de Gardès et à l'ESAT de Castille. Le COPIL est composé de 12 personnes : 10 professionnels et 2 personnes en situation de handicap.

Suite au départ du Chef de Service Éducatif DHA/SAVS, un poste d'Adjointe de Direction a été créé depuis le 01 avril 2025, poste à ce jour occupé par l'ancienne référente qualité amenant à rejoindre le CODIR.

Depuis le 01 mai 2025, une nouvelle référente qualité a été nommée sur les services DHA/SAVS. La référente Qualité sur l'ESAT reste inchangée.

La démarche qualité poursuit le plan d'action de l'évaluation 2024.

Travaux réalisés en 2025 :

- Création d'un outil servant à l'amélioration de la qualité au sein de nos établissements : Kit destiné aux groupes de travail comprenant : la procédure de fonctionnement des groupes de travail, la feuille d'émargement, et la fiche de convocation de réunion du groupe.

- Feuille d'émargement modifiée
- Livret d'Accueil SAVS
- Fiche d'Évènements indésirables actualisées
- Circuit des médicaments
- Plan de circulation dans l'enceinte des sites de Gaillardy et de Roy
- Démarche interne de prévention et de lutte contre la maltraitance
- Mise à jour du Plan Bleu

Plan d'Action à venir :

- Livret d'accueil ESAT + FALC
- Livret d'accueil DHA +FALC
- Création d'une procédure d'accueil et d'accompagnement des stagiaires professionnels (ESAT / DHA/ SAVS)
- Recensement des procédures utilisées et non répertoriées dans le MAQ Établissement (trames projet, tableau des présences DHA, tableau Appel du soir, matrice des modifications horaires...).
- Mise à jour de la procédure d'admission et de sortie du DHA et du SAVS.
- FALC des procédures à destination des personnes accompagnées.

Suivi du plan d'action correctives en lien avec l'évaluation de 2024 – critères impératifs.

Critère	Cotation obtenue	Actions correctives	Échéance	Livrables	
3.11.1 - L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence au bénéfice des personnes accompagnées	2	Organiser un groupe de travail avec des professionnels autour des facteurs de risques de maltraitance et de violence	12 mois	Émargement de la réunion de travail Plan de prévention ou cartographie des facteurs de risques de violence et de maltraitance	Réalisé et annexé au projet d'ESMS
3.12.2 - L'ESSMS communique sur le traitement des plaintes et des réclamations aux parties prenantes	2	Présenter le bilan des plaintes et réclamations par trimestre à chaque CVS	3 mois	Bilan des plaintes et réclamations Compte-rendu CVS	Réalisé : étude du registre des plaintes et réclamations à chaque CVS et retour aux personnes concernées d'une réponse. Tracé dans le CR des CVS
3.12.3 - Les professionnels analysent en équipe les plaintes et les réclamations et mettent en place des actions correctives	2	Réunion du COPIL avec les parties prenantes dans les 15 jours de la plainte conformément à la procédure.	3 mois	Compte-rendu du COPIL avec analyse des plaintes et réclamations Plan d'actions correctives	Cf. ligne dessus
3.13.2 - L'ESSMS communique sur le traitement des	2	Réunion du COPIL avec les parties prenantes dans les	3 mois	Compte-rendu du COPIL avec analyse des	Réalisé :

évènements indésirables auprès des parties prenantes.		15 jours de la plainte conformément à la procédure		évènements indésirables Plan d'actions correctives	- Traçabilité de l'ensemble des EI - Traçabilité de l'étude des EI en COPIL avec validation des actions correctives
3.13.3 - L'ESSMS communique sur le traitement des évènements indésirables auprès des parties prenantes.	3	Réunion du COPIL avec les parties prenantes dans les 7 jours de l'évènement indésirable Réunion de COPIL avec les parties prenantes dans le cadre d'un RETEX dans le mois qui suit la mise en œuvre des actions correctives Présenter le bilan des évènements indésirables par trimestre à chaque CVS	3 mois	Compte-rendu du COPIL avec analyse des évènements indésirables Plan d'actions correctives Compte-rendu RETEX Compte-rendu CVS	Réalisé : - Traçabilité de l'ensemble des EI - Traçabilité de l'étude des EI en COPIL avec validation des actions correctives
3.14.1 - L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité et le réactualise régulièrement	2	Organiser un groupe de travail avec des professionnels autour de l'élaboration d'un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité	18 mois	Émargement de la réunion de travail Plan de gestion de crise ou cartographie des risques.	En cours de réalisation : Remise à plat du plan bleu élargi en y intégrant l'ensemble des risques
3.14.2 – L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en interne et en externe	2	Transmettre le plan de gestion de crise actualisé aux autorités de tarification Présenter le Plan de gestion de crise aux instances (CA, CSE, CVS)	18 mois	Copie du mail à destination de l'ARS et du CD Comptes rendus des instances avec présentation du Plan de Gestion de crise Autres supports d'informations et de communication autour du Plan de gestion de crise	Non réalisé : en attente de la finalisation de l'étape précédente Prévu 2026 : fin d'élaboration du plan bleu élargi et élaboration du PCA global

**Le Directeur,
Eric BERGUIO**

ESAT CASTILLE

I- Présentation de l'établissement

Agrément : 69 places pour personnes de plus de 18 ans hommes et femmes en situation de handicap, présentant une déficience intellectuelle dont 6 places pour personnes avec TSA (Trouble du Spectre de l'Autisme)

L'admission est prononcée par le directeur de l'établissement après notification de la CDAPH.

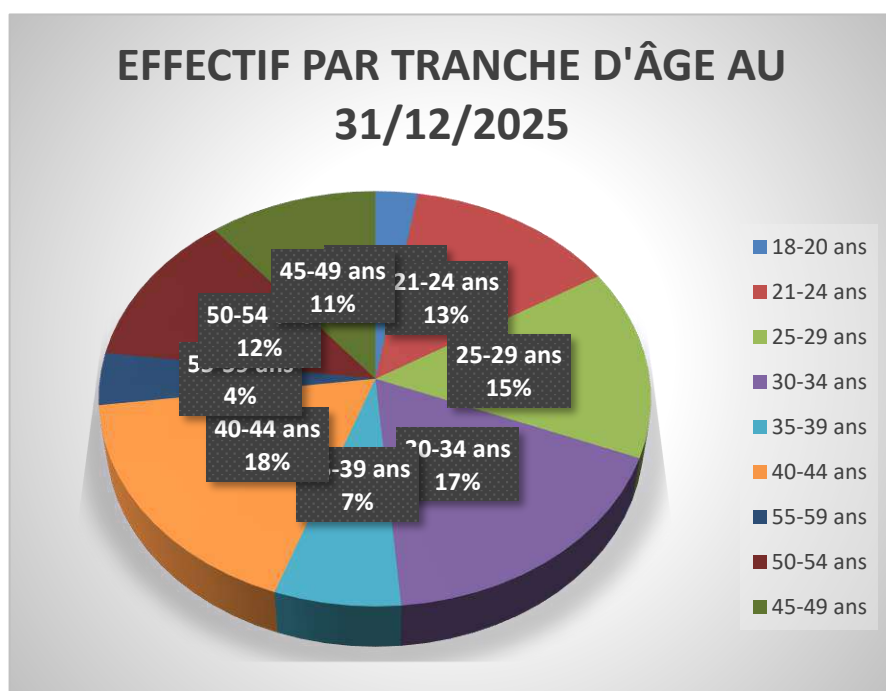
- Rappel de la mission : L'ESAT est une Structure d'Accompagnement par le Travail, permettant à des personnes en situation de handicap d'exercer une activité de travail adapté et de bénéficier de formations et de soutiens médico-sociaux et éducatifs.
- L'ESAT a un double objectif : faire accéder, grâce à une structure et des conditions de travail aménagées, à une vie sociale et professionnelle adaptée et épanouie. Il permet aux personnes qui ont développé des capacités suffisantes, d'accéder au milieu ordinaire de travail.
- Établir des passerelles avec le milieu ordinaire de production pour encourager l'intégration de personnes en situation de handicap.
- Développer des activités à caractère professionnel permettant d'améliorer les capacités individuelles.
- Permettre l'acquisition d'un statut de travailleur à l'intérieur d'un système protégé qui favorise l'autonomie sociale et professionnelle.

II- Les personnes accueillies

Tableau des effectifs au 31/12/2024

Age	Hommes	Femmes
18-20 ans	2	0
21-24 ans	6	4
25-29 ans	6	5
30-34 ans	9	4
35-39 ans	3	2
40-44 ans	9	4
45-49 ans	6	2
50-54 ans	6	3
55-59 ans	3	0
Total	50	24

Tranches d'âge	Total
18-20 ans	2
21-24 ans	10
25-29 ans	11
30-34 ans	13
35-39 ans	5
40-44 ans	13
45-49 ans	3
50-54 ans	9
55-59 ans	8
Total général	74



St Aubin (47)	Tonneins (47)	Autre département
1	4	1

Sorties : tableau nombre / sexe / âge / orientation

Orientation			Total
	Hommes	Femmes	
Retraite	1		1
Démission	2		2
Convention d'appui en milieu ordinaire (Alternance)		1	1
TOTAL			4

III- Évolution de l'activité

Nombre de jours d'ouverture : 264

Commentaires généraux

Depuis 2025 nous avons intégré, avant même la parution de décrets d'août 2025, la présidente de l'Instance Mixte et un autre travailleur élu dans cette instance aux réunions du CSE et du CSSCT.

La loi plein emploi et les décrets de 2025 viennent renforcer les droits des travailleurs de l'ESAT et les rapprocher de l'ensemble des salariés du droit commun. La convention signée entre les têtes de réseau, ANDICAT, et le service pour l'emploi va conduire à des modifications dans les pratiques des ESAT et s'avancer vers une nouvelle étape pour le renforcement dans l'emploi des travailleurs en milieu protégé. La collaboration avec France Travail, Cap Emploi et les Missions locales va se renforcer.

Projets développés en 2025

L'accompagnement médico-social proposé par les ateliers de l'ESAT s'est orienté cette année encore autour des actions de soutiens et de démocratie en santé portées par les délégués d'ateliers et représentants d'usagers. Un travail de réflexion autour de la mise en place de groupes de paroles et d'action sur les habilités sociales (personnes avec TSA et pathologies associées) s'est poursuivi, l'ensemble des travailleurs ont bénéficié d'un soutien et suivi médico-social individualisé.

De plus, la dynamique d'inclusion professionnelle, formation, RAE, stages en entreprises et la participation au DUODAY a été forte ainsi que la mise à jour annuelle des projets personnalisés afin de poursuivre la dynamique inclusive.

On notera qu'outre le plan de formation annuel défini ci-dessous, le CPF (Compte Personnel de Formation) bien que peu utilisé est maintenant accessible aux travailleurs en situation de handicap. Ceci leur permet de construire individuellement leur parcours.

Au niveau des ateliers, la blanchisserie a obtenu de nouveaux marchés (gîtes et entreprises du bâtiment).

Au 31 décembre 2024, nous avons fait le choix de fermer l'atelier Palettes par manque d'activité.

L'activité sous-traitance reste quant à elle toujours en difficultés.

Partenariats

Les partenariats développés par l'ESAT de Castille ont été pour 2025 de plusieurs ordres :

- En premier lieu nous pouvons citer la signature de la convention cadre de partenariat avec le service public de l'emploi (France Travail, Cap Emploi, Missions Locales).

Rappel du contexte :

Le plan de transformation des ESAT co-construit avec les représentants du secteur du milieu protégé, et les textes législatif et réglementaire parus dans sa continuité (décrets des 13 et 22 décembre 2022 sur les parcours professionnels et le temps partagé, Loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi) ont rappelé la mission d'accompagnement des ESAT s'agissant des trajectoires professionnelles des travailleurs : évolution à l'intérieur de l'ESAT ou vers le marché du travail si tel est le projet de la personne. A cet égard un certain nombre de mesures ont été adoptées : la sécurisation du droit au retour en ESAT ou encore la possibilité de cumuler une activité professionnelle à temps partiel en ESAT et en milieu ordinaire.

Pour favoriser ces trajectoires, le plan de transformation des ESAT a recommandé le développement de partenariats entre les ESAT et les acteurs du Réseau pour l'emploi, notamment France Travail, Cap emploi et les Missions locales.

De plus, à l'occasion de la Conférence Nationale pour le Handicap du 26 avril 2023, il a été rappelé le principe selon lequel toute personne en situation de handicap à la recherche d'une activité professionnelle doit, comme tout demandeur d'emploi, être accueilli par le Service Public de l'Emploi. A ce titre, le législateur dans le cadre de la loi pour le plein emploi, met en responsabilité France Travail et les Cap emploi de déterminer l'environnement professionnel le mieux adapté aux besoins de la personne : ESAT, entreprise adaptée, entreprise ordinaire avec un accompagnement spécifique emploi accompagné, entreprise ordinaire. Pour ce faire France Travail et Cap emploi travailleront en étroite collaboration avec un certain nombre d'acteurs du territoire dont les ESAT.

La convention cadre nationale signée le 18 novembre 2024, a pour objet de renforcer la coopération des

ESAT et des acteurs du Réseau pour l'emploi au bénéfice des personnes en situation de handicap en général et des travailleurs d'ESAT en particulier. Elle renforce et inscrit dans la durée les relations partenariales entre les équipes d'encadrants des ESAT et celles de France Travail, de Cap emploi et des Missions Locales. **Cette convention a été déclinée à l'échelle départementale afin de pouvoir prendre en compte les spécificités du territoire et de son écosystème. Elle a été signée par l'ensemble des partenaires (organismes gestionnaires, acteurs du service public de l'emploi et ANDICAT) dans le courant du premier semestre 2025.**

- Dans la suite du plan de transformation des ESAT, une convention a été signée avec une entreprise adaptée (APIHA)
- Des partenariats en lien avec le milieu ordinaire de travail pour promouvoir les activités de l'ESAT, favoriser les échanges, la communication, l'intégration sociale et professionnelle des usagers et tisser des liens avec d'autres structures et entreprises locales. Ces partenariats se sont traduits par l'accueil de nombreux stagiaires par des stages d'évaluation en vue d'admission futures mais aussi par des stages en milieu ordinaire de travail afin de découvrir de nouvelles activités et travailler à leur dynamique d'insertion professionnelle dans le cadre de leur projet individuel.
- Avec la mise en place du plan de transformation des ESAT, une convention de partenariat a été signée entre l'ESAT de Castille et la plateforme d'emploi accompagnée de l'ADIPH. L'ADIPH étant un partenaire de longue date dans l'accompagnement et le soutien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. L'ALGEEI est membre du Conseil d'Administration de l'ADIPH.
- L'engagement dans le réseau Différent et Compétent. Cette démarche permet aux personnes en situation de handicap ou de fragilité d'être reconnues dans leurs compétences professionnelles, en partenariat avec le Ministère de l'Éducation Nationale et le Ministère de l'Agriculture à partir de référentiels d'activité professionnelle issus du droit commun. La reconnaissance des acquis de l'expérience est un véritable levier de développement de la connaissance de soi et de ses capacités. Elle participe à la construction d'une identité professionnelle en rendant visibles les apprentissages issus de l'expérience.
- Il existe un partenariat étroit de longue date avec le DHA et le SAVS de Gardès. En effet, la restauration du déjeuner est assurée par le DHA, les travailleurs qui le souhaitent peuvent bénéficier de ce service. Une navette (autocar) assure les liaisons entre les différents sites de Tonneins (DHA/SAVS) et Clairac (ESAT). Le DHA est aussi un lieu de développement et de renforcement des compétences en cuisine et entretien des locaux pour les travailleurs de l'ESAT.
- Il existe aussi des liens étroits avec les organismes chargés d'exercer des mesures de protection judiciaire, la médecine du travail, la mairie de Clairac dont un représentant siège au Conseil de la Vie Sociale et les organismes de vacances adaptées sans oublier la ligue de l'enseignement avec lequel nous entretenons des liens historiques à travers des actions de soutiens hebdomadaires d'accompagnement à la citoyenneté, à l'alphabétisation ou d'aide à la représentation pour les délégués d'ateliers et élus au CVS.

Axes d'amélioration, d'évolution

Les pratiques institutionnelles de travail sont constamment adaptées au regard de l'évolution des caractéristiques de la population accompagnée (TSA, troubles psychiques). A cette fin et de façon annuelle sont mis en place pour l'ensemble des professionnels une supervision d'équipe et de soutien en formation. Un accent sera particulièrement mis sur la promotion de la bientraitance par le biais de formation spécifique.

Pour ce qui concerne les activités à caractère professionnel au sein des ateliers, la qualité du travail et du service fourni par l'ensemble des travailleurs de l'ESAT et les moniteurs d'ateliers permet de fidéliser au maximum la clientèle et de développer de nouveaux marchés. Par ailleurs, la promotion de notre action médico-sociale et la diversité des ateliers de production ont motivé de nouveaux clients, ce qui concourt à une activité globale diversifiée, soutenue et équilibrée malgré une adaptation constante aux aléas du marché et à la reconstruction de nouveaux partenariats commerciaux.

La qualité du travail a permis de fidéliser nombre de clients des ateliers « Blanchisserie » et des « Parcs et jardins ». Cette exigence de qualité reste un objectif important tout en privilégiant la qualité de l'accompagnement des travailleurs.

Annoncée lors du rapport d'activité 2024 nous avons pris la décision de transformer l'atelier « Palettes » en une équipe de « Parcs et jardins » supplémentaire et une équipe "Multi-service". Nous avons, avec le prestataire qui nous confiait des palettes à réparer, mis en place, dès début 2025, une équipe de deux personnes au sein même de leur entreprise pour effectuer ce travail, en lien avec leur chef d'équipe et la chargée d'insertion de l'ESAT.

La mise en place de l'atelier "multi-service" a conduit à une modification comptable en créant une section analytique "Prestations de service" dans laquelle nous allons retrouver l'ensemble des prestations, mises à dispositions, prestations ménage en entreprises etc. ainsi cela donne une réalité de la mission d'inclusion de l'ESAT en notamment en milieu dit ordinaire de travail.

Le projet d'agrandissement de l'atelier "Blanchisserie-Couture" a été suspendu. En effet les coûts de restructurations étaient trop importants. Nous avons répondu au cahier des charges de l'appel à projet du FATESAT 2025 (Fond d'Accompagnement à la Transformation des ESAT) a permis de financer pour 50% le projet d'installation de l'atelier "couture, tapisserie d'ameublement" mais aussi "repassage particulier" au centre-ville de Clairac. L'opportunité de la location de l'ancien bureau de Poste de Clairac va nous permettre, après travaux d'installer cet atelier qui pourra être une vitrine avancée de l'ESAT.

L'atelier « Sous-traitance » a quant à lui eu une année, à l'image de celle de 2024, très faible en activité.

L'atelier « Conditionnement » quant à lui réalise un chiffre d'affaire le plus important. Un travail de réflexion sur le regroupement des ateliers "Conditionnement" de l'ESAT d'Agnelis et de l'ESAT de Castille va conduire début 2026 au regroupement sur le site de Castille des deux ateliers.

IV- Organigramme

Secteur	Fonction	Équivalent ETP
Direction/Encadrement	Directeur	0.80
	Adjoint direction	0.50
Administratif	Comptable	1.25
	Secrétaire de direction	0.5
	Adjoint des services économique	0.375
Médical/paramédical	Médecin psychiatre	0.102
	Psychologue	0.445
	Psychomotricien	0.188
	Infirmière	0.50
Educatif	Educateur Technique Spécialisé	2
	Moniteur d'atelier	10
Logistique	Cuisinier	0.25

Total : 16.91 ETP au 31.12.2025

Mouvements du personnel

Il y a eu 1 départ durant l'année 2025 :

- 1 démission : 1 moniteur d'atelier

2 recrutements :

- Recrutement d'un moniteur d'atelier (1 ETP)

*Actions de Formation des salariés de l'ESAT de Castille (Plan de formation et ACR)

Accompagner les personnes handicapées vieillissantes – <i>SUD MANAGEMENT</i>
La Bienveillance : au cœur de l'intervention médico-sociale – <i>SUD MANAGEMENT</i>
Colloque / rencontres nationales – <i>ANDICAT</i>
Permis de conduire - <i>C1E – C1</i>
L'autodétermination : un défi pour les cadres - <i>CREAI Nouvelle Aquitaine</i>
MAC SST – <i>PACK CONSEIL</i>
Manager la RAE – <i>Différent et Compétent</i>
Devenir animateur Retraite : <i>ICUAL – Différent et Compétent</i>
Séminaire de Direction
Séminaire Adjoint de Direction
Encadrer la RAE – <i>Différent et Compétent</i>
Addiction et Handicap – <i>CREAI Nouvelle Aquitaine</i>

Des actions de supervision/analyse des pratiques à destination des équipes éducatives sont organisées régulièrement grâce à l'intervention d'une psychologue externe à l'institution.

V- Démarche qualité 2024

Le COPIL est composé de 12 personnes : 10 professionnels et 2 personnes en situation de handicap. Suite au départ du Chef de Service éducatif DHA/SAVS, un poste d'Adjointe de Direction a été créé depuis le 01 avril 2025, poste à ce jour occupé par l'ancienne référente qualité amenant à rejoindre le CODIR.

Depuis le 01 mai 2025, une nouvelle référente qualité a été nommée sur les services DHA/SAVS.

La référente Qualité sur l'ESAT reste inchangée.

La démarche qualité poursuit le plan d'action de l'évaluation 2024.

Travaux réalisés en 2025 :

- Création d'un outil servant à l'amélioration de la qualité au sein de nos établissements : Kit destiné aux groupes de travail comprenant : la procédure de fonctionnement des groupes de travail, la feuille d'émargement, et la fiche de convocation de réunion du groupe.
- Feuille d'émargement modifiée
- Livret d'Accueil SAVS
- Fiche d'Évènements indésirables actualisées
- Circuit des médicaments
- Plan de circulation dans l'enceinte des sites de Gaillardy et de Roy
- Démarche interne de prévention et de lutte contre la maltraitance
- Mise à jour du Plan Bleu

Plan d'Action à venir :

- Livret d'accueil ESAT + FALC
- Livret d'accueil DHA +FALC
- Création d'une procédure d'accueil et d'accompagnement des stagiaires professionnels (ESAT / DHA/ SAVS)
- Recensement des procédures utilisées et non répertoriées dans le MAQ Établissement (trames projet, tableau des présences DHA, tableau Appel du soir, matrice des modifications horaires...).
- Mise à jour de la procédure d'admission et de sortie du DHA et du SAVS.
- FALC des procédures à destination des personnes accompagnées.

Pour 2025, notre ambition s'est réalisée. Nous avons poursuivi la culture de l'amélioration continue, renforcer la prévention des risques et concrétiser des résultats mesurables au service des personnes accompagnées et de l'ensemble du personnel.

Investissements

Suite au passage à l'ERRD pour l'association, la section investissement de l'établissement n'est plus présentée comme auparavant sur les comptes administratifs et l'analyse sur les ressources d'investissement est désormais faite au niveau de l'ensemble du périmètre du CPOM dans le rapport budgétaire et financier joint à l'ERRD.

Fonctionnement

Groupes fonctionnels	Budget 2025	Réel 2025	Écart
CHARGES			
Groupe 1	128 000.00	140 160.50	- 12 160.50
Groupe 2	939 175.00	881 588.94	57 586.06
Groupe 3	120 987.00	207 611.95	- 86 624.95
PRODUITS			
Groupe 1	1 120 868.00	1 120 868.00	
Groupe 2	67 294.00	130 596.31	63 302.31
Groupe 3		11 380.28	11 380.28
Résultat exercice		33 483.20	
Reprise N-2		0	
RESULTAT		33 483.20	

Commentaire du résultat

Le résultat administratif 2025 est de : 33 483.20 €

Ce résultat global en équilibre comprend en partie certaines économies conjoncturelles des charges de la section d'exploitation.

On observe un dépassement sur le groupe 1 de 12 160.50 € s'expliquant essentiellement par l'augmentation des charges alimentaires et de chauffage et du fait de la participation de l'ESAT au projet « Pyrhand ».

En revanche, il y a eu quelques économies sur le groupe 2 liées à des absences de personnel non remplacés systématiquement.

Au niveau du groupe 3, on notera un fort dépassement de 86 624.95 € qui s'explique par l'octroi d'une subvention de 66 418.50 € dans le cadre du Fond d'Accompagnement des ESAT (compensé en produit) mais également par l'augmentation de la ligne « autres locations mobilières » (licences informatiques, assistances et hébergement et enfin par l'augmentation croissante des frais d'entretien et de primes d'assurances.

Au niveau des recettes, outre les « produits issus de la tarification » du groupe 1 qui n'appellent aucun commentaire dans le cadre d'une dotation globale, les « autres produits » du groupe 2 présentent une économie de 63 302.31 € liée en partie à la subvention FATESAT reçue, minorée d'un manque de facturation des repas pour les travailleurs.

On constate également un excédent de 11 380.28 € sur le groupe 3 « produits financiers et produits non encaissables » correspondant essentiellement à une reprise de subvention en lien avec les immobilisations pour 4 198.28 € et une reprise sur provision concernant plusieurs formations non prises en charge par l'OPCO à hauteur de 7 182.00 €.

Il est proposé d'affecter le résultat de 33 483.20 € en réserve de compensation des déficits.

VII. Conclusion

Dans le cadre des axes du CPOM ALGEEI signé avec l'autorité de tarification et de contrôle (ARS) et la mise en œuvre du projet d'établissement, l'ESAT de Castille a poursuivi son double objectif d'accompagnement médico-social et professionnel. Le droit au travail, comme valeur universelle,

associé aux multiples actions concourant à l'épanouissement social au sein d'un système de « travail protégé », permet de situer l'ESAT au cœur même du processus d'inclusion visant à faciliter les choix et l'autodétermination des personnes dans la construction de leurs parcours professionnels. Les dispositifs flexibles d'allers-retours entre le milieu protégé et le milieu ordinaire permettent de sécuriser les parcours et développer les compétences sans omettre l'accès et l'appropriation à une vie citoyenne la plus éclairée possible.

Il est important de rappeler que l'ESAT est bien par lui-même un lieu d'inclusion permettant la construction d'une véritable identité sociale et professionnelle. Organisation « apprenante et capacitance » adaptée et couplée aux ressources internes dites de soutien médico-social avec la présence d'un plateau technique médical et paramédical qui participe à instaurer une dynamique de Qualité de Vie et des Conditions au Travail (QCVT) dont l'instance paritaire associant les travailleurs en situation de handicap a été officiellement mise en place en 2022 suite à la signature de l'accord d'entreprise ALGEEI.

Cette dynamique professionnelle inclusive de développement des compétences irrigue en profondeur les pratiques institutionnelles par plusieurs vecteurs :

- le dispositif de RAE/VAE « Différent et Compétent »,
- le « Duoday »,
- la plateforme départementale « d'emploi accompagnée »,
- les nombreuses formations et soutiens réalisés toute l'année par l'ESAT et maintenant l'ouverture du CPF (compte Personnel de Formation) aux travailleurs d'ESAT renforcent cette philosophie au service des projets et parcours individualisés, co-construits,
- les espaces de « démocratie en santé » (Conseil de la vie Sociale, délégués d'ateliers, commission menu et l'instance mixte et participation des travailleurs au CSE et CSSCT) .

L'ESAT doit répondre aux besoins d'activité à temps partiel et de flexibilité du temps de travail, indispensable dans le cadre d'un maintien dans l'emploi et d'une fluidité des parcours. L'ESAT agit donc en véritable « bouclier inclusif » capable d'assurer une construction et une sécurisation des parcours professionnels en apportant des réponses graduées et individualisées.

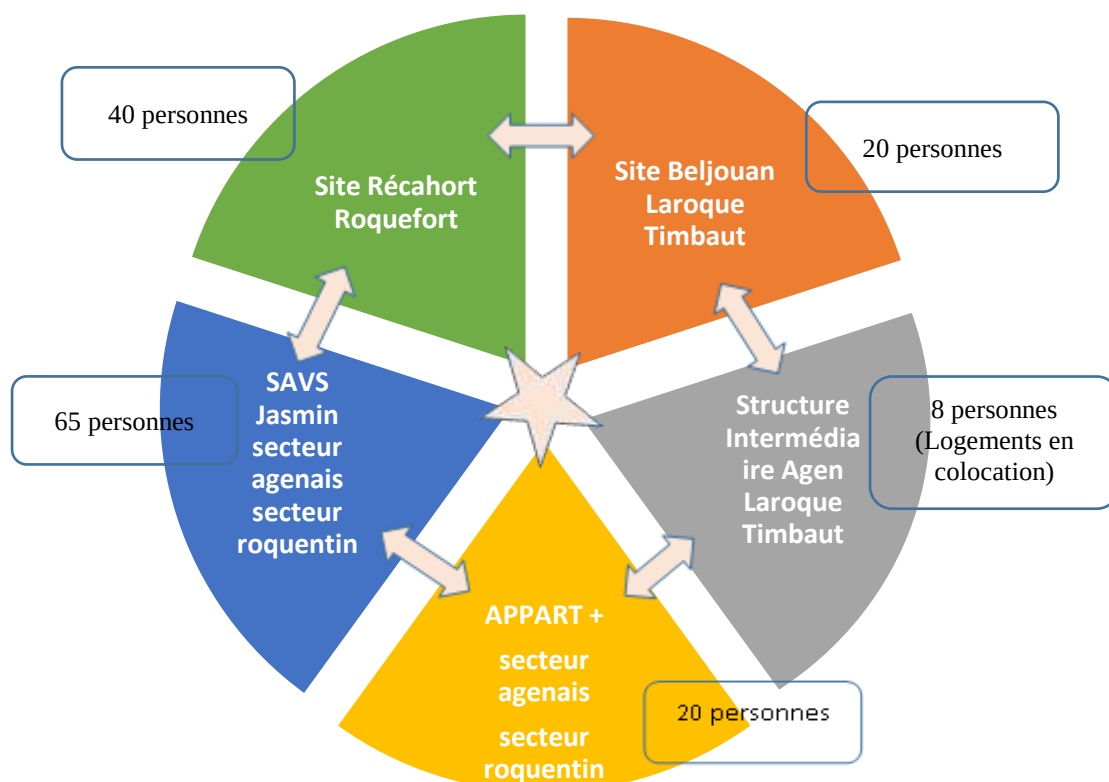
**Le Directeur,
Eric BERGUIO**

**CHVS de
l'Agenais et SAVS
Jasmin**

Dispositif d'accompagnement adulte du CHVS de l'Agenais et du SAVS Jasmin

La transformation de l'offre engagée dans le secteur médico-social a engendré de profondes mutations sous l'impulsion d'une volonté des pouvoirs publics d'un engagement des organisations dans le virage inclusif, dans le déploiement de nouvelles formes d'accompagnement et dans la garantie des logiques de parcours des personnes accompagnées. Les modes d'accompagnements diversifiés proposés par le CHVS de l'Agenais et le SAVS Jasmin, répondent ainsi au double enjeu du cadre opérationnel de transformation de l'offre proposé par l'IGAS : le respect de l'égalité des droits des personnes et la diversité de leur parcours de vie.

Sous la responsabilité d'une direction commune, le CHVS de l'Agenais et ses structures intermédiaires de Laroque Timbaut et du Passage d'Agen, le SAVS Jasmin, le dispositif APPART+, poursuivent leur évolution et leurs engagements dans cette dynamique, forces de propositions et acteurs au sein de cette plateforme d'offres de services diversifiés, permettant ainsi d'accompagner des personnes adultes en situation de handicap sur différents sites et selon leurs projets de vie. Ces modes d'accompagnement présentés en foyer d'hébergement, en colocation, en habitat autonome, en habitat partagé, en totales interactions, participent pleinement sur le territoire agenais et roquentin, à l'anticipation et la prévention des risques de rupture favorisant la fluidité dans les parcours des personnes vulnérables. Cette approche par les droits et les parcours de vie favorise l'autodétermination des personnes et est un axe central, ainsi qu'un levier pour poursuivre et mener à bien cette transformation. Ceci implique que les accompagnements soient fondés sur les libertés, les droits et les attentes des personnes concernées, ainsi que sur la reconnaissance de leurs compétences.



SAVS Jasmin : accompagnement d'adultes en situation de handicap travaillant ou non en ESAT ou retraités d'ESAT, vivant en autonomie en habitat diffus.

Dispositif APPART+ : proposer des réponses à des jeunes adultes en situation de handicap dans une dynamique inclusive vivant à leurs domiciles, en habitat partagé ou en habitat diffus, en adaptant un accompagnement global sur les aspects liés au logement, à l'autonomie, à l'inclusion sociale, à la citoyenneté, à la formation et à l'insertion professionnelle (dans la mesure du possible).

Site de Récahort : accompagnement d'adultes en situation de handicap travaillant en ESAT ou non, ou en cours de construction d'un projet professionnel.

Site Beljouan : adaptation de l'accompagnement aux besoins des personnes en situation de handicap vieillissantes ou en perte d'autonomie

Structures intermédiaires :

- tremplin expérimental vers l'inclusion sociale, en logement autonome, permettant aux personnes de pouvoir développer et pérenniser une autonomie suffisante selon leurs capacités afin d'accéder à plus ou moins long terme au SAVS.
- retour progressif vers un mode d'hébergement collectif pour les personnes dont la perte d'autonomie ne permet plus une vie autonome en logement individuel.

CHVS DE L'AGENAIS

I. PRESENTATION

Agrément

Le dernier agrément est issu d'un arrêté du Conseil Départemental du Lot et Garonne du 29 mars 2019 : *A compter du 1^{er} avril 2020, le CHVS est ramené de 70 places à 68 places (hors deux places dédiées aux stagiaires), ainsi réparties :*

- Un foyer de 20 places situé sur la Commune de Laroque Timbaut (47340), site de Beljouan, Un foyer de 40 places situé sur la commune de Roquefort (47310), site de Récahort,
- Des structures intermédiaires de 8 places rattachées au complexe d'hébergement et incluses dans les foyers ou dans la cité, soit une minoration de 2 places transférées vers le SAVS.

Missions

« Les établissements et services qui accueillent ou accompagnent les personnes handicapées adultes qui n'ont pu acquérir un minimum d'autonomie leur assurent un soutien médico-social et éducatif permettant le développement de leurs potentialités et des acquisitions nouvelles, ainsi qu'un milieu de vie favorisant leur épanouissement personnel et social. Un décret détermine les obligations de ces établissements et services, notamment la composition et les qualifications des équipes pluridisciplinaires dont ils doivent disposer. » Article L344-1-1 CASF

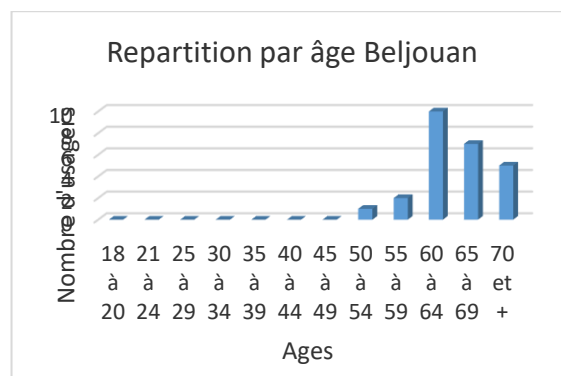
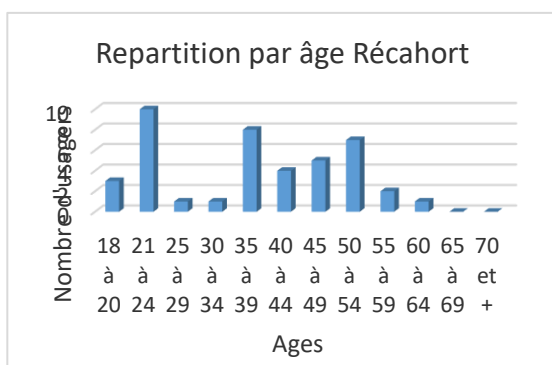
Le CHVS de l'Agenais a pour vocation de contribuer à la réalisation du Projet Personnalisé de personnes adultes en situation de handicap par un accompagnement adapté en hébergement favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité. De ce fait, le complexe d'hébergement se doit :

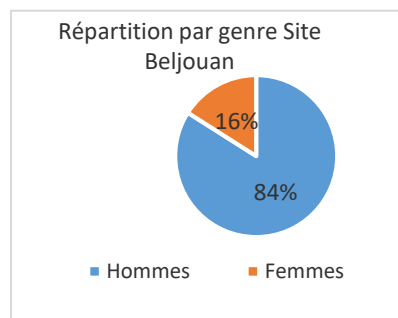
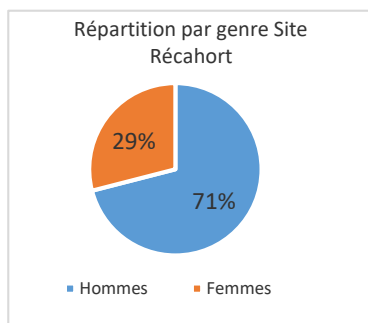
- d'accueillir des personnes majeures en situation de handicap et de leur proposer des réponses graduées ouvrant des perspectives d'évolution dans leurs parcours,
- de leur proposer un hébergement et un accompagnement social, éducatif, thérapeutique,
- d'offrir un cadre de vie sécurisant, favorisant le bien-être, l'épanouissement de chacun et l'acquisition de la meilleure autonomie possible,
- de respecter les niveaux d'autonomie des usagers en leur garantissant des possibilités d'évolution au sein d'un dispositif souple (passerelle du foyer collectif vers des structures intermédiaires type villas en colocation ou appartements individuels).

Ainsi le CHVS de l'Agenais est en capacité de présenter un dispositif de réponses diversifiées permettant d'envisager une solution la plus adaptée possible aux besoins de chacun. En vue de travailler les sorties et les orientations, le CHVS de l'Agenais développe un partenariat privilégié avec le SAVS Jasmin, qui accompagne les personnes en situation de handicap vivant dans des logements autonomes. Sa prestation de services est consolidée par :

- Les Hébergements sur deux sites
- Les Structures Intermédiaires en ville

II PERSONNES ACCUEILLIES





Motif de l'accompagnement

Le foyer d'hébergement accueille des personnes ayant une déficience, avec ou sans troubles associés. Nous notons une hétérogénéité des handicaps :

- Déficits mentaux légers à moyens
- Trisomie 21
- Troubles mentaux stabilisés avec des troubles associés
- Troubles du comportement, du caractère, handicap social
- Handicap psychique
- TSA
- Addictions

Durée moyenne de prise en charge

L'accompagnement des personnes peut prendre effet sur notification de la MDPH à partir de l'âge de 18 ans et tout au long de la vie. Les personnes retraitées peuvent donc continuer à bénéficier de l'accompagnement par le CHVS de l'Agenais, si elles le souhaitent.

Nombre d'entrées (avec origine de la demande)

Site Récahort		Site Beljouan	
Nombre	De	Nombre	De
1	IME Les Rives du Lot	1	SAVS Jasmin
2	Ets m-social hors association		

Nombre de sorties (avec orientation)

Site Récahort		Site Beljouan	
Nombre	Vers	Nombre	Vers
1	Retour en famille	1	EHPAD
1	EHPAD		
2	Réorientation vers un SAVS et Foyer H		
1	Déménagement autre département		

III EVOLUTION DE L'ACTIVITE

Nombre de journées

- Nombre de places agréées : 68
- Nombre d'usagers inscrits 31/12/2025 : 66

Tableau des activités des sites

Années	Budgétisé	Réalisé
2023	24580	22810
2024	24580	24506
2025	24252	24483

Projets développés en 2025

Spécificités du site Récahort

La grande majorité des personnes accueillies à Récahort ont un rythme de vie étroitement lié à leur activité professionnelle : les journées et semaines de travail (à temps plein ou temps partiel) jalonnent l'organisation de la vie au complexe d'hébergement, où chacun rentre à son domicile, selon ses occupations et bénéficie ainsi d'un logement (studio de 25 m²) respectant sa vie privée et son intimité. Les projets d'autonomie dans la vie quotidienne se développent considérablement et prennent différentes directions en fonction de chaque personne accompagnée. Des demandes de réorientation vers une vie en appartement en ville sont fréquentes, soutenues par le souhait d'un accompagnement par un SAVS.

L'autonomie du quotidien devient alors une priorité tant dans les capacités à entretenir un studio, que dans le travail des compétences sociales et d'équilibrage d'un budget. La partie liée à l'alimentation est également privilégiée, faisant l'objet d'une autogestion hebdomadaire ou mensuelle pour ceux qui le souhaitent. L'atelier cuisine hebdomadaire, encadré par les éducateurs, permet de passer par une phase d'apprentissage collectif avant de se lancer dans le « faire seul ». C'est également un moment convivial, en petit groupe, propice aux interactions sociales qui favorisent la pair-aidance, le savoir vivre et le savoir être. Il a été mis en place 3 à 4 ateliers cuisine par semaine comptant 4 à 5 personnes.

La notion de pair-aidance a pris tout son sens dans le quotidien permettant de se soutenir mutuellement et partager des compétences dans l'intérêt de permettre à chacun d'évoluer vers une autonomie (courses, utilisation des transports en commun, sorties en ville, ...). C'est une démarche d'empowerment aussi bien pour le pair-aidant que le pair-aidé.

Des accompagnements dans les projets d'insertion socio-professionnelle peuvent être activés pour les personnes qui n'ont pas encore pu franchir cette étape dans leur parcours. Ils sont l'occasion de partenariats multiples, avec des centres de formations divers et également avec des organismes permettant à la personne de passer par un bilan de compétences avant de lancer un nouveau projet. L'insertion professionnelle peut constituer un socle à la participation et au sentiment d'utilité sociale inhérent au projet de vie. Une personne ayant intégré le foyer en 2023 a effectué des stages en milieu ordinaire en 2024 ainsi que plusieurs stages en ESAT en 2025 avec une embauche sur l'atelier blanchisserie en décembre 2025. Les trois admissions de l'année 2025, sont des jeunes de moins de 25 ans, travailleurs d'ESAT. Un d'entre eux a démissionné de l'ESAT pendant sa période d'essai ; un parcours d'insertion professionnelle a été mis en œuvre avec la mission locale d'Agen et un travail d'autonomie autour de la mobilité.

Spécificités du site de Beljouan

Le CHVS de l'Agenais site Beljouan a orienté son accompagnement à destination des personnes en situation de handicap dans un processus de vieillissement et/ou de perte d'autonomie. L'accompagnement s'effectue autour de deux grands axes :

L'axe éducatif : le maintien et la prévention autour des acquis cognitifs sont travaillés lors de différentes activités comme des jeux de société, des loisirs créatifs, soins aux animaux.... Des activités sportives en interne et l'extérieur sont également proposées afin de maintenir une forme physique en lien avec une bonne hygiène de vie : piscine, marche, activités du Comité Départemental du Sport Adapté (CDSA), atelier « Bien-être », intervention du GE-APA Santé/nutrition.

Un accompagnement verbal guidé ou un accompagnement complet à la toilette ainsi qu'un accompagnement à l'entretien du studio sont proposés aux personnes selon leurs besoins.

L'accès au parcours de soin et à la santé : la coordination du parcours de soin est nécessaire dans l'accompagnement des personnes dont les compétences ne leur permettent pas une fluidité et une aisance dans les réponses à apporter au maintien d'une bonne santé globale. La prise en compte des besoins de chacun en matière de santé doit être facilitée par la structure qui est un vecteur de l'accès aux soins et à la santé. En 2024, il avait été observé une perte d'autonomie significative en lien avec le développement de maladies neuro-évolutives de plusieurs personnes accompagnées. Le développement du partenariat médical et paramédical en lien avec l'accentuation des besoins actuels, dans l'attente d'une réorientation plus adaptée aux pathologies, a ouvert de nouvelles perspectives. Cela a permis de mettre en place l'intervention d'équipes mobiles directement au domicile de la personne (l'équipe mobile médico-sociale du CHD La Candélie et l'Equipe Mobile de soins de confort du CHD d'Agen-Nérac) couplée avec un travail d'accompagnement et de soutien de l'équipe pluridisciplinaire du CHVS de l'agenais. Également, le développement du partenariat d'ESMS et d'EHPAD a permis de travailler l'orientation de personnes dont les besoins médicaux ne permettaient plus un accompagnement sécurisé au sein de l'établissement.

En 2025, les formations sur les thématiques de l'accompagnement de l'avancée en âge des personnes en situation de handicap, la manutention et la mobilisation des personnes dépendantes et les maladies neuro-évolutives (les connaître, les comprendre et les accompagner) permettent à l'équipe de développer ses connaissances et d'adapter ses accompagnements au plus près des besoins. Le vieillissement et la perte d'autonomie nécessitent un accompagnement renforcé de la personne (temps de toilette, préparation des vêtements, perte d'autonomie partielle ou complète sur l'entretien du studio, problème d'incontinence qui entraîne une augmentation des interventions des agents logistiques à la lingerie, vigilance lors des temps de repas avec un risque de fausse-route accentué, risque de chute en augmentation avec un public plus vulnérable lors de la déambulation...). Des réorientations vers des structures plus adaptées à ces évolutions sont envisagées et travaillées avec les familles et les mandataires, mais se trouvent confrontées à des manques de réponses par faute de places d'Aide Sociale et aussi par méconnaissance du handicap (refus de certaines demandes en EHPAD).

Spécificités des Structures Intermédiaires

La Structure Intermédiaire est une « passerelle » permettant aux personnes de pouvoir pérenniser et développer une autonomie suffisante selon leurs capacités afin d'accéder, lorsqu'elles ont développé les habiletés nécessaires et que l'état psychique leur permet, au SAVS Jasmin.

En 2025, sur les trois colocataires de la villa du Passage, un a intégré un appartement autonome à Agen avec sa compagne en novembre 2025. Un colocataire dont la SI ne correspondait pas aux besoins d'accompagnement a réintégré un studio au foyer de Récahort ; un résident de Récahort qui a fait un stage d'immersion de 3 semaines sur la SI a intégré celle-ci en milieu d'année 2025.

Cela peut être également le support d'une arrivée progressive en hébergement sur le site de Beljouan, pour des personnes en perte d'autonomie et ne pouvant plus rester seule à domicile.

En 2022, l'acquisition par l'ALGEEI de deux villas à proximité du site de Beljouan a permis l'accueil de trois personnes sur une première villa dont une qui se trouvait déjà en structure intermédiaire et deux arrivant du SAVS Jasmin.

En 2025, une personne accompagnée par la SI a été accueillie en studio et une personne accompagnée par le SAVS Jasmin est arrivée à la SI.

Initiatives sportives au CHVS de l'Agenais

Le partenariat entre le club de basket d'Aubiac et le CHVS de l'Agenais site de Récahort est toujours probant : 6 personnes sont engagées dans un esprit d'équipe significatif (journées de championnats d'Aquitaine, Championnat d'Aquitaine, Coupe d'Aquitaine et Championnat de France) leur permettant de

terminer 4ème du championnat régional et 11ème du Championnat de France dans leur catégorie à Mont-de-Marsan. Ces victoires sont venues récompenser les efforts de ce collectif soudé, déterminé et engagé leur permettant de se maintenir en 1ère division dans leur catégorie.

L'activité tir à l'arc le vendredi après-midi, rassemble des personnes accompagnées des deux sites. Celles-ci ont participé aux épreuves qualificatives pour les championnats de France à Saint Pierre-du-Mont (40) en janvier 2025. Malgré des performances de qualité, ils ne sont pas qualifiés mais ont comme toujours éprouvé un grand plaisir à participer à cette compétition.

La danse Country fidélise toujours assidument 2 personnes. Elles sont sollicitées pour les événements, sorties proposées par le club de Country et y participent sur les week-ends et ou en fin d'année.

La pétanque est toujours une activité sollicitée par les personnes de Récahort. En 2025, 8 personnes se sont mobilisés afin de participer aux compétitions de pétanque proposées par la fédération du Sport Adapté.

Toutefois, un changement dans la procédure de classification des compétiteurs par le sport adapté sur le dernier semestre 2025 peut possiblement bouleverser la composition des équipes notamment sur la triplète en 2026. Egalement, des personnes participent régulièrement aux activités pétanques proposées dans le village de Roquefort sur la période estivale.

La natation adaptée a de nouveau été particulièrement appréciée cette année. Entre 8 et 11 personnes y participent de façon assidue tous les mardis soir. Six personnes ont participé à la compétition inter-régionale à Ambares (33) en vue des qualifications des championnats de France à Saint Raphael en juin 2025. Quatre personnes se sont qualifiées et ont participé à ces championnats de France entre le 18 et 21 juin 2025. Deux personnes se sont qualifiées pour des demi-finales dans leurs catégories. Après ces championnats de France, une personne a décidé, en plus de son entraînement hebdomadaire avec le foyer, de s'inscrire dans un club de natation ordinaire à Villeneuve sur Lot.

Activités culturelles et de loisirs au CHVS de l'Agenais

Sur le site de Récahort : Des activités perdurent et font l'objet de sorties régulières, comme la marche pratiquée par un petit groupe. Durant la période estivale des sorties ont été proposées telles que le parc Walibi et Aqualand, la fête du village de Roquefort en juillet, les vides-greniers, des visites culturelles (Aquarium du Bugue en Dordogne ; Gouffre de Padirac dans le Lot, villages...), des sorties Karting, des piques niques dans les lacs de Casteljaloux, Gondrin, Ludo Park de Nérac, des journées à l'océan, une sortie dans la ville de Toulouse. Des personnes ont pu également profiter des marchés gourmands pendant la période estivale. Sur la période de Noël 2025, il a été proposé des sorties sur les différents marchés de Noël. Tous ces supports permettent une participation concrète à la vie de la cité et plus largement à la vie de la société en créant du lien social et en favorisant l'inclusion.

Toujours d'actualité, les projets éducatifs qui jalonnent la semaine sont autant de supports que les éducateurs mettent en œuvre dans les accompagnements: atelier cuisine, atelier loisirs créatifs, sorties en ville et achats divers. Une Activité Esthétique / Estime de soi mise en place depuis 2022 avec l'aménagement d'un espace dédié au bien-être, où chacun peut bénéficier d'un moment privilégié basé sur le Care, perdure, et est apprécié par les personnes accompagnées.

Une dizaine de personnes ont émis le souhait de pouvoir pratiquer de la gymnastique douce. Un intervenant extérieur intervient sur le site de Récahort le lundi après-midi et le mardi. Ces deux créneaux ont été réfléchis en fonction de l'emploi du temps des personnes intéressées : le lundi après-midi pour les personnes présentes sur le foyer en journée et le mardi soir pour les travailleurs.

Le partenariat mis en place avec le GEM L'Etoile Bleue d'Agen ou une personne se rend 3 fois par semaine reste efficient. Celui-ci pratique le rugby le samedi matin 2 à 3 fois par mois. Il participe également à des sorties en soirée pour assister à des matches de rugby avec le Gem sur Agen et Bordeaux.

Des sorties régulières au stade Armandie lors des matchs du SUA Agen à domicile se sont poursuivies sur 2025 ; 5 à 6 personnes peuvent s'y rendre une à deux fois par mois en fonction du calendrier.

L'activité au Creuset à Boé se poursuit avec deux personnes inscrites.

Six personnes se sont mobilisées et ont participé au spectacle de l'Assemblée Générale de l'ALGEEI en juin 2025 en collaboration avec l'association Clown en Route sur le thème du cirque.
Lors de dernières élections législatives de 2025, plusieurs personnes ont souhaité être accompagnées à voter à Roquefort ; une sensibilisation à été effectuée en amont sur les modalités de vote et l'accessibilité des différents programmes en FALC.

Sur le site de Beljouan,

La musicothérapie animée par un prestataire extérieur perdure depuis presque deux ans. Des après-midis dansants et des séances cinéma sont organisés dans l'enceinte de l'établissement.

D'autres activités ont continué telles que la piscine de Malbentre à Villeneuve/ Lot le jeudi soir ainsi que la pétanque et la randonnée de façon ponctuelle. En partenariat avec l'ESAT Agnelis, les personnes accompagnées bénéficient de l'activité jardin communautaire et de l'accueil café. Le jardin communautaire étant très prisé, un après-midi supplémentaire est proposé aux personnes.

La participation au spectacle de l'Assemblée Générale de l'ALGEEI a permis de mettre en avant un travail sur le thème du cirque en partenariat avec « Clown en route ».

L'évolution du public vers une perte d'autonomie croissante, demande à l'équipe pluridisciplinaire d'adapter au quotidien les activités. Des sorties à la journée notamment lors de la période estivale sont proposées afin de répondre au plus près au bien-être des personnes (marchés gourmand, musée du pruneau, aquarium du Bugue, goûter dansant, sorties dans des lacs du département).

Autres faits marquants

Les après-midis « portes ouvertes » du 19/09/2025 à Récahort et du 26/09/2025 à Beljouan furent l'occasion de partager un moment de convivialité avec les familles et les partenaires autour d'une présentation des différents projets de l'année écoulée (activités éducatives, événements marquants.) ponctué par un goûter.

Repas de Noël : Les personnes accompagnées par le site de Récahort et Beljouan ont fait le choix d'un repas traiteur confectionné et servi par les jeunes préparant un titre professionnel restauration de l'IME de Fongrave. le 11 décembre pour Récahort et le 16 décembre pour Beljouan.

14/15 juin 2025 : participation au WE festif avec la ville d'Agen pour l'occasion du 50ieme anniversaire du jumelage avec la ville allemande de Dinslaken (aide au montage et démonatge de stands place Wilson, présence dans la tenue de stands de spécialités culinaires).

Axes d'amélioration et d'évolution :

Sur le site de Récahort, le partenariat extérieur tant sur le plan culturel, insertion professionnelle, sportif et ou médical continue d'être renforcé. En 2025, un partenariat a débuté avec l'équipe mobile médico-sociale du CHD de la Candélie ainsi qu'avec l'équipe Smart du CHD de la Candélie qui accompagne un public jeune jusqu'à 25 ans. Ce dernier partenariat a débuté pour une personne ayant intégré le foyer en juillet 2025 ; une rencontre avec l'équipe pluridisciplinaire a pu être mise en place afin de présenter d'autres situations préoccupantes et des accompagnements doivent débiter sur le début d'année 2026.

Le partenariat concernant le médical et paramédical (équipe mobile de soins notamment) et les structures d'orientation type EHPAD et EAM sur le site de Beljouan a été étoffé de façon significative en 2025 avec une poursuite pour l'année 2026.

IV ORGANIGRAMME

Effectifs en ETP

Secteur	Fonction	Equivalent ETP
Direction/Encadrement	Directrice	0.90
	Adjointe de Direction	1
Administratif	Comptable	1
	Secrétaire	0.75
	Rédactrice	1
	Employée administrative	0.50
Médical/paramédical	Psychiatre	0.118
	Psychologue	0.42
	Aide-soignant	1.75
	Infirmière	1,025
Educatif	Cheffe de Service	1
	Moniteurs éducateurs	8.50
	AES/ AMP	6 (dont 2 en veille de nuit)
	Auxiliaire de vie	1
Logistique	Ouvrier des services log.	1
	Agents d'entretien	5.21
	Lingère	1.5
	Garde malade	2

Mouvement des personnels

Les départs de Récahort et Beljouan en 2025 :

- 1 démission de l'IDE à 0.50 ETP (Beljouan)
- 2 départs en retraite de 2 moniteurs éducateurs (Récahort)
- 1 licenciement pour inaptitude d'un agent logistique (Récahort)

Nous avons recruté en 2025 :

- 1 agent de service logistique sur Récahort
- 2 Moniteurs Educateurs sur Récahort

Formations 2025

- 10 professionnels de Beljouan « Manutention et mobilisation des personnes dépendantes »
- 11 professionnels de Récahort « Perfectionnement autisme »
- 2 professionnels « Premiers secours en santé mentale »
- 5 professionnels « recyclage habilitation électrique » + 1 professionnel formation initiale
- 5 professionnels « HACCP »
- 12 professionnels « Maintien des acquis de la SST »
- 1 Directrice séminaire de direction
- 2 cadres de direction formation cadres intermédiaires

Analyse de la pratique : Le questionnaire éthique anime le quotidien des professionnels qui se trouvent en permanence dans une démarche de réflexion, soutenue par leur implication pérenne dans un travail mensuel d'analyse des pratiques.

V DEMARCHE QUALITE ET QVCT.

La Démarche Qualité :

Cette instance est commune au CHVS de l'Agenais et au SAVS Jasmin.

Des groupes de travail ont été constitués afin de procéder à la réécriture du nouveau projet d'établissement du CHVS de l'Agenais. Ces instances composées de professionnels issus de l'ensemble des services, ont permis d'assurer une représentation transversale des pratiques. La finalisation est en cours.

Dans le cadre de l'amélioration continue et au regard des préconisations de l'évaluation externe de 2024, un travail de refonte de l'enquête de satisfaction à destination des personnes accompagnées (axé essentiellement sur l'évaluation du respect des droits) a également été mené, l'objectif étant de la rendre plus accessible,

mieux structurée afin de faciliter l'analyse des résultats. Les évolutions notables : simplification des questions, adaptation du vocabulaire. Les professionnels sont munis de documents qu'ils peuvent (re)présenter à la personne accompagnée, si celle-ci n'était pas informée.

Mise à jour d'une feuille de modification horaire

Mise à jour d'une feuille « Permutation avec un collègue »

La QVCT

Les informations liées à l'entrée de l'établissement dans la démarche Qualité de Vie au Travail (QVT) ont été données aux salariées lors des réunions institutionnelles en 2022.

09/2022 : suite à appel à candidature, nomination du référent QVT commun au CHVS et au SAVS et note d'information aux salariés

01/2023 : Sollicitation auprès des professionnels de chaque site (3) pour intégrer le COPIL

03/05/2023 : 1ere réunion avec COPIL complet (Ref. QVT, Directrice, adjointe de direction, cheffe de service, 1 pro Beljouan, 1 pro Récahort, 1 pro SAVS°)

L'outil retenu par le COPIL pour le diagnostic est la création d'un questionnaire par le COPIL

- Information diffusée au salariée sur la diffusion d'un questionnaire et ses objectifs
- Distribution des questionnaires dans les bannettes individuelles des salariés
- Analyse des questionnaires par le COPIL
- Résultats de l'enquête transmis en réunion institutionnelle
- Construction du plan d'actions au regard des résultats de l'enquête/site

1er thème retenu par le comité paritaire : Relation de travail et de climat social pour lequel l'objectif à travailler sur les établissements est le suivant : Intégrer la parole de chaque salarié dans un processus de travail participatif. Le COPIL a fait le choix de mettre en place des groupes de travail pour chaque site : Récahort, Beljouan, SAVS Jasmin, APPART+, suite à l'analyse des résultats des questionnaires :

ACTION 1 Récahort : Comment faire équipe afin d'améliorer les conditions de travail au service de l'accompagnement des usagers ?

ACTION 2 Beljouan : Améliorer la communication au service de la formalisation de l'organisation

Lien avec la qualité des prestations offertes aux usagers :

- Cohérence et cohésion dans les actions mise en œuvre (Récahort)
- Répondre au problème de traitement des informations (Beljouan)

Lien avec les conditions de travail des salariés :

- Améliorer la communication entre les professionnels (Récahort)
- Améliorer la traçabilité des informations (Beljouan)

Lien avec la participation des salariés :

- Permettre à chacun de mieux de situer dans ses fonctions afin d'éviter l'ingérence et les conflits relationnels au sein des équipes
- Restaurer le sentiments d'appartenance et de reconnaissance

VI RAPPORT BUDGETAIRE

Activité :

Nombre de places agréées : 68
Nombre d'usagers inscrits au 31/12/25 : 66
Nombre de journées budgétées : 24 252
Nombre de journées réalisées : 24 483
Écart : + 231

Section d'investissement :

Prévu 2025 : 15 000 euros.
Investissements réalisés : 41 963 euros.
Écart : - 26 693 €

Entre 2023 et 2025, il était prévu au PPI un total d'investissements de 194 600 euros, nous avons investi au 31/12/2025 un montant de 178 899 euros. Pour l'exercice 2025, le CHVS a réalisé les acquisitions suivantes : 1 Lave-Linge pour la Laverie de Récahort en remplacement d'un matériel qui avait 25 ans pour un montant de 14 454 euros. Une armoire réfrigérée négative pour 587 euros. Un chauffe-eau sur la SI Beljouan pour 462 euros. Une interconnexion du système téléphonique sur Récahort de 3 990 euros. Un véhicule Direction en renouvellement pour un montant de 18 119 euros. Un renouvellement du copieur-scanner de Récahort pour un montant de 4 080 euros.

Les charges de la section d'exploitation :

Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante

Alloué 2025 : 475 000 €
Réalisé 2025 : 469 327,79 €

Excédent 2025 du Groupe 1 : 5 672,21 €

Commentaires : Des économies ont été réalisées sur toutes les lignes de dépense de ce groupe, elles compensent le coût annuel déficitaire du chauffage de 26 406 euros. Ce groupe est exceptionnellement excédentaire, le dernier exercice budgétaire positif date de 2010.

Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel

Alloué 2025 : 1 863 661,65 €
Réalisé 2024 : 2 050 396,65 €

Déficit 2024 du Groupe 2 : - 186 735 €

Commentaires : Une attention particulière a été portée sur les recours aux CDD, ces derniers sont étudiés au cas par cas. En effet, l'abandon total du remplacement à temps plein de la Déléguée Syndicale a un impact direct sur les comptes. L'effectif dédié à l'accompagnement éducatif est de fait minoré d'un ETP. A cela s'ajoute des dépenses exceptionnelles (2 départs retraite) qui n'ont pu être compensées par la reprise de provisions car elles sont inexistantes (car reprise par le CD47). Ces dépenses représentent un total de 95 267 euros pour 2 départs en retraite, ainsi qu'un licenciement pour inaptitude. Ce groupe n'est pas financé à hauteur de ses besoins malgré les efforts de l'ensemble des salariés, il manque 115 000 € de financement en 2025.

Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure

Alloué 2025 : 650 000 €
Réalisé 2025 : 660 768,44 €

Déficit 2025 du Groupe 3 : - 10 768,44 €

Commentaires : Les impôts locaux et taxes (Cgls) ne sont pas financés soit 10 047 euros. Les autres comptes se compensent entre déficits et excédents.

Les produits de la section d'exploitation

Groupe 1 : Produits de la tarification et assimilés

Alloué 2025 : 2 975 567,65 €
Réalisé 2025 : 2 942 695,15 €

Déficit 2025 du Groupe 1 : - 32 872,50 euros

Commentaires : Nous avons plus de résidents du 47 et moins de résidents qui sont extérieurs au Lot et Garonne. Le département du Lot et Garonne ne compense pas ce manque de financement. La suractivité sur le 47 viendra compenser ce déficit à hauteur d'environ 60 000 €.

Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation

Alloué 2025 : 13 094,00 €

Réalisé 2025 : 6 267,32 €

Déficit 2025 du Groupe 2 : - 6 826,68 euros

Commentaires : La cession du véhicule de direction pour un montant de 5 500 vient diminuer le déficit général de l'exercice.

Groupe 3 : Produits financiers et produits non encaissables

Alloué 2025 : 0,00 €

Réalisé 2025 : 14 922,00 €

Excédent 2025 du Groupe 3 : 14 922,00 euros

Commentaires : Ces reprises de subventions viennent atténuer le groupe 2 des produits.

Résultat 2025 : - 216 608,67 €

Affectation : Proposition d'affectation du déficit à N+1.

VII – CONCLUSION

En 2025, le CHVS de l'Agenais a réalisé une activité supérieure au prévisionnel de 231 journées. Les Hors département sont de moins en moins nombreux et ne représenteront plus que 3 personnes en début 2026.

Malgré une gestion rigoureuse, avec une maîtrise importante des dépenses du G1 et un recours aux CDD limité aux priorités, nous présentons cette année à nouveau un résultat déficitaire pour le CHVS de l'Agenais. Un plan d'économie a été soumis par l'Association au Conseil Départemental, envisageant notamment la transmission de la gestion d'une structure intermédiaire vers le SAVS Jasmin.

L'avancée en âge des personnes en situation de handicap, associée à l'aggravation de maladies neuro-évolutives, impactent lourdement les conditions de fonctionnement de la structure du site de Beljouan. En 2026 il n'y aura plus que 3 personnes avec un statut de travailleur. Les situations se médicalisent, et leur accompagnement vers des établissements plus adaptés sont confrontés à des manques de disponibilités ou des refus liés aux multi pathologies.

Cette évolution, qui se montre récurrente, nécessite de repenser les modes d'accompagnement et conduit vers une projection de 5 places de FAM, permettant de répondre à la problématique d'adaptation du plateau technique, et également à la problématique financière actuelle.

**La Directrice,
Sandrine CLEMENT**

SAVS JASMIN

I - PRESENTATION du SAVS Jasmin

Agrément

Une demande d'extension du SAVS Jasmin a été formulée en 2021 auprès du Conseil Départemental de Lot et Garonne, afin d'inclure le dispositif APPART+ dans le fonctionnement global et les effectifs du service, qui serait ainsi porté à une capacité d'accompagnement de 85 personnes.

Par arrêté du 14 novembre 2022, portant modification de l'autorisation de fonctionnement du SAVS Jasmin, il est précisé que la capacité du SAVS Jasmin domicilié à Agen passe de 75 à 85 places.

Missions

« Les Services d'Accompagnement à la Vie Sociale ont pour vocation de contribuer à la réalisation du projet de vie de personnes adultes handicapées par un accompagnement adapté favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité. » (Art. D312-162 du Code de l'Action Social et des Familles (CASF)). Selon l'arrêté du 14 novembre 2022 du Conseil Départemental du Lot et Garonne, le SAVS Jasmin assure l'accompagnement de personnes reconnues en situation de handicap et orientées par la Commission des Droits et de l'Autonomie de la MDPH.

Selon le décret du 11 mars 2005 spécifique au SAVS, cette mission d'accompagnement des personnes dans leur insertion sociale et/ou professionnelle se traduit concrètement par :

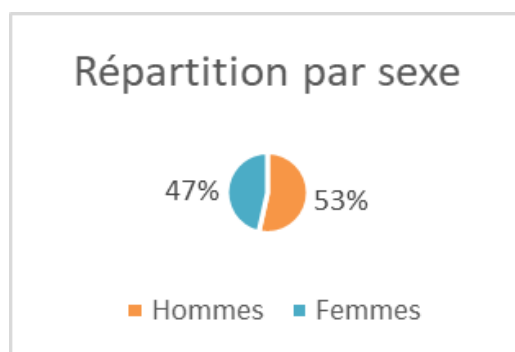
- Une évaluation des besoins et des compétences de la personne
- L'identification de l'aide à mettre en œuvre et l'apport d'informations et de conseils personnalisés
- Le suivi et la coordination des actions des différents intervenants
- Une assistance dans les actes quotidiens de la vie
- Un soutien des relations sociales et familiales
- Un appui contribuant à l'insertion scolaire, universitaire, professionnelle
- Un accompagnement éducatif et psychologique

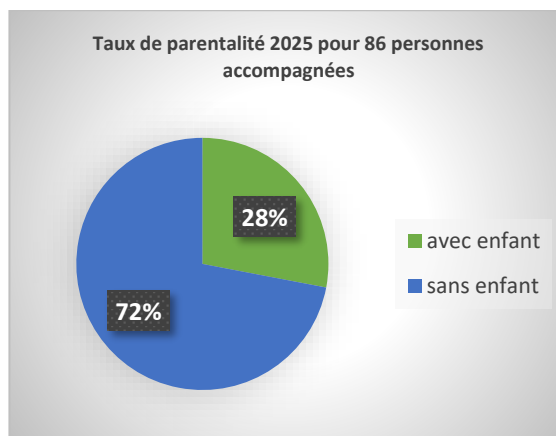
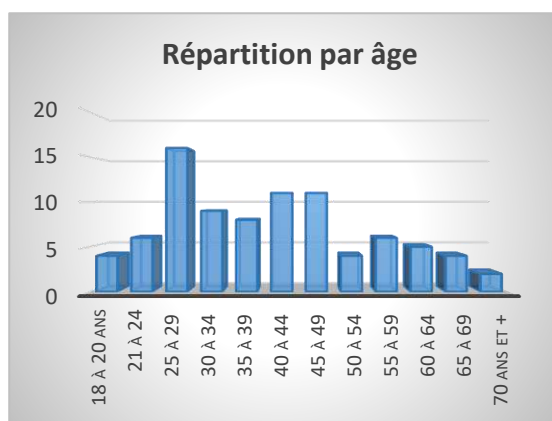
La co-construction du projet singulier de la personne accompagnée

Cette démarche se caractérise par la co-construction entre la personne accompagnée et le professionnel, d'un suivi personnalisé sous forme d'entretiens individuels réguliers, de visites à domicile, d'accompagnements dans différents types de démarches (administratives, accès aux soins, courses, etc.) et dans la mise en lien avec des acteurs sociaux, médico-sociaux et sanitaires du territoire. Le professionnel du SAVS Jasmin a ainsi un rôle de facilitateur dans le parcours de vie de celui qu'il accompagne.

II PERSONNES ACCOMPAGNEES

Au 31/12/2025, les effectifs du SAVS Jasmin comptent 86 personnes accompagnées par le service.





Motif de l'accompagnement

Nous constatons :

⇒ **Le Vieillissement de la population et la perte d'autonomie.**

Est considérée comme personne handicapée vieillissante « toute personne qui a entamé ou connu sa situation de handicap avant de connaître par surcroît les effets du vieillissement » (Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) « L'adaptation de l'intervention auprès des personnes handicapées vieillissantes » Mars 2015). **Ces accompagnements représentent plus de 25% de la totalité des situations suivies par le SAVS Jasmin.**

Le vieillissement chez les personnes en situation de handicap peut entraîner une diminution des capacités fonctionnelles, une augmentation de certaines maladies ou l'apparition de handicaps ajoutés, une perte des acquis... ceci de façon prématurée.

En ce sens, des projets spécifiques sont développés afin d'accompagner les personnes vieillissantes en situation de handicap. Depuis plusieurs années maintenant, le SAVS Jasmin s'est attaché à adapter ses interventions, qui peuvent être déclinées au regard de cette même recommandation :

- Anticipation des risques liés au vieillissement,
- Repérage des signes et des effets du vieillissement,
- Réponses graduées aux besoins de la personne
- Accès aux soins
- Accès facilitant le parcours de l'utilisateur avec une passerelle en Structure Intermédiaire en colocation rattachée au foyer d'hébergement de Beljouan (1 réorientation d'un usager du SAVS vers le foyer de Beljouan en 2025 et une réorientation d'une personne accompagnée vers le foyer de Beljouan 1^{er} semestre 2026)
- Recherche de partenariats extérieurs en corrélation avec la situation et les besoins de la personne accompagnée

Le SAVS Jasmin met tout en œuvre et à cet effet s'entoure de divers partenaires pour que la personne soit maintenue le plus longtemps possible à son domicile si tel est son choix : aide-ménagère, portage de repas, aides à la toilette, accompagnement à la gestion des loisirs et des activités, organisation de l'habitat en colocation...

⇒ **L'accroissement des situations de Parentalité :**

28 % des personnes accompagnées par le SAVS Jasmin sont en situation de parents.

Accompagner et soutenir des personnes en situation de handicap dans l'exercice de la parentalité fait partie intégrante des missions du SAVS Jasmin.

Dans la plupart des situations, les interventions des professionnels viennent à la fois assurer et rassurer les parents dans leurs fonctions, et sont fondées sur des conseils afin d'apporter des compétences et de la guidance dans les habiletés liées à l'éducation ou à l'arrivée d'un enfant.

Des partenariats sont mobilisés pour permettre aux personnes accompagnées de répondre à leur rôle de parents dans les meilleures conditions possibles (PMI, Assistante maternelle, réseau périnatal, puéricultrices, PMI, TISF, ...).

Mise en place d'actions particulières : Entretiens autour du désir d'enfant, Accompagnement de la grossesse, Soutien dans les domaines pratiques liés à la vie quotidienne de l'enfant et des parents, Accompagnement dans la relation parents/enfant.

Des ateliers ont été proposés et animés par la CESF du SAVS afin de mobiliser parents et enfants sur des activités partagées.

Ils ont pour but de :

- ✓ Renforcer le lien avec leurs enfants
- ✓ Valoriser un savoir faire
- ✓ Prendre conscience de leurs potentialités
- ✓ Rencontrer d'autres parents.
- ✓ Découvrir de nouvelles activités à reproduire en famille à la maison

Les thématiques de ces ateliers sont des réflexions co-construites à partir des souhaits et attentes des familles et de l'observation des besoins par l'équipe éducative lors des différents entretiens entre les familles et l'équipe éducative.

La thématique principale de l'année 2025 a été : ***Comment accompagner les parents à proposer de nouvelles activités manuelles et peu coûteuses, à leur(s) enfants au domicile ?***

Exemple d'ateliers : Un atelier pâtisserie pendant les vacances de toussaint, Un atelier création de décoration de Noël.

Ces ateliers ont permis de créer une pair-aidance entre les familles ainsi que du lien social entre eux.

Les familles participantes ont pu se saisir de ces ateliers et ont émis le souhait de pouvoir participer à d'autres ateliers sur l'année 2026.

Au 31 décembre 2025, 30 personnes sont en situation de parentalité et sont en demande d'être accompagnées dans leurs pratiques parentales (comportements relationnels et éducatifs que les parents mettent en œuvre dans la vie quotidienne pour assurer le bon développement de l'enfant).

Accompagner les parents en situation de handicap, c'est alors contribuer à réduire les inégalités sociales et les soutenir dans leur parentalité, ce qui entraîne la nécessité pour les professionnels du SAVS Jasmin, de coordonner les différentes actions.

⇒ **Spécificités du dispositif APPART+**

En 2015 APPART était un dispositif expérimental accordé pour le suivi de 12 jeunes adultes.

En 2021, le dispositif « APPART », devient « APPART + », en conservant ce projet initial et en y associant l'accompagnement de 8 personnes porteuses de TSA. Il glisse dans les missions d'accompagnement à domicile portées par le SAVS Jasmin dont il dépend désormais en 2022.

En 2025, 12 jeunes majeurs en cours de construction d'un projet socio-professionnel ont été accompagnés. L'accompagnement s'appuie sur l'adhésion du jeune et son pouvoir d'agir pour mobiliser ses compétences en prenant confiance en lui.

La construction d'une démarche inclusive et solidaire est au cœur du projet du dispositif APPART+. Les besoins des personnes accompagnées ont fait évoluer la prestation de service dans les domaines de la parentalité et de l'autisme.

Ainsi l'objectif de l'équipe d'APPART+ est d'amener ces jeunes vers une situation stable, qu'elle soit en milieu ordinaire ou accompagnée par une structure spécialisée (SAVS ou FH notamment). Les difficultés à surmonter sont cependant importantes et impliquent nécessairement un travail sur la longue durée. Pour y répondre, l'accompagnement de transition ne peut pas se concevoir dans l'urgence. Les jeunes accompagnés sont souvent très éloignés de l'autonomie.

Au cours de l'année, 2 personnes ont été admises. Au préalable, une était accompagnée par le Sessad de Foulayronnes et la deuxième par le Sessad d'Agen.

Insertion professionnelle :

1 stage d'évaluation à l'ESAT Agnelis

1 contrat d'apprentissage passage en 2^{ème} année BTM Chocolatier pâtisserie confiserie entreprise Agen + CFA Mont-de-Marsan

1 service civique dans une épicerie solidaire d'Agen

5 jeunes travailleurs ESAT dont plusieurs en MAD tout au long de l'année
1 projet de stage à l'ESAT Cart'service a été finalisé fin 2025 pour une réalisation 1^{er} trimestre 2026

Mobilité :

5 usagers inscrits à l'auto-école Service Mobilité de la Sauvegarde (obtention du permis AM pour 1)
5 personnes possédant leur propre véhicule
Utilisation des bus de ville et SNCF pour 4 usagers
2 personne inscrite en Auto-école en vue de l'obtention du permis voiture.
2 dossiers de carte Solitaire SNCF
2 Création de deux cartes de Bus Tempo
Utilisation des bus de l'ESAT Agnelis

Le partenariat :

La diversité des situations nécessite la mise en œuvre de partenariats adaptés à l'accompagnement du projet de la personne. Le réseau partenarial se renforce et s'enrichit :

- ADMR : intervention et soutien hebdomadaires dans la gestion du lieu de vie pour 1 jeune.
- Un accompagnement à la parentalité (de la grossesse à la naissance de l'enfant) pour deux jeunes accompagnés, une jeune femme entrée pendant sa grossesse et un jeune homme devenant papa pour la deuxième fois : partenariat avec la handipérinat, PMI, hôpital d'Agen, TISF, ADMR, assistante sociale, curateurs, le SAVS Jasmin, ...
- GEM « Etoile bleue » (Groupement d'Entraide Mutuelle) pour 2 usagers afin de favoriser la pair-aidance et le partage d'expérience en lien avec les besoins spécifiques de socialisation, et communication des publics autistes adultes.
- Le blue Box, café solidaire agenais
- Hang'Art restaurant solidaire et associatif
- Ressourcerie AFDAS : achats de vêtements et objets de deuxièmes mains ; carte alimentaire pour épicerie solidaires
- Association 4 pattes à Villeneuve sur Lot
- Association ARPA à Boé

Activités sportives et sociales :

1 personne est en adhésion libre dans une salle de sport à Agen.

Les usagers réalisent des sorties en autonomie en fonction de leur vie sociale et de leur budget.

Des rencontres collectives autour de moments conviviaux (bowling, restaurants solidaires ou autres, ballades, activités cuisine, pâtisserie, cinéma...) sont également proposées ainsi que des sorties en relation duelle en fonction des besoins et projets de chacun. Un accompagnement très spécifique sur les habiletés sociales est aussi mis en œuvre avec deux usagers porteurs de TSA, notamment avec le GEM L'étoile Bleue d'Agen.

1 personne s'est inscrite aux activités créatives de l'AFDAS et du Creuset

Soins :

Un Partenariat avec le CMP Antonin ARTAUD d'Agen perdure pour deux personnes accompagnées et donne lieu à des rencontres avec l'équipe d'infirmiers, psychologues et médecins psychiatres

Chaque jeune bénéficie d'un suivi avec un médecin traitant et a accès à un accompagnant auprès des spécialistes du secteur Agenais, département et région.

Le dispositif fonctionne avec une pharmacie agenaise et des infirmiers libéraux pour la préparation et prise de médicaments selon les besoins des usagers. Deux examens de santé ont été réalisés pour trois jeunes par le centre de santé de la CPAM. L'équipe éducative propose à chaque personne accompagnée de pouvoir en bénéficier afin d'évaluer rapidement les besoins en termes de santé pour des jeunes adultes pour qui cet aspect a souvent été délaissé.

Un partenariat avec l'équipe SMART du CHD la Candélie débuté en octobre 2023 est efficient avec l'accompagnement et suivi d'un jeune ; ce partenariat se renforce aujourd'hui par la présentation mutuelle de situations d'accompagnements sur des réorientations.

L'accompagnement des personnes avec TSA est un axe d'évolution du dispositif APPART+ autour de la mise en œuvre d'une organisation d'accueil et de montée en compétence des pratiques. L'objectif était que les jeunes avec TSA puissent bénéficier d'un accompagnement adapté, dans le cadre d'une colocation en

Habitat Partagé, en partenariat avec les auxiliaires de vie d'un Service d'Aide A Domicile. L'accompagnement de 4 jeunes adultes porteurs de TSA depuis le 01/12/2021 (en aménagement creton sur l'IME des Rives du lot) dans une villa T4 à Laroque Timbaut s'est poursuivi par l'ouverture d'une seconde villa, sous le même modèle, le 01/12/ 2022 pour 4 autres jeunes.

Chaque habitant des villas est accompagné par des professionnels du Dispositif APPART+ et des professionnels d'un service d'aide à domicile.

L'année 2025 a été marquée, à la demande des familles par un changement de partenaire ; ce sont les professionnels d'Elite Handicap qui accompagnent les jeunes colocataires depuis Mai 2025 dans leur quotidien.

En lien avec les familles et les auxiliaires de vie, une animatrice intervient au quotidien dans les maisons, et deux éducateurs spécialisés coordonnent les parcours des jeunes en fonction de leurs besoins et attentes, et assurent le lien avec les partenaires extérieurs autour des projets d'autonomie. Des outils spécifiques de communication sont créés, adaptés au quotidien en fonction des observations et analyses réalisées. Des formations sont proposées chaque année aux coordinateurs et à l'animatrice en ce sens. Afin de favoriser le « vivre ensemble » et les interactions sociales, des activités sont également proposées au sein des villas ou en extérieur :

- Habiletés domestiques (accompagnement au ménage et rangement de leur chambre et des parties communes, gestion du linge, préparation au repas, ateliers pâtisserie, jardinage et potager ...)
- Activités manuelles et créatives (dessin, poterie, objets de décoration, peinture...)
- Jeux de sociétés
- Atelier détente et relaxation dans une salle d'activité aménagée au sein d'un lieu commun aux deux villas
- Ping Pong, trottinette, jeu de ballons...
- Séance hebdomadaire de Gymnastique à la salle Levallois de Laroque Timbaut
- Séance hebdomadaire de natation au centre aquatique villeneuvois
- Séance bihebdomadaire d'équitation avec le centre Equestre Hantayo + 2 accompagnements individuels
- Musicothérapie
- Sorties de loisirs (mini-golf, Walligator, Monkey, VertigoPark, brasserie, restaurants, bowling, cinéma...)
- Bibliothèque municipale
- Balades et randonnées
- Courses alimentaires, marchés locaux
- Basket Inclusif
- Projet de partenariat avec le Bowling d'Agen sur un atelier nettoyage de quilles sur premier trimestre 2026

Insertion professionnelle :

1 jeune qui était en immersion sur un atelier spécifique à l'ESAT Agnelis une fois par semaine a été titularisé sur l'année 2025 en temps partiel 2 jours par semaine. Il s'y rend avec le transport en commun d'Agnelis. Il est également en immersion au foyer Beljouan avec un autre colocataire sur la mise du couvert 1 fois par semaine.

Nombre de suivis par le SAVS Jasmin

	2023	2024	2025
Personnes suivies accordées	85	85	85
Personnes suivies réalisées	88	86	86

Entrées SAVS Jasmin		Sorties SAVS Jasmin	
Nombre	De	Nombre	Vers
9 (7 SAVS, 2 APPART)	2 mandataires 2 ADIPH 2 MPDH 2 SESSAD 1 ESAT	9 (dont 7 SAVS et 2 APPART)	2 Réo.Ets MS hors asso 2 Réo Ets Ms Asso 4 Milieu ordinaire 1 Retour en famille
Entrées dispositif APPART+		Sorties dispositif APPART+	
Nombre	De	Nombre	Vers
2	1 Famille 1 IME Casseneuil	2	1 Ets MD hors asso 1 retour famille

III EVOLUTION DE L'ACTIVITE

Les accompagnements éducatifs et sociaux sont prédominants sur le médical. Néanmoins, nous constatons chaque année une forte augmentation concernant les accompagnements vers les instances médicales, qui suivent étroitement la courbe d'avancée en âge des personnes accompagnées. Le suivi des Personnes Handicapées Vieillissantes représente 25% des situations accompagnées par le SAVS Jasmin au 31/12/2025. Le service répond pleinement à la commande sociale.

Il est également constaté que les nouvelles demandes de suivis s'apparentent de plus en plus à des accompagnements où le projet global de la personne reste à construire, tant sur le plan social que professionnel.

De nouvelles demandes d'accompagnements ont été enregistrées avec une prédominance pour des personnes jeunes présentant essentiellement des troubles psychiatriques. La commission d'admission s'est réunie 3 fois en 2025.

Le partenariat : Selon les particularités et l'évolution de chaque suivi, un large réseau de partenaires est développé et est en constante évolution :

- Des partenaires du secteur médico-social et sanitaire : le service de périnatalité du CHU, le CHD de la Candélie, le dispositif SMART, Handissiad 47, les Centre Médico-Psychologiques, le SAMSAH, l'hôpital, la clinique, les divers spécialistes, les médecins généralistes, les pharmacies, les kinésithérapeutes, le planning familial, les associations comme AIDES et l'ANPAA, le centre Pierre Fouquet, l'IREPS, Handi Santé, Clé des sens (association accueil de jour Alzheimer)
- Des partenaires sociaux : les bailleurs sociaux et les bailleurs privés, les services de mandataires judiciaires, les services d'aide à domicile, les associations sportives et culturelles...
- Des partenaires en lien avec l'emploi : les professionnels d'ESAT, CAP Emploi, l'ADIPH, des employeurs
- Des partenaires familiaux : le maintien des liens familiaux est soutenu par le SAVS Jasmin selon les souhaits de la personne.
- Des partenaires en lien avec la parentalité : la PMI, le CAMPS, les IME, Handipérinat, les crèches, les écoles, les puéricultrices de secteur, les travailleuses familiales, les familles d'accueil, le juge des affaires familiales et le juge des enfants, les services d'Action Educative en Milieu Ouvert

Axes d'amélioration, d'évolution

Le travail de réflexion engagé autour de la parentalité reste central et en développement constant que cela soit sur la formation (« Accompagnement à la parentalité des personnes en situation de handicap » pour l'ensemble de l'équipe du SAVS en décembre 2025), le développement des ateliers. Ceux-ci ont été fréquentés et appréciés. Un nouveau travail de co-construction est en cours avec les familles afin de mettre en place de nouveaux ateliers en 2026 permettant de renforcer les compétences des personnes accompagnées dans leur parentalité.

La pair aide observée pendant les ateliers parentalités a fait émerger un projet autour d'ateliers en pair aide co-animé par un usager volontaire. L'informatique est le premier thème qui va être abordé : une personne accompagnée par le SAVS a proposé d'animer un atelier autour d'une initiation informatique

envers d'autres personnes accompagnées par le SAVS. Cet atelier, encadré par la CESF du SAVS Jasmin devrait voir le jour sur le premier trimestre 2026.

Le partenariat est également un axe fort de développement avec des rencontres programmées :

- **Santé** : France Alzheimer, ressource essentielle pour des usagers concernés par des maladies neuro-évolutive. Une formation autour des maladies neuro-évolutives pourrait avoir lieu sur l'année 2026
- **Vie sociale et économique** : L'AFDAS, ressourcerie, épicerie alimentaire, ateliers créatifs, venue de partenaires pour présentation et rencontres, possibilité de bénévolat, entreprise d'insertion ; Ménages Services sur les emplois dans le secteur d'insertion par l'activité économique (IAE) – 1 personne accompagnée en projet professionnel dans ce secteur devrait être embauchée par cette entreprise d'insertion sur le premier trimestre 2026.
- **Prévention et reconstruction** : Maison des S, prévention et accompagnement des femmes victimes de violences

IV ORGANIGRAMME

Effectifs en ETP

Secteur	Fonction	Équivalent ETP
Direction/Encadrement	Directrice	0.10
Administratif	Secrétariat	0.25
Médical/paramédical	Aide-soignant	0.25
	Psychologue	0.183
Educatif	Éducateurs spécialisés	6
	Moniteur éducateur	3
	CESF	1

Mouvement des personnels

- Pas de mouvements (ni entrées ni sorties)

Formations 2025

- 1 professionnel formation « Premiers secours en santé mentale »
- 3 professionnels formation « Risques routiers »
- 8 professionnels formation « Accompagnement à la parentalité »
- 3 professionnels formation « Maintien et actualisation des compétences de SST »

L'analyse de la pratique : Le questionnement éthique anime le quotidien des professionnels qui se trouvent en permanence dans une démarche de réflexion, soutenue par leur implication pérenne dans un travail mensuel d'analyse des pratiques.

V DEMARCHE QUALITE ET QVCT

La Démarche Qualité :

Cette instance est commune au CHVS de l'Agenais et au SAVS Jasmin.

Des groupes de travail ont été constitués afin de procéder à la réécriture du nouveau projet d'établissement du CHVS de l'Agenais. Ces instances composées de professionnels issus de l'ensemble des services, a permis d'assurer une représentation transversale des pratiques. La finalisation est en cours.

Dans le cadre de l'amélioration continue, un travail de refonte de l'enquête de satisfaction a également été mené, l'objectif était de la rendre plus accessible, mieux structurée afin de faciliter l'analyse des résultats. Les évolutions notables : simplification des questions, adaptation du vocabulaire. Les professionnels sont munis de documents qu'ils peuvent (re)présenter à la personne accompagnée, si celle-ci n'était pas informée.

Mise à jour d'une feuille de modification horaire

Mise à jour d'une feuille « Permutation avec un collègue »

La QVCT

Les informations liées à l'entrée de l'établissement dans la démarche Qualité de Vie au Travail (QVT) ont été données aux salariées lors des réunions institutionnelles en 2022.

09/2022 : suite à appel à candidature, nomination du référent QVT commun au CHVS et au SAVS et note d'information aux salariés

01/2023 : Sollicitation auprès des professionnels de chaque site (3) pour intégrer le COPIL

03/05/2023 : 1ere réunion avec COPIL complet (Réf. QVT, Directrice, adjointe de direction, cheffe de service, 1 pro Beljouan, 1 pro Récahort, 1 pro SAVS°)

L'outil retenu par le COPIL pour le diagnostic est la création d'un questionnaire par le COPIL

- Information diffusée au salariée sur la diffusion d'un questionnaire et ses objectifs
- Distribution des questionnaires dans les bannettes individuelles des salariés
- Analyse des questionnaires par le COPIL
- Résultats de l'enquête transmis en réunion institutionnelle
- Construction du plan d'actions au regard des résultats de l'enquête/site

1er thème retenu par le comité paritaire : Relation de travail et de climat social pour lequel l'objectif à travailler sur les établissements est le suivant : Intégrer la parole de chaque salarié dans un processus de travail participatif. Le COPIL a fait le choix de mettre en place des groupes de travail pour chaque site

ACTION 3 : SAVS Jasmin: Formaliser des process organisationnels ACTION 4 : APPART + : Mener une réflexion autour de l'organisation des deux services APPART+ (Habitat diffus et Habitat partagé): Récahort, Beljouan, SAVS Jasmin, APPART+, suite à l'analyse des résultats des questionnaires :

Lien avec la qualité des prestations offertes aux usagers (en 2 à 3 lignes) :

- Resituer le niveau des prises de décisions (SAVS Jasmin)
- Améliorer l'organisation du travail (APPART+)

Lien avec les conditions de travail des salariés (en 2 à 3 lignes) :

- Permettre à chaque professionnel de repérer le champ de ses responsabilités (SAVS Jasmin)
- Améliorer l'organisation interne du service (APPART+)

Lien avec la participation des salariés (en 2 à 3 lignes) :

- Permettre à chacun de mieux se situer dans ses fonctions afin d'éviter l'ingérence et les conflits relationnels au sein des équipes
- Restaurer le sentiments d'appartenance et de reconnaissance

VI RAPPORT BUDGETAIRE

Activité :

Nombre de places agréées : 85 (dont 20 APPART+) Nombre d'usagers inscrits au 31/12/25 : 86

Section d'investissement :

Prévu 2025 : 0 euros.

Investissements réalisés : 11 995 euros.

Écart : - 11 995 €

Un report d'investissement⁴¹ 2024 à hauteur de 20 000 euros a été reporté sur cet exercice, il concerne l'acquisition d'un véhicule, ce qui a été réalisé pour un montant de 11 995.

Les charges de la section d'exploitation

Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante

Alloué 2025 : 15 000 €

Réalisé 2025 : 12 984,14 €

Excédent 2025 du Groupe 1 : 2 015,86 €

Commentaires : Les dépenses de ce groupe sont maîtrisées.

Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel

Alloué 2025 : 486 648,00 €

Réalisé 2025 : 430 455,36 €

Excédent 2025 du Groupe 2 : 56 192,34 €

Commentaires : Un 0,30 ETP d'ES n'a pas pu être pourvu à l'année, ainsi que le poste de la psychologue 0,183 ETP. Les remplacements sont limités.

Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure

Alloué 2025 : 51 000,00 €

Réalisé 2025 : 71 686,30 €

Déficit 2025 du Groupe 3 : - 20 686,30 €

Commentaires : L'impact des loyers non financés est de 7 455 euros, Idem pour les frais de siège à hauteur de 4 808 euros, le transfert en réserve d'une cession d'un véhicule pour 4 900 euros. La maintenance liée au Logiciel NOVRH et les licences pour un montant de 2 703 euros ne sont pas financés.

Les produits de la section d'exploitation

Groupe 1 : Produits de la tarification et assimilés

Alloué 2025 : 551 462 €

Réalisé 2025 : 551 462 €

Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation

Alloué 2025 : 1 186,00 €

Réalisé 2025 : 5 900,00 €

Excédent 2025 du groupe 2 : 4 714,00 €

Commentaires : Produit sur cession d'immobilisation pour 4 900 euros.

Groupe 3 : Produits financiers et produits non encaissables

Alloué 2025 : 0,00 €

Réalisé 2025 : 1 821,13 €

Excédent 2025 du Groupe 3 : 1 821,13 euros

Commentaires : Reprise annuelle sur la provision pour les licences Imago.

Résultat réalisé 2025 : 44 057,33

Affectation : Proposition d'affectation de l'excédent sur le déficit du CHVS de l'Agenais ou en réserve de compensation.

VII CONCLUSION

Le SAVS Jasmin réalise largement l'activité demandée avec des candidatures constantes pour un suivi à domicile de personnes en situation de handicap vivant en autonomie dans leurs logements.

L'équipe se stabilise, ce qui permet d'approfondir certains domaines d'interventions, comme la mise en place d'ateliers d'habiletés diverses permettant aux personnes accompagnées de développer leurs compétences et de prendre confiance en elles. Une formation sur la parentalité est venue renforcer les professionnels dans leurs interventions.

Des projets d'orientations vers le CHVS de l'Agenais site de Beljouan ont été développés pour des personnes vieillissantes et en perte d'autonomie, et souffrant également d'isolement.

La coordination et la facilitation des parcours de soins sont d'autant plus développées au regard des situations accompagnées, dans le domaine de la santé mentale notamment.

Le dispositif d'habitat partagé à Laroque, APPART+, se stabilise également, avec l'arrivée d'un nouveau partenaire de l'aide à domicile à la demande des familles. Une stabilité est également retrouvée entre les colocataires, car nous ne constatons plus de déménagement depuis Août 2025.

**La Directrice,
Sandrine CLEMENT**

Foyer La Couronne

FOYER LA COURONNE



I – Présentation de l'établissement

FOYER DE VIE LA COURONNE- E.A.N.M.

Prestations d'accompagnement
 52 places • BOÉ (47)

1. Modalités d'accueil



- Hébergement permanent (35 pl.)
- Accueil de jour (10 pl.)
- Accueil modulable (5 pl.)

- Accueil temporaire (2 pl., 90j/an)
- Projet personnalisé de vie
- Orientation CDAPH / MDPH

2. Accompagnement éducatif



- Projet personnalisé SERAFIN-PH
- Pair-aidance et entraide
- Autodétermination / empowerment

- Référent éducatif coordinateur
- Documents en FALC
- Groupes de travail mixtes

3. Soins et santé



- Soins médicaux (cure) : médecin, infirmières
- Partenaires : SSIAD, HANDISSIAD
- Accès aux spécialistes (HANDISANTE)

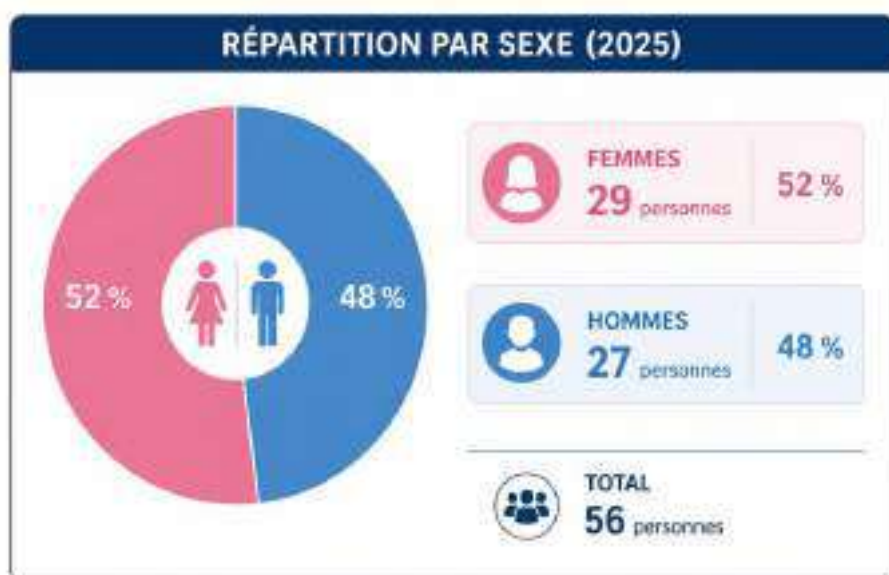
- Prendre soin (care) : Snoezelen, balnéo
- Sophrologie, psychomotricité
- Éducation en santé (ETP)

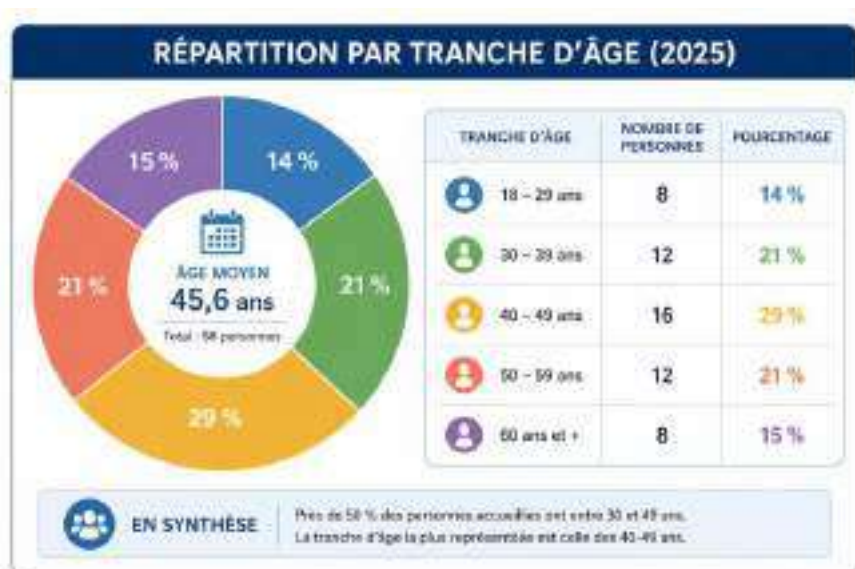
4. Vie intime et affective	→	• Droit à la vie affective et sexuelle • Ateliers consentement (planning familial) • Ateliers corps et sens	• Référente psychologue • Accès à un espace privé • Circulaire du 5 juillet 2021
5. Inclusion et citoyenneté	→	• Activités sportives (CDSA 47) • Projets culturels et artistiques • Participation aux manifestations de Boé	• Exercice du droit de vote • Conseil de la Vie Sociale (CVS) • Villa autonomie / habitat inclusif
6. Numérique et I.A.	→	• Capsule VirtySens (réalité virtuelle) • Dossier unique IMAGO (DUI) • Outils numériques sécurisés	• Alphabétisation numérique • Prévention des risques en ligne • Télémédecine / applications cognitives
7. Qualité et éthique	→	• Démarche qualité HAS (PACQ 2024-2028) • Prévention maltraitance et violence • Traitement des événements indésirables	• Enquêtes satisfaction • Groupe d'analyse des pratiques (GAPP) • QVT / RSE / développement durable

Légende des couleurs par domaine

1. Accueil	2. Éducatif	3. Santé	4. Vie intime	5. Citoyenneté	7. Qualité
6. Numérique					

II – Personnes accueillies





Commune d'origine

Les Résidents sont majoritairement originaires du Lot et Garonne, 11 usagers sont originaires d'autres départements : Gironde, Charentes Maritimes, Val d'Oise, Gers, et Seine et Marne.

MOUVEMENTS 2025

Nombre d'entrées et origine de la demande / Nombre de sorties et orientation

SERVICE	HEBERGEMENT	ACCUEIL DE JOUR	TOTAL
AU 01/01/25	42	13	55
ENTRÉES	1	1	2
SORTIES	1	0	1
AU 31/12/25	42	14	56

SITUATION AU 01/01/25
55 personnes

ENTRÉES : 2 personnes

SORTIES : 1 personne

SITUATION AU 31/12/25
56 personnes

EN SYNTHÈSE : Au cours de l'année 2025, l'établissement a accueilli 2 entrées (1 en hébergement et 1 en accueil de jour) et 1 sortie (en hébergement). La capacité d'accueil globale est passée de 55 à 56 personnes.

III – Évolution de l'activité

ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ 2025										
MOIS	PJ (Prévisions journalières)			PJM (Prévisions Total Mensuel)			AJ (Accueil de Jour)			TOTAL GÉNÉRAL
	PJ	Variation vs PJM	Cumul PJ	PJM	Variation vs PJ	Cumul PJM	AJ	Variation vs PJM	Cumul AJ	Cumul Total
JANVIER	1 238	0	1 238	1 238	0	1 238	226	0	226	1 539
FÉVRIER	1 176	0	2 414	1 176	0	2 414	303	0	429	2 843
MARS	1 289	26	3 703	1 263	-23	3 677	227	38	656	4 359
AVRIL	1 229	6	4 932	1 223	-6	4 900	234	46	890	5 822
MAI	1 173	-46	6 105	1 218	68	6 118	195	29	1 085	7 206
JUN	1 231	-2	7 336	1 233	64	7 351	226	58	1 311	8 647
JUILLET	1 192	44	8 528	1 199	-7	8 550	207	30	1 518	10 044
AOÛT	1 091	19	9 619	1 072	19	9 622	149	-7	1 667	11 285
SEPTEMBRE	1 261	42	10 880	1 276	-15	10 898	231	40	1 898	12 778
OCTOBRE	1 293	32	12 173	1 268	-7	12 166	266	57	2 164	14 337
NOVEMBRE	1 238	71	13 411	1 167	-29	13 333	304	12	2 368	15 779
DÉCEMBRE	1 099	46	14 510	1 089	10	14 423	184	20	2 552	16 094
TOTAL ANNUEL	14 510	-	14 510	14 422	-	14 422	2 552	-	2 552	18 094



TOTAL PJ RÉALISÉ
14 510
journées



TOTAL PJM PRÉVISIONNEL
14 422
journées



TOTAL AJ RÉALISÉ
2 552
journées



TOTAL GÉNÉRAL RÉALISÉ
18 094
journées



EN
SYNTHÈSE

L'activité 2025 est positive de façon exceptionnelle.

Une nouvelle personne a été intégrée en accueil de jour afin de compenser les absences pour divers motifs sur ce type d'accueil.

Certaines personnes en accueil de jour sont également accueillies en hébergement temporaire.

On constate aussi une baisse importante de l'absentéisme en 2025.

Projets développés et partenariats



- Projets culturels : cette année encore, en partenariat avec la mairie de Boé, les personnes accompagnées ont participé au Salon des arts créatifs en créant des œuvres et en les exposant. Les résidents ont également participé au Salon de la lecture.

Les résidents ont pris part aux ateliers « Rencontre au Hang'Art façon papotin » portant sur différents thèmes tels que les forces de l'ordre, le journalisme, ...

Durant l'été, les sorties sur les marchés ruraux locaux sont aussi des moments de découverte, de convivialité et de partage autant que les soirées et manifestations à thèmes en période estivale.

- Projets inclusifs, solidaires et écoresponsables : en partenariat avec les bouchons d'amour, l'AFDAS et le Hang 'art, des personnes mènent un projet éthique, solidaire et écoresponsable.
Le tri sélectif est activement mené par l'ensemble des personnes au sein de l'établissement.
- Projet médiation animale : les conventions de partenariats avec la SPA et Chevalons ensemble ont été reconduites cette année.
Les résidents se sont également investis auprès du Centre de soins de la faune sauvage de Tonneins. Fin 2024, les alpagas, Nelson et Leonardo sont arrivés sur l'établissement, suivis par Obiwan et Octavia, les falabellas, en février 2025. Les personnes accompagnées accueillent régulièrement des visiteurs (partenaires / familles) pour leur faire visiter la mini ferme et leur présenter le projet de soins aux animaux.
- Projets sportifs : les résidents se sont investis dans les différentes sorties proposées par le CDSA 47 : randonnées, tir à l'arc (avec participation aux championnats de France), pétanque, activités pour les personnes vieillissantes, football, basket, etc.
Un groupe de 4 résidents a de nouveau relevé le « défi voile » à la Rochelle.
Les résidents pratiquent des activités sportives inclusives tels que la gym volontaire, les sorties à la piscine, le tir à l'arc...
- Projets de vie et projet professionnel : plusieurs stages de découverte en ESAT ont eu lieu, en partenariat avec l'ESAT Agnelis et Cart'Service de l'association La Sauvegarde.
Les projets de certains résidents prévoient leur participation auprès des cuisiniers, de l'agent logistique ou des agents de service.
- Projets inclusifs et de partage d'expérience : Fort du succès des éditions précédentes, le Duoday a de nouveau mobilisé les résidents avec la formation de multiples duos au sein de diverses entreprises.
Les résidents ont manifesté un vif intérêt à participer au DuoSport, manifestation qui favorise la complicité et la cohésion d'équipe plutôt que la performance.
La participation au repas des aînés a permis aux résidents de partager un moment de convivialité avec les autres séniors de la commune.
L'établissement a mis en place un partenariat avec l'ESAT Cart'Service, en accompagnant une travailleuse qui intervient à temps partiel sur des missions d'entretien des locaux.
- Autodétermination : Un résident a représenté le foyer lors d'un colloque sur l'autodétermination. Accompagné par un professionnel, il a pu témoigner de son parcours personnel et exposer les initiatives favorisant le pouvoir d'agir des résidents au quotidien.
- Vie affective et sexuelle : des ateliers dédiés à cette thématique ont été régulièrement proposés, offrant aux résidents un espace de parole sécurisé pour aborder les questions d'intimité, de consentement et de respect de l'autre.
- Citoyenneté : un groupe de travail dédié à cette thématique élabore un livret du citoyen en FALC. Ce support recense les droits et devoirs de chacun tout en facilitant la compréhension des enjeux civiques au quotidien. Une fois finalisée, ce livret sera diffusé à l'ensemble des résidents.
- Projets artistiques d'expression, de réalisation, création, dépassement de soi :
 - En partenariat avec l'association Clown en Route, un groupe de personne participe à des journées d'intégration en établissement scolaire mais également à des ateliers d'expression artistique et corporelle.
 - Un partenariat a été instauré avec l'association « La voie des possibles » pour animer des ateliers d'expression théâtrale.

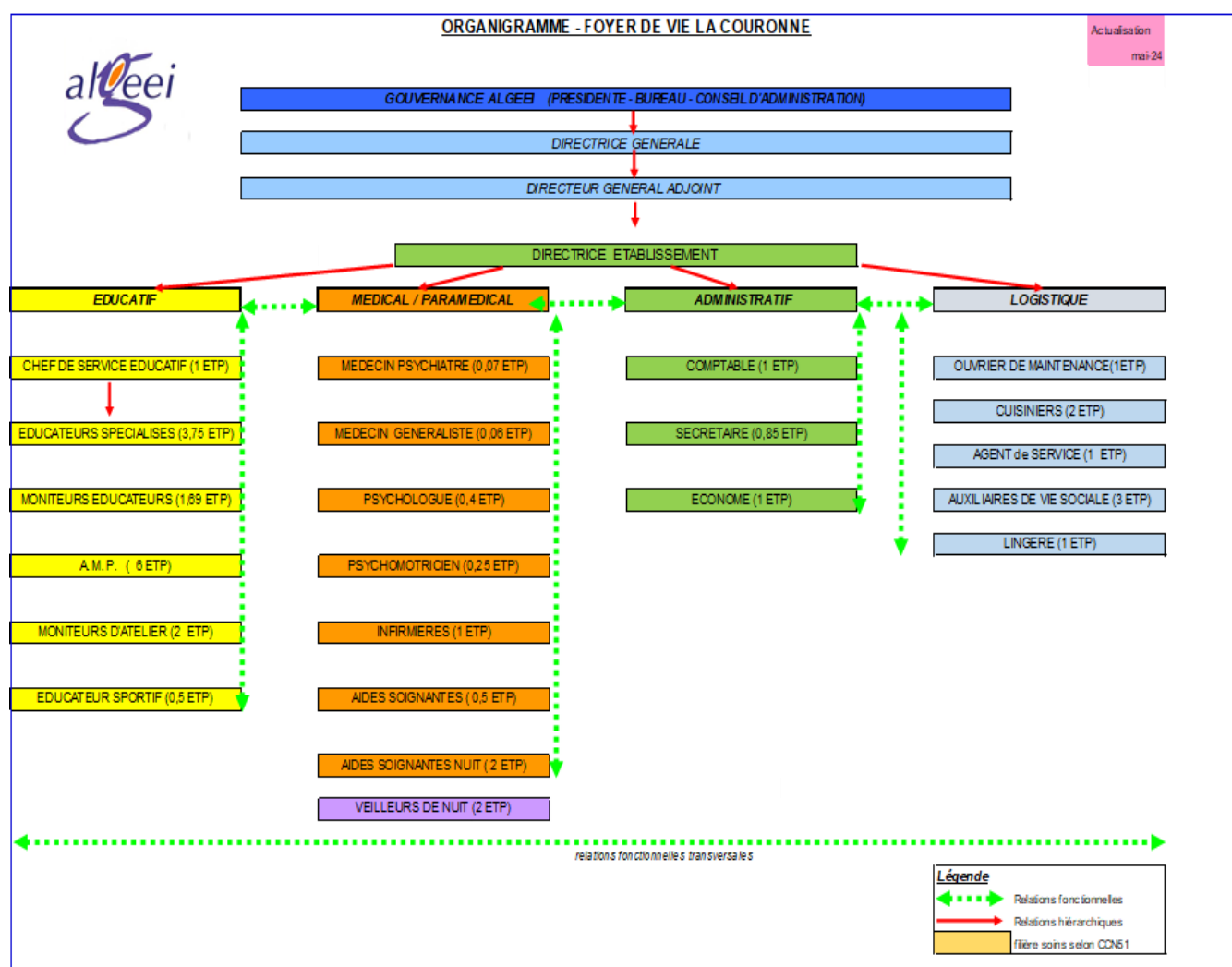
- o Cette année les personnes investies dans les ateliers techniques de création ont participé à la préparation et à la décoration de l'Espace culturel François MITTERAND à l'occasion de la fête de l'ALGEEI lors de son assemblée générale.

Axes d'amélioration, évolutions

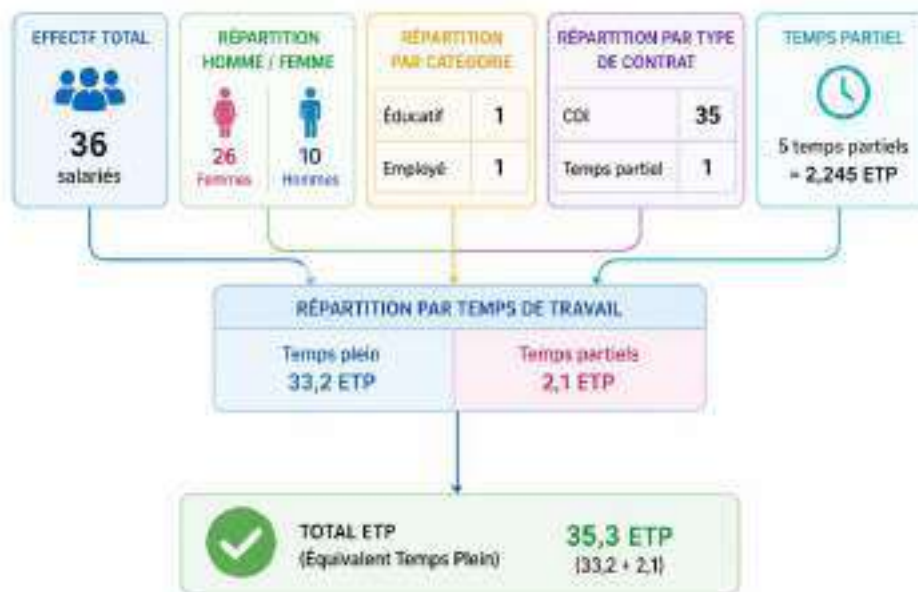
Les ateliers d'expression théâtrale ont ouvert la réflexion à l'opportunité de rechercher des partenariats dans le domaine de l'expression musicale, artistique, culturelle par le moyen d'ateliers centrés sur le corps et le mouvement pour venir compléter l'offre de service actuel.

Concernant les animaux, les résidents poursuivent leur implication dans l'aménagement de l'environnement et la construction d'un second enclos, principalement par le groupe « atelier technique ». La réhabilitation d'un bâtiment existant comme lieu de soins des animaux est le projet qui reliera 2025 à 2026 pour aboutir au projet ferme avec une infrastructure adaptée au bien-être animal et aux apprentissages des soins aux animaux par les personnes accompagnées.

IV – Organigramme 2025



Effectifs ETP



	ETP	Catégorie	Catégorie	C-M-E	H-F
1	1	35	éducatif	Maîtrise	Femme
2	1	35	éducatif	Employé	Femme
3	1	35	administration	Maîtrise	Femme
4	1	35	généraux et rest°	Employé	Femme
5	1	35	éducatif	Employé	Femme
6	1	35	éducatif	Employé	Femme
7	1	35	AVS	Employé	Femme
8	1	35	éducatif	Employé	Femme
9	1	35	éducatif	Employé	Femme
10	1	35	paramédical	Employé	Femme
11	1	35	paramédical	Employé	Femme
12	0,25	8,75	paramédical	Employé	Femme
13	1	35	éducatif	Employé	Femme
14	1	35	éducatif	Employé	Femme
15	1	35	éducatif	Maîtrise	Femme
16	0,685	23,98	éducatif	Employé	Femme
17	1	35	éducatif	Employé	Femme
18	1	35	paramédical	Employé	Femme
19	1	35	direction	Cadre	Femme
20	1	35	éducatif	Cadre	Femme
21	1	35	AVS	Employé	Femme
22	1	35	généraux et rest°	Employé	Femme
23	0,85	29,75	administration	Employé	Femme
24	1	35	éducatif	Employé	Femme
25	1	35	paramédical	Employé	Femme
26	0,4	14	paramédical	Employé	Femme
27	1	35	éducatif	Maîtrise	Homme
28	1	35	paramédical	Employé	Homme
29	1	35	AVS	Employé	Homme
30	1	35	paramédical	Employé	Homme
31	1	35	généraux et rest°	Employé	Homme
32	1	35	administration	Maîtrise	Homme
33	1	35	généraux et rest°	Employé	Homme
34	0,06	2,1	médical	Cadre	Homme
35	1	35	généraux et rest°	Employé	Homme
36	1	35	éducatif	Employé	Homme
36 salariés	33,2 ETP			26 F et 10 H	
5 temps partiels = 2,245					

Mouvements de personnel

30/06/2025	Veilleur de nuit	1,00		32,25
01/07/2025	Veilleur de nuit		1,00	33,25
30/08/2025	Veilleur de nuit	1,00		32,25
13/09/2025	Veilleur de nuit		1,00	33,25
				33,25
ETP au 31/12/2025 :				33,25

L'année a été marquée par le départ à la retraite d'un salarié.

Formations



V- Démarche qualité – Démarche QVCT



S'agissant de la démarche QVCT dont le thème est les outils de communication interne, la dynamique et le rythme de travail en 2025 ont été plus irréguliers.

VI – Rapport budgétaire

Analyse par groupe

GROUPE 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante :

Des dépenses importantes ont été réalisées en consommation énergétiques, comme l'eau +6 247.45€ à cause en partie d'une rupture de canalisation, et d'une estimation sur l'année entière en 2024 qui ne nous a pas permis d'anticiper l'impact sur 2025. Des charges importantes en chauffage gaz +15 270.65€ à cause des variations de tarifs tout au long de l'année que nous ne pouvons pas maîtriser. En revanche, grâce à une étude menée par un prestataire extérieur, cela nous a permis de réaliser une économie importante sur la consommation électrique -11 908.30€, soit -30.78%.

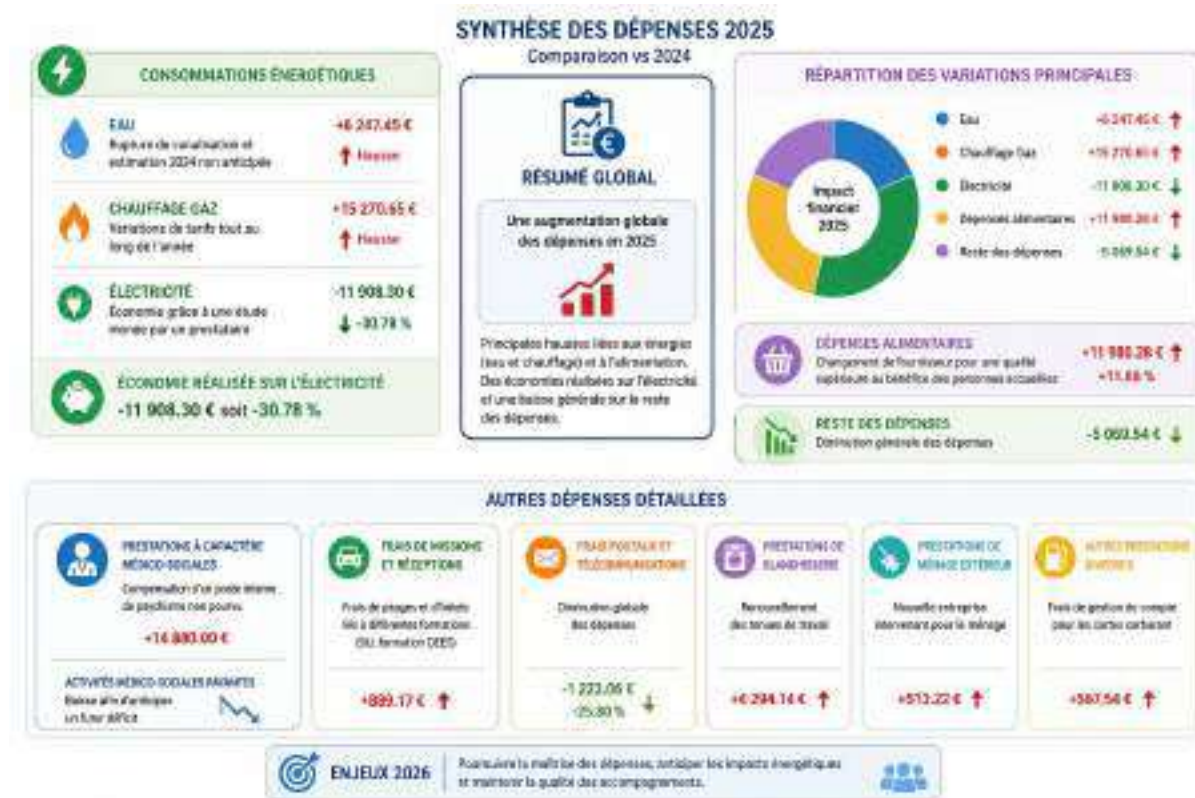
Les dépenses alimentaires ont beaucoup augmenté car nous avons changé de fournisseur, ce qui a permis de retrouver une qualité supérieure pour le bien des personnes accueillies, +11 980.28€ soit +11.88%.

En ce qui concerne le reste des dépenses on constate une diminution générale des dépenses, -5 069.54€.

Cette année nous avons fait des dépenses sur les prestations à caractères médico-sociales pour compenser un poste interne de psychiatre non pourvu pour 14 880.00€, et il y a eu une baisse d'activités médico-sociales payantes afin d'anticiper un futur déficit.

On constate une augmentation globale des frais de missions et réceptions de +889.17€, correspondant à des frais de péages et d'hôtels liés à différentes formations (DU, formation DEES). Diminution globale des frais postaux et télécommunications -1 223.06€ soit -25.80%, une augmentation des dépenses de prestations de blanchisserie, +4 294.14€ en rapport avec un renouvellement de tenues de travail, et une augmentation des

dépenses de prestation de ménage extérieur car une nouvelle entreprise intervient pour le ménage, +513.22€, et les autres prestations diverses sont des frais de gestion de compte pour les cartes carburant, +567.54€.



GROUPE 2 : Dépenses afférentes au personnel.

Nous réalisons un déficit important de -66 880.97 €, qui s'explique principalement par :

- Une indemnité de départ à la retraite pour environ 9 000.00€.
- Charges salariales de différents contrats aidés pour environ 30 000.00€
- Charges importantes de formation et de remplacement d'un salarié formé Éducateur spécialisé non financé par un organisme pour environ 25 000.00€
- Charge importante de de remplacement de salariés en longue maladie pour environ 40 000.00€
- Prestation extérieure de ménage pour 7 431.74€
- Frais de mise en place d'un abonnement à une plateforme de recrutement HUBLO, 1 499.38€
- Charges de formations non remboursées 12 969.83 €

Nous constatons un manque de financement de 130 000.00€ sur ce groupe, et nous nous sommes efforcés de réduire au maximum nos dépenses de personnel tout en conservant un accompagnement sécurisant des personnes accompagnées. Le déficit global s'explique par le coût important des départs en retraite, remplacements (formations et maladies) qui représentent plus de 70 000.00€. De plus, les différents contrats aidés (contrat de professionnalisation) entraînent des charges notables, environ 30 000.00€. Enfin, la politique de formation de l'établissement engendre de grosses dépenses en formation non financées pour 12 969.83€.

SYNTHÈSE DU DÉFICIT 2025



GROUPE 3 : Dépenses afférentes à la structure.

La location des locaux représente 68 % du budget global du Groupe 3 avec 489 452.52 €, qui a fait l'objet d'une augmentation de 12 452.52€ soit +2.6%. Cela réduit considérablement les possibilités de dépenses incontournables de fonctionnement de l'établissement.

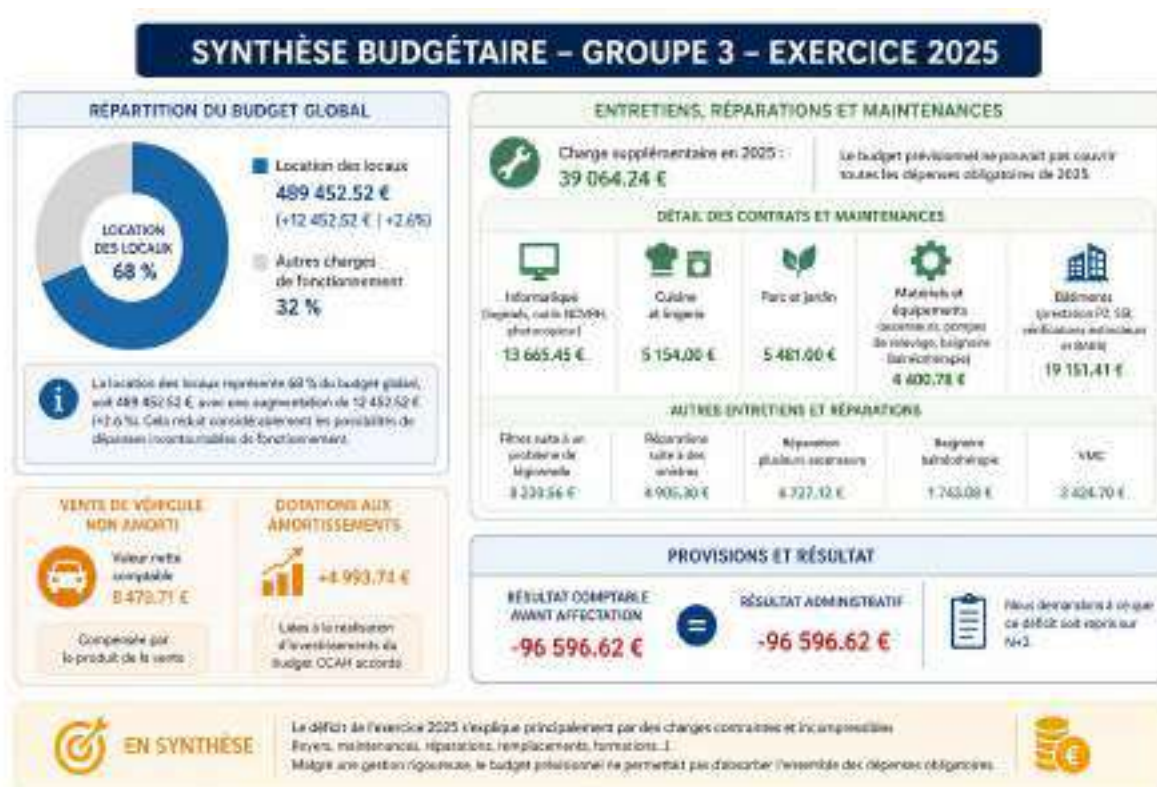
Les entretiens, réparations et maintenances représentent une charge supplémentaire de 39 064.24 €. Le budget prévisionnel ne pouvait pas couvrir toutes les dépenses obligatoires de 2025, comme les différents contrats de maintenances et locations, informatiques (logiciels, outils NOVRH, photocopieur) pour 13 665.45€, cuisine et lingerie 5 154.00€, parc et jardin 5 481.00€, différents matériels et équipements (ascenseurs, pompes de relevage, baignoire Balnéothérapie) pour 4 400.78€ ainsi que pour les bâtiments (prestation P2, SSI, vérifications extincteurs et BAES) pour 19 151.41€. A cela, s'ajoute différents entretiens et réparations pour 27 934.45€ (pose de filtres suite à un problème de légionnelle 8 230.56€, réparations suite à des sinistres 4 905.30€, réparation plusieurs ascenseurs 6727.12€, baignoire balnéothérapie 1743.08€, VMC 2 424.70€). On remarque des charges qui correspondent à la vente d'un véhicule non amorti qui avait une valeur nette comptable de 8 470.71€, qui est compensé par le produit de la vente, et une augmentation des dotations aux amortissement de +4 993.74€ avec la réalisation d'investissements liés au budget CCAH accordé.

Provisions et résultat

Le résultat comptable avant affectation est de -96 596,62 €.

Le résultat administratif est donc de -96 596.62 €.

Nous demandons à ce que ce déficit soit repris sur N+2.



VII – Conclusion

L'année 2025 a été marquée par une dynamique particulièrement riche, tant sur le plan de l'accompagnement des personnes que sur celui des projets qui continuent à se développer au sein de l'établissement.

Les nombreuses actions menées témoignent d'un engagement constant des équipes pour favoriser l'inclusion, l'autodétermination et la qualité de vie des personnes accompagnées. Les partenariats développés, les projets culturels, sportifs et innovants, ainsi que la participation active des résidents, illustrent pleinement cette volonté d'ouverture et de continuelle évolution des pratiques.

Parallèlement, l'établissement a poursuivi un travail structurant autour de la démarche qualité, en renforçant les outils, les procédures et la participation des personnes, garantissant ainsi une amélioration continue des accompagnements.

Cependant, cette année a également été fortement impactée par des contraintes budgétaires importantes. L'augmentation des charges incompressibles (énergie, alimentation, structure), conjuguée aux coûts liés aux ressources humaines (remplacements, formations, départs en retraite), a généré un déficit significatif. Malgré une gestion rigoureuse et des efforts constants pour contenir les dépenses, ces éléments structurels n'ont pu être pleinement maîtrisés.

Dans ce contexte, les enjeux pour les années à venir seront de poursuivre la maîtrise budgétaire, tout en maintenant un niveau d'accompagnement sécurisant et de qualité pour les personnes accueillies.

Ainsi, l'établissement s'inscrit dans une dynamique d'équilibre entre innovation, qualité de service et responsabilité financière, avec pour objectif de consolider durablement son projet et ses missions au service des personnes accompagnées.

**La Directrice,
Virginie PENNETIER**

Foyers La Ferrette

FOYERS LA FERRETTE

I. PRESENTATION GLOBALE DE L'ETABLISSEMENT

Le Foyer « La Ferrette », situé à Castillonnès, est un lieu d'accueil dédié aux adultes en situation de handicap présentant une déficience intellectuelle. Notre mission principale consiste à soutenir leur épanouissement, à renforcer leurs compétences en matière d'autonomie et à favoriser leur inclusion sociale. Cela se concrétise par un accompagnement éducatif et thérapeutique personnalisé, élaboré dans le cadre d'un projet personnalisé. Nous nous engageons à donner à chaque résident un rôle actif et décisionnaire dans sa propre vie institutionnelle, à travers les activités quotidiennes, les moments d'échange et les espaces de parole.

Les Foyers dépendent de l'ALGEEI 47 (Association Laïque de Gestion des Établissements d'Éducation et d'Insertion). Sa création découle d'une évaluation des besoins en matière de handicap dans le département du Lot-et-Garonne, réalisée dans le cadre du schéma départemental. Les foyers sont logés au sein d'un même bâtiment, dont la Ligue de l'Enseignement de Lot-et-Garonne en est le propriétaire.

LE FOYER DE VIE

II. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL NON-MEDICALISE

▸ **Le Foyer de vie (E.A.N.M)**, créé par arrêté du 3 février 2000 par autorisation du Président du Conseil Général du Lot-et-Garonne, accueillait 51 personnes à son ouverture, puis à ce jour 55 personnes (dont une place d'accueil temporaire). L'ouverture au public s'est faite le 9 juillet 2001. Le foyer accompagne des personnes adultes présentant une déficience intellectuelle moyenne à sévère, avec ou sans troubles associés.

Le foyer de vie se décline en 4 unités qui proposent un accompagnement adapté au degré d'autonomie de la personne :

→ **La villa de semi-autonomie** ouverte en 2010 : conformément au projet initial, la villa accueille quatre personnes présentant de réelles potentialités dans le domaine de l'autonomie quotidienne. Ceci, dans un pavillon indépendant à proximité du bâtiment principal, permettant aux personnes de consolider leurs capacités spécifiques.

→ **Le groupe Soprano** : propose une accentuation des repères par des activités le matin et l'après-midi.

→ **Le groupe De Vinci** : s'adapte au rythme de vie de la personne avec un renforcement de tous les repères institutionnels et un accompagnement accru des gestes de la vie quotidienne.

→ **Le patio** également créé en 2010. Cette unité accueille 8 personnes en situation de perte d'autonomie ou présentant un rythme de vie différent du fonctionnement du foyer de vie « classique ».

L'ensemble de la logistique, des lieux de vie, de repas et de loisirs sont pensés ainsi que l'encadrement, le contenu et les repères d'activité. Le rythme proposé tient compte des attentes de la personne favorisant ainsi un apaisement des tensions liées aux contraintes collectives.

Afin d'éviter les effets de cloisonnement, des passerelles sont mises en place entre les différents groupes ainsi qu'avec le Foyer d'Accueil Médicalisé dès que les activités le permettent.

III. LES PERSONNES ACCUEILLIES

Le foyer de vie accueille des personnes présentant une déficience intellectuelle moyenne à sévère, avec ou sans troubles associés, conformément à son agrément. Les résidents accueillis ne nécessitent pas de suivi médical constant en théorie, mais ne sont pas ou plus en capacité de travailler en milieu ordinaire ou même dans un environnement protégé.

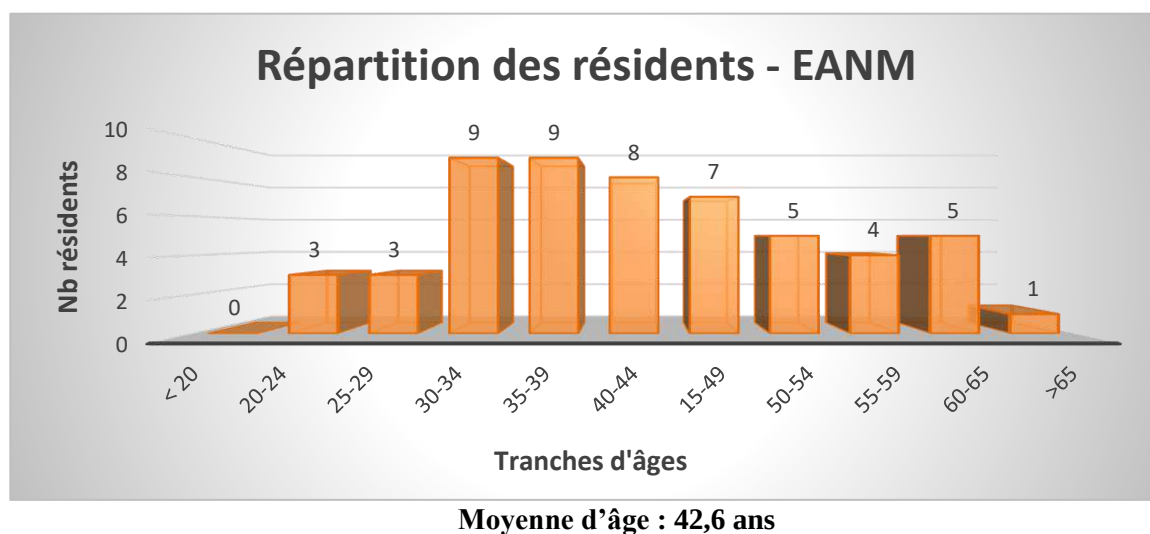
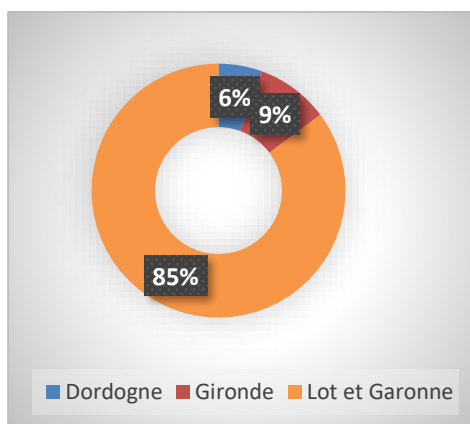
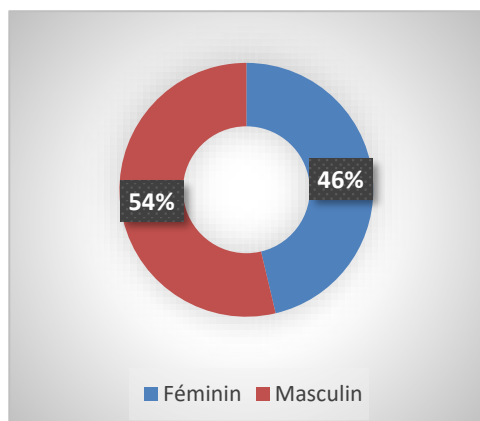
L'admission est conditionnée à un avis favorable de la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées), exprimé par une notification d'orientation vers un foyer de vie (ou foyer occupationnel).

Le concept de déficience intellectuelle englobe en réalité une multitude de situations, caractérisées par des compétences variables dans différents domaines : rapport à l'espace et au temps, faiblesse ou absence des acquis scolaires de base, difficultés de compréhension et d'expression, capacité d'élaboration limitée... Il est important de noter que la plupart des personnes accompagnées présentent également des troubles psychiatriques associés. De plus, un quart d'entre elles sont également confrontées à un handicap physique associé.

Données statistiques au 31/12/2025

SEXE	
Féminin	25
Masculin	29

DEPARTEMENT D'ORIGINE	
Dordogne	3
Gironde	5
Lot et Garonne	46



Type d'accompagnement et durée moyenne de prise en charge :

La durée d'accompagnement dépend des besoins objectifs de la personne et de ses attentes. Elle peut démarrer à la majorité et ne connaît pas de limites supérieures, mis à part le choix ou l'exigence d'autres modalités d'accompagnement. De manière générale le turn-over est faible, ce qui implique un niveau d'attente à l'entrée qui peut être conséquent. La place d'accueil temporaire permet cependant de préparer d'éventuelles admissions et de ne pas laisser sans solutions (même s'il s'agit de solutions ponctuelles) les personnes pour lesquelles l'urgence sociale est forte.

La chambre d'accueil temporaire a été occupée toute l'année 2025, dans un premier temps par un accueil temporaire pour un essai, d'une personne en IME, puis par la suite, d'une jeune femme, qui vient d'emménager avec ses parents dans le Lot-et-Garonne.

Compte-tenu des exigences légales, mais aussi de l'extrême hétérogénéité des personnes accueillies, l'individualisation de la prise en charge est un point central de la proposition d'accompagnement. Ce suivi individuel est construit avec le résident et sa famille, à partir des attentes, mais aussi à partir de l'évaluation des besoins réalisée en équipe pluridisciplinaire. La dimension de lieu de vie est centrale et permet d'impliquer pleinement la personne. Comme nous l'avons vu dès l'introduction, notre ambition est de rendre le résident acteur et auteur de sa vie institutionnelle, ce qui préfigure la capacité d'inclusion sociale. L'autodétermination est ainsi au cœur du projet du résident et de notre projet d'établissement.

Entrées et sorties de l'année :

- Aucune entrée en 2025
- Aucune sortie en 2025

IV. EVOLUTION DE L'ACTIVITE

Nombre de journées :

L'activité initialement budgétée était de 19 507 journées et nous avons réalisé 19 882 journées, soit une suractivité de 375 journées. Cette suractivité est due principalement à la présence permanente d'un accueil temporaire qui n'était pas intégré dans l'activité prévisionnelle (pour 287 jours), mais aussi au fait que des résidents ont pris moins de vacances que ce qu'il leur est possible de faire.

Le vieillissement des usagers ainsi que de leur famille, pour un certain nombre, rend de plus en plus difficile parfois la possibilité pour eux de s'absenter du foyer. Nous risquons de plus en plus constater cette tendance sur les années à venir.

➤ **Les projets éducatifs**

- **Les activités physiques et sportives** : Le foyer a maintenu une bonne dynamique dans ce domaine grâce à une variété d'activités physiques, notamment les activités sportives proposées par l'éducateur sportif. Le bowling, la gymnastique et la danse en club sont très appréciées des résidents. Ces activités physiques sont complétées par la participation au Sport adapté. Le sport/santé est un des axes du projet d'établissement puisqu'il contribue à la prévention des effets du vieillissement chez les personnes ainsi qu'à la prévention de l'obésité.

- **Les fêtes institutionnelles** : Les fêtes institutionnelles ont rythmé l'année, créant des moments de convivialité. De la galette des rois aux fêtes de fin d'année, chaque occasion a été célébrée avec enthousiasme avec parfois l'invitation d'autres établissements ou des familles des résidents.

- **Les séjours organisés par le foyer** : Plusieurs séjours ont été organisés par le foyer de vie, offrant aux résidents l'opportunité de découvrir de nouveaux lieux en rompant avec la routine institutionnelle. Ces séjours sont toujours très plébiscités par les résidents.

- **La participation à la vie sociale et culturelle du village et alentours** : Les résidents sont toujours impliqués dans la distribution des programmes du cinéma associatif local. Ils participent régulièrement aux événements locaux, tels que les concerts, les marchés, les lotos... Ils participent également aux spectacles de fin d'année des associations de danse et de chant où leurs représentations sont toujours très applaudies.

- **Le projet collaboratif avec l'école élémentaire** : Un projet avec l'école élémentaire de Lougratte s'est déroulé en 2025, favorisant des échanges entre les résidents et les jeunes élèves autour d'un projet commun.

- **La participation au DuoDay** : Comme chaque année, les résidents ont eu l'opportunité de participer au DuoDay, une journée dédiée à la découverte du monde professionnel en partenariat avec des entreprises locales. Le succès est croissant d'année en année.

- **des activités professionnelles sous forme de stage** : En 2025, le foyer a formalisé des temps de stage en interne, avec les fonctions logistique / cuisine / entretien / lingerie. Cela a permis à un grand nombre de résident de s'inscrire dans une activité professionnelle repérée.

Partenariats avec le Foyer de vie et le FAM :

En règle générale, de nombreux partenariats sont mis en œuvre dans le canton, mais aussi au sein du département limitrophe, notre établissement étant situé sur la « frontière » avec la Dordogne. Ces partenariats permettent de proposer des activités hors institution aux usagers (clubs équestres, piscine, vie associative, sport adapté, vie culturelle, loisirs...), dans ce cas, les partenariats sont systématiquement formalisés par le biais d'une convention. Les partenariats peuvent également permettre d'étendre ou de relayer notre accompagnement : centres de soins psychiatriques ou somatiques, autres institutions médico-sociales, Centre de Ressource Autisme, Centre d'Expertise Autisme Adultes, HandiSanté 47, John Bost... Les partenariats permettent aussi de recevoir ou de dispenser des formations : écoles de travailleurs sociaux... Il s'agit donc d'ouvertures et d'enrichissements fondamentaux pour l'équilibre des usagers et de l'institution. L'accueil de stagiaires en formation s'est maintenu tout au long de l'année.

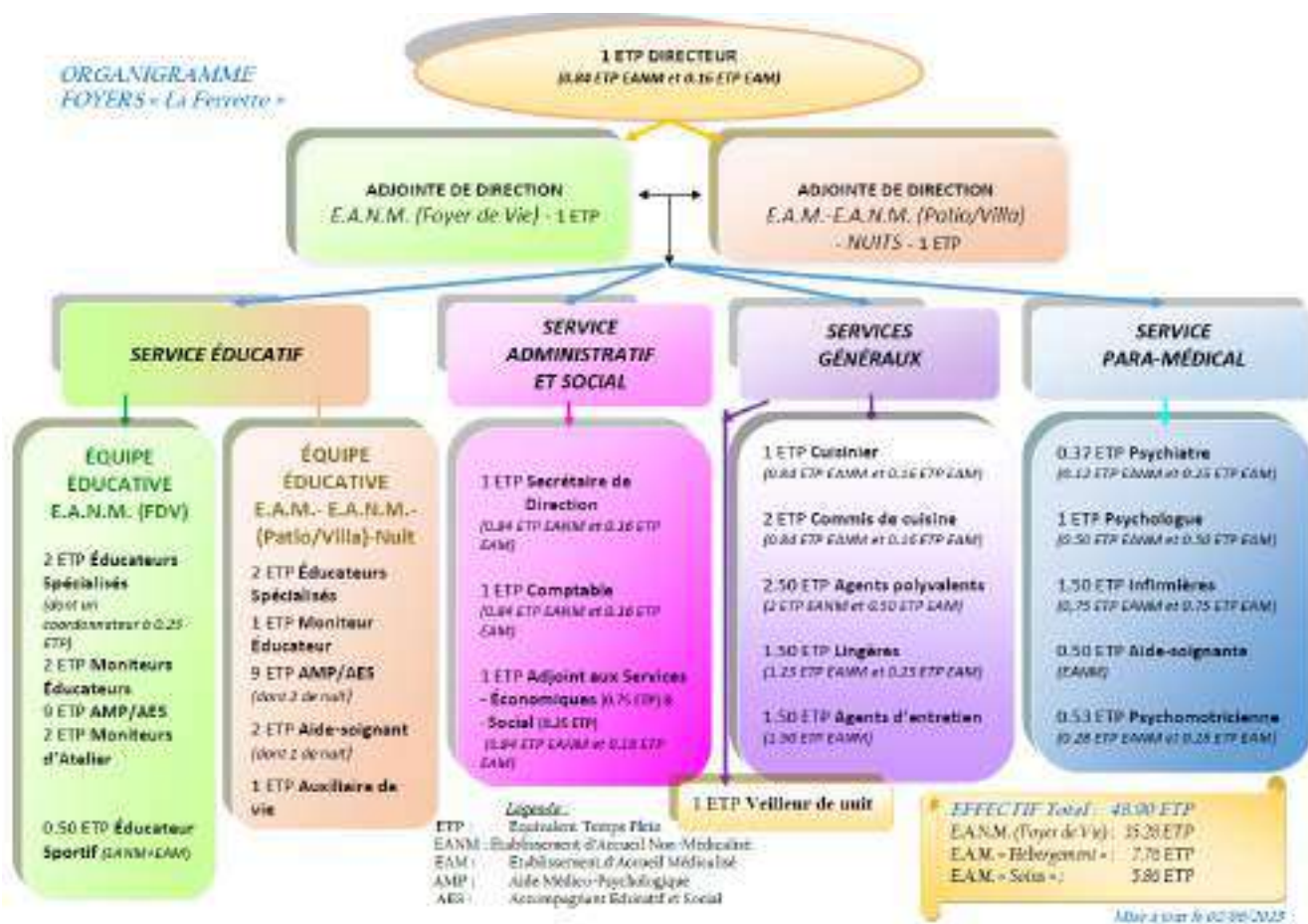
Clownenroute est toujours très investi par les résidents et les équipes. Le partenariat avec le cinéma associatif du village se poursuit.

Des « échanges » entre des résidents du Foyer de vie de Monségur (33) et des résidents de la Ferrette se sont poursuivis. Cette expérience est toujours aussi positive et demande à être renouvelée.

Les partenariats avec des professionnels libéraux dans les locaux du foyer :

- Une orthophoniste intervient au foyer 3h/semaine
- Un kinésithérapeute intervient au foyer 2 matinées/semaine
- Une IDE intervient lorsque cela est nécessaire pour les soins pendant les week-ends
- Un pédicure intervient régulièrement sur site
- Une ostéopathe intervient une fois par quinzaine
- Un médecin généraliste intervient 1 fois par semaine en fonction des besoins

V. ORGANIGRAMME



Mouvement des personnels :

Départs :

- 1 Directrice (mobilité interne ALGEEI) - EANM + EAM
- 1 Moniteur Educateur (démission) EANM
- 1 Moniteur d'atelier (retraite) – EANM
- 1 Psychomotricienne (démission) EANM - EAM

Recrutements :

- 1 Directeur - EANM + EAM
- 1 psychomotricienne - EANM + EAM

Formations EANM et EAM :

- Concept de Bienveillance : 14 personnes EANM - EAM - Services Généraux
- L'autodétermination : un défi pour les cadres : 2 personnes EANM - EAM
- Méthode RABC : Hygiène du linge : 1 personne Services Généraux
- Formation du personnel au SSI : 30 personnes EANM - EAM - Services Généraux
- Sauveteur Secouriste du Travail : 25 personnes EANM - EAM - Services Généraux
- Circuit et bon usage du médicament : 2 personnes Services Paramédical
- Connaissance des Publics : 2 personnes EANM – Services généraux
- FALC : 2 personnes EANM – EAM
- Premiers Secours en Santé Mentale : 2 personnes EANM

Contrats d'apprentissage au EANM :

- 1 personne en formation Moniteur Educateur : 11/09/23 au 30/06/25

VI. DEMARCHE QUALITE

Démarche Qualité

En 2025, la démarche qualité s'est principalement focalisée sur la préparation de l'évaluation externe qui a eu lieu fin novembre 2025, avec la mise à jour d'un certain nombre de procédures et documents obligatoires (projet d'établissement / livret d'accueil / règlement de fonctionnement).

- 10 réunions CODIR et 10 réunions COPIL ont eu lieu.
- Une nouvelle enquête de satisfaction auprès des résidents a été préparée et dispensée auprès des résidents (thématique : intimité et vie privée).

Démarche Qualité de vie au travail :

La démarche QVT est pilotée au foyer par un COPIL QVT composé de :

- une référente QVT (Monitrice-éducatrice)
- 1 personnel éducatif
- 1 personnel administratif
- 2 adjointes de direction
- le directeur

Selon la méthodologie associative, un thème QVT a été choisi et travaillé tout au long de l'année 2025. Ce thème s'intitule « L'accueil des nouveaux salariés en CDD ». Il a débouché en 2025 sur la création d'une procédure et d'un livret d'accueil établissement pour les salariés en CDD.

VII. RAPPORT BUDGETAIRE

Les Charges de la section d'exploitation

GROUPE I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante :

■ Alloué 2025 : 335 100 €

■ Réalisé 2025 : 328 730 €

Ce groupe se solde par un excédent de : 6 370 €

Economie de 16K€ sur l'électricité. Dépassement sur les produits d'entretien de 3,6 K€ et 8 K€ sur l'alimentaire.

GROUPE II : Dépenses afférentes au personnel :

■ Alloué 2025 : 1 906 378 €

■ Réalisé 2023 : 1 993 642 €

Le groupe II des dépenses afférentes au personnel se solde par un déficit de : 87 624 €

Le groupe II est victime d'un sous-financement notamment de la rémunération du personnel non médical.

GROUPE III : Dépenses afférentes à la structure.

■ Alloué 2025 : 573 000 €

■ Réalisé 2025 : 615 172 €

Le groupe III des dépenses afférentes à la structure se solde par un déficit de : 42 172 €, en raison de la location d'un groupe électrogène, pour 14 K€, d'une augmentation significative des charges d'entretien et de maintenance, pour 21 K€.

LES PRODUITS DE LA SECTION D'EXPLOITATION

GROUPE I : Produits de la tarification et assimilés

■ *Alloué 2025 : 2 806 578 €*

■ *Réalisé 2025 : 2 811 095 €*

Le groupe I des produits de la tarification et assimilés présente un léger excédent de : 4 517 €, correspondant aux activités hors département.

GROUPE II : Autres produits relatifs à l'exploitation :

■ *Alloué 2025 : 7 900 €*

■ *Réalisé 2025 : 4 965 €*

Le groupe II des autres produits relatifs à l'exploitation présente un bénéfice de 2 935 €, lié à la facturation des accueils temporaires.

GROUPE III : Produits financiers et produits non encaissables :

■ *Alloué 2025 : 0€*

■ *Réalisé 2025 : 0 €*

Le groupe III des produits financiers et produits non encaissables est nul, comme prévu au budget.

Résultat et affectation :

Le résultat de l'exercice dégage un déficit de : 121 484 €.

Proposition d'affectation du résultat est proposée sur la réserve de compensation et le reste, sur les exercices suivants.

LE FOYER D'ACCUEIL MÉDICALISÉ

I. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL MEDICALISE

Le Foyer d'Accueil Médicalisé (E.A.M) a été créé par arrêté conjoint du 11 février 2002 du Président du Conseil Général du Lot-et-Garonne et du Préfet du Lot-et-Garonne pour accueillir 10 personnes adultes présentant des troubles du spectre de l'autisme. Il a été ouvert au public le 15 octobre 2002 et accompagne désormais 12 personnes. L'accompagnement est basé sur une méthodologie de travail conforme aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles (ANESM/HAS).

L'équipe pluridisciplinaire est spécialement formée et qualifiée pour répondre aux besoins spécifiques de chaque personne, afin de favoriser la communication, l'autonomie, le bien-être et la qualité de vie des personnes.

II. LES PERSONNES ACCUEILLIES

Les usagers du FAM, conformément à l'agrément du service, présentent des troubles du spectre de l'autisme. Certains sont directement concernés par le diagnostic d'autisme, d'autres présentent des traits autistiques inscrits dans une autre pathologie (le plus souvent psychotique).

L'expression de ces pathologies reste unique et spécifique comme le précisent les RBPP (ANESM, 2009 : *Pour un accompagnement de qualité des personnes avec autisme ou autres troubles envahissant du développement*) : « Il faut souligner que chaque personne est singulière et que ses caractéristiques évoluent selon les moments de sa vie ».

Les recommandations de bonnes pratiques sont mises en œuvre autour de 6 axes principaux :

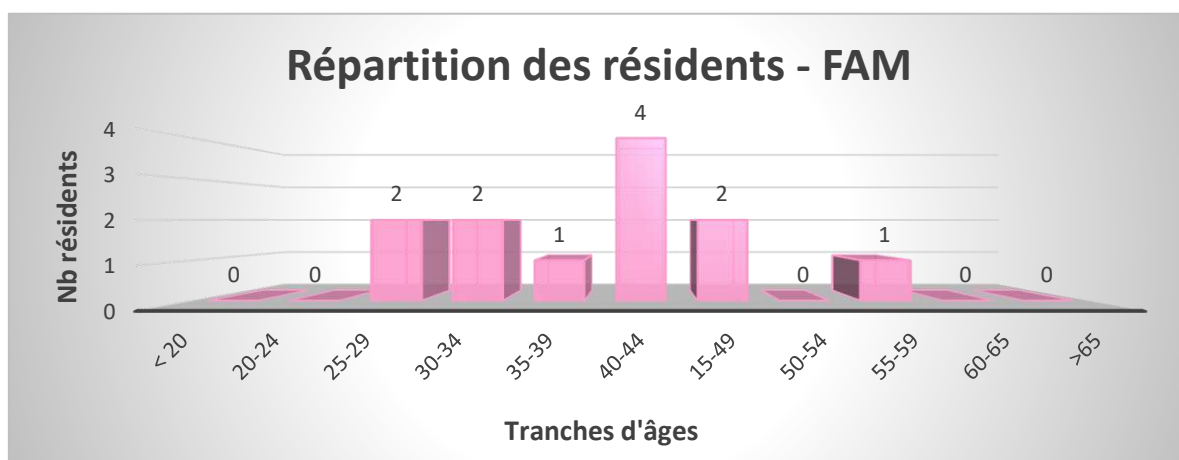
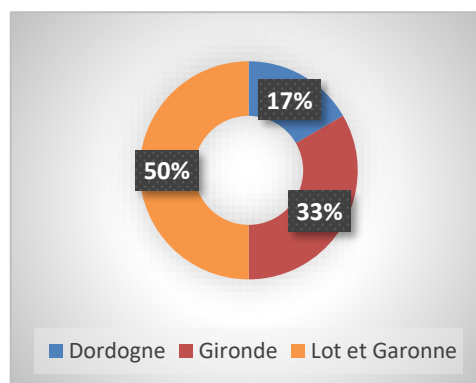
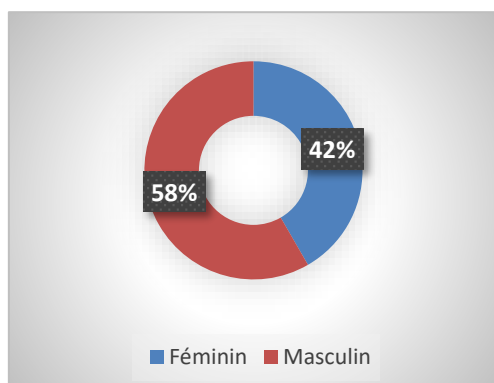
- **Une approche individualisée** : Chaque personne est unique, c'est pourquoi nous élaborons des projets d'accompagnement personnalisés en collaboration avec la personne et sa famille.

- **La formation du personnel** : Notre équipe est composée de professionnels formés et expérimentés dans le domaine de l'autisme.
- **La communication et les interactions** : Nous mettons en place des stratégies de communication adaptées aux besoins de chaque résident, en utilisant des outils visuels, des pictogrammes, des supports numériques et d'autres méthodes pour favoriser la compréhension et l'expression.
- **Le partenariat avec les familles et les professionnels** : Nous favorisons une communication ouverte et transparente, et nous encourageons la participation active des familles dans le processus d'accompagnement.
- **Le suivi médical et paramédical** : En plus d'un accompagnement éducatif et social, nous assurons un suivi médical et paramédical régulier pour répondre aux besoins de santé spécifiques des résidents.
- **L'environnement** : L'architecture du foyer n'est pas vraiment adaptée à l'accompagnement des personnes avec autisme. La future construction du bâtiment des salles d'activités dédié au FAM, répondra parfaitement aux besoins des personnes en matière de structuration de l'espace et de prise en compte des sensibilités sensorielles des personnes.

Données statistiques au 31/12/2025

SEXE	
Féminin	5
Masculin	7

DEPARTEMENT D'ORIGINE	
Dordogne	2
Gironde	4
Lot et Garonne	6



Moyenne d'âge : 39,5 ans

Type d'accompagnement et durée moyenne de prise en charge :

La durée d'accompagnement dépend des besoins objectifs de la personne et de ses attentes. Elle peut démarrer à la majorité et ne connaît pas de limites supérieures, mis à part le choix ou l'exigence d'autres modalités d'accompagnement. De manière générale le turn-over est très faible, ce qui implique un niveau d'attente à l'entrée qui peut être conséquent.

Les spécificités liées aux troubles du spectre de l'autisme et à l'agrément de Foyer d'Accueil Médicalisé impliquent une articulation à la fois affinée et appuyée entre l'approche éducative et thérapeutique (médicale et paramédicale). Chaque registre préservant et assumant ses différences, mais devant intégrer une cohérence d'ensemble. Les priorités de travail sont guidées par les évaluations régulières.

Entrées et sorties de l'année :

Aucune entrée en 2025

Aucune sortie en 2025

III. EVOLUTION DE L'ACTIVITE

Nombre de journées : Nous avons réalisé 4 378 journées pour 4 356 journées prévues, soit une très légère suractivité de 22 journées qui est due principalement aux jours de vacances un peu moins importants que prévus.

Le vieillissement des usagers ainsi que de leur famille, pour un certain nombre, rend de plus en plus difficile parfois la possibilité pour eux de s'absenter du foyer. Nous risquons de plus en plus constater cette tendance sur les années à venir.

Projets développés :

- **La supervision** de l'équipe a permis de repenser les activités pour mieux répondre aux besoins des usagers. Hors temps de « vie quotidienne », les matinées sont réservées aux apprentissages afin de faire émerger de nouvelles compétences. L'approche est très individualisée.

- Les après-midi sont dédiées **aux activités dans ou hors les murs** (piscine, médiation animale, contes, esthétique, détente, jardin, activités sensorielles, activités cognitives, activités physiques (marche, tir à l'arc, escalade, vélo, tennis, danse, gymnastique...), sport adapté. Clownenroute est toujours très investi par deux résidents du FAM.

- **Les fêtes institutionnelles** : Les fêtes institutionnelles programmées tout au long de l'année et partagées avec le foyer de vie, représentent un repère temporel pour les résidents qui sont toujours très en demande pour y participer. De la galette des rois aux fêtes de fin d'année, chaque occasion a été célébrée avec enthousiasme avec parfois l'invitation d'autres établissements ou des familles des résidents.

- **La participation au DuoDay** : Comme chaque année, les résidents ont eu l'opportunité de participer au DuoDay, une journée dédiée à la découverte du monde professionnel en partenariat avec des entreprises locales. En 2025, un résident du FAM a participé à cette journée du DuoDay.

- **Le projet d'un bâtiment** dédié aux activités du FAM a été suspendu par le conseil départemental 47.

- **L'Evaluation Externe** : Pour les 2 foyers de la Ferrette, à savoir l'E.A.N.M (Foyer de vie) et l'E.A.M (Foyer d'Accueil Médicalisé), l'évaluation externe, selon le référentiel HAS a été réalisée, les 24,25,26 et 27 novembre 2025, par le cabinet « AUTONOMIE EVALUATION ».

Un pré-rapport pour chacun des établissements, a été transmis, le 21 décembre 2025 et un retour sur les observations a eu lieu le 20 janvier 2026.

Les rapports finaux ont été transmis en février 2026.

Pour l'E.A.N.M, foyer de vie, le nombre de critères impératifs dont la cotation est inférieure à 4, est de 6 sur 17 critères.

Pour l'E.A.M, Foyer d'Accueil Médicalisé, le nombre de critères impératifs dont la cotation est inférieure 4, est de 6 sur 18 critères.

En 2026, les plans d'action sont en cours de réalisation pour transmission.

Partenariats avec le Foyer de vie et le FAM :

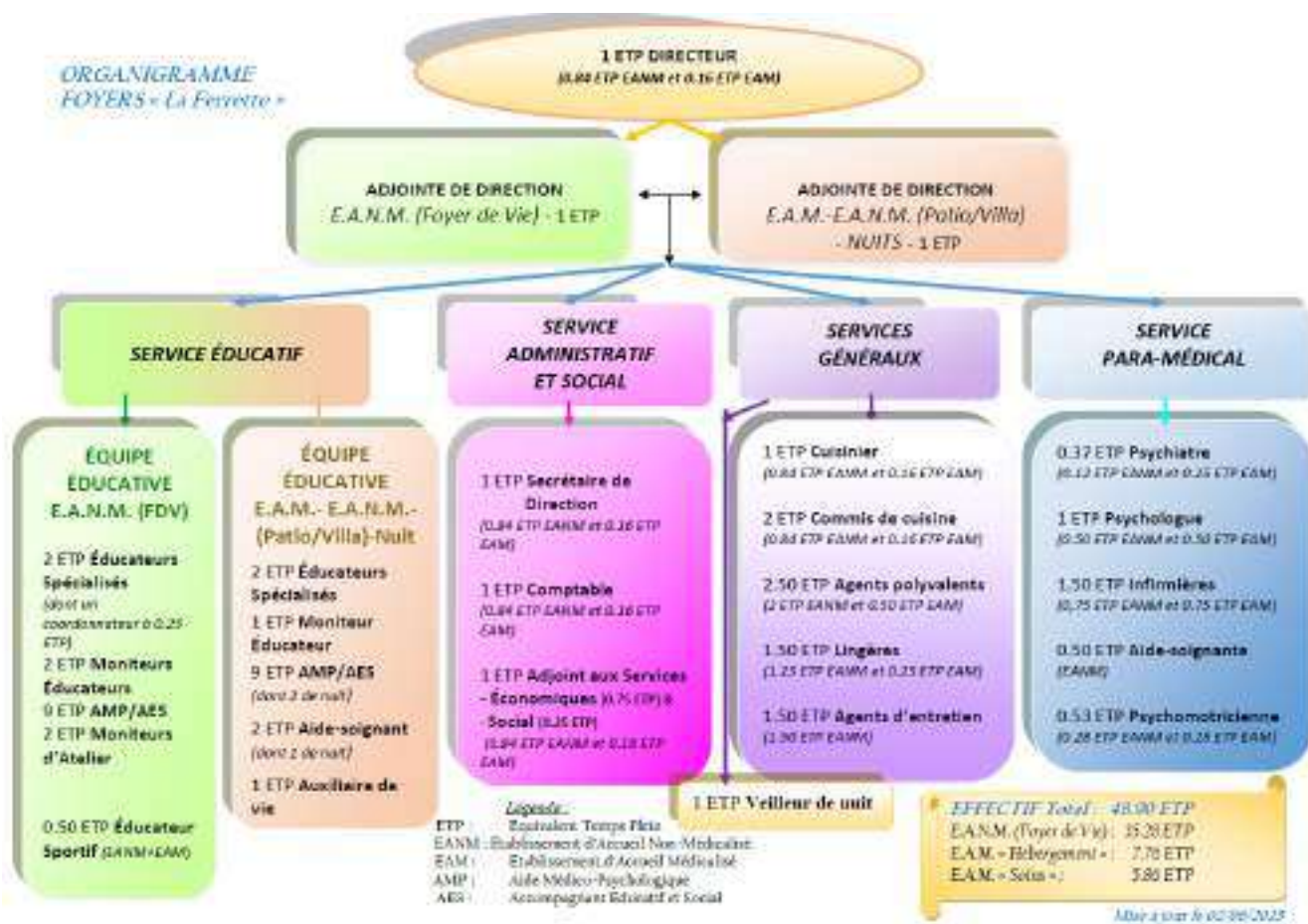
En règle générale, de nombreux partenariats sont mis en œuvre dans le canton, mais aussi au sein du département limitrophe, notre établissement étant situé sur la « frontière » avec la Dordogne. Ces partenariats permettent de proposer des activités hors institution aux usagers (clubs équestres, piscine, vie associative, sport adapté, vie culturelle, loisirs...), dans ce cas, les partenariats sont systématiquement formalisés par le biais d'une convention. Les partenariats peuvent également permettre d'étendre ou de relayer notre accompagnement : centres de soins psychiatriques ou somatiques, autres institutions médico-sociales, Centre de Ressource Autisme, Centre d'Expertise Autisme Adultes, HandiSanté 47, John Bost... Les partenariats permettent aussi de recevoir ou de dispenser des formations : écoles de travailleurs sociaux... Il s'agit donc d'ouvertures et d'enrichissements fondamentaux pour l'équilibre des usagers et de l'institution. L'accueil de stagiaires en formation s'est maintenu tout au long de l'année.

Clownenroute est toujours très investi par les résidents et les équipes. Le partenariat avec le cinéma associatif du village se poursuit.

Les partenariats avec des professionnels libéraux dans les locaux du foyer :

- Une orthophoniste intervient au foyer 3h/semaine
- Un kinésithérapeute intervient au foyer 2 matinées/semaine
- Une IDE intervient lorsque cela est nécessaire pour les soins pendant les week-ends
- Un pédicure intervient régulièrement sur site
- Une ostéopathe intervient une fois par quinzaine
- Un médecin généraliste intervient 1 fois par semaine en fonction des besoins

IV. ORGANIGRAMME



Mouvement des personnels :

Départs :

- 1 Directrice (mobilité interne ALGEEI) - EAM + EAM
- 3 AES (démission) - EAM
- 1 Psychomotricienne (démission) EAM - EAM

Recrutements :

- 1 Directeur - EAM + EAM
- 1 psychomotricienne - EAM + EAM
- 2 AES EAM

Formations EAM et EAM :

- Concept de Bientraitance : 14 personnes EAM - EAM - Services Généraux
- L'autodétermination : un défi pour les cadres : 2 personnes EAM - EAM
- Méthode RABC : Hygiène du linge : 1 personne Services Généraux
- Formation du personnel au SSI : 30 personnes EAM - EAM - Services Généraux
- Sauveteur Secouriste du Travail : 25 personnes EAM - EAM - Services Généraux
- Circuit et bon usage du médicament : 2 personnes Services Paramédical
- Connaissance des Publics : 2 personnes EAM - Services généraux
- FALC : 2 personnes EAM - EAM
- Premiers Secours en Santé Mentale : 2 personnes EAM

Contrats d'apprentissage au EANM :

- 1 personne en formation Moniteur Éducateur : 11/09/23 au 30/06/25

V. DEMARCHE QUALITE

Démarche Qualité

En 2025, la démarche qualité s'est principalement focalisée sur la préparation de l'évaluation externe qui a eu lieu fin novembre 2025, avec la mise à jour d'un certain nombre de procédures et documents obligatoires (projet d'établissement / livret d'accueil / règlement de fonctionnement).

- 10 réunions CODIR et 10 réunions COPIL ont eu lieu.
- Une nouvelle enquête de satisfaction auprès des résidents a été préparée et dispensée auprès des résidents (thématique : intimité et vie privée).

Démarche Qualité de vie au travail :

La démarche QVT est pilotée au foyer par un COPIL QVT composé de :

- une référente QVT (Monitrice-éducatrice)
- 1 personnel éducatif
- 1 personnel administratif
- 2 adjointes de direction
- le directeur

Selon la méthodologie associative, un thème QVT a été choisi et travaillé tout au long de l'année 2025. Ce thème s'intitule « L'accueil des nouveaux salariés en CDD ». Il a débouché en 2025 sur la création d'une procédure et d'un livret d'accueil établissement pour les salariés en CDD.

VI. RAPPORT BUDGETAIRE

Les Charges de la section d'exploitation

GROUPE I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante :

FAM H :

- Alloué 2025 : 74 800 €
- Réalisé 2025 : 72 233 €

Pour le FAM H :
ce groupe se solde par un excédent de 2 567 €

Budget hébergement
Economie de 3 K€ sur l'électricité

FAM S :

- Alloué 2025 : 7 500€
- Réalisé 2025 : 4 433 €

Pour le FAM S :
ce groupe se solde par un excédent de 3 067 €

Budget soins :
Petit gain sur les fournitures médicales

➤ Consolidé : FAM HEBERGEMENT + FAM SOIN

Aussi bien pour le budget hébergement que le budget soin, ce groupe de charge ne subit pas d'importante variation par rapport au budget.

GROUPE II : Dépenses afférentes au personnel.

FAM H :

- Alloué 2025 : 446 555 €
- Réalisé 2025 : 467 560 €

Pour le FAM H :

Le groupe II se solde par un déficit de : 21 005€

FAM H : Budget estimé sous-évalué

FAM S :

- Alloué 2025 : 372 438 €
- Réalisé 2025 : 342 953 €

Pour le FAM S :

Le groupe II se solde par un excédent de 29485 €

FAM S : gain sur postes non pourvus

➤ **Consolidé : FAM HEBERGEMENT + FAM SOIN**

Un excédent de 8 480 € est réalisée sur le groupe II, relatif aux charges de personnel.

GROUPE III : Dépenses afférentes à la structure.

FAM H :

- Alloué 2025 : 128 100 €
- Réalisé 2025 : 143 708 €

Pour le FAM H :

Le groupe III se solde par un déficit de : 15 608 €

FAM S :

- Alloué 2025 : 100 €
- Réalisé 2025 : 95 €

Pour le FAM S :

Le groupe III se solde par un excédent de : 5 €

Au FAMH : Augmentation du loyer de 3 K€, la location d'un groupe électrogène, pour 5K€ (dans le cadre de la commission de sécurité), une augmentation importante des frais d'entretien et de maintenance immobiliers, pour 6 K€.

➤ **Consolidé : FAM HEBERGEMENT + FAM SOIN**

Un déficit de 15 603 € est réalisée sur le groupe III, relatif aux dépenses afférentes à la structure.

Les produits de la section d'exploitation

GROUPE I : Produits de la tarification et assimilés

FAM H :

- Alloué 2025 : 648 765 €
- Réalisé 2025 : 642 745 €

FAM H : Résultat déficitaire de 6 020 €

qui s'explique par une sous activité hors 47

FAM S :

- Alloué 2025 : 380 038 €
- Réalisé 2025 : 380 038 €

FAM S : pas d'écart

GROUPE II : Autres produits relatifs à l'exploitation

FAM H :

- Alloué 2025 : 690 €
- Réalisé 2025 : 25 169 €

FAM S :

- Alloué 2025 : 0€
- Réalisé 2025 : 0€

FAM H : Le groupe II présente un excédent pour un montant de 25 169 €. Ce produit correspond au transfert financier du SEGUR.

GROUPE III : Produits financiers et produits non encaissables

FAM H :

- Alloué 2025 : 0€
- Réalisé 2025 : 0 €

FAM S :

- Alloué 2025 : 0 €
- Réalisé 2025 : 3 824 €

Le groupe III présente un excédent de 3 8224 €. Ce produit concerne une utilisation de fonds dédiés à l'exploitation.

Résultat et affectation

Pour le FAM Hébergement : le résultat de l'exercice présente un déficit de 15 587 €

Pour le FAM Soins : le résultat de l'exercice présente un excédent de 36 402€

Proposition d'affectation des résultats : Le résultat excédentaire du FAM Soins est affecté sur le FAM Hébergement, pour 15 587 € et le reste, soit 20 815 € est affecté à la réserve de compensation.

SECTION D'INVESTISSEMENT FOYER DE VIE ET FAM

➤ Ressources :

- Amortissements 2025 : 61 534 €

➤ Emplois :

- Investissements réalisés en 2025 : 40 321 €
 - Matériel : 5 155 €
 - Broyeur (2 634 €)
 - Armoire Frigorifique (2 521)
 - Installation, Agencement : 20 382 €
 - Porte coupe-feu : 3 693 €
 - Réfection complète pompe injection : 8 499 €
 - Cuve aérienne 2000 L : 8 189 €
 - Matériel informatique : 1 362 €
 - Ordinateur portable : 760 €
 - Ordinateur fixe : 602 €
 - Mobilier : 9 187 € (tables et chaises)
 - Autres petits matériels : 4 233 €

PROVISIONS au 31/12/2025 (Foyer de vie et FAM) montant global de : 512 580 €

- Excédent affecté aux investissements : **99 931 €**
- Réserve de compensation : **35 981 €**
- Provision réglementée : **301 407 €**
- Réserves sur plus-values : **71 437 €**
- Fonds dédiés : **3 824 €**

CONCLUSION GENERALE

L'année 2025 a été marquée par un double changement de direction (avec une direction par intérim), la commission de sécurité et l'évaluation externe des 2 établissements. Des travaux participatifs ont également eu lieu pour la mise à jour des documents institutionnels, comme le projet d'établissement, le règlement de fonctionnement et le livret d'accueil des résidents

En parallèle de ces événements, c'est avec une belle dynamique caractérisée par un engagement continu pour le bien-être et l'épanouissement des résidents, que l'année 2025 s'est déroulée pour les Foyers La Ferrette.

En perspective pour l'année 2026, nous souhaitons poursuivre sur la lancée de l'évaluation externe en travaillant sur la qualité de notre accompagnement. Les équipes restent résolument engagées à offrir un accompagnement de qualité, centré sur la personne tout en continuant à promouvoir les valeurs d'autonomie, de respect et d'inclusion.

Un des points forts de l'année 2026 sera de fêter les 25 ans de la Ferrette, mais aussi de continuer les travaux de rénovation de l'établissement et de reprendre le projet de construction du nouveau bâtiment dédiés aux salles d'activités pour le Foyer d'Accueil Médicalisé.

**Le Directeur,
Cyril MARTZ**

Plateforme de services des Landes

Foyer de Vie Les Cigalons
Foyer d'Accueil Médicalisé Perte d'Autonomie Les Cigalons
Foyer d'Accueil Médicalisé Autiste Les Cigalons
SAMSAH « Chacun sa vie, chacun sa réussite »
EAM « Chacun sa vie, chacun sa réussite »

Plateforme de services des Landes

I. PRÉSENTATION DES CINQ ETABLISSEMENTS

A. Agrément et missions

- Le foyer de vie, qui accueille 50 résidents dont 1 place d'accueil temporaire et 2 places d'accueil de jour (Lit et Mixe) ;
- Le Foyer d'Accueil Médicalisé pour personnes en perte d'autonomie (FAM « Les Oliviers »), qui accueille 11 résidents dont 1 place d'accueil temporaire (Lit et Mixe) ;
- Le Foyer d'Accueil Médicalisé pour personnes autistes (FAM « La Maison Bleue ») qui accueille 10 résidents (Lit et Mixe) ;
- Le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH « chacun sa vie, chacun sa réussite ») qui accompagne 10 jeunes autistes, 15-25 ans (Mont de Marsan) ;
- L'Établissement d'Accueil Médicalisé (EAM « chacun sa vie chacun sa réussite ») qui accompagne 5 jeunes autistes (15-25 ans) (Mont de Marsan).

❖ Le foyer de vie Les Cigalons

Placé sous la compétence du Conseil départemental des Landes, a été créé en 1982 afin de répondre à un besoin croissant d'accueil et d'accompagnement d'adultes en situation de déficience intellectuelle au sein du territoire landais.

À cette époque, l'offre médico-sociale demeurait encore insuffisamment structurée pour ce public, notamment pour les personnes ne relevant pas d'un établissement de travail protégé mais nécessitant néanmoins un accompagnement quotidien adapté. La création de ce foyer s'inscrit ainsi dans une volonté politique et sociale de développer des dispositifs d'accueil favorisant à la fois la protection, l'épanouissement personnel et l'inclusion sociale des personnes concernées.

Depuis son ouverture, le foyer de vie Les Cigalons participe pleinement à cette mission en proposant un cadre de vie sécurisé et structurant, tout en mettant en œuvre des activités éducatives, sociales et occupationnelles visant à maintenir les acquis, développer l'autonomie et favoriser les liens sociaux. Il répond ainsi à un double enjeu : garantir la qualité de vie des résidents et soutenir leur participation à la vie sociale, dans le respect de leurs capacités et de leurs projets individuels.

❖ Les deux Foyers d'Accueil Médicalisés (FAM) Les Cigalons,

Placés sous la compétence conjointe du Conseil départemental des Landes et de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Aquitaine, ont été créés en septembre 2011 afin de répondre à l'évolution des besoins d'accompagnement des personnes en situation de handicap nécessitant un suivi à la fois éducatif, social et médical.

Cette double tutelle illustre la spécificité des FAM, situés à l'interface du médico-social et du sanitaire, et traduit la volonté des pouvoirs publics de proposer des réponses adaptées à des publics présentant des besoins complexes, notamment en matière de soins, de surveillance et d'accompagnement à la vie quotidienne.

Au sein des Cigalons, ces deux structures se distinguent par leurs publics et leurs modalités d'intervention complémentaires. **L'un des FAM est spécialisé dans l'accompagnement de personnes en situation de handicap en perte d'autonomie**, nécessitant une aide soutenue dans les actes essentiels de la vie ainsi qu'un suivi médical régulier. Ce dispositif a d'ailleurs été pensé comme une véritable passerelle pour les personnes

accueillies initialement au foyer de vie, dont l'état de santé ou le niveau d'autonomie évolue avec le temps. Il permet ainsi d'assurer une continuité des parcours, en évitant des ruptures d'accompagnement souvent préjudiciables.

L'autre FAM est spécifiquement dédié à l'accompagnement de personnes présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA), impliquant des approches éducatives structurées, individualisées et adaptées aux particularités cognitives, comportementales et relationnelles de ce public.

Ainsi, ces deux FAM, en lien étroit avec le foyer de vie Les Cigalons, s'inscrivent dans une organisation cohérente et complémentaire. Les trois unités sont fortement articulées entre elles, tant dans leur fonctionnement que dans la mutualisation des moyens humains, matériels et organisationnels. Cette synergie favorise la fluidité des parcours, l'adaptation continue des réponses proposées et une meilleure prise en compte de l'évolution des besoins des personnes accompagnées, dans une logique de continuité, de qualité et de sécurisation des accompagnements.

❖ **Le SAMSAH,**

A élargi son champ d'intervention depuis le 4 septembre 2023 afin de répondre à un besoin insuffisamment couvert sur le territoire. Cette extension permet désormais l'accompagnement de jeunes âgés de 15 à 25 ans présentant des Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA), en situation de rupture totale avec les dispositifs de droit commun (scolarité, formation, soins ou insertion sociale).

Cette évolution s'inscrit dans une logique de prévention des parcours de marginalisation et de rupture durable. En proposant un accompagnement médico-social individualisé, le SAMSAH vise à restaurer progressivement le lien avec les dispositifs existants, à soutenir l'autonomie des jeunes et à favoriser leur inclusion sociale et professionnelle. L'intervention précoce auprès de ce public particulièrement vulnérable constitue un levier essentiel pour limiter les situations de désinsertion chronique et leurs conséquences à long terme, tant pour les personnes concernées que pour les politiques publiques.

Par ailleurs, dans une perspective de renforcement de l'offre territoriale et de continuité des parcours, l'ouverture prévue début 2028 d'un Établissement d'Accueil Médicalisé (EAM) de 10 places, destiné à des jeunes présentant des TSA selon des critères similaires à ceux du SAMSAH, est actuellement à l'étude. Ce futur équipement viendra compléter le dispositif existant en apportant une réponse adaptée aux situations nécessitant un accompagnement plus soutenu et structuré, notamment lorsque le maintien à domicile ou en milieu ordinaire s'avère insuffisant.

Ainsi, la complémentarité entre l'intervention mobile du SAMSAH et l'accueil en établissement permettra de sécuriser les parcours, d'éviter les ruptures et d'ajuster les modalités d'accompagnement en fonction de l'évolution des besoins des jeunes.

❖ **L'Établissement d'Accueil Médicalisé (EAM),**

A récemment ouvert une maison inclusive au cœur de la cité. Cette structure accueille 5 jeunes autistes âgés de 15 à 25 ans, en situation de rupture avec les dispositifs classiques d'accompagnement. Ces jeunes ont auparavant bénéficié de l'intervention du SAMSAH. Le travail préparatoire réalisé en amont par ce service a permis une orientation cohérente vers cette maison inclusive.

Ces établissements proposent une gamme de services incluant les soins, la rééducation, l'accompagnement personnalisé et des activités collectives adaptées, que ce soit en structure ou à domicile, afin de promouvoir la qualité de vie, l'estime de soi, l'autonomie et l'inclusion sociale. Cette approche est élaborée en collaboration avec les familles et/ou les représentants légaux, tout en s'appuyant également sur le maillage partenarial du territoire.

II. LES PERSONNES ACCUEILLIES

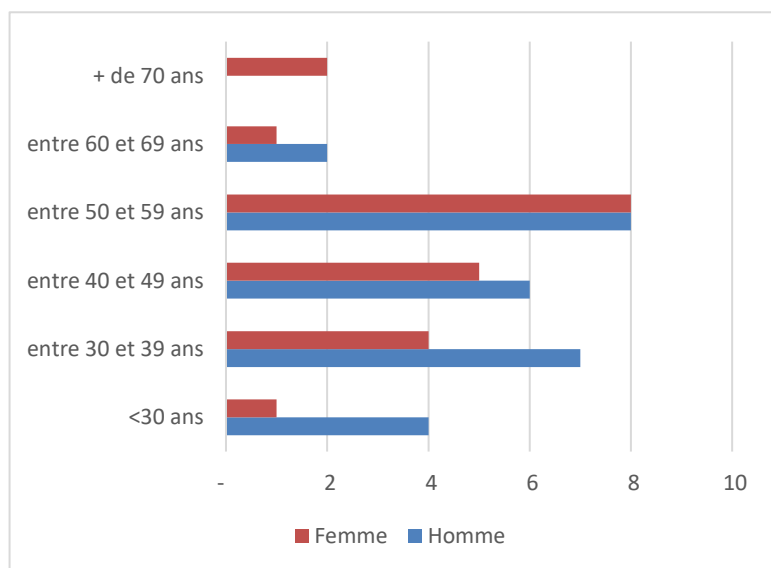
A. Au FOYER DE VIE

Effectif homme-femme

	Homme	Femme
Nb	27	21
Moyenne	44,00	48,62
Age Minimum	20	27
Age Maximum	67	77

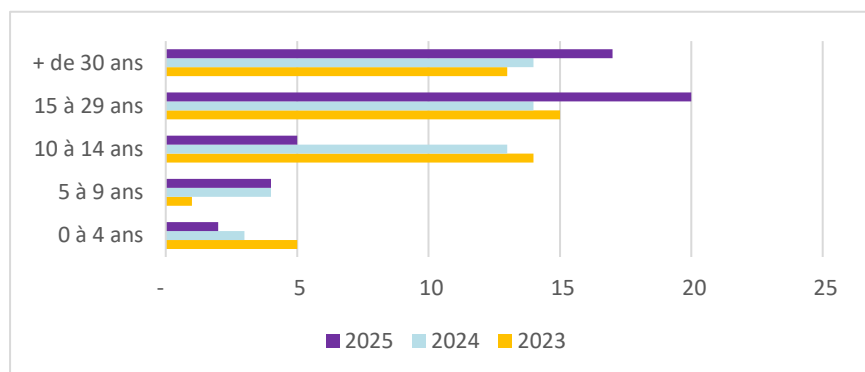
Répartition par tranche d'âge

	Homme	Femme
<30 ans	4	1
entre 30 et 39 ans	7	4
entre 40 et 49 ans	6	5
entre 50 et 59 ans	8	8
entre 60 et 69 ans	2	1
+ de 70 ans	-	2
Total	27	21



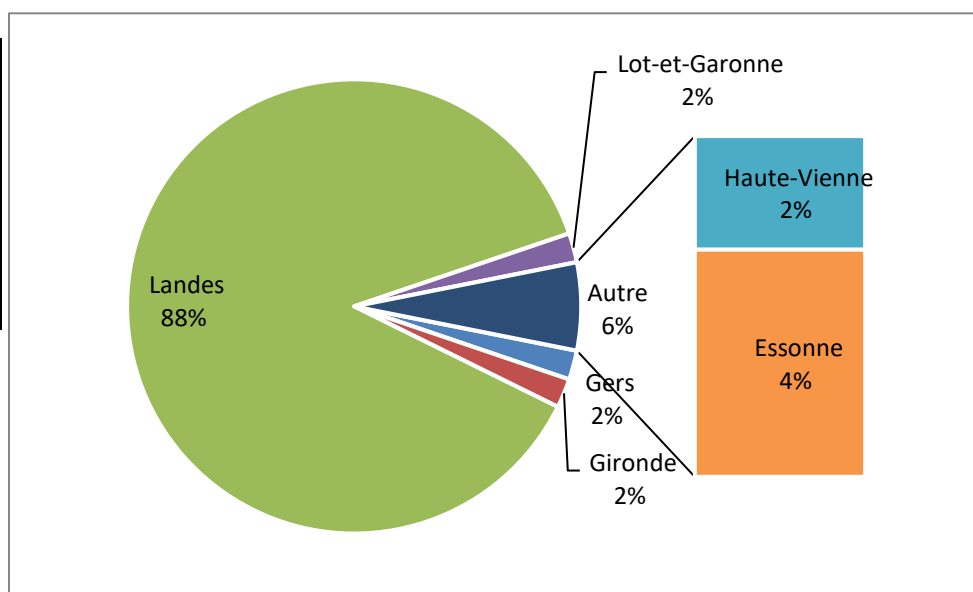
Répartition par ancienneté

	2023	2024	2025
0 à 4 ans	5	3	2
5 à 9 ans	1	4	4
10 à 14 ans	14	13	15
15 à 29 ans	15	14	20
+ de 30 ans	13	14	17
Total	48	48	48



Répartition géographique 2025

Gers	32	1
Gironde	33	1
Landes	40	42
Lot-et-Garonne	47	1
Haute-Vienne	87	1
Essonne	91	2



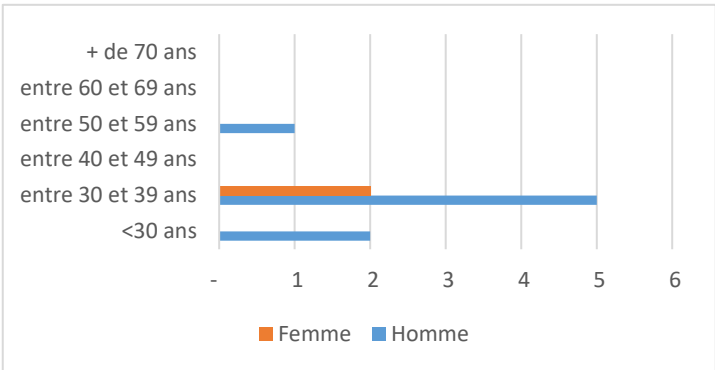
B. Au FAM Autisme

Effectif homme-femme

	Homme	Femme
Nb	8	2
Moyenne	35.13	35,00
Age Minimum	24	34
Age Maximum	59	36

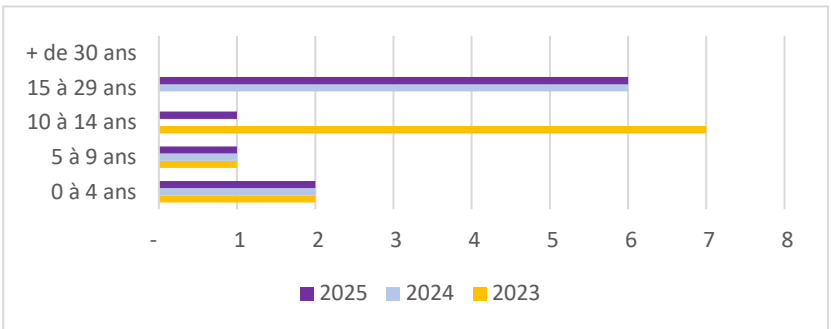
Répartition par tranche d'âge

	Homme	Femme
<30 ans	2	-
entre 30 et 39 ans	5	2
entre 40 et 49 ans	-	-
entre 50 et 59 ans	1	-
entre 60 et 69 ans	-	-
+ de 70 ans	-	-
Total	8	2

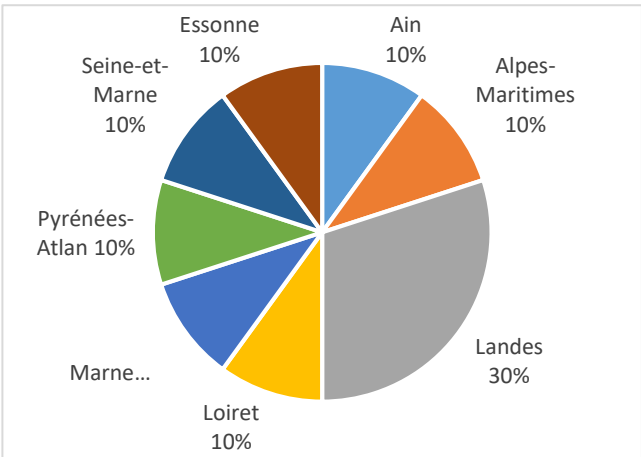


Répartition par ancienneté

	2023	2024	2025
0 à 4 ans	2	1	2
5 à 9 ans	1	2	1
10 à 14 ans	7	6	1
15 à 29 ans	-	-	-6
+ de 30 ans	-	-	-
Total	10	9	10



Répartition géographique 2025		
Ain	1	1
Alpes-Maritimes	6	1
Landes	40	3
Loiret	45	1
Marne	51	1
Pyrénées-Atlan	64	1
Seine-et-Marne	77	1
Essonne	91	1



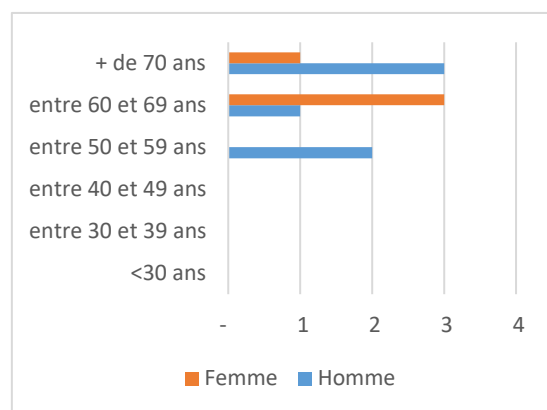
C. Au FAM Perte d'Autonomie

Effectif homme-femme

	Homme	Femme
Nb	6	4
Moyenne	68.33	66.50
Age Minimum	58	63
Age Maximum	76	71

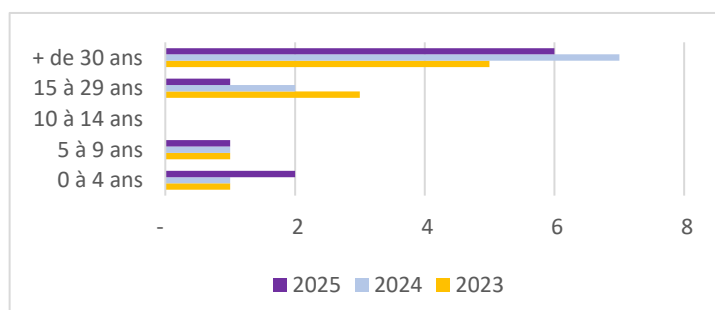
Répartition par tranche d'âge

	Homme	Femme
<30 ans		
entre 30 et 39 ans		
entre 40 et 49 ans		
entre 50 et 59 ans	2	
entre 60 et 69 ans	1	3
+ de 70 ans	3	1
Total	6	4

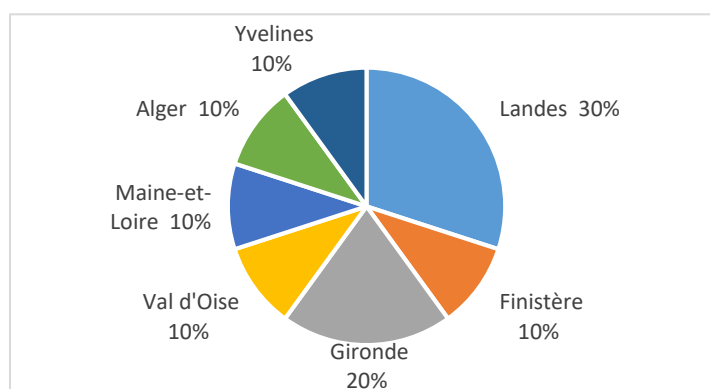


Répartition par ancienneté

	2023	2024	2025
0 à 4 ans	1	2	2
5 à 9 ans	1	1	
10 à 14 ans	-	-	1
15 à 29 ans	2	1	1
+ de 30 ans	7	6	6
Total	10	11	10



Répartition géographique		
Landes	40	3
Finistère	29	1
Gironde	33	2
Val d'Oise	95	1
Maine-et-Loire	49	1
Alger	Alger	1
Yvelines	78	1



D. Au SAMSAH

	Homme	Femme
Nb	6	4
Moyenne	22,50	19,00
Age Minimum	19	17
Age Maximum	26	21

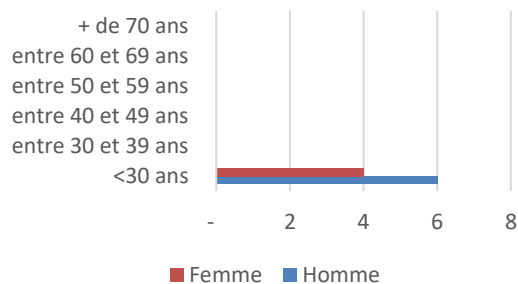
Répartition des usagers
par département d'origine
100% Landes



Répartition des usagers par tranche d'âge

	Homme		Femme	
<30 ans	6	100,00%	4	100,00%
entre 30 et 39 ans	-	0,00%	-	0,00%
entre 40 et 49 ans	-	0,00%	-	0,00%
entre 50 et 59 ans	-	0,00%	-	0,00%
entre 60 et 69 ans	-	0,00%	-	0,00%
+ de 70 ans	-	0,00%	-	0,00%
Total	6		4	

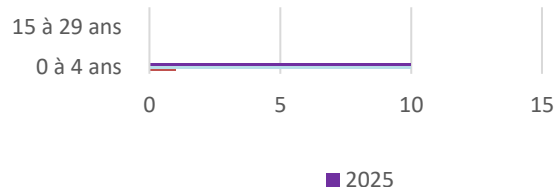
Répartition des usagers
par tranche d'âge



Répartition des usagers par ancienneté

	2024	2025
0 à 4 ans	10	10
5 à 9 ans	-	-
10 à 14 ans	-	-
15 à 29 ans	-	-
+ de 30 ans	-	-
Total	10	10

Répartition des usagers
par ancienneté



E. A l'EAM

Effectif homme-femme

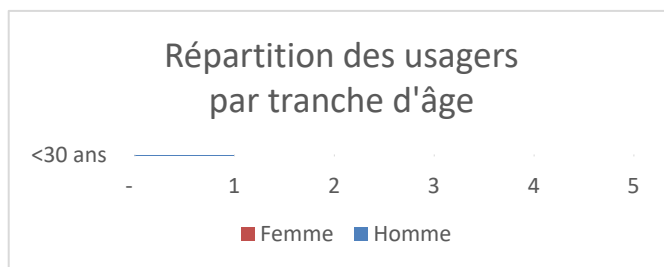
	Homme	Femme
Nb	1	4
Moyenne		
Age Minimum	18	16
Age Maximum	18	23

Répartition des usagers
par département d'origine
100% Landes



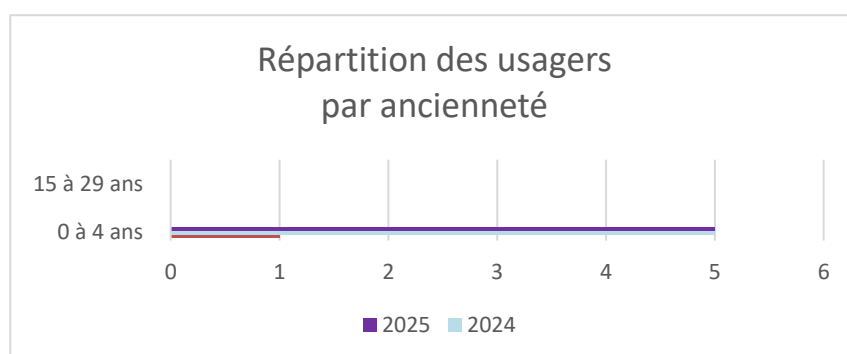
Répartition par tranche d'âge

	Homme	Femme
<30 ans	1	4
entre 30 et 39 ans	-	-
entre 40 et 49 ans	-	-
entre 50 et 59 ans	-	-
entre 60 et 69 ans	-	-
+ de 70 ans	-	-
Total	1	4



Répartition par ancienneté

	2025
0 à 4 ans	5
5 à 9 ans	-
10 à 14 ans	-
15 à 29 ans	-
+ de 30 ans	-
Total	5



III EVOLUTION DE L'ACTIVITE

A. FOYER DE VIE

Activité du foyer sur les 3 dernières années				
	Prévisionnelle	Réalisée	Ecart	en %
2023	12935	13749	814	6,29%
2024	12935	13636	701	5.42%
2025	13724	13752	28	0.2 %
Moy./3 ans	13 198	13 712	514	3.97%

Cette très légère sur activité en 2025 est liée à un nombre de jours d'activité revu à la hausse par rapport à 2024 (+ 685 jours soit + 5,75 %).

➤ LES ACTIONS REALISEES AU FOYER DE VIE :

Présentation du Foyer de vie "Les Cigalons"

Le Foyer de vie "Les Cigalons" accueille des adultes en situation de handicap dans un cadre rassurant et structurant où chaque personne est accompagnée au quotidien. L'établissement favorise la continuité des parcours de vie en s'appuyant sur la coopération entre les professionnels, les familles, les partenaires et les personnes accueillies. L'objectif est de soutenir l'autonomie, le bien-être et l'inclusion sociale de chacun en valorisant les capacités, les envies et la participation à la vie collective

Aménagements réalisés en 2025

Durant l'année 2025, plusieurs améliorations ont été apportées aux locaux. Deux chambres et deux salles d'eau ont été rénovées. Le potager a également été réaménagé.

Accompagnement quotidien

Les équipes accompagnent chaque résident dans les actes de la vie quotidienne afin de préserver leur autonomie et de favoriser la vie en collectivité. Cet accompagnement prend en compte les rythmes, les besoins et les préférences de chacun. En 2025, une aide-soignante à temps plein a été recrutée avec des temps dédiés pour l'accompagnement aux soins d'hygiène personnalisés permettant aux résidents d'avoir accès à des compétences de soins supplémentaires paramédicales.

Les personnes accueillies sont également impliquées dans la décoration et l'aménagement de leur lieu de vie, ce qui renforce leur implication et leur sentiment d'appartenance

Activités proposées au service des projets personnalisés

Les activités proposées sont en lien avec le projet personnalisé de chaque résident. Un équilibre est recherché entre les temps d'activité et les moments de repos pour respecter les besoins individuels. Ces activités visent à développer les compétences, favoriser les échanges et permettre l'expression des émotions. Elles contribuent à rompre l'isolement et à maintenir des liens sociaux solides

Activités culturelles et festives

Les résidents ont participé à des sorties culturelles comme des spectacles, des concerts, des festivals ou le cirque Arlette Gruss. En interne, des ateliers de musique, de danse, de théâtre et de karaoké sont proposés régulièrement, et pour certains en partenariat avec l'EHPAD et l'école de Lit et Mixe. Des moments festifs rythment l'année comme les anniversaires, les soirées dansantes ou la fête de fin d'année.

Activités sportives

Les résidents bénéficient d'une offre variée d'activités sportives grâce à des partenariats locaux. Ils peuvent pratiquer la natation, la pétanque, le tennis, la gymnastique douce, le yoga ou encore la randonnée. La salle de sport l'Orange bleue à Mimizan est également utilisée pour des séances adaptées

Activités manuelles et jardinage

Des ateliers manuels permettent aux résidents de créer des objets artisanaux ensuite vendus sur les marchés. Ils fabriquent des objets en bois, des bougies, des bijoux ou des décorations. Un atelier de jardinage permet également l'entretien des espaces verts du foyer tout en développant des compétences concrètes

Ateliers bien-être et vie affective

Le foyer propose des ateliers bien-être centrés sur la prise de soin de soi. Des séances d'esthétique, un atelier barbiér ainsi qu'un accompagnement par le planning familial permettent d'aborder les questions d'hygiène, d'image de soi, de relations affectives et de sexualité en lien avec l'atelier MACS.

Ouverture sur l'extérieur

Les Cigalons cultivent de nombreux partenariats avec des associations locales comme Cap'Danse, la Smalah ou les Chiens visiteurs. Les résidents participent à des projets communs avec des écoles, des centres de loisirs et des EHPAD, favorisant des échanges intergénérationnels et inclusifs.

Cette année a été importante pour la troupe de danse Improband car elle a fêté ses dix ans ! A cette occasion elle s'est produite sur scène en décembre pour une représentation d'une heure et a fait salle comble ! Improband, sollicitée pour participer à la pièce de théâtre « La destinée d'un roi » avec la troupe « Les Baladins du lac » de Morcenx, a poursuivi ce projet en 2025 et a fait sa dernière représentation en octobre après deux ans d'aventure !

Cette année 2025 a aussi été la mise en place d'ateliers FALC (facile à lire et à comprendre) pour lesquels des salariés ont été formés depuis 2024. Une intervenante extérieure, bénévole dans un groupe d'écriture FALC est venu nous aider à mener ces ateliers avec un groupe de résidents. A été écrit en FALC notamment le règlement intérieur et est en cours d'écriture le recueil des attentes. Il y a également en projet la préparation des prochaines élections présidentielles 2027 avec la rédaction en 2026 des programmes des candidats en FALC.

Inclusion dans la vie locale

Les résidents sont présents dans la vie du village, ils font leurs courses dans les commerces, participent aux événements locaux et effectuent des stages dans des structures comme Jardiland, les Restos du cœur ou des cantines scolaires.

Le 20 novembre 2025 a eu lieu la nouvelle édition de l'opération DuoDay avec la réalisation de 24 duos. Les personnes accueillies ont été cette force de propositions dans les entreprises à démarcher. Ces expériences permettent chaque année d'engager de nouveaux partenariats de stage de vie locale. Notamment cette année le partenariat avec une nouvelle enseigne : le restaurant Green Fourchette à saint julien en Born, de nouveaux stagiaires à l'EHPAD régulièrement (service animation), le service déchèterie à Morcenx...

Séjours et sorties

Des séjours adaptés sont organisés tout au long de l'année, offrant des temps de détente et de découverte. En 2025, les résidents ont voyagé à Iraty, à Center Parcs, en Dordogne et en Croatie. Ces séjours renforcent la cohésion du groupe et permettent de vivre des expériences valorisantes

Vie de l'établissement

En janvier, un colloque sur la bientraitance a été organisé à la salle culturelle de Lit et Mixe.

Le 03 juillet dernier, l'attendue « Fête du sport et de la culture » organisée par l'ASC a eu lieu rassemblant toutes les personnes accueillies des foyers les Cigalons. Cette année 2025 petit changement d'organisation car a été associée à cette fête « la journée portes ouvertes des Cigalons », remplaçant les traditionnels jeux et challenges sportifs de l'après-midi par des visites et des ateliers variés (musique, impros...). Cette journée était donc ouverte à tous, familles, autres structures, personnes extérieures et s'est clôturée par une magnifique manifestation musicale avec une Batuccada qui a enthousiasmée tout le monde ainsi qu'un repas animé dansant !

Le 18 juin, journée « Assemblée générale » de l'ALGEEI où un groupe de résidents du foyer de vie a participé au spectacle coordonné avec clown en route.

D'autres festivités comme les Grillades/crêpes au Cap de l'Homy avec l'ASC et Cap'Danse se sont organisées, ces temps partagés favorisent les liens et la convivialité.

L'équipe a bénéficiée de divers temps de formation et de 8 séances d'analyse de la pratique, tout en continuant à développer des outils numériques comme IMAGO-DU pour améliorer l'accompagnement.

Perspectives pour 2026

L'année à venir sera marquée par le développement de la pair-aidance et du pouvoir d'agir des personnes accueillies. Les projets d'habitats inclusifs vont être renforcés, les séjours valorisés, les partenariats pérennisés et les liens avec les familles consolidés.

Dans un contexte d'augmentation des besoins en accompagnement médical et paramédical, une réflexion sera engagée autour de l'organisation des groupes de vie. Il apparaît nécessaire de réévaluer leur composition afin de mieux prendre en compte le niveau de dépendance et les besoins spécifiques des résidents, dans une logique d'accompagnement individualisé et de qualité de prise en charge.

Par ailleurs, l'établissement prévoit de participer à l'évènement Handilandes en juin 2026.

Projet Passerelle

Le projet Passerelle, qui unit les compétences du foyer de vie et des foyers médicalisés, permet d'adapter l'accompagnement aux besoins de chacun. Il favorise l'inclusion, le renforcement des compétences et la mutualisation des ressources humaines et matérielles. Ce projet reste un axe fort de développement pour l'année à venir

B. AU F.A.M-PA et F.A.M-Autiste

FAM-PA	Réalisée	Prévisionnelle	Écart (en journées)
2023	3279	3112	167
2024	3495	3112	383
2025	3580	3378	202
Moy./3 ans	351	3200	250
FAM AUTISTE	Réalisée	Prévisionnelle	Écart (en journées)
2023	3014	2655	359
2024	2893	2655	238
2025	2969	3036	-67
Moy./3 ans	2958	2782	176

LES ACTIONS REALISEES AU BENEFICE DES RESIDENTS

➤ Le F.A.M pour personnes autistes « La Maison bleue » :

En 2025, Afin d'offrir un accompagnement de qualité aux résidents et d'adapter l'accompagnement aux nouvelles recommandations de bonne pratique professionnelle, l'équipe du FAM a participé à plusieurs sessions de formation en 2025 :

-La communication alternative augmentée (CAA) et formation PECS

-La mise en place de stratégies développementales et comportementales (ABA, comportement problème, plannings d'activité).

-Les évaluations sensorielles. Suite à ces formations, l'équipe a apporté des changements dans l'organisation des activités et de leur lisibilité pour les résidents et mis en place des temps dédiés au travail de la communication. Nous recherchons avant tout le bien-être et l'apaisement des résidents et une attention particulière est portée au moment des projets personnalisés aux apprentissages dans le but de permettre à la personne de faire des choix au quotidien.

• **La pluridisciplinarité a une place importante au FAM LMB.**

-Le bien-être passe aussi par la santé et nous travaillons avec le service infirmerie à la prévention et aux accompagnements médicaux. Plusieurs résidents ont bénéficié d'habituations aux soins avec un binôme infirmerie/équipe du FAM. Un travail commun a également été mené sur le repérage de la douleur et sa prise en charge.

-La psychologue, la psychomotricienne et le psychiatre apportent un regard spécialisé sur les problématiques rencontrées au quotidien qui permet de prendre en compte tous les aspects de la personne. 6 évaluations de fonctionnement ou sensorielles ont pu être menées en pluridisciplinarité.

-Le FAM fait aussi appel à des partenaires paramédicaux pour des prises en charges spécialisées : kiné, orthophoniste, dentistes formés à l'accueil de personnes TSA, ergothérapeute etc...

• Le FAM LMB ce sont aussi des activités éducatives, sportives et culturelles.

Voici quelques-unes des activités proposées avec les partenaires extérieurs :

ACTIVITES	
PRAC (psychopathologie de la relation aidée du cheval) avec Sandra Dufaur (6 résidents)	Rencontre et plaisir. Contact physique et émotionnel. Un temps sensoriel calme et sécurisant. Stimulation des capacités de concentration et d'attention.
Poterie/sculpture en lien avec l'association la SMALHA puis avec Julien Righi (10 résidents) (10 résidents)	Manipuler l'argile pour offrir une expérience tactile apaisante Stimuler les compétences de motricité fine. Travailler en binôme, pour développer les compétences sociales.
Sorties SSID (sport adapté proposé par le CD40) (10 résidents)	Travailler la motricité Rencontre avec les pairs/ Plaisir et dépense physique
Bibliothèque en lien avec la bibliothèque de Linxe et la médiathèque de Lit et Mixe (9 résidents)	Stimulation visuelle/faire des choix/inclusion
Cinéma en lien avec l'association, CINELIT (9 résidents)	Environnement sensoriel sécurisant/Inclusion/Plaisir
Piscine avec la piscine de Mimizan et Aigueblue (8 résidents)	Dépense physique, l'enveloppement sensoriel, motricité
Aquarelle avec l'association Land' Art de Morcenx (8 résidents)	Sensorialité/créativité/ Stimulation des capacités de concentration

Mais le FAM autisme c'est aussi :

-des activités en interne : la balnéothérapie, la Snoezelen, la psychomotricité, le vélo, les marches, l'atelier Top Chef, l'Atelier musique « Vibrations partagées », les soins aux animaux, les ateliers individuels (travail de la communication et des objectifs en lien avec le PP, apprentissages), arts plastiques, réveil musculaire, jeux de société etc.

-des sorties culturelles et de plaisir : Mini-golf, Parc la Coccinelle, pirogue, expositions, Dinosaur parc, Cirque, Aquarium de Biarritz baignade au lac, restaurants, pique-niques et promenades etc...

-des projets en commun avec le Foyer de vie et le FAM Les Oliviers, marches, loto, repas partagés, sorties communes.

- **Parmi les temps forts de 2025 :**

L'année 2025 a débuté en janvier par le partage de la galette des rois avec les familles, les résidents et l'équipe du FAM suivi du colloque sur l'éthique et la Bienveillance. Le mois d'Avril nous a permis de partager la marche bleue et une séance de cinéma avec exposition pour le mois de l'autisme. Nous avons ensuite partagé un moment convivial aux portes ouvertes en Juillet.

- **Perspectives 2026 :**

La qualité de l'accompagnement au FAM LMB sera évaluée cette année par l'organisme de certification CAP HANDEO.

Les professionnels se formeront à l'accompagnement à la vie affective et sexuelle et aux troubles du comportement qui peuvent en découler.

L'aménagement extérieur derrière le FAM se poursuit avec l'installation d'un portique et d'un trampoline. Deux résidents partiront en séjour « Passerelle » avec le FDV et le FAM LO au mois de Mai. Deux autres résidents partiront en séjour en septembre avec l'ASC des Cigalons.

Deux résidents du FAM Autisme se produiront au Café Music de Mont de Marsan pour le mois Landais de l'autisme en Avril. Dans ce cadre, les aquarelles réalisées par les résidents seront exposées à la MDPH.

De nouveaux projets sont aussi à l'étude : la mise en place avec le kiné d'un groupe de renforcement musculaire, un projet avec les MNS des Landes.

- **Le F.A.M « Les Oliviers » pour personnes avec handicap mental en perte d'autonomie :**

Le F.A.M. « Les Oliviers » est une structure médicalisée d'accompagnement éducatif et social, créée en 2011 pour répondre au vieillissement des personnes du Foyer de Vie. L'objectif principal est de préserver leur santé, leur bien-être physique, psychique et leurs capacités cognitives et psychomotrices. Quinze ans après son ouverture, les besoins liés au vieillissement continuent de s'accroître, multipliant les accompagnements médicaux, para médicaux de plus en plus personnalisés et spécifiques.

Accompagnement Individualisé et Formation

L'accompagnement est centré sur la préservation de la santé et du bien-être des résidents. Les professionnels suivent des formations régulières pour adapter leurs pratiques et répondre aux besoins évolutifs des personnes handicapées vieillissantes. En 2025, s'est déroulée une formation sur la relation avec les familles et a eu lieu un colloque sur la bienveillance et l'éthique.

Méthodologie d'Accompagnement

L'équipe adapte ses méthodes d'accompagnement aux besoins des résidents dans les actes de la vie quotidienne, renforce l'accompagnement inhérent au suivi médical, vise le maintien de leurs capacités intellectuelles et physiques et vient palier leur perte d'autonomie. L'environnement est conçu pour être calme, apaisant et rassurant, respectant le rythme de vie des résidents tout en facilitant leur interaction sociale et leurs déplacements en interne. Des activités adaptées et individualisées sont proposées pour maintenir leurs acquis. Les supports à la communication se sont développés, répondant ainsi aux difficultés de mémoire et/ou de compréhension qui sont apparues avec l'avancée en âge.

Activités et Animations

Médiations ludiques, animations culturelles et sociales et ateliers pédagogiques ont été tenus tout au long de l'année. Des repas à thèmes, des activités physiques adaptées, des ateliers créatifs, des projets de citoyenneté et environnement, ainsi que des activités de socialisation ont été organisés. Des sorties culturelles et de loisirs de proximité, ont permis aux résidents de maintenir un lien avec l'extérieur, pour ceux qui le souhaitaient.

Vie en Collectivité et Liens Sociaux

Les résidents ont continué à maintenir des liens réguliers avec leurs familles, avec des sorties et des courts séjours, soit à domicile, soit au studio des familles. En mai 2025, quatre résidents ont participé à un séjour institutionnel en Vallée d'Ossau, en compagnie de leurs pairs du Foyer de vie, et quatre autres ont séjourné à Soustons en septembre 2025. L'équipe met également en place des activités pour favoriser la socialisation et la participation à des événements communautaires.

La cuisine du FAM Les Oliviers a été complètement réaménagée avec de nouveaux meubles et espaces, la rendant plus fonctionnelle et plus conviviale.

Perspectives pour 2026

En 2026, le F.A.M. Les Oliviers prévoit un séjour institutionnel à Arcachon avec le Foyer de Vie et le FAM La Maison Bleue et un deuxième séjour de faible effectif à Moliets.

Le remplacement du mobilier de la salle-à-manger reste à finaliser.

L'analyse de la pratique professionnelle est renouvelée afin d'améliorer la qualité des services.

Une formation sur la prise en charge des pathologies mentales chez le bénéficiaire vieillissant est programmée en janvier.

L'accompagnement personnalisé nécessite d'être renforcé au vu des besoins de santé croissants.

L'objectif visé est d'actualiser les compétences de notre plateau technique, plus particulièrement concernant les aides-soignantes pour les actes techniques de soins spécifiques préventifs, curatifs ou palliatifs.

➤ Les accompagnements du pôle infirmerie

Le service fonctionne avec 1.5 ETP infirmier transversal répartis sur les 3 services. Le circuit du médicament a été révisé pour l'accompagnement des résidents à la prise de médicaments en autonomie.

Prévention :

Les actions de prévention incluent des visites chez le dentiste une fois par an, un suivi des dépistages du cancer du sein et colorectal, et un programme de sensibilisation à l'hygiène alimentaire avec des tableaux refaits dans chaque unité, des informations individuelles et une collaboration avec la sage-femme de secteur. Un plan canicule est mis en place du 1er juin au 30 septembre. Le taux de vaccination contre la grippe et la COVID varie entre les foyers. Des protocoles de gestion de la douleur sont en place et revus, des actions sur la prévention des chutes sont en cours avec notamment un projet conjoint avec le kinésithérapeute. Des consultations sur la vie sexuelle sont proposées et nous sommes à l'infirmerie sollicitées dans ce domaine de façon individuelle assez fréquemment.

Projets concrétisés en 2026 :

Le projet de kinésithérapie a été élargi avec des groupes de rééducation en salle de psychomotricité au FAM, en réponse aux besoins de soins. Tableaux alimentaires refaits en cohésion avec les besoins, l'évolution des résidents et l'aide des professionnels de terrain.

Les accompagnements médicaux :

Les consultations médicales avec des visites régulières du médecin traitant et des hospitalisations en légère diminution bien que quelques passages aux urgences. Les besoins de soins continuent de croître, particulièrement au Foyer de Vie avec un nombre important de consultations hebdomadaires ainsi que sur le FAM Les Olivier où les résidents vieillissant sont sujets à des problématiques en lien avec la sénescence et où leurs fragilités renforcent les besoins et la vigilance.

Année 2025	Nombre de consultations avec des professionnels médicaux et paramédicaux libéraux	Consultations Médecin traitant	Hospitalisations
Foyer de vie	740	147	5
FAM Les Oliviers	450	100	1
FAM La Maison Bleue	198	60	4
Nombre de personnes ayant eu au moins un soin dans l'année 2024	FAM LO	FAM LMB	FDV
Pédicure/Podologue	10	5	28
SSIAD		2	
IDEL	6	5	6
Orthophoniste		1	
Kiné	4	2	9
Psychiatre extérieur	1		1
Généraliste hors établissement	0	3	12
Suivi Cancérologie	1		
Cardiologue	5	1	4
Podo-orthoprothésiste	1	1	2
Gynécologie/Mammographie	10	6	14
Diététicienne	3	1	6
Dentiste	9	10	28
Neurologue	0	2	4
Ophtalmologue	4	2	18
Phlébologue	1	1	3
ORL	2	0	4
Décès	0	0	1

	Nombre De résidents suivis par Dr référent de l'établissement	Nombre De résidents suivis par Autre médecin référent
FAM LO	11	0
FAM LMB	8	3
FDV	36	12

➤ **L'accompagnement psychologique :**

La psychologue offre un soutien psychologique aux résidents, adapté à leurs besoins et demandes, favorisant les échanges informels ainsi que des entretiens thérapeutiques, y compris à travers la médiation de la balnéothérapie pour favoriser le bien-être. Elle adopte une écoute neutre et bienveillante, encourageant l'expression des résidents et leur permettant de trouver du sens à leur vécu et d'envisager de nouveaux projets.

Suivi Psychologique au sein des différents établissements

Établissement	Type de suivi	Nombre de résidents	Fréquence
Foyer de vie	Suivi psychologique régulier	32	Hebdomadaire, bimensuel (par quinzaine) ou mensuel
	Suivi occasionnel	Non précisé	En fonction des besoins ponctuels
FAM-PA	Suivi psychologique régulier	3	Hebdomadaire
	Suivi psychologique régulier	1	Bimensuel (par quinzaine)
	Suivi épisodique (en chambre/unité)	Non précisé	Selon les besoins
FAM-Autisme	Entretiens psychologiques hebdomadaires	1	Hebdomadaire
	Balnéothérapie	2	Bimensuel (par quinzaine)
	Balnéothérapie	1	Bi-trimestriel

La psychologue prend part également aux évaluations portant sur les particularités de fonctionnement et de communication des personnes évoluant au sein de la Maison bleue. Ceci afin de pouvoir contribuer à la définition précise des objectifs et des moyens servant leur projet d'accompagnement et le développement de leurs compétences. En 2025, les évaluations du comportement adaptatif de 4 résidents ont notamment été réalisées avec le support de l'échelle de la Vineland II.

Les services généraux

Organisation générale :

Les services généraux (entretien, maintenance, lingerie, cuisine) sont mutualisés entre le Foyer de vie et les deux FAM, avec une sectorisation adaptable selon les besoins. L'organisation repose sur la polyvalence des équipes et une réflexion continue pour améliorer les pratiques en lien avec les équipes éducatives et paramédicales.

Surveillance de nuit

Le service de nuit est assuré par 2 veilleuses par FAM et 4 pour le Foyer de vie. Il est composé de 7 aides-soignantes et d'une garde-malade, avec des ajustements ponctuels selon les absences et les besoins.

Cuisine

En 2025, l'équipe a connu plusieurs mouvements, avec un arrêt longue durée et le départ d'une salariée constituant un réajustement des temps de travail pour 2 professionnelles à temps partiel.

Depuis janvier 2025, Sodexo a repris la gestion de la cuisine avec un nouveau responsable.

Entretien, maintenance et lingerie

Maintenance : 1 agent à temps plein + 1 agent partagé avec la lingerie (0,7 ETP).

Lingerie : 4 personnes (3,1 ETP), avec un appui ponctuel de l'équipe entretien.

Entretien : 6 personnes (5.05 ETP), appui partiel à la lingerie et à la cuisine par deux agents. Des ajustements de temps de travail ont été réalisés suite à des départs.

IV ORGANIGAMME

A. EFFECTIF total au 31/12/2025

Effectif total au 31/12/2025	Hommes	Femmes	Total	% des effectifs
Cadres	2	5	7	9.5%
Agent de maîtrise	3	4	7	9.5%
Filière administrative	0	1	1	1.4%
Filière logistique	2	16	18	24.3%
Filière éducative	6	18	24	32.4%
Filière médicale	0	17	17	22.9%
Total	13	61	74	
Les femmes représentent plus de 82% de l'effectif total des salariés				

Effectif en CDI au 31/12/25

	Hommes	Femmes	Total
Cadres	2	5	7
Agent de maîtrise	3	4	7
Filière administrative	0	1	1
Filière logistique	2	14	16
Filière éducative	5	11	16
Filière médicale	0	17	17
Total	12	52	64

Effectif en CDD au 31/12/25

	Hommes	Femmes	Total
Cadres	0	0	0
Employés	1	9	9
Total	1	9	10

Effectif par tranche d'âge au 31/12/25

Tranche d'âge ->	- de 25	25 - 54	55 - 60	+ de 60	Total
Cadres	0	4	2	1	7
Agent de maîtrise	1	5	1	0	7
Filière administrative	0	1	0	0	1
Filière logistique	0	11	5	0	16
Filière éducative	0	12	3	1	16
Filière médicale	0	17	0	0	17
Total	0	51	11	2	64

Effectif par tranche d'âge et par service au 31/12/2025

	Moins de 25	25 à 34	35 à 44	45 à 54	55 à 60	plus de 60	TOTAL
Foyer de vie	0	1	2	9	3	1	16
FAM Perte Autonomie	0	1	2	2	1	0	6
FAM Autisme	1	1	2	3	0	0	7
Serv. Gén. de jour	0	0	5	5	5	0	15
Serv. Gén. de nuit	0	0	2	5	1	0	8
Service médical	0	0	3	1	0	1	5
Direction/Administ.	0	0	2	3	1	1	7
TOTAL	0	6	15	26	12	4	64

Ancienneté en années dans l'établissement par service au 31/12/2025

	moins de 5	5 à 9	10 à 14	15 à 19	20 à 24	25 et plus	TOTAL
Foyer de vie	4	3	3	2	0	4	16
FAM Perte Autonomie	4	0	2	0	0	0	6
FAM Autisme	5	1	1	0	0	0	7
Serv. Gén. de jour	5	5	2	3	0	0	15
Serv. Gén. de nuit	1	2	4	1	0	0	8
Service médical	2	1	0	2	0	0	5
Direction/Administ.	2	2	1	1	1	0	7
TOTAL	23	14	13	9	1	4	64

LES EVENEMENTS DU PERSONNEL

Départs, embauches et mobilités

FAM Perte d'Autonomie :

1 Aide-soignante de nuit (1 ETP) départ à la retraite le 31/08/2025 → remplacée le 01/09/2025.

1 poste vacant Aide-soignant (1 ETP) → recrutement fait le 01/04/2025.

Cuisine :

1 Commis de cuisine (0,5 ETP) démissionnaire le 02/11/2025 → augmentation de 2 commis de cuisine à temps partiel le 01/12/2025.

FAM Autisme :

1 AES (0.85 ETP) départ à la retraite le 31/01/2025 → remplacée le 24/02/2025.

1 ES (1 ETP) démissionnaire le 03/04/2025 → remplacée le 11/07/2025.

Autres départs/remplacements :

1 Psychomotricienne (0.5 ETP) rupture conventionnelle le 29/08/2025 → poste vacant au 31/12/2025.

1 Infirmière (0.80 ETP) démissionnaire le 12/01/2025 → remplacée le 13/01/2025.

1 infirmière (0.70 ETP) promotion Adjointe de direction le 02/04/2025 → remplacée par augmentation d'1 IDE à temps partiel (1 ETP) → remplacée par 1 nouvelle IDE (0.50 ETP) le 15/09/2025.

Services généraux :

1 lingère (0.50 ETP) départ à la retraite le 30/04/2025 → remplacée par un mouvement de salariée interne → remplacée en entretien (0.50 ETP) le 01/05/2025.

1 agent entretien (0.95 ETP) licenciée pour inaptitude le 23/07/2025 → augmentation du temps de travail d'1 agent entretien le 01/09/2025 → remplacée en entretien (0.50 ETP) le 13/09/2025.

Secrétariat :

1 poste vacant Secrétaire (0,5 ETP) → recrutement fait le 03/02/2025.

Adjoint de direction :

1 Adjoint de direction (1 ETP) départ à la retraite le 31/03/2025 → remplacée par un mouvement de salariée interne le 01/04/2025 → remplacée par mouvement interne et augmentation d'1 Adjointe de direction à temps de travail (1 ETP) le 01/04/2025 → remplacée par mouvement interne d'1 IDE vers promotion (0.50 ETP) le 02/04/2025.

Changements de temps de travail

La psychologue maintient sa réduction de temps de travail à 90 % à partir du 01/09/25.

Congés maternité/parentaux

Animatrice du Foyer de vie en congé maternité à compter du 09/12/24 jusqu'au 21/06/2025.

Accueil de stagiaires (7 en tout)

Formations accueillies :

Moniteur éducateur : 17/02-06/06/2025 – 10/11/2025-12/02/2026.

Aide-soignante : 10/03-11/04/2025 – 26/05-11/07/2025

AES : 21/04-05/09/2025.

IDE : 13/10-14/11/2025.

Accompagnant Sportif Adapté : 07/04-18/04/2025.

La Formation

Nbre personnes	Emploi	Intitule de la formation	Organisme formateur	Nbre heures
3	AS jour et nuit, IDE	Gestes et soins d'urgence Initiale	CH Mont de Marsan	21
4	AES, AS, IDE	Préventis Pro	CENTAURE	7
9	AES, ES, moniteur éducateur	Réactualisation Sauveteurs Secouristes Travail	Action sécurité	7
5	AES, service logistique	Sauveteurs Secouristes Travail Initiale	Action sécurité	14
9	ES, ME, AS, AES	La relation famille	SUD Management	14
4	ES, Animatrice, AES, AS	Rédiger en FALC	SUD Management	14
10	Adjointe de direction, AS, ES, IDE, Psychologue	Autisme Formation	Formavision	70
11	AS jour et nuit, moniteur éducateur, IDE, service logistique, ES	Habilitation électrique	ASFO	10

Les actions réalisées en 2025

L'analyse de pratique

L'objectif en est notamment de permettre à chacun de développer ses capacités d'écoute, d'interrogation, d'analyse et d'évaluation, des demandes et des expressions du vécu (qu'ils viennent des résidents ou des autres personnels) et ce, afin que chaque participant puisse parvenir à dynamiser, organiser et mieux orienter ses actions. Cette action s'inscrit dans le cadre de la promotion de la bientraitance au sein de notre établissement. L'établissement a obtenu un financement pour la mise en place de l'analyse des pratiques tant auprès du Foyer de vie que des Foyers d'accueil médicalisé. Elle est animée par une psychologue extérieure pour les FAM et par une intervenante de l'IFCA pour le foyer de vie ; à raison de 8 séances par an et pour chacun des 4 groupes (2 pour les FAM, 2 pour le Foyer de vie). En 2025, toutes les séances ont pu se tenir.

Entretiens professionnels et gestion des ressources humaines

Depuis 2006, tous les salariés bénéficient d'un entretien professionnel avec leur Responsable ou le Directeur, conformément à la loi du 5 mars 2014 qui impose un entretien au minimum tous les deux ans, quel que soit le contrat. Ces échanges permettent de faire le point sur la situation professionnelle, les activités, les attentes en matière d'évolution, ainsi que les besoins en formation. Ils intègrent également les entretiens prévus par le Code du travail (seconde partie de carrière, bilan d'étape, retour d'absence).

Fiches de poste

Toutes les fiches de poste ont été formalisées et mises à jour si nécessaire lors des entretiens annuels.

Représentation du personnel

À la suite des élections de janvier 2023, une nouvelle instance représentative du personnel a été élue le 31 janvier 2023. En 2025, les instances ont tenu :

11 réunions du CSE

1 réunion extraordinaire du CSE

4 réunions sur la santé, la sécurité et les conditions de travail

2 réunions de la CSSCT (commission dédiée)

Le droit d'expression des salariés

Organisés par service, les groupes d'expression se sont réunis en novembre/décembre, comme chaque année, sans la présence de la Direction. Cela concerne les services médical/paramédical, éducatif et paramédical FAM Autisme et Perte d'autonomie, éducatif foyer de vie, les services généraux et administratifs.

Mise en place de la démarche QVTC : diagnostic participatif et aménagement des espaces de repos

La mise en place d'une démarche de Qualité de Vie au Travail (QVT) au sein d'un établissement, avec remontée d'informations vers le COPIL associatif. La QVT vise à améliorer à la fois les conditions de travail des salariés et la qualité des prestations aux usagers, en intégrant la participation des salariés. La méthode repose sur plusieurs étapes : information, choix d'un thème, diagnostic, puis plan d'action.

Le thème retenu concerne l'aménagement de deux salles dédiées aux repas et au repos du personnel, afin d'améliorer le bien-être et la disponibilité des équipes. Le diagnostic a été réalisé principalement via un questionnaire diffusé à l'ensemble des salariés, complété par des réunions du COPIL et l'implication de personnes ressources.

Un groupe de travail a ensuite été constitué pour proposer des améliorations concrètes (aménagement des espaces, équipements, terrasse). Les actions ont été mises en œuvre avec un budget d'environ 5500 €.

Enfin, le document souligne une bonne dynamique du COPIL, avec 6 participants, et s'inscrit dans un cycle QVT structuré (diagnostic, action, expérimentation, évaluation) sur deux ans.

Sécurité et formations

Depuis 2013, environ 4 salariés sont formés chaque année à la conduite automobile (hors 2020). En 2025 :

- 12 personnes ont suivi une formation à la manipulation des extincteurs
- 20 personnes à une sensibilisation à la centrale de sécurité
- 9 ont réactualisé leur formation SST
- 20 personnes sont SST, 15 formées à la gestion des soins d'urgence niveau 2
- Les 2 agents de maintenance sont habilités électriquement et 11 personnes ont suivi la formation Habilitation électrique.

Commission repas

Active depuis 2006, elle rassemble différents représentants (cuisine, direction, éducatif, infirmière, résidents). Trois réunions ont eu lieu en 2025. La participation des résidents FAM reste irrégulière.

Événements marquants 2025

- Poursuite de la mise en place d'un nouveau logiciel de paie et de gestion des contrats de remplacement au niveau de l'association
- Organisation d'une journée portes ouvertes le 3 juillet 2025.
- Déploiement de la démarche QVCT aux Cigalons en 2024 ; projet mis en œuvre et finalisé en septembre 2025.

C. L'ACTIVITE DU SAMSAH

SAMSAH	Réalisée	Prévisionnelle	Écart (en journées)
2025	10	10	0

Le SAMSAH porté par l'AGEEI s'adresse prioritairement à des jeunes âgés de 15 à 25 ans présentant des troubles du spectre de l'autisme, à une période charnière entre l'enfance et l'âge adulte, où les risques de rupture de parcours peuvent avoir des conséquences importantes sur leur qualité de vie. Les équipes du service interviennent également en soutien aux familles et aux proches aidants, pleinement associés à l'accompagnement.

Les missions du SAMSAH s'inscrivent dans le cadre du projet « chacun sa vie, chacun sa réussite », visant à proposer un accompagnement médico-social global, individualisé et inclusif. Celui-ci repose sur des prestations de soins et un accompagnement éducatif favorisant le développement des compétences adaptatives (autonomie personnelle, sociale, résidentielle...), tout en soutenant le maintien ou la restauration des liens familiaux, sociaux, scolaires et professionnels.

L'année 2025 a été marquée par un accompagnement actif de dix jeunes, âgés de 17 à 25 ans. Les interventions se sont déployées principalement à domicile, mais également dans des environnements variés (locaux du service, lieux de vie sociale, espaces de formation), afin de favoriser la généralisation des apprentissages et l'inclusion dans le milieu ordinaire.

De nombreuses évaluations fonctionnelles ont été réalisées, permettant d'identifier finement les besoins, les compétences et les leviers d'apprentissage de chaque jeune. Ces évaluations, associées à des interventions éducatives individualisées, ont permis des progrès significatifs dans les apprentissages liés à l'autonomie, à la communication et aux habiletés sociales.

Ces avancées ont permis à plusieurs jeunes d'envisager des perspectives de formation professionnelle et de développement vers davantage d'autonomie, en cohérence avec leur projet de vie. Pour d'autres, les accompagnements ont mis en évidence la nécessité d'un cadre intermédiaire plus soutenant, conduisant à une orientation vers la maison transitoire, dont l'ouverture effective a eu lieu en novembre 2025.

Cette maison transitoire constitue une réponse structurante du dispositif, offrant un espace d'expérimentation sécurisé entre le domicile familial et un habitat plus autonome. Elle s'inscrit pleinement dans les objectifs du SAMSAH en matière d'inclusion et de parcours sans rupture.

Par ailleurs, la dynamique d'accompagnement a reposé sur une forte implication des jeunes dans la co-construction de leur projet personnalisé, dans une logique d'autodétermination. L'intervention d'une médiatrice pair-santé a également constitué un levier important, favorisant l'engagement des jeunes et l'émergence de perspectives concrètes d'avenir.

L'ensemble de ces actions illustre la montée en puissance du service et sa capacité à proposer des réponses adaptées, évolutives et centrées sur les besoins des personnes accompagnées.

Tableau indicateurs				
Type d'accompagnement	Nombre de bénéficiaires	Nombre total d'accompagnements	Fréquence moyenne	Observations
Neuropsychologique	10	75,4	2,9 h / semaine	Evaluations, psychoéducation, accompagnement au développement de compétences pour améliorer la qualité de vie
Infirmier	10	59,8	2,3 h / semaine	Bilans somatiques, habituations aux soins, conseils et prévention à la santé
Éducatif	10	93,6	3,6 h / semaine	Evaluations et accompagnement à l'autonomie et à la participation sociale.
Social	10	46,8	1,8 h / semaine	Accompagnements administratifs, accompagnement aux connaissances et auprès des organismes sociaux.
Professionnel / scolaire / formation	10	57,2	2,2 h / semaine	Lien et mise en place AVS, accompagnement à l'insertion et au maintien dans la formation / l'emploi, aide aux aménagements pendant la formation / l'emploi et pour les examens.
Pair-aidance	10	41,6	1,6 h / semaine	Accompagnement au rétablissement, accompagnement des jeunes et des familles, entretiens individuels, familiaux et de groupe, psychoéducation.
Accompagnement famille / aidants	10	75,4	2,9 h / semaine	Entretiens ou liens fréquents avec le jeune et la famille

Perspectives 2026

L'année 2026 s'inscrira dans une dynamique de consolidation et de développement du dispositif.

Une attention particulière sera portée à :

- Le renforcement des parcours vers la formation et l'insertion professionnelle, en développant les partenariats avec les acteurs du territoire ;
- La poursuite des évaluations fonctionnelles, afin d'affiner les accompagnements et de mieux objectiver les évolutions des jeunes ;

- Le développement des interventions à domicile et en milieu ordinaire, dans une logique d’“aller vers” et de prévention des ruptures de parcours ;
- Le soutien renforcé aux familles et aux aidants, en reconnaissant pleinement leur rôle dans le parcours des jeunes ;
- Le développement d’actions autour de la vie affective, relationnelle et sexuelle, afin d’accompagner les jeunes dans la compréhension de leurs émotions, de leurs relations et de leurs droits, dans une approche respectueuse, adaptée et favorisant l’autodétermination ;
- L’appui aux partenaires du territoire, notamment à travers des actions de sensibilisation, de conseil et de partage de bonnes pratiques.

Tableau des effectifs du projet

Effectif du personnel :	ETP	Avant 2026		En 2025	
		Part CD 40	Part ARS 40	Part CD 40	Part ARS 40
Directeur	0,1	0,1		0,1	
Chef de service	0,5			0,5	
Technicienne administrative	0,5	0,5		0,5	
Psychiatre	0,17		0,17		0,17
Neuropsychologue	0,8	0,8		0,8	
Infirmière	0,8		0,8		0,8
Educateur spécialisé	1	0,8	0,2	0,8	0,2
Médiateur pair santé	0,6		0,6		0,6
Accompagnant éducatif et social	1		1		1

Formations effectuées

Formation ESAA sensorialité	5 professionnels
Formation CAA et PECS	5 professionnels
Formation sur les comportements défis	5 professionnels
Supervision	5 professionnels

D. L’ACTIVITE DE L’EAM

EAM	Réalisée	Prévisionnelle	Ecart (en journées)
2025	5	5	0

La maison transitoire s’inscrit pleinement dans les orientations du projet d’établissement, en proposant un dispositif innovant visant à accompagner les jeunes vers davantage d’autonomie, dans une logique de parcours inclusif et sans rupture. Elle constitue une étape intermédiaire entre le domicile familial et un mode de vie plus autonome, en offrant un cadre sécurisant et adapté aux besoins spécifiques des jeunes accompagnés.

Ce lieu de vie permet de travailler, en situation réelle, les compétences liées à la vie quotidienne (gestion du logement, organisation, alimentation), mais également les habiletés sociales, la gestion des émotions et l’inscription dans un environnement social et citoyen. L’accompagnement proposé repose sur une approche individualisée, favorisant l’autodétermination et la participation active des jeunes à leur projet de vie.

La maison transitoire a ouvert ses portes en novembre 2025. Cette ouverture a été précédée d’un temps de préparation important, durant lequel une attention particulière a été portée à la formation des professionnels. L’équipe dédiée, ainsi que les professionnels du SAMSAH, ont bénéficié de temps de sensibilisation et de

montée en compétences afin d'assurer une cohérence des pratiques et une qualité d'accompagnement adaptée aux besoins du public accueilli.

Par ailleurs, un travail de transmission a été réalisé entre les équipes du SAMSAH et celles de la maison transitoire. Il a permis de présenter les profils, les besoins et les projets des jeunes accueillis dès la fin de l'année 2025, facilitant ainsi la continuité des parcours et l'individualisation des accompagnements dès leur arrivée dans le dispositif.

Perspectives 2026

L'année 2026 sera consacrée à la consolidation et au développement de la maison transitoire, avec plusieurs axes prioritaires :

- Stabiliser le fonctionnement du dispositif, en ajustant l'organisation de l'équipe et les modalités d'accompagnement au regard des premiers retours d'expérience ;
- Renforcer l'accompagnement à l'autonomie, notamment dans les domaines de la gestion du quotidien, de la vie en collectivité et de la prise d'initiative ;
- Développer l'accompagnement à la vie affective, relationnelle et sexuelle, en proposant des espaces d'échanges adaptés, des outils pédagogiques et un accompagnement individualisé respectueux des besoins et du rythme de chacun ;
- Soutenir les parcours d'insertion sociale et professionnelle, en favorisant l'accès à la formation, aux stages et aux dispositifs de droit commun ;
- Poursuivre le travail de coordination avec le SAMSAH et les partenaires du territoire, afin de garantir la fluidité des parcours et prévenir les ruptures ;
- Impliquer les familles et les proches aidants, en maintenant des temps d'échange réguliers et en reconnaissant leur place dans le parcours des jeunes ;
- Évaluer les effets du dispositif, à travers le suivi des évolutions des jeunes et l'ajustement des pratiques professionnelles.

Ces perspectives s'inscrivent dans une volonté de faire de la maison transitoire un véritable levier d'inclusion, permettant aux jeunes accompagnés de construire progressivement un projet de vie autonome et choisi.

Tableau des effectifs du projet

Fonction	Effectif	Missions principales
Directeur	1	Responsable du projet d'établissement, garant de sa mise en œuvre, coordination générale, management de l'équipe, relations avec les partenaires institutionnels et financiers
Éducateur spécialisé	1	Accompagnement éducatif, suivi individualisé, construction des projets personnalisés, soutien aux apprentissages
Accompagnants Éducatifs et Sociaux (AES)	3	Accompagnement au quotidien (hygiène, repas, organisation), développement de l'autonomie, soutien aux activités, gestion des comportements et des émotions
Aide-soignante	1	Soins d'hygiène, de confort et de prévention, surveillance de l'état de santé, coordination avec l'équipe et les professionnels de santé
Psychologue	1	Soutien clinique, élaboration de stratégies éducatives, analyse des pratiques, accompagnement des familles
Maîtresse de maison	1	Entretien des locaux, préparation des repas, accompagnement à l'autonomie domestique (cuisine, hygiène, organisation)
Médecin psychiatre	1	Suivi médical et psychiatrique, évaluations diagnostiques, prescription et ajustement des traitements, appui à l'équipe
Veilleur de nuit	1	Sécurité des jeunes et du lieu de vie, présence rassurante, gestion des besoins nocturnes, transmission à l'équipe
Secrétaire administrative	1	Gestion administrative, suivi des dossiers, accueil téléphonique, appui organisationnel
Directeur	1	Responsable du projet d'établissement, garant de sa mise en œuvre, coordination générale, management de l'équipe, relations avec les partenaires institutionnels et financiers

Formations effectuées

Formation ESAA sensorialité	7 professionnels
Formation CAA et PECS	7 professionnels
Formation sur les comportements défis	7 professionnels
Supervision	7 professionnels
Formation incendie	7 professionnels
Formation HACCP	7 professionnels

Les conseils de la vie Sociale

Les établissements des Cigalons, le SAMSAH et l'EAM ont tous bénéficié de la mise en place de réunions du Conseil de la Vie Sociale (CVS). Ces instances permettent d'associer différentes parties prenantes autour du fonctionnement et de l'amélioration des services. Ainsi, les personnes accompagnées y participent activement, aux côtés de leurs familles, des professionnels et des partenaires extérieurs.

Ces réunions constituent un espace d'expression, d'échange et de concertation, favorisant la prise en compte des besoins et des attentes de chacun. Elles permettent également de renforcer la participation des usagers dans les décisions qui les concernent directement.

Le CVS contribue ainsi à améliorer la qualité de l'accompagnement en favorisant le dialogue entre tous les acteurs. Il participe à une dynamique collective et à une meilleure compréhension des enjeux liés à la vie au sein des établissements.

Enfin, ces temps d'échange réguliers s'inscrivent dans une démarche globale d'amélioration continue des pratiques et de respect des droits des personnes accompagnées.

V DEMARCHE QUALITE

Foyers les cigalons

Objectifs	Nom de l'indicateur	Description de l'indicateur	Relevé				
Mesurer si la démarche est participative	Taux de personnel impliqué dans la démarche	Sur l'ensemble de l'établissement et pour chaque filière (éducative, logistique, soignante...) Nombre de personnels participant à un groupe de travail dans l'année / nombre total de professionnels		2022	2023	2024	2025
			Service éducatif :	21	21	17	21
			Services généraux :	0	3	5	10
			Service de soin :	5	4	4	3
			Service administratif :	2	0	2	1
			Direction :	4	4	4	4
			Personnes accompagnées :	0	10+18 CVS	18	3
Mesurer l'implication des membres du COPIL	Nombre de réunions du COPIL	Nombre total de réunions du Copil sur l'année	2020 : 6 2021 : 6 2022 : 6	2023 : 7 2024 : 7 2025 : 8			
Mesurer l'implication des membres du COPIL	Nombre d'heures annuelles de réunion du COPIL	Nombre d'heures de réunion du groupe COPIL sur l'année	2020 : 14h 2021 : 11h 2022 : 16h	2023 : 14h 2024 : 14h 2025 : 16h			
Mesurer la dynamique interne d'amélioration continue	Taux de procédures faisant l'objet d'une évaluation formalisée (en termes d'appropriation, d'utilisation ou pertinence)	Nombre de procédures faisant l'objet d'une évaluation/nombre total de procédures	2020 : 8 2021 : 17 2022 : 7	2023 : 11 validées 5 en cours de révision 2024 : 2 validées 4 en cours de révision 2025 : 5			
Apprécier la communication qualité	Nombre de réunions d'information qualité des équipes	Nombre total de réunions organisées par la direction pour l'ensemble du personnel portant sur la démarche (information, compte rendu de résultats qualité...).	2021 : 8 2022 : 2 2023 : 6 informations par la RQ, une information par le directeur en réunion institutionnelle 2024 : Points réguliers par les adjoints de direction dans les réunions de fonctionnement 2025 : 4				

Rapport d'activité de la Démarche Qualité								
N°	Date	Durée	Nombre de personnes concernées					Objet
			Service Educatif	Services général	Paramédicaux	Administratifs	Direction	Usagers et/ou représentants des usagers
1	21 01 25	2h	1	1	1	1		COPIL
2	25 03 25	2h	2	1	1	2		COPIL
3	15 04 25	2h	2	1	1	1	1	COPIL
4	20 05 25	2h	2	1		2	1	COPIL
5	17 06 25	2h	3	3	2	2	1	COPIL/CODIR
6	22 07 25	2h	1	1	1	2		COPIL
7	02 10 25	2h	2	1	1	2	3	1 COPIL/CODIR plan Bleu et vigipirate
	02 07 25	2h	2			3	1	LO RBPP ST
	10 09 25	1h30	9				1	FDV RBPP ST
	11 06 25	1h30	7			2	1	FAM LMB RBPP ST
	13 10 25	1h		10		1	1	RBPP ST
	28 11 25	1h				2	1	procédure comportement problème
8	02 12 25	2	3	1	1	1		COPIL
	09/12/2025	30'	7			2	1	procédure comportement problème

Tableau de suivi des documents de la Démarche Qualité					
Document		Etat du Document			
	Titre de la procédure	Création	Réévaluation	Groupe de travail	Date de Validation
	Procédure Bienveillance			CODIR	31/01/2024
	Procédure urgence type médical		En Cours		
	Réactualisation du Plan Bleu		En Cours		
	Livret de sécurité				2025
	procédure réclamations rajouter présentation CVS 1f/an+RF		En Cours	CODIR	26 11 24
	procédure recrutement nouveaux salariés		En Cours	CODIR	
	procédure accueil des nouveaux salariés et stagiaires + livret d'accueil nouveaux salariés et stagiaires		En Cours	CODIR	2025
	création procédure interne événement indésirable		En Cours	CODIR	2025
	procédure comportement problème		En Cours	CISC	

SAMSAH/EAM

Dans le cadre de la démarche d'amélioration continue de la qualité au sein du SAMSAH et de l'EAM, le comité de direction (CODIR), la référente qualité ainsi que le comité de pilotage (COPIL) se sont réunis à plusieurs reprises. Ces temps de travail avaient pour objectif de définir les lettres de mission, de structurer et de mettre en place des groupes de travail autour de différentes thématiques, mais également de faire un point d'étape sur les actions en cours et celles à engager.

Ces réflexions s'inscrivent notamment en lien avec les recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP) et les orientations définies par la Haute Autorité de Santé.

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des principaux axes de travail identifiés, des actions à mettre en œuvre ainsi que des modalités de suivi associées. Il constitue un véritable outil de pilotage, permettant d'assurer la structuration, la traçabilité et l'évaluation des actions engagées dans le cadre du Plan d'Action Qualité (PAQ).

Cette démarche s'inscrit dans une volonté d'amélioration continue des pratiques professionnelles, de renforcement de la qualité de l'accompagnement proposé aux usagers et d'implication des équipes dans les dynamiques institutionnelles.

Référence / Thématique	Objectif qualité	Actions mises en œuvre / prévues	Pilote	Indicateurs de suivi	État	Échéance	Éléments de preuve
RBPP – Continuité de parcours	Garantir la continuité de l'accompagnement	Mise à jour procédure fin de tuilage avec références RBPP	Référente qualité	Procédure validée / diffusée	En cours	2026	Procédure écrite, version datée
Droits des usagers – Réclamations	Structurer le traitement des réclamations	Adaptation du courrier + classeur + FALC	Direction / Qualité	Nombre de réclamations tracées / délai de traitement	À engager	2026	Courrier type, registre réclamations
Management de la qualité	Harmoniser les procédures	Adaptation procédures + validation CODIR	Référente qualité	Nombre de procédures mises à jour	En cours	2026	Procédures validées, CR CODIR
Parcours usager – Admission	Sécuriser l'admission	Création procédure commission d'admission	Référente qualité	Procédure formalisée et appliquée	À engager	2026	Procédure, dossiers usagers
Organisation qualité	Structurer la fonction qualité	Création adresse mail dédiée	Direction	Adresse fonctionnelle active	En cours	Court terme	Test de fonctionnement
Pilotage / Gouvernance	Assurer la traçabilité des instances	Suivi des réunions via tableau	Tous	Taux de réunions tracées	Réalisé	Immédiat	Tableau de suivi, comptes rendus

VI RAPPORT BUDGETAIRE

Rapport budgétaire FOYER DE VIE			
Groupe	Budget	Réalisé	Écart(s)
Charges			
I	308 050 €	290 183 €	17 867 €
II	2 165 769€	2 178 066 €	- 12 297 €
III	458 851 €	486 574 €	-27 723 €
Produits			
I DG	2 476 220 €	2 501 194 €	24 973 €
II	409 260 €	390 988 €	-188273 €
III	12 189 €	10 960 €	-1 229 €
Résultat avant prov			
Reprise de résultat N-2			
Résultat administratif	-16 681 €		
Provisions			
Résultat administratif définitif	-16 681 €		

Charges : Sur le G1, les lignes sont globalement bien maîtrisées, notamment les postes énergies Sur le G2, déficit dû à la non reprise provision retraite. Sur le G3, dépassement lié à la location mobilière, l'entretien des bâtiments.

Produits : Excédent lié à une forte présence des résidents. Perte liée aux forfaits hôteliers

Déficit affecté sur la réserve de compensation

Rapport budgétaire F.A.M AUT			
Groupe	Budget	Réalisé	Écart(s)
Charges hébergement			
I	70 30 €	69 451 €€	1 079 €
II	437 037 €	429 468 €	7 569 €
III	208 195 €	176 851 €	31 344 €
Produits hébergement			
I DG	538 914 €	541 319 €	2 405 €
II	134 811 €	134 893 €	4 705 €
III	5 037 €	16 074 €	11 037 €
Résultat avant prov	€		
Reprise de résultat N-2	€		
Résultat administratif	53 515 €		
Provisions			
Résultat administratif définitif	53 515 €		

Charges : Sur le G1, les lignes sont globalement excédentaires Sur le G2, groupe bien équilibré Sur le G3, gain principalement dû aux dotations aux amortissements et provisions
Produits : léger gain lié à un résident hors département

Excédent affecté à la réserve de compensation des futurs déficits

Charges soin			
I	9 000 €	7 679 €	1321 €
II	434 369 €	386 825 €	47 544 €
III	0 €	0 €	0 €
Produits soin			
I DG	443 369 €	443 369 €	0 €
II	0 €	0 €	0 €
III	0 €	0 €	0 €
Résultat avant prov	4 8 865 €		
Provisions			
Résultat administratif définitif	48 865 €		

Groupe 1 : bien équilibré, G2 Les gains sont dû à des remplacements moins onéreux. Groupe produit : RAS

Excédent affecté à la réserve de compensation des futurs déficits

Rapport budgétaire F.A.M PA			
Groupe	Budget	Réalisé	Écart(s)
Charges hébergement			
I	73 900 €	77 239 €	-3 339 €
II	413 252 €	430 423 €	-17 172 €
III	206 069 €	164 413 €	41 656 €
Produits hébergement			
I DG	55 633 €	581 537 €	22 904 €
II	129 480 €	133 239 €	3 75 €
III	5 108 €	-91 €	-5 198 €
Résultat avant prov	€		
Reprise de résultat N-2	€		
Résultat administratif	42 610 €		
Provisions			
Résultat administratif définitif	42 610 €		

Charges : Sur le G1, déficit dû à l'alimentation. Sur le G2, déficit dû à la rémunération du personnel non médical. Et indemnité départ à la retraite. Sur le G3, gain sur les dotations aux amortissements.

Produits : la suractivité sur les hors département a généré de la facturation supplémentaire ainsi que les forfaits hôteliers

Excédent affecté à la réserve de compensation des futurs déficits

Charges soin			
I	10 000 €	9 271 €	729 €
II	315 547 €	322 549 €	-7 002 €
III	0 €	0 €	0 €
Produits soin			
I DG	325 547 €	325 547 €	0
II	0	0	0
III	0	0	0
Résultat avant prov	- 6272 €		
Provisions			
Résultat administratif définitif	-6 272 €		

Sur le G1 : RAS, sur le groupe 2 : léger déficit sur les charges de formation non remboursées

Groupe produit RAS

Déficit affecté à la réserve de compensation des futurs déficits

Rapport budgétaire SAMSAH			
Groupe	Budget	Réalisé	Écart(s)
Charges hébergement			
I	19 647,62 €	16 578,42 €	3 069,20 €
II	290 858 €	292 149,05 €	-1291,05 €
III	55 665 €	54 29,15 €	835,58 €
Produits hébergement			
I DG	366 170,62 €	366 170,62 €	0 €
II	0 €	3 782,56 €	1 365 €
III	0 €	22 952,05 €	22 952,05 €
Résultat avant prov	€		
Reprise de résultat N-2	€		
Résultat administratif	29 348,61 €		
Provisions			
Résultat administratif définitif	29 348,61 €		

Charges : G1 : moins d'achats effectués et moins de dépenses en électricité. Sur le G2 : déficit est dû à une formation non remboursée mais qui a peu d'impact dû au reliquat de la subvention pour le poste de Santé Pair. Sur le G3 : l'écart est dû à de gros frais non prévus de réparation d'un véhicule.

Excédent affecté à la réserve de compensation des futurs déficits

Rapport budgétaire EAM			
Groupe	Budget	Réalisé	Écart(s)
Charges hébergement			
I	5 500 €	11 634,35 €	- 6 134 €
II	72 000 €	53 640,70 €	18 359,30 €
III	5 833,34 €	14 24,81 €	- 8 491, 47 €
Produits hébergement			
I DG	83 333,34 €	83 333,34 €	0 €
II	0 €	2,60 €	2,60 €
III	0 €	0 €	0 €
Résultat avant prov	€		
Reprise de résultat N-2	€		
Résultat administratif	3 736,08 €		
Provisions			
Résultat administratif définitif	3 736,08 €		

Sur le G1 : déficit lié à l'achats de matériel sensoriel nécessaire pour l'accueil des jeunes autistes. G2 : Excédent dû à une ouverture de la structure en Novembre 2025 avec peu de congés pris donc peu de remplacements. G3 : Déficit dû à de gros frais non prévus comme des travaux supplémentaires d'électricité pour la remise aux normes.
Groupe produit : RAS

Excédent affecté à la réserve de compensation des futurs déficits

VII CONCLUSION

L'année 2025 a été marquée par une activité soutenue et globalement conforme aux objectifs fixés pour l'ensemble des établissements des foyers « Les Cigalons ». La stabilité des taux d'occupation, la diversité des accompagnements proposés et la richesse des actions menées témoignent de l'engagement constant des équipes au service des personnes accueillies.

Les dispositifs ont su s'adapter à l'évolution des besoins des publics accompagnés, notamment face au vieillissement des résidents, à l'augmentation des besoins en soins et à la prise en charge de jeunes en situation de troubles du spectre de l'autisme. Le développement du SAMSAH et l'ouverture de la maison transitoire illustrent une dynamique d'innovation et de continuité des parcours, favorisant des réponses plus inclusives et individualisées.

L'année a également été marquée par un renforcement des compétences des professionnels, à travers un important programme de formation, ainsi que par la poursuite des démarches qualité et de bientraitance. L'implication des équipes, des partenaires et des familles contribue à garantir un accompagnement global, cohérent et respectueux des droits et des choix des personnes.

Sur le plan financier, malgré quelques tensions sur certains postes, la situation reste globalement maîtrisée, avec des résultats permettant d'envisager l'avenir avec vigilance mais confiance.

Les perspectives pour 2026 s'inscrivent dans une logique de consolidation et de développement : adaptation des accompagnements aux besoins croissants en soins, renforcement de l'autonomie et du pouvoir d'agir des personnes, structuration des nouveaux dispositifs et poursuite de la dynamique partenariale.

**Le Directeur,
Marc ALIAS**

LEXIQUE

ARS : Agence Régionale de Santé
CAMSP : Centre d'Action Médico-Social Précoce
CHVS : Centre d'Hébergement et de Vie Sociale
CLIS : Classe d'Intégration Scolaire
CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
CMPP : Centre Médico Psycho Pédagogique
CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie de la Personne Handicapée
CNSA : Conseil de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie
CRA : Centre Ressource Autisme
DGAS : Direction Générale de l'Action Sociale
DHA : Dispositif d'Hébergement Accompagné
ESAT : Établissement de Suivi et d'Aide par le Travail
ESMS : Établissement Social et Médico-social
ESMS PIC : Établissement Social et Médico-social Privé d'Intérêt Collectif
FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé
FO : Foyer Occupationnel
ITEP : Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique
DITEP : Dispositif Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique
IME : Institut Médico Éducatif
MDA : Maison des Adolescents
MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées
MAS : Maison d'accueil spécialisée
MECS : Maison d'Enfants à Caractère Social
OETH : Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés
PNL : Privé à but non lucratif
PRIAC : Programme Interdépartemental d'Accompagnement des Handicaps et de la perte d'autonomie
SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SESSAD : Service d'Éducation Spéciale d'Accompagnement et de Soins à Domicile
TED : Troubles Envahissants du développement
TND : Troubles du Neuro-Développement
TSA : Trouble du Spectre de l'Autisme
UEMA : Unité d'Enseignement Maternelle Autisme
UPI : Unité Pédagogique d'Intégration

